This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 39.20

HARVARD UNIVERSITY.

LIBRARY

OF THE

MUSEUM OF COMPARATIVE ZOÖLOGY.

5391

Exchange

December 20, 1873.

TRANSFERRED

TO

[redacted]ARD COLLEGE

[redacted]IBRARY

Digitized by Google

NIVERSITY.

ARY
E
ATIVE ZOÖLOGY.

RRED
OLLEGE

Digitized by Google

Digitized by Google

2881

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE METZ.

LIe ANNÉE. — 1869-1870.

DEUXIÈME SÉRIE. — XVIIIe ANNÉE.

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE.

METZ.

ROUSSEAU-PALLEZ, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE,

Rue des Clercs, 14.

1870.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ.

Digitized by Google

Metz. — E. Réau, imprimeur de l'Académie impériale.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE METZ.

LIe ANNÉE. — 1869 - 1870.

DEUXIÈME SÉRIE. — XVIIIe ANNÉE.

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE.

METZ.

ROUSSEAU - PALLEZ, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE,
Rue des Clercs, 14.

1870

E. RÉAU, imprimeur de l'Académie impériale.

Digitized by Google

Fr 39.20

HARVARD COLLEGE LIBRARY
GIFT OF THE
MUSEUM OF COMPARATIVE ZOOLOGY
SEP 29 1936

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE METZ,

DU DIMANCHE 15 MAI 1870

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. EUG. GRELLOIS, PRÉSIDENT.

ÉLOGE

DE

M. LE SÉNATEUR BARON CH. DE LADOUCETTE.

> Les passions nous promettent et nous vendent des ombres de bonheur qui passent comme un éclair, tandis que la bienfaisance nous offre des plaisirs vrais qui ne s'usent point, qui se renouvellent toujours et dont le souvenir seul est un bonheur.
>
> (DE SÉGUR. *Disc. de l'Ac. franç.*)

Messieurs,

Je regrette, en vérité, que mes premières paroles, en présence de l'auditoire distingué qui nous entoure, soient l'expression d'un mauvais sentiment. Ce sentiment, je le confesse en toute humilité, c'est l'envie. Pourrais-je, en effet, ne pas porter envie à ceux de nos collègues qui, tout spécialement voués au

Digitized by Google

culte des lettres, possèdent le don bien assuré de vous plaire, parce qu'un vaste champ ouvre à leur plume spirituelle ses entrailles d'une inépuisable fécondité ; parce que, maîtres dans l'art de bien dire, ils savent gracieusement exposer les sujets par eux-mêmes les plus gracieux. Toute ma carrière, longue déjà, s'est écoulée dans les régions plus âpres et plus sévères de la science, qui, moins soucieuse de la forme, sait rarement emprunter aux artifices du langage le charme nécessaire pour inspirer l'intérêt et captiver l'attention. C'est donc parmi les motifs de la science, quelque ingrats fussent-ils en mes mains, que j'étais appelé à chercher le texte de ce tribut académique. Mon choix était fait, lorsqu'un événement, à jamais mémorable dans les fastes de notre compagnie, est venu m'entraîner sur un terrain qui m'est étranger, me jeter dans un ordre d'idées qui ne m'est point familier.

L'un de nos plus éminents compatriotes et collègues, couronnant une belle vie par une mort non moins belle, a bien voulu, par de généreuses dispositions testamentaires, choisir l'Académie impériale de Metz pour continuer, dans l'avenir, l'une de ces œuvres de bienfaisance qui avaient été l'objet le plus constant de ses préoccupations, — distribution annuelle de prix à titre d'encouragements à la vertu.

J'ai nommé M. le Sénateur baron Charles de Ladoucette [1].

Le Président s'empressa, Messieurs, de porter à votre connaissance ces dispositions, appelées à donner

[1] Membre correspondant de l'Académie impériale de Metz depuis 1815.

Digitized by Google

à notre Société un lustre nouveau, à sa devise l'*Utile* une haute et nouvelle consécration.

Par un vote unanime et spontané, l'Académie accepta la mission si délicate et si honorable que lui confiait le donateur; elle décida, comme manifestation de sa gratitude, que le buste de M. de Ladoucette serait placé dans la salle de ses séances et qu'elle ferait, en ce jour solennel, connaître la vie de cet homme de bien.

L'Académie pouvait choisir un panégyriste parmi ceux de ses membres qu'un talent éprouvé recommandait à ses suffrages, mais en imposant, en quelque sorte, cet éloge comme texte du discours présidentiel, elle a voulu donner à ce témoignage le caractère le plus officiel, l'expression la plus élevée de ses sympathies. Sans écouter la voix qui m'avertissait de mon insuffisance, j'ai été heureux de m'associer à cette louable pensée, parce que M. de Ladoucette m'honorait de son amitié, parce que j'avais pu apprécier l'excellence de son cœur, parce que, à défaut d'éloquence, mes paroles devaient être, du moins, un écho de mes sentiments intimes.

Quoi de mieux établi, Messieurs, que la loi physiologique qui préside à la transmission des qualités dominantes des parents à leur descendance? Héritage précieux, puisque la noblesse de race lui doit son existence et son prestige; mais funeste aussi, puisqu'il imprime au front des enfants la réprobation qui flétrissait le front d'un père coupable. Si le fils d'un grand homme n'est pas nécessairement un grand homme lui-même, si parfois nous voyons le vice donner naissance à la vertu, toujours est-il que chez les uns et chez les autres, on doit s'attendre à trouver,

Digitized by Google

tout au moins, quelques indices de qualités originelles.

La première éducation ne trace pas, dans le cerveau malléable de l'enfant, un sillon moins profond. Si le rôle dominant appartient à la mère, dans l'initiation du jeune être au monde qui s'ouvre devant lui et dans les leçons qui s'adressent du cœur au cœur, nous voyons, aux premières lueurs de l'intelligence, le père apparaître, s'emparer de son fils et ouvrir à son esprit les premiers horizons, suivant la nature et l'étendue de ses propres connaissances.

Il y a donc, Messieurs, plus qu'un simple intérêt de curiosité, dans une étude biographique, à faire sortir de sa tombe la lignée ascendante, pour la faire comparaître au grand jour de l'histoire. C'est un indispensable préliminaire.

Dans le cours du siècle dernier vivait, en notre ville, un médecin du nom de Ladoucette [1]. C'était un homme instruit, expérimenté, jouissant d'une grande considération, possesseur déjà d'une fortune considérable. Il eut l'honneur d'être consulté dans la grave maladie que Louis XV fit à Metz et le bonheur de contribuer à la guérison de Sa Majesté.

Voulant rattacher à cet événement une pensée religieuse, il sollicita et obtint de son royal client la construction du portail actuel de notre cathédrale, comme témoignage de gratitude pour l'intervention divine dans cette guérison [2]. Les archives du clergé

[1] Jacques-Augustin Ladoucette, lui-même fils d'un médecin établi à Gorze.

[2] A la manière d'Ambroise Paré, disant d'un malade illustre. « Je le pansay, Dieu le guarit. »

Digitized by Google

mentionnent, dit-on, quelques mots sculptés à ce sujet dans les dentelles de l'une des parties de l'édifice. Le maréchal de Belle-Isle, gouverneur de la province, le nomma Chirurgien-major des ville et citadelle de Metz, en 1748; le roi, qui avait pu apprécier l'étendue de son zèle et de sa capacité, rendit une ordonnance qui le confirmait dans cette position, constituant alors une charge assez considérable, et lui conféra le titre de chevalier, avec concession d'armoiries renfermant, entre autres indications, *trois feuilles de Doucette*[1].

Son fils, avocat distingué au parlement de Paris, donna naissance, en 1772, à Jean-Charles-François de Ladoucette qui était, avant trente ans, préfet des Hautes-Alpes. Son administration, dans ce département pauvre, arriéré, inculte, ne fut, durant près de huit ans, qu'une suite de bienfaits qui laissèrent son nom populaire dans la contrée : travaux publics de toute nature, fondation de prix destinés à encourager les belles actions, ainsi que les œuvres utiles à l'industrie et à l'agriculture. Voici ce que me racontait un jour, à ce sujet, notre savant et vénérable collègue, M. Dommanget : « Deux de mes fils, officiers d'infanterie, étaient, il y a quelques années, en

[1] *Doucette* ou *Mâche commune* (Valerianella olitoria).

Écusson du docteur Jacques-Augustin Ladoucette :
Trois têtes de salade Doucette.

Écusson de Mme Jacques-Augustin Ladoucette, née Vaudois :
Un veau et un doigt.

Digitized by Google

garnison à Briançon et à Montdauphin. A leur retour à Metz ils prenaient plaisir à me parler des souvenirs que notre compatriote, M. de Ladoucette père, avait laissés dans le département des Hautes-Alpes. Sa mémoire, disaient-ils, est encore en honneur dans ces contrées abruptes, où des voies de communication, jugées impraticables avant lui, n'ont pu être établies que par des efforts persévérants. Ces souvenirs sont consacrés par des monuments, par des inscriptions, qu'on rencontre fréquemment au bord des chemins ou près des torrents, là où cet éminent administrateur avait fait exécuter les travaux les plus remarquables et les plus utiles aux populations, souvent à l'aide de ses propres deniers. »

Mais les habitants de ces montagnes, en élevant une statue à sa mémoire, ont donné un témoignage plus récent et plus éclatant encore des services signalés que leur avait rendus le préfet de Ladoucette [1], services qui lui avaient mérité, en 1809, le titre de baron de l'empire [2].

[1] Cette statue fut inaugurée le 23 septembre 1866, au milieu d'un concours immense de population, en présence des deux fils du préfet de Ladoucette. Cette solennité fut l'occasion des manifestations les plus flatteuses et les plus touchantes pour les différents membres de la famille, à Gap et dans les autres villes du département.

[2] Armes de M. le baron Jean-Charles-François de Ladoucette, données par Napoléon Ier, représentant :

Une montagne des Hautes-Alpes ;

Une fortification ou forteresse surmontée d'une couronne de lauriers ;

Un coq, signe de la vigilance.

Au bas la croix de la Légion d'honneur.

Voici comment cet écusson est détaillé sur

Digitized by Google

Appelé, à cette époque, à l'administration du département de la Roër, il apporta, dans ce nouveau poste, toute l'activité, tout le zèle, toute la libéralité même qui étaient l'essence propre de sa nature. Au milieu des circonstances les plus périlleuses, en face de l'ennemi qui menaçait et bientôt envahissait nos frontières, il se signala par des actes suffisants pour assurer la gloire d'un administrateur et celle d'un soldat [1].

En 1815, après le débarquement de l'île d'Elbe, l'Empereur, sans s'arrêter aux prières des habitants des Hautes-Alpes, qui réclamaient leur ancien préfet, jugea que M. de Ladoucette rendrait des services plus utiles sur la frontière la plus menacée et servant, en quelque sorte, de boulevard à la France; il l'envoya à Metz. Ce magistrat contribua, dans une large mesure, à la défense du territoire, par la levée de troupes actives, de volontaires, de gardes nationaux, autant que par des approvisionnements de toute

le brevet délivré le 31 décembre 1809: — Coupé: d'azur et d'or; l'azur à la montagne d'or sénestrée d'un soleil cantonnée du même; l'or au coq de sable, chantant, crété, membré et barbé de gueules du tiers de l'écu: franc quartier des barons, et pour livrées les couleurs de l'écu.

[1] Après cinq ans de remarquables travaux, M. de Ladoucette quittait la Roër où il laissait, non moins que dans les Alpes, de vifs regrets et un nom vénéré. Il sortit d'Aix-la-Chapelle, sa résidence, après avoir surveillé lui-même le départ des malades et des blessés, tandis que les Cosaques entraient dans cette ville par une autre porte. Les habitants, peu soucieux de la vengeance de l'ennemi, l'escortèrent jusqu'à la route de Liége, où il trouva vingt mille ouvriers invoquant le ciel pour son retour. Les alliés se vengèrent d'une telle popularité en faisant main basse sur tout ce qui lui appartenait en propre et qu'il avait dû abandonner dans sa retraite précipitée.

Digitized by Google

nature. De concert avec le général commandant en chef [1], il sut entretenir dans la ville assiégée l'ordre le plus sévère, prévenir toute plainte, toute sédition; tous deux rejetèrent, avec mépris, certaines propositions de l'ennemi, touchant la reddition de la place [2]. S'il fût tombé au pouvoir des Russes, la Sibérie l'attendait, pour prix de son dévouement à la cause que les alliés venaient combattre. Rentré dans la vie privée, par suite des graves événements de cette époque, M. de Ladoucette refusa toutes les offres d'un gouvernement qui ne répondait point à ses

[1] Aux noms du général de division Miollis et du préfet de Ladoucette, il convient de joindre celui de M. le baron de Gerando, conseiller d'État, nommé à cette époque *commissaire extraordinaire* dans la troisième division militaire (Metz), par le ministre Carnot.

Des attributions étendues étaient attachées à cette position; ainsi, pendant la courte durée de ses pouvoirs, il remplaça deux chefs de légion, nomma un sous-préfet à Briey (M. Gérard) et un conseiller de préfecture à Metz (M. Berteaux). — L'administration du département n'en restait pas moins toute entière aux mains du préfet.

Personne n'ignore que le haut fonctionnaire qui est l'objet de cette note, était le père de notre honorable et savant collègue, M. le baron de Gerando, procureur général près la Cour impériale de Metz.

[2] Les souvenirs de sa famille ainsi que ses écritures et correspondances établissent :

Que dès que l'Empereur connut les dispositions prises par le jeune préfet, pour conserver les places militaires de la frontière de l'Est, ainsi que pour mettre la ville de Metz en état de résister au blocus qui l'étreignait étroitement, il le nomma comte d'Orly, du nom de la belle propriété que M. de Ladoucette possédait près de Metz, et que le général ennemi, dirigeant l'attaque du chef-lieu de la Moselle, venait de brûler à la suite du refus du préfet et du général Miollis d'entrer en négociations.

M. de Ladoucette ne voulant rien devoir à la Restauration, ne lui demanda pas la confirmation de ce titre.

Digitized by Google

convictions politiques. Il se consacra tout entier à la culture des lettres [1] et aux soins que réclamait sa jeune famille.

Mais sa courte administration avait laissé, dans notre pays, de trop vivaces souvenirs pour que le département de la Moselle ne cherchât à se rattacher, par de nouveaux liens, un homme aussi versé dans la pratique des affaires et dans la connaissance de nos besoins. En 1834, l'arrondissement de Briey lui confiait le mandat de député, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1848, malgré les plus actives compétitions. Dans ces nouvelles fonctions, le grand sens de M. de Ladoucette trouva de nombreuses et utiles applications. Il combattit avec talent et succès les propositions relatives au déboisement, présentées plusieurs fois à la Chambre; il avait trop bien pu apprécier, dans les Alpes, les dangers d'un tel régime pour ne pas s'opposer, de toutes ses forces, à sa généralisation. Ce qu'il demandait, au contraire, en s'appuyant sur de solides raisons, c'était le reboisement des montagnes et des terrains inclinés. Il appela, en outre, l'attention du gouvernement sur de nombreuses questions d'intérêt général : agriculture, industrie, instruction publique, voies de communication, biens communaux, etc. On lui doit, sur ces questions, divers rapports remarquables par la justesse des vues et la lucidité de l'exposition.

Mais je ne saurais m'abandonner aux sentiments qu'inspire une existence si noblement remplie; je

[1] Écrivain distingué, M. de Ladoucette est auteur d'ouvrages nombreux qui attestent la variété de ses connaissances et la droiture de son jugement, en agriculture et dans les lettres, l'histoire, l'archéologie.

Digitized by Google

dois me souvenir que j'ai surtout à vous entretenir de l'un des fils de cet homme bienveillant, de cet éminent magistrat. En accordant au père une partie du temps que je devais au fils, j'ai voulu montrer, une fois de plus, que, dans certaines familles, l'intelligence et la vertu sont des trésors héréditaires; j'ai voulu prouver combien l'influence paternelle avait laissé une profonde empreinte dans l'esprit de M. Ch. de Ladoucette.

Puis-je, aussi, ne pas consacrer un mot au souvenir de sa mère, objet d'une tendresse si vive et si méritée? Issue de l'une des familles les plus honorables de Metz [1], elle offrait le modèle accompli de la femme du monde et de la mère de famille. Voir Mme de Ladoucette c'était l'aimer; la connaître c'était la vénérer. Aussi Marie-Louise, séduite par tant de qualités, voulut-elle se l'attacher comme dame d'honneur. Mais elle refusa cette position brillante, ne pouvant confier à d'autres le soin de ses enfants, qu'elle dirigeait dans les voies d'un christianisme éclairé, indulgent et charitable. La vie toute entière de Charles ne fut que l'épanouissement de cette première éducation.

Il naquit à Gap en 1809, mais c'est à Aix-la-Chapelle que s'écoula sa première enfance [2]. M. de

[1] Fille unique de M. Gobert, député de la Moselle au Conseil des Cinq-Cents.

[2] Il eut pour parrain Louis Bonaparte, roi de Hollande, qui écrivit, à cette occasion, à M. le Préfet de Ladoucette, la lettre autographe suivante :

« Je charge et prie M. le baron de Ladoucette, préfet du département de la Roër, de vouloir bien me représenter comme parrain de M. son fils, avec celle que madame désignera pour la représenter. En ce que cela ne soit pas possible, je désire que Madame X,

Digitized by Google

Ladoucette, retiré à Paris en 1815, plaça ses fils, dont il surveillait avec soin l'instruction, sous la direction d'un sage et habile précepteur, l'abbé Louis. Aux cours du collége Bourbon [1], qu'ils suivaient comme externes, ils obtinrent des succès universitaires; ils jouirent même de l'honneur de nominations aux grands concours.

Franchissons rapidement cette période durant laquelle l'adolescent apprend à devenir homme. Nous arrivons à 1830. — La France frémissait encore de sa révolution de trois jours. L'Europe, profondément émue de la chute d'un gouvernement dont ses forces coalisées avaient favorisé le retour, semblait menacer d'une nouvelle invasion le sol ébranlé de la patrie. L'appel aux armes retentissait sur tous les points du territoire. Charles de Ladoucette était resté, jusqu'alors, indécis sur le choix d'une carrière, mais le métier des armes, s'offrant à ses yeux avec tout le prestige de services à rendre et de gloire à acquérir, promettait une ample satisfaction à ses généreux instincts. Déclaré admissible à l'École polytechnique en 1830, il avait été attaché à l'état-major du lieutenant-général comte Roguet, alors gouverneur de la ville de Paris; puis, admis en qualité de sous-lieutenant à l'École de cavalerie de Saumur, il en sortait, en 1832, pour être placé au 5e régiment de dragons, commandé par l'un de nos compatriotes, le colonel

femme du maire d'Aix, veuille avoir cette complaisance, en donnant en même temps des noms au jeune enfant.

» Au camp de Tilsitt, ce 14 août 1811.

» Signé : Louis NAPOLÉON.

» Je ne prends ici d'autre nom que celui de M. de Saint-Leu. »

[1] Aujourd'hui Lycée Bonaparte.

Digitized by Google

Kœnig. Il fit, avec ce régiment, la campagne de Belgique, prit part au siége de la citadelle d'Anvers, et, dans les rares occasions qui se présentèrent, notamment dans une reconnaissance dont le commandement lui était confié, se fit distinguer comme un officier d'avenir, par son entente parfaite des besoins et des difficultés du service de guerre. A l'issue de cette campagne, le Roi, sur le rapport du Duc d'Orléans, lui fit remettre un sabre d'honneur. Mais cette expédition militaire fut de courte durée, et tout faisait présager une paix qui se conclut bientôt, en effet, et que rien ne vint de longtemps troubler. La vie de garnison, avec son inaction forcée, ne pouvait convenir à notre jeune officier : instruit, animé de l'amour du travail qu'il avait contracté dès ses premières années ; désireux de jouer un rôle plus actif et plus immédiatement utile au pays, il donna sa démission en 1837, pour suivre une voie plus conforme à ses goûts et à la nature de son intelligence [1].

[1] Lettre adressée par le colonel Kœnig à M. le général de Blanquefort, à Beauvais, à l'appui de l'offre de démission de M. Ch. de Ladoucette :

« Mon général,

» J'ai l'honneur de vous adresser une demande faite par M. Ch. de Ladoucette, sous-lieutenant au régiment que je commande, à l'effet d'obtenir l'approbation de sa démission.

» M. de Ladoucette est un officier distingué, a toujours fait preuve de zèle et de dévouement depuis qu'il est au corps; il y est entré à une époque où l'on pensait généralement que la guerre aurait lieu et qu'il pourrait payer sa part de la dette que chaque français doit acquitter envers le pays ; mais aujourd'hui, qu'il croit la paix assurée pour longtemps, il renonce à suivre notre carrière, qui n'a jamais été fort en rapport avec ses goûts et ses études antérieures. Désirant prendre une autre direction, il me demande de lui faire obtenir de M. le Ministre de la guerre

Digitized by Google

Prenant la place que son frère aîné laissait vacante par sa nomination de sous-préfet, il entra au Conseil d'État en qualité d'auditeur. C'est vers la haute administration qu'il dirige, désormais, toutes les forces vives de son esprit. Quelques années plus tard il montre l'étendue et la portée de ses vues par la publication d'un écrit [1] qui lui mérite les éloges les plus flatteurs et le titre de maître des requêtes.

La Société centrale et royale d'agriculture, frappée de voir rester en friches le septième des biens du royaume, les deux tiers de ce sol inutile appartenant aux communes, avait offert une médaille d'or de 2000 francs au meilleur travail sur l'historique de cette situation, et sur les moyens d'y remédier. Ce prix fut remporté par M. Ch. de Ladoucette. Les éléments du travail qu'il publia sur ce sujet lui avaient été inspirés par un voyage en Normandie, dans le Berry et la Sologne, et par la culture, qu'il dirigeait lui-même, d'une terre de famille à Viels-Maison (Aisne). Comparant les modes de culture et de location dans ces différentes contrées, il donne la préférence au mode tendant à associer le propriétaire au fermier.

Le Conseil d'État suffisait aux rêves d'avenir de M. de Ladoucette. S'élever au niveau des attributions variées et litigieuses de cette haute magistrature, telle était sa suprême ambition. Mais une autre carrière, plus brillante encore, devait s'ouvrir devant lui.

Après dix-huit ans de règne la branche cadette

l'acceptation de sa démission. J'appuie donc, quoiqu'à regret, auprès de vous, la demande de M. de Ladoucette, en vous priant, mon général, d'en presser l'expédition..... »

[1] *Le Conseil d'État en France, de son origine à 1846.*

Digitized by Google

avait suivi, dans sa chute, la branche aînée des Bourbons. Cette révolution avait enlevé à M. de Ladoucette sa position de maître des requêtes. Sous une nouvelle forme de gouvernement, la Constitution toute entière était à reviser; une législation nouvelle devait modifier une législation devenue, sur bien des points, en désaccord avec la situation. Les électeurs de la Moselle choisirent M. Ch. de Ladoucette pour représenter notre département à l'Assemblée législative. Sur neuf membres élus son nom sortit de l'urne le deuxième.

C'est devant cette Assemblée qu'il posa la première base d'un code rural, en démontrant la nécessité de résoudre les nombreuses questions naissant des rapports de l'homme avec le sol. Son nom restera attaché à la création de ce code, d'une si haute importance pour nos campagnes et qui est enfin sur le point d'aboutir, après plusieurs années d'enquêtes et de consciencieuses études.

Élu, la même année, membre du Conseil général de la Moselle, il était appelé en 1852, par le chef du pouvoir exécutif, à présider les travaux de cette réunion. Lors de l'installation du bureau, le nouveau président sut résumer avec bonheur, dans une rapide et lumineuse improvisation, la situation de la France et les circonstances qui avaient, le 2 décembre, si profondément modifié notre organisation politique. Sa qualité de membre du Corps législatif donnait à M. de Ladoucette toute autorité pour apprécier cette situation.

Après les événements qui se rapportent à cette date, il fit partie de la Commission consultative.

Nous ne le suivrons point, Messieurs, dans la part qu'il put prendre aux luttes qui agitaient et agitent

Digitized by Google

encore notre société; c'est un terrain brûlant sur lequel il nous est interdit de nous engager. Qu'il nous suffise de rappeler qu'élevé dans les traditions d'une constante fidélité à l'Empire, même abattu, qu'admirateur des gloires de notre grande épopée française, il avait salué avec enthousiasme une forme de gouvernement qui plaçait à la tête de la nation un prince dont il avait partagé les premiers jeux, et dont le nom réveillait tant de glorieux souvenirs. D'ailleurs, loin d'aspirer à jouer un grand rôle dans le domaine de la politique, M. de Ladoucette se complaisait dans des sphères moins ardentes, mieux harmonisées avec sa calme et pacifique nature.

Il attachait une grande importance au développement de l'instruction primaire. Après avoir rappelé, dans un de ses discours d'ouverture de la session du Conseil général, les améliorations apportées au sort des instituteurs, il ajoute : « Le ministre désire aussi arriver à ce que des bibliothèques soient affectées à chaque école et à ce qu'un jardin y soit annexé. Par ce moyen, le maître pourra donner à ses élèves des leçons pratiques d'agriculture et d'horticulture, et les entretenir ainsi dans le goût de ces professions si utiles et si honorables. C'est par des mesures de ce genre, dit-il encore avec une haute raison, que l'on répand de plus en plus, dans les classes ouvrières, l'instruction qui prend, chaque année, un si grand accroissement, et non par des moyens coercitifs et obligatoires qui répugnent au caractère français, ainsi qu'aux principes de la liberté et de la puissance paternelles. »

L'état et l'amélioration des chemins vicinaux furent encore l'objet de l'attention constante de M. de La-

Digitized by Google

doucette, pendant les dix-neuf ans de sa présidence du Conseil général.

Remontons à 1852. Le Prince-Président, élevant un nouveau sénat sur les ruines de la pairie renversée, comprit dans la première liste de sénateurs notre éminent compatriote, dont il avait pu déjà apprécier tout le dévouement, l'intelligence et la valeur administrative. M. Ch. de Ladoucette fut à la hauteur de cette grande position. Chaque année plusieurs rapports étaient confiés à ses soins, sur toutes les questions relatives à l'agriculture, au bien des campagnes, à l'instruction primaire. Infatigable ouvrier de la pensée, il fut un des promoteurs les plus actifs de mesures propres à améliorer la condition matérielle et morale de l'ouvrier des champs. Nous le voyons ainsi s'élever, avec énergie, contre l'extension abusive, dans les villages non moins que dans les villes, de ces maisons où le travailleur va, dans l'ivresse, perdre sa santé et dépenser le modique salaire sur lequel repose la vie de sa famille. Lorsque la peste bovine désole nos campagnes, ce fléau devient l'objet de sa sollicitude, dont il transmet l'expression au gouvernement. Le traitement de ces animaux était, trop souvent, abandonné à des empiriques usurpant le titre de vétérinaires; il s'associe à une pétition adressée au Sénat, dans le but de redresser ces abus. Pour le typhus des bêtes à cornes, fléau non moins ruineux, il sollicite et obtient du gouvernement une indemnité en faveur des propriétaires de ces animaux atteints. La conservation des forêts lui paraît tellement importante qu'il propose, à plusieurs reprises, le dégrèvement des impôts qui pèsent sur cette partie, si peu productive, de la propriété foncière.

Un de ses collègues au Sénat (M. Hubert Delisle)

Digitized by Google

avait qualifié l'agriculture de premier des arts de la paix. Il complète l'expression de l'orateur par cette pensée patriotique qui résume toute son estime pour cette féconde nourrice des nations. « Si l'agriculture désire, si elle aime la paix, elle sait aussi payer largement sa dette dans les circonstances où la France est obligée de faire ou de supporter la guerre. Elle fournit à nos armées leur plus nombreux et plus solide contingent. »

Lorsque l'État, désireux de donner satisfaction aux plaintes nombreuses soulevées par les entraves qui gênent le développement de la richesse agricole, ordonne qu'une enquête soit faite sur cette situation, M. de Ladoucette expose au Sénat, au pays, les améliorations apportées au régime des campagnes par l'initiative gouvernementale ; exprime combien il apprécie cette paternelle mesure et en remercie le pouvoir au nom des agriculteurs de France. Il est ensuite chargé de la présidence d'une des grandes commissions auxquelles fut confié le soin de résumer cette vaste information et de faire des propositions au gouvernement.

A l'époque de sa mort il devait réclamer, dans un rapport au Sénat, la suppression des jeux de Monaco, sollicitée par les habitants de Nice, au nom de la morale publique.

Dès qu'une question d'économie politique était agitée par l'opinion, il la soumettait à une étude approfondie, et les nombreuses brochures qu'il a publiées, soit avant son entrée à la Chambre législative, soit après son admission au Sénat, peuvent être comptées, dans les travaux de cet ordre, parmi les plus utiles et les plus recommandables.

C'est ainsi que, par une incessante activité, non

Digitized by Google

moins que par l'aménité de ses relations, il avait su conquérir une place importante dans la première assemblée de l'État, qui lui confia plusieurs fois les fonctions de secrétaire et celles de président ou de rapporteur dans les commissions spéciales.

En 1867, M. de Ladoucette avait été invité, par le ministre de l'instruction publique, à présider la distribution des prix du lycée de Metz. Je ne résiste point, Messieurs, au désir de vous rappeler deux passages de l'allocution, si pleine d'une gracieuse bienveillance envers la jeunesse, qu'il prononça en cette circonstance :

« C'était sous le premier empire, en 1815. Mon père, alors préfet de la Moselle, se rendait au lycée, faisait rassembler, au son du tambour, comme c'était l'usage à cette époque, les jeunes gens qui s'y trouvaient. Ce n'était pas pour présider pacifiquement une distribution de prix. L'ennemi avait envahi la France. Il était aux portes de Metz. Il fallait couvrir la ville, l'empêcher de tomber entre les mains de l'ennemi et de perdre sa réputation jusque-là sans tache. L'armée était occupée au dehors. Les invalides, les anciens soldats, les gendarmes, les gardes champêtres, avaient été convoqués de tous les points du département. Ils ne suffisaient pas pour la défense de la ville. « Mes jeunes amis, leur dit le préfet, vos pères sont à la frontière, autour de l'Empereur, et il ne sera pas donné à nous tous, qui restons ici, de voir la ville de Metz, pour la première fois, prise par l'ennemi. Je viens vous proposer de vous rendre sur les remparts et de vous mettre, dans ce moment solennel, à la disposition du général chargé de la défense. Vous m'y trouverez et Dieu protégera nos efforts en conservant à la France la ville confiée au

Digitized by Google

patriotisme de tous ses bons citoyens. » Cet appel fut entendu; les élèves se rendirent sur les remparts, comme firent aussi, à la même époque, les élèves de l'École polytechnique à Paris. Metz fut sauvé [1]. »

Sans doute, un semblable appel ne pouvait trouver d'indifférents dans l'ardente jeunesse de notre valeureuse cité. Mais, nous concevons tous avec quelle légitime fierté le fils du magistrat devait rappeler à son enthousiaste auditoire un tel fait, non moins honorable pour la mémoire de son père, que flatteur pour la génération actuelle, descendant de ces héros imberbes.

Je cite encore, Messieurs:

« L'esprit se repose en présence de cette gaieté si naturelle et si insouciante du jeune âge, qui n'a point encore ressenti ces chagrins auxquels personne, ici-bas, ne peut échapper dans le cours de sa vie. Le cœur se complaît dans ces régions sereines, d'où sont bannies les agitations du monde et les déceptions qui viennent malheureusement, chaque jour, détruire nos plus chères illusions. »

Que de douceur, que d'amertume à la fois, dans ces quelques paroles, allusion trop directe à la perte déchirante qu'il venait d'éprouver et qui devait, sur le reste de sa vie, jeter un voile de profonde tristesse.

Sa fille unique, douée de tous les charmes qui font l'ornement de la société et du foyer domestique, mariée depuis un an au comte de Mun [2], était morte en 1865, à l'âge de vingt ans. Ne nous arrêtons point, Messieurs,

[1] Cette anecdote ayant échappé aux biographes de M. de Ladoucette père, il nous a semblé que sa place était indiquée dans cette notice.

[2] M. le comte de Mun est petit-fils du célèbre Helvetius, et neveu de Mlle de la Ferronnay, auteur des *Récits d'une sœur*.

Digitized by Google

sur un aussi terrible malheur, qui enlève à jamais toute joie dans la famille qui en a été frappée. M. de Ladoucette était déjà signalé par son inépuisable charité, mais sa vie semble, dès lors, se renfermer entièrement dans des actes de bienfaisance. Privé de l'enfant objet de sa tendresse, il reporte son amour sur ceux auxquels un appui est nécessaire dès leur entrée dans la vie.

Mme la baronne de Ladoucette [1], non moins atterrée par ce coup douloureux, s'associe plus intimement aux dispositions généreuses de son mari. C'est ainsi que, d'un commun accord, ils développent le patronage des jeunes ouvrières, jusqu'à compter dix mille jeunes filles placées, dans les différentes paroisses de Paris, sous la direction des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Les restes mortels de la jeune comtesse reposent au château de Drancy, confiés à la garde de religieuses appartenant à cette communauté [2]. M. et Mme de Ladoucette, voulant que leur fille devînt l'ange tutélaire de l'infortune, ont fondé, dans cette même demeure qui semblait ne devoir abriter que l'opulence, un asile de convalescentes, pour leurs intéressantes patronnées; elles y sont admises durant tout le temps, si pénible à traverser pour la classe ouvrière, qui s'écoule entre la maladie et le retour au travail.

La bonté de cœur de M. de Ladoucette s'exprimait par de sages maximes, qu'il savait si bien mettre en

[1] Fille de M. Thibault, notaire à Paris, administrateur du Crédit foncier de France, mariée à M. Ch. de Ladoucette en 1842.

[2] Le monument funèbre est dû à un habile sculpteur de Metz, M. Pêtre.

Digitized by Google

pratique. « La charité, dit-il un jour, est une vertu qui résume toutes les autres. Dans l'arène antique, on applaudissait à la férocité des lions, au gladiateur tombant avec grâce. Dans celle de notre temps, on applaudit aux actes généreux et on décerne des palmes à la vertu. »

« La vraie vertu est modeste ; elle met son honneur à se cacher ; nous devons mettre le nôtre à la découvrir. » Quelqu'un disait devant lui : « Il n'y a plus de riches aujourd'hui. » « C'est vrai, répondit-il vivement, il y a tant de misères à secourir. »

Les actes intimes de sa bienfaisance nous sont et nous seront toujours en partie inconnus. Mais que d'indiscrétions ont été commises par la misère des mansardes, par celle du chaume et par les nombreuses associations philanthropiques dont il était un des membres les plus actifs.

Qu'on me permette aussi de dévoiler un de ces secrets, trahi par la reconnaissance :

Le fils d'anciens serviteurs de la famille de Ladoucette, devenus de chétifs artisans, allait tirer à la conscription. Plein d'inquiétude il court chez le sénateur dans l'espoir de trouver en lui un protecteur efficace. Il était assurément utile, nécessaire même, à ses vieux parents, mais il ne présentait aucun motif légal d'exemption. M. de Ladoucette ne put le lui dissimuler. Mais, lui dit-il, allez en paix ; vous êtes un honnête garçon, Dieu aidant, vous tirerez un bon numéro. Triste désillusion, le n° 17 sort de l'urne fatale ! Le jeune conscrit retourne chez son protecteur qui, devinant tout d'abord le motif de cette seconde visite, s'empresse de lui dire : « Le bien profite toujours, votre piété filiale vous mérite ces 2000 francs. Acceptez-les, achetez un remplaçant et soyez à

Digitized by Google

vous-même votre débiteur pour ce qui vous arrive aujourd'hui. »

M. de Ladoucette blâmait les hommes, non-seulement du mal qu'ils font, mais encore de celui qu'ils laissent faire ou qu'ils encouragent par leur coopération, leur présence ou même leur silence. « Ainsi, dit-il, nous voyons malheureusement représenter sur nos théâtres, insérer dans les ouvrages de nos romanciers, décrire dans les feuilletons de certains journaux, bien des scènes, des idées, des sentiments contraires à la morale et aux bonnes mœurs. Eh bien! ces hommes auxquels je m'adresse, ne devraient pas aller voir ces mauvaises pièces, lire ces mauvais livres, acheter ces mauvais journaux. Il faudrait que, par leurs actes, par leur langage, par leur abstention, ils protestassent contre la funeste invasion de ces doctrines qui pervertissent les populations. »

Le titre héréditaire de baron était passé de M. de Ladoucette père à M. Eugène de Ladoucette, son fils aîné; l'Empereur conféra le même titre au sénateur, son second fils. Sans parler de ses décorations étrangères, il était commandeur de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique[1].

Mais, parmi tant de titres capables de flatter la vanité, il en est un qu'il semblait mettre au-dessus des autres, et c'était, sans nul doute, le plus modeste de tous. Ce titre était celui de président de la Société nationale d'encouragement au bien, que cette compagnie, créée sous ses auspices, lui avait conféré

[1] L'écusson armorié du baron Charles de Ladoucette est le même que celui de son père; il est seulement surmonté d'un casque en souvenir de ses services au 5e régiment de dragons, et au-dessous du coq chantant se trouve un sabre de cavalerie, rappelant son sabre d'honneur.

Digitized by Google

depuis sa fondation. Il avait présidé aussi la Société pour le développement de l'instruction primaire, importante association instituée par le ministre Carnot, en 1816.

M. de Ladoucette, depuis la mort de sa fille, habitait, rue de Chaillot, un hôtel dans lequel il vivait isolé du monde. Mais chaque matin, dès cinq heures, il était à son cabinet de travail, cherchant, par des occupations continues, toutes concentrées dans l'accomplissement du bien, une diversion à sa tristesse. Une clientèle nombreuse de solliciteurs et de malheureux vint s'ajouter à celle dont il avait hérité de son père et qu'il avait incessamment augmentée. Bientôt, en effet, il connut les besoins religieux, moraux et matériels de son nouveau quartier, les souffrances d'une partie de la population qui l'entourait et s'en fit, près de l'autorité, l'éloquent interprète. Il demanda une église, des écoles, un bureau de bienfaisance, organisa des sociétés de secours mutuels, etc. Le préfet, dans sa confiance en l'homme de cœur qui ne lui laissait pas de trêve, promettait et accordait, dans la limite du possible, sous la condition que M. de Ladoucette resterait son collaborateur dans ces utiles fondations.

Maire de son arrondissement (le huitième) depuis deux ans, c'est dans cette mission de dévouement qu'il contracta la maladie qui devait l'enlever en si peu de jours. Dans ces fonctions municipales, il trouvait d'incessantes occasions de faire acte de charité et de bienfaisance. Voulant se rendre, par lui-même, compte d'une épidémie qui sévissait sur ses administrés, il multipliait ses visites aux malades dans les quartiers pauvres de son arrondissement. Le mardi, 7 décembre, après plusieurs de ces visites,

Digitized by Google

M. de Ladoucette fut pris, dans la soirée, de frissons et de fièvre, prodromes d'une variole confluente qui ne tarda pas à se déclarer avec les symptômes les plus alarmants. Les habiles médecins qui lui prodiguaient leurs soins perdirent bientôt l'espoir de le sauver.

Il conserva sa lucidité presque jusqu'au dernier moment ; le dimanche soir, jouissant de la plénitude de son esprit, il reçut les secours extrêmes de la religion. — Acte de dévouement, acte de piété, tel fut, à ses derniers jours, le résumé de sa vie toute entière.

Ainsi s'éteignit, dans toute la force de son intelligence, cet homme de bien, modèle d'affabilité, de courtoisie, de fidélité au devoir ; d'une simplicité antique, imposant à tous l'affection, à beaucoup le respect ; plein de foi chrétienne, sans ostentation comme sans faux respect humain.

De nombreuses expressions de regrets et de sympathie, réunissant dans une cordiale entente les plus augustes et les plus humbles témoignages, vinrent, du moins, apporter quelque soulagement à la trop légitime douleur de sa famille [1].

Les dispositions testamentaires de M. de Ladoucette, prises isolément et à différentes époques, avant que rien ne fît prévoir la réalisation de ses volontés suprêmes, n'étaient que la dernière expression des

[1] Un éloge remarquable fut prononcé aux funérailles de M. de Ladoucette, à Viels-Maison, par M. Mongis, président à la Cour impériale de Paris et vice-président de la Société d'encouragement au bien. — Parmi les témoignages de sympathie adressés de Metz à sa famille, nous citerons ceux de MM. Darnis, premier président ; Paul Odent, préfet ; Moisson, président du tribunal de première instance.

Digitized by Google

pensées bienfaisantes qui l'avaient toujours animé, mais qui, depuis les jours de douleur, semblaient le but et le mobile unique de sa vie. Permettez-moi, Messieurs, de mettre sous vos yeux celles de ces dispositions qui ont pour nous un intérêt direct [1].

« J'ai toujours trouvé très-utile et très-touchante la fondation Montyon [2] et la distribution de prix de

[1] Je transcris avec bien du plaisir l'extrait suivant d'une lettre que M. le député Eugène de Ladoucette m'a fait l'honneur de m'adresser: « Je tiens à vous dire tout de suite que nous avons applaudi au sentiment généreux et élevé qui a inspiré à mon frère la pensée du legs fait à votre honorable compagnie. Dans son désir touchant de continuer, même après sa mort, la réalisation des idées de bien dont il avait fait le but de sa vie, il a voulu ouvrir une nouvelle ère d'encouragement à la pratique de la vertu et de la charité. Il ne pouvait, dès lors, remettre en meilleures mains, confier à des lumières plus certaines le soin d'attribuer, en faveur de ses compatriotes, au chef-lieu du département berceau de notre famille, comme il le dit lui-même, les prix qu'il a voulu créer à l'exemple de ceux que l'Académie française doit à M. de Montyon. »

[2] Aucun nom n'est plus populaire que celui de M. de Montyon; cependant, tant de rapprochements peuvent être faits entre lui et M. Ch. de Ladoucette, qu'il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler brièvement quelques points de sa vie. Ces deux hommes de bien sont, en quelque sorte, deux médailles frappées à la même effigie.

Administrateur dévoué d'une des belles provinces de France, l'Auvergne, M. de Montyon consacrait sa grande fortune au bien du pays dont il était devenu la providence, et, lorsque les événements le forcèrent à l'émigration, son cœur lui indiqua les moyens d'entretenir, pendant de longues années, son souvenir vivant parmi ces bonnes et loyales populations. Il ne sut pas moins se faire bénir par ses malheureux compagnons d'exil.

En 1783, il avait fondé un prix anonyme pour un acte de vertu d'un français pauvre; cette fondation avait sombré dans le grand naufrage de nos institutions, mais le *philanthrope inconnu* la rétablit en 1815, à son retour, et en créa de nouvelles.

Digitized by Google

vertu qui est faite chaque année par l'Académie française à Paris. La publicité donnée aux bons exemples et aux bonnes actions ne peut qu'encourager la vertu. C'est un faible antidote aux récits de crimes et de vices dont les journaux se plaisent à entretenir chaque jour leurs lecteurs.

» Je voudrais que cette utile pensée de Montyon se répandît et se multipliât. Je voudrais que des personnes bienfaisantes fissent des legs de même nature, proportionnés à leur fortune, aux académies qui existent dans les départements. Ce serait là une bonne décentralisation, celle de la vertu et de la charité. Ce serait aussi fournir à ces utiles associations un élément de vie, une intéressante et chrétienne occupation.

» Voulant en donner l'exemple, dans la limite de mes forces, j'ai choisi le département de la Moselle, berceau de ma famille et dans lequel mon père et moi avons trouvé, pour notre carrière politique, tant de sympathie et d'affection.

» J'ai choisi l'Académie établie à Metz, qui se

Il aimait, sous le voile de l'anonyme, à secourir le talent nécessiteux, et plus d'un savant dut à sa générosité seule de franchir ces débuts difficiles qui préludent si souvent à de grandes destinées. Voici ce que raconte un de ses biographes [1] : « On lui indiqua un jour un jeune littérateur s'annonçant avec éclat et qui manquait des dons de la fortune. M. de Montyon lui fit offrir une pension, mais ne voulut point être nommé. « Je n'accepte le bienfait, dit le jeune écrivain, qu'à condition de connaître mon bienfaiteur. » Le combat dura quelque temps, mais il n'y eut aucun moyen de fléchir ni la modestie de l'homme d'État, ni la délicatesse de l'homme de lettres. »

Ses actes de bienfaisance reçurent, par ses dernières volontés, un immense développement.

[1] Ch. Lacretelle, né à Metz en 1763.

Digitized by Google

recommande par d'importants travaux. A cet effet, de mon plein mouvement, ayant toute la disposition de ma pensée et de mon esprit, je donne et lègue à l'Académie impériale de Metz les maisons que je possède dans cette ville, place d'Austerlitz, 28 et 30, et place du Quarteau.

» Afin qu'après avoir été autorisée à accepter ce legs elle jouisse de ces maisons, qui ne sont grevées d'aucune hypothèque, en toute propriété, aux clauses et conditions suivantes : le revenu de ces maisons sera employé à fonder des prix de vertu qui seront décernés, chaque année, en séance publique et solennelle, aux personnes habitant le département de la Moselle, qui en auront été jugées dignes par ladite Académie, après une enquête scrupuleuse et sévère.

» L'Académie fixera elle-même le nombre et la répartition de ces prix et fera un règlement à ce sujet. Je l'engage à suivre, autant que possible, les règles qui ont été adoptées, en pareille matière, par l'Académie française.

» Si, une année, il ne se trouvait pas de candidats en nombre suffisant et d'un mérite suffisamment reconnu pour obtenir ces prix, la somme restant disponible serait répartie sur la distribution de l'année suivante. Il vaut mieux ne rien donner que de donner à des personnes qui n'en seraient pas complétement dignes. On affaiblit l'effet moral des récompenses que l'on décerne légèrement.

» Bien que laissant toute latitude d'appréciation à l'Académie, j'exprime cependant la pensée que des actes continus valent mieux qu'une action isolée, quelque belle qu'elle soit, et que les vertus de famille doivent être préférées à celles qui s'adres-

Digitized by Google

sent à des étrangers. La famille est la base de la société [1]. »

. . . . . .

Les manifestations de l'intelligence avaient seules, jusqu'à ce jour, occupé notre compagnie; désormais son action va donc s'étendre, aussi, sur des manifestations de l'ordre moral, à l'instar de l'Académie française. Mais le cœur et le cerveau sont également

[1] Voici l'ensemble de ces dispositions testamentaires, concernant les départements de la Moselle et des Hautes-Alpes :

« Je désire témoigner mon souvenir et ma reconnaissance au département de la Moselle, berceau de ma famille et source de la position politique que j'ai occupée.

» Je désire donner un témoignage de confiance au Conseil général de ce département, que j'ai longtemps présidé et où j'ai eu de si bonnes et si affectueuses relations.

» Je désire faire un acte qui prouve l'intérêt que j'ai toujours porté à l'agriculture et qui contribue, dans sa mesure, à ce résultat si désirable de retenir les ouvriers dans la campagne.

» Une combinaison donnant à quelques-uns d'entre eux la possibilité d'être exonérés du service militaire, charge qu'ils redoutent plus que toute autre, m'a paru répondre à cette pensée.

» A cet effet, libre de mes actes et sain d'esprit, je fais la disposition suivante :

» Je donne et lègue au département de la Moselle le terrain en nature de bois taillis et futaie, dit le bois Saint-Martin, que je possède près la ville de Briey, département de la Moselle, et qui contient 92 hectares 74 ares 56 centiares.

» Je mets à ce legs les conditions suivantes :

» Le bois Saint-Martin ne pourra être vendu, ni défriché. Il sera géré suivant les règles administratives et sous le contrôle du Conseil général. Les revenus en seront placés, chaque année, en rentes sur l'État; les revenus capitalisés, avec les intérêts des intérêts, formeront une masse qui servira à exonérer du service militaire, en le rachetant, le cultivateur qui aura obtenu le premier prix de labourage dans le concours régional de la contrée à laquelle le département de la Moselle est annexé. Si l'organisation actuelle des concours régionaux venait à être changée, elle serait certai-

Digitized by Google

indispensables à la vie ; la culture de l'un touche de près à la culture de l'autre ; et s'il est vrai que les travaux de l'intelligence tendent à moraliser, il ne l'est pas moins que l'homme vertueux se complaît dans les récréations de l'esprit. En décernant des prix à la vertu, loin de sortir de nos attributions, nous ne ferons donc que les confirmer et les étendre.

Depuis quelques années on a beaucoup parlé des

nement remplacée par une autre organisation ayant aussi pour but d'encourager l'agriculture et de décerner des récompenses, auxquelles le département de la Moselle pourrait participer. Dans ce cas, la faveur s'appliquerait toujours au cultivateur qui aurait remporté le premier prix dans cette réunion agricole.

» Le candidat qui briguerait la faveur établie par le présent legs devra être né dans le département de la Moselle et y demeurer, être fils légitime de laboureur, avoir une bonne conduite et s'abstenir du cabaret. Il devra, en outre, contracter par écrit l'engagement de ne pas quitter les occupations agricoles au moins pendant un intervalle de dix années, et il devra réaliser cet engagement (termes de la loi de 1850, pour les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement et au clergé).

» Si le premier prix ne remplit pas toutes ces conditions, la faveur sera accordée à celui qui aura obtenu le deuxième prix et qui les remplira lui-même.

» Il en sera de même si le premier prix se trouvait déjà dans l'une des exceptions prononcées par la loi. Dans ce cas également le deuxième prix peut en profiter à sa place.

» Si ni l'un ni l'autre de ces deux lauréats ne remplit les conditions voulues, la somme qui leur aurait été attribuée pour obtenir leur exonération restera placée pour augmenter le fonds de réserve destiné à l'emploi qui fait l'objet du présent legs.

» Si l'expérience de plusieurs années faisait juger au Conseil général que le revenu de l'immeuble légué excède la somme nécessaire pour remplir les engagements stipulés ci-dessus, la faveur d'exonération ci-dessus détaillée pourrait être attribuée à l'un des fils du vigneron classé, comme le plus méritant du département, parmi ceux auxquels le Comice agricole de l'arrondissement de Metz accorde en ce moment des récompenses dans ses distributions

Digitized by Google

droits de l'homme. Des sociétés, avouées ou secrètes, des publications nombreuses, n'ont eu d'autre but que la revendication de ces droits. Il y a là du bien, Messieurs, car la dignité de l'homme est attachée à l'exercice des droits qui constituent la plénitude d'une existence libre. Mais cette donnée, dégagée de la donnée corrélative du devoir, offre un immense danger, contre lequel il importe de réagir. Si j'ai des droits

annuelles et qui réunissent à un service d'au moins vingt ans sur la métairie le mérite d'un travail intelligent et assidu.

» Le candidat vigneron devra réunir les mêmes conditions que celles prévues pour les laboureurs.

» Si l'organisation actuelle des Comices agricoles venait à être changée, la désignation pourrait être faite par le corps agricole appelé, en place du Comice, à récompenser le service et le travail des vignerons.

» La partie du revenu des biens légués qui ne serait pas absorbée par les emplois qui précèdent serait placée en rentes sur l'État, pour accroître le capital, qui ne devra, en aucun cas, être entamé.....

» Fait à Cannes, où je suis de passage, le deux décembre mil huit cent soixante-quatre.

» Je donne au département de la Moselle 40000 francs, dont le Conseil général fera la répartition entre les petits hospices ruraux, que nous avons appelés maisons de Charité-Napoléon...

» Je lui donne une autre somme de 40000 francs, pour aider à l'entretien et au développement du dépôt de mendicité et hospice de vieillards établi à Gorze. Je voudrais que les vieillards qui, dans les familles rurales et ouvrières, ne sont pas toujours soignés et entourés d'égards, comme ils devraient l'être, par leurs enfants ou parents, trouvassent là un asile et des soins pour leurs vieux jours...

» Je donne et lègue à la commune d'Audun-le-Roman [1], mon

[1] M. de Ladoucette aimait à associer son pays aux actes de sa vie. Le jour où il mariait sa fille chérie, chacune des communes qu'il représentait au Conseil général, recevait un titre de rente sur l'État, modeste sans doute, mais qui attestait, une fois de plus, sa sollicitude pour les pauvres de sa circonscription *bien-aimée*.

Digitized by Google

sur la société, celle-ci, par une juste et inévitable réciprocité, a sur moi des droits, qui m'imposent des obligations, des devoirs à remplir envers mes semblables. Il serait commode, assurément, de faire valoir partout et toujours son droit, sans qu'aucun devoir vînt en gêner la mise en pratique; mais l'idée que représente ce mot occupe naturellement assez de place dans la conscience humaine pour qu'il soit inutile de trop y insister et de le rappeler sans cesse à l'esprit; agir ainsi, c'est souvent faire appel aux

bien-aimé chef-lieu de canton, la somme de 30 000 francs, pour la fondation d'une école de jeunes filles, dirigée par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ou filles de la Charité, qui tiendront aussi une salle d'asile et soigneront les malades.

» Ces 30 000 francs seront pris sur ma succession, en dehors des biens légués à l'Académie de Metz et au Conseil général de la Moselle. Il y sera pris également la somme nécessaire pour assurer le traitement des deux ou trois sœurs qui seront attachées à cette fondation.

» Drancy, quatre décembre mil huit cent soixante-cinq.

» Je lègue aussi 100 000 francs, à prendre sur les valeurs que je laisserai à mon décès, pour le département des Hautes-Alpes, qui vient de rendre un si flatteur hommage à la mémoire de mon père, en lui érigeant une statue. Cette somme sera mise à la disposition du Conseil général du département, qui la placera en rentes sur l'État, pour distribuer des secours aux habitants des communes pauvres de ce pays, dans les circonstances qui s'y présentent trop fréquemment, d'incendies généraux ou d'inondations à la suite desquelles les habitants de ces communes se trouvent dans une misère si complète. Ce département mérite vraiment que le gouvernement lui vienne en aide d'une manière toute particulière, sans quoi les émigrations des gens pauvres et malheureux rendraient déserte cette partie si intéressante de la France.

» Paris, vingt-cinq octobre mil huit cent soixante-neuf. »

(En ce qui concerne les legs particuliers, et ils sont nombreux, on comprend la réserve qui nous est imposée; nous n'en ferons aucune mention.)

Digitized by Google

mauvais penchants, parfois aux instincts pervers. Eh bien! Messieurs, abandonnons à d'autres la tâche populaire et facile de rappeler à l'homme ses droits; à nous appartient la mission, plus noble il me semble, car elle ne flatte pas, de lui rappeler ses obligations envers la société, envers lui-même; et lorsque nous aurons rencontré des hommes qui élèvent le devoir à la hauteur du dévouement et du sacrifice, en leur attribuant, au nom du bienfaiteur de la vertu, un témoignage de notre admiration, nous les donnerons en exemple à tous; nous provoquerons ainsi la contagion de la vertu, comme un puissant remède à la contagion du vice, si active de nos jours; — active comme elle l'a, sans doute, toujours été, car j'ai peine à croire que nous valions moins que nos pères, que nos aïeux.

L'action la plus méritoire, provoquée par un élan spontané du cœur, fût-elle accomplie au péril de nos jours, peut n'avoir rien de commun avec la vertu; elle n'est que la manifestation, presque inconsciente, d'un mouvement généreux qui prend sa source à des motifs divers. Le soldat s'élançant dans les rangs ennemis pour arracher à la mort son chef, son camarade, pour sauver son drapeau, pour honorer son régiment, accomplit un acte méritoire, sans doute, auquel ne manqueront ni applaudissements ni récompenses; mais il agit sous l'empire d'un stimulant énergique, que nous appellerons, avec l'école de Gall, *approbativité;* l'armée a les yeux fixés sur lui, il est dans tout l'enivrement de la bataille.

Plus méritoire est, peut-être encore, l'acte d'un citoyen qui, de sang-froid, sans autre stimulant que celui du bien, s'attache au cou d'un cheval effréné, s'élance au foyer d'un incendie, brave le courroux

Digitized by Google

des flots, pour arracher à la mort les victimes que son dévouement seul peut sauver. Cependant, ces actions, dignes de nos sympathies et de notre admiration, n'émanent pas toujours d'un homme vertueux, et l'on ne saurait leur reconnaître la même valeur qu'au sacrifice modeste, soigneusement caché à tous les regards, accompli durant une longue période de temps, sans attente d'autre récompense que celle d'une conscience satisfaite. Tel est, par exemple, le domestique sacrifiant, pendant une suite d'années, à des maitres bien-aimés, dénués et infirmes, tout ce que Dieu a mis en lui de force et d'énergie. Ce sacrifice volontaire, longuement et mûrement réfléchi, implique toujours une âme vertueuse. Le grand moraliste qui a nom Montaigne, l'avait bien senti déjà, lorsqu'il écrivait : « Il y a bien à dire contre les boutées et saillies de l'âme ou une résolue et constante habitude. »

Ne porterions-nous pas le même jugement que l'Académie française, sur ce modeste ouvrier de nos contrées dont elle a récompensé la vie de dévouement par l'un de ses prix les plus élevés (10000 fr.), en 1825? Roch (Martin), ayant quitté le service en 1815, s'était marié à Montigny-lès-Metz. La famille de sa femme, composée d'une mère infirme et de trois enfants aveugles, tomba bientôt toute entière à sa charge. Il eut lui-même trois enfants. Son modeste salaire de vingt sous par jour était consacré à ces infortunes et, plus d'une fois, se refusant à lui-même le nécessaire, on le vit tomber d'inanition pendant son travail. Cependant, dans sa noble fierté de vieux soldat, il ne permit jamais, ni à ses enfants d'adoption, ni à ses propres enfants, de réclamer le pain de la charité. Il souffrit ainsi pendant dix ans, mais

Digitized by Google

il assura, du moins, par son sacrifice, l'existence d'une intéressante famille.

Loin de nous la pensée de nier ou d'amoindrir la vertu militaire, bien que nous ne puissions la reconnaître dans les actions d'éclat. Cette abnégation de tous les jours, cet abandon de la personnalité à une discipline qui transforme l'homme en la chose du règlement; qui supporte sans murmures et fatigues et périls, parce que le devoir les impose, parce que l'honneur du drapeau les réclame, voilà la vraie vertu du soldat. C'est aussi de la vraie vertu celle du sauveteur toujours prêt à lancer sa barque au secours des naufragés et qui, souvent, ne saurait plus compter ceux que son dévouement a arrachés à la mort.

L'une et l'autre sont dignes de notre admiration, mais nous n'avons pas pour mission de récompenser la vertu du soldat ni celle du marin; d'autres se sont imposé ce soin. C'est à la vertu patiente du foyer pauvre que s'adresseront de préférence, sinon toujours, nos encouragements; c'est là surtout que nous puiserons des exemples.

Le sort du peuple est que ses vertus restent ignorées. L'enquête nécessitée par la distribution d'encouragements aux plus vertueux des gens du peuple est un défi jeté à cette injustice du sort.

Telle était la pensée du vénérable promoteur des prix décernés, par l'Académie française, aux grands actes de vertu; telle était aussi, nous l'avons vu, la pensée de M. de Ladoucette, réalisée par la fondation généreuse dont il nous a constitués les mandataires.

Mais il est un écueil à éviter dans la mission confiée à notre zèle. Souvent il est difficile de décider,

Digitized by Google

entre plusieurs mérites de même ordre ou d'ordres différents, celui qui, se dégageant de toute influence personnelle, l'emporte aux yeux de la saine justice. Et puis, quel danger de se laisser séduire par certaines apparences de vertu, par certains dehors qui imposent, mais ne résistent point à une investigation approfondie! N'oublions jamais, à cette occasion, les paroles d'un des plus éloquents docteurs de l'Église, Bossuet: « Ceux qui ne se connaissent point en pierreries, sont trompés par le moindre éclat, et le monde se connaît si peu en vertu, que la moindre apparence éblouit sa vue; de sorte qu'il n'est rien de si aisé, à l'honneur du monde, que de donner du crédit au vice. » Mais nous sommes suffisamment avertis, Messieurs, et, grâce à notre expérience des choses d'ici-bas, jamais, je l'espère, l'Académie impériale de Metz ne contribuera à donner crédit au vice. L'Académie française exclut du concours au prix Montyon quiconque aurait tenté une démarche personnelle pour s'y faire admettre; nous ne saurions mieux faire que d'adopter cette sage et prudente mesure.

Dans une ville comme Metz, où la bienfaisance est en quête d'infortunes à secourir, où la vertu modeste trouve si difficilement à se dissimuler, le sentiment public saura nous la signaler et nous fournir de précieux éléments d'appréciation. Dans les campagnes, où la vie de chacun est, en quelque sorte, percée à jour, notre tâche sera plus facile encore; rien n'échappe aux yeux clairvoyants du voisinage. Mais nous compterons surtout, sans crainte de nous égarer, sur le concours judicieux des magistrats, dont l'incessante sollicitude saura découvrir la vertu cachée dans l'ombre, aussi bien que démasquer

Digitized by Google

tout faux semblant de vertu. A l'Académie, Messieurs, appartient l'exécution des volontés suprêmes de M. Ch. de Ladoucette; à tous le soin de préparer l'accomplissement de sa mission moralisante et providentielle.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1869-1870,

PAR M. CAILLY, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

Dans une académie la position du secrétaire ressemble singulièrement, il faut le dire, à celle de ces hauts fonctionnaires qui, dans l'extrême Orient, sont chargés de conserver à la postérité le souvenir du règne sous lequel ils vivent. Chaque jour le lettré, qui fait partie du tribunal historique, nom donné au corps auquel il appartient, doit noter l'événement qui s'accomplit, l'apprécier, et ses tablettes, déposées dans des archives spéciales, ne sont dépouillées que quand le règne vient à finir et qu'il faut en retracer le cours. Dans une société comme la nôtre, le secrétaire fait un travail analogue. Il conserve, dans le procès-verbal de chaque séance, le souvenir de nos travaux journaliers, et lorsque le règne du bureau qui, pendant une année, en a dirigé la marche, vient à cesser, il vous doit l'histoire de ce règne. Il vous la donne, Messieurs, dans un rapport succinct et la dévoile au public dont la présence honore la dernière réunion de l'année académique. Plus heureux cependant que le lettré d'Orient, il n'a pas à vous

Digitized by Google

faire connaître son opinion sur tous les travaux dont il doit vous entretenir, mais pourtant il n'en est pas moins juge, car en constatant l'activité dans toutes les branches des sciences que vous cultivez, il consacre un éloge à la direction imprimée, pendant l'année accomplie, au corps savant dont il est l'historien, et s'il lui arrive de révéler que l'atonie s'est montrée quelque part, il signale un devoir négligé et demande au nouveau bureau, si l'on peut s'exprimer ainsi, de faire produire des fruits à une terre qui, jamais, ne doit rester inculte.

Je n'aurai pas, je l'espère, à adresser un semblable appel à l'activité et au dévouement de nos successeurs. Vous allez en juger.

Personnel.

Cette année, grâce à Dieu, l'Académie de Metz n'a eu à déplorer la perte d'aucun de ses membres titulaires. Seulement, pour quelques-uns, dont l'âge pouvait refroidir l'activité ou pour lesquels des obligations imposées par de nouvelles fonctions rendaient impossible la présence à nos séances, en usant du droit que lui confère son règlement elle a étendu, sans les détruire, les liens qui les unissaient à la Société. Ainsi, à l'unanimité, elle accordait le titre de membre honoraire à M. le colonel Hennocque; elle donnait place, sur leur demande, parmi les associés-libres résidants, à M. le docteur Riolacci, nommé médecin-major au 80e régiment d'infanterie de ligne, et à M. de Bouteiller, élu député au Corps législatif; elle ouvrait enfin à M. Barré, ingénieur des mines, appelé à une autre résidence, la classe des associés-libres non résidants.

Digitized by Google

Parmi les membres correspondants, au contraire, l'Académie avait la douleur de perdre, à peu de mois d'intervalle, M. Beaupré, conseiller à la Cour impériale de Nancy, érudit auteur de plusieurs ouvrages sur la Lorraine, et M. le sénateur baron de Ladoucette, dont vous connaissez la vie et dont le nom restera désormais vénéré parmi nous, comme celui d'un bienfaiteur de l'humanité.

Les changements survenus parmi les membres titulaires avaient laissé quatre places vacantes. M. Chabert, qui était de nouveau revenu habiter Metz, et M. le général Fournier, que la compagnie avait vu, avec tant d'appréhension et de regrets, quitter, en 1864, notre cité pour aller s'établir à Paris où l'appelait un légitime avancement, purent reprendre leur position première, tandis qu'il était permis à votre compagnie de s'adjoindre des hommes nouveaux, recommandables par leur savoir et par les travaux qu'ils avaient accomplis. C'étaient M. le colonel du génie Humbert et M. Demoget, architecte de la ville.

L'Académie appelait enfin, au nombre de ses membres correspondants, M. Alexandre Bonvarlet, ancien négociant, consul du roi de Danemarck à Dunkerque et membre de l'Académie de cette ville; M. Constant Lapaix, graveur héraldique à Nancy, auteur de l'Armorial de Lorraine; M. Émile Huber, ancien élève de l'École centrale, directeur, à Sarreguemines, d'une fabrique de peluche de soie; et M. le docteur Léon Colin, médecin principal de l'armée, professeur à l'École de médecine du Val-de-Grâce, le savant auteur de plusieurs ouvrages de médecine, notamment du Traité des fièvres intermittentes.

Digitized by Google

Lettres et Beaux-Arts.

Si les changements survenus parmi les membres titulaires de notre compagnie ne lui laissaient aucun événement douloureux à déplorer pour cette année, il lui restait cependant un pieux devoir à remplir, c'était de consacrer parmi nous la mémoire de l'un de nos plus vénérés confrères, de M. Thiel, qui, en 1819, avait été l'un des fondateurs de notre Société.

M. le colonel Virlet s'est acquitté de cette tâche délicate avec un bonheur et un talent que vous avez pu apprécier et, malgré le soin qu'il prenait de déclarer son incompétence pour juger l'existence et surtout les travaux d'un membre de l'Université, dont la vie s'était passée à former et à instruire de jeunes générations, tandis que, par métier, lui était voué à l'étude des perfectionnements et des moyens qui peuvent servir à les détruire, il a su trouver, dans les sentiments nés des liens d'affection et de parenté qui l'unissaient à notre ancien confrère, des accents d'une véritable émotion lorsqu'il retraçait les débuts, dans la carrière de l'enseignement, du professeur de notre jeunesse; qu'il rappelait à votre souvenir les ouvrages inspirés à son expérience par sa longue pratique du professorat, et que, rappelant le temps où, après quarante-deux ans de services actifs, à l'instant où il pouvait jouir du repos de la retraite, il le représentait consacrant une partie de son temps à l'instruction publique, tout en donnant le reste aux œuvres charitables et philanthropiques, et en enchérissant vos Mémoires de nombreux travaux, gage de l'affection qu'il portait à nôtre compagnie.

Digitized by Google

Dans une étude, écrite avec le talent que vous connaissez à son auteur, M. le président Salmon vous a retracé la vie de l'un de ses anciens amis, celle de M. le colonel du génie Cournault qui, né à Langres en 1783, vint terminer sa carrière à Toul après avoir, pendant plusieurs années, exercé, à la tête du 2e régiment du génie, un commandement militaire à Metz. Vous vous rappelez encore, Messieurs, la façon gracieuse avec laquelle vous était racontées l'enfance et la jeunesse du futur élève de l'École polytechnique qui, devenu courageux soldat, devait un jour, à la tête de quelques sapeurs, mettre le premier le pied sur le territoire russe et permettre ainsi l'établissement des ponts destinés à faciliter, à la grande armée, le passage du Niémen. Rompant heureusement avec un usage trop fréquent dans de semblables monographies, vous n'avez vu l'auteur de l'étude sur la vie du colonel Cournault laisser l'histoire des brillantes campagnes faites de 1809 à 1811 en Autriche, en Dalmatie, en Illyrie, ou les sombres tableaux des terribles événements de la retraite de 1812, envahir le cadre destiné à vous faire connaître d'une façon intime un homme d'un caractère excellent par le cœur et par l'esprit; mais vous avez été charmés de l'art admirable avec lequel les sentiments les plus nobles et les plus généreux de son âme vous étaient dévoilés par l'appréciation de ses méditations toutes patriotiques. Vous appreniez, dans ce travail, comment, en réfléchissant au sort de son pays, s'il devait encore un jour subir les coups d'une coalition aussi formidable que celle qu'il avait vu triompher sous les murs de Paris, le colonel Cournault préparait à sa patrie, dans un travail resté en quelque sorte inédit, des moyens de défense. Par l'analyse

Digitized by Google

complète qui vous a été faite de son œuvre, vous avez appris comment il indiquait à ses concitoyens que l'armée, appuyée à l'intérieur de places fortes, pouvait repousser l'ennemi s'il venait jamais à franchir les frontières démantelées que livraient à son pays les traités de 1815. Entraînés par l'attrait d'une exposition claire et saisissante vous avez cru, Messieurs, suivre les explications d'un savant ingénieur quand, ramenés tout à coup à l'auteur des conceptions patriotiques qui vous étaient livrées, vous avez compris enfin que l'habile écrivain de cette étude n'avait voulu que vous révéler les sentiments d'amour pur et désintéressé que portait à sa patrie le noble cœur dont il honorait le souvenir. Ces généreuses pensées vous ont fait aimer l'homme qui les avait conçues et, en lui accordant ces sentiments d'affection, en les partageant avec l'auteur de cette étude, vous avez, je n'en doute pas, adouci les regrets que laisse toujours le souvenir d'une amitié violemment brisée.

Archéologie et Histoire.

Ces entraînements du cœur, que permet la littérature proprement dite à ses serviteurs fidèles, vous ne les avez plus retrouvés dans les travaux d'histoire et d'archéologie qui vous ont été lus cette année, car leur mérite n'est pas de vous captiver en éveillant la sympathie de vos sentiments intimes, mais de vous éclairer sur des points douteux par de froides déductions logiques. La précision, la clarté, la vigueur du raisonnement, telles sont les qualités que vous appréciez dans de semblables recherches. Vous les avez trouvées, Messieurs, dans les mémoires lus par M. le

Digitized by Google

commandant Goulier et par M. l'abbé Ledain, sur le tracé de quelques voies romaines dans le département de la Moselle.

Se conformant à la volonté de l'Empereur qui, en 1858, avait conçu la pensée d'un vaste travail d'ensemble sur la topographie des Gaules jusqu'au cinquième siècle, une commission spéciale, dite de la topographie des Gaules, constituée à Paris, a dressé une carte destinée à indiquer provisoirement les directions supposées suivies par les anciennes voies romaines et a invité les sociétés savantes à produire tous les documents qu'elles pourraient avoir obtenus d'études faites sur le terrain, afin de contrôler les données résultant de premières investigations.

Répondre à ce désir a été évidemment la pensée des auteurs des deux mémoires qui vous ont été lus. Seulement, pour atteindre ce but, chacun d'eux a suivi la marche particulière que lui traçaient ses aptitudes spéciales.

S'appuyant de la vue des cartes topographiques et de la connaissance de certains accidents de terrains, M. le commandant Goulier a constaté, sur le territoire du département, l'existence de voies de communication suivant un tracé rectiligne dont elles ne s'écartent que quand, venant à s'engager dans des pays montueux ou coupés de vallées profondes, elles se relient à des chemins qui suivent, avec une persistance très-remarquable, des lignes de faîte ou de partage des eaux. Ce fait constaté, il en établit les causes, en déduit les conséquences et retrace, à l'aide de ce principe, les grandes voies romaines de communication allant de Verdun à Trèves et de Reims à Metz par Toul, ainsi que la direction de quelques chemins de moindre importance placés sur

Digitized by Google

les lignes de faîte, laissant à l'archéologie le soin de contrôler, par ses découvertes anciennes et par celles que l'avenir lui réserve, le mérite de ces tracés. Il a examiné ensuite la direction de quelques voies anciennes qui, se dirigeant sur Metz, pénétraient dans la ville, et a appelé incidemment l'attention sur les changements apportés par les siècles au cours de de la Moselle.

Pour retrouver le tracé de la route de Reims à Metz, par Toul et Scarpone, ou celui de la voie de Metz à Trèves, par la rive droite de la Moselle, M. l'abbé Ledain s'est adressé, au contraire, à l'archéologie. Aux témoignages que lui livrait le sol, soit par sa nature, soit par les antiquités qu'il a laissé échapper de son sein, il a ajouté les preuves tirées des désignations des lieux qu'il avait parcourus et il a pris soin de confirmer ses déductions par l'avis des auteurs qui, avant lui, avaient écrit sur le sujet qu'il traitait. Il ne faut pas s'y tromper, ce ne sont pas quelques observations présentées à l'appui d'une thèse qui recevra une solution plus ou moins heureuse que livre au lecteur votre érudit confrère, c'est une enquête des plus minutieuses qu'il lui soumet et qu'il cherche à rendre décisive pour détruire une erreur déjà signalée en 1864, mais sans succès, paraît-il, à la commission de la topographie des Gaules, par notre savant confrère M. de Bouteiller.

Rendons justice à la patience que nécessitent de semblables investigations et espérons qu'un jour une lutte si vaillamment soutenue aura enfin une issue favorable. Elle aura, en tous cas, valu à l'Académie un double travail d'un mérite incontestable pour l'histoire de la topographie locale.

Digitized by Google

Cet heureux résultat, acquis aux études historiques relatives au pays Messin, n'est pas, au surplus, le seul que j'aie à vous signaler. L'un de vos membres honoraires, M. Charles Robert, membre correspondant de l'Institut de France, a fait hommage à votre compagnie du premier fascicule d'un ouvrage en cours de publication, ayant pour titre : *Épigraphie de la Moselle,* du plus haut intérêt pour la science, puisqu'en mettant au jour les inscriptions anciennes, il crée à l'histoire du pays une mine précieuse de documents inexplorés, enrichis de notes remarquables fournies par sa rare érudition.

D'un autre côté, l'un de nos infatigables travailleurs, M. Abel, continuait ses recherches sur nos origines communales. Dans un précédent travail qui, déjà, a trouvé place dans les Mémoires de l'Académie, il s'était donné la tâche de remonter à l'origine du maître-échevinat messin. Il vous a indiqué le point de départ de cette création dans les institutions municipales dont les Romains avaient doté notre pays. Encouragé par ses premières découvertes, il a tenu, cette année, à vous faire connaître une série d'aperçus nouveaux sur quelques points obscurs de l'histoire de Metz. Ainsi il a d'abord recherché en quoi consistait le *Pagus Métensis,* cette circonscription territoriale qui, plus tard, devait prendre le nom de pays Messin. En en fixant les limites il est arrivé à constater l'existence d'un *pagus* resté inconnu jusqu'à ce jour, parce qu'il n'avait cessé d'être confondu avec le pagus qui avait Metz pour centre. Il a montré ensuite comment les Romains, puis les Francs, avaient mis à la tête du *Pagus Métensis* des dignitaires connus, au moyen âge, sous le nom de ducs et de comtes de Metz. Il vous entretenait, le premier, de ce fonction-

Digitized by Google

naire désigné sous le titre de *défenseur de la cité de Metz,* qui, d'après lui, se serait perpétué sous le nom de *grand voué de la cité,* pour s'éteindre enfin sous celui d'*orateur de la cité.* Et remarquant que, dans l'origine, cette dignité était exercée par les évêques de Metz, notre savant confrère a été naturellement conduit à étudier le rôle joué par nos prélats, au point de vue temporel, soit par eux-mêmes, soit par leurs officiers laïques, *le voué de l'Église de Metz, le sénéchal, le chambellan, le maréchal de l'évêque.*

M. Abel nous a aussi montré les évêques aux prises avec les comtes de Metz et, s'appuyant de documents inédits, qui renversent les données de nos chroniques et les assertions de Meurisse, auteur de l'Histoire des évêques de Metz, il nous a raconté les péripéties de cette lutte. Pour compléter cette étude de nos institutions municipales, notre érudit confrère a recherché de quelle façon notre cité avait été divisée en trois mairies et comment cette division, toute administrative, avait conduit à l'institution, toute défensive, des cinq paraiges de la cité.

Enfin la partie de son travail où M. Abel s'est livré à des aperçus complétement nouveaux, c'est dans l'indication qu'il a faite de la chartre d'où il fait découler l'institution des Treize, en démontrant que ces Treize n'avaient pas toujours été des magistrats ou des juges, comme l'avaient successivement imprimé tous nos écrivains, se copiant à l'envi sur ce point, et, après avoir insisté sur l'inutilité de rechercher la chartre spéciale de la création des Treize, il termine en faisant voir que la chartre de création des amans messins a été mal comprise jusqu'à ce jour, et que les preuves sur lesquelles il s'appuie lui permettent de faire remonter cette création jus-

Digitized by Google

qu'à l'époque de la domination romaine, de laquelle, suivant lui, viendraient toutes nos autres institutions municipales, qui n'auraient fait que s'élargir à l'époque de l'affranchissement des communes.

Comme vous le voyez, Messieurs, ce sont de véritables chapitres de l'histoire de Metz mis au jour par notre laborieux confrère. Nous ne pouvons donc que l'encourager dans ces énergiques efforts auxquels, pour une autre ville de ce département, s'est associé l'un de nos confrères.

M. Thilloy a entrepris, pour Sarreguemines, ce que M. Abel a fait pour Metz. Il en écrit l'histoire et c'est comme introduction à ce travail d'érudition et de patience toute bénédictine que, dans une de vos séances, il a lu un premier mémoire sur l'origine de cette ville. Laissons-le donc continuer l'œuvre dont il a bien voulu vous offrir les prémisses et remettons ici à notre successeur le soin d'apprécier, lorsqu'elle sera complète, cette histoire que nous avons le regret de vous annoncer sans pouvoir vous en signaler les mérites.

Si l'Académie, tout en ressentant encore une peine bien vive de la décision de son vice-président qui, volontairement, s'est éloigné des fonctions qu'elle lui avait confiées, a pensé ne pouvoir s'opposer à un désir formellement exprimé; elle espère, cependant, qu'il puisera assez de confiance dans l'affection qu'il a vouée au pays dont il est l'historien, pour conduire à fin sa laborieuse entreprise. Elle l'espère, car elle a la preuve de son désir de donner à la compagnie tout ce qui est de nature à intéresser nos annales locales.

M. Thilloy vous a fait connaître, en effet, un rapport très-intéressant écrit en 1712 par Henry Messer,

Digitized by Google

officier dans l'armée du prince Eugène de Savoie et aide de camp du général Grosvestein qui, cette année, à la tête d'un corps de dix-huit cents chevaux, vint faire le dégât dans les Trois-Évêchés et les punir ainsi de n'avoir pas acquitté la contribution de guerre à laquelle ils avaient été soumis. Ce rapport vous a révélé cet épisode assez curieux, celui de la présence, sous nos murs, le 16 juin 1712, d'un corps de troupes assez audacieux pour venir, quand le maréchal de Villars avait le gouvernement du pays, camper sur les hauteurs de Sainte-Barbe, sommer la ville d'avoir à lui payer rançon et, sur le refus de M. le marquis de Refuge, commandant la place, incendier, sous ses yeux, malgré la mousqueterie des compagnies bourgeoises et le canon des remparts, le faubourg Saint-Julien et, dans le pays plat, réduire en cendres trente-cinq villages et dix-huit châteaux. Ajoutons que ce fut un court triomphe pour cette cavalerie, car elle n'eut que le temps de rejoindre l'armée dont elle avait été détachée pour l'aider à opérer sa retraite devant l'illustre maréchal vainqueur à Denain. Mais qu'elle perte, malgré son court séjour dans nos campagnes, n'avait-elle pas fait subir à l'agriculture.

Agriculture et Sciences.

Il vous sera facile, Messieurs, de vous en rendre compte, car souvent les intérêts qu'elle éveille sont l'objet de vos pensées et de vos travaux. L'Académie est, en effet, héritière des traditions et des soins confiés à la Société libre d'Agriculture établie à Metz, pour le département de la Moselle, le 30 frimaire an X ; et, comme chez sa devancière, la culture des champs, l'aménagement des forêts, l'entretien des

Digitized by Google

prairies, les soins à donner à la vigne et l'éducation des bestiaux éveillent sa sollicitude. Aussi est-ce avec une susceptibilité bien légitime que vous avez réclamé pour elle l'honneur de se faire représenter dans la Commission chargée de juger le concours ouvert à Metz, pour la production de la viande de boucherie.

Fidèles à ces traditions, vous avez entendu, avec un vif intérêt, le rapport sur la sériciculture, qui vous a été présenté par M. de Saulcy, et, en apprenant les désastres causés à la magnifique race de vers à soie chinois, par la mauvaise alimentation résultant de la maturité incomplète des mûriers, suite inévitable des variations de température de l'été dernier, vous avez pu craindre de voir rester stériles les efforts patriotiques tentés, jusqu'à présent, par notre zélé confrère pour le développement, dans le département, de l'industrie séricicole. Mais, forts de sa confiance dans l'avenir, vous m'autorisez aujourd'hui à recommander, en son nom et au vôtre, aux personnes qui se livrent à l'éducation des vers à soie, de ne choisir pour les éducations qu'elles se proposent de faire, que les espèces donnant, avec la race la plus facile à alimenter dans le pays, la graine la plus appréciée par le commerce, de repousser surtout la race dite *écolier*, d'une rusticité à toute épreuve, il est vrai, mais qui ne fournit, avec beaucoup de bourre, qu'une soie rare, grossière et rude dont le commerce ne veut à aucun prix, et à leur demander de se conformer avec soin à ces prescriptions, car c'est le seul moyen de développer l'industrie du grainage qui commence à naître dans le département.

C'est avec le même intérêt que vous avez accueilli les communications qui vous ont été faites par M. le

Digitized by Google

docteur Scoutetten, sur l'amélioration et la conservation des vins par l'électricité. Vous avez même désigné des membres de votre compagnie pour suivre les expériences que nécessitait le procédé nouveau qui vous était signalé, et ils ont pu constater que, sous l'empire d'un courant très-puissant, fourni par la machine de Laad, du vin, récolté l'année même, changeait, en quatre ou cinq minutes, de saveur, perdait son goût de nouveau, devenait clair et complétement dépouillé. Mais l'électricité a-t-elle introduit, dans ce vin, un principe conservateur? c'est une question réservée à l'avenir, le temps seul la résoudra.

La préparation des expériences auxquelles il a été procédé, leurs discussions mêmes, étaient de nature à fatiguer une organisation qui lutte contre une affection douloureuse avec un courage énergique, si le désir d'être utile à ses semblables n'avait pas soutenu notre zélé et vaillant confrère. Il a, en effet, offert à la compagnie l'histoire chronologique du choléra et, dans ce travail, vous avez vu à côté de prodigieuses recherches, de la richesse des documents scientifiques qui y sont accumulés, la clarté d'exposition qui y règne et le soin avec lequel est établie cette donnée si importante, que la contagion proprement dite, c'est-à-dire la transmission de la maladie par le contact immédiat de l'homme malade à l'homme sain n'existe en aucune façon ou au moins n'est nullement démontrée. En présence des ravages cruels causés par un aussi terrible fléau, c'est donc un cri d'encouragement jeté à l'humanité entière et il ne reste, pour répondre à tant de dévouement à la science et à ses semblables, qu'une admiration sans réserve.

L'un de vos membres correspondants, M. le doc-

Digitized by Google

teur Reboulleau, médecin des hospices civils à Constantine, vous a adressé, sur une affection spécifique, un travail considérable, en demandant qu'il soit l'objet d'un examen particulier. Vous avez, à ce sujet, entendu le rapport qui vous a été présenté par M. le docteur Grellois. Malheureusement, quel qu'en soit le mérite, la nature toute spéciale de l'affection dont il vous entretenait ne me permet que de lui témoigner ici toute votre reconnaissance pour l'accomplissement de la tâche délicate que vous lui aviez confiée.

Votre président, au surplus, ne s'est pas borné à ce seul travail. Il vous a communiqué une notice importante sur les eaux publiques de la ville de Metz. Après avoir passé en revue les diverses origines des eaux potables et économiques, il établit la supériorité des eaux de source pour alimenter les villes et démontre que la municipalité de Metz a sagement agi en donnant la préférence aux eaux de Gorze sur les eaux de la Moselle. Cette question, d'une si haute importance, était depuis longtemps à l'étude et, dans une revue historique, M. le docteur Grellois nous fait assister aux différentes phases qu'elle a parcourues avant d'arriver aux résultats que vous connaissez tous, à ces résultats que bien des villes nous envient et qui constituent un véritable titre de gloire pour notre Administration, pour nos ingénieurs municipaux et pour le patriotisme de nos concitoyens, qui ont contribué, sans réserves, aux frais de cette grande entreprise.

Étudié par M. le docteur Grellois, sous le rapport des eaux de sources, le bassin de la Moselle l'était encore par M. Barré, ingénieur des mines, au point de vue de sa formation géologique et, de la part de

Digitized by Google

M. Terquem, à celui de la conchyologie fossile de notre département.

L'étude faite par M. Barré, en portant à la fois sur la formation du nouveau grès rouge dans le bassin houiller de la Sarre et sur le gisement de minerai de fer oolithique dans la Moselle et dans la Meurthe, offre un intérêt marqué pour l'exploitation des concessions houillères de notre département et pour le développement de son industrie métallurgique. Pour les concessions houillères elle signale, en effet, les constatations à faire pour établir les cotes auxquelles se rencontrera le nouveau grès rouge, elle démontre l'utilité de ces constatations par l'intérêt pratique de se former une idée de l'allure de la formation supérieure du grès rouge, de se rendre compte ainsi de la profondeur à laquelle devra être assis le cuvelage du puits à foncer en un point donné et d'obtenir, par les éclaircissements qu'elles fourniront, une certaine lumière sur la formation du terrain houiller lui-même. Pour l'industrie métallurgique, en rectifiant une idée inexacte, que l'on s'était formée sur l'étendue du dépôt du minerai oolithique liasique, elle lui épargne des recherches qui seraient faites en pure perte.

L'Académie, en présence de ce consciencieux travail, que lui léguait, en quelque sorte, M. Barré au moment de son départ, n'a pu lui en témoigner à lui-même toute sa reconnaissance, mais elle a voulu la lui manifester en destinant cette étude à la publicité de ses Mémoires annuels.

Le troisième mémoire sur les foraminifères du système oolithique, qui vous a été présenté par M. Terquem, comprend une monographie de plusieurs genres, sous lesquels viennent se classer les espèces si nombreuses des milliers de fossiles mi-

Digitized by Google

croscopiques qu'il étudie, nomme et décrit dans cette intéressante histoire des foraminifères devenue, à ce moment, l'un des plus beaux monuments élevés, parmi nous, aux sciences naturelles. Aussi, en constatant l'infatigable persévérance avec laquelle notre zélé confrère met ses connaissances spéciales à la disposition de la science, félicitons-le des résultats heureux auxquels il est déjà parvenu, car ils le convient à de nouvelles recherches.

L'ensemble des travaux scientifiques de cette année a été complété par deux notes de chimie qui vous ont été présentées par M. Chevrier, et par la communication que vous a faite M. le commandant Goulier de quelques observations sur le magnétisme terrestre.

M. Chevrier vous a fait connaître d'abord plusieurs faits nouveaux destinés à combler des lacunes dans l'histoire du soufre.

Sous l'influence de l'étincelle électrique la vapeur du soufre, comme l'oxygène, acquiert une activité chimique qui permet d'obtenir, par voie synthétique, divers composés dont quelques-uns ne peuvent se produire directement d'aucune autre manière.

Ainsi le savant professeur a formé, par synthèse, de l'hydrogène sulfuré, de l'acide sulfureux, de l'oxysulfure de carbone, etc.; il a même indiqué, chemin faisant, une méthode simple et économique de préparer en grand l'oxyde de carbone pur.

Dans une seconde note votre habile confrère a fait connaître à l'Académie un procédé simple et pratique d'utiliser les goudrons acides qui se forment dans le traitement et l'épuration des huiles de schiste et de pétrole.

Ces goudrons constituent des résidus de fabrica-

Digitized by Google

tion fort embarrassants et, jusqu'ici, il n'avait pas été possible de les utiliser d'une manière avantageuse. La méthode qu'indique M. Chevrier permet de transformer ces résidus, actuellement sans emploi, en trois produits d'une valeur industrielle courante. Ces produits sont :

1° Du sulfate de soude parfaitement neutre;

2° De l'acide chlorhydrique commercial;

3° Du goudron léger parfaitement pur, presque sans odeur, qui pourrait remplacer le goudron ordinaire dans plusieurs cas et qui, à défaut d'autres usages, peut au moins être employé comme combustible.

M. le commandant Goulier, en vous signalant le soin avec lequel les observations magnétiques se continuent dans de nombreuses stations en Allemagne, en Angleterre, en Russie, et en exprimant le regret qu'elles n'aient pas la même continuité en France, vous a livré ses observations et les études spéciales de magnétisme qu'il a faites à Metz depuis quelques années. Partant de ce fait, constaté depuis quinze ans environ, la déclinaison de l'aiguille aimantée diminuait, en moyenne, de sept minutes par an; il vous a appris que cette déclinaison est actuellement, à Metz, de 16° à neuf heures du matin et de 16°,20′ à deux heures un quart de l'après-midi. Ces heures n'étant celles de la déclinaison ni maxima ni minima, il en résulte que la boussole a une variation diurne de plus de vingt minutes de degré. Préoccupé de l'influence perturbatrice encore mal définie qui pouvait produire ces écarts de l'aiguille aimantée, le diligent ingénieur s'est aussitôt mis à rechercher jusqu'à quel point cette influence pouvait nuire à l'emploi de la boussole pour lever les fortifications

Digitized by Google

qui entourent une place. Bientôt il a constaté que la boussole étant placée sur les parapets ou sur les glacis, sa déviation n'avait pas dépassé trois minutes de degré; que, par suite de ce faible écart, elle pouvait être employée avec sécurité pour le lever des fortifications, mais des fortifications *non armées*. Car l'armement, par la quantité de fer qu'il rapprocherait du délicat instrument, exercerait certainement sur lui une influence assez considérable et rendrait son usage peu sûr. Votre approbation, Messieurs, a accueilli ce travail, le dernier qui vous ait été lu cette année. Aussi devrais-je, à mon tour, m'arrêter ici si je ne me rappelais qu'historien de votre compagnie, je vous dois une dernière réflexion, un jugement enfin.

Dans cette revue de nos travaux annuels peut-être avez-vous remarqué, Messieurs, que peu d'œuvres littéraires avaient été citées, et peut-être seriez-vous disposés à penser que la littérature a subi quelques défections; que, sous une influence aussi inexplicable que celle qui agit sur l'aiguille aimantée, le temps, l'invention, le travail, que sais-je, venant à manquer aux écrivains de notre compagnie, ils se seraient trouvés écartés, à leur insu, de leur voie habituelle. Ce serait, je le dis hautement, un jugement téméraire.

Vous patronnez, en effet, Messieurs, une institution qui a grandi sous votre nom. Les conférences faites à l'hôtel de ville n'ont pas été délaissées par vous. Plusieurs de vos confrères, M. Prost, M. Riolacci et d'autres encore, sont venus s'asseoir au milieu des hommes dévoués à la science, qui ont bien voulu, l'hiver dernier, la mettre à la portée de l'auditoire fidèle

Digitized by Google

qui n'a cessé d'applaudir à leurs succès. Vous ne pouvez donc vous plaindre que la littérature ait été négligée parmi vous quand elle a trouvé de zélés représentants pour en propager publiquement le goût. Mais, pour être justes, si nous reconnaissons que l'activité a régné dans toutes les classes de notre compagnie, remercions aussi les hommes de mérite qui ont bien voulu s'associer aux efforts que nous tentons pour faire aimer et l'étude et la science : MM. Arren, Bamberger, Duplessis, Muller, Winsbach et Sendret forment une phalange au milieu de laquelle a souvent brillé un talent remarquable. Qu'elle reçoive donc ici nos éloges sans réserves, et que ce témoignage public de l'intérêt, pris par la compagnie à de semblables travaux, consacre le jugement déjà porté par nos concitoyens sur le culte rendu à la littérature et à la science par des cœurs aussi intelligents que désintéressés.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'AGRICULTURE,

PAR M. H MAGUIN.

Messieurs,

L'Académie a reçu, cette année, cinq mémoires agricoles dont trois répondent aux questions posées par son programme.

Ces mémoires traitent surtout de bétail, d'amendements et d'engrais; aussi votre rapporteur vous prie-t-il de l'excuser s'il aborde résolûment ces détails que sa mission ne lui permet pas de passer sous silence.

Car le bétail, c'est le nerf de cette guerre sans trêve que le cultivateur est obligé de livrer à un sol rebelle, aux intempéries des saisons, à des institutions souvent peu agricoles. Et c'est de l'engrais qu'on peut dire, en toute vérité, qu'il fait merveille dans cette lutte pacifique où chacun des combattants peut, sans nuire à ses rivaux, réaliser de durables conquêtes. L'engrais, c'est la riche moisson qui fait la joie du laboureur, c'est la récolte d'une pauvre famille augmentée de quelques gerbes de blé, de quelques sacs de pommes de terre, et, parmi ces gerbes de blé,

Digitized by Google

parmi ces sacs de pommes de terre, les uns représentent la sécurité, la santé de la famille, les autres le prix d'un instrument perfectionné d'agriculture, d'autres enfin l'écolage et le livre utile qui développe les facultés intellectuelles et morales de l'enfant.

C'est pourquoi, Messieurs, j'ose, à mon tour, demander, en faveur de nos cinq auteurs agricoles, quelques instants d'indulgente attention.

Le premier mémoire traite de la situation agricole de Montigny-lès-Metz et des moyens pratiques de combattre l'émigration des populations rurales vers les villes.

De toutes les communes du département Montigny est peut-être celle où cette double question pouvait être étudiée avec le plus de fruit, car elle offre à l'auteur le spectacle de l'agriculture et de l'industrie vivant côte à côte, et se partageant la population de la commune.

L'auteur nous fait assister aux péripéties de la lutte et toucher, en quelque sorte, du doigt, l'atteinte portée aux intérêts de la grande culture par cette redoutable concurrence.

Il montre les ouvriers qu'elle employait allant demander à l'industrie voisine, qui ne connaît point les chômages d'hiver, des salaires plus constants et plus élevés, et les cultivateurs, aiguillonnés par la nécessité, cherchant à suppléer au défaut de bras par l'emploi des machines, la transformation des assolements et l'entretien d'un bétail plus nombreux.

Suivons, Messieurs, l'auteur dans les visites qu'il fait, observateur attentif, aux meilleurs cultivateurs du voisinage et nous apprendrons, par lui, à connaître :

M. Franiatte, digne successeur de son beau-père :

Digitized by Google

M. Simon, de la Horgne, dont l'activité, l'industrie et les vertus patriarcales ont fait si vivement regretter la perte. M. Franiatte, qui excelle dans le maniement des instruments perfectionnés d'agriculture, et continue à entretenir cette race de chevaux si vigoureuse, si docile et si rustique, due aux croisements ardennais et à une généreuse alimentation.

M. Samson, de Bloury, fermier intelligent et énergique, passé maître dans l'art, souvent difficile de préparer des billons, mettant à profit les loisirs faits par l'hiver au cultivateur pour drainer, à ses frais, et transformer en excellentes terres à colza 10 hectares de marécages incultes; M. Samson qui, grâce à une ingénieuse disposition de sa fosse à engrais, se sert des collecteurs de son drainage pour féconder ses prairies au moyen des eaux fertilisantes de son exploitation.

M. Carny, de la Grange-Lemercier, qui, par le drainage, l'emploi rationnel des engrais et l'approfondissement successif de ses cultures, est arrivé à doubler la puissance productive de sa ferme; M. Carny, dont l'étable modèle atteste les sérieux avantages qu'offre la race bovine du pays, lorsqu'on lui donne des soins appropriés et une nourriture abondante; M. Carny, véritable type de ces gentleman-farmers, malheureusement trop rares encore parmi nous, auxquels l'Angleterre et l'Allemagne doivent tout à la fois leurs cultures progressives et cette vie locale, intellectuelle et publique répandue sur tous les points du territoire.

Toutes ces exploitations, leurs divers assolements et les nombreux instruments perfectionnés qu'elles emploient sont décrits par l'auteur avec une exactitude de détails qui attestent une observation aussi

Digitized by Google

éclairée qu'attentive. Après avoir ainsi fait connaître les procédés de la grande culture de Montigny, l'une des plus progressives du département, et les rendements exceptionnels qu'elle obtient sur un sol presque siliceux, 25 hectolitres de blé, 22 hectolitres de colza, 30 hectolitres d'orge, 40 hectolitres d'avoine, 45000 kilogrammes de betteraves, l'auteur nous montre la petite culture plus prospère encore et gagnant tous les jours du terrain sur la grande, parce qu'elle est assurée de ne point manquer de bras, réunissant dans une seule et même famille la rente du propriétaire, le profit du fermier et le salaire de l'ouvrier.

Il ajoute qu'à Montigny la petite culture rencontre des avantages exceptionnels, se trouvant placée entre deux marchés importants, les ateliers de Montigny et la ville de Metz, auxquels elle vend à un prix rémunérateur ses produits spéciaux et achète, à bas prix, 12620 mètres d'engrais.

Passant ensuite à l'examen de la situation physique et morale de la population, l'auteur nous apprend qu'à Montigny la vie moyenne s'élève à cinquante-quatre ans, sept mois et vingt-deux jours. Que si l'on compare, dit l'auteur, cette moyenne avec celle de Paris, on trouve dans ce chiffre une réponse au funeste préjugé qui pousse les populations rurales vers les villes.

Après avoir ainsi décrit la situation actuelle de Montigny, l'auteur examine les moyens qui peuvent l'améliorer et combattre la désertion des campagnes.

Il propose deux remèdes au mal :

1° Un enseignement agricole bien entendu;

2° Les conseils donnés par l'instituteur.

L'instruction agricole développe les facultés du cultivateur, abrége et complète son apprentissage et

Digitized by Google

le met à même de profiter, sans déplacement, de l'expérience des meilleurs agriculteurs du monde.

Et, comme le fait judicieusement remarquer l'auteur du mémoire, les bons conseils, la tendance agricole qu'il donne aux premiers désirs de l'enfant apprennent à celui-ci à aimer, à estimer la profession de ses parents et combattent, dans une certaine mesure, la désertion des campagnes.

L'auteur voudrait voir entre les mains des élèves des livres qui, au lieu de leur faire dédaigner, leur fassent, au contraire, apprécier la vie de village à laquelle ils sont destinés.

Il y a quarante ans, vous le savez, Mathieu de Dombasle traçait, de cette plume qu'il maniait aussi bien que la charrue, l'histoire tour à tour instructive et touchante de Jean-Nicolas Benoît, ce paysan laborieux, intelligent et probe, qui, profitant des leçons données par un bon maître, devint maître à son tour et consacra sa vieillesse à répandre la connaissance des méthodes auxquelles il devait sa fortune.

L'auteur voudrait voir entre les mains des élèves de nos écoles rurales un livre qui serait le complément de celui de l'éminent agronome et qu'on pourrait intituler : *Les Aventures du paysan citadin.* Pour mieux développer son idée, il a rédigé, à titre, dit-il, de simples indications, plusieurs anecdotes qui dévoilent les embarras, les misères, les ennuis auxquels est trop souvent exposé cette classe d'émigrés. Il offre ainsi un excellent canevas aux auteurs qui voudraient répondre à son appel.

L'auteur constate, avec une haute raison, que les remèdes qu'il propose ne sont pas les seuls qui puissent combattre la dépopulation des campagnes. Il en est, dit-il, de plus efficaces et d'un ordre plus élevé, mais il

Digitized by Google

ne se croit pas autorisé à en aborder la discussion et l'examen. Votre Commission, voulant compléter et faire ainsi mieux apprécier la pensée de l'auteur, a cru devoir traduire son silence et signaler l'utilité de réformes qui touchent à l'ordre économique et social.

Sans doute les conseils de l'instituteur, la tendance agricole qu'il donne aux premiers désirs de l'enfant combattent, dans une certaine mesure, la désertion des campagnes, mais ces remèdes seront insuffisants tant que la situation légale de l'agriculture et des campagnes sera inférieure à celle de l'industrie et des grandes villes. Quels que soient, en effet, au point de vue moral, les avantages du séjour des campagnes, les centres industriels, les villes, Paris surtout, offrent à notre siècle positif d'irrésistibles attraits, les plaisirs, les honneurs, le pouvoir et l'argent.

A Paris des travaux purement somptuaires assurent à l'ouvrier des salaires trois fois plus élevés que ceux qu'il obtient en cultivant la terre. Comment l'agriculteur pourrait-il lutter avec l'État qui a le droit, au moyen de l'impôt, de faire payer une partie de ses travaux à ceux-là même qui souffrent de cette concurrence? Comment l'agriculteur pourrait-il disputer des ouvriers à l'industriel quand l'industriel, armé d'un droit appelé protecteur, prélève sur l'agriculteur un véritable impôt en le contraignant légalement à payer ses vêtements, ses instruments de travail beaucoup plus cher qu'ils ne valent en réalité?

Administrateur, l'habitant de Paris connaît et dirige nos campagnes du fond de ses bureaux, et c'est de lui que l'agriculteur doit solliciter ce qu'on appelle une faveur, en réalité une légère portion du pouvoir ou de l'argent enlevé par nos lois à la commune ou au canton.

Digitized by Google

Ouvrier, l'habitant de Paris ne gouverne pas mais fait trembler ses maîtres. Ceux-ci, redoutant le sort de leurs devanciers, accablent les ouvriers de faveurs dont ces derniers, devinant la cause, ne se montrent nullement touchés; aussi leur nombre s'accroît tous les jours; il faut leur trouver, aux frais de la France, de nouveaux palais à construire ou à élever. En sorte que l'agriculture est obligée de payer pour qu'on lui enlève les ouvriers dont elle a besoin.

Telles sont les causes principales auxquelles l'auteur du mémoire dont nous comprenons, sur ce point, la réserve, paraît avoir voulu attribuer, avec raison, l'émigration des populations rurales.

Ce n'est donc point seulement par l'enseignement agricole, par de bons conseils qu'on peut porter remède à la crise dont souffre encore l'agriculture, c'est par des réformes législatives et fiscales, par une sage et progressive décentralisation.

L'examen de ces questions, Messieurs, n'est point inopportun, car, en ce moment, l'Académie doit être saisie de cet examen par le gouvernement lui-même, dont le questionnaire appelle, sur ces graves problèmes, la haute sollicitude de notre compagnie.

En résumé, votre Commission estime que l'auteur a fait preuve d'une connaissance approfondie de l'agriculture locale; l'étude à laquelle il s'est livrée dénote une remarquable faculté d'observation, les pensées sont élevées, le style toujours simple, correct et précis.

Votre Commission vous propose, en conséquence, de décerner une médaille d'argent grand module à l'auteur du mémoire dont la devise : « Pierre » qui roule n'amasse point de mousse » résume l'idée dirigeante et la tendance utile.

Digitized by Google

M. le Président ayant ensuite rompu le sceau de la lettre a appris à l'Académie que l'auteur du mémoire qu'elle venait de couronner est M. Mangin, instituteur à Montigny-lès-Metz.

Le deuxième mémoire est relatif à l'engraissement du gros bétail.

Il y a quelques années, à la suite d'un concours d'animaux gras, l'un de nos savants confrères voulut faire apprécier par ses convives le mérite de l'institution nouvelle. L'épreuve ne fut pas heureuse et l'avis des convives diamétralement opposé au verdict du jury. Ce fut à cette occasion et à la demande de notre regretté confrère que l'Académie mit au concours la question traitée par notre auteur :

Étude sur l'alimentation des bestiaux au point de vue spécial des avantages ou des inconvénients que peut offrir l'engraissement excessif des animaux destinés à fournir la viande de boucherie.

Le mémoire présente une description précise des signes qui révèlent les races les plus aptes à l'engraissement et, parmi ces races, les types les plus propres à le recevoir.

Examinant ensuite les procédés employés avec le plus de succès par les éleveurs, il insiste particulièrement sur la nécessité d'arrêter l'engraissement au moment où cet engraissement cesse d'être rémunérateur.

L'auteur indique les symptômes qui permettent de reconnaître ce moment. Cette description, très-complète, que les bornes de ce rapport ne nous permettent point de reproduire, facilite l'application de cette règle, récemment établie par les associations agricoles de la Moselle : qu'il ne faut primer qu'un engraissement rationnel, c'est-à-dire un engraisse-

Digitized by Google

ment qui procure des bénéfices au producteur et une viande saine au consommateur.

Les sujets dont l'engraissement dépasse cette limite, dit avec une haute raison notre auteur, et auxquels on accorde trop souvent des primes dans les concours, sont des objets de pure curiosité. Leur préparation, nuisible à la santé du consommateur, est souvent plus préjudiciable encore aux intérêts du producteur.

La rédaction de ce mémoire, dont l'opportunité n'a pas échappé à votre attention, révèle, chez son auteur, la connaissance théorique et pratique des lois qui régissent l'économie du bétail.

Aussi la Commission a proposé et l'Académie a décerné une médaille d'argent moyen module à l'auteur de ce mémoire.

La rupture du sceau a appris à l'Académie qu'elle venait de couronner M. Samson, vétérinaire à Metz.

Le troisième mémoire répond à la septième question du programme : *Utilisation des engrais naturels et en particulier des purins.*

Depuis de longues années l'Académie a signalé le regrettable abus qui consiste à abandonner les fumiers sur la voie publique, exposés au soleil qui en volatilise les éléments gazeux, à la pluie qui en dissout les éléments salins, le tout au grand détriment de la fertilité du sol et de la salubrité publique. Votre Commission croit donc inutile d'analyser les considérations par lesquelles l'auteur du mémoire condamne cet abus malheureusement encore en vigueur, elle appellera seulement votre attention sur un modèle de fosse à fumier dont la description présente un caractère original et de sérieux avantages pratiques.

Digitized by Google

La plupart des fosses à fumier et à purin, dont la description a été, jusqu'à ce jour, soumise à l'examen de l'Académie, ont présenté l'inconvénient d'augmenter notablement les frais de main-d'œuvre.

Pour remédier à cet inconvénient l'auteur propose, comme modèle, une fosse étanche pavée ou cimentée, en pente douce et dans laquelle les voitures peuvent facilement descendre et circuler. Au-dessous du point central de cette fosse se trouve un récipient dans lequel s'écoulent, par un conduit souterrain, les eaux fertilisantes de l'exploitation. Une pompe, dont le corps vertical traverse et dépasse la surface supérieure du fumier, permet de l'arroser facilement. Il suffit d'adapter au goulot un tuyau en toile qui déverse successivement les eaux fertilisantes sur tous les points qu'on veut humecter. Au moyen de ces arrosages et de l'emploi de sulfate de fer ou de plâtre en poudre on peut, dit avec raison l'auteur, conserver et améliorer notablement la valeur du fumier.

On peut également, au moyen du tuyau de toile adapté au goulot, remplir des tonneaux avec le liquide qui se trouve en excédant dans la fosse. Enfin, si les occupations du cultivateur ne lui permettent pas d'effectuer ce transport, un tuyau de trop plein conduit cet excédant mélangé aux eaux pluviales, dans les prairies ou les terres de l'exploitation.

L'Académie, appréciant l'utilité pratique du modèle proposé, décerne une médaille d'argent moyen module à l'auteur du mémoire.

La rupture du sceau a appris à l'Académie qu'elle venait de couronner un mémoire de M. Féry, instituteur à Talange.

Digitized by Google

Le quatrième mémoire répond à cette question du programme :

Étude sur les amendements calcaires et sur les sols auxquels ils conviennent dans ce département.

Ce mémoire, dont le style correct présente une grande analogie avec celui du précédent, contient une intéressante analyse des amendements qui peuvent être utilement employés, suivant leur nature et celle du sol, dans les diverses localités du département. Il révèle une étude attentive de la carte géologique de la Moselle et des travaux importants dus à deux de nos éminents confrères, qui en ont préparé et accompagné la rédaction.

L'Académie décerne une mention honorable à l'auteur de ce mémoire, M. Féry, instituteur à Talange.

Le cinquième mémoire donne la solution de quelques problèmes de géométrie élémentaire, relatifs à la division des terrains. La Commission, tout en appréciant l'exactitude des solutions, regrette que le caractère trop théorique du mémoire ne lui permette pas d'en recommander l'étude aux cultivateurs. Toutefois, appréciant les connaissances spéciales que dénote la rédaction de ce travail, elle a proposé et l'Académie a décerné une mention honorable à l'auteur du mémoire, M. Wiest (Florentin), instituteur à Fresnois-la-Montagne.

Votre Commission a été heureuse de constater l'empressement avec lequel d'honorables concurrents ont répondu, cette année, à son appel. La plupart sont instituteurs, et cette circonstance même atteste la relation intime qui existe entre le progrès de l'instruction primaire et celui de l'agriculture, le développement de l'intelligence et celui d'un art dans lequel l'introduction des machines appelle la faculté

Digitized by Google

qui les dirige à exercer un rôle plus décisif. Presque partout, en Europe, le progrès de l'instruction primaire correspond à celui de l'agriculture. La Saxe, qui occupe le premier rang au point de vue de l'instruction primaire, est devenue, au dire des meilleurs juges, le pays le mieux cultivé de l'Europe. L'Espagne, la Russie et la Turquie, qui occupent le dernier échelon, au point de vue de l'instruction publique, sont également les nations les moins avancées, au point de vue agricole.

La France, qui s'est un moment laissée distancer, veut et doit recouvrer le rang qui lui appartient. La Moselle, qui occupe, au point de vue de l'instruction primaire, le sixième rang parmi les départements de l'Empire, tiendra à honneur de répondre, en 1871, à l'appel de l'Académie. L'Académie convie non-seulement les instituteurs, ces champions obscurs et dévoués de la grande cause de la civilisation, mais tous nos concitoyens, à prendre une part de plus en plus active à cette lutte pacifique dans laquelle il ne peut y avoir que des vainqueurs, parce que les efforts de tous les concurrents tendent à consolider et à accroître, avec la prospérité de la France, la prospérité et l'honneur traditionnel de notre patriotique département.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

PAR M. COLLIGNON.

Messieurs,

Quinze pièces de vers et un morceau en prose ont été soumis, cette année, au jugement de l'Académie impériale de Metz.

Ce que la Commission a remarqué d'abord, c'est que le plus grand nombre de ces pièces se recommandent par des qualités sérieuses; quelques-unes même attestent, chez leur auteur, une certaine maturité de talent, de la verve poétique, et parfois, ce qui est plus rare, de l'originalité dans la pensée et dans l'expression.

Parmi les concurrents, plusieurs ont cherché à s'écarter des sentiers battus. Ils ont demandé à la méditation des idées et une forme nouvelles.

L'Académie ne peut qu'applaudir à cette heureuse tendance; c'est un progrès qu'elle se plaît à constater d'autant plus volontiers que les efforts n'ont point, en général, été au delà de ce qui est dû au respect de la langue, et c'est un mérite dont il faut leur savoir gré par le temps et la littérature qui courent.

Digitized by Google

L'auteur d'un *Épisode du temps de la fièvre d'or,* aurait pu s'épargner la peine de dire, en mauvais vers, ce qui a été déjà mieux raconté en prose.

Rayons au cœur du poëte, n'est qu'une répétition, en phrases creuses et plus ou moins sonores, de tout ce qui s'est dit depuis longtemps sur la condition faite au poëte, dans ce monde de sceptique égoïsme.

Avec les mêmes désavantages, et, je dois dire, les mêmes défauts, l'auteur de la pièce *le Printemps* n'a pas su éviter la monotonie.

La cantate *la Musique* est un travail consciencieux, un morceau sagement écrit, trop sagement peut-être, et auquel il manque l'inspiration et la vigueur.

Le philosophe grec Prodicus, dans une allégorie ingénieuse, nous représente Hercule adolescent, sollicité à la fois par la Volupté et par la Vertu. C'est de ce souvenir que semble s'être inspiré l'auteur de *Deux voix près d'un berceau.*

Aux deux divinités symboliques de l'allégorie païenne, le poëte a substitué des anges, l'ange du ciel et l'ange des ténèbres, qui, penchés sur un enfant endormi, l'invitent l'un à la vertu, l'autre au plaisir.

Dans cette œuvre gracieuse et facile, on regrette de trouver des faiblesses de style et des vers tels que ceux-ci :

> Des clartés de la foi j'imprégnerai ton cœur.

Et

> Des fleuves de délice où l'on se désaltère.

La pièce qui a pour titre *un Savant,* est un éloge du célèbre Flourens : Je parle du père, qui fut à la fois membre de l'Académie française et de celle des

Digitized by Google

sciences. L'auteur, dans une note, forme un vœu ; c'est que ses stances puissent apporter au cœur de la veuve, un peu de cette consolation refusée au cœur de la mère. Ce vœu, il faut l'espérer, sera exaucé si le récit, en beaux vers, de la vie et des glorieux travaux d'un homme de bien, d'un grand cœur, peut adoucir les regrets de celle qui partagea sa destinée.

Les six pièces dont il me reste à vous parler, ont été jugées dignes d'une distinction.

Messieurs, pour un poëte, c'est une bonne fortune de rencontrer une idée neuve, une idée mère, d'où découle naturellement une suite de pensées formant un ensemble harmonieux. L'auteur de la pièce *Un Phare* a eu cette bonne fortune. Si le style avait un peu plus de largeur et de fermeté, cette œuvre aurait pu être mise en parallèle avec les meilleures. La Commission, tenant compte de ce que, dans son originalité, elle offre de grâce mélancolique et rêveuse, a cru devoir la signaler à l'attention de l'Académie.

Il en est de même du morceau intitulé *les Deux Amis*. C'est une heureuse conception, d'un style poétique, pleine de mouvement, et qui se termine d'une manière imprévue mais naturelle.

Deux personnages se rencontrent, l'un est jeune, hardi et puissant :

Sa voix semblait tomber d'une harpe céleste ;
La foule, aux froids instincts, ne le comprenait pas,
Mais il la subjuguait d'un regard ou d'un geste,
Et chacun s'inclinait en le nommant tout bas.

L'autre, au contraire, était un vieillard au front calme ;

Ses pas étaient moins vifs, mais quelquefois plus sûrs.

Digitized by Google

Vers la même couronne et vers la même palme
Il cheminait, courbé sous le poids des fruits mûrs.

Le vieillard propose au jeune homme d'associer leurs efforts. Celui-ci, plein de confiance en lui-même, repousse d'abord, mais finit par agréer les offres de son compagnon : un succès éclatant couronne leur commun labeur et l'on devine,

. . . . . en lisant leur histoire
Que l'un est le Génie et l'autre le Travail.

Quatre anciens amis de collége : un médecin, un officier, un touriste, un poëte, se sont retrouvés après une longue séparation.

Le hasard d'une promenade du soir les égare dans une lande, près d'une chaumière que va détruire un incendie. Grâce à leurs efforts la chaumière est sauvée. Mais la nuit est venue, une nuit tiède et brillante d'étoiles. Ils se décident à la passer en plein air, et pour tromper le temps et l'ennui, chacun deux fait un récit où le feu doit jouer un rôle.

Cette donnée pourrait, sans doute, être plus ingénieuse. Elle n'est, en réalité, qu'un cadre choisi par l'auteur du *Poëme humoristique,* pour écrire ce qu'on pourrait appeler la légende du feu ; disons, toutefois, que ce défaut d'invention est racheté, malgré quelques autres taches, par la variété des détails, l'art avec lequel sont décrits les phénomènes de la nature, par la science et l'habileté dans l'emploi du rhythme, selon les diverses parties du sujet, et enfin par une manière ferme, et qui atteste un esprit exercé.

Les deux pièces dont l'une est intitulée *Ad Musam,* l'autre, *Deux Femmes,* ont partagé la Commission. Dans la seconde, un style clair, naturel et toujours

Digitized by Google

correct, a été mis au service d'une idée à la fois gracieuse et piquante. Elle retrace la destinée de deux jeunes filles élevées l'une, comme elles le sont trop souvent, l'autre, comme elles devraient toujours l'être.

La pièce *Ad Musam* n'a ni la grâce ni la sage correction de l'autre, mais elle a pour elle l'énergie de la pensée, la vigueur du style, et le souffle poétique. C'est un parallèle entre la muse d'autrefois et celle qui, de nos jours, inspire les dévergondages littéraires dont nous sommes inondés.

C'est une véritable satire dont la couleur, un peu forcée, et, trop souvent, les crudités de langage rappellent la manière d'Auguste Barbier. L'auteur envoyait, en même temps, deux autres poésies, *la Délivrance* et *le Cœur et la Raison*, qui reproduisent, jusqu'à un certain point, les qualités qu'on aime dans la satire *Ad Musam*, sans en avoir les inégalités ni les rudesses.

Quelques citations empruntées aux deux pièces rivales, m'aideront à vous faire mieux apprécier le mérite respectif des deux concurrents.

Voici d'abord quelques strophes tirées de la pièce *Deux Femmes :*

L'une :

Elle eut dix ans, les yeux noirs, le teint rose,
Les cheveux blonds et le rire argentin ;
Mais on m'a dit que son air et sa pose
N'avait dès lors aucun charme enfantin.
C'était, hélas ! la précoce « *Madame* »,
Déjà sceptique et lançant l'épigramme,
Déjà coquette et rougissant fort peu ;
Elle excellait enfin dans l'analyse
D'un ornement, d'un bijou, d'une mise...
Mais... ne savait rien encor du bon Dieu.

Digitized by Google

Elle eut vingt ans. Ainsi qu'une sirène
Elle conquit et brisa plus d'un cœur,
Et dans ses mains le doux sceptre de reine
Devint un glaive incessamment vainqueur.
Quand, à l'autel, sous la sainte coupole
Elle engagea son sort d'une parole,
Son cœur muet ne dut rien en savoir...
Rien... mais qu'importe ! on la faisait duchesse;
Elle épousait le rang et la richesse;
Elle eut des droits sans songer au devoir.

Mais insensiblement l'âge est venu au milieu de ces vains plaisirs, de ces folles dissipations où elle cherche à s'étourdir :

. . . . . .
Elle s'effraye et ne peut méconnaître
A l'horizon le sinistre avenir.
Elle voudra, cette actrice mondaine,
Savamment faire une éclipse soudaine
Quand le public ne l'applaudira plus.

Mais.....

L'heure a sonné du châtiment divin.
L'époux est mort à l'amour, à l'estime;
Le fils, là-bas, du vice est la victime;
La fille juge... ou marche sur ses pas.

L'autre :

C'était encore une petite fille,
Elle ignorait qu'il est un lendemain
Et, sur la pente où marchait sa famille,
Ses pieds mignons essayaient le chemin.
Si l'orphelin qui heurtait à sa porte,
La fleur fanée, ou la fauvette morte
Dans ses grands yeux faisaient venir des pleurs.
Il suffisait d'un murmure d'abeille,

Digitized by Google

D'un chant naïf ou d'une fleur vermeille
Pour la plonger en d'innocents bonheurs.

Elle eut bientôt l'âge des fiancées;
Son cœur alors qu'avait troublé l'aveu,
Au joyeux son des cloches balancées,
Se répandit et *formula son vœu.*
D'un nom modeste et d'un pauvre héritage
La jeune fille acceptant le partage
Se sentait riche et comptait son trésor.
Le compagnon de sa route future
N'était-il pas une noble nature?
Esprit d'élite, âme forte et cœur d'or?

Cette digne et simple existence, vouée tout entière au culte du devoir, a goûté les joies austères et le tranquille bonheur du foyer, et son souvenir

. . . . . .
Doit à jamais y planer protecteur.

Voici maintenant quelques vers pris dans la satire *Ad Musam:*

Autrefois..... La muse était un ange.

Sa fonction était:

..... de veiller sur quelques grands humains
En qui son puissant souffle avait mis le génie;
De donner à leurs vers le nombre et l'harmonie;
D'inspirer ces élus, ces prophètes, ces rois
Desquels il avait dit: Leur voix sera ma voix.
La muse était alors une femme sublime,
Une vierge sacrée, et l'on n'eût pu, sans crime,
Lever sur la prêtresse un profane regard.

Sa bouche:

Ne savait répéter que des hymnes pieux;
Son doigt, toujours levé, ne montrait que les cieux.

Digitized by Google

Mais aujourd'hui la muse :

. . . . . est une fille perdue,
Couvrant sa nudité de quelques oripeaux.
Pour amuser les sots sans trêve ni repos,
Gambadant tout le jour, effrontée et cynique,
Sur le tapis usé de la place publique.
Tendant son sein banal au passant désœuvré,
Sans pudeur, sans respect de son passé sacré.
Sans beauté, sans amour, sans mémoire et sans âme ;
Vulgaire, méprisée, extravagante, infâme ;
Et, comme elle, ses fils à présent sans vigueur,
N'ont plus ni Dieu, ni foi, ni dignité, ni cœur.

. . . . . .
Or comme à chaque siècle il faut quelque jouet :
Guerre, autel ou forum, lupanar ou gibet,
Ce temps dégénéré veut une poésie,
Il l'a su façonner selon sa fantaisie.

. . . . . .
Le gros Trimalcion donne à dîner ce soir,
Allons, poëtes blonds, au facile encensoir,
Hâtez-vous de chanter le maître et ses maîtresses ;
N'épargnez ni vivats, ni bravos, ni bassesses,
Soyez plats, soyez vils ; chantez Trimalcion,
Le grand, le généreux, le large amphitryon !
On saura vous payer votre encens poétique,
Et vous aurez de l'or... rapporté de Belgique.

Outre les poésies dont j'ai donné un aperçu rapide, une dernière, *les Galères de l'Amour,* était digne d'attention par l'importance du sujet et par le talent poétique. Mais cette œuvre, fragment d'un ouvrage considérable, s'efface quelque peu devant un morceau en prose, du même auteur, et qui porte le titre modeste d'*Étude sur Lacordaire,* comme homme, comme orateur, comme religieux.

Digitized by Google

L'étendue de ce travail, le soin avec lequel il a été traité, et les qualités de style qu'on y remarque ont fixé l'attention de la Commission. Il est difficile de ne pas y reconnaître l'œuvre d'un homme initié aux secrets de l'art d'écrire, maître de son sujet, auquel il sent qu'il se complaît, et qui a su en régler l'ensemble et les diverses parties avec sagesse, et dans une juste proportion.

Toutefois, et quel que soit le mérite de ce travail, il faut bien avouer qu'il n'est pas à l'abri de toute critique.

On regrette d'y trouver, surtout au début, quelques longueurs. Le style, généralement clair et facile, n'est pas toujours exempt de recherche. L'auteur ne se souvient pas assez que si l'antithèse est une figure brillante, il ne faut pas la prodiguer, et que la simplicité n'est pas incompatible avec l'élégance.

Sur les conclusions de sa Commission, et après en avoir délibéré,

L'Académie a décerné deux mentions honorables:

A Mme Ernest Barutel, de Castelnaudary (Aude), auteur des deux poëmes *le Phare* et *les Deux Amis;*

Une médaille de bronze, à M. Achille Millien, de Beaumont-Lafferrière (Nièvre).

De plus, en raison de la force du concours de cette année, l'Académie a décidé que trois médailles, grand module, seraient accordées :

L'une, à M. Delphis de la Cour, de Loches (Indre-et-Loire), auteur de l'*Étude sur Lacordaire* et *des Galères de l'Amour ;*

L'autre, à Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret (Creuse), qui avait envoyé au concours les deux pièces, *Un Savant* et *Deux Femmes ;*

Digitized by Google

Et la troisième médaille, à M. Louis Guibert, de Limoges, auteur des trois pièces : *Ad Musam, le Cœur et la Raison,* et *Délivrance.*

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR LES

GRANDS ORATEURS CONTEMPORAINS,

PAR M. DELPHIS DE LA COUR.

LACORDAIRE.

« Je parlerai bien moins de lui que je ne le ferai parler. »
(M. DE MONTALEMBERT. *Le P. Lacordaire.*)

Messieurs,

Deux hommes franchissent en même temps les Alpes et suivent le chemin de Rome, deux prêtres ; tous les deux viennent se jeter aux genoux du Souverain-Pontife : l'un se relève touché par la grâce de Dieu, l'autre atteint par les foudres de l'Église. Devenus adversaires, d'amis qu'ils étaient, ils reviennent tous deux non plus ensemble ni par le même chemin.

L'un est celui dont Mme Swetchine a dit : « il n'y a » qu'un ange et qu'un prêtre qui puissent tomber si » bas. » Lamennais est son nom, Lacordaire est le nom de l'autre. La Révolution a glorifié l'apostat ; qu'il nous soit permis de louer celui qui restera jusqu'à la mort si fidèle à son Dieu.

Avant de nous livrer à une étude longue, patiente, complète sur Lacordaire, nous le raconterons en faisant de sa correspondance, nous ne dirons pas comme lui « le » tissu de la narration, » mais tantôt la chaîne, tantôt la

Digitized by Google

trame. Nous peindrons mieux le côté humain de sa personne, en surprenant ainsi l'illustre orateur dans le déshabillé de son esprit ; et de même qu'en travaillant au panégyrique de Mgr de Sanson, il demandait non-seulement des renseignements sur cette illustre prélat, mais des anecdotes, nous aurons plus d'une fois l'occasion de recourir à des communications bienveillantes, aux souvenirs de nos amis. Permettez-nous, Messieurs, quand nous étudierons l'homme, l'orateur, le religieux en Lacordaire, de comprendre l'éloge comme lui.

Jean-Baptiste-Henri Lacordaire naît le 12 mai 1802, à Récey-sur-Ource, petit bourg voisin de Châtillon-sur-Seine, dans cette Bourgogne qui est comme la patrie de l'éloquence, car elle est celle de Bossuet. On dirait qu'il attend pour venir au monde l'ouverture des temples chrétiens si longtemps fermés, ou que ces temples ont attendu pour s'ouvrir la naissance de celui qui doit les remplir de son éloquence, de sa renommée.

Le père de cet enfant était médecin ; d'une santé délicate, il meurt de la poitrine, laissant quatre fils en bas âge. La veuve, fille d'un avocat au parlement de Bourgogne, Marie-Anne Dugied, « chrétienne courageuse et forte, » leur prodigue les soins d'une éducation à la fois virile et religieuse, les marque de son empreinte, et fait subir à leur esprit cette trempe qui doit donner au caractère du futur dominicain la fermeté de l'acier.

La fierté de l'âme se reflète sur le visage du jeune Henri Lacordaire, y rehausse la beauté en relevant, par un peu de pétulance, l'expression toujours fade que la douceur imprime aux traits de l'enfant. Cette fierté prend chaque jour une expression plus marquée sur le visage de l'homme ; pour connaître ce visage il faut le voir.

Les portraits ne sont jamais une fidèle image, ils ajoutent ou retranchent, souvent idéalisent ; ils flattent toujours. Ce n'est donc pas sur la toile de Chasseriau, dans le buste de Bonnacieux que nous chercherons Lacordaire, mais

Digitized by Google

dans ses photographies ; nous l'y trouverons mieux, car elles sont mieux lui. Nous disons ses photographies, car nous avons deux Lacordaire sous les yeux.

L'un porte au front la couronne de cheveux noirs. Il est assis, mais on voit qu'il serait bientôt debout. Ses bras sont croisés, dans une attitude plutôt résolue que reposée. Il a rejeté son manteau en arrière, on dirait d'un athlète prêt à la lutte. Son regard ardent, inspiré, cherche le ciel, tandis que sa lèvre a l'air de lui sourire. On ne saurait rendre l'effet de ces traits amaigris par les austérités, par le travail de la pensée, se profilant sur la toile de fond qui représente un désert. Tout dans ce visage austère, dans ce paysage, et jusque dans cet arbuste grêle, olivier ou chêne qui sort du rocher, rappelle ces tableaux naïfs représentant un des anachorètes dont Lacordaire semble être le contemporain.

L'autre porte au front la couronne aux reflets d'argent. Il est affaissé plutôt qu'il n'est assis. Son manteau est tombant comme ses bras ; on dirait qu'il se repose dans sa gloire. Son regard plus doux semble viser moins haut, sa lèvre a autant de bonté que de sourire ; avec l'âge, l'embonpoint est venu, il a enlevé l'austérité du visage, mais en lui apportant la placidité de l'âme.

Ces deux portraits se complètent l'un par l'autre, loin de se contredire ; ils représentent les deux hommes qu'il y avait en un seul. Le plus ressemblant sera toujours le premier, car il est plus conforme au type que l'on a dans l'esprit. Quoique cette intelligence soit restée jeune, ardente sous la neige des cheveux, on comprend mieux l'orateur des conférences dans ce jeune dominicain ; même ne l'ayant pas vu, on le reconnaît mieux.

En parlant de l'enfant, nous avons montré l'homme, afin que l'on puisse, à mesure que nous raconterons Lacordaire, suivre sur son visage toutes les impressions de la vie ; car, chaque douleur, chaque sourire nous laisse une trace, et l'existence tout entière se retrouve dans les plis de la lèvre ou du front.

Digitized by Google

La fierté de l'homme est donc empreinte sur les traits de l'enfant. Cet enfant est posé jusque dans sa légèreté même. Il a en lui déjà l'instinct de l'éloquence : du haut de sa fenêtre devenue une chaire pour lui, il prêche à sa bonne, aux passants, les sermons de Bourdaloue avec une véhémence de gestes, une chaleur de parole, signes précurseurs de la haute éloquence à laquelle il doit s'élever un jour.

Il traverse une petite école pour entrer comme demi-boursier au lycée de Dijon. Il y fait sa première communion à douze ans ; mais Dieu, en même temps qu'il entre dans sa poitrine, sort de son cœur. « Tout semble » s'abaisser en lui, dit-il, l'intelligence aussi bien que les » mœurs. » En rhétorique seulement, les semences littéraires germent, éclosent et donnent leur moisson de fleurs. Enfin, le droit va terminer bientôt, en la couronnant, cette éducation dont les fruits, pour avoir été tardifs, n'en sont que plus savoureux.

Des compositions littéraires, pendant ces trois années d'étude, alternent avec des conférences. Lacordaire s'y montre le premier entre ses égaux. Il est déjà Français par l'âme : les grands mots de patrie, de liberté le font tressaillir. Il a les entraînements de la passion, mais le jugement est le frein de cette nature emportée. S'il a été le maître des autres par la parole, c'est qu'il est resté maître de lui-même. « Honnête, ouvert, impétueux, sen- » sible à l'honneur, » il a au cœur l'amour des grandes choses humaines, non divines ; « la coupole de Saint- » Pierre, dit-il, disparaît pour lui derrière les frises du » Parthénon. »

Tel se montre Lacordaire à l'instant où, son droit terminé, il va quitter Dijon pour Paris. Avocat stagiaire, il obtient quelques succès de cours d'assises ; de tels succès l'ont « ému sans l'attacher ; » et cependant le prince des orateurs lui prédit qu'il doit occuper un jour le premier rang, en même temps que le président Séguier laisse tomber cette parole prophétique : « ce n'est point » Patru, Messieurs, c'est Bossuet ! »

Digitized by Google

Hors ces rares occasions il reste enfermé en lui, son âme y « est, suivant l'expression hardie de Tertullien, » aux prises avec Dieu et avec elle-même. » Il lui semble, un jour, qu'une voix l'appelle, il ne l'écoute pas, craignant que cette voix ne l'égare. Le Dieu inconnu se révèle enfin par la souffrance : il croit parce qu'il pleure, et il pleure parce qu'il a en lui les immenses et inexplicables tristesses des hommes de génie. Mais il n'arrive pas d'un seul bond jusqu'à la foi : il y monte par ces degrés qu'on nomme le désenchantement, l'ennui de l'existence humaine, — « cet inexorable ennui qui fait le fond de la vie, » comme dit Bossuet, — degrés qui, lorsqu'on les descend, mènent au désespoir, quand on les monte conduisent à Dieu.

On dirait que chaque instant l'en rapproche. Il se fait plus chrétien chaque jour qu'il lui semble vivre encore plus de néant. Il prie avant de croire, caché dans l'ombre du sanctuaire ; « rassasié de tout avant d'avoir rien » connu, » ainsi qu'il le dit lui-même, il médite au bord de son bureau, le front dans les mains : son esprit flotte entre mille projets, « sa raison froide tombe sur son » imagination brûlante » avec les frémissements d'un jet d'eau glacée sur une flamme ; l'imagination s'éteint à ce froid contact, elle se rallume à l'ardent foyer de sa jeunesse. Il ne croit encore qu'aux enivrements de la gloire, tout le reste est néant. Son âme est religieuse, son esprit incrédule. « Il est probable un jour, dit-il, que » je serai chrétien ; ce jour n'est pas loin. » Comme il est de ceux « à qui Dieu donne la religion par sentiment de » cœur, » ainsi que dit Pascal, il ne sera pas conduit à la vérité par l'esprit, mais par l'âme, par la raison, mais par la foi ; l'incrédule ne se prouvera pas Dieu, il le sentira en lui.

L'homme était à genoux, le chrétien se relève ; à qui rêvait de luttes il ne faut plus que la paix, un avenir d'obscurité, non de gloire humaine ; et pour n'être pas tenté de revenir au monde, le nouveau converti mettra, ainsi qu'un obstacle infranchissable, le sacerdoce entre le

Digitized by Google

monde et lui. Présenté à Mgr de Quélen, qui l'accueille avec bonté, il entre au séminaire de Saint-Sulpice le 12 mai 1824, le même jour que, vingt-deux ans plus tôt, il était entré dans la vie.

C'est là qu'il « recommence la jeunesse, » dit-il, comme pour y mettre Dieu à la place qu'il avait laissée vide en lui ; là que faisant des rêves de pauvreté comme autrefois des rêves de fortune, il médite des projets de missions aux plages lointaines. On semble douter de sa vocation parce qu'il réserve une large part à la raison humaine, de sa foi parce qu'il l'éclaire. Il prêche et l'on dirait que son éloquence fait peur. On le laisse attendre deux ans et demi les ordres mineurs, on refuse la tonsure étroite du prêtre à qui, ne la trouvant pas assez large, étendra jusqu'au bord du front la tonsure du religieux. Il menace de passer aux jésuites, c'est alors, seulement alors, qu'on l'admet à tous les ordres ; au bout d'un an il est prêtre.

Il est prêtre, mais son esprit n'est pas encore arrêté sur la voie qu'il doit suivre. Ce n'est pas le chemin des honneurs ; il refuse de représenter, comme auditeur de rote, la cour de France auprès de la cour de Rome. En vain on fait briller la pourpre à ses yeux : s'il doit quitter la soutane noire, ce n'est pas pour la rouge mais pour le froc blanc ; le dominicain l'emporte en lui sur le cardinal et le nom de Père sur le titre de Monseigneur. Il accepte les fonctions modestes d'aumônier des Visitandines ; « au palais, dit son historien, il préfère la cellule. » Du couvent il passe au collége, du collége à la Chesnaie ; il vient s'y asseoir au milieu de ces jeunes disciples que l'abbé de Lamennais, dit-il, « avait réunis à l'ombre de sa gloire. »

Tourmenté par le programme arrêté dans son esprit d'une Église libre dans un État libre, il forme le projet d'aller chercher une solution aux États-Unis d'Amérique ; la Révolution de 1830 l'arrête. Il croit les circonstances favorables pour discuter sur place, dans le journal l'*Avenir*, la question des rapports entre l'Église et l'État.

Digitized by Google

Le combat s'engage : la grande question à l'ordre du jour est la suppression du budget des cultes. Lacordaire, entraîné par un sentiment de noble désintéressement, de fierté chevaleresque, est d'avis que le clergé refuse, avec le traitement, l'humiliation d'un salaire, la honte d'une aumône ; comme si le prêtre, indépendant de l'État, mais « aux ordres de la nécessité, » comme dit Chamfort, n'eût pas été soumis au caprice de tous ! Il n'aurait pu s'affranchir d'une telle servitude par l'exercice toujours difficile, sinon impossible, pour lui, d'une profession libérale. La mémoire d'un ami nous en fournit la preuve ; la date lui échappe, le fait seul est resté dans son esprit.

La scène se passe en l'une des chambres du tribunal de la Seine : à l'appel d'une cause, un jeune homme assis au banc des avocats se lève ; le dialogue suivant s'engage entre le président et lui : — Êtes-vous avocat ? — Je le suis. — N'êtes-vous pas engagé dans les ordres ? — Je fais partie de l'ordre des avocats. — Vous êtes prêtre ? — Je suis licencié en droit et j'ai prêté serment. — L'affaire est remise ; huissier, appelez une autre cause, dit le président ; et pourtant ce jeune homme était avocat, mais cet avocat était prêtre ; ce prêtre avait nom Lacordaire.

La loi civile, d'accord avec la loi religieuse, rend donc impossible au prêtre l'exercice d'une profession libérale ; il ne lui reste pas même la ressource du métier, car le métier lui est interdit à la fois par la discipline et les préjugés de nos sociétés modernes.

Devenu journaliste, Lacordaire se renferme dans les devoirs et les travaux que lui impose sa collaboration à l'*Avenir*. Du haut de cette tribune catholique, il défend la cause toujours abandonnée des faibles, en même temps qu'il foudroie la tyrannie des forts, les injustices et les rigueurs du pouvoir. Sa voix est d'autant plus haute et fière, qu'il parle au nom de Dieu et de la liberté.

Traduit en cour d'assises comme accusé d'avoir excité à la haine, au mépris du gouvernement de ceux qu'il appelle « ses oppresseurs », il se défend par une attaque,

Digitized by Google

et c'est en l'aggravant par la parole qu'il se fait acquitter du délit commis par la plume. Jamais cette parole ne fut plus colorée, plus éloquente ; il dut son acquittement à l'admiration de ses juges.

Homme essentiellement logique, il fait bientôt passer la liberté de la théorie dans les faits, en revendiquant pour le père le droit de déléguer, à qui lui convient, la puissance qu'il a sur la personne et sur l'intelligence de son fils.

M. de Montalembert s'unit à lui pour invoquer le droit naturel, c'est-à-dire la loi de Dieu contre la loi restrictive des hommes : ils louent tous les deux une petite chambre dans le quartier latin, y déposent un semblant de mobilier et font à une vingtaine d'enfants pauvres un semblant d'école. La force publique intervient, les enfants se dispersent ; « je reste ici seul, répond le futur Mirabeau de » la chaire, avec la loi et mon droit ! » Il ne sort que par la force des sergents de ville, par la crainte de leur attouchement plutôt que de leur épée.

La cour des Pairs, dont M. de Montalembert, son coaccusé, le rend justiciable, n'est pour lui qu'une cour d'assises plus haute. Il se défend avec une fierté moins orgueilleuse, avec une violence plus contenue devant des pairs qui ne sont pas les siens ; il n'obtient qu'un succès d'éloquence. Condamné par les hommes, il se réfugie dans sa conscience qui l'absoud, et se pourvoit en appel, non-seulement devant l'opinion, mais devant celui qui représente à Rome la justice de Dieu.

La publication de l'*Avenir* est suspendue jusqu'au jour où elle sera autorisée par le Souverain-Pontife. Lacordaire se charge d'écrire un mémoire ; l'abbé de Lamennais et M. de Montalembert se joignent à lui pour le présenter.

Certains évêques gallicans font tous leurs efforts pour inspirer des craintes à la cour de Rome, en lui dénonçant les tendances du nouveau clergé. Le gouvernement, effrayé de voir Lacordaire gagner son procès en le perdant, agit

Digitized by Google

par son ambassadeur. Venus pour demander au Souverain-Pontife une réponse aux questions respectueusement posées dans leur mémoire, les trois signataires n'obtiennent que sa bénédiction.

Lacordaire ne se méprend pas sur la portée de ce silence : « grand dans son humilité, libre dans sa sou- » mission, victorieux dans sa défaite, » dit éloquemment le P. Chocarne, il revient par l'Allemagne où, pendant quatre mois, il demande conseil à la solitude. Les pèlerins de Rome se rencontrent par hasard à Munich ; c'est là qu'ils sont frappés du même coup par l'encyclique de Grégoire XVI. L'abbé de Lamennais, resté debout, est touché par la foudre ; elle passe au-dessus de Lacordaire sans l'atteindre ; il était à genoux.

La foudre de Rome descend du ciel avec l'encyclique, on dirait qu'elle y remonte de la terre avec « les Paroles » d'un Croyant, » cet éloquent symbole de l'incrédulité.

Nous avons insisté sur les circonstances du voyage de Rome, c'est que Lacordaire n'est jamais plus grand que le jour où il incline son intelligence devant l'infaillibilité du Souverain-Pontife. Il peut subir toutes les épreuves après qu'il a soumis en lui l'homme au prêtre et fait descendre son orgueil au-dessous de sa foi.

A son retour de Rome, il a un instant la pensée d'émigrer en Amérique ; mais « les vents, comme dit Thomas, ont porté la mort, » le choléra a fait à Paris son explosion soudaine ; Lacordaire va rester où l'on se dévoue. Habillé en laïque, — les prêtres n'ont pas même la liberté de la soutane, deux ans après une révolution faite au nom de la liberté, — il visite les ambulances, pénètre dans les hôpitaux ; on ne l'appelle pas, on le tolère. Préludant à l'éloquence par la charité, il se prépare à être, ainsi que nous le dirons, le Belzunce de Rome pendant l'invasion du terrible fléau.

Le mal est passé ; Lacordaire fait le rêve d'aller s'ensevelir tout vivant dans une campagne, en s'y renfermant dans les devoirs de l'humble pasteur « d'un petit troupeau

Digitized by Google

» d'hommes. » Mgr de Quélen, archevêque de Paris, lui offre un couvent au lieu d'un presbytère; il accepte, et retrouvant à la Visitation sa cellule vacante en même temps que ses fonctions d'aumônier, il se cloître pour trois ans dans cette retraite qu'il trouve bien douce et calme après les dernières agitations de sa vie.

C'est là que sa mère vient demeurer et mourir. Il ne la perd pas tout entière, elle semble revivre en une autre, en une autre qui a pour lui toutes les indulgences comme toutes les tendresses. Mme Swetchine est cette mère par l'adoption, comme l'autre était sa mère par le sang.

Pendant ces années de retraite, on propose à Lacordaire la direction du journal l'*Univers,* une chaire à l'Université catholique de Louvain ; il refuse par amour de la solitude qui est son élément, sa vie, du silence « qui est, » après la parole, la seconde puissance du monde. » Il essaie de la prédication ; rapprochement étrange ! c'est à Saint-Roch, dans cette église où mourront à Paris les derniers échos de sa voix éloquente ; et les faiseurs d'horoscopes, une fois de plus démentis par le génie, déclarent que Lacordaire ne sera jamais un prédicateur.

Le démenti ne se fait pas longtemps attendre : invité à faire des conférences au collége Stanislas, Lacordaire prouve la divinité du catholicisme par ses effets sur le monde social. La chapelle devient trop étroite pour contenir la foule attirée par les formes nouvelles de cette éloquence. L'écho de ces prédications retentit au fond du palais archiépiscopal, dans le cabinet du ministre. Lacordaire dénoncé en même temps à Paris, à Rome, suspend ses conférences à Stanislas, mais pour les reprendre, après un an de silence, dans la chaire de Notre-Dame ; il ne descend que pour monter plus haut.

C'est en 1835, avec le carême, qu'il inaugure ses conférences à Paris. La vieille basilique endormie se réveille au bruit de la foule, et cette foule, comme ensevelie dans l'incrédulité, ressuscite à l'appel de cette voix inspirée. Tous les hommes qui dans le monde sont grands par les

Digitized by Google

lettres, l'art, la science ou le courage viennent apporter leur tribut d'admiration à cette éloquence. « La première » étincelle qui allume leur foi, dit Mgr de la Bouillerie, » dans son oraison funèbre du P. Lacordaire, c'est l'éclat » qui jaillit de cet homme. » L'archevêque de Paris lui-même, félicite l'orateur avec la chaleur de son cœur breton, et c'est avec impatience qu'il attend la fin de la station pour mettre sur les épaules de l'abbé la mosette du chanoine.

Après la seconde station, quand le succès devait donner au prédicateur la conscience de sa force, il descend de cette chaire « pour aller, dit-il, se retrouver seul quelque » temps devant sa faiblesse et devant Dieu. » Il va demander à Rome trois années de silence, de travail, de solitude. Il semble avoir la pensée, en arrivant, de se fixer au couvent des Passionistes, sur le mont Bœlius. Logé, par une faveur toute spéciale de notre ambassadeur, à Saint-Louis-des-Français, il s'installe dans cette résidence, non sans esprit de retour ; le futur chapelain de Rome semble ne pas se rappeler sans regrets, qu'il est chanoine honoraire de Paris.

Il l'oublierait que tout le lui rappelle : l'évêque de Metz lui offre son palais, sa cathédrale, de l'Avent à Pâques ; des propositions de conférences lui sont adressées indirectement par l'archevêque de Paris ; un homme qui écrit : « rester à Rome dans une vie de cabinet, toujours froide » et non stimulée, n'est pas, je crois, ma vocation, » doit aspirer à quitter Saint-Louis. Il a l'intention de fonder, dans les principales églises de France, « une chaire » d'exposition de la doctrine catholique. » Jamais circonstances ne furent plus favorables : son éloquence a partout le champ libre et les succès de l'abbé n'ont rien à envier aux succès futurs du dominicain.

A Metz, la foule est nombreuse, intelligente, choisie. Si elle n'a pas ces agitations soudaines qui trahissent l'enthousiasme de l'auditoire parisien, elle est plus recueillie dans son attention soutenue, plus calme dans

Digitized by Google

son approbation muette, plus absolue enfin dans son respect. Si l'évêque le protége, le clergé l'admire, les partis eux-mêmes désarment devant lui, les républicains mettent à l'entendre le même empressement que les légitimistes à le fêter.

Les circonstances lui semblent favorables pour traiter directement, avec le cardinal Lambruschini, la grande question du rétablissement en France de l'ordre des Frères prêcheurs. Il se sent prédestiné à cette œuvre, dont il n'a parlé qu'en termes jusque-là mystérieusement confidentiels. Il est allé à Rome par la Méditerranée, il en reviendra par l'Adriatique pour s'arrêter à Bologne, le temps de prier sur le corps de saint Dominique. Parti avec la tonsure, il n'aura plus que la couronne de cheveux au retour, le froc blanc remplacera la soutane noire et il écrira bientôt à Mme Swetchine, avec ce charmant badinage d'esprit qui le repose de l'éloquence : « pourvu que » vous ne soyiez pas trop effrayée de mon nouvel air » monacal ! Je sens déjà furieusement l'inquisition et vous » ne me reconnaîtriez pas ! » Il ajoute gaiement : « c'est » pour le coup que je suis converti ! »

Pendant son séjour à Rome, il publie enfin sa « lettre » sur le saint-siége. » Du haut de cette lettre, — elle est assez élevée pour qu'on parle ainsi, — Lacordaire dit la mission providentielle de Rome dans le passé, dans le présent, dans l'avenir.

Après bien des voyages, des combats avec les autres, des luttes avec lui-même, sa grande et mystérieuse résolution est prise enfin. « Une fois son consentement donné, » il n'a plus ni faiblesse ni repentir. Le 9 avril 1839, à sept heures du soir, dans l'église de la Minerve, le maître général de l'Ordre lui donne l'habit et le nom de Dominique. Le nouveau novice part le lendemain pour Viterbe, il y entre au couvent de la Quercia ou de la Chênaie, coïncidence étrange de noms ! La Chênaïe des États-Romains emporte plus d'une fois sans doute, par un retour involontaire de la mémoire, son esprit vers cette

Digitized by Google

Chênaie des anciens États de Bretagne et lui rappelle de bien doux, à la fois de bien tristes souvenirs !

Il publiera l'année suivante ce « Mémoire pour le réta- » blissement des Frères prêcheurs » où il demande si fièrement aux partisans de la monarchie ou de la liberté, le droit de porter sur le dos « une casaque de méchante » laine » et de marcher pieds nus.

Dans les loisirs que les exercices du noviciat laissent à son esprit, il s'applique, non à la recherche des matériaux nécessaires, mais à la mise en œuvre des documents recueillis par les auteurs qui ont écrit la vie de saint Dominique. Il veut accomplir un travail non d'érudition, mais de style ; telle est l'ambition du novice. Il atteindra son but, car il est écrivain aussi bien qu'orateur.

Après une année entière de noviciat qu'il refuse d'abréger, année bien remplie par le travail, par la prière, la mortification de l'esprit et des sens, Lacordaire prononce au couvent de la Quercia ses vœux solennels le 12 avril 1840. Le jour choisi est le dimanche des Rameaux, comme si on eût voulu lui rappeler qu'il porte, avec les palmes du Christ, les palmes de l'orateur ! On lui assigne pour demeure le couvent de sainte Sabine ; il va le quitter bientôt et revenir en France drapé dans les plis du froc dominicain.

A l'occasion de cette tunique blanche, qu'il nous soit permis de raconter, ainsi que le P. Chocarne, mais avec des circonstances différentes et inédites dont nous pouvons garantir la parfaite exactitude, la rencontre du P. Lacordaire et d'un moine espagnol. Le nouveau dominicain, en quittant Rome, avait eu la prudence d'enfermer dans sa malle une soutane de prêtre ; il se trouve en voiture publique le voisin d'un moine espagnol. Tous deux sont côte à côte, le religieux fauve et le blanc ; le moine espagnol n'a pas de vêtement caché, car il est sans bagages ; Lacordaire a honte d'avoir moins de cœur, il jette, en arrivant, sa soutane au feu ; « c'est ainsi, disait-il gaiement, qu'il » avait brûlé ses vaisseaux. »

Digitized by Google

Cela se passait en 1840 ; le 14 février 1841, dix ans après le sac de l'archevêché, le successeur d'un de ces moines dont le peuple avait noyé les livres, monte, pour la première fois, en costume dominicain, les degrés de la chaire qu'il avait descendus avec la mosette du chanoine, et, du haut de cette chaire, il semble braver le plus redoutable de ses auditeurs, le garde des sceaux lui-même. Le sujet est habilement choisi : en cherchant la source de la paternité, de l'hérédité humaines dans les profondeurs de la paternité, de l'hérédité divines, il semble intéresser l'homme à Dieu ; en unissant dans un même sentiment l'amour de l'Église et l'amour de la patrie, il fait non-seulement de tout français un chrétien, de tout chrétien l'homme de son pays, mais du grand peuple des Gaules le véritable peuple de Dieu. Le succès est complet, immense, c'est un prélude plutôt encore qu'un présage des succès à venir.

Les jours d'épreuve ne sont pas loin : des affaires l'appellent à Rome, il y est accueilli avec une bienveillance extrême. Père d'une famille tout entière, dix-sept frères dont il répond devant Dieu, il les réunit à l'occasion d'une prise d'habit : le cloître, l'église de Saint-Clément sont parfumés de fleurs, ornés de feuillages; le lendemain, hélas! un ordre surpris au secrétaire d'État par des ennemis de Paris et de Rome disperse la famille dominicaine à la Quercia, en même temps à Bosco, imposant au Père la solitude au fond de ce cloître où les fleurs fanées et les guirlandes flétries, derniers vestiges d'une fête, lui en rappellent tristement le souvenir.

Il revient en passant par Bosco pour y revoir ses frères exilés qu'il nomme « ses enfants » et se rend à Bordeaux où il doit s'établir et prêcher tout l'hiver.

Les Girondins de 1841 protestent, le conseil des ministres s'assemble ; il est décidé, sous la pression du parlement, que « tout corps religieux paraissant publiquement » en scène » sera poursuivi en vertu des lois de 92. Quand

Digitized by Google

on invoque les lois révolutionnaires, la révolution n'est pas loin.

Le gouvernement de Louis-Philippe, après avoir manœuvré sourdement par l'envoi de mémoires secrets, de notes diplomatiques, destinés à surprendre, ainsi que nous l'avons dit, la conscience du Souverain-Pontife, lève enfin le masque et proscrit l'habit des disciples de saint Dominique, après qu'il a laissé traîner sur les trottoirs la robe des disciples de Saint-Simon.

La sympathie est aussi vivement excitée par ces taquineries du gouvernement que la curiosité de voir et d'entendre celui qui en est l'objet; partout le succès dépasse les plus ambitieuses espérances de l'orateur comme il se dépasse lui-même.

L'enthousiasme suivait les prédications de Lacordaire; à Nancy bientôt il les devance. Le roi Louis-Philippe, effrayé de ces prédications hardies, emploie la persuasion d'abord pour obtenir de l'archevêque de Paris qu'il retire la parole au P. Lacordaire; il recourt à la menace d'un nouveau sac de l'archevêché : « S'il arrive malheur, dit-il, » sachez que vous n'aurez ni un soldat ni un garde na- » tional pour vous défendre. » Mgr Affre lève les yeux au ciel comme pour se mettre sous la protection de Dieu, puis s'incline et refuse; il a au cœur la fermeté de l'homme comme il aura le courage du martyr.

C'est ainsi que Lacordaire poursuivra sans interruption, jusqu'en 1851, le cours de ses prédications sur le dogme catholique. « Chose étrange, dit Châteaubriand, que le » christianisme soit maintenant obligé de se défendre de- » vant ses enfants comme il se défendait autrefois devant » ses bourreaux ! »

Dans l'intervalle de ses prédications à Notre-Dame, Lacordaire va, malgré les avertissements du ministre des cultes, montrer sans voile à Grenoble cette robe proscrite. La fondation d'une maison professe à Nancy lui donne la pensée de compléter son œuvre en rapprochant la maison des novices du couvent habité par les Pères, l'ancienne

Digitized by Google

chartreuse Notre-Dame-de-Chalais, aux portes de Grenoble, sur la terre de France, doit remplacer le couvent de Bosco, bâti sur le sol étranger.

Cette fondation nouvelle occupe son esprit sans le distraire de la prédication : un de ses plus grands et plus légitimes succès l'attend à Lyon en 1845, à la station du carême; Lacordaire s'y montre, comme toujours, à la hauteur du sujet et de lui-même.

Le grand orateur a conquis le droit contestable, désormais incontesté, de porter où il lui plaît l'habit dominicain et sa libre parole, partageant sa vie entre le couvent et la chaire. Un jour, soit par fatigue ou défiance de ses forces, il envoie au révérend maître général sa démission des fonctions de supérieur. Obligé de reprendre, par obéissance, l'exercice d'un pouvoir qu'il avait quitté par humilité, il fait, au mois de septembre 1847, le voyage de Rome afin d'y régler des intérêts que chaque jour lui rend plus chers.

A son retour la révolution éclate : le trône de Charles X avait été renversé, le trône de Louis-Philippe s'écroule sous lui. La République surprend plus Lacordaire qu'elle ne l'effraye et pourtant, malgré lui, son esprit s'inquiète des rudes épreuves que l'avenir semble réserver à son pays, à lui-même peut-être.

Il eût accepté une monarchie posée comme un nid entre les deux branches des Bourbons, une monarchie solidement fondée sur des institutions libérales; personne au monde ne lui eût été plus dévoué. Les partis hostiles à la royauté de Louis-Philippe acceptent le gouvernement de tous comme un terrain neutre, Lacordaire arbore « le » drapeau où la religion, la république, la liberté s'en» trelacent dans les mêmes plis. »

Ayant reconnu loyalement cette république, il tient à honneur de la défendre dans l'*Ère nouvelle;* bientôt il décline la responsabilité de cette publication; sa foi démocratique n'est pas assez robuste pour aller ni si vite ni si loin. Élu à la Constituante par la ville de Marseille,

Digitized by Google

il s'assied au sommet de la Montagne, dont sa tunique blanche est comme la neige. Il en descend pour acclamer la République sur le perron du Palais-Bourbon, acclamé lui-même par la foule enthousiaste. Cette foule changeant, le 15 mai, ses enthousiasmes en colères, pénètre dans la salle par une invasion rapide; Lacordaire, désigné par son froc blanc aux regards, aux menaces de l'émeute victorieuse, reste sur son banc avec un courage calme, une froide impassibilité, mais il sent vivement l'insulte à la couronne de l'assemblée souveraine et, désespérant d'un peuple qui s'outrage lui-même dans la personne de ses représentants, il donne sa démission.

Après cet acte de prudence et de dignité, plutôt que de faiblesse, il reprend, sans partage désormais, l'exercice de son ministère religieux. Orateur de chaire, non de tribune, il ne parlera plus au nom des hommes, mais au nom de Dieu. Nous ne saurions regretter cette détermination devenue irrévocable : la tribune eût fait tort à la chaire, l'autorité du représentant contestée dans les discussions politiques, méconnue peut-être, eût affaibli l'autorité du dominicain, on pourrait dire le prestige de son infaillibilité.

« La gloire qui, pour tant d'autres, » comme dit Thomas dans son éloge du chancelier Daguesseau, « n'est que le » fruit pénible du temps et quelquefois même le tribut » tardif de la postérité, » non-seulement est devenue mais restée la contemporaine de Lacordaire; il a gardé tout l'éclat de son éloquence. Cette éloquence semble avoir plus d'entraînement avec une parole plus libre. Il va prêcher l'Avent à Dijon, comme s'il devait doubler ses forces en posant le pied sur la terre de son pays. Il fonde à Flavigny, non loin de l'ancienne Alise, « le dernier boulevard de la liberté dans les Gaules, » un couvent qui sera comme le troisième boulevard de la liberté dominicaine. Au retour, il s'installe rue de Vaugirard, dans l'ancien couvent et dans l'église des Carmes, rougie mais non polluée par le sang des martyrs de septembre. Descendant

Digitized by Google

de la chaire élevée de Notre-Dame jusqu'à cette chaire modeste, il change ses conférences en homélies, en « prônes » d'une demi-heure, » dit-il. Ainsi que Lamartine, quand il publia « le Conseiller du peuple, » il donne un nom modeste à son œuvre, mais il ne saurait l'abaisser au niveau du vulgaire; on ne voit pas marcher ceux qui ont des ailes.

Les maisons fondées par Lacordaire n'ont pas une existence légale, même à Rome ; c'est en 1850 seulement que la province de France est rétablie avec ses droits et priviléges ; le R. P. Jandel, dont Lacordaire dit : « c'est » moi-même, sans les inconvénients de moi-même, » est nommé général ; à Lacordaire échoient les fonctions inférieures de provincial. Il se console de voir un autre occuper sa place avec la pensée que le rétablissement de l'ordre des Frères prêcheurs est encore plus l'œuvre de Dieu que la sienne. Il s'appartiendra mieux d'ailleurs en France qu'à Rome, il y sera plus près de la chaire ; telles seraient les consolations de son orgueil s'il avait besoin d'être consolé.

La Révolution n'a pas arrêté le cours de sa libre parole, mais les temps sont changés : la politique est montée plus d'une fois en chaire avec lui, on croit l'y voir toujours, on la cherche à travers des allusions prétendues, comme si la pensée du hardi prédicateur s'était jamais cachée sous un voile ! Nous devons à Mme de Favencourt, née comtesse Eliza de Courville, éditeur trop modeste des lettres écrites par Lacordaire à Mme de la Tour du Pin, à elle-même, la faveur d'une lettre encore inédite de notre grand orateur. Il nous apprendra les déloyales et perfides interprétations données à sa parole ; nous citerons le paragraphe tout entier :

« Je n'ai jamais vu tant de monde à Notre-Dame, dit-il, » ni tant de passion dans l'esprit de parti ; l'année dernière, » tout s'était passé, je ne sais pourquoi, avec une tranquil- » lité parfaite ; mais l'ennemi, s'il y en a, a bien pris sa » revanche. Si je nomme Cyrus, c'est M. Proud'hon ; si

Digitized by Google

» je dis : bien heureux sont les pauvres, c'est du socia-
» lisme ; si j'assure que les révolutions modernes sont
» doctrinales et ne peuvent être vaincues que par une
» doctrine, c'est de la doctrine phalanstérienne que je
» veux parler. Voilà quelques échantillons qui vous
» donneront l'idée du reste. Heureusement il y a vingt
» ans juste que toutes ces foudres ont commencé à pleu-
» voir sur ma pauvre tête ; et comme finalement je me
» porte bien et même mieux que jamais, j'en prends un
» très-médiocre souci. Appelez cela mon optimisme, si
» vous le voulez, je l'appelle du bon sens et il a trop bien
» servi ma paix intérieure pour y renoncer jamais. »

Ces conférences de Notre-Dame passionnent la foule, un auditoire immense vient écouter avec une avidité fiévreuse cette parole « un peu fortement chrétienne et » libérale, » comme pour protester contre les tendances du pouvoir. La presse est muette, la seule tribune debout est la chaire ; c'est là que se réfugie comme dans son dernier sanctuaire la liberté de la pensée et de la parole. Lacordaire n'a pas la crainte qu'on viole cet asile, mais placé entre l'imprudence d'être lui-même et la lâcheté de déguiser sa pensée, il prend le parti du silence et s'éloigne par un sentiment de modération, non de crainte.

Profitant d'un instant d'exil volontaire et de loisir, il inspecte ses maisons de Belgique et de Hollande, d'Irlande et d'Angleterre, colonies religieuses de la mère patrie. Rentré en France, il visite Prouille, le berceau de son ordre, Montréal, Fanjeaux, Muret, Castres, Toulouse, principales étapes de son glorieux patron et maître; Toulouse où il croit voir saint Dominique et saint Thomas d'Aquin lui tendre les bras, où du pied il cherche leur trace et semble marcher dans leur vie en suivant le même chemin !

Nous n'avons fait halte qu'aux grandes stations de l'éminent orateur, qu'il nous soit permis de marquer un temps d'arrêt à Strasbourg, « cette ville remplie par deux » grandes choses dont on ne se lasse pas, la cathédrale

Digitized by Google

» et le Rhin. » O miracles de la parole ! les aveugles d'esprit voient, les hommes restés sourds à la grâce entendent, et les Juifs eux-mêmes ne craignent pas de venir s'asseoir à l'ombre de la croix où ils ont attaché Dieu !

Lacordaire évangélise en passant, — nous citons au hasard de la mémoire, — Versailles, Mattaincourt, Liége, Langres, Bourg, Orléans, Toulon ; et disons-le, pour employer une des images napoléoniennes familières à sa parole : son éloquence, qui s'élève si haut, parce qu'elle a des ailes, vole de cathédrale en cathédrale, comme l'aigle impériale de clocher en clocher.

L'illustre orateur en avait le pressentiment : Toulon est la dernière station de sa gloire. Quand il descend de cette chaire élevée, on dirait que, sentant faiblir la vie en lui, il veut, pour la terminer comme il l'a commencée, la placer entre la petite école libre de la rue Saint-Jacques et cette grande école libre de Sorrèze qui sera, comme il l'a dit, « le tombeau de sa vie, l'asile de sa mort. » Cloîtré dans sa dernière œuvre, il lui consacre tout ce qu'il a de volonté, de forces, de savoir, d'éloquence, tout lui-même enfin, étant l'un de ces hommes qui, comme dit Bourdaloue, « se confinent dans les solitudes, faisant un di-» vorce éclatant avec le monde, et sans écouter le sang » et la chair, se croyant obligés d'édifier le monde par » leur renoncement même au monde. »

L'Académie française ayant ouvert ses portes au plus grand orateur de la tribune, n'avait pu les tenir longtemps fermées devant le plus grand orateur de la chaire. Lacordaire, sur les instances de Mme Swetchine mourante, s'était fait scrupule de refuser un tel honneur ; il vient à Paris, pour y recevoir, en séance publique, ce qu'il nomme « un hommage éclatant rendu à la religion dans » un pauvre moine ; » mais le monde seul des enfants entendra désormais sa voix éloquente. En écrivant la vie de sainte Marie-Madeleine, il écrit ses dernières lignes, et comme la sainte pécheresse, « brise aux pieds de Jésus-» Christ le frêle et fidèle vase de ses pensées. » Il com-

Digitized by Google

posera les « Lettres à un jeune homme et les Mémoires » de sa vie. » Ces mémoires qui semblent, comme il le dit, « écrits à la lueur de ce terrible flambeau qu'on » allume aux mourants, » il les dictera, couché sur le lit de mort. Ses doigts ne tiendront plus désormais la plume ; ses mains, jusqu'à la dernière heure, resteront jointes pour prier.

Atteint d'une maladie de langueur, il tombe de rechute en rechute, de faiblesse en faiblesse ; son existence n'est plus qu'une longue agonie. Il ne saurait parler, mais ses lèvres ont un baiser pour le Christ, si elles ne peuvent plus avoir une prière. Pendant les derniers sacrements, le regard chez lui supplée à la parole ; enfin, « parmi ses » langueurs et percé de douleurs aiguës, le courageux » vieillard se lève les bras en haut, » ainsi que Bossuet l'a dit de Michel le Tellier ; et comme si le ciel pouvait être fermé devant son âme, il s'écrie d'une voix forte : « Mon Dieu ! ouvrez-moi ! ouvrez-moi ! »

Ce furent son dernier geste, sa dernière parole ; le ciel s'ouvrait pour lui en même temps que l'éternité.

Nous avons assez raconté la vie extérieure de Lacordaire, nous avons principalement étudié le grand orateur dans ses rapports avec les hommes, avec les événements ; le temps est venu de ne plus le chercher en dehors de lui, mais de l'étudier dans son caractère, dans ses œuvres, dans sa sainteté, de chercher, ainsi que nous l'avons dit, Messieurs, l'homme, l'orateur, le religieux en lui.

Ses conférences nous éblouissent par les splendeurs de son esprit, c'est la surface éclairée de sa vie. De même que les astres ont leur côté lumineux et leur côté sombre, toute existence humaine a ses splendeurs et ses obscurités. La correspondance trahit les vertus, en même temps les faiblesses ; c'est là que l'homme se cache, là que nous voulons le chercher.

Lacordaire a écrit de nombreuses lettres, « des lettres

Digitized by Google

» adorables de cœur. » Sa correspondance avec MMmes Swetchine, de la Rochefoucauld, de Favencourt, de la Tour du Pin, a été recueillie et publiée avec un soin pieux ; dans ces doux entretiens, Lacordaire ouvre son âme, épanche les chastes, on pourrait dire les filiales tendresses de son cœur. Quand il écrit à Mme Swetchine : « ma » chère amie, » on sent que s'il ne dit pas : « ma mère, » c'est qu'il ménage les susceptibilités involontaires de la femme, rapprochant et faisant disparaître ainsi la distance que l'âge met entre eux.

Les femmes s'adressaient volontiers à lui. Nous devons à cette correspondance la connaissance plus approfondie du religieux et de l'homme. Tout n'a pas été publié, ne le sera point. Lacordaire fut plus d'une fois, non-seulement le confident des faiblesses humaines, le consolateur des douleurs cachées, mais, il est permis de le supposer, l'objet involontaire d'affections qui, s'ignorant elles-mêmes, semblaient s'adresser plus à l'homme qu'au religieux ; et dans ces circonstances, il anéantit des lettres écrites par lui ; qu'il nous soit permis d'en citer un exemple, garanti par une illustre amitié.

Une pénitente de Lacordaire attend sa visite, assise au coin du foyer, c'est l'hiver. Elle relit au bord d'une table où elles sont posées, les lettres du grand orateur. Il entre et la surprend livrée au charme de cette correspondance qui fait revivre le passé pour elle. « — Vous le » voyez, mon Père, dit la dame, j'étais avec vous, même » avant que vous fussiez là ! — Madame, répond Lacor- » daire, le plaisir que vous avez à lire mes lettres prouve » le tort que j'ai eu de les écrire ; » et ramassant les feuillets épars, il les jette dans le foyer.

Ce que l'on a gardé de sa correspondance suffit heureusement pour nous consoler de ce qu'on en a perdu. Nous trouvons dans ces épanchements intimes le côté humain de sa vie : une froideur silencieuse, un irrésistible penchant vers la solitude, une certaine hésitation sur la

Digitized by Google

voie à suivre, une conscience de son talent qu'il lui eût été permis de pousser jusqu'à l'orgueil peut-être, un véritable amour, nous pourrions dire une passion ardente, pour la liberté humaine. Que les moins indulgents lui pardonnent! Ce n'est pas seulement l'homme, mais le religieux qu'il défend en sa personne avec ce courage impassible, l'une des éminentes qualités de son grand cœur. Quant aux sentiments nobles qu'il a en lui, nous les entendrons vibrer dans ses œuvres en jugeant l'orateur; c'est surtout chez Lacordaire que l'âme se reflète dans l'esprit.

Lacordaire est froid à la surface: la méditation fait du silence une habitude pour lui. Ce n'est pas qu'il ait ni la froideur de l'âme, ni l'impuissance de l'esprit, mais « quelque chose d'entier qui est trop oui ou trop non, » ainsi qu'il l'avoue lui-même, « qui dit les choses un peu trop à la barbare; » et puis il craint cet esprit sans ménagements « qui va tout droit même quand il va de travers. » Tout de passion, il ne peut rien sans elle. Il faut une secousse pour ouvrir le cratère, pour en faire couler cette lave brûlante de la parole. « Le cœur de la femme est » une source, » dit-il; le sien est un volcan.

On comprend qu'il ne descende pas sans peine des hauteurs de son esprit aux banalités de la conversation familière. Il lui faut une chaire d'où il domine la foule; il n'aime pas le plain-pied des salons et leur monnaie courante d'esprit. « Un salon lui donne une idée du purga- » toire, » il eut dit de l'enfer s'il ne lui avait pas été permis d'en sortir.

Il trouve dans la solitude une grande force: l'esprit s'y recueille, la liberté n'y rencontre aucun obstacle, l'âme aucun lien, rien n'y borne l'esprit. L'homme, replié sur lui-même, trouve, au premier contact, ainsi qu'un ressort qui se détend, une force d'expansion soudaine qui double, à un instant donné, toute la puissance de son intelligence en même temps que toutes ses ressources; mais si le

Digitized by Google

commerce avec l'esprit des autres y devient plus facilement intime par les livres, l'homme y cherche en vain, pour son jugement, un autre point d'appui que lui-même. Nul plus que Lacordaire ne sent le besoin de ce point d'appui.

Il est un de ces esprits incertains de leur direction à l'instant où ils vont entrer dans une voie nouvelle, mais qui, les regards sur le but, suivent franchement cette voie, ne se détournant jamais pour voir derrière eux ni le chemin qu'ils ont parcouru, ni qui les suit.

Lacordaire est indécis, flottant dans les choses de la vie et demande volontiers son chemin; il n'est ni indécis ni flottant dans les choses de la foi. Il doit à ses études profondes une sûreté de jugement, de doctrine qui ne le fait jamais hésiter dans les questions les plus délicates de la croyance catholique. Il n'égare ni les autres ni lui-même, jusque dans les subtilités logiques vers lesquelles sa pensée incline; et pas une proposition, nous ne dirons pas contraire au dogme le plus pur, mais hasardée, ne saurait être relevée dans ses nombreuses conférences. On peut reprocher à ses improvisations quelques témérités dans leur forme, jamais dans leur esprit.

Il met son orgueil à être humble dans la foi, s'il est permis de parler ainsi. C'est à l'orgueil, qui est le fond de toute nature humaine, que Lacordaire doit son talent peut-être. « Le sentiment de nos forces les augmente, » a dit Vauvenargues. Quand on a une haute estime de sa personne, on sent le besoin de la mériter et l'on s'élève d'autant plus qu'on s'est placé plus haut en soi.

Les moins humbles, se faisant une fausse idée de l'humilité, reprochent à Lacordaire cet orgueil, comme si, ne pas reconnaître les facultés que Dieu a mises en nous, ce n'était pas nier ses dons, être ingrat envers lui ! Et cependant le grand orateur, ainsi que nous le dirons, se punit dans son corps de la supériorité de son esprit; il se venge sur lui des succès de son intelligence et le charge d'expier sa gloire.

Digitized by Google

Il est permis de ne pas comprendre comment l'indifférence pour le succès de ses œuvres peut s'allier avec « la » superbe » de son éloquence. « Il ne met rien du sien » dans sa réputation que son mérite, » comme dit Fontenelle du chirurgien Méry. Dès que le dernier écho de sa voix meurt dans le sanctuaire, il devient indifférent pour ses discours et semble regretter qu'on les recueille. « Il » déteste le sténographe, dit-il, à l'égal de tout ce qu'il y » a de pis ; » il corrige ses épreuves à la hâte, sachant ce qu'il doit perdre à être lu ; il ne se préoccupe pas de revoir ses œuvres, de châtier le style qui les fera vivre. On est tenté de supposer que Lacordaire, en agissant ainsi, n'a d'autre pensée que de rabaisser l'orgueil de l'orateur en l'humiliant dans l'écrivain.

Mais un sentiment de tendre paternité succède bientôt à cette indifférence : l'écrivain ne veut pas être au-dessous de l'orateur, et recueillant ces feuillets jetés aux quatre vents de la publicité, il comble les lacunes de sa pensée avec ses notes, ses souvenirs, « adoucit quelques petites » poussées de jeunesse, » donne plus de correction au style, plus d'éclat aux images ; et tout en respectant le premier jet de son esprit, recompose avec les débris de sa parole ces admirables conférences qu'on ne se lasse pas de relire, pour se consoler de ne pas les avoir entendues.

En même temps que ces « élancements d'une âme » altière qui sent trop sa supériorité, » comme dit Thomas, on lui a reproché son amour, non sa passion de la liberté. Lacordaire est né d'un père libéral, « démocrate, » a dit M. de Montalembert, la voix de la liberté est en lui comme le cri du sang. Il en a l'instinct avant l'amour, et cet amour il le puise dans le sentiment chrétien. Pour lui, comme pour nous, l'Évangile est la première loi de la liberté humaine. Il a brisé la tyrannie de Satan, de César, et relevé l'humanité courbée tout entière sous la verge de fer des empereurs ; le premier homme libre fut le premier martyr.

Digitized by Google

C'est dans la conscience que Lacordaire trouve son amour, nous ne dirons pas des libertés, une seule lui suffit : celle qui n'effraie pas mais rassure ; il fait bon marché des autres. Ce qu'il veut, c'est la liberté de la conscience dans ses manifestations extérieures, la liberté du bien ; il eût dit : la liberté de Dieu en nous.

La liberté est la passion des grandes âmes, le courage la passion des grands cœurs. Lacordaire eût été soldat, dit-il lui-même ; il a, non la furie qui donne la mort, mais le courage froid qui l'attend. Le choléra est dans la campagne de Rome, la contagion du mal s'étend moins encore que la contagion de la peur. Les populations sont en armes, chaque ville, chaque bourg, chaque hameau s'isole et se garde. Malheur à qui tente de franchir le cordon sanitaire ; il paye de sa vie la témérité de son entreprise. Les routes sont fermées aux voyageurs : pas une voiture ne les sillonne, il est défendu d'arriver ou de partir. Des courriers à cheval franchissent les distances qui séparent ces lazarets, les lettres seules voyagent et le Tibre est le seul chemin ouvert. Lacordaire va quitter Rome, il reste dans cette forteresse où la peur du fléau croit enfermer la vie, où elle enferme la mort. Il reste, le danger plaît à son grand cœur ; il reste, et pendant un mois, assis au chevet des mourants, l'oreille collée à leurs lèvres, il aspire les miasmes putrides, autour de lui prodiguant les consolations en même temps que les soins. Il craint tout pour les autres, rien pour lui-même, et brave ainsi courageusement la mort en apportant avec les sacrements la vie à ceux qui vont mourir.

Lacordaire a tous les courages : il n'est pas seulement orateur et religieux, mais citoyen. Entré avec la politique dans le journal, il l'a fait monter plus d'une fois en chaire avec lui. Homme de son siècle, il a été mêlé par l'écrit et la parole, aux pensées, aux affaires de son temps. Les partis ont été sévères, ils se sont montrés hostiles quand ils auraient dû se contenter d'être justes envers lui.

C'est qu'il n'est l'homme d'aucun parti. Franchement

Digitized by Google

libéral, fièrement religieux, il n'abaisse jamais ni son drapeau ni sa bannière. Conservant la fierté de l'homme, le respect du religieux en lui, il concilie ces deux sentiments trop souvent hostiles, « ayant, ainsi que le dit » M. de Montalembert, un égal souci du salut et de » l'honneur. » Quand tous s'abaissent, il n'incline pas son esprit ni sa tête, encore moins son cœur. Persévérant dans sa foi politique autant qu'il est inébranlable dans sa foi religieuse, il tend la main aux hommes, non aux doctrines. Fidèle à toutes ses croyances, encore plus à lui-même, supérieur à toutes les épreuves, obstiné dans la vérité, il doit mourir et il meurt, ainsi qu'il le prévoit et le dit lui-même, dans l'impénitence finale de la liberté.

Tel a été le côté humain de Lacordaire. Nous retrouverons plus d'une fois encore l'homme dans l'orateur, il s'y manifeste plus qu'il ne s'y cache. En nous montrant les obstacles qu'il a trouvés entre Dieu et lui il nous apprend à les franchir. Il descend jusqu'à nous des hauteurs de la sainteté, et pour nous indiquer mieux la voie qui conduit au ciel, il la suit avec nous comme un ange gardien.

L'orateur a la conscience de sa mission divine : il se sent appelé à rajeunir l'éloquence en lui donnant des formes nouvelles. Il se prépare longuement, par de fortes et patientes études, à satisfaire la curiosité de l'esprit avec ces conférences, tombées de ses lèvres comme une chaîne dont l'ordre logique rattache les anneaux d'or. Jamais talent religieux n'eut un caractère plus humain, ne fut plus jeune, plus tendre, plus mélancolique, en même temps plus chevaleresque, mieux inspiré par le plus fier des sentiments qui vibrent en nous, le sentiment de l'honneur.

Lacordaire veut être, il est l'homme du siècle et des temps à venir. On dirait que prévoyant les attaques de la libre pensée, il s'y prépare. La chaire n'est plus seulement

Digitized by Google

faite, à ses yeux, pour rappeler mais pour apprendre les devoirs, non-seulement les devoirs, mais Dieu lui-même. La prédication deviendra donc un enseignement. Le grand orateur s'est donné la mission, nous ne dirons pas de continuer, de reprendre l'œuvre commencée par Mgr de Frayssinous, de l'étendre en multipliant les chaires de l'enseignement catholique, en se multipliant lui-même. Il pourrait dire à son auditoire, ainsi que l'illustre évêque d'Hermopolis: « Occupé du dessein d'instruire et d'éclairer, » nous chercherons à vous convaincre et non à vous » entraîner, ou plutôt nous chercherons à vous entraîner » par la conviction même; » tel est le vœu de son ambition. Dieu non-seulement lui donne l'éloquence, mais la force et le temps nécessaires pour accomplir son œuvre.

Il n'a qu'une pensée: réconcilier le présent avec le passé, la raison avec la foi, approprier la doctrine catholique aux nécessités de son temps, non en touchant au fond pour l'altérer, mais en lui donnant la forme sous laquelle il faut la présenter pour la faire accueillir. Il rajeunit l'éloquence comme Châteaubriand la prose, comme Lamartine le vers, il lui donne plus d'attrait pour l'esprit, de charme pour l'oreille. En parant ainsi la vérité de grâces nouvelles, il fait mieux reconnaître pour notre contemporaine celle qui est de tous les temps.

Rien ne semble prime-sautier comme le talent de l'improvisateur; le vulgaire croit à la spontanéité des mouvements oratoires; il ignore que tout est arrêté dans la composition même du discours que l'on improvise, réglé dans son ordre logique, calculé dans ses développements. Ce qui semble imprévu ne l'est point, et l'orateur qui parle avec le plus d'art est celui qui sait le cacher mieux. Lacordaire n'est pas de ceux qui, comme dit Montaigne, « ont le boute-hors si aisé, qu'à chaque bout de champ » ils sont prest, » mais de ceux qui « plus tardifs, ne » parlent jamais rien qu'élabouré et prémédité; » Il nous initie, dans une de ses lettres, aux mystères de son travail; et pour donner la mesure de son respect envers l'audi-

Digitized by Google

toire, envers lui-même, il avoue avec une humilité orgueilleuse peut-être, « qu'il ne se trouve pas assez éloquent » pour donner plus d'un sermon chaque semaine pendant six mois. A Sorrèze même, il respecte son auditoire d'enfants comme un auditoire d'hommes; ainsi qu'à Notre-Dame, il lui faut huit jours de préparation pour prêcher une heure.

Quand il retrempe son esprit, c'est aux sources les plus pures : il remonte à la Bible par l'Évangile, il puise à la fois dans Homère, Plutarque, Cicéron, Platon, David, saint Paul, saint Augustin, sainte Thérèse, Bossuet, Pascal, — nous citons non dans l'ordre chronologique, mais dans l'ordre de ses préférences, — et avant tout, dans saint Thomas, ce docteur nommé par ses contemporains « l'ange de l'école, *Doctor evangelicus.* » C'est dans le chef-d'œuvre de ce philosophe chrétien, « *summa theo-* » *logiæ,* un des grands monuments de l'esprit humain au » moyen âge, » a dit M. Cousin, dans ce livre toujours ouvert dont il baise avec respect les pages immortelles, qu'il cherche, qu'il trouve la raison de sa foi.

Aussi n'est-il pas de ces hommes qui ont bientôt dit leur dernier mot. Prodigues d'eux-mêmes et ne renouvelant rien en eux, ils dépensent dans un jour tout ce qu'ils ont amassé. Quand ils ont atteint une cime, ils regardent à leurs pieds et se croient arrivés, parce qu'ils sont au-dessus de la plaine ; Lacordaire incessamment renouvelle par l'étude les provisions de son esprit, augmente son épargne. Quand il atteint une cime élevée, s'il prend un instant de repos, c'est afin d'y puiser de nouvelles forces pour la montée. Son but est toujours plus loin, plus haut; et comme ces voyageurs qui, dans l'ascension des montagnes les plus inaccessibles, ne se croient jamais arrivés tant qu'il leur reste un pas à faire, le grand orateur monte, monte toujours, ne voulant planter son drapeau que sur le plus haut sommet; c'est ainsi que, de station en station, comme de degré en degré, il s'élève à la hauteur sublime d'où il ne doit plus descendre.

Digitized by Google

Tout, dans cette prédication, semble piquer à la fois la curiosité des yeux et surtout de l'esprit : l'orateur ne se montre pas seulement avec un vêtement nouveau, il emploie une formule qui semble nouvelle : « Mes frères, » disent les orateurs sacrés, « Messieurs, » dit Lacordaire. Il comprend que si, dans le cours ordinaire des prédications, on s'adresse aux chrétiens, frères parce qu'ils se reconnaissent tous comme les enfants du même père, en prêchant devant des fils ingrats disposés peut-être à nier la paternité de Dieu, on ne s'adresse pas seulement à des chrétiens, mais à des hommes ; et c'est pour cela qu'il dit : « Messieurs ! »

Rien en Lacordaire ne révèle, au premier aspect, le grand orateur ; son regard est terne, son visage froid, sa voix faible, un peu sourde. Chez lui, le début est « simple » et n'a rien d'affecté ; » son éloquence marche tandis qu'il condense le discours précédent en un résumé court et fidèle. Il pose le sujet, établit rapidement ses divisions ; alors seulement sa voix monte comme certains instruments à mesure qu'on en joue ; s'élevant en même temps que le sujet s'élève, elle prend de l'ampleur, de l'éclat. Son visage s'anime, son regard a des éclairs ; c'est alors que son éloquence ne marche plus, ouvrant ses ailes, elle vole ou plane, fière aussi bien que tendre, aigle et colombe tour à tour.

Il faut à Lacordaire la fièvre de l'inspiration ; pour un autre nous dirions ses hasards, son expression soudaine par le geste et la parole ; « il est de ceux, comme dit » Pascal, que le lieu, les assistants échauffent et qui tirent » de leur esprit plus qu'ils n'y trouveraient sans cette » chaleur. » Les oraisons funèbres lues en chaire par lui obtiennent, il le reconnaît, des succès d'estime plutôt que d'enthousiasme ; « c'est qu'il n'y a pas moins d'éloquence, » dit Larochefoucauld, dans le ton de la voix, dans les yeux » et dans l'air de la personne que dans le choix de la » parole. »

Lacordaire croit avoir trouvé l'occasion d'une revanche

Digitized by Google

éclatante : le grand agitateur de l'Irlande catholique est mort, sa bière traverse la France. Elle doit s'arrêter à Lyon, et c'est en présence de ces restes froids que l'illustre dominicain va prononcer l'oraison funèbre. Quels superbes mouvements oratoires il eût trouvé dans son cœur au spectacle unique d'un mort écoutant son panégyrique du fond de sa bière ! On semble craindre que le cadavre lui-même ne tressaille aux accents de cette voix puissante ; des ordres secrets hâtent l'arrivée du corps et changent son itinéraire. L'Angleterre, on le dirait, a peur qu'obéissant à l'appel de l'éloquence, le cadavre ne soulève le couvercle du cercueil, et drapé dans les plis du suaire, ne jette le cri de guerre aux oppresseurs de son pays.

Réveillez-vous, échos des sanctuaires de Paris, de Metz, de Nancy, de Toulouse ! Faites gronder pour nous comme un tonnerre lointain les foudres de cette éloquence ! Répétez-nous ces murmures qui sont les applaudissements des auditoires chrétiens ! Le dernier écho de ces accents est mort, hélas ! dans les profondeurs du lieu saint, mais ces accents vibrent toujours au cœur ainsi qu'à l'oreille de ceux qui, comme vous, Messieurs, les ont entendus. Si la parole est remontée au ciel d'où elle est descendue, la pensée nous reste, l'écrivain survit. Nous trouvons en lui le secret des sympathies, des admirations, des enthousiasmes qui accueillent l'orateur et sont comme le cortége de son éloquence, nous allions dire de sa gloire.

On peut faire large la part des circonstances, dégager cette gloire de tout ce qu'elle doit aux passions du temps, elle sera plus éclatante en devenant plus pure. On a dit du plus grand orateur des temps modernes, de Berryer, qu'il fallait l'entendre ; disons de Lacordaire qu'on peut le lire même après l'avoir entendu.

Ce qu'il faut admirer, en dehors de la forme, on pourrait dire avant elle, c'est l'ordre logique de ces conférences. Lacordaire a fait de chaque station un tout complet, gerbe

Digitized by Google

et faisceau, où l'on trouve à la fois le pain et le glaive de la parole. La logique est un besoin si impérieux de son esprit, que les conférences de ces trois premières stations viennent se ranger d'elles-mêmes et se classer dans un ordre parfait d'idées. S'il a commencé par l'Église, c'est qu'on attaquait la cité de Dieu avant de s'en prendre à Dieu lui-même ; et comme dans les villes assiégées, il courait au point le plus menacé. Aujourd'hui que l'attaque remonte de l'Église du Christ au Christ lui-même, que « l'athée nie Dieu en sa présence, » comme dit Rivarol, il eût commencé par défendre Dieu.

C'est en voyant cet ordre logique, dont il s'étonne, que Lacordaire, arrêtant dans son esprit le plan d'une exposition complète de la doctrine catholique, pense à doter son siècle « d'une petite somme théologique, » ainsi que saint Thomas dota le sien.

Plus tard, en 1853, il dresse un plan général de conférences « pour six années, sept au plus, » dit-il; ce temps lui semble nécessaire pour mettre le comble à son œuvre, à sa renommée; comme s'il n'avait pas attaché tous les fleurons d'or à sa couronne d'orateur !

C'est un avantage, pour qui prêche la vérité, d'avoir eu l'erreur comme point de départ. L'expérience de la vie double en Lacordaire l'autorité de la parole. L'homme ne s'est pas tellement perdu dans le religieux qu'il lui soit impossible d'en retrouver des traces. Debout, parce qu'il s'est relevé, il peut dire à son auditoire de Nancy, — nous puisons dans les souvenirs si riches d'un ami, — « Vous » voyez devant vous un religieux, mais ce religieux est » un homme, *homo sum*, vous êtes incrédule, je l'ai » été comme vous. Les passions vous entraînent, elles » m'ont emporté comme vous. » Il aurait pu ajouter ces mots que nous avons entendus tomber des lèvres du P. Hermann, ce grand musicien de l'orgue et de la parole: « Je suis un des fils de ceux qui ont crucifié Dieu! » car le Christ n'est pas mort seulement de la main des Juifs, mais de la main des pécheurs.

Digitized by Google

Les grands orateurs de la tribune savent quel intérêt s'attache à leur personne. Jamais Berryer n'impressionna plus vivement ses auditoires qu'en parlant de lui-même ; Lacordaire obtient les mêmes succès en faisant monter le « moi » humain en chaire avec lui, « ce pauvre moi, dit » Mme Swetchine, qui ne meurt jamais assez tôt ni assez » entièrement. » Nous n'en citerons plus qu'un exemple, en garantissant l'authenticité de ce souvenir. A Nancy, l'auditoire est prévenu contre le dominicain : Lacordaire ne le voit pas, il le sent défiant, sinon hostile. Un autre orateur prendrait un détour ; il aborde franchement l'ennemi : « Messieurs, dit-il, on vous a effrayés avec le fan- » tôme des moines blancs ou noirs, de ces prétendus » mendiants qui ne vous demandent rien si ce n'est le » salut de votre âme. On a fait de nous des monstres ; » et croisant les bras : « voilà le monstre ! » dit-il en ponctuant sa phrase avec un silence[1].

Le grand secret, pour intéresser les hommes, est de toucher à la fibre humaine, de la faire vibrer en soi pour qu'elle vibre en eux. Lacordaire exerce, en même temps que sur les intelligences, une grande action sur les sentiments ; c'est qu'il chante comme avec une lyre la poésie, la gloire, le devoir, l'honneur, la liberté, tout ce qui est noble dans la pensée et dans le cœur.

L'esprit gagne et perd à mûrir ; il gagne en solidité ce qu'il perd en éclat ; le talent seul de Lacordaire est resté toujours vert comme ces arbres parfumés des tropiques où le fruit mûrit près de la fleur qui s'ouvre. Rien de l'orateur ne vieillit en lui, c'est que son talent est fait d'âme et l'âme reste jeune parce qu'elle est immortelle.

[1] Qu'il nous soit permis d'offrir ici un hommage respectueux et reconnaissant, non à la personne, hélas ! à la mémoire d'un orateur éloquent, d'un écrivain distingué, d'un magistrat ayant un grand caractère, M. Paillart, ancien procureur général, premier président honoraire de la Cour impériale de Nancy, à qui nous devons ces impressions et ces souvenirs.

Digitized by Google

C'est par cette jeunesse de l'âme, indulgente pour les faibles, sinon pour les faiblesses, qu'il plaît aux jeunes, comprenant leurs illusions comme s'il les avait gardées au cœur, heureux de leurs espoirs, triste de leurs tristesses, et se réchauffant « au feu de leur contact. » Il est comme un des leurs, ne se refaisant pas, mais restant jeune avec eux.

On s'est étonné qu'il ait parlé de la passion dans sa langue, qu'aucun sentiment tendre n'ait paru étranger à son âme ; est-ce que Dieu n'a pas mis en nous le germe de tous les sentiments humains ? Pour entendre leur voix, nous n'avons pas besoin d'entrer dans le cœur des autres, il nous suffit d'écouter à la porte de notre propre cœur.

Jamais les plus doux, les plus tendres sentiments de l'homme ne trouvèrent un aussi éloquent et fidèle interprète que Lacordaire, en cette admirable conférence où, remontant d'affection en affection, de la plus exigeante à la plus désintéressée, de l'amour pour la femme à l'amour pour le fils, il se sert de la paternité de l'homme comme d'un marche-pied pour s'élever jusqu'à la paternité de Dieu.

Cette éloquence a toutes les tendresses, elle est comme un clavier qui fait résonner, au gré de l'orateur, les cordes les plus sourdes comme les plus vibrantes de la sensibilité humaine, la mélancolie aussi bien que l'amour ; la mélancolie, « cette affection la plus voluptueuse de l'âme ! » comme dit l'auteur des *Études de la nature*. Dans le discours sur « l'organisation et l'expansion de la doctrine » catholique » est-il rien de plus doux, de plus harmonieux que ce chant de la jeunesse, cette page sur la dix-huitième année qui semble détachée non d'une conférence mais des mémoires d'un jeune cœur ? Ne dirait-on pas une confidence de l'âme écrite par Bernardin de Saint-Pierre sous la dictée de Virginie ?

La tendresse n'exclut pas la force, la mélancolie n'énerve pas ce style viril. Le sentiment tout humain de l'honneur, « ce maître universel qui doit partout nous conduire, »

Digitized by Google

dit Montesquieu, l'honneur, ce respect de l'homme en soi, trouve un écho dans le cœur de Lacordaire, parce qu'il a été homme, parce qu'il a vécu de notre vie à tous. Il est resté citoyen à Paris comme saint Paul à Rome, et le sentiment de nationalité vibre en lui comme en nous. Il parle notre langue paternelle, et rien n'est admirable comme cette langue qu'il semble avoir apprise de Bossuet et de Châteaubriand.

Est-il rien de plus grand, de plus fier que cette page sur les croisades, en « la vie de saint Dominique, » sur la chevalerie chrétienne campée aux postes avancés de l'Occident? Il y a dans un tel style autant du chevalier que de l'apôtre. On dirait que Lacordaire, écrivant d'une main, avait l'autre appuyée sur l'épée de saint Paul. Le temps nous manque pour citer; que ceux qui ont lu se souviennent, qui ont oublié relisent, qui ont entendu écoutent en eux l'écho de cette éloquente voix!

Les orateurs de la chaire sont nombreux, aucun d'eux, en notre siècle, ne saurait être mis au rang de Lacordaire; nous ne citerons que les comtemporains de sa gloire; ils ont: M. l'abbé Cœur, la magnificence de la parole; M. Deguerry, sa pureté austère; MM. Marcelin, Combalot, la vigueur d'argumentation; MM. Dupanloup, Deplace, l'élégance du style, en même temps la chaleur. Mgr Berthaud rappelle, par l'éclat de ses images, l'éloquence orientale de saint Basile et de saint Grégoire; M. Bautain, par la profondeur de son esprit, est le cousin de la philosophie chrétienne; l'abbé de Ravignan en est le Tacite par la concision et la vigueur; mais Lacordaire possède, à un plus haut degré que chacun de ces prédicateurs illustres, l'émotion du cœur et la tendresse de l'âme, l'élévation de la pensée et l'éclat dans l'image, la force de l'expression aussi bien que la grâce; nul, enfin, n'a mis comme lui toutes les flexibilités de la parole au service de la logique inflexible. Il semble inégal, parce qu'élevé à des hauteurs où il est difficile de le suivre, il ne saurait plus « qu'aspirer à descendre. » Les autres ont le talent de la chaire,

Digitized by Google

il en a le génie ; on pourrait dire de lui que c'est un Bossuet tempéré de Fénelon.

On a comparé l'éloquence de Lacordaire à ces fleuves du nouveau monde qui se jouent en cascades : ils tombent en écume, s'élèvent en fumée, l'arc en ciel brille dans la poussière de leurs eaux, le soleil jette des éclairs en se réfléchissant dans leur cristal, leur voix est un tonnerre, en même temps un murmure. Quand cette éloquence est tombée de la chaire dans le livre, comme la cascade en son bassin, elle semble y devenir plus froide, mais si elle n'a plus sa fumée elle est pure de son écume, elle gagne en limpidité ce qu'elle perd en bruit ; si elle ne réfléchit plus les couleurs du prisme, elle est comme le miroir où le ciel se réfléchit tout entier.

Arrêtons-nous, Messieurs, et pour vous reposer de l'éloge, disons un mot des critiques adressées à notre grand prédicateur.

On lui reproche ses obscurités, certaines subtilités logiques, non-seulement dans la forme mais dans la pensée, l'étude superficielle de l'histoire au moyen âge, ses préférences pour les Grecs et les Romains, enfin ses admirations pour « le météore impérial. »

Si les conférences de Lacordaire ont ainsi que leur lumière éblouissante leurs ombres mystérieuses, c'est que le sanctuaire de la pensée a son voile pour le vulgaire comme le sanctuaire du temple. Nous n'hésitons pas à le reconnaître : certaines parties de ces conférences, de ces discours sont abstraites. Les sources de la foi que les écrivains sacrés, que les grands orateurs chrétiens cherchaient en dehors de l'homme, Lacordaire les cherche et les trouve dans la raison humaine. Cette métaphysique pure convient aux fortes intelligences comme l'oxygène pur aux fortes poitrines ; mais les esprits vulgaires ont de la peine à suivre l'aigle de la chaire dans son vol ; ainsi les mauvais yeux se lassent à fixer l'aigle des cimes élevées ; il plane au plus

Digitized by Google

haut de l'azur, qu'on le cherche encore dans la région des nuages.

Faut-il justifier ses préférences pour les Grecs et les Romains? A une époque où le moyen âge, où la renaissance font explosion dans les livres, aux musées, au théâtre, on ne peut reprocher à Lacordaire de vouloir paraître ignorer ce que les autres savent si bien et de remonter trop haut dans l'histoire. Homme de son siècle, il lui est permis peut-être de ne pas s'arrêter à ce moyen âge où il ne trouve rien de lui si ce n'est la foi. Son esprit est plus à l'aise dans les républiques d'Athènes et de Rome, son grand cœur y trouve des cœurs dignes de lui.

On comprend son admiration d'un grand nom, on pourrait dire sa reconnaissance envers celui qui ouvrit l'Église devant son berceau, et l'on pardonne volontiers à l'orateur qui eut la passion de la renommée d'avoir fait un lieu commun de la gloire.

Nous avons cherché l'homme en Lacordaire, s'il vit dans l'orateur il meurt dans le religieux; nous ne ferons pas l'histoire des luttes du dominicain avec lui-même. Il s'agit pour nous d'un éloge académique, nous laissons aux orateurs de la chaire, aux prédicateurs de l'avenir, le panégyrique de Lacordaire; c'est assez pour nous d'être fidèle à l'engagement d'étudier, dans une certaine mesure, le religieux en lui.

Lacordaire sacrifie tout de l'homme au dominicain, jusqu'au cœur. Les étapes de sa vie sont marquées, il ne se détourne pas de son chemin, même pour voir un ami; c'est dans le silence qu'il se repose de la parole, à Sorrèze qu'il vient puiser de nouvelles forces dans l'étude, condamné par sa volonté à la vie, à la prédication religieuses, il se croit, ainsi qu'il le dit, « en état de suspicion » hors de la chaire ou du cloître. Grâce à de longues stations dans la solitude, au travail de toutes les heures, il évite ce reproche de fécondité stérile, souvent mérité

Digitized by Google

par les improvisateurs vulgaires. Les grandes pensées et les métaux précieux ne sont à la surface ni de l'esprit ni du sol; si le talent de Lacordaire a autant de profondeur, c'est que l'illustre prédicateur creuse toujours plus avant dans la science aussi bien en lui.

Bourdaloue exalte le mérite de la pénitence en disant, d'après saint Bernard, qu'elle « a le pouvoir de nous » affranchir, en quelque sorte, de la juridiction de Dieu. » Avant de raconter comment, en s'infligeant des corrections sanglantes, Lacordaire, ainsi que nous l'avons dit, charge son corps d'expier sa gloire, disons comment il se punit de son orgueil dans son orgueil lui-même: « Il n'y a » plus de chapitre où on accuse ses fautes, » écrivait-il à Mme la comtesse de la Tour du Pin; une telle pénitence n'est plus prescrite par la règle de son ordre, elle lui est imposée par sa volonté.

Il descend un jour de la chaire au milieu des témoignages d'une admiration enthousiaste : tous les fronts s'inclinent, le cœur faisant l'office des mains, on applaudit en soi. L'orateur va rentrer avec la fièvre de l'esprit, l'ivresse involontaire du succès et de lui-même ; un de ses auditeurs se présente, touché par sa parole, en même temps par la grâce ; jeune, il a l'enthousiasme de la jeunesse et sa chaleur de cœur; il va se jeter aux genoux de Lacordaire avec autant d'admiration que de ferveur. Lacordaire l'arrête du regard et du geste : « Je ne suis pas » l'homme que vous croyez, » dit-il, et se mettant à genoux, il se confesse à Dieu tout haut de ses fautes avec une humilité qui n'a d'égal que son repentir; puis se relevant: « Voilà l'homme que je suis, dit-il, et maintenant, » à genoux! »

Il faut remonter jusqu'aux solitaires pour trouver un exemple de ses austérités; les martyrs seuls eurent un tel mépris de la douleur. Il couche à Sorrèze sur une planche nue ; les aliments ne lui sont pas indifférents, il choisit les plus grossiers et s'humilie en les préparant lui-même. Il travaille au jardin comme les novices, bêche ou

Digitized by Google

charrie la terre, enlève les balayures des cellules, nettoie les chaussures de ses frères, lave leurs pieds, se faisant le serviteur des serviteurs de Dieu, par respect pour ce divin maître, qu'avec une des témérités familières à sa parole il a nommé « le premier domestique du monde. »

Ainsi, « prenant, comme dit Fléchier, les précautions » de la pénitence, » il traite rudement son corps. On dirait que ce corps lui est étranger, qu'il ne souffre pas en lui; c'est pour son âme comme un manteau de voyage. Il se couche sous les pieds et ne se relève que pour tendre la joue aux soufflets, aux crachats, ainsi que le divin maître. Il se fait attacher à la colonne du chapitre, les mains liées, les épaules nues, afin d'y recevoir la flagellation comme le Christ chez Pilate. La crypte des Carmes pour lui se change en calvaire: il se façonne et se dresse une croix de ses propres mains, s'y fait attacher avec des cordes, et pendant trois heures il reste suspendu pour souffrir en lui toutes les douleurs de la passion.

Arrêtons-nous, Messieurs, il n'appartient qu'à son historien de vous montrer un tel spectacle, car cet historien a été, a dû être par obéissance l'un des instruments de cette passion. Il a vu Lacordaire à genoux, dépouillant ses épaules, et sur ces épaules les rougeurs du cilice effacées par les vergetures de la discipline. Il a tenu d'une main son cœur, de l'autre le fouet sanglant peut-être; arrêtons-nous! Un des peintres espagnols du martyre seul reproduirait de telles scènes; il faudrait un pinceau, nous n'avons qu'une plume, elle nous tombe des mains!...

Nous ne sentons pas en nous la force, la volonté, encore moins le besoin de reprendre cette plume désormais inutile. En écrivant pour vous, Messieurs, les nombreuses pages de cette étude sur Lacordaire, nous avons montré l'homme dans ses lettres, l'orateur dans ses conférences, le religieux dans son historien; nous concluons de ce travail, rendu plus facile par des communications obtenues de la bienveillance, des souvenirs offerts par l'amitié, que

Digitized by Google

Lacordaire est un des plus grands orateurs de la chaire, un des plus saints religieux du cloître. On étudiera un jour l'éloquence en lui ; et si, vivant il priait pour les pères, les arrière-petits enfants, avant un siècle, pourront dire à Lacordaire mort: « Priez pour nous ! »

Les grands génies ne meurent pas plus dans la mémoire des hommes que les grandes vertus ; ils n'ont pas besoin d'éloges, on ne donne pas la vie à ceux qu'on loue, on la reçoit d'eux. Puissions-nous, Messieurs, en attachant un nom modeste au nom glorieux de Lacordaire, l'avoir, suivant la belle expression de M. de Montalembert, « enchâssé » dans son immortalité ! »

Digitized by Google

AD MUSAM,

PAR M. LOUIS GUIBERT.

Quantùm mutatus!

Viens, Muse! A ma prière, ô vierge! cède enfin.
Viens sur mon jeune front poser le sceau divin
Qui marque les élus. Viens me sacrer poëte,
M'armer soldat. Mon cœur est fort, ma lèvre est prête,
Je t'attends à genoux, de grâce parle-moi;
A mes yeux éblouis, ô Muse! montre-toi.
Fais jaillir de mon sein les pures mélodies
Que, parmi les grands bois, au milieu des prairies,
Quand le ciel est rougi par les soleils couchants,
Quand l'aube, toute blanche, égrène sur les champs
Les colliers de rubis en perles de rosée,
Quand la nuit rafraîchit la campagne embrasée,
Ta voix sait murmurer à tes fils préférés.
Un seul jour compte-moi parmi tes inspirés!
Loin de moi les plaisirs! Loin de moi les richesses!
Il ne me faut, à moi, qu'une de tes caresses.
Un seul de tes baisers, Muse, rend immortel.
Laisse-moi dans mon cœur te dresser un autel,
Enfermer tes doux chants dans mon âme ravie,
Passer à t'écouter tous les jours de ma vie,
Me faire ton esclave et ton prêtre...

O rêveur!
On t'a trompé, jeune homme, et grande est ton erreur:
On t'a dit que la Muse était chaste et naïve,
Sans comprendre le mal marchant, vierge pensive,
Dans sa robe sans tache et dans sa pureté.

Digitized by Google

Vois... c'est une bacchante au sourire effronté,
Laissant flotter au vent sa tunique entr'ouverte;
Ivre, folle, étalant sa jambe découverte
Comme une courtisane au fond d'un mauvais lieu;
Une fille de joie à l'étreinte de feu;
Un corps usé, des traits flétris, un cœur de fange!

Autrefois, je le sais, la Muse était un ange
Et Dieu lui confia, dès les âges lointains,
La charge de veiller sur quelques grands humains
En qui son puissant souffle avait mis le génie;
De donner à leurs vers le nombre et l'harmonie,
D'inspirer ces élus, ces prophètes, ces rois
Desquels il avait dit : « Leur voix sera ma voix! »
La Muse était alors une femme sublime,
Une vierge sacrée, et l'on n'eût pu sans crime
Lever sur la prêtresse un profane regard.

Le poëte vivait et rêvait à l'écart.
Parfois l'inspiratrice à côté de sa couche
Venait s'asseoir; alors elle parlait. Sa bouche
Ne savait répéter que des hymnes pieux;
Son doigt, toujours levé, ne montrait que les cieux.
— Le poëte écoutait, grave; son front austère
S'illuminait soudain. Il oubliait la terre :
A son âme élargie un Dieu se révélait;
Vers le beau rayonnant son esprit s'envolait
Pour monter jusqu'à lui, déployant ses deux ailes;
Et, dans sa vision, aux clartés éternelles
Le monde pâlissait, par les cieux effacé!

Et l'inspiré chantait...

Mais ce temps est passé.
Jadis, quand ils sortaient des bras de la déesse,
Il semblait aux rêveurs, dans leur immense ivresse,
Qu'un feu surnaturel les eût purifiés;
Ils se sentaient meilleurs, grandis, fortifiés.

Digitized by Google

De son trône tombée et du ciel descendue,
La Muse est maintenant une fille perdue,
Couvrant sa nudité de quelques oripeaux.
Pour amuser les sots sans trêve ni repos,
Gambadant tout le jour, effrontée et cynique,
Sur le tapis usé de la place publique.
Tendant son sein banal au passant désœuvré,
Sans pudeur, sans respect de son passé sacré.
Sans beauté, sans amour, sans mémoire et sans âme;
Vulgaire, méprisée, extravagante, infâme;
Et, comme elle, ses fils à présent sans vigueur
N'ont plus ni Dieu, ni foi, ni dignité, ni cœur.

Non ce n'est plus le temps des brises embaumées
Qui portaient sur leur aile aux chastes bien-aimées
Les vœux et les serments des ménestrels épris,
Le temps où les beaux vers étaient mis à haut prix,
Où, pour quelque tenson, pour une chansonnette,
Une reine donnait un baiser au poëte;
Où, dans les ouragans, dans les flots, dans les bois,
Partout le barde-prêtre entendait une voix,
Tout était pour lui chant et prière, harmonie:
De l'Océan la rude et large symphonie,
Des vagues en fureur les sourds mugissements,
Les soupirs de la brise et les frémissements
De la fleur qui s'entr'ouvre aux baisers de l'Aurore,
Les hymnes des moissons au soleil qui les dore,
Et le vent s'engouffrant sous les hautes forêts,
Sous les arceaux croulants des châteaux délabrés,
Et la foudre éclatant dans les nuits orageuses,
Les mille bruits de l'air et les chansons joyeuses
Qu'au coin du feu, le soir, fredonne le grillon,
Et les plaintes du bœuf qu'excite l'aiguillon,
Et les charmants refrains que le ruisseau murmure...
Vaste et divin concert de l'immense nature
Où tout, du grain de sable au grand ciel azuré,
Semblait dire son hymne au cœur de l'inspiré.

Digitized by Google

A présent pour qu'entier, ferme, vif et sans peine
Le vers nous monte au cœur comme la séve au chêne,
Il nous faut des palais, des rires et du bruit,
Et, sur le tapis vert, l'as fauve qui reluit
Comme l'œil d'un démon guettant dans les ténèbres
Une proie. Il nous faut de ces ardentes fièvres
Qui consument les corps et dévorent les cœurs,
Des festins merveilleux, de brûlantes liqueurs;
Il nous faut des seins nus, des danses enivrantes,
Des cheveux dénoués et des chairs frémissantes,
Des caresses de flamme attisant le désir,
Des cris de volupté, des râles de plaisir,
Des concerts, des ballets, des spectacles magiques,
Du gaz, de chauds parfums, d'énervantes musiques.

Pour l'amour pur, jadis commun et respecté,
Pour la religion, pour la virginité,
Le tintement de l'or sonne leurs funérailles.
Il nous faut à présent des sujets à nos tailles.
Poëtes d'autrefois, vos fils abâtardis
N'ont plus le feu sacré dans leurs seins engourdis.
En ce monde impudent où grouillent tous les vices
Les Dantes d'à présent n'ont plus de Béatrices;
Et, s'ils peignent l'Enfer et ses hôtes hideux,
Ils n'iront pas chercher leurs modèles loin d'eux,
Ils trouveront de quoi peupler tous les abîmes.
La prostitution, les trahisons, les crimes,
Les ulcères honteux, l'adultère, le vol,
Le parjure effréné, l'assassinat, le viol,
Tout ce qui fait frémir et détourner la tête
Et monter la rougeur au front de l'homme honnête;
Tout ce qui vous indigne et soulève le cœur
S'étale en plein soleil sans crainte et sans pudeur.
C'est le siècle de l'or, des laideurs, des chimères,
Des grands affolements et des grandes misères.

Or, comme à chaque siècle il faut quelques jouets:
Guerre, autel ou forum, lupanar ou gibet,

Digitized by Google

Ce temps dégénéré veut une poésie,
Il l'a su façonner selon sa fantaisie :
Morne et brillant chaos, mystérieux étang
Avec des reflets d'or et des taches de sang ;
L'azur à la surface, au fond un lit de boue,
Rien qui parle de Dieu, qui touche et qui secoue !...
. . . . . .

Le gros Trimalcion donne à dîner ce soir,
Allons poëtes blonds au facile encensoir,
Hâtez-vous de chanter le maître et ses maîtresses ;
N'épargnez ni vivats, ni bravos, ni bassesses,
Soyez plats, soyez vils ; chantez Trimalcion !
Le grand, le généreux, le large amphitryon,
On saura vous payer votre encens poétique,
Et vous aurez de l'or... rapporté de Belgique.
C'est en faisant ainsi que l'on devient rentier...
O l'œuvre généreuse et le noble métier !
Et vous vous prétendez de la divine race ?
Vous vous dites les fils de Virgile et d'Horace,
O poëtes déchus, Judas de l'Art...

Mais non.

J'ai tort de m'indigner, et vous avez raison
D'être de votre temps. Fierté, vertu, que d'autres
Rabâchent ces vieux mots ! Pour moi, je suis des vôtres.
Ouvrez vos rangs, Messieurs. Grondera qui voudra !
Disons en chœur un hymne aux nymphes d'opéra.
L'amour s'effraye et fuit devant les fronts sévères.
Les belles n'aiment pas les poëtes austères.
De nos jours le poëte est fait pour égayer,
Non plus pour enseigner, consoler ou prier.
La vie est monotone ; il faut bien qu'on s'amuse.
Je veux redire aussi vos refrains. Holà ! Muse !
Par ici ! C'est mon tour ! des verres, des flacons !
Nous chanterons tous deux, nous rirons, nous boirons.
Viens tendre à mes baisers ta gorge palpitante ;
Viens, les cheveux flottants, avinée, haletante,

Digitized by Google

L'œil en feu, les bras nus et les seins découverts,
Muse des *caboulots* et des cafés-concerts!

O Muse au blanc peplum, reine des fières âmes,
Tes lèvres ont souvent à des lèvres infâmes
Donné leur plus doux miel et leurs meilleurs baisers;
Sur des fronts avilis tes doigts se sont posés.
Dans l'ivresse une nuit brisant ta lyre antique,
De tes mains sur ton flanc déchirant la tunique
Tu livras, frissonnant, ton beau corps virginal;
Ton âme s'effeuilla sous un baiser brutal.
Au plaisir, au pouvoir, à l'or tu t'es vendue;
A quelle abjection te voilà descendue...
O vierge! qu'as-tu fait de ta virginité?
Comme une femme soûle, à travers la cité,
Tu vas, vociférant et battant la muraille,
Par de sales chansons amusant la canaille.
Que t'importe l'honneur par l'argent effacé:
Les vieux châteaux tout pleins des parfums du passé,
La lune qui se joue au milieu des clairières,
Les nains rieurs dansant en rond sur les bruyères,
Les contes du foyer, les chansons du lavoir,
Les lueurs du matin et les splendeurs du soir!
Tout s'en va, tout s'éteint. Légende et poésie,
Les nobles dévouements, l'amour et la patrie
Ne nous inspirent plus que d'absurdes refrains;
Nous ne savons chanter que l'or et les catins.
Muse du *Mirliton* et du *Pied qui remue,*
Dis, sens-tu battre un cœur dans ta poitrine émue
Lorsqu'autour d'un drapeau, haillon ensanglanté,
La foule jette au vent un cri de liberté;
Quand le bruit du canon se mêle au son des cloches
Et qu'armé seulement d'outils, de faux, de pioches,
Mais fort de son bon droit, un peuple d'ouvriers,
Attendant sans pâlir le choc des cavaliers,
Brave les sabres nus, les balles, la mitraille,
Quand la rue a des morts comme un champ de bataille...

Digitized by Google

Quoi ! pas même un soupir ? Quoi ! pas même un sanglot ?
Pas un frémissement ! Pas un chant ! Pas un mot !
Pas un hymne pieux pour le héros qui tombe !
Pas un généreux pleur versé sur une tombe !
Ah ! ton âme est glacée et ton cœur décrépit,
Muse ! portrait vivant de ce siècle maudit,
Par le luxe et l'orgueil jeté hors de sa route
Et que nos descendants surnommeront sans doute
L'âge des effrontés, des fous et des voleurs.
Courage ! à ces héros partage tes faveurs
Et sache, pour gagner ton infâme salaire,
Tour à tour au tyran, à l'homme populaire
Te livrant sans pudeur, te vendant sans remords,
Insulter les vaincus et cracher sur les morts !

O honte ! ô pure gloire en déshonneur changée !
Lumière éblouissante aux ténèbres plongée !
Cette fille sans nom, sans amour et sans foi,
Muse des temps passés, non, non, ce n'est point toi,
Toi dont la voix, tonnant dans une âme française,
Fis, du cœur de Rouget, jaillir la Marseillaise ;
Qui forgeas pour Barbier, lutteur toujours debout,
L'iambe, fer rougi qui frissonne et qui bout,
Et, fidèle instrument à la main qui l'apprête,
Imprime en traits de feu la marque du poëte
Sur quelque front royal choisi par son courroux.
Hélas ! où donc es-tu, Muse, toi qu'à genoux
On adorait jadis ?

— Mais que veut cette femme ?
Pourquoi fixer ainsi sur moi ton œil de flamme,
Et pourquoi m'enlacer de tes bras caressants,
Me presser, me sourire, allumer dans mes sens
Par tes baisers maudits ces dévorantes fièvres,
Sur ton sein m'attirer et me tendre tes lèvres ?
— Je t'appelle, dis-tu ?... Quoi ! la Muse, c'est toi ?
Toi ! le souffle de Dieu, l'inspiratrice ! Eh quoi !

Digitized by Google

Toi ! vile courtisane au sourire cynique,
Tu serais mon amour, la chaste Muse antique ?
Non, non ! c'est un mensonge, un mensonge effronté.
Tu n'as ni son grand cœur, ni sa mâle beauté,
Ni son calme regard, ni sa parole fière...
Je ne te connais point — prostituée, arrière !

Digitized by Google

DEUX FEMMES,

PAR Mlle MÉLANIE BOUROTTE.

La femme est ange ou démon.
X.....

L'UNE.

Elle eut dix ans, les yeux noirs, le teint rose,
Les cheveux blonds et le rire argentin;
Mais l'on m'a dit que son air et sa pose
N'avait dès lors aucun charme enfantin.
C'était, hélas! la précoce « Madame »,
Déjà sceptique et lançant l'épigramme,
Déjà coquette et rougissant fort peu;
Elle excellait enfin dans l'analyse
D'un ornement, d'un bijou, d'une mise...
Mais... ne savait rien encor du bon Dieu.

Elle eut vingt ans. Ainsi qu'une sirène
Elle conquit et brisa plus d'un cœur,
Et dans ses mains le doux sceptre de reine
Devint un glaive incessamment vainqueur.
Quand, à l'autel, sous la sainte coupole,
Elle engagea son sort d'une parole,
Son cœur muet ne dut rien en savoir...
Rien... mais qu'importe! on la faisait duchesse;
Elle épousait le rang et la richesse;
Elle eut des droits sans songer au devoir!

Le printemps fuit pour cette fleur du monde;
L'été survint, l'ornant d'un autre éclat;

Digitized by Google

Elle fut mère, ô volupté profonde!
Et le bonheur devait se trouver là...
Il n'y fut pas... d'une tâche incomprise,
Pour le plaisir, écartant l'entreprise,
Des saints labeurs elle eut un lâche effroi.
Il n'y fut pas : le foyer qu'on déserte
Est, à tous vents, comme une arène ouverte...
Sa flamme oscille et s'éteint sous le froid.

Elle voudra s'y réchauffer peut-être...
L'automne passe et l'hiver va venir...
Elle s'effraye et ne peut méconnaître
A l'horizon le sinistre avenir...
Elle voudra, cette actrice mondaine,
Savamment faire une éclipse soudaine
Quand le public ne l'applaudira plus.
Mais pour reprendre, en une lutte amère,
Ses droits d'épouse et ses bonheurs de mère,
Tous ses efforts resteront superflus!

Vos droits, madame? ils étaient en un code,
Livre divin que vous laissiez fermé,
Car la morale en paraît incommode
Au cœur frivole où l'ivraie a germé.
Vos droits?... c'était une part au calice,
Au dévouement, à l'humble sacrifice,
Dans le secret, accompli chaque jour!
Mais, avec eux, c'était le droit à l'ombre,
Le droit au port où nul esquif ne sombre,
Le droit au calme, au respect, à l'amour!

Arrière! arrière! il a croulé, madame,
Votre foyer que vous cherchez en vain!
N'essayez pas d'y ranimer la flamme...
L'heure a sonné du châtiment divin.
L'époux est mort à l'amour, à l'estime;
Le fils, là-bas, du vice est la victime;
La fille juge... ou marche sur vos pas!...

Digitized by Google

Vous répondrez de ces funèbres luttes,
De ces bonheurs abîmés dans les chutes.
Vous répondrez!... Ne le saviez-vous pas?

L'AUTRE.

C'était encore une petite fille,
Elle ignorait qu'il est un lendemain
Et, sur la pente où marchait sa famille,
Ses pieds mignons essayaient le chemin.
Si l'orphelin qui heurtait à la porte,
La fleur fanée ou la fauvette morte,
Dans ses grands yeux faisaient venir des pleurs,
Il suffisait d'un murmure d'abeille
D'un chant naïf ou d'une fleur vermeille
Pour la plonger en d'innocents bonheurs.

Elle eut bientôt l'âge des fiancées;
Son cœur alors qu'avait troublé l'aveu,
Au joyeux son des cloches balancées,
Se répandit et formula son vœu.
D'un nom modeste et d'un pauvre héritage
La jeune fille acceptant le partage
Se sentait riche et comptait son trésor.
Le compagnon de sa route future
N'était-il pas une noble nature?
Esprit d'élite, âme forte et cœur d'or?

Elle n'eut pas cette ambition folle
D'un piédestal enveloppé d'encens,
Et le plaisir, en son attrait frivole,
Lui fit toujours des appels impuissants.
Ce ne fut pas la reine et la maîtresse,
Ce fut l'épouse en sa grave tendresse,
Ce fut la mère en sa tendre raison.
A tout précepte elle joignait l'exemple
Et l'on eût dit pénétrer dans un temple
Lorsqu'on foulait le seuil de sa maison.

Digitized by Google

A ses côtés la tâche était facile,
Grâce à l'éclat de son calme flambeau ;
Elle savait rendre l'effort utile
En supportant la moitié du fardeau.
Pourtant elle eut des heures douloureuses,
Des jours d'épreuve et des nuits anxieuses...
L'angoisse au cœur vint la mordre parfois,
Mais réclamant tout le fiel du calice,
Elle s'offrit au ciel en sacrifice
Et, pour les siens, se cloua sur la croix.

Le temps fuyait. La brune chevelure
Changeait de teinte en des reflets d'argent;
Moins ferme était l'infatigable allure;
Moins vif le pas hier si diligent...
La saison froide où la beauté s'efface
Était venue !... Elle la vit en face
Et l'accueillit sans tristesse ni peur.
Pleurerait-elle une beauté perdue
Quand sur sa fille elle était répandue,
Quand le bouton succédait à la fleur?

Voici le soir. La tâche est terminée ;
La gerbe est lourde et la mort peut venir.
L'aïeule attend la fin de la journée
Avec l'espoir du céleste avenir.
De ses deux mains, sur une forte base,
Elle a construit le foyer qui s'embrase.
Perpétuelle en sera la chaleur !
Et si demain sa place y reste vide,
Son souvenir, du moins, suave égide,
Doit, à jamais, y planer protecteur.

Digitized by Google

RAPPORT DE LA COMMISSION

DU

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE [1],

PAR M. A. PROST.

A la suite des questions formulées dans son programme de concours, l'Académie de Metz avait annoncé qu'elle prendrait en considération et qu'elle récompenserait, s'il y avait lieu, tout travail d'histoire et d'archéologie qui lui serait adressé sur une des localités ou sur un des monuments de Metz et du département de la Moselle.

Deux ouvrages lui ont été envoyés, qui répondent à ces indications. L'un est un ouvrage d'archéologie, sous ce titre : *Essai archéologique sur l'église de Chazelles;* l'autre est un ouvrage d'histoire, intitulé : *Notes historiques sur la ville de Boulay.*

L'un et l'autre méritent l'approbation et les encouragements de l'Académie.

L'Essai archéologique sur l'église de Chazelles est une monographie bien faite, de quarante-huit pages in-folio avec dix planches. Après quelques considérations sur l'archéologie en général et un petit corps

[1] La commission de ce concours était composée de MM. Thilloy, Abel, A. Prost, *rapporteur*.

Digitized by Google

de renseignements historiques sur la localité, l'auteur fait de ce curieux édifice, à la fois religieux et militaire, une étude complète dans laquelle il réunit à la description de ce qui existe des conjectures intéressantes sur ce qui a été.

C'est une histoire du monument traitée avec science et sagacité par un homme qui a des connaissances approfondies, tant en architecture qu'en archéologie. Il a joint à son étude du présent et du passé quelques indications qui intéressent l'avenir, en disant ce qu'il conviendrait de faire pour l'entretien et la restauration de cette petite église.

La Commission propose à l'Académie de décerner à l'auteur une médaille d'argent de moyen module; elle lui propose en outre de donner place dans ses Mémoires à son travail, après quelques remaniements de texte et après une réduction dans le nombre et les dimensions des planches.

Les Notes historiques sur la ville de Boulay forment un premier cahier de deux cent dix-huit pages in-folio avec cinq planches, et un deuxième cahier d'une centaine de pages in-folio environ.

Le premier cahier est un corps de renseignements de diverses natures, mémoires, documents, analyses, extraits, descriptions, récits, distribués en dix-huit chapitres. Le second cahier renferme le pied terrier de la seigneurie de Boulay, dressé en 1580 au nom du duc de Lorraine.

On trouve dans le premier cahier, après une *description géologique* de la contrée, une courte *notice historique* sur Boulay jusqu'au jour de sa réunion à la France, une analyse du *pied terrier* de 1580, et quelques notes extraites de la Statistique de la Meurthe par M. Lepage, de la Description de la

Digitized by Google

Lorraine par Durival, et de quelques autres ouvrages, sur le régime de la prévôté et du bailliage de Boulay.

La Commission y a remarqué encore une *description du vieux Boulay,* d'après une vue tirée d'un ancien tableau d'église ; puis des détails sur le revenu de la terre et seigneurie de Boulay en 1730, sur son administration et ses anciens usages ; les listes des maires de Boulay (1484 à 1852), des capitaines-gouverneurs de la seigneurie (1300-1661), des grands prévôts (dix-septième siècle) et des baillis (dix-huitième siècle) ; des mémoires sur l'église de Boulay, sur ses curés (1416-1835), sur ses confréries (quinzième siècle), et ses chapelles ; une notice sur le couvent des Récollets irlandais et de curieux détails sur les légendes et les superstitions et sur les juifs du pays. Le tout est terminé par quatre biographies et par un extrait de documents concernant Boulay, d'après l'Inventaire des titres de Lorraine, avec le texte de trois titres (1321, 1492, 1503) empruntés au Trésor des chartes de Lorraine à Nancy.

Ce n'est point là une histoire de Boulay, il est vrai, mais c'est une précieuse collection de documents pour la faire. Il faut juger le travail à ce point de vue et reconnaître qu'on serait heureux d'en posséder de semblables pour les diverses localités de notre département.

Certaines parties de l'ouvrage se recommandent par des mérites qu'il est bon de signaler. Les indications relatives aux vieilles coutumes et les détails sur les confréries du quinzième siècle présentent beaucoup d'intérêt ; les biographies du frère Nicolas et du conventionnel Anthoine sont curieuses ; celle de Charles de Villers est charmante.

Pour faire la part de la critique, nous dirons que

Digitized by Google

l'auteur aurait pu ajouter quelques renseignements historiques à ceux qu'il a réunis et qu'il serait, en tous cas, nécessaire d'introduire dans son travail la mention et la discussion des sources qu'il a consultées. La Commission a été, il faut le dire encore, frappée de l'incorrection de certains textes, ce qui annonce que l'auteur s'est trop fié à la sagacité de son copiste. Cette incorrection est surtout très-sensible dans la copie de la charte d'affranchissement de Boulay en 1321, qui est un des morceaux les plus importants de la collection. L'interprétation ancienne qui l'accompagne renferme aussi de graves inexactitudes; cependant elle est bonne à conserver telle qu'elle est, comme renseignement, moyennant qu'on en indique l'origine et la date.

Sous la réserve de ces observations la Commission propose à l'Académie de donner à l'auteur des Notes historiques sur la ville de Boulay un témoignage de son approbation et une marque d'encouragement, en lui décernant une médaille d'argent de moyen module.

Conformément aux conclusions de la Commission du concours d'archéologie et d'histoire, l'Académie de Metz a décerné deux médailles d'argent de moyen module : 1° à M. Alphonse Lemaire, dessinateur au chemin de fer de l'Est, à Metz, auteur de l'Essai archéologique sur l'église de Chazelles ; 2° à M. E. Auricoste de Lazarque pour les Notes historiques sur la ville de Boulay, recueillies par lui d'après les travaux de son aïeul, feu le comte Ferdinand de Bony de Lavergne.

Digitized by Google

ESSAI ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE CHAZELLES,

PAR M. A. LEMAIRE.

L'archéologie, disait il y a quelque temps une bouche des plus autorisées, n'est point une science de fantaisie, un caprice plus ou moins justifié ; en étudiant les vestiges des monuments de toutes sortes que nous offrent les civilisations éteintes berceau de la nôtre, elle est d'accord avec les tendances si prononcées que nous remarquons aujourd'hui vers les travaux historiques.

Une des nombreuses ramifications de cette science mérite tout particulièrement d'être étudiée : ce sont les monuments du moyen âge. Leur vie est si intimement liée avec tous les faits politiques et autres de cette époque, que pour nous Français il est bien peu d'étude sur l'antiquité, aussi attrayante et aussi féconde en enseignements de toutes sortes. Les nationalités les mieux constituées ne sont-elles pas celles qui unissent étroitement les différentes périodes de leur existence ? Eh bien, à ce seul titre, nous ne pouvons refuser de jeter au moins de temps en temps, les yeux sur les productions de ces quelques siècles du moyen âge qui furent si l'on veut des

Digitized by Google

temps de barbarie, mais d'une barbarie pleine d'énergie, de courage et de ressources.

Il y a cinquante ans à peine, personne ne songeait encore à jeter les yeux sur ces édifices qui couvrent le sol de notre pays ; aujourd'hui, ces vieux titres de notre histoire font la richesse et l'orgueil des populations qui les possèdent. Grâce au zèle et aux travaux de la Commission des monuments historiques, malgré d'innombrables et odieuses démolitions, nous possédons encore le plus grand nombre de ceux qui couvraient la France au quinzième siècle ; ils sont aujourd'hui sauvés de la ruine et de l'oubli auxquels semblaient les avoir condamnés quatre siècles entiers.

L'utilité de l'archéologie a été vivement contestée, et l'une des principales argumentations par lesquelles on cherchait à la combattre, était que cette science s'appuyait trop sur des apparences ; mais peut-on sérieusement contester les déductions tirées d'apparences par un raisonnement juste et par la comparaison avec des faits analogues démontrés par des preuves certaines? Nous ne le croyons pas. Rigoureusement parlant, l'archéologie ne peut autre chose qu'établir des échelles de types successifs par l'appréciation des dissemblances ; mais dès qu'un petit nombre de dates viennent se placer sur quelques points de l'échelle ainsi établie, tout change, et alors au lieu de n'avoir sur les sujets étudiés qu'une classification purement technique et souvent douteuse, on arrive à déterminer d'une manière précise leur âge, leurs raisons d'être, etc.

Nous allons essayer de le faire pour un de ces curieux édifices que possède notre département, et classé du reste parmi les monuments historiques. Il

Digitized by Google

ne se fait remarquer ni par sa vaste étendue, ni par ses richesses architecturales ; l'originalité est son seul mérite. Cet édifice est l'église de Chazelles, près Metz, construite tout à la fois pour servir de maison de prière et de lieu de refuge contre les bandes de pillards qui, à cette époque, dévastaient à chaque instant petites villes et campagnes.

Avant de nous livrer à l'étude de notre sujet, quelques mots sur l'origine de Chazelles, et ses différentes phases ne pourront que faciliter nos recherches et justifier nos appréciations.

Si l'on en croit certains historiens du pays Messin, cette origine remonterait à une époque fort reculée ; suivant eux, il faudrait la rechercher jusqu'au temps de l'invasion des Gaules par les Romains. Ces derniers en effet, à peine en furent-ils maîtres, qu'ils firent de Metz, Divodurum d'alors, une des principales villes de la Gaule-Belgique, et les environs de la cité ne tardèrent pas à se peupler de villas, où l'agriculture latine importa bien vite ses produits et ses fruits, principalement aux environs de la Moselle, du côté du contre-fort du mont Saint-Quentin, regardant le midi ; ces villas étaient même protégées par un véritable castellum ou retranchement fortifié, comme avaient l'habitude d'en faire à cette époque les maîtres du monde, dans les pays nouvellement conquis ; c'était, du reste, un signe de suzeraineté indiquant que tous les alentours dépendaient du domaine impérial. Il en était généralement ainsi de la plupart des grandes cités gallo-romaines. Ce castellum, placé sur le flanc du coteau dominant la route de Reims à Metz, fut évidemment l'origine de Chazelles.

Par la suite, les chefs francs s'emparèrent des domaines et du fisc, mais ils ne tardèrent pas à s'en

Digitized by Google

dessaisir en faveur d'églises et de communautés religieuses. La cathédrale de Metz, dédiée à saint Étienne, fut au nombre des privilégiées et reçut bon nombre de villas situées depuis la Moselle jusqu'au Rhin. Les évêques de Metz se trouvèrent ainsi propriétaires des campagnes de la vallée s'étendant depuis Moulins jusqu'à la ville; ce domaine resta longtemps dans les mains du Chapitre de la cathédrale, qui fit bâtir à Scy une basilique pour les habitations des alentours, parmi lesquelles Chazelles.

En l'an 745, l'évêque Chrodegand fondait le monastère des bénédictins de Gorze et lui donnait plusieurs domaines de la cathédrale Saint-Étienne; Chazelles fut du nombre avec ses vignerons, leurs familles et leurs biens, car à cette époque elle n'avait pas encore su s'affranchir, comme l'avait fait Scy sa voisine, et relevait directement de ses maîtres les religieux de Gorze; son territoire devint, dès lors, le ban Saint-Gorgon, patron de ces religieux.

En 825, avait été consacrée par Drogon, évêque de Metz, sous le vocable de saint Quentin, au sommet du mont qui porte ce nom encore aujourd'hui, une église devant servir de centre à une paroisse formée de quatre villages des environs, au nombre desquels figurait Chazelles. Cette église fut donnée, vers 965, à l'abbaye de Saint-Pierre, mais les religieux de Gorze rentrèrent en sa possession quelque temps après. En 1120, elle fut cathédrale pendant le temps qu'Étienne de Bar, qui avait été élu évêque de Metz par le pape Calixto, son oncle, et non par le clergé de cette ville, s'en vit fermer les portes comme à un intrus. Dès cette époque, les villages de la paroisse du mont Saint-Quentin possédaient des chapelles où se célébrait le culte, quand la température ne permettait

Digitized by Google

pas de s'aventurer au sommet de la montagne, et celle de Chazelles fut même placée sous le vocable du même saint. Ce n'était point encore celle que nous voyons aujourd'hui.

Quelques années plus tard, l'abbaye de Saint-Vincent devint à son tour propriétaire de Chazelles, dans la possession de laquelle elle fut confirmée par le pape Alexandre III, en 1177, et c'est vers ce temps que nous plaçons la fondation de l'église actuelle, maison forte, faisant l'objet de ce mémoire.

Ce domaine changea encore dans la suite plusieurs fois de propriétaires. Le Chapitre de la cathédrale obtint de l'abbé de Gorze, Olivérius, l'église de Saint-Quentin avec toutes ses dépendances, et se vit, en 1219 et 1220, confirmé dans cette donation par Conrad, évêque de Metz. En 1413, Chazelles, ainsi que les autres villages des environs, appartenait encore au Chapitre de la cathédrale. La paroisse eut plus tard son centre à Scy, cette dernière s'étant substituée à l'église-mère, malgré les déclarations du pape Clément VII, confirmant qu'elle n'avait jamais été et n'était encore autre que celle de Saint-Quentin. Le domaine de cette paroisse fut, par la suite, un sujet de querelles incessantes entre les abbés de Gorze et le Chapitre de la cathédrale, à tel point qu'en 1782 les chanoines de l'abbaye plaidaient encore à propos de la reconstruction des églises de certaines annexes que leur demandait le curé de Scy. Après bien des pourparlers, une transaction eut lieu et la chapelle de Longeville fut reconstruite par le curé. Félicitons-nous que celle de Chazelles n'ait pas eu le même sort, nous aurions un curieux monument de moins à étudier.

Comme nous le disions plus haut, cet édifice avait

Digitized by Google

été construit à deux fins ; il devait tout à la fois réunir les fidèles à la prière et mettre la population à l'abri des fureurs de ces bandes de pillards que soulevait la grande misère de l'époque, suite forcée des luttes incessantes qui ensanglantaient alors la France.

Les établissements monastiques possédaient déjà de grands biens tenant au monastère même, ou isolés; étant tout à la fois propriétaires et seigneurs séculiers, ils pourvoyaient généralement eux-mêmes à leur propre sécurité. Un grand nombre de ces établissements étaient entourés de bonnes et hautes murailles, la plupart du temps crénelées, qui les mettaient à l'abri d'un coup de main. Dans quelques-uns d'entre eux, des ouvrages spéciaux, tels que des tours et des fossés, en défendaient même les entrées. Bon nombre de constructions existant dans leurs domaines isolés étaient dans le même cas. Plus tard, les communes affranchies, en construisant leur église, servant à la fois pour le culte et les réunions où se discutaient les affaires publiques, suivirent cet exemple et fortifièrent l'édifice qu'ils regardaient généralement comme le signe de leur émancipation. Les clochers eux-mêmes ne durent en grande partie leur origine qu'à cette circonstance qui faisait des églises un lieu de refuge en cas d'attaque. Les premiers ne furent en effet, que des tours carrées sans flèche, généralement placées au-dessus des entrées qu'ils défendaient particulièrement. Quelqu'une de ces causes motiva sans doute la disposition de l'église de Chazelles, et la fit former des deux parties distinctes que nous lui voyons encore aujourd'hui : l'église proprement dite et l'étage fortifié propre à la défense. Ces deux divisions sont encore parfaitement

Digitized by Google

accusées dans l'état actuel de l'édifice. Le rez-de-chaussée forme toujours la partie destinée à la célébration du culte. Voici quelle est sa disposition : une porte *a* (fig. 1), d'une époque plus récente que le reste de la construction, nous donne entrée dans une nef de 8m,30 de longueur et de 5m,60 de largeur. Cette nef est couverte par une voûte en berceau plein cintre, en maçonnerie, dont la hauteur sous clef est de 6m,25. Deux fenêtres *b*, d'environ 0m,90 de largeur sur 2m,00 de hauteur, forment, avec une petite rosace, véritable quatre-feuille à large ébrasement placée au-dessus de l'entrée, les ouvertures éclairant cette partie de l'édifice. Sur le mur de gauche, vers le milieu de la nef, se remarque une niche *c*, formant chapelle dédiée à saint Joseph. Deux petites cavités, l'une d'environ 0m,33 de côté, l'autre de 0m,65, ayant servi d'armoire dans le temps, s'y remarquent également. Près de la fenêtre, il existe une épitaphe portant le millésime de 1668; elle n'offre aucun intérêt se rattachant à notre sujet. Les murs latéraux ont une épaisseur de 1m,25 environ, et celui du fond, dans lequel est ménagée l'entrée actuelle, 0m,77 seulement. Faisant suite à la nef dont il n'est séparé que par un arc doubleau tracé en ogive, reposant sur les deux piles carrées *d*, se présente un espace de 4m,10 de largeur sur 2m,45 de longueur, donnant entrée à deux petites chapelles *e*, qui, placées de chaque côté, forment ainsi une espèce de transept. Ces deux chapelles, recouvertes de voûtes d'arêtes, sont éclairées chacune par une petite fenêtre plein cintre d'environ 0m,65 × 1m,30. Des dalles tumulaires, avec inscriptions presqu'entièrement effacées aujourd'hui, se voient encore dans chacune d'elles, ainsi que dans la partie de l'église qui les sépare.

Digitized by Google

Un cartouche de l'époque de la Renaissance, renfermant autrefois une inscription dont il ne reste plus aucune trace, se trouve au-dessus de l'entrée de celle de droite. Ces chapelles, comme nous le verrons plus loin, furent ajoutées au plan primitif. Le sanctuaire, formé d'une abside semi-circulaire portant voûte en cul-de-four, fait suite aux parties que nous venons d'examiner et complète l'édifice. Les murs sont tapissés de peintures d'attributs religieux, d'arcatures, de moulures simulées qui n'offrent aucun intérêt archéologique. Il est éclairé par deux fenêtres latérales. Un deuxième arc en ogive, reposant comme le premier sur deux piles rectangulaires *f*, en forme l'entrée. La partie comprise entre ces deux arcs est elle-même couverte par un berceau ogival. Il nous reste encore à signaler derrière l'autel une niche surmontée par un arc soutenant la voûte et reposant sur deux colonnettes à chapiteaux sculptés et à bases moulurées, les restes d'un bandeau taillé pourtournant l'abside. Une porte *h* donne accès à la sacristie indiquée sur le plan d'état actuel du rez-de-chaussée que nous donnons (fig. 1). Tout, dans cet intérieur, est d'une extrême simplicité : dans la nef, aucun profil, aucune colonne, aucune sculpture. Les arcs doubleaux dont il vient d'être question reposent seuls sur un bandeau profilé caractérisant, comme époque de la construction, le douzième siècle, au moment où l'architecture française faisait ses premiers pas.

L'ensemble de l'édifice est exécuté dans de bonnes conditions de solidité, aucun désordre ne s'y remarque, du moins dans les parties primitives. Les quelques détails sur lesquels nous avons cru devoir nous arrêter comme étant les plus saillants de cet in-

Digitized by Google

térieur, vont nous permettre de déterminer l'époque de la construction de notre église.

Lorsque dans les dernières années du onzième siècle et au commencement du douzième, les constructeurs français vinrent à remplacer les charpentes apparentes de leurs bâtisses par des voûtes en maçonnerie, la première forme qu'ils leur donnèrent fut le plein cintre, que leur montraient partout les nombreuses constructions gallo-romaines existant sur le sol de l'ancienne Gaule. Après un certain temps, frappés des difficultés qu'amenait l'exécution des voûtes d'une grande portée, ils commencèrent à employer l'arc brisé ou en tiers-point, auquel on donna plus tard le nom d'ogive; ils s'en servirent d'abord comme génératrice des voûtes en berceau, tout en les renforçant par des arcs doubleaux saillants, puis l'employèrent indistinctement dans tous les cas. Cette transition dans le mode de construction des voûtes qui est un des signes les plus caractéristiques des constructions élevées dans la première période du douzième siècle, se présente d'une manière nette et précise dans l'intérieur que nous avons décrit. La nef proprement dite est voûtée en plein cintre; les murs latéraux ont à résister à la poussée d'une voûte d'une certaine portée, ils offrent, en conséquence, une épaisseur raisonnable et unissent ainsi les exigences de la construction aux convenances de la défense. Les arcs doubleaux placés à l'entrée du transept et de l'abside sont tracés en ogive; ce changement dans la forme nous fait voir immédiatement que les constructeurs de notre église, tout en s'étant laissés guider par les anciennes traditions dans l'établissement de la nef, n'en connaissaient pas moins déjà l'arc en tiers-point et ses propriétés. Les arcs doubleaux qu'ils devaient

Digitized by Google

élever étaient destinés à recevoir chacun, sur leurs reins, un mur des parties hautes, qui, par sa charge, devait augmenter considérablement leur poussée naturelle ; en les établissant en plein cintre, il leur eût fallu augmenter les épaisseurs des maçonneries des pieds-droits, tandis qu'en adoptant l'arc en tiers-point ils obtenaient une stabilité de beaucoup plus grande et sans augmenter l'épaisseur des culées, cet arc poussant bien moins au vide que le plein cintre. Le berceau compris entre ces deux doubleaux est lui-même ogival et les murs des pieds droits ne présentent plus qu'une épaisseur de $0^m,55$ au lieu de celle de $1^m,25$ qu'ont les murs de la nef. L'adoption de l'ogive, pour cette partie de l'édifice, n'était donc point le résultat d'un caprice ou d'un hasard quelconque, mais bien une application de principes connus des constructeurs. Quant aux voûtes des absides, primitivement presque toutes semi-circulaires, les constructeurs du douzième siècle les firent fort longtemps en cul-de-four, et déjà les nefs étaient couvertes par des voûtes d'arêtes que les absides l'étaient encore de cette ancienne façon, ce genre de voûte offrant une grande stabilité et ne poussant que faiblement. Les caractères qu'offre l'église de Chazelles sont donc bien ceux des édifices du douzième siècle et nous ne pouvons qu'y voir une production de l'architecture française de cette époque ; mais les constructeurs des bords du Rhin et de nos contrées furent toujours en retard de près d'un demi-siècle sur ceux des autres provinces de la France pendant la première période de l'art du moyen âge, et cette raison nous conduit naturellement à assigner pour date de la construction de notre église presque la fin du douzième siècle, environ

Digitized by Google

vers l'an 1180 où, comme nous le disions plus haut, Chazelles appartenait à l'abbaye de Saint-Vincent. Les profils des moulures des bandeaux recevant les arcs ogives et de celui dont il reste une partie dans l'abside (fig. 7 et 7 bis) sont bien de cette époque et forment autant de preuves à l'appui de ce que nous avançons.

L'état actuel de notre église est loin d'être le primitif; des modifications plus ou moins intelligentes, des additions plus ou moins heureuses en ont considérablement changé l'aspect. Si nous essayons de rétablir cet état, en retranchant successivement de l'édifice actuel les adjonctions et les modifications qui ont eu lieu à différentes reprises, les premières que nous constaterons sont celles du siècle dernier et dont la plus importante est le changement de place de l'entrée. La porte actuelle en *a* (fig. 1) est en effet d'une époque peu reculée ; l'encadrement de moulures dont on a jugé à propos de l'entourer fait un assez singulier contraste avec le reste de la construction, pour démontrer parfaitement qu'elle est d'une origine différente. En la pratiquant on eut naturellement rien de plus pressé que de condamner l'ancienne; elle fut murée sur une partie de son épaisseur et le reste de cette porte condamnée forma la niche dédiée aujourd'hui à saint Joseph. L'existence, en ce point, de la porte primitive de l'église de Chazelles est toute démontrée par le linteau et les jambages que l'on voit parfaitement à l'extérieur et dont le dessin et l'ornementation sont bien de la première période romane. Ce linteau et ces jambages (fig. 17) ne fussent-ils plus visibles, que l'existence, autrefois, de l'entrée à cet endroit serait encore suffisamment prouvée par la présence du moucharaby

Digitized by Google

de l'étage supérieur, placé là pour la défense d'un point particulièrement vulnérable qui, dans un édifice du genre de l'église de Chazelles, ne pouvait être qu'une porte. A la même date, sans doute où l'on établissait cette nouvelle entrée, étaient également percées les deux fenêtres de la nef. On ne put évidemment songer à pratiquer des ouvertures de cette dimension et placées seulement à une hauteur de $1^{m},50$ au-dessus du sol, pendant tout le temps que cette construction fut considérée comme maison forte. C'eût été offrir aux assaillants, pour pénétrer dans l'intérieur de l'église, des facilités par trop grandes, dont ils n'eussent pas manqué de profiter, surtout qu'aucune défense spéciale ne les en eût éloignés, comme le faisait pour la porte, le moucharaby dont il vient d'être question. Ces baies, ainsi que celles des chapelles et de l'abside, n'offrent aucun caractère architectonique permettant de leur assigner une date positive; elles se composent d'une partie rectangulaire surmontée d'un plein-cintre et forment ébrasement des deux côtés. C'est la disposition des fenêtres d'églises du siècle dernier et du commencement de celui-ci. Seule la fenêtre de droite de l'abside, placée au-dessus de la porte de la sacristie, offre un caractère architectural qui la ferait remonter au quinzième siècle; malgré cela nous persistons à croire que toutes les baies actuelles du rez-de-chaussée de l'église de Chazelles furent faites dans le courant du siècle dernier ou au commencement de celui-ci, et que le fragment architectural que nous voyons à cette fenêtre n'est qu'un placage rapporté de quelque église voisine. La disposition de l'ébrasement intérieur n'a du reste, aucun rapport avec la forme du dehors; de plus, il est fort probable

Digitized by Google

que si cette fenêtre eût été faite pour l'église de Chazelles, elle ne l'eût pas été seule et nous retrouverions également dans les autres quelques traces de construction de la même époque. La différence de dimensions de cette baie avec celle d'en face est une preuve de plus qu'elle fut arrangée ainsi pour utiliser le placage que nous lui voyons. Quant à la sacristie elle ne présente rien qui puisse nous arrêter un instant. Les deux petites chapelles dont nous avons signalé l'existence à droite et à gauche de l'entrée de l'abside furent construites dans le courant du quinzième siècle. Cette adjonction, qui ne pouvait qu'être défavorable à la défense, semble témoigner combien perdaient déjà, à cette époque, de leur importance la plupart des églises fortifiées ou maisons fortes. L'emploi de l'artillerie dans les batailles et les siéges avait en effet changé complétement la tactique militaire de ces temps, et bien que l'on se servît encore de bon nombre de ces postes fortifiés, dans les moments critiques, ils ne devaient plus être considérés que comme des refuges offrant un abri peu sûr.

Un besoin constant de mettre les anciens édifices en harmonie avec les formes de la nouvelle architecture se manifestait partout depuis le treizième siècle, et ce fut sans doute autant ce besoin qui fit construire à Chazelles les deux chapelles latérales qui nous occupent, que peut-être le désir d'offrir une sépulture particulière à quelque personnage important ou à quelque bienfaiteur de l'église, comme portent à le croire les dalles tumulaires dont nous avons déjà parlé. Cette addition fut faite assez maladroitement et très-grossièrement. L'espace compris entre les piles supportant les arcs doubleaux du

Digitized by Google

chœur et de la nef n'offrant pas une largeur suffisante pour les dimensions projetées de ces chapelles, on ne trouva rien de plus commode pour faire l'entrée de celle de gauche que d'abattre, sur une hauteur d'environ 3 mètres, la pile supportant l'arc du chœur, afin de donner à cette ouverture une largeur égale à celle de la chapelle elle-même, dont les dimensions sont comme celle d'en face, de $2^{m},80 \times 2^{m},90$. Elles sont couvertes chacune par une voûte d'arête reposant sur des nervures profilées dont nous donnons le détail (fig. 11). La hauteur sous clef de ces voûtes est d'environ $3^{m},10$. A la clef de celle de gauche se remarque encore une espèce de corne d'appel sculptée en relief; celle de droite présente également quelques restes de sculpture qu'on ne peut guère définir. Deux des branches des nervures de ces voûtes prennent naissance sur des culs-de-lampe placés à $1^{m},70$ du sol, mais n'accusent leur profil réel qu'à environ $0^{m},25$ de leur départ; les deux autres descendent jusqu'à une retraite placée à environ $0^{m},60$ du sol. Elles se transforment plusieurs fois en des profils différents se réduisant à un simple chanfrein qui, à son tour, devient une espèce de base carrée se perdant elle-même dans la retraite aux angles arrondis que présente la partie inférieure des murs. La construction de ces chapelles fut faite dans de mauvaises conditions; de nombreux désordres se remarquent dans les voûtes, notamment dans celles de gauche; des mouvements, qui se manifestèrent dans celle de droite, motivèrent la construction de deux contre-forts extérieurs que l'on remarque figure 10.

Les caractères architectoniques de cette partie de l'église de Chazelles sont ceux de l'art vers la fin

Digitized by Google

du quinzième siècle. A ce moment, en effet, les nervures des voûtes ne reposent plus sur des chapiteaux, mais descendent jusqu'aux parties inférieures des piles dans lesquelles elles viennent mourir, soit après s'être transformées en profils différents, soit en pénétrant les bases elles-mêmes, et, comme c'est bien là ce que nous constatons dans ces chapelles, nous en fixons la construction à la deuxième moitié du quinzième siècle ; les profils des nervures sont, du reste, de cette époque (fig. 11).

Une dernière modification nous reste encore à examiner; elle fut faite à un moment de beaucoup antérieur à celle dont nous venons de nous occuper et porte sur le point extrême de l'abside. La présence dans cette partie de la construction, de l'arc que nous avons signalé plus haut comme soutenant une portion de la voûte en cul-de-four et offrant, du reste, un profil si différent des rares moulures que nous avions rencontrées dans cet intérieur, ne pouvait s'expliquer par l'existence de la niche à laquelle il fait encadrement; ne mesurant pas moins de $2^{m},40$ d'ouverture il n'avait évidemment pas été placé là sans motif sérieux. Son profil, caractérisant l'architecture du milieu du treizième siècle, ne permettait d'ailleurs pas d'en attribuer l'établissement à l'époque de la construction primitive.

Aucune des dispositions intérieures actuelles ne peut faire découvrir les raisons d'être de cet arc, mais il n'en est pas de même de l'extérieur de l'abside. On y remarque, en effet, accolées l'une contre l'autre, trois petites fenêtres ogivales d'environ $0^{m},60$ de largeur qui sont bouchées aujourd'hui, mais dont les encadrements en pierre de taille sont parfaite-

Digitized by Google

ment visibles et qui vont nous donner la solution de la question.

L'arc intérieur (fig. 6), avons-nous dit, présente un profil qu'on ne saurait contester être du milieu du treizième siècle. L'ornementation des chapiteaux des colonnettes sur lesquels il prend naissance, quoique assez grossièrement traitée, est également de cette époque; d'un autre côté, les fenêtres que nous venons de découvrir sont ogivales. Tout cet ensemble a donc dû être fait à la fois pour un seul et même but, qui n'était autre que le percement à la partie extrême de l'abside d'une grande baie destinée à l'éclairer largement, limitée à l'intérieur, d'une part, par les colonnettes, de l'autre par l'arc lui-même, et se présentant comme la réunion de trois petites fenêtres séparées par des montants en pierre de taille formant meneaux. Ces derniers ne présentent aucune moulure et sont seulement taillés en chanfrein; peut-être pourrait-on s'appuyer sur ce fait pour contester leur établissement en même temps que celui de l'arc intérieur avec ses colonnettes, tant est grande la dissemblance relative de forme de l'un à l'autre de ces détails, si d'abord la construction de cet arc n'était la conséquence forcée du parti pris d'ouvrir une large baie à cet endroit, et si la dissemblance signalée ci-dessus ne s'expliquait par la présence, dans l'édifice, d'autres fenêtres à encadrement également taillé en chanfrein avec lesquelles sans doute on voulut mettre les nouvelles en harmonie. La baie du milieu a, du reste, son sommet plus élevé d'environ $0^m,20$ que les fenêtres latérales. Quelle eût pu être la raison de cette disposition, sinon qu'elle était motivée par l'établissement de l'arc destiné à porter la voûte au-dessus d'elle?

Digitized by Google

Le parti d'ouvrir cette grande fenêtre ou plutôt ces trois fenêtres accolées n'était certes pas très-logique, eu égard à la destination de l'édifice. Elles pouvaient, en effet, quoique placées à environ 2 mètres du sol, offrir une entrée d'une certaine facilité à ceux qui seraient venus assaillir le refuge de ce côté ; mais il est probable qu'on avait prévu la chose et qu'en cas de besoin ces ouvertures étaient promptement barricadées. Il existait, du reste, dans les parties hautes, spécialement destinées à la défense, des baies par lesquelles, au moyen de projectiles, il eût été facile d'éloigner les assaillants de ce point.

Cette transformation, indiquée par les figures 2 et 13, est une preuve évidente de ce besoin qu'éprouvaient tous les constructeurs du moyen âge, de mettre constamment les vieux édifices en harmonie avec les formes que consacrait chaque jour l'architecture nouvelle. Le treizième siècle voyait élever nos grandes cathédrales aux immenses verrières laissant pénétrer partout à grands flots le soleil et la lumière, et sans doute à ce moment on voulut aussi donner à l'église de Chazelles un peu plus de clarté que ne lui en apportaient les ouvertures, petites et peu nombreuses, que nous lui reconnaîtrons plus loin, comme ayant existé au moment de sa construction, et on fut ainsi conduit à établir, dans le mur de l'abside, les fenêtres dont nous venons de nous occuper.

En partant de l'état actuel de notre église et en repassant successivement par les diverses transformations qu'elle a subies, nous pouvons facilement arriver à son état primitif ; il nous suffit pour cela de retrancher l'adjonction des deux chapelles qui, comme nous l'avons vu, eut lieu au quinzième

Digitized by Google

siècle, de ne tenir aucun compte de la modification apportée au treizième siècle à la manière d'éclairer l'abside, et de rétablir les ouvertures suivant les indications que peut encore présenter l'édifice. Nous arrivons alors à avoir pour disposition première le plan figure 3 présentant d'abord, comme de nos jours, la nef, mais avec son entrée en *a* au lieu de l'avoir dans le pignon, puis la partie voûtée en berceau ogival comprise entre les deux arcs doubleaux que nous connaissons, et enfin l'abside avec sa voûte en cul-de-four.

La destination primitive de cet édifice étant, comme nous l'avons dit, de servir à la fois de maison de prière et de lieu de refuge contre les pillards dont on pouvait avoir à redouter les attaques, exigeait des dispositions que ne présentaient pas d'une manière aussi prononcée, les édifices de cette époque n'ayant pas cette double destination. Il ne pouvait évidemment, dans la partie basse d'une construction comme celle-ci, être disposé des ouvertures offrant quelque prise aux assaillants; aussi celles que nous pouvons supposer devaient-elles être peu nombreuses et de petites dimensions. Les fenêtres éclairant la nef étaient sans doute au nombre de quatre, sans compter la petite rosace quatre-feuilles que nous avons déjà signalée. Les cadres de deux de ces ouvertures sont encore parfaitement visibles à l'extérieur, l'un sur le mur latéral de droite de la nef, l'autre sur celui de gauche. La première présentait une hauteur de $0^m,66$ sur une largeur de $0^m,23$ environ; elle était à $3^m,40$ au-dessus de la retraite des fondations et à $2^m,45$ de l'angle du mur; la deuxième, de dimensions un peu plus grandes, était à $3^m,15$ de l'angle de l'autre mur. Deux mêmes baies, dont les traces furent

Digitized by Google

sans doute emportées par le percement des fenêtres actuelles de la nef, devaient exister à l'emplacement de ces dernières. La faible dimension de ces ouvertures, commandée par la destination de l'édifice, ne donnait évidemment qu'un jour assez faible à l'intérieur; aussi, et comme pour remédier autant que possible à cet état de choses, voyons-nous les fenêtres opposées ne pas être en face l'une de l'autre. De cette manière, les rayons lumineux pénétrant à l'intérieur frappaient un espace plus étendu et répandaient dans la nef le plus de jour possible. La partie séparant la nef du sanctuaire devait aussi présenter deux fenêtres du même genre ; la construction des chapelles au quinzième siècle dut en emporter les traces. Quant à l'abside, les seules baies qui y introduisissent la lumière étaient au nombre de deux, placées comme l'indique notre plan. Elles n'étaient point pareilles à celles du reste de l'édifice ; de dimensions un peu plus grandes, $1^{m},00 \times 0^{m},50$, elles formaient de véritables œils-de-bœuf ovales. Leur existence ne saurait pas plus être contestée qu'il ne serait permis de les supposer en plus grand nombre. La disposition indiquée sur le plan (fig. 3), et qui n'est autre que la primitive, ne permet pas en effet d'en placer une troisième au milieu des deux premières ou deux autres entr'elles, et l'arc d'entrée du chœur. Il y eut là une profusion d'ouvertures tout à fait inutile et même nuisible. Quant à la position des deux fenêtres réelles, elle est toute démontrée par la présence du cadre de l'une d'elles sur le côté gauche extérieur de l'abside ; l'autre devait occuper une position symétrique, et des traces de raccordement dans le crépi sembleraient même l'indiquer d'une manière assez précise. Ces deux baies furent nécessairement bou-

Digitized by Google

chées, lorsqu'au treizième siècle fut pratiquée la grande fenêtre dont nous avons parlé plus haut. Les cadres de toutes les ouvertures du rez-de-chaussée étaient en pierre ; nous donnons figure 8 le détail de celle que l'on voit encore sur le mur de droite de la nef. Le rétablissement de ces ouvertures complète le plan d'état primitif donné figure 3.

Il nous reste maintenant à étudier dans ses détails l'étage de la défense proprement dite, et ce ne sera certainement pas le moins curieux.

Toute la partie supérieure de l'édifice était destinée à cet usage, soit qu'elle fût employée à loger les combattants, à emmagasiner des provisions où à servir de lieu d'action. Deux étages superposés s'y reconnaissent facilement, et chacun d'eux suit exactement en plan la disposition du rez-de-chaussée. Nous y retrouvons, en effet, au premier, une grande salle s'étendant sur toute la nef, puis une autre plus petite, puis une troisième demi-circulaire, comme l'abside ; au second étage, une terrasse crénelée de même dimension que la grande salle qu'elle recouvre, une petite salle formant le passage y conduisant, puis une autre reproduisant encore le plan de l'abside. Ces dernières, autrefois, étaient également couvertes par une terrasse, mais celle placée au-dessus de la grande salle était seule accessible aux combattants. Le tout est encore en assez bon état pour pouvoir y reconnaître les dispositions primitives ; la partie située au-dessus de l'abside a seule beaucoup souffert. Le plancher séparant les deux étages n'existe plus, mais la manière dont sont disposées les ouvertures ne laisse aucun doute à cet égard ; nous reviendrons du reste sur ce point. La première salle, la plus importante, s'étend sur toute la nef ; elle est de $8^{m},50$

Digitized by Google

de longueur sur 6m,50 de largeur. La différence de ces dimensions avec celles de la nef résulte de la diminution d'épaisseur des murs qui n'ont plus ici que 0m,70 sur les côtés, et 0m,60 au pignon. Le mur du fond porte sur l'arc ogival de l'entrée du transept et qui sépare la nef du reste de l'église. Cette salle était planchéiée; des restes de solives que l'on trouve encore dans les murs latéraux en sont une preuve incontestable. Les poutres venaient affleurer l'extrados de la voûte à la hauteur déterminée par le châssis d'une trappe servant d'entrée, châssis arrasé horizontalement sur toute sa surface. Le niveau de ce plancher était en contre-bas d'environ 0m,20 de celui des autres pièces du premier étage; cette différence était rachetée par le seuil de la porte de communication, placé de manière à former marche. La trappe dont nous venons de parler, et par laquelle on arrivait de l'intérieur de l'église aux parties hautes, était ménagée dans la voûte, le long du pignon; elle offre comme dimensions, 1m,60 de longueur et 0m,94 de largeur. Des échelles, faciles à retirer, devaient être les seuls moyens d'y arriver. Des traces de ferrements, un gond entr'autres, restent seuls du volet en bois qu'atteste une feuillure sur le pourtour intérieur. Cinq ouvertures donnaient de cette salle sur les dehors, sans compter le moucharaby placé au-dessus de la porte d'entrée; deux sont pratiquées dans le pignon, deux autres dans le mur latéral de droite et la dernière dans le mur latéral de gauche. Le moucharaby était placé entre les deux fenêtres du premier des deux murs de côté; encore aujourd'hui à son ancienne place, il est dans un état de conservation très-satisfaisant. Il en est de même des ouvertures, à part une modification apportée dans ces der-

Digitized by Google

niers temps et qui en dénature singulièrement le premier état. Sur ces cinq baies, une seule présente encore sa disposition primitive, c'est celle de gauche; elle forme une fenêtre rectangulaire d'environ $0^m,75$ de largeur sur $0^m,90$ de hauteur, dont la tablette était à environ $1^m,10$ au-dessus du plancher de la salle. Un volet, qui évidemment n'est plus l'ancien, en compose la fermeture. Les quatre autres présentent un agencement tout différent. Elles forment, il est vrai, à l'extérieur, des baies de mêmes dimensions que la précédente, mais, à l'intérieur, elles n'offrent plus qu'une ouverture de $0^m,40$ de hauteur, tout en conservant la largeur de $0^m,75$. Ce rétrécissement est obtenu par un plan incliné en maçonnerie partant de la feuillure de la tablette et se prolongeant sur toute l'épaisseur du mur.

La figure 14 fait facilement saisir cette disposition que rien ne peut présenter comme découlant d'une nécessité ou d'un besoin quelconque. Que supposer, en effet? Un moyen de se mettre plus complétement à l'abri des traits des ennemis qu'en laissant les baies simplement munies de leurs volets; mais ces baies étaient établies pour permettre d'envoyer sur les assaillants environnant le refuge, des projectiles de toutes sortes ; il importait donc de les faire de manière à pouvoir commander le pied même des murs de l'édifice, et c'est précisément le contraire qu'auraient amené ces plans inclinés disposés comme ils le sont, vu qu'elles ne pouvaient plus ainsi servir qu'à envoyer des traits aux abords de la place. Nous voyons bien dans le plus grand nombre des châteaux et forteresses du moyen âge des dispositions particulières pour mettre aussi complétement que possible les défenseurs à l'abri, mais nous n'en trouvons ja-

Digitized by Google

mais qui, tout en remplissant ce but, soient défavorables à la défense. Si le bas des créneaux, des archères, est quelquefois garni de moulures saillantes prêtes à arrêter les traits ennemis, si certaines ouvertures sont couvertes de façon à ce qu'aucun projectile ne puisse frapper directement les défenseurs, toujours sont-elles disposées de manière à n'en commander que mieux tous les environs. Voudrait-on supposer que ces fenêtres aient été mises par la suite dans cet état afin d'éclairer et d'aérer la salle en mettant complétement à couvert ses habitants, que la chose ne serait pas plus admissible ; à n'importe qu'elle époque, on ne se fût jamais résigné à priver la défense de ces ouvertures pour en tirer un avantage aussi minime. Il n'est, du reste, pas besoin de tous ces raisonnements pour prouver que ces plans inclinés sont une addition des derniers temps. Tous les cadres des baies, exécutés en pierre de taille, portent des feuillures accusant des volets en bois ouvrant normalement, chose qui eût été impossible avec la disposition actuelle ; de plus, le crépi de l'intérieur de la salle, présente les traces bien apparentes des raccords de cette maçonnerie avec les murs ; il est, en effet, assez fin, d'une teinte légèrement rosée, tandis que celui de ces additions est grossier et d'un ton grisâtre, et le rétrécissement de ces baies ne peut être qu'un mode économique de fermeture substitué aux anciens volets. Le moucharaby s'accuse à l'intérieur par une ouverture rectangulaire de $0^m,66$ de largeur sur $2^m,00$ de hauteur, à partir du niveau du plancher d'autrefois. Cette ouverture est protégée à l'extérieur par une enveloppe en dalles de pierre portant sur deux consoles quarderonnées, d'environ $0^m,50$ de hauteur, et qui forme de

Digitized by Google

l'espace compris entre les parois un machicoulis proprement dit. Le dessus est recouvert par des dalles inclinées dont l'épaisseur, de même que celle des côtés, est de $0^m,15$; une murette, de $0^m,75$ de hauteur et de $0^m,33$ d'épaisseur, forme une allége de séparation entre l'ouverture du machicoulis et l'intérieur. Nous donnons figure 9 le détail de cet ouvrage défensif qui jouait un très-grand rôle dans la défense des châteaux et forteresses de la première période du moyen âge; les ouvertures particulièrement vulnérables en étaient presque toujours pourvues. C'était, en effet, un abri assez sûr contre les projectiles de l'ennemi, qui permettait de lui envoyer sans se découvrir des traits, de l'huile bouillante, etc., dès qu'il s'aventurait jusqu'aux portes. Ce système de défense prit naissance des ouvertures destinées à découvrir le pied des murailles, qu'on laissait dans les planchers des hourds ou galeries saillantes en bois, établies au haut des ouvrages défensifs au moment de l'attaque, et qui, plus tard, exécutées en pierre avec leurs accessoires, constituèrent les machicoulis proprement dits, employés dans les ouvrages militaires jusqu'au quinzième siècle, moment où l'artillerie vint complétement changer la tactique existant et modifier la construction des châteaux et des forteresses de cette époque.

Le local qui nous occupe en ce moment était sans doute une salle d'armes où devait se tenir la plus grande partie de la garnison, et était établi dans de bonnes conditions, afin d'offrir une demeure salubre et commode, autant que pouvaient le permettre les exigences de la situation. Les murs étaient, comme nous l'avons dit plus haut, recouverts par un enduit très-fin et très-dur, formant une espèce de ciment

Digitized by Google

d'une teinte rougeâtre, dont la plus grande partie est encore visible aujourd'hui. Toutes les ouvertures et le moucharaby sont évidemment de l'époque de la construction primitive ; leur état actuel de conservation est assez satisfaisant, mais il n'en est pas de même du reste de la salle et surtout de la couverture.

Cette couverture n'était point, comme aujourd'hui, formée par une charpente supportant une toiture de tuiles. Une disposition de ce genre n'eût offert aucune sécurité aux habitants de l'intérieur, outre qu'elle ne leur eût permis qu'une circulation difficile, pour ne pas dire impossible, autour des créneaux couronnant cette partie de l'édifice et formant un des points principaux de la défense. De plus, comme à l'époque du moyen âge on cherchait souvent à se rendre maître d'un poste en y mettant le feu, il eût été par trop facile de le faire ici, dans le cas où la couverture de la salle eût été une charpente dans le genre de celle existant aujourd'hui, et quelques projectiles incendiaires, envoyés par l'assaillant, eussent fait tomber le poste sans grand coup férir. Une terrasse, formée par de grandes dalles de pierre reposant sur des pièces de charpente, était sans doute le système adopté ; les preuves matérielles, à l'appui de cette assertion, sont formelles et nous allons les faire connaître. Nous trouvons d'abord sur chacun des murs du fond, des corbeaux en pierre d'environ $0^{m},30$ de largeur sur $0^{m},15$ de hauteur, dont la destination évidente était de soutenir quelques-unes des pièces de la charpente supportant la terrasse. De semblables corbeaux devaient exister également à la place où reposent aujourd'hui les entraits des fermes actuelles et former les points d'appui d'autres pièces de bois

Digitized by Google

composant, avec les premières, une espèce de grillage sur lequel étaient posées les dalles. D'un autre côté, le mur du deuxième étage forme, sur celui du fond, une retraite qui n'est autre qu'une rigole pour l'écoulement des eaux et qui rend impossible toute autre supposition que celle de l'existence d'une terrasse. Rétablie, voici, figure 5, le plan qu'elle nous donne. Elle est de forme rectangulaire, comme la grande salle du dessous et présente une longueur de 9 mètres environ sur $7^m,30$ de largeur; un mur crénelé l'entoure sur trois côtés, le quatrième est formé par un des murs du deuxième étage couvert, dans lequel est pratiquée la porte d'accès. Chacune des faces latérales présente six créneaux et le pignon cinq seulement; deux autres accompagnant le mur du fond complètent l'ensemble du crénelage. Ils sont tous de forme rectangulaire, ainsi que leurs merlons. Le pourtour est en pierre de taille et la partie extérieure présente le profil donné figure 12. La hauteur de l'appui de ces créneaux au-dessus de l'ancienne terrasse est d'environ $0^m,90$, leur largeur $0^m,55$, la hauteur des merlons $0^m,70$ et la largeur environ $0^m,80$. L'épaisseur des murs du crénelage est de $0^m,25$; il est exécuté en maçonnerie brute recouverte d'enduit, tout comme le reste du bâtiment. Les créneaux raccordant les murs latéraux de la terrasse avec l'étage du fond portaient chacun, sur leur côté, un crochet en pierre destiné, avec un trou placé vis-à-vis dans le mur, à recevoir des volets en bois mettant à couvert les défenseurs pendant qu'ils apprêtaient leurs armes. Cette disposition se présente, du reste, à toutes les ouvertures de l'étage situé au-dessus de l'abside. Nous y reviendrons.

Tout autour de la terrasse se voient, à environ $0^m,20$

Digitized by Google

du mur des créneaux, des rigoles d'écoulement d'eau. L'une d'elles, celle que nous avons remarquée de l'intérieur de la grande salle, est cachée par le toit actuel. Ces rigoles, de profil demi-circulaire, ont $0^m,20$ de largeur ; elles sont établies horizontalement sur une certaine portion correspondant au milieu de chacun des côtés de la terrasse, puis se dirigent ensuite avec une pente d'environ $0^m,05$ vers des gargouilles disposées à chaque angle. Ces gargouilles étaient au nombre de quatre, dont trois sont encore parfaitement visibles. La quatrième, à l'angle *c* (fig. 5), a été remplacée par un tuyau de descente en zinc; celle de l'angle opposé a subi une transformation dont, au premier abord, on ne se rend pas bien compte, d'autant plus qu'elle est tout à fait en désaccord avec les soins minutieux généralement apportés à l'écoulement des eaux des édifices par les constructeurs du moyen âge, même de la période romane primitive. Les gargouilles avaient, en effet, pour but de rejeter l'eau des parties supérieures loin du pied des constructions, et celle-ci, disposée latéralement au mur au lieu de l'être normalement comme les autres, ne remplissait évidemment pas ce but, l'eau tombant forcément le long de la muraille. Cette situation, résultat d'une modification apportée à l'état primitif, est suffisamment prouvée par la présence du corbeau ayant soutenu la gargouille dans sa première position, corbeau exactement semblable à ceux existant encore aujourd'hui sous les autres. Ce fut sans doute à la suite de l'établissement des chapelles du rez-de-chaussée qu'eut lieu cette modification ; il importait, en effet, de ne pas laisser tomber sur les toitures des nouvelles constructions l'eau amenée par cet orifice, et on ne trouva probablement rien de

Digitized by Google

plus commode que de ramener parallèlement au mur la gargouille en la faisant reposer sur un deuxième corbeau placé à côté du premier.

La seule communication de la terrasse avec l'intérieur est une petite porte de $0^m,53$ de largeur sur $1^m,10$ de hauteur, ayant son seuil relevé de $0^m,70$ (si toutefois on peut donner le nom de porte à une ouverture de pareilles dimensions). La disposition actuelle doit être la primitive, car le seuil est, à l'extérieur, engagé sous les jambages, circonstance qui ne se présenterait pas si, comme on pourrait être tenté de l'admettre, il eût été relevé à la hauteur où nous le voyons, par suite de l'établissement de la toiture ayant remplacé la terrasse. Cette entrée ne devait évidemment pas offrir une circulation commode aux hommes armés, mais si l'on examine bien l'importance de cette porte, au point de vue de la défense, on conçoit tout de suite qu'on ait cherché à en réduire les dimensions le plus possible. L'église de Chazelles, disposée comme elle l'était, ne pouvait guère tomber au pouvoir des assaillants qu'après un assaut, lequel devait tout naturellement être dirigé contre la terrasse, seul endroit où pouvait se livrer un combat corps à corps, le reste de la partie défensive se composant de salles couvertes, percées seulement de quelques ouvertures sur les dehors qui, suffisamment gardées, ne pouvait offrir aucun accès aux assaillants. Si la chance, en tournant de leur côté, leur assurait la possession de la terrasse, ils n'en étaient point pour cela maîtres de la position, car le reste des défenseurs, retirés à l'intérieur, pouvait encore leur disputer le terrain pied à pied. Il leur fallait, avant tout, prendre cette porte, et on conçoit, dès lors, que l'on ait cherché à en rendre la prise

Digitized by Google

très-difficile en en réduisant les dimensions le plus possible. La partie de l'édifice qu'elle mettait en communication avec la terrasse n'était qu'une espèce de passage sur lequel donnaient les salles basses et présentait elle-même, comme tout le reste de la partie défensive, deux étages superposés d'environ 2 mètres à 2^{m},10 de hauteur chacun, desservis sans doute par quelque escalier droit, dans le genre de ceux que nous appelons aujourd'hui échelle de meunier et dont, bien entendu, il ne reste aucune trace. Deux fenêtres, disposées telles que les indiquent nos plans de chaque étage, donnaient de cet intérieur sur les dehors. Leurs dimensions étaient et sont encore aujourd'hui de 0^{m},80 de hauteur sur 0^{m},53 de largeur; elles n'ont subi aucune transformation, à part celle de gauche (premier étage) qui, ayant été murée, n'est plus visible que de l'extérieur. L'encadrement des fenêtres du haut était mouluré. Le profil de celle de droite est le même que celui des tablettes des créneaux, mais il diffère pour la fenêtre de gauche. Les portes des salles du premier étage donnaient, comme nous l'avons dit, dans ce passage; celle de la première présente une largeur de 0^{m},80 sur une hauteur de 1^{m},80. Son seuil était au niveau du sol en contre-haut lui-même de 0^{m},20 de celui de la première salle, la voûte en berceau ogival, située sous cette partie, présentant elle-même, sur la voûte plein-cintre de la nef une surélévation égale à cette hauteur. Les dimensions de ce passage sont de 4^{m},65 de longueur sur 2^{m},32 de largeur. La différence entre la cote de 2^{m},44, trouvée dans la nef entre les arcs doubleaux, fait voir que le mur dans lequel est ménagée la porte donnant accès à la salle demi-circulaire, au-dessus de l'abside, est en porte à faux de quelques centi-

Digitized by Google

mètres sur l'arc établi cependant tout exprès pour le porter. Sans doute qu'au moment de construire la partie défensive de l'édifice, quelque motif imprévu vint nécessiter la diminution de largeur de ce passage et occasionner le porte à faux que nous venons de signaler.

L'étage demi-circulaire placé au-dessus de l'abside offrait également deux salles superposées de même hauteur que les précédentes et dont celle du haut ne présentait pas de communication directe avec l'étage correspondant conduisant à la terrasse. Leur seul accès était la porte que nous avons déjà signalée en face de la grande salle du premier ; elle n'offre que $0^{m},62$ de largeur sur $1^{m},60$ de hauteur, dimensions plus faibles que celles de la première. Le nombre des combattants renfermés dans cette petite salle devant naturellement être bien moins considérable que celui logé dans la grande, il semble qu'on ait voulu leur offrir ainsi une compensation pour établir la défense égale de part et d'autre, au moment où, déjà maître du passage, l'ennemi cherchait à pénétrer dans les salles occupées par le reste des combattants. Ces portes ouvraient chacune à l'intérieur, comme l'atteste la disposition des ébrasements. Tout cet ensemble était assez bien combiné pour permettre de résister longtemps et de ne céder qu'à la dernière extrémité. Si, maître de la terrasse, l'ennemi réussissait à s'emparer de la porte communiquant à l'intérieur, il n'en était pas pour cela vainqueur, car après avoir envahi le passage il lui restait à forcer les portes des deux salles et à se faire jour au travers des défenseurs se pressant naturellement contre ces entrées, de la conservation desquelles dépendait leur existence. Nous avons dit plus haut que deux salles

Digitized by Google

superposées constituaient l'étage au-dessus de l'abside. La chose est démontrée par l'existence de nombreux vides dans les murs du pourtour, parmi lesquels plusieurs sont sans doute les trous de scellement des solives ayant constitué le plancher de celle du haut.

Le sol de la salle basse était à peu près au même niveau que celui du passage, bien que l'intrados du cul-de-four de l'abside fût d'environ 0m,20 à 0m,25 plus bas que celui de la voûte en berceau ogival. L'absence complète de trous de scellement dans les murs du pourtour au niveau de l'extrados de la voûte, nous autorise à supposer que cette salle, au lieu d'être planchéiée comme les autres, était, de même que le passage, dallée ou pavée avec des carreaux de terre cuite. Cette pièce de l'étage au-dessus de l'abside n'avait primitivement pour toute ouverture donnant sur les dehors qu'une fenêtre d'environ 0m,60 de largeur sur 0m,90 de hauteur, ménagée en face de la porte ; deux meurtrières, dont une passablement détériorée, que l'on remarque de chaque côté de cette fenêtre, furent ajoutées plus tard, probablement dans le courant du quinzième siècle, car elles paraissent avoir été disposées pour des armes à feu à main. Leur construction présente, du reste, un caractère tout à fait différent de celui des autres ouvertures attribuables à l'époque de la fondation de l'édifice ; l'ébrasement est couvert par une arrière-voussure en arc de cercle faite en maçonnerie, tandis que dans les baies primitives cette voussure est remplacée par un linteau en bois. Dans cette salle, contre le mur circulaire, est adossée une cheminée en maçonnerie portée sur un manteau en pierre de taille, placé à environ 1m,50 du sol. Cette cheminée,

Digitized by Google

indiquée sur le plan figure 4, présente, comme dimensions extérieures, 0m,75 sur 0m,30 ; elle semble préciser la destination particulière de cette pièce qui devait servir de cuisine à la garnison et de lieu de préparation de l'huile bouillante, du sable brûlant, projectiles ordinaires des machicoulis. Il existe encore au niveau du sol, dans le coin de gauche, une espèce d'entonnoir débouchant à l'extérieur par une gargouille dont on voit les traces, et qui était évidemment destiné à l'écoulement des eaux de la cuisine. La salle du haut présentait cinq ouvertures sur les dehors; située à la partie supérieure de l'édifice, elle devait constituer le point principal de la défense de ce côté. Ces ouvertures sont de formes rectangulaires, de 0m,60 environ de largeur sur 0m,80 de hauteur. Deux d'entr'elles, complétement murées, ne sont plus visibles que de l'extérieur; les autres, bouchées en grande partie, sont cependant encore faciles à reconnaître sans recourir à l'inspection du dehors. Le tuyau de la cheminée, que nous avons signalé au premier étage, passait entre deux de ces fenêtres sur le côté droit, tout comme l'indique la figure 5.

Les encadrements de toutes les fenêtres de cet étage sont en pierre de taille et présentent des moulures de même profil que celle des créneaux ; les jambages portaient, à la hauteur du linteau et de chaque côté, des crochets en pierre de taille des dimensions indiquées par la figure 16 et dont le plus grand nombre est encore visible. Ces crochets étaient destinés à recevoir les tourillons des volets mobiles en bois que l'on suspendait en dehors afin de mettre les défenseurs mieux à l'abri que ne le faisaient les volets intérieurs ouvrant en feuillure ; la chose se

Digitized by Google

pratiquait du reste ainsi dans la plus grande partie des forteresses du moyen âge. Ces volets, se soulevant seulement au moment d'envoyer le projectile et retombant tout aussitôt, permettaient de recharger les armes et d'apprêter de nouvelles munitions sans être inquiété par les traits ennemis. Les fenêtres du premier étage présentent également à leur partie supérieure cette disposition de crochets; seulement, au lieu d'être sur les encadrements des baies, ils sont placés à côté. Il en est de même de celles de l'étage supérieur, percées dans le mur de gauche, et l'on peut supposer que tous les créneaux de la terrasse en étaient également pourvus.

Tout cet étage supérieur de l'église de Chazelles, que nous venons d'examiner, n'était point primitivement recouvert comme aujourd'hui par un simple toit. Une terrasse disposée sans doute comme celle du dessus de la grande salle, avec cette seule différence qu'elle n'était point accessible aux combattants, devait former la couverture. La chose se prouve facilement par quelques détails de construction que nous allons exposer. A $4^{m},20$ environ de l'extrados de l'abside se remarque en effet un bandeau de pierre de taille, pourtournant encore une certaine partie du mur circulaire ; ce bandeau, qui du bas ne laisse nullement deviner sa raison d'être, n'est autre chose qu'une partie de rigole servant autrefois à recevoir les eaux de la terrasse que rejetaient au dehors plusieurs gargouilles dont les naissances s'aperçoivent fort bien à l'intérieur et à l'extérieur. De plus, un corbeau en pierre et les restes d'autres indiquent suffisamment que le système de terrasse devait être le même que pour celle de la grande salle. Il est évident que les rigoles de ce deuxième

Digitized by Google

étage partaient du mur joignant la première terrasse, car nous retrouvons dans chacun des murs latéraux du passage et à la même hauteur la continuation de ces bandeaux de pierre de taille que nous venons de signaler dans la partie au-dessus de l'abside ; les linteaux des fenêtres en sont formés, et si l'exhaussement de maçonnerie constituant le clocher actuel ne permet pas de s'assurer entièrement de la destination primitive, pour nous elle n'est pas douteuse un seul instant.

Toute la couverture de l'édifice était donc formée de terrasses ; il eût été peu logique, en effet, de couvrir de cette façon une partie seulement de la construction et d'établir des toitures sur le restant, qui n'eût plus été à l'abri des projectiles incendiaires de l'assaillant. La figure 18 donne une idée assez exacte de ce que devait être l'ensemble de l'édifice avant d'avoir subi les diverses modifications qui viennent de nous occuper.

Il ne nous reste plus à examiner que la partie formant le clocher. (Voir le dessin de l'état actuel, fig. 10.) Cet étage consiste tout simplement en une surélévation de $0^m,90$ environ des murs du passage ; de chaque côté se trouve, à la partie supérieure, une baie sans linteau de $0^m,70$ de largeur et de même hauteur. Dans le mur joignant la terrasse, deux meurtrières indiquées sur la coupe transversale (fig. 13) paraissent avoir été établies pour l'usage d'armes à feu. Une toiture en ardoise recouvre cet espace servant aujourd'hui de beffroi ; nul caractère architectonique ne s'y rencontrant, nous ne pouvons déterminer l'époque de sa construction. Une ouverture, pratiquée dans le mur du côté de l'abside, paraît avoir servi d'accès à la terrasse recouvrant les salles placées

Digitized by Google

de ce côté. Un solin en mortier, placé à la hauteur de cette terrasse, semblerait indiquer qu'elle existait encore après la construction du clocher. La disposition de l'ébrasement de cette baie ne justifie pas, il est vrai, cette assertion, car, disposé comme il est, le volet de fermeture eût été forcé d'ouvrir en dehors, contrairement à ce qui a lieu d'habitude; mais voici comment nous expliquons le fait. Il y a trente ans environ, eut lieu une première restauration de l'église de Chazelles, qui porta en grande partie sur l'étage supérieur, sur la terrasse, dont les créneaux furent entièrement reconstruits, et sur les fenêtres des étages couverts, dont le plus grand nombre furent murées pour redonner une certaine solidité aux murs menaçant ruine de toute part. L'étage du clocher fut sans doute également reconstruit, ce qui déjà expliquerait l'absence d'indices archéologiques permettant de lui assigner une date positive. Les ouvriers employés à ces travaux ne pouvant se rendre compte de la destination primitive de la baie conduisant autrefois sur la terrasse n'existant plus à ce moment, s'imaginèrent probablement qu'elle devait servir de communication entre la salle du dessus de l'abside et le clocher, et disposèrent l'ébrasement suivant cette donnée; chose d'autant plus acceptable qu'on éleva en même temps le mur du pourtour, de manière à arriver à placer une toiture se raccordant avec celle du clocher. La restauration faite à cette époque ne porta pas seulement sur la partie haute de l'édifice. Le rétrécissement opéré aux fenêtres de la grande salle, que nous avons présenté comme un moyen économique de la mettre à l'abri des intempéries de l'air, fut sans doute exécuté à ce moment. Les toitures des chapelles élevées au quinzième siècle furent

Digitized by Google

remaniées et exhaussées, ainsi que le prouve clairement l'emploi en guise de corniche, sur celle de gauche, des restes du couronnement primitif du crénelage. La sacristie actuelle doit également dater de ce moment. Si cette restauration peut être regardée comme ayant été mal comprise, elle eut cependant un grand résultat, celui de sauver d'une ruine imminente l'édifice tout entier. Elle fournit, du reste, l'explication du bon état de conservation dans lequel il nous apparaît encore, état qui ne répondrait guère aux violences qu'il dût avoir à subir.

Il serait fort difficile, croyons-nous, d'indiquer les combats qu'eut à soutenir l'église de Chazelles. Tout ce que nous en savons, c'est qu'en 1355 et 1386 Scy et ses environs ayant été ravagés la première fois par les Grands-Bretons, la seconde par les troupes de Guerhard de Blanckenheim, elle dut, en ces deux circonstances, servir d'abri à la population.

Toutes les églises fortifiées des environs de Metz jouèrent un assez grand rôle au moment du siége de cette ville, fait, en 1444, par le roi de France, Charles VII et René d'Anjou. Il faut croire qu'à cette époque, malgré l'artillerie, on songeait encore à tirer le plus grand parti possible de ces constructions qui formaient une véritable série de postes avancés tout autour de la Cité, et nous voyons, dans la relation de ce siége, qu'aussitôt que les rumeurs sourdes qui s'étaient répandues dans la ville annonçant l'approche de l'ennemi, furent parvenues aux oreilles des Sept de la guerre chargés de veiller à la défense de Metz, il fut publié à son de trompe, par tout le pays, que l'on eût à compléter promptement la mise en défense des maisons fortes ou des églises qui devaient en tenir lieu au besoin.

Digitized by Google

La plupart de ces petits postes avancés furent écrasés par le nombre des assaillants; celui de Chazelles tout comme ceux des environs. La défense de plusieurs d'entr'eux fut cependant opiniâtre : ainsi nous voyons que, dans la journée du 10 septembre, une colonne forte de 1800 hommes s'étant emparée d'Ancy, vint attaquer l'église où s'étaient retranchés les principaux habitants, et que le 17 la place tenait encore et n'était même pas prête de se rendre. Quelques autres résistèrent encore plus longtemps, voire même contre l'artillerie; mais ils n'en tombèrent pas moins tous entre les mains des ennemis de la République messine. Après le traité de paix signé le 15 mars 1445, la plupart de toutes les maisons fortes et églises en ayant servi furent remises aux Messins et il est probable que le plus grand nombre d'entr'elles n'eurent plus d'autres combats à soutenir. Chazelles comptait à cette époque vingt-huit feux. La relation du siége de Metz, en 1552, par l'empereur Charles-Quint, ne fait aucune mention de ces postes détachés ayant prêté leur concours en 1444. Les perfectionnements apportés à l'artillerie devaient, en effet, de jour en jour, diminuer leur importance, au point de les faire négliger complétement par la suite.

Le mur d'enceinte (fig. 15) donnant aujourd'hui sur les chemins qui se croisent à l'église de Chazelles existait probablement dès le temps de sa fondation, et la porte d'entrée était sans doute à la même place qu'aujourd'hui. De cette façon elle était défendue par l'étage du dessus de l'abside et les assaillants, pour arriver à la porte de l'église, étaient obligés de s'exposer, dès le premier pas, aux traits des défenseurs. Les ouvertures de l'étage supérieur donnant de ce côté sont, du reste, en plus grand nombre que

Digitized by Google

de l'autre et semblent indiquer clairement que de ce point surtout devait provenir l'attaque, soit que l'accès du côté gauche fût plus difficile, soit que les chemins actuels aient été les seuls existants. Cette raison explique également pourquoi nous voyons, dans la grande salle du premier, deux fenêtres percées sur le côté droit, tandis qu'il n'en existe qu'une seule sur l'autre.

Comme on a pu le voir dans le cours de ce mémoire, les dispositions particulières que présente cet édifice ne laissent pas d'être curieuses, et bien peu de ceux du même genre que renferme notre département présentent des restes aussi bien accusés; sa conservation est d'un grand intérêt pour les amis de l'archéologie. Une restauration complète ne serait pas fort coûteuse, et en rétablissant les terrasses, en consolidant les murs des parties supérieures, en faisant ouvrir de nouveau toutes les anciennes fenêtres, en rétablissant l'entrée primitive, on arriverait facilement à reconstituer cet édifice dans son état premier, tout en ayant grand soin de conserver les traces des principales transformations qu'il a subies et dont les plus importantes sont la construction des petites chapelles au quinzième siècle et le percement des fenêtres du rond-point de l'abside au treizième. Espérons de voir un jour cette restauration entreprise et menée à bonne fin.

Digitized by Google

RAPPORT DE LA COMMISSION

CHARGÉE D'EXAMINER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS

OUVERT PAR

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ

POUR LA COMPOSITION D'UN

GLOSSAIRE DU PATOIS MESSIN[1],

PAR M. SALMON.

Messieurs,

La Commission que vous avez chargée de préparer le jugement du concours ouvert par l'Académie pour la composition d'un Glossaire du patois messin, vient enfin vous proposer, cette année, autre chose que sa prorogation. Elle croit que le but que vous aviez en vue est atteint, et que le moment est venu de décerner le prix que vous avez offert aux efforts des amis de la philologie locale. Ce n'est pas par le nombre des concurrents que ce concours a pu frapper d'abord notre attention; ils n'ont jamais été que deux; mais nous n'avons pas plutôt porté nos regards sur leurs œuvres, que l'une d'elles, au moins, nous a paru de nature à la fixer. Nous ne nous étions point trompés : l'idiome que nous voulions conserver pour les générations qui

[1] Cette Commission était composée de MM. le comte de Puymaigre, Auguste Prost, et Salmon, *rapporteur*.

Digitized by Google

vont nous suivre, s'y trouve aussi complétement reproduit qu'on peut le saisir dans une société qui en fait tous les jours moins usage, et il y est présenté dans ses rapports d'analogie et d'origine avec les idiomes voisins ou éloignés, anciens ou récents, qui peuvent encore le comprendre dans leur famille ou le regarder comme un de leurs démembrements.

Tous les jours, au moins dans nos provinces du Nord et de l'Est, on reconnaît que les patois s'en vont: les uns s'en louent, les autres s'en plaignent; ceux-ci y voient la disparition de la naïve simplicité des mœurs de nos pères, ceux-là le progrès continu des lumières; les uns et les autres pourraient bien avoir raison. Quand les lumières se répandent de proche en proche, venues de tous les côtés, elles finissent par se rassembler en un seul foyer qui ne laisse plus un seul point de l'horizon sans l'éclairer tout entier; quand plus de mouvement et d'intérêts mettent sans cesse les populations en rapport entre elles, les idées s'aiguisent, pour ainsi dire, par le frottement, et la finesse prend bientôt, dans le lan gage, la place de la simplicité. Les mœurs y ont gagné d'être plus polies, les idiomes locaux de se fondre dans une langue commune, et de faire ainsi sortir de l'action réciproque des uns sur les autres, une littérature qui répond mieux aux besoins d'esprits avides de culture ou déjà cultivés.

Est-ce donc à dire qu'il faille négliger ces humbles commencements dont presque toutes les langues modernes sont parties, et, qu'une fois émancipées par les grands esprits qui les ont fixées, en arrêtant leur constitution et en les enrichissant elles-mêmes de leurs œuvres, elles doivent rejeter avec dédain dans l'oubli les langes dont elles se sont affranchies?

Digitized by Google

Vous en avez pensé autrement et vous avez eu raison. Laissant dans le passé le patois de notre contrée, vous avez désiré qu'il y fût conservé, mais non enseveli, et, vous associant à la généreuse pensée de l'un de nos collègues, M. le comte de Puymaigre, vous avez voulu que nos enfants pussent, après nous, retrouver dans nos Mémoires, dans les publications que nous aurons provoquées, ce patois que nous avons encore parlé peut-être, ou entendu parler au moins, et dont les sons ne frapperont probablement plus les oreilles des générations qui verront la fin de ce siècle.

Il y a dans toutes les langues, depuis les plus savantes et les plus riches, jusqu'aux idiomes les plus grossiers et les plus vulgaires, deux choses principales à considérer: d'une part, le vocabulaire, qui en est le fond et comme la matière première, à l'aide de laquelle la parole exprime, rend et transmet les idées; de l'autre, la grammaire qui sait, comme le dit Molière, régenter jusqu'aux rois et qui est, comme le dit encore Montesquieu des lois qui gouvernent les sociétés, l'ensemble des rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses et règlent les relations variables des mots entre eux, ou, en d'autres termes, il y a le lexique et la syntaxe. Celle-ci peut venir dans tous les temps, l'autre doit la devancer, même dans l'étude que l'homme peut en faire, lorsque ces langues ont cessé de vivre, en circulant par la bouche des hommes, et qu'elles ne sont plus devenues que des débris et comme des médailles qui appartiennent au passé. A quoi servirait, en effet, la grammaire, si les mots étaient oubliés, et si, à défaut des œuvres de la littérature, les dictionnaires ne les avaient conservés? M. de Puymaigre

Digitized by Google

l'a bien compris; il avait deviné d'instinct que tout le patois messin n'est pas dans le *Chan Heurlin,* car en même temps qu'il recueillait ces chants populaires de notre province, qui sont le jet le plus spontané de nos patois, et les fruits de la saveur la plus propre qu'ils aient portés, il vous proposait d'ouvrir un concours pour en dresser et en fixer, en quelque sorte, le glossaire. Vous êtes entrés dans ses vues; mais, en répondant à votre appel, l'un des deux concurrents qui se sont présentés dans la lice, y a suivi la voie que vous n'aviez pas entendu ouvrir. Son mémoire, quoiqu'il renferme quelques collections de mots, n'est point un dictionnaire; il a bien moins pour objet d'établir le bilan de l'idiome, que de donner les règles qui président à son usage. Ainsi, il traite de l'article, des noms, des adjectifs et des pronoms, des genres et des nombres dans ces différentes espèces de mots; à côté des règles, il place les exemples; même à propos des pronoms, il en dresse des tableaux où l'on voit figurer leurs principales espèces, quoique de très-essentielles y soient omises. Il passe ensuite aux verbes; il commence par les verbes auxiliaires dont il donne la conjugaison, traite ensuite de tous les autres, qu'il ramène à une conjugaison unique dont il présente le modèle, et indique, sous différentes variétés et sous le titre de verbes malaisés ou irréguliers, ceux qui s'en écartent par la terminaison de leur infinitif, ou dans un plus ou moins grand nombre de leurs modes et de leurs temps.

Il s'arrête là; quant à la syntaxe et aux règles qui président aux rapports des mots les uns avec les autres, à leurs arrangements et à la construction du langage, il n'y touche pas; dès lors, il ne remplit pas entièrement le plan qu'il semble avoir embrassé. Il

Digitized by Google

présente un autre inconvénient; la forme du dialogue qu'il a adoptée est de nature à semer de l'agrément sur la matière; mais, à part une introduction de quelques pages qui a pour objet la recherche de la contrée où la prononciation du patois s'est conservée dans sa plus grande pureté, tout l'ouvrage est écrit dans l'idiome, à l'étude duquel il s'agit de préparer le lecteur, c'est-à-dire, en patois messin; il ne répond donc pas à cette condition si essentielle du concours, que l'Académie l'a passée sous silence, c'est que les mémoires de ceux qui s'y présenteront seront écrits en français ; c'est, en effet, un concours de français et non de patois que l'Académie a entendu ouvrir. Ce n'est pas, toutefois, que, si l'Académie consentait à déroger, un instant, aux conditions de son programme, il ne serait point possible de reconnaître quelque mérite dans la composition dont nous venons de l'entretenir: ces dialogues sont bien conçus, ils ne présentent que des observations justes et des idées saines pour le fond; la forme n'y est pas non plus dépourvue d'agrément; la langue y conserve sa naïveté originaire, mais une certaine élégance y relève le naturel et lui prête, en même temps, du charme et de l'intérêt. Le dialogue qui termine l'ouvrage est consacré à la poésie dont il conserve quelques fragments, à quelques légendes agréablement racontées, et à certains usages du pays, comme les valentins et les rondeaux, qu'il décrit, en les mettant en scène dans l'entretien. Ce mémoire n'est donc pas un glossaire; il n'est guère plus une grammaire, mais tel qu'il est, il offre encore en lui-même assez de mérite pour que votre Commission ne croie pas devoir l'omettre dans ses propositions.

Nous en dirons moins, peut-être, mais nous relè-

Digitized by Google

verons plus de mérites et des mérites plus solides dans le second mémoire, car nous n'aurons qu'à y louer, et même, en parlant de ce qu'il peut laisser encore à désirer, nous n'aurons pas beaucoup de réserves à faire, puisqu'il nous paraît avoir répondu d'une façon suffisante aux exigences de votre programme. Ce mémoire est un volume de trois cent quatre pages in-4°, d'une écriture moyenne assez serrée ; c'est un glossaire et un véritable glossaire du patois messin, et l'on peut ajouter lorrain, car il n'y a guère de mots de l'un qui ne se retrouvent dans l'autre ; ils ne diffèrent entre eux que par la prononciation, qui ne varie pas seulement d'une province à l'autre, mais souvent de contrée à contrée et quelquefois de village à village, ou par la valeur conventionnelle qu'on est obligé d'attribuer aux lettres de l'alphabet français, quand on veut ne plus parler aux oreilles, mais figurer la prononciation et parler aux yeux par l'écriture.

Il est bien entendu que ce glossaire, comme tous les dictionnaires, suit, dans sa composition, l'ordre alphabétique ; chaque mot y est orthographié conformément à ce qu'on peut appeler l'usage du pays, rendu par l'emploi des lettres de l'alphabet français ; l'apostrophe s'y place entre les lettres *c* et *h* dans les mots où elles se trouvent, pour indiquer qu'elles doivent produire une aspiration et prendre la valeur du *c-h* allemand. Le mot patois est immédiatement suivi de l'indication de sa nature ou espèce, de son genre, de son nombre, comme nom, adjectif ou verbe, et du mot français qui en est la traduction ; puis viennent son origine ou sa racine, ses diverses acceptions, souvent des exemples de leur emploi, même des renvois à certaines œuvres du seizième siècle

Digitized by Google

ou du moyen âge dans lesquels on les rencontre, et l'indication des mots celtiques, gallois, germains, romains, wallons, irlandais, bas-breton, vieil allemand, latins et même sanscrits, dont ils peuvent dériver ou avec lesquels ils peuvent avoir de l'analogie. Cet ouvrage exact, riche de citations puisées aux sources les plus sûres et abondant en détails qui aident à donner l'intelligence des choses, ne vaut pas moins par lui-même que par la manière dont il met en œuvre la matière et le parti qu'il sait en tirer; il faut ajouter qu'il est marqué au coin de la méthode la plus rigoureuse, et respire partout la science et l'érudition. Les origines sont étudiées, les acceptions raisonnées, et les opinions ne se font accepter qu'en s'appuyant d'autorités éprouvées par une ferme et brève discussion; les conférences des patois les uns avec les autres, et même des patois avec les langues littéraires anciennes ou modernes s'y rencontrent, nous ne dirons pas à chaque page, mais à chaque mot; elles mettent dans une pleine lumière les relations d'origine et d'usage des mots entre eux, et font ainsi ressortir la valeur propre ou relative des expressions. Le glossaire que nous avons examiné dit tout ce qu'il y a à dire et tout ce qui peut être dit sur chaque mot, mais les a-t-il tous trouvés et les a-t-il attentivement recueillis? Enfin est-il complet? Avant de l'avoir ouvert nous nous étions permis d'en douter et nous nous étions promis d'y trouver des lacunes; nous tenions en réserve, dans notre mémoire, un certain nombre de mots rares, caractéristiques, et du patois le plus franc et le plus pur dont nous comptions faire la pierre de touche de l'œuvre que nous avions à juger; nous avons donc ouvert ce glossaire, dirons-nous avec la crainte ou l'espé-

Digitized by Google

rance de les y trouver? non; mais nous l'avons ouvert à l'endroit où ils devaient se trouver; l'œuvre a répondu à l'épreuve, et nous y avons lu, à leur page et à leur place, avec tous les développements philologiques qu'ils comportaient, ces mots qui devaient, dans notre pensée, décider de l'opinion que nous porterions de ce livre. Toutefois, ce n'est pas à dire qu'un mot, qu'un certain nombre, qu'un grand nombre de mots même de cette famille d'idiomes divers qui sont nés dans le pays messin, ou qui sont venus des pays voisins pour composer le patois de notre province, n'auront pas échappé aux actives recherches de l'écrivain dont nous avons étudié le travail: il faut que plusieurs y mettent la main pour que l'œuvre se montre complète; et quand tous y ont travaillé et qu'on croit ne plus rien avoir à y constater que la perfection, on y remarque des lacunes qui ont échappé à tout le monde. Lorsque l'Académie française a entrepris le dictionnaire de la langue, elle a fait plus qu'enregistrer les mots que Ménage, Richelet et Furetière avaient admis dans les leurs, et, après l'avoir publié, elle l'a cru si peu complet qu'elle travaille sans cesse encore à l'accroître, en ajoutant aux mots anciens dont elle a constaté l'existence, des mots nouveaux que l'usage lui a imposés, ou des mots anciens qu'elle avait omis; le public et la philologie ne le croient pas davantage non plus, puisque des écrivains qui ont un nom parmi les grammairiens, mettent tous les ans au jour, pour le compléter, des dictionnaires que le public et la philologie accueillent avec faveur. Aussi, tout en vous proposant de couronner le glossaire dont nous venons de vous donner l'analyse, vous demanderons-nous de laisser le concours toujours ouvert: où il y aura

Digitized by Google

toujours à faire, vous ne voudrez pas dire qu'il n'y aura plus de récompense à conquérir, et après avoir éveillé les efforts, vous vous garderez bien de les décourager. Vous accorderez donc la récompense qui nous paraît avoir été si légitimement acquise, mais vous en promettrez encore à ceux qui voudront en mériter de pareilles.

Le glossaire que nous vous proposons de couronner n'est précédé d'aucune introduction ou préambule; serait-ce votre faute, puisque vous ne l'avez pas demandé par votre programme? Si ce n'est pas celle de l'auteur du mémoire, son travail en souffre au moins quelque dommage; il eût gagné à être précédé d'un avant-propos dans lequel l'écrivain eût exposé la méthode qu'il avait suivie pour construire son œuvre, les procédés qu'il avait employés pour l'élever et l'agencement suivant lequel son mécanisme a mis en œuvre les pièces diverses dont il se compose. Il eût bien fait aussi d'établir la valeur conventionnelle qu'il attribue aux lettres de l'alphabet français dont il se sert pour figurer à l'oreille, par les yeux, ces sons qui représentent les mots dont se compose notre idiome rustique. Les patois sont nés dans ces ténèbres du moyen âge où les peuples des campagnes avaient perdu l'usage de l'écriture; le temps ne les a certes pas créés pour n'être point écrits, mais ils ne l'ont pas été; ils ont servi d'aliment aux relations quotidiennes de la société: toutefois, à part quelques chants populaires, quelques fabliaux dont le texte n'était pas toujours arrêté, ou quelques chroniques, traduites tant bien que mal dans une langue, qui n'était pas plus le patois que le français, pour pouvoir être conservés par l'écriture, ils ne paraissent pas avoir créé et déposé, dans la mémoire des hommes,

Digitized by Google

une seule œuvre pour y rester jusqu'à ce que l'écriture soit venue l'y chercher pour la mettre au jour. Quand plus tard elle s'en est approchée, ils étaient sur le point de disparaître, et le talent le plus ingénieux n'est parvenu, en les maniant, qu'à leur faire jeter quelques éclairs sans les empêcher de s'éteindre. Les langues anciennes ont eu plus de bonheur; avant d'être écrites elles ont servi de véhicules à des œuvres qu'elles ont, à travers les siècles, apportées à la postérité ; aussi en ont-elles reçu une richesse et un éclat incomparables ; l'Illiade et l'Odyssée d'Homère, la Théogonie, les Travaux et les Jours d'Hésiode, les chants de Linus et d'Orphée ont fait la langue grecque ; ce sont nos patois qui ont fait le Chan Heurlin ; ne nous étonnons donc pas que les esprits les plus heureusement doués aient eu besoin d'effort pour retrouver, en les mettant en œuvre, un naturel et une simplicité que leur refusaient les mœurs modernes, et que tandis que les œuvres d'Homère respirent le parfum de l'antiquité, celles de Brondex et de Mory, malgré le rare mérite de leur composition et le vif plaisir que nous prenons à leur lecture, nous rendent seulement la saveur un peu artificielle, et aussi moins pure et moins douce de l'archaïsme. Ne nous en veuillez pas, Messieurs, de ces rapprochements; n'y voyez pas surtout une profanation. A propos de patois, il me sera bien permis de faire comme les bergers de Virgile, de comparer les grandes choses aux petites pour mieux en faire sentir l'opposition ; c'est une habitude que j'ai rapportée des lieux où l'on parlait encore, dans ma jeunesse, l'idiome dont vous voulez honorer la mémoire en le faisant revivre dans un glossaire.

Sic parvis componere magna solebam.

Digitized by Google

Vous vous rappelez, d'ailleurs, que le chantre d'Achille et d'Ulysse a été aussi celui des rats et des grenouilles, et que le poëte qui a chanté Enée avait commencé d'abord par chanter le moucheron.

Nous vous proposons donc, Messieurs, d'accorder le prix [1] à l'auteur du Dictionnaire étymologique et comparé du patois messin. Mais si vous adoptez nos conclusions, comment pourrez-vous connaître son nom? Au manuscrit n'était joint ni billet cacheté qui le contienne, ni épigraphe qui puisse vous aider à le deviner. Nous ne savons ici qu'une chose, c'est que, si la main qui a tracé les pages de ce volume ne tremble pas déjà, elle n'est plus, cependant, celle d'un jeune homme. Tant mieux, pourrons-nous vous dire, sans blesser personne, car nous pouvons conjecturer que l'œuvre que nous vous demandons de couronner est le fruit d'un long travail et d'une égale expérience; et chacun conviendra que, pour l'accomplir, il fallait l'un et l'autre.

Nous avons aussi l'honneur de vous proposer d'accorder une mention honorable à l'auteur du mémoire qui porte pour épigraphe : *Chèque velcige, chèque languège.*

Les auteurs de ces deux mémoires se sont ultérieurement fait connaître; le premier est M. Lorrain, de Metz; le second, M. Dosda, instituteur communal à Rozérieulles.

[1] Une médaille d'or et une somme de 200 francs offerte par M. le comte de Puymaigre.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE 1870-71

L'Académie décernera, au mois de mai 1871, des MÉDAILLES D'OR et des MÉDAILLES D'ARGENT aux meilleurs mémoires qui lui auront été envoyés sur les questions suivantes :

I. — Littérature.

1. Une pièce de vers.

2. Une composition en prose.

II. — Beaux-Arts.

1. Histoire de l'Art ou de l'une de ses parties dans le pays Messin.

2. Biographies d'artistes messins.

III. — Philologie.

Glossaire du patois messin, comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

(L'Académie a déjà couronné un Glossaire du patois messin : elle remet cependant ce sujet au concours pour provoquer de nouvelles études et un travail complétant celui qu'elle a précédemment honoré d'un prix.)

Digitized by Google

IV. — Histoire.

1. Droit de remontrances des Parlements : origine et histoire.

2. Histoire de la rédaction de la Coutume de Metz.

3. Étude historique sur les développements successifs des fortifications de Metz.

4. Histoire d'une ville, d'une localité importante ou d'une abbaye du département de la Moselle.

5. Histoire du Chapitre de la Cathédrale de Metz.

6. Histoire de l'une des collégiales du département de la Moselle.
(Pour Metz : Saint-Sauveur, Notre-Dame-la-Ronde, etc.; — pour le département : Hombourg-l'Évêque, Longuyon, etc.)

V. — Archéologie.

1. Répertoire archéologique du département de la Moselle ou de l'un de ses arrondissements.

2. Description, avec plans, de ce qui reste des anciens édifices ayant appartenu aux grandes abbayes de Metz et du département de la Moselle.

VI. — Sciences.

Une question de *science pure ou appliquée*.

VII. — Agriculture.

1. Études sur les constructions rurales affectées à la grande et à la petite culture, au point de vue de la salubrité, de l'économie et des facilités de l'exploitation.

N. B. Les concurrents s'attacheront à ne pas dépasser, dans leurs projets de constructions, un chiffre correspondant à une dépense de 400 francs par hectare exploité.

Digitized by Google

2. Étude sur l'alimentation des bestiaux au point de vue spécial des avantages ou des inconvénients que peut offrir l'engraissement excessif des animaux destinés à fournir la viande de boucherie.

3. Mémoire sur les moyens de gérer et d'améliorer les prairies sèches naturelles.

4. Examen des effets obtenus sur les vins de la Moselle par le chauffage, suivant les procédés de M. Pasteur et de M. de Lapparent.

5. Études sur les instruments d'agriculture dont il conviendrait de recommander l'emploi.

6. Études sur les amendements calcaires, et sur les sols auxquels ils conviennent dans le département.

7. Sur l'utilisation des engrais naturels et, en particulier, des purins.

8. Études sur les stations agricoles et sur les moyens de les organiser dans le département de la Moselle.

VIII. — Sériciculture.

L'Académie accordera des médailles aux meilleures éducations de vers à soie, *au point de vue du grainage,* dont il lui sera rendu compte et dont elle aura pu constater les résultats.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

En dehors des sujets proposés, tout travail se rapportant aux matières indiquées dans ce programme, pourra être couronné par l'Académie, s'il lui est soumis.

Les mémoires sur les diverses questions devront être adressés, avant le 1er mars 1871, au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque.

Les concurrents ne devront pas se faire connaître.

Digitized by Google

Chaque mémoire portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur : ce billet ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix ou une mention honorable.

Cependant les auteurs de travaux qui, pour être appréciés, ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

D'après l'article 3 du règlement de l'Académie, les membres titulaires et les associés-libres résidants n'ont pas droit aux prix proposés ; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les membres correspondants et les associés-libres non résidants sont admis à concourir pour les prix.

Les ouvrages imprimés ou manuscrits envoyés à l'Académie pour les concours ne sont pas rendus. Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au secrétariat.

Digitized by Google

BUREAU

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ

POUR L'ANNÉE 1870-1871.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE.

Président titulaire : M. JACQUET, professeur au Lycée.

Président honoraire : M. GRELLOIS, O. ✱, médecin principal de première classe.

Vice-Président : M. CHEVRIER, professr au Lycée.

Secrétaire : M. JULES LEJEUNE, avocat.

Secrétaire-Archiviste : M. MARCUS, ✱, ancien officier du génie.

Trésorier : M. DE SAINT-MARTIN, ✱, chef de bureau des ponts et chaussées.

Agent : M. LEGOUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

M. LE COLONEL COURNAULT,

PAR M. SALMON.

Il se consolait avec ses savantes oisivetés.
FONTENELLE. *Éloge de Vauban.*

Je demande à l'Académie la permission de l'entretenir d'un homme qui ne lui a pas appartenu, qui n'appartient même pas, par son origine, à ce département; mais pendant plusieurs années il a exercé, à la tête d'un régiment du génie, un commandement militaire dans cette cité; ce sera peut-être aux yeux des plus faciles une raison, auprès de ceux qui le sont moins un prétexte suffisant pour autoriser mon entreprise ou pour l'excuser. Souffrez donc, puisqu'il a passé près de vous et s'y est arrêté des années, que j'y ramène sa mémoire et qu'en s'y reposant un instant, elle y reçoive une hospitalité qui, en s'adressant à l'homme alors qu'il n'existe plus, n'est pas sans ressembler à celle que vous lui offririez, je n'en doute pas, s'il existait encore. Je serai téméraire au point de parler pour vous et de lui offrir en votre nom la bienvenue, en le louant. Vous ne m'en voudrez certainement pas si, dans des murs où le colonel Cournault aurait pu être à tout, j'ai essayé, en racontant sa vie, de faire, un moment, revivre un homme de talent et un homme de bien.

Digitized by Google

Je vous l'avoue, je l'ai beaucoup connu et dès lors, comme tous ceux qui l'ont approché, je l'ai beaucoup aimé ; vous me permettrez d'ajouter que nul ne m'a, dans la vie, témoigné une bonté plus paternelle et une plus indulgente affection ; je m'acquitterai donc, en vous entretenant de lui, et je devrais, tant la matière a d'attrait par elle-même, m'accuser d'avoir manqué à une œuvre qui fait plus que me sourire, si je ne parvenais à vous y intéresser.

Henry Cournault est né à Langres, le 11 janvier 1783, dans une de ces familles de la robe, qui tenaient le milieu entre les classes privilégiées et la bourgeoisie, et dans lesquelles couvait, avec la haine des abus, cet esprit de rénovation qui devait bientôt éclater en réformes libérales et en terribles révolutions. Par son père, conseiller au bailliage présidial de Langres, il remontait à plusieurs générations d'avocats ou de magistrats et même d'officiers et de chevaliers de Saint-Louis ; par sa mère, il tenait à la famille du comte Beugnot, à qui son esprit aurait fait, dans tous les temps et dans tous les pays, une renommée considérable, si la politique ne la lui avait apportée, de préférence, dans les jours où il a vécu ; par les alliances qu'il contracta, dans le cours de sa vie, il toucha d'abord à celle de ce peintre Aved de Loizerolles, qui sauva la vie à son fils, en répondant pour lui à l'appel des septembriseurs, et à qui le talent aurait pu faire aussi, un jour, une renommée, si sa vertu ne l'en avait ainsi mis subitement en possession. Il entra ensuite dans celle des généraux Gouvion, dont l'un avait servi sous les ordres de Lafayette, en Amérique, et l'autre avait eu Napoléon sous les siens, en France. Sa mère, femme d'un caractère ferme, mais d'une

Digitized by Google

constitution délicate, n'ayant pu le nourrir, on l'avait confié à une paysanne qui lui avait prodigué un lait vigoureux et communiqué une trempe solide. L'enfant avait crû en liberté au milieu des champs, et il avait pris un tel goût à cette vie dure et presque sauvage qu'il fallut, quand il eut accompli sa troisième année, user de ruse pour le ramener à la ville. Sa nourrice l'avait mis au fond de sa hotte pour l'y rapporter ; mais en chemin elle avait doublé son fardeau ; comme Latone, elle était devenue mère en pleins champs ; la ressemblance n'alla guère plus loin, car le fils auquel elle venait de donner le jour n'enfla jamais que le cornet du pâtre et ne régna que sur des troupeaux. Quant au jeune Henry, il ne tarda pas à déposer les rudes allures de la campagne et à prendre les mœurs polies de la ville ; en quelques mois il avait appris à lire et à écrire, et il n'avait pas achevé sa sixième année, qu'il était devenu l'admiration de sa famille. On approchait de 1789 ; la Révolution, qu'on n'avait pu ou su conjurer, allait s'imposer, et Necker, dont on n'avait pas écouté les conseils lorsqu'ils pouvaient être utiles, était rappelé pour en donner qui resteraient impuissants. Sa marche de Genève à Paris était un triomphe ; à Langres, la population dételа ses chevaux pour traîner elle-même sa voiture ; son enthousiasme, qui était celui de toutes les classes, gagnait tous les âges ; le petit Henry regardait tout cela d'un œil plein d'intelligence et de feu, et, cédant au sentiment qui emportait tout le monde, il criait, aussi fort que personne : Vive Necker ! Vive la patrie !

Mais le sage ministre fut bientôt dépassé ; les réformes dont la nation se serait contentée, si on les avait faites à temps, arrivées trop tard, ne purent plus la satisfaire ; on fit table rase et, au lieu de réformer,

Digitized by Google

on renouvela. Dans la patrie de Diderot, chacun avait embrassé avec chaleur les généreux principes sur lesquels on voulait fonder, non-seulement la constitution que la nation semblait appeler de tous ses vœux, mais encore la société qu'elle allait régir. Naturellement les enfants imitèrent les pères et, à leur exemple, ils y eurent leur quatre-vingt-neuf. Langres était une ville épiscopale; jusque-là ils y avaient joué aux chapelles ; à partir de la fameuse séance du jeu de paume ils ne voulurent plus jouer qu'aux soldats. Henry Cournault fut un des héros de cette époque. Son aïeul, démêlant chez lui le précoce instinct de la vocation, l'avait revêtu de l'uniforme de la garde civique, et le bambin avait monté la garde à la porte du voisin. Il avait même fait mieux ; il avait voulu se préparer aux fatigues de la guerre par l'apprentissage domestique du métier et, renouvelant l'épreuve de Turenne enfant, pour se donner un avant-goût du bivouac, en plein janvier, à la chute du jour, il s'était dérobé à la surveillance de sa famille et était allé s'installer sur la neige, au fond du jardin de la maison. Il ne fut pas longtemps sans sentir le froid le gagner, mais il tint bon, et on ne sait pas ce qui serait arrivé, si les domestiques, s'apercevant de son absence et inquiets de sa disparition, ne s'étaient mis à le chercher. Ils avaient fini par le trouver et l'avaient ramené à la maison à moitié gelé et triomphant, cependant, d'une incartade qu'il leur savait, sans doute, gré intérieurement de ne l'avoir pas laissé pousser plus loin [1].

[1] Arrêté par sa sœur qui rit de sa colère,
L'enfant dit à sa mère :
Je veux mourir dans les combats.

CASIMIR DELAVIGNE, 6e Messénienne, *Parthénope*.

Digitized by Google

Mais c'était là la première efflorescence de l'arbre que la liberté reconquise venait de planter ; il ne tarda pas à porter des fruits amers, et le drame, commencé par l'idylle, se dénoua bientôt par la tragédie. Le père de Henry Cournault fut arrêté et détenu comme suspect ; sa mère mise, au même titre, en état d'arrestation dans sa propre maison, dut désormais se munir de l'autorisation de la municipalité pour s'en éloigner un instant, et le pauvre enfant ne put plus voir l'un qu'en se séparant de l'autre, et l'embrasser qu'au parloir d'une prison. Mais sa mère, qui avait la beauté d'une matrone romaine, en avait aussi la fermeté ; elle ne se laissa point abattre par le malheur ; restée seule et prisonnière au foyer de la famille, sans souci de sa propre sécurité, elle s'y occupa avec une mâle sollicitude de l'éducation de ses deux fils ; elle leur adjoignit quelques enfants de leur âge, installa une petite classe sous son propre toit et prit, pour la diriger, un prêtre à qui l'abolition du culte avait fait des loisirs dont il s'estima heureux de trouver là l'emploi. Le 9 thermidor, qui mit fin à plus d'une tyrannie, fut aussi le commencement de plus d'une restauration ; il rendit d'abord la liberté au père des jeunes Cournault ; il la rendit ensuite aux membres des corporations religieuses enseignantes, qui s'étaient soustraits à la persécution en se cachant. L'un d'eux, homme aussi savant que pieux, réunit autour de lui quelques-uns de ses frères, et ouvrit à Langres une école où la jeunesse arrivait de toute part, et qui devint, en peu de temps, un véritable collége. Il se chargea d'y enseigner les mathématiques. Sous ce maître habile, Henry Cournault fit des progrès rapides : il allait si vite que souvent il le devançait, et il arriva que l'élève inventait ou trouvait ce que le

Digitized by Google

professeur n'avait pas encore jugé à propos de lui enseigner. Aux démonstrations reçues et éprouvées, il en ajoutait de son cru, et créait des théories en étudiant les principes. Il n'avait pas encore quinze ans que déjà l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, la géométrie analytique, les sections coniques, le calcul différentiel et intégral lui étaient familiers. La science et les armes étaient sa vocation; aussi, n'est-il pas étonnant qu'il ait de bonne heure aspiré à l'École polytechnique. Elle ne datait encore que de deux ou trois ans [1], mais par sa constitution même, par les sujets qu'elle avait déjà produits, surtout par le personnel d'hommes éminents qui y était chargé de l'enseignement, elle avait promptement conquis une importance et une renommée qui l'avaient placée à la tête des établissements d'instruction du pays, au moment où l'enseignement public s'efforçait de se reconstituer, et elle avait éveillé dans le sein de la jeunesse française une émulation qui la faisait accourir, de tous les côtés, à ses concours. Pour l'y préparer d'une manière régulière et sûre, M. Cournault envoya son fils étudier à l'école centrale de Dijon les matières du programme, que personne jusqu'alors n'avait pu lui enseigner. L'enfant, placé dans une maison particulière, sous la surveillance d'un vieil oncle qui avait été autrefois jésuite, suivait, en qualité d'externe, les cours de l'établissement. Cette surveillance, qui n'avait d'ailleurs rien de rigoureux ni d'assujettissant, lui devint extrêmement utile. M. l'abbé Cournault était un prêtre aussi savant et aussi humble que charitable et pieux; à la suppression de son ordre, il ne s'était pas cru relevé du vœu

[1] Elle a été fondée en l'an III (1795).

Digitized by Google

de pauvreté et, rendu à la vie séculière, il l'observait avec une exactitude et une austérité auxquelles le cloître n'aurait rien pu ajouter. La Révolution arrivée, il n'avait point émigré, et ne s'était soustrait à la persécution qu'en se confinant dans une retraite plus profonde. Sa vie y était celle d'un anachorète et d'un saint; aussi on racontait, dans sa famille, que les miracles n'y manquaient point. Il n'avait pas renoncé à l'exercice du culte ; il le célébrait dans un oratoire discret qu'il ouvrait, cependant, aux fidèles qui tenaient à rester, par la prière, en communauté avec l'Église pendant ses souffrances. Il n'avait point attendu le concordat pour le rétablir d'une façon publique ; du moment que l'ordre avait manifesté son retour, en accordant une égale tolérance à toutes les communions, le prêtre avait érigé sa chambre en église, et tous les dimanches il y disait la messe au milieu d'une assistance si nombreuse qu'elle refluait au loin dans la rue. Dans sa compagnie, l'enseignement de la jeunesse avait été sa mission ; il avait écrit, pour elle, sur l'orthographe et la grammaire, un livre qui était fort estimé. Il est facile de comprendre de quelle tendre sollicitude le grand-oncle entoura son petit-neveu; il lui donna des leçons de géographie et d'histoire qui en gravèrent, en traits ineffaçables, les notions essentielles dans sa mémoire. Le grand jour du concours se leva enfin ; l'élève de tant et de si bons maîtres s'y présenta avec résolution. Il avait étudié avec ardeur des choses qu'il aimait avec passion, et qu'il savait d'autant mieux qu'elles lui semblaient ne lui avoir coûté aucune peine à apprendre. Pourquoi donc aurait-il tremblé à l'approche des épreuves? Son ordre d'inscription ne l'appelait qu'après un certain nombre d'autres candidats devant

Digitized by Google

l'examinateur; leurs épreuves furent pour lui la meilleure des leçons et le plus utile des apprentissages : aux questions qu'on leur adressait ou qu'on leur posait il répondait mentalement, et sortait toujours sans l'ombre d'hésitation ou d'embarras des difficultés auxquelles plus d'un succombait. A un certain moment, l'élève que son tour appelait au tableau n'était point dans la salle : l'examinateur, M. Laboy, aperçoit, attentif sur son banc et l'œil tourné sur lui le plus jeune et le plus petit des concurrents; c'était Henry Cournault; il lui demande s'il veut remplacer l'absent : pris à l'improviste, le candidat ne se déconcerte point; il lui répond, sans prendre le temps de réfléchir, qu'il y consent, et il ajoute, avec une confiance dans laquelle il faut reconnaître bien plutôt le naïf et généreux élan d'un cœur qui a conscience de ses efforts qu'une folle et outrecuidante présomption : « Je connais mon affaire et je ne vous crains pas. » Il avait raison de ne pas craindre, car il passa l'un des plus brillants examens du concours, et fut reçu à l'École à quinze ans et demi, avec dispense d'âge, le onzième sur une promotion de cent quarante-quatre.

Cette promotion de 1799, l'une des premières en date, a marqué parmi les plus riches de l'École; elle comptait, au nombre des élèves qui la composaient, M. Berthier qui, professeur à l'École des mines, inspecteur général de leur service et membre de l'Institut, a mérité d'être compté parmi ceux qui ont le plus aidé, de nos jours, à l'avancement des sciences et à leur application à la pratique des arts et de l'industrie; M. de Barante, qui débuta par les armes et l'administration, et qui ne devait pas tarder à conquérir une si grande illustration dans la poli-

Digitized by Google

tique et les lettres ; le général Valazé qui, fils d'un girondin qui avait marqué par son courage dans un parti où l'on rachetait les erreurs communes par le patriotisme et le talent, a lui-même rendu son propre souvenir inséparable de la défense du pays par l'établissement des fortifications de Paris dont il fut l'intelligent et ardent promoteur; enfin, M. Poisson, qui s'est élevé aussi haut qu'aucun, en agrandissant de tous les côtés le domaine de la science par ses découvertes et ses créations. Fils d'un ancien soldat, il n'était pas né, cependant, d'un père illustre ; il avait quitté son village pour l'École polytechnique ; petit de taille, la tête grosse, les cheveux plats et pendants, il s'y était présenté dans une tenue qui avait un peu prêté à rire à ses camarades ; mais de solides ripostes de la parole et de la main avaient bientôt mis les mauvais plaisants à la raison et les rieurs de son côté. D'ailleurs, des démonstrations nouvelles, souvent plus claires et meilleures que celles des livres et des maîtres, n'avaient pas tardé à donner la preuve de son intelligence, et Laplace, émerveillé de tant d'aptitude et de précocité, avait dit en souriant :

Petit Poisson deviendra grand
Pour peu que Dieu lui prête vie.

Il ne fallut pas longtemps à celui-ci pour grandir ; en quelques mois, d'élève il était devenu professeur, et, en quelques années, le professeur était devenu un savant illustre. Telle était la promotion avec laquelle Henry Cournault entrait à l'École polytechnique, et quand on se rappelle que cette jeunesse avait pour maîtres Monge, Lagrange, Laplace, Berthollet, Guyton de Morvaux, Fourcroy et Fourrier, on doit penser qu'une pépinière pareille, cultivée

Digitized by Google

par des mains aussi habiles, devait peupler les services publics de sujets qui en seraient l'honneur et deviendraient ainsi une des gloires de leur pays. Dans cette élite, Henry Cournault eut sa place ; elle ne fut pas obscure ; à l'école pas plus qu'au collége, il n'avait pu se résigner à suivre servilement la trace des maîtres ; en y marchant sur leurs pas, il lui était arrivé plus d'une fois d'élargir la voie qu'ils ouvraient devant lui, et de l'éclairer par des démonstrations nouvelles auxquelles ils n'avaient pas hésité à applaudir. Bossut en avait été ravi, et, aux examens de sortie, il avait placé en tête de sa liste l'élève qui avait donné de semblables preuves de son savoir et de sa valeur : bien qu'il eût un peu négligé la physique et la chimie pour se livrer sans réserve à l'étude des mathématiques pures, qui étaient sa passion, cet élève avait encore obtenu le quatrième rang sur la liste générale.

Ses distractions ne lui profitaient pas moins que ses études : à celles-ci il donnait, sans en rien retrancher, tous les jours de classe ; il ne réservait pour celles-là que les congés, non pas les dimanches, qui n'étaient pas encore officiellement restaurés, mais les décadis qui menaçaient ruine. Allié de M. Becquey, son compatriote, homme de talent et homme de bien, déjà considérable et destiné à le devenir plus encore, il était reçu chez lui avec une bonté toute paternelle ; il y rencontrait des hommes qui formaient entre eux, dans ces temps, une société choisie et qui devaient, un jour, marquer avec un grand éclat dans la monarchie constitutionnelle, lorsque la suite des temps et les vicissitudes de cette révolution, à peine commencée, en amèneraient l'établissement ; c'était M. Beugnot, dont nous avons déjà

Digitized by Google

parlé, son compatriote, ami et presque allié de sa famille, esprit fin et délié, pénétrant et ferme, doué à un degré éminent de toutes les aptitudes qui peuvent faire réussir, même régner dans le monde et la politique, qui n'eut pas son égal dans la conversation, et qui, lorsque nous lisons ses Mémoires, nous semble avoir dû le rencontrer difficilement encore, quand au lieu de parler il fallait écrire. C'était M. Royer-Collard, déjà grand philosophe, sur le point de devenir grand orateur et de prendre une des premières places parmi les hommes politiques de l'époque, qui ne tarderait pas à s'ouvrir, et destiné à rester, sans déchoir, après la chute de ce qui l'avait, cependant, porté si haut, un écrivain d'un ordre non moins élevé que ceux qui font la gloire de notre langue ; c'était M. Maine de Biran, philosophe original, qui dut à l'étude de lui-même plus que des autres, sa valeur propre et le rang qu'elle lui a assigné dans la restauration de la philosophie spiritualiste ; M. Cuvier, qui fut jugé digne de succéder à Buffon, parce qu'il n'avait pas un moindre génie, et qui, tant il y avait de puissance dans ce vaste esprit, fut le jour où il y parut, la lumière du Conseil d'État, comme il l'était déjà de toutes les sciences dont se compose celle de la nature ; M. Deleuze, l'historien du magnétisme animal, qui s'en était fait le champion et presque le zélateur, et qui a tant fait pour l'avancement des sciences naturelles, en en propageant le goût par des livres qui en font ressortir les attraits ; M. Quatremère de Quincy, qui allait restaurer l'art en proclamant les principes de l'esthétique, et en y initiant le public par l'étude critique des œuvres des maîtres, pour lui en faire goûter les jouissances avec plus de profit. Le jeune Cournault vit souvent tous ces

Digitized by Google

hommes éminents; il leur plut, ils l'accueillirent comme il pouvait le désirer, et, grâce à une bonté que justifiaient toutes ses qualités, son âge et le leur, il vécut, pour ainsi dire dans leur familiarité.

On comprend ce qu'un esprit aussi heureusement doué et plus avide de science que de plaisir, a dû gagner au contact de pareils hommes. Il apprit auprès d'eux à juger les grands événements qui s'accomplissaient chaque jour sous ses yeux ; en moins de trois ans, il avait vu le coup d'État du 18 vendémiaire et celui du 18 brumaire, et la France revenir de la république à la monarchie ; il avait assisté de près à toutes ces péripéties, à Paris et à Saint-Cloud, et ses regards éblouis avaient pu contempler, dans leurs triomphes, les puissants acteurs au profit desquels ces drames s'étaient dénoués. Le temps et ses inclinations étaient au métier des armes ; il l'embrassa avec ardeur, et l'École d'application fit du jeune savant le militaire, en achevant ce que l'École polytechnique avait ébauché.

Je ne raconterai pas ici en détail les campagnes auxquelles il prit part; je ne tracerai même pas en raccourci le tableau de sa vie militaire : je dirai seulement que la rapidité de son avancement et les hauts grades auxquels il parvint, de bonne heure, donnent la meilleure idée de sa valeur, prise sous tous les aspects de la carrière des armes. Intelligent et instruit, plein d'activité et de bravoure, il sut concourir avec un égal succès à tous les travaux de la guerre. Entré sous-lieutenant à l'École d'application de Metz, le 1er nivôse an IX, deux ans après, il en sortait lieutenant de sapeurs. On ne l'envoya pas languir dans les dépôts ou les garnisons ; il venait dans un temps où le métier de soldat s'apprenait bien plus sur le

Digitized by Google

champ de bataille que sur le champ de manœuvre. Après avoir passé une année dans une compagnie de mineurs, il fut envoyé comme chef du génie d'abord à Chaumont, ensuite, presque devant l'ennemi, dans l'île d'Elbe et successivement au poste de Porto-Ferrajo et à celui de Porto-Longone, y faisant tantôt un service sédentaire et tantôt un service de campagne, qui avait assez sérieusement attiré sur lui l'attention pour qu'on s'en souvînt plus tard, dans une grave circonstance. Après un séjour de quatre années dans cette île, il fut rappelé sur le continent pour être attaché à l'un des corps de l'armée qui allait faire, en Autriche, en Dalmatie et en Illyrie, les campagnes de 1808, 1809, 1810 et 1811, et y être employé, suivant les besoins du moment, tantôt au service des places fortes, et tantôt à celui des troupes engagées dans les opérations de la guerre. Il fut chef du génie à Castelnovo et à Raguse, et se trouva aux combat de Bender, de Plaono, de Gactchatz, de Gospitch et de Gratz, et à ces batailles de Wagram et de Znaïm, qui étaient un titre de gloire pour tous les soldats que l'armée y avait comptés dans ses rangs.

Il dut au mérite qu'il avait révélé dans ces applications si variées du métier de la guerre, d'être désigné pour faire partie de la Grande-Armée qui allait entreprendre la campagne de Russie. Le général Philippe de Ségur raconte, dans son histoire de cette campagne, qu'arrivé, le 23 juin 1811, avant le jour et sans s'en douter, au bord du Niémen, le corps que l'Empereur commandait en personne s'y arrêta une journée pour se préparer à le franchir, et que, la nuit venue, quelques sapeurs se jetèrent dans une nacelle et le traversèrent les premiers. C'est le ca-

Digitized by Google

pitaine Cournault qui commandait cette petite troupe et qui mit, à sa tête, le premier le pied sur le territoire russe, ouvrant ainsi cette guerre dont l'issue devait être bientôt si funeste. Il ne rencontra point, sur cette rive où il voulait le reconnaître, un ennemi, qui ne fuyait pas, mais qui reculait pour nous attirer sur ses pas et nous entraîner à notre perte. Les Français joignirent enfin les Russes à l'entrée de leurs solitudes, et ils les trouvèrent retranchés derrière leurs places fortes.

Le capitaine Cournault soutint bravement le choc de ces premières rencontres et subit, sans que son moral en fût ébranlé, les rudes péripéties dont elles furent le commencement. Il assista aux combats d'Ostrowno et de Witepsk, aux batailles de Smolensk et de la Moskowa, et y joua son rôle, soit dans les rangs de la troupe engagée directement dans l'action, soit aux côtés du général Kirgener auquel il venait d'être attaché comme aide de camp. Il faisait partie du corps d'armée qui était entré avec l'Empereur, en vainqueur, dans Moscou, s'y était provisoirement établi avec le quartier général de la Grande-Armée, et y resta jusqu'au moment où nous fûmes obligés d'évacuer cette capitale à laquelle l'ennemi avait mis le feu de sa propre main, pour nous empêcher de nous y établir solidement et nous forcer à battre en retraite, si loin de la mère patrie et de notre base d'opération. Il arriva même un jour que, dans ce désarroi, l'Empereur n'ayant pas autour de lui d'officier d'ordonnance disponible, et jugeant de son intelligence sur sa bonne mine, l'appela à lui et lui dicta des ordres avec la rapidité elliptique qui était dans ses habitudes ; le jeune capitaine ne fut pas déconcerté par cette faveur que lui envoyait le hasard ; son esprit, s'animant de l'accent

Digitized by Google

du maître, saisit au vol, sans en rien perdre, toutes ses paroles, et la plume obéissant à cette impulsion électrique, les fixa sur le papier aussi vite qu'elles avaient été prononcées; les ordres expédiés, un sourire témoigna que le souverain était satisfait de l'officier qui les avait si bien compris et transcrits avec tant de rapidité. Quelques jours après, l'armée française commençait sa retraite : le capitaine Cournault la suivit jusqu'au bout, conservant, pour résister à ces nouvelles et terribles épreuves, toutes les forces qu'il tenait d'un moral énergique et d'une vigoureuse constitution, prenant part au combat de Krasnoë et et à ceux qui se livrèrent sur les bords de la Bérézina, pour en préparer, en assurer ou en soutenir le passage.

Il fut donc de ceux qui échappèrent au désastre; mais il ne rentra pas pour cela en France; il fit en Allemagne les campagnes qui suivirent celle de Russie, et se trouva aux batailles de Lutzen, de Bautzen, de Leipsick et de Hanau. Le grade de chef de bataillon fut le prix des services qu'il avait rendus pendant le cours de cette grande et malheureuse entreprise.

Il prit une part encore plus active à la campagne de France : il était aux combats de Châlons, de Provins, de Nangis, de Montereau, d'Arcis-sur-Aube et de Saint-Dizier. Chef d'état-major du général Valazé, il fut, à Arcis, chargé de détruire le pont sous le feu de l'ennemi pour l'empêcher de franchir l'Aube. Il se trouvait aux environs de Fontainebleau quand Napoléon y abdiqua; on se souvint qu'il avait fait un séjour de plusieurs années dans l'île d'Elbe; une nuit, on l'appela près de l'Empereur pour lui donner des renseignements certains sur un pays dont il venait de relever et d'agrandir les fortifications. On parla de

Digitized by Google

le comprendre dans la petite troupe qui y suivrait le souverain auquel cette île allait offrir un refuge ou un asile, et il ne tint qu'à bien peu qu'il n'eût sa place dans ses rangs.

La paix de 1814 rendit M. Cournault presque exclusivement à son métier d'ingénieur militaire; mais, en lui donnant un nouveau grade, celui de lieutenant-colonel, la Restauration lui accorda, par une mise en non-activité, bien plutôt qu'une récompense un repos que réclamaient pour lui les fatigues de ces héroïques campagnes auxquelles il venait de prendre part.

Le 8 avril 1815, il rentrait dans le service actif, soit comme chef du génie dans diverses places, soit comme chargé d'un commandement dans les compagnies ou les régiments de l'arme. C'est ainsi qu'il fut appelé, à deux reprises différentes, au 2e où il exerça les fonctions de lieutenant-colonel, de 1816 à 1819, et qu'il commanda en qualité de colonel de 1831 à 1833, et qu'il passa successivement, comme chef du génie, par les places de Langres, de Saint-Quentin, de Toul, d'Arras et du Havre.

Pendant qu'il commandait le 2e régiment du génie, il eut, dans divers grades, sous ses ordres, des officiers qui devaient, chacun à son jour, appeler sur son nom, à des titres bien différents, l'attention du pays ou des gens du métier; c'était le capitaine Cavaignac, dont la renommée commençait par celle de son frère, et laissait voir déjà qu'il était de force à la porter loin par lui-même; le capitaine Considérant, qui préludait à son rôle de réformateur par l'élaboration de ses doctrines et des conférences familières dont les échos du quartier étendirent, en la propageant, l'action hors de son enceinte; le lieute-

Digitized by Google

nant Humbert, qui devait plus tard attacher son nom à ces fortifications formidables dont Metz s'est revêtue pour devenir une des places les plus fortes du monde, et un des camps que l'art ait le plus habilement et le plus largement retranchés.

La fortune avait semblé, pour un moment, dans la période de 1820 à 1825, lui faire de nouvelles avances: M. de Clermont-Tonnerre, qui l'avait connu à l'École polytechnique, où il était entré une année après lui, était ministre de la guerre; il s'était souvenu de lui; il savait que l'officier avait tenu ce que l'élève avait promis: il le manda donc, lui dit que le gouvernement avait la pensée de faire de Toulon une place de premier ordre; que dans ce but il fallait y faire des travaux considérables; il lui en proposa la direction et lui fit entrevoir, comme récompense de l'œuvre, lorsqu'elle serait accomplie, l'épaulette de général; le colonel accepta d'abord une offre aussi brillante, puis il hésita, et finit par demander à rester dans une place où il tenait à achever des travaux d'une grande importance, dont l'exécution lui avait été confiée.

En quittant le commandement du 2e régiment du génie, le colonel Cournault avait été appelé à l'état-major de l'arme. On l'y avait pris pour le charger des travaux qui devaient, en laissant le Havre un port marchand, en faire, cependant, une place forte en état de défendre le commerce et une portion du littoral de la Manche des agressions de l'ennemi. Il les poussa vivement, et, en quelques années, le plan qu'avait conçu le gouvernement de juillet était pleinement réalisé. Les remparts de la place nouvelle élevés, le colonel Cournault pouvait y attendre le grade qui aurait dignement couronné sa carrière, en récompensant son œuvre comme elle le méritait.

Digitized by Google

C'était un homme actif, exact et méthodique : le travail ne lui coûtait point; mais, sans que l'âge y fût pour beaucoup, il sentait déjà le besoin, sinon du repos, au moins d'une vie affranchie des détails du service et plus maîtresse d'elle-même. D'ailleurs, il se devait à sa famille aussi bien qu'à son pays; et si, d'une part, elle était en droit de réclamer de lui une existence mieux assise, de l'autre, il pouvait penser que trente-neuf années, passées sous les drapeaux que la France avait promenés d'un bout de l'Europe à l'autre, avaient suffisamment payé, pour lui, la dette du citoyen et du soldat envers sa patrie; il prit donc sa retraite qu'il n'avait pas encore accompli sa cinquante-quatrième année; mais on peut dire qu'il la prit prématurément, en la demandant au moment où, par l'ascendant de son mérite et la force même des choses, l'épaulette de général allait enfin récompenser ses longs et excellents services. En y entrant il s'était établi à Toul, où l'appelaient tout à la fois des affections de famille et des intérêts de fortune. Il y donna tout entier à l'étude, aux sciences et aux lettres un temps dont il pouvait désormais largement disposer. Du reste, il n'avait pas attendu les loisirs de cette vie paisible pour écrire et pour se mettre en communication avec le public par la production d'un livre. Il n'avait pas, pendant près de sept années, assisté ou participé en simple spectateur ou en instrument passif, mais en observateur attentif et en acteur intelligent, aux opérations de la guerre. Il avait compris, de bonne heure, la situation nouvelle que faisaient à la France, au regard des autres États de l'Europe, d'une part, le déplacement de ses frontières, particulièrement de celles du nord et de l'est, de l'autre, l'avénement du gouver-

Digitized by Google

nement représentatif sous le régime duquel elle était appelée à vivre. Il y avait mûrement réfléchi, et dès 1820, il avait fait de ce sujet la matière d'un livre qu'il avait publié sous le titre de : *Mémoire sur la défense de la France par les places fortes concurremment avec l'action des armées.* Il avait reconnu, comme nos hommes de guerre les plus capables et l'Empereur lui-même, que la France, en répandant ses armées sur toute l'Europe pour la subjuguer, avait négligé ses frontières, et qu'elle avait commis la faute de ne rien faire chez elle pour y préparer ou y organiser la défense, si un jour elle connaissait les défaites, et si ses ennemis, reprenant l'offensive, venaient l'attaquer et la réduisait à l'extrémité terrible d'y défendre son indépendance à son propre foyer. Ses frontières n'étaient plus même alors au bord du Rhin, mais à Hambourg, à Stettin, à Glogau, à Magdebourg où elle avait laissé ses garnisons ; et quand elle avait été ramenée au pied des Alpes et des Vosges, ou sur les bords de la Moselle, de la Meuse et de la Sambre, elle y avait trouvé ses anciennes forteresses, les unes presque démantelées, les autres presque vides ou dégarnies, tandis que l'ennemi, pénétrant par les trouées que la nature avait laissées sur ces diverses lignes, s'était posté, sans rencontrer d'autres obstacles que les débris de nos armées et le génie de l'Empereur, au cœur même de la France et sous les murs de la capitale : la résistance et la lutte avaient été énergiques et glorieuses, mais le génie et la bravoure avaient été obligés de céder au nombre, sur des lignes de défense où ils ne trouvaient pas une seule place pour s'y appuyer, et que l'ennemi avait pu tourner en portant ses efforts d'une ligne d'opération à l'autre.

Digitized by Google

Le colonel Cournault pose, en principe et comme un véritable axiome de la science, qu'un empire ne sera bien défendu que par l'action combinée des armées et des places fortes; de ce principe il tire une première conséquence, c'est que cet état doit, en choisissant, pour les y asseoir, les lieux mêmes par lesquels l'ennemi pourrait tenter ses agressions, garnir sa frontière d'une ceinture de places assez fortes pour l'arrêter, au premier pas qu'il fera pour la franchir; d'une part, les armées nationales s'y appuieront pour le repousser en lui livrant bataille; de l'autre, il sera obligé ou d'en faire le siége, en y employant une portion considérable de ses forces, ou d'en laisser toujours une quelconque en face de leurs murs pour les observer, et, dans tous les cas, de s'exposer à se faire couper, c'est-à-dire à être pris de revers ou par derrière, s'il passe outre par une trouée, ou de s'épuiser, en restant immobile, dans un pays dont il aura bientôt consommé les ressources, et en n'y vivant plus que de celles que pourront lui envoyer, à grand'peine, ses propres magasins.

Cette ligne des frontières rompue, le colonel Cournault en pose d'autres dans l'intérieur du pays, profitant des obstacles que la nature peut offrir dans les cours d'eau, les chaînes de montagnes, les forêts, les étangs et les marais, prenant, pour y établir l'assiette de chacune des places de ces secondes et même de ces troisièmes lignes, les hauteurs qui commandent certaines contrées, le débouché des vallées, les ponts et les gués des fleuves, le nœud des routes qui forment les communications du pays, et combinant les bases et les lignes d'opération les unes avec les autres, de façon qu'elles s'aident et se soutiennent réciproquement, en ménageant les passages ou les

Digitized by Google

changements de l'une à l'autre, et qu'en se repliant méthodiquement de l'une sur l'autre, les armées, qui sont obligées de reculer, trouvent sur chacune un réduit et finissent en se retirant, comme le sang au cœur de l'homme dans les grandes crises, par se rallier, pour le défendre par un suprême effort, à ce dernier réduit qui est le foyer même de la patrie.

En matière pareille je ne suis qu'un ignorant et un profane; je n'aurai pas la témérité d'entreprendre de faire connaître en détail l'économie du livre du colonel Cournault, d'entrer dans l'examen critique de ses vues, et de présenter un exposé complet de ses projets pour mettre chacun en situation de les juger; mais, pour en faire comprendre l'importance et la portée aux gens qui ne sont pas plus du métier que moi-même, j'en dirai sommairement, comme je l'ai retenu, ce que j'en ai compris.

Le colonel Cournault entend, de la même façon que Vauban, Cormontaigne et Cohorn, l'établissement des lignes de places fortes qui doivent protéger nos frontières; il n'entend pas non plus autrement qu'eux l'ensemble et les détails des fortifications qui enceindront ces places; ce sera toujours une ligne continue d'ouvrages qui les entoureront, et se prêteront par leurs formes, aux nécessités qui naîtront de la position propre de ces places, du rôle qu'elles auront à jouer dans l'offensive ou la défensive, et des accidents des terrains. Mais, en considérant les places fortes en elles-mêmes, il y voit bien moins qu'eux des moyens de clore hermétiquement la frontière que des points d'appui offerts aux armées actives pour la défendre, en résistant à l'ennemi, ou pour leur servir de bases d'opérations, en marchant à son attaque.

Digitized by Google

Comme Vauban, il admet trois lignes de places fortes pour établir solidement la frontière ; la première sera, suivant la constitution topographique du pays, composée de grandes ou de petites places posées comme des obstacles ou des vedettes dans des lieux choisis, à des distances calculées les unes des autres et en avant des défilés ou des passages des montagnes pour en former l'entrée ; elles serviront de têtes de pont aux débouchés des routes sur les fleuves, lieront les vallées transversales entre elles pour y assurer les communications réciproques des corps d'armées et y aider à la combinaison de leurs mouvements ; la deuxième sera formée de places de moyenne grandeur, déjà capables d'une résistance plus longue et de servir d'entrepôt aux places de la première ligne ; n'ayant point besoin de sentir leurs coudes, elles seront entre elles espacées à des distances plus grandes. La troisième sera plus reculée encore de la deuxième que celle-ci de la première ; les places qui la constitueront, étant entre elles à des distances qui ne seront pas moindres de quinze à vingt lieues, seront, en leur offrant des arsenaux et des magasins dans lesquelles elles pourront venir, en tout temps, s'approvisionner ou se ravitailler, les véritables bases et les véritables points de départ des lignes d'opérations des armées qui agiront, soit en se tenant sur le pied de la défensive, soit en prenant l'offensive. Le rôle qu'elles joueront dans la guerre le fait assez comprendre, elles seront toutes d'une importance considérable, et elles comporteront des développements qui les mettront en état de répondre à une pareille destination. Le colonel Cournault veut qu'elles puissent ne pas recevoir moins de 20 à

Digitized by Google

25000 hommes de garnison. Comme c'est entre la troisième et la deuxième ligne que s'opère la défense, l'ennemi attaquant la deuxième ligne en même temps qu'il contient la première, il préconise l'établissement, sous les murs ou à portée des places de la deuxième ou de la troisième ligne, de ces camps retranchés, capables de recevoir dans leur enceinte une armée de 30 à 40000 hommes, dont le général Rognat, dans ses « *Considérations sur l'art de la guerre* » avait fait ressortir avec tant d'importance l'utilité.

La France a pour frontières, à l'ouest, l'Océan, au midi, les Pyrénées et la Méditerranée, à l'est, les Alpes et le Rhin ; au nord, la nature, qui l'a laissée découverte, l'oblige à s'en créer une, en allant la chercher sur le Rhin, au point où il se courbe pour gagner l'Océan, sur la Moselle, sur la Meuse et sur l'Escaut, ou à se la créer elle-même sur son propre territoire, en y élevant une série méthodique de lignes de places fortes.

Mais il suffit de jeter les yeux sur la carte pour reconnaître que sa configuration rectangulaire, si avantageuse, si on l'envisage du point de vue de l'agglomération politique et de la centralisation administrative, devient, pour elle, un sérieux désavantage, lorsqu'il s'agit des guerres à soutenir pour s'y défendre de l'agression, ou à entreprendre pour la porter chez les autres.

Elle offre deux points d'attaque à l'ennemi, l'un sur sa frontière de l'est, l'autre sur celle du nord, et, par cela même, elle est obligée à diviser ses forces pour se défendre d'une double agression, si elle est tentée en même temps, comme on pouvait le craindre au lendemain de l'organisation nouvelle

Digitized by Google

que le congrès de Vienne venait d'assigner aux États Européens, d'un côté, par la Hollande et la Prusse, cherchant à pénétrer au cœur de la France par une trouée entre Mézières et Valenciennes, ou entre Strasbourg et Metz, de l'autre, par l'Autriche, violant la neutralité de la Suisse et tentant par Bâle son ingression sur Langres et le bassin de la Seille. La démolition d'Huningue, la perte de Landau, de Sarrelouis et de Luxembourg, celle de Philippeville et de Marienbourg n'ont fait qu'accroître les inconvénients naturels de cette position ; à l'est, la ligne du Rhin est tournée ; au nord, l'ennemi arrive sans obstacle à la frontière et pénètre, sans rencontrer une ville capable de l'arrêter, dans le bassin de l'Oise et de la Sambre. Ce qui était à craindre dans un temps où, derrière les Alpes, ne se trouvait qu'une Italie divisée en petits États et où la confédération germanique découpait les bords du Rhin en États plus petits encore et moins hostiles à nos idées, le serait bien plus maintenant que la France se sent plus étroitement serrée, à ses deux frontières les plus vulnérables, par la double pression de l'unité italienne et de l'unité allemande. Car, aux yeux du colonel Cournault « si toutes les nations italiennes, depuis les Alpes jusqu'à Naples, et depuis Gênes jusqu'à Venise, ne formaient qu'un seul empire, il se mettrait bientôt au rang des premières puissances de l'Europe », et l'alliance de la Prusse et des Pays-Bas [1], soutenue par les subsides et les armées de l'Angleterre, était un danger que, comme tout le monde, il redoutait plus que tous les autres, au lendemain de Waterloo.

[1] Royaume composé, comme on se le rappelle, de la Hollande et de la Belgique.

Digitized by Google

Pour lui, la configuration rectangulaire de la France ne lui rendait pas l'attaque beaucoup plus facile que la défense ; car, si, d'avance, elle ne s'était étroitement unie à l'une des grandes puissances qui, comme l'Autriche et la Prusse, pouvaient, au prix de la simple violation du territoire de petits États, accéder directement au sien, ou si, chose bien plus difficile à obtenir, peut-être, que son alliance elle ne s'était assurée de sa neutralité, n'ayant qu'une seule ligne d'opération contre chacun elle ne pourrait l'entreprendre par l'une de ses frontières de l'est et du nord, qu'elle ne fût obligée de se mettre sur ses gardes à l'autre, pour ne pas être surprise par sa droite alors qu'elle agirait par sa gauche. Dès lors divisant encore une fois toutes ses forces dans une conjoncture où elle aurait eu besoin de les avoir toutes disponibles, elle marchait à l'ennemi, laissant derrière elle un péril, ou, tout au moins, elle rêvait des points noirs à l'horizon vers lequel ses yeux n'étaient plus tournés.

Tel est l'état de choses auquel le colonel Cournault, d'accord, du reste, avec nos hommes de guerre les plus expérimentés et nos hommes d'État les plus clairvoyants, veut porter un remède. Il le trouve dans l'action combinée des armées et des places fortes pour la défense du territoire. Pour l'armée, il demande que sa loi constitutive la porte à 300000 hommes et la distribue, devançant ainsi les idées qui sont maintenant à l'ordre du jour, en trente divisions, organisées, en cadres au moins, d'une manière permanente, renfermant chacune tout ce qu'il lui faut pour agir en personnel et matériel, en arsenaux et magasins d'une part, en infanterie, cavalerie, artillerie et génie de l'autre, et s'exerçant non-seulement sur l'esplanade

Digitized by Google

de la caserne, mais en pleins champs, pour avoir ses corps d'armées toujours prêts à entrer en campagne et à faire la guerre.

Il revoit attentivement ensuite ces trois lignes de places fortes de nos frontières, et les complète, en proposant d'en élever de nouvelles ou de développer les anciennes, aux points qu'il indique, pour fermer les trouées qu'offraient alors ces diverses lignes. Puis, supposant comme il le doit, pour pourvoir aux éventualités, l'une ou l'autre de nos frontières ou toutes rompues, et l'ennemi marchant sur la capitale par les brèches qu'il a faites à nos lignes, il organise la défense à l'intérieur, au moyen d'une série de places qu'il élève sur des lignes sur lesquelles nos armées battues, mais non vaincues, se replient pour opposer à un ennemi triomphant une résistance toujours plus énergique, à mesure qu'elle se concentre davantage.

D'abord, les efforts de l'ennemi, par quelque côté qu'il entreprenne son ingression, tendant à s'emparer de la capitale pour terminer la guerre par un coup décisif, Paris sera fortifié ; mais, à raison de l'immense étendue de sa surface et du développement démesuré de son périmètre, il sera simplement entouré d'un mur d'enceinte précédé d'un fossé, et s'appuiera à des forts détachés placés dans des positions choisies et liés entre eux par des obstacles naturels. Paris forcé ou rendu, la France n'est pas réduite ; au delà de sa capitale, elle trouvera des lignes sur lesquelles ses armées battues se replieront et derrière lesquelles elles pourront se reformer. L'ennemi sera obligé de s'affaiblir pour les suivre et de laisser dans Paris une armée d'au moins 40000 hommes pour le contenir, et empêcher que par un

Digitized by Google

retour offensif l'armée nationale ne le reprenne. Mais, avant qu'on en arrive à cette extrémité, il faut qu'on multiplie les moyens d'arrêter l'ennemi dans sa marche ; le colonel Cournault, après la triple ligne de places fortes établies sur une large zone à la frontière, organise donc diverses lignes de défense à l'intérieur ; il pose les places qui leur serviront de bases aux nœuds des grandes routes et aux passages des rivières, de façon à s'appuyer au cours des fleuves et aux chaînes de montagnes. Les lignes de défense s'établiront, en partant de la frontière du nord, sur la Somme, l'Oise, l'Aisne, la Meurthe et la Moselle, et s'appuieront, pour la ligne de la Somme, à Saint-Quentin, Amiens, Péronne et Abbeville; pour les lignes de l'Oise et de l'Aisne, à Laon, Soissons et Rethel; pour celles de la Meurthe et de la Moselle, à Nancy et Toul; en partant de la frontière de l'est, elles s'établiront sur la ligne de la Marne et s'appuieront à Langres, Chaumont et Châlons-sur-Marne; et, si Lyon est forcé ou tourné, elles s'établieront par les montagnes de l'Ardèche, du Charolais et des Cévennes, et s'appuieront à Clermont comme à une dernière base, qui servira aussi de réduit.

Ce sera le dernier foyer de résistance vers lequel se retireront toutes les armées françaises; à mesure que, débusquées de leurs positions, elles seront obligées de quitter une ligne, elles se replieront sur l'autre et reculeront de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, de Saint-Quentin, de Laon et de Soissons sur la Seine et sur Paris, de là sur la Loire, en s'appuyant à Orléans, Tours et Vierzon qui, placé sur la convexité que présente ce fleuve, deviendra comme Orléans, aux temps de Charles VII et de Jeanne

Digitized by Google

d'Arc, la citadelle de la France, et de la Loire enfin, en se tenant à Blois, Gien et La Charité, qui serviront de tête de pont, sur les Cévennes et Clermont par Moulins. Ainsi, au centre de la France, se trouvera un immense camp retranché ; il aura la Loire pour fossé et Vierzon pour réduit, et les armées de la France viendront s'y abriter pour livrer à un ennemi, que des victoires successives, mais chèrement achetées, n'auront pas moins épuisé que nous-mêmes, un dernier et suprême combat, qui lui procurera enfin son salut.

Tout le livre du colonel Cournault se résume en un tableau dans lequel il établit les diverses frontières et les diverses lignes de défense de la France, ainsi que l'ensemble et le détail des places fortes auxquelles elles s'appuieront.

Il compte, pour assurer l'indépendance du pays et l'inviolabilité de son territoire, sur cet ensemble de forces matérielles qui consistent dans les places fortes, dans les armées et dans le concours qu'elles se prêteront réciproquement par la combinaison de leurs moyens ; mais il ne compte pas moins sur l'appui que lui prêteront les forces morales de la nation. Libéral non moins qu'homme de guerre, il s'adresse, en finissant, au cœur autant qu'à l'esprit de ses concitoyens ; il cherche à éveiller dans les âmes les sentiments généreux et à enflammer le cœur de tous les citoyens de l'amour pur et désintéressé de la patrie. Il croit à la sincérité de l'alliance que la démocratie issue de la révolution vient de faire avec la royauté traditionnelle, dans ce compromis qui fonde la monarchie constitutionnelle. « Cette monarchie démocratique, telle que la France l'a reçue de son roi législateur, réunit donc, dit-il, tous

Digitized by Google

les éléments de force et d'action qui peuvent rendre le peuple heureux au dedans, et l'État craint et respecté au dehors. Soyons aussi attachés aux garanties du peuple qu'à la légitimité de nos rois. Formons-nous sur de telles bases un esprit public, et nous verrons encore en France la force au dehors et la prospérité au dedans[1]. »

A ses yeux la charte est le palladium des libertés; il le place au centre de ces forces qu'il a organisées pour défendre le territoire; il compte que des armées qui laisseront derrière elles de pareils biens, en marchant à l'ennemi, et dans lesquelles chaque soldat sentira qu'il a à défendre la fortune des générations présentes et le patrimoine des générations à venir, combattront avec ardeur pour les défendre et seront invincibles. La conservation de la liberté commune, comme l'accroissement de la gloire nationale, sera donc le fruit de l'entente qui s'établira entre les peuples et le souverain, et le prix que la victoire réservera au dévouement.

Voilà le livre du colonel Cournault; malgré tous nos efforts, nous n'aurons réussi qu'à en donner une idée incomplète. Ce livre, bien conçu, solidement pensé, traité avec une méthode parfaite, atteste la pleine connaissance de la matière et l'expérience consommée des choses de la guerre. Écrit par un homme du métier, et avec autant de cœur que de talent, il s'adresse à l'homme d'État et arrive encore à sa destination, en s'arrêtant dans les mains du simple citoyen. Il intéresse, attache et instruit. Le style élégant, rapide et ferme, y prend, quand il le faut, de la couleur et du mouvement, et y emprunte,

[1] Pages 178 et 180.

Digitized by Google

pour conduire le lecteur à travers les détails du sujet, des habitudes de l'homme des allures toutes militaires. L'image y prête à l'exposé technique un charme qui en dissimule l'aridité, et la générosité des sentiments y communique aux considérations politiques une chaleur qui en accroît l'intérêt.

Ce livre, pour beaucoup, était une révélation; aussi produisit-il, quand il parut, une sensation profonde; mais c'est à peine s'il vit le jour, et il rentra mystérieusement dans l'ombre avant que les profanes de la presse eussent pu le voir et essayé d'appeler sur lui l'attention du public. Le Comité du génie s'était ému de tant de hardiesse ; il trouvait mauvais surtout qu'on parlât de choses pareilles sans en avoir demandé la permission. Il est de fait que les règlements interdisent à quiconque appartient à l'armée de rien publier sur ce qui tient à la défense du pays, sans en avoir obtenu l'autorisation du ministre de la guerre ; il n'était pas moins certain que le colonel Cournault avait omis l'accomplissement de cette formalité, avant de faire imprimer son œuvre et de la mettre en vente. Le livre fut donc saisi, et l'on parla de mettre l'auteur à Vincennes; celui-ci en fut discrètement averti; à l'instant son parti fut pris : en tacticien habile, il fit ici comme à la guerre, alla droit à l'ennemi pour ne pas lui donner le temps de se reconnaître et se servit, pour le combattre, de l'arme même qu'il voulait arracher de ses mains pour le punir. Ce jour le Comité, dans le sein duquel, du reste, il ne devait guère compter que des amis, se réunissait chez l'un des siens pour y dîner; chacun de ses membres, pour ne pas dire des convives, en se mettant à table, trouva sous sa serviette un exemplaire du livre qui les mettait tous en si vif émoi.

Digitized by Google

Tout de suite on fut charmé de la délicatesse du procédé, on sourit et l'on se tut; arrivé au moment où l'on pouvait s'occuper d'autre chose que du menu, on jeta les yeux sur le livre, on parla de celui qui l'avait écrit et, si l'on vit dans l'un une énormité, l'autre parut moins coupable ; bref, la manœuvre avait réussi, au moins en partie; l'autorité s'apaisa, l'auteur n'alla point à Vincennes, mais son livre fut mis sous un séquestre si étroit et si inflexible, que voulant, près de quinze ans après, en offrir un exemplaire au roi Louis-Philippe, qui venait visiter les fortifications du Havre, il ne l'obtint qu'avec une extrême difficulté du ministre de la guerre, qui en tenait toute l'édition sous clé. Il n'y a pas plus de dix ans que, grâce au changement des circonstances, la saisie a un peu été levée; l'auteur n'était plus quand il fut permis à son œuvre de voir à moitié le jour, et de circuler à l'état de surveillé dans le monde. On avait laissé aller librement celui que le général Sainte-Suzanne avait écrit sur la matière; les entraves qu'on a mises à celui-ci doivent, ce semble, compter parmi les preuves de son mérite.

L'établissement des chemins de fer avait profondément modifié les conditions de défense de la France; le colonel Cournault s'était promis de faire un supplément à son livre pour le mettre en état de répondre à ces nécessités nouvelles; mais la mort ne lui en laissa pas le temps; peut-être la création et l'avénement prochain dans les conflits de la guerre des armes à longue portée le firent-ils renoncer à son entreprise, en lui montrant sinon l'inutilité, au moins la difficulté extrême d'un travail dans lequel il ne serait pas encore possible d'appuyer les données de la théorie des arguments de l'expérience.

Digitized by Google

« Je n'aime à vivre que la plume à la main, comme autrefois l'épée », a dit le colonel Cournault en commençant les Mémoires qu'il a laissés sur sa jeunesse et qu'il a intitulés : « *Ce que j'ai fait.* » Aussi, comme il a vécu longtemps, a-t-il beaucoup écrit : il n'a pas borné ses études aux choses du métier ; celles de l'archéologie avaient pour lui un attrait qui en a fait, après les premières, une de ses prédilections les plus vives et de ses plus constantes occupations. Quelquefois il s'est délassé en traitant des genres plus légers, et s'est plu à écrire, comme en se jouant, la relation de voyages entrepris pour son seul agrément et celui des siens. Il a même, à plus d'une époque de sa vie, abordé la poésie, et sa muse a trouvé des accents qui auraient rencontré des échos, si elle leur avait permis d'arriver jusqu'aux oreilles du public. Il a laissé des Mémoires sur l'histoire de Langres, sur Langres ancien, sur les voies romaines, sur l'histoire de Toul, sur l'origine de la langue française, sur les cosmogonies anciennes et modernes, et sur les cultes cosmogoniques. Mais de tout ce qu'il a produit, indépendamment du livre dont j'ai essayé de donner une idée, et d'un rapport au Conseil municipal de Toul, sur la question de l'emplacement de la gare du canal de la Marne au Rhin et de la station du chemin de fer de l'Est dans cette ville, une seule chose a vu le jour, c'est un voyage pittoresque dans le grand-duché de Bade, en partant de la Lorraine et en revenant par le Rhin. Ce voyage n'a duré que quelques jours ; son récit ne comprend pas plus de quatre-vingts à cent pages ; néanmoins, il suffit pour intéresser vivement le lecteur. En choisissant pour le livrer au public, toutefois, sous le voile de l'anonyme, la forme du feuilleton, le colonel Cournault

Digitized by Google

l'a accommodé aux conditions du genre, aux besoins et à la tournure d'esprit des lecteurs auxquels il devait l'offrir par l'intermédiaire d'un journal de département. Ce qui en fait l'attrait, ce n'est pas le caractère singulier des aventures; des incidents tout simples, mais racontés d'une façon piquante, la peinture des mœurs et des caractères, les souvenirs historiques rappelés à propos et remis en lumière avec des couleurs plus fraîches et plus fortes, suffisent pour y éveiller et y soutenir l'intérêt. Le style y a pris les allures vives et dégagées du sujet. Tour à tour sérieux et léger, il mêle les réflexions graves aux fines observations, ou assaisonne de traits et d'épigrammes un récit ou une peinture qui, sans cela, tomberait dans l'uniformité ou la sécheresse. L'enjouement lui vient quand il raconte; il est pittoresque s'il décrit. Sans autre prétention que de distraire le lecteur, il le charme, et, sans lui laisser partager aucune de ses fatigues, il l'instruit. La vue d'un château lui suffit pour nous remettre en mémoire les origines d'un peuple ou d'une dynastie, les vicissitudes d'une famille qui a régné, l'illustration d'un lieu qui fut un champ de bataille, pour renouveler, sous nos yeux, par le récit, ces drames où les armées en viennent aux mains et où le sort des armes décide des destinées des peuples. On le sait, il était de la patrie et presque de la famille du comte Beugnot; on sent dans sa manière comme le goût d'un terroir privilégié, quelque chose qui rappelle l'école de Voltaire, qui était, dans le temps où ils sont venus tous deux, celle de tout le monde. Après avoir lu tout d'une haleine cette vive et rapide relation, le lecteur, qui en a suivi le cours comme s'il était de la partie, n'éprouve qu'un sentiment, c'est le regret qu'un

Digitized by Google

voyageur qui observe si bien n'ait pas fait des stations plus longues, et qu'un compagnon qui conte avec tant d'agrément vous quitte si vite.

D'un style limpide, animé et facile, élégant et même châtié dans son abandon, son voyage dans le grand-duché de Bade et sur les bords du Rhin est le mieux écrit des ouvrages du colonel Cournault; mais malgré tous ses mérites, il me semble que celui qui est le plus fait pour attirer le lecteur, ce sont les Mémoires qu'il a laissés sous le titre de : « *Ce que j'ai fait.* » C'est que, quoiqu'il les ait écrits bien longtemps après qu'il avait dépassé la jeunesse, ils portent, cependant, en eux-mêmes l'attrait et la fraîcheur du jeune âge, et qu'au fond, l'homme s'y montre tout entier, comme on l'a connu ou comme on voudrait trouver les hommes qu'on aimerait à connaître, qu'on l'y voit vivant, agissant et parlant, c'est-à-dire doux et bon, franc et ouvert, s'oubliant ou s'effaçant lui-même pour ne se souvenir que des autres et les mettre en relief.

On croirait que cet homme qui confesse, en les ouvrant, qu'il « n'aime à vivre que la plume à la » main comme autrefois l'épée » ne l'a maniée que pour sa propre satisfaction; mais souvent et longtemps il s'en est servi pour l'instruction des autres. Le colonel Cournault a plus d'une fois rencontré sur son chemin des enfants, des jeunes gens à qui Dieu avait prodigué les dons de l'intelligence, mais à qui il avait refusé ceux de la fortune. Il n'a pas hésité à leur tendre la main, et les prenant quelquefois du plus bas, il s'est fait leur instituteur, leur maître et leur professeur; pendant des années, il leur a donné ses leçons; il a créé pour eux des méthodes; pour eux, il a écrit des cahiers qui étaient des livres et,

Digitized by Google

quand il a fallu les faire aller plus loin et monter plus haut, il y en a à qui il a ouvert au large sa bourse, et qui sont partis pour l'École polytechnique également munis de ressources et de recommandations. Le génie civil et l'armée ont déjà compté et comptent encore, parmi les plus capables de ceux qui leur ont voué leurs services, des sujets, des hommes que cet envoyé de la Providence a découverts dans la foule et qu'il a formés pour eux.

On se demande si, dans un temps où la société française a essayé de toutes les formes de gouvernement, où, mis à l'épreuve des orages, le vaisseau de l'État a appelé tous les bras intelligents à la manœuvre pour aider à le conduire ou à le sauver, la vie politique n'a pas sollicité un esprit d'une trempe aussi solide ou s'il ne l'a pas lui-même recherchée. Le colonel Cournault n'a pas échappé à ces avances ni à cette tentation. Sous la monarchie de juillet, la candidature conservatrice de son arrondissement lui fut offerte, lors de la dissolution de la Chambre des Députés amenée par le conflit parlementaire de la coalition ; il l'accepta presque, mais il la déclina bientôt. En dehors du mérite, il n'avait pas tout ce qu'il fallait pour la faire prospérer, et il était trop tard pour qu'il songeât à l'acquérir. Sa nature avait pris son pli ; il n'aurait plus trouvé en soi l'élan dont il aurait eu besoin pour affronter résolûment le feu de la compétition électorale, ni la souplesse nécessaire pour soutenir la campagne contre un concurrent que le gouvernement avait toujours appuyé jusque-là, et se tirer habilement sinon heureusement de la lutte.

Le colonel Cournault aimait les lettres et les livres, les arts et leurs œuvres, comme il aimait les sciences

Digitized by Google

et l'étude ; sa bibliothèque était un de ses luxes, son salon ou sa galerie en était un autre; l'une, composée de livres excellents, en étalait aussi, sur ses rayons, de rares et d'un grand prix ; l'autre, également riche par le nombre et par le choix, attestait par son ensemble le goût qui avait présidé à son établissement et comptait, avec beaucoup de toiles originales, quelques copies de maîtres qui dataient du temps et qui n'avaient pas un moindre prix.

Classique en tout, dans les arts aussi bien que dans les lettres, le colonel Cournault ne proscrivait pas, cependant, le talent qui se serait écarté des règles de l'école. S'il n'avait pas des admirations exclusives, il avait, néanmoins, des prédilections. Il n'aurait pas fallu mettre, devant lui, un de nos poëtes ou de nos prosateurs contemporains au-dessus ou à côté de Corneille ou de Racine, de Bossuet ou de Montesquieu. Ce qu'il ressentait pour Vauban tenait du culte. Ce n'était pas seulement le maître de son métier qu'il aimait, qu'il vénérait dans l'ingénieur et le général, qui avait renouvelé l'art de la guerre ou plutôt en avait créé un autre, en fondant un nouveau système pour l'établissement, l'attaque et la défense des places fortes, et qui, à lui seul, en avait plus construit, ou avait conduit plus de siéges qu'aucun homme de guerre avant lui ou qu'aucun, probablement, n'en construira ou n'en conduira après lui; c'était autant, plus encore peut-être, le sage, le patriote et l'homme d'État que le général, et la vertu que le talent.

Maintenant que j'ai raconté sa vie, que j'ai fait connaître ses goûts, que j'ai essayé de donner une idée de ses œuvres, ai-je besoin de peindre son caractère? Ne s'est-il pas peint lui-même en s'y mon-

Digitized by Google

trant ce qu'il était, c'est-à-dire également excellent par le cœur et par l'esprit? Il y eut dans le colonel Cournault deux hommes, l'homme privé et l'homme public, mais il n'y eut pas deux caractères; dans sa famille, père, mère, épouse, enfants, frère et parents de tous les degrés ne connurent jamais que sa tendresse, sa sollicitude et son dévouement; à l'armée, dans le colonel il y avait le père, comme dans le subordonné il y avait eu l'auxiliaire confiant en ses chefs, toujours prêt à faire passer le devoir avant l'intérêt, et relevant la soumission et l'obéissance par la dignité et l'affection. Ce ne sont pas les officiers qui ont servi sous ses ordres qui ont pu se plaindre des capricieuses exigences de son caractère ou des sévérités minutieuses de son commandement : il ne s'est pas trouvé de chefs, sous quelque orgueil ou sous quelque rudesse qu'ils eussent montré le grade, qui pussent se dire qu'il les eût flattés, en servant sous eux, ou qu'en les approchant, il eût fait descendre la déférence au-dessous du respect. Mais, dans ces relations du monde où l'on n'impose rien, où l'on ne commande à personne, où ce qu'on rend et ce qu'on obtient ne procède ou ne vient que de la raison, du sentiment des convenances et de la libre volonté, rien n'égalait la facile douceur de son commerce, le charme piquant de sa conversation, la sérénité constante d'une humeur qui ne connaissait point les nuages, la bonté et la droiture d'un cœur qui allait à vous plein d'ouverture et d'abandon, se pliait à tous les désirs des autres sans même témoigner une hésitation, et se donnait tout entier avec grâce, ne retenant de lui-même que ce qu'il en fallait pour garder son indépendance. Il n'y eut jamais un ami plus confiant et plus sûr, un homme avec tous plus

Digitized by Google

indulgent, plus serviable et plus délicat dans son obligeance, plus disposé à ménager les prétentions de chacun sans en affecter aucune, et moins agressif avec qui que ce fût, quoique plein de trait et d'entrain.

La retraite avait apporté au colonel Cournault des loisirs, mais il les avait donnés à l'étude; à proprement parler, il n'avait fait que changer de travail et, pour me servir encore une fois de son langage, en achevant de le peindre, il avait continué à vivre la plume à la main. Il n'avait pas songé à maintenir chez lui l'équilibre entre le corps et l'esprit, en exerçant alternativement l'un et l'autre. La nature l'avait averti de son oubli, mais il n'avait pas tenu compte de ses avertissements. Les maladies étaient venues, avec elles les souffrances et, à leur suite, les infirmités. A cet homme d'un esprit si actif, il avait fallu renoncer au travail ou le réduire seulement à la pensée muette et solitaire. Ses derniers jours furent donc tristes; ils l'auraient été plus encore si une raison ferme, une religion douce et calme n'étaient venues écarter de son esprit les préoccupations sinistres, en lui apportant cette résignation philosophique et chrétienne, qui est la sérénité d'une vieillesse que la diminution continue des forces et la perte successive des facultés ou des organes avertissent aussi, chaque jour, d'une fin prochaine. Un dernier coup l'abattit; il ne s'en releva pas, languit encore quelque temps et s'éteignit enfin plutôt qu'il ne succombât au mal, le 26 février 1856, dans la soixante-quatorzième année de son âge, laissant à ses fils un nom que tant de mérite avait recommandé à l'estime publique et dont ils ont renouvelé et accru le lustre par leurs propres œuvres, à son arme et à l'armée, une re-

Digitized by Google

nommée modeste, mais solide et durable, qu'il aurait peut-être plus encore dépendu de lui que de la fortune de rendre considérable et éclatante.

Digitized by Google

Digitized by Google

SCIENCES.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

EAUX DE LA VILLE DE METZ,

PAR M. E. GRELLOIS.

> Les deux agents principaux dont se sert la nature pour entretenir ou rétablir la salubrité de l'air, sont l'eau et la végétation. PARMENTIER.

Le travail qu'on va lire avait été conçu dans le but d'en faire un discours présidentiel. Les circonstances m'ayant imposé un autre texte, ce mémoire est devenu une simple communication.

J'avais besoin de justifier ainsi la forme sous laquelle il est présenté et qui s'éloigne, parfois, du langage purement scientifique. J'ai dû en retrancher plusieurs passages d'un caractère trop oratoire, y rattacher au contraire quelques points qui n'auraient pu figurer dans un discours académique. Peut-être aurais-je dû procéder plus largement encore à ces remaniements et surtout aux éliminations ?

La question des eaux destinées à la consommation des grandes villes a toujours occupé, dans le monde civilisé, un rang élevé parmi celles qui sont dévolues à l'édilité ; elle constituait l'une des premières préoccupations dans la fondation des cités antiques, et

Digitized by Google

aucun sacrifice ne coûtait pour les pourvoir d'eaux salubres et abondantes.

Le service des eaux, dans une ville, s'applique à des besoins variés qui, tous, n'exigent pas la même réunion de qualités, mais celles de ces qualités qui rendent une eau réellement potable sont les seules à considérer, car, à part quelques exceptions relatives à certaines industries, une eau convenable à la boisson convient également à tous les besoins économiques et industriels.

Depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, tous les hygiénistes s'accordent sur les caractères qui distinguent une eau potable de bonne qualité. En citer un, c'est les citer tous. Voici comment s'exprime, à ce sujet, M. Dupasquier, l'un des juges les plus compétents dans les questions de cette nature: « L'eau peut être considérée comme bonne quand elle est fraîche, limpide, sans odeur [1], quand sa saveur n'est ni désagréable, ni fade, ni piquante, ni salée, ni douceâtre ; qu'elle contient peu de matières étrangères, qu'elle renferme de l'air en dissolution, quand elle dissout le savon sans former de grumeaux [2] et qu'elle cuit bien les légumes secs. »

Certaines localités, privées absolument de sources

[1] *Sans odeur.* Ce principe est absolu. Nous ne connaissons point, dans la nature, d'eaux à odeur agréable, pas même celles qui, filtrant à travers un sol planté d'arbres résineux, s'imprègnent d'une senteur balsamique. Ces eaux peuvent être utilisées par la médecine, mais elles ne sont pas agréables à boire. Le puits de Mothone, dans le Péloponèse, qui, suivant Pausanias et Athénée, exhalait l'odeur des parfums de Cysique, devait, par ce motif même, et en admettant la réalité du fait, être peu recherché.

[2] On a calculé que les habitants de Londres économiseraient du savon pour une somme annuelle de 400 000 livres sterling (10 millions de francs) si les eaux séléniteuses de cette immense capitale

Digitized by Google

ou de cours d'eau, n'ont, pour s'alimenter, que les eaux pluviales, soigneusement recueillies et aménagées ; d'autres empruntent leurs eaux à la rivière ou au fleuve qui baigne leurs murs ; d'autres, enfin, détournent à leur profit, et le plus souvent à grands frais, les eaux de sources, voisines ou même éloignées. Jetons un rapide coup d'œil sur les qualités qui distinguent chacune de ces eaux et les rapprochent ou les éloignent du type que nous venons d'indiquer.

Les eaux pluviales, produits d'une véritable distillation, sont généralement considérées comme très-pures ; mais cette opinion, plus populaire que scientifique, est loin d'être rigoureusement vraie. Les eaux tombant au-dessus d'une grande ville, surtout après une longue sécheresse, sont extrêmement impures ; elles renferment, en quantités abondantes, des sels, des substances minérales et, notamment, des particules de charbon, les germes ou ovules de nombreux produits organiques, des débris végétaux et animaux, dans lesquels l'examen microscopique retrouverait des indices de notre genre de vie, de nos habitudes domestiques, de notre degré de civilisation. Ainsi s'explique la tendance à la putréfaction

étaient remplacées par des eaux douces. Pour la ville de Bruxelles, qui consomme pour 770 000 francs de savon chaque année, M. Ward n'évalue pas à moins de la moitié de cette somme, soit 385 000 fr., la proportion de savon détruite par les sels calcaires, qui serait économisée par les habitants de cette capitale, s'ils pouvaient disposer d'eau douce. Pour Paris, MM. Boutron et Boudet ont trouvé que la quantité de savon neutralisée et perdue chaque année dans cette ville, par les sels en dissolution dans les eaux de la Seine et de l'Ourcq, peut dépasser une valeur de 2 millions de francs.

Des supputations analogues pourraient être faites relativement à l'usage du thé et du café et de la plupart des infusions.

Digitized by Google

des eaux de pluie abandonnées à elles-même. On y trouve encore, en proportions notables, de l'acide azotique [1] et de l'ammoniaque, amassé surtout dans les brouillards stagnant au-dessus des grands centres de population. Ces eaux contiennent, enfin, des sulfates, et, dans une proportion variable surtout en raison de l'éloignement des mers, des chlorures. Ces substances, fixées ainsi par les eaux atmosphériques, jouent, dans l'hygiène des villes, un rôle important qu'on ne saurait méconnaître. Ne peut-on point, avec Bergmann, les considérer « comme chariant des miasmes, recélant les germes mystérieux des contagions, et constituant, en quelque sorte, les immondices de l'atmosphère [2] » ? Il convient, toutefois, d'ajouter que ces substances étrangères, rencontrées dans les eaux pluviales, ne leur appartiennent pas toutes en propre, et qu'elles sont dues au lavage des surfaces sur lesquelles elles sont tombées avant qu'on les recueille.

Les eaux de pluie sont donc de mauvaises eaux potables ; la nécessité seule doit en imposer l'emploi. Mais elles pourraient être appliquées à de nombreux besoins économiques et industriels, et l'on doit regretter que presque partout elles se perdent sans utilité [3].

[1] L'acide azotique, suivant M. Barral, s'élève, dans les eaux de pluie, jusqu'à 20 milligrammes par litre à Paris. Dans cette même ville on y a trouvé de 2 à 3 milligrammes d'ammoniaque. Mais il ressort des expériences de M. Chatin (Académie des sciences, 16 février et 15 mars 1852) que les substances azotées peuvent s'élever, dans les eaux pluviales, jusqu'à 5 centigrammes par litre.

[2] Bobierre. *Recherches sur les eaux pluviales.* Nantes, 1864.

[3] On comprend à peine que, dans les villes, chaque maison et surtout chaque édifice public ne soient pas munis d'une citerne recevant l'eau recueillie sur l'étendue des toits. On y trouverait

Digitized by Google

Cependant les eaux qui, échappées du réservoir aérien, viennent se répandre à la surface de la terre, ne sont pas toutes appelées à jouer le même rôle dans l'harmonie de l'univers. Une proportion notable de ces vapeurs condensées retourne bientôt à son premier état, et, sous cette forme, s'élève et se disperse dans l'atmosphère, pour contribuer de nouveau à la formation des brouillards, des nuages et des pluies. Celles qui tombent sur un sol incliné et peu perméable glissent à sa surface, entraînant avec elles, au profit des vallées, les parties meubles et fertiles du terrain et donnent parfois naissance à ces torrents dévastateurs, redoutable fléau des contrées montagneuses et des plaines qui en reçoivent les eaux. Une partie, enfin, de ces eaux atmosphériques, la seule qui doive nous occuper, imbibe le sol, pénètre dans ses profondeurs par d'innombrables canaux invisibles, jusqu'à ce qu'une couche imperméable lui oppose une infranchissable barrière. Obéissant alors à la déclivité de cette couche, la nappe liquide, incessamment grossie par des apports nouveaux, chemine, suivant les inflexions du sol, jusqu'à ce que celui-ci, venant affleurer la surface, laisse échapper une source, dont le cours pourra n'être à jamais

une précieuse ressource en cas d'incendie et dans une foule d'usages domestiques, sans dispenser des eaux potables dues à une autre origine. Il est une ville, remarquable entre toutes à des points de vue divers, Venise, qui n'eut, pendant bien des siècles, pour subvenir à tous ses besoins, que les eaux atmosphériques amassées dans des citernes dont les constructions pourraient servir de modèle. (Voir GRIMAUD (de Caux). *Eaux publiques*. Paris, 1865. — Voir aussi GAMA. *De l'utilité des citernes*.) Quel parti ne pourrait-on pas tirer à Metz, par exemple, des magasins sur lesquels s'étend la place Saint-Étienne convertis en citernes et recevant l'eau des toits de la cathédrale ?

Digitized by Google

qu'un humble ruisseau, mais qui aussi, recevant de nombreux tributaires, peut devenir un fleuve majestueux, répandant la vie et la richesse sur de vastes contrées et constituant le principal élément d'entretien des mers, auxquelles il restitue ce qu'enlève incessamment l'évaporation sur leur immense surface.

Ce simple exposé nous induirait à penser que les eaux de source ne diffèrent des eaux courantes, ruisseaux, rivières ou fleuves, que par le point de leur parcours où elles sont recueillies. Cette croyance serait une grave erreur : ces eaux présentent entre elles des différences d'une grande importance, sur lesquelles nous devons nous arrêter un instant. Demandons à la nature elle-même l'explication de cet apparent mystère. L'eau apporte, de son origine météorique, une quantité notable d'air et d'acide carbonique qu'elle tient en solution ; — on sait que l'aération constitue l'une des qualités des eaux potables. Mais, dans son trajet souterrain, elle se dépouille en grande partie, sinon en totalité, de l'air, que de nombreuses substances décomposent pour s'emparer de son oxygène [1]. Quant à l'acide carbonique il a, dans l'hydrologie souterraine, une autre mission à remplir, il ne se sépare pas de l'eau ; loin de là, celle-ci en reçoit de nouvelles quantités, fournies par la décomposition naturelle des roches carbonatées [2], si abondantes dans l'écorce terrestre. A la faveur de cet excès d'acide elle opère la dissolution des carbonates insolubles qu'elle rencontre dans son

[1] Un grand défaut des eaux jaillissantes qu'on va chercher au sein de la terre avec tant de difficultés est d'être *désaérées*.

[2] Ainsi qu'Ebelmen l'a démontré le premier.

Digitized by Google

trajet, en les amenant à l'état de bi-carbonates solubles. De plus, l'eau s'empare, par voie de solution, d'une certaine proportion de substances salines, dont le nombre et la nature varient suivant la contexture géologique du sol. Ces substances, tout en laissant à l'eau son appétissante limpidité, altèrent donc sa composition chimique et, partant, sa qualité, au point de la rendre parfois impropre à nos besoins hygiéniques et industriels.

Le caractère général des eaux de source est, ainsi, *d'être peu aérées et de contenir en solution des matières salines, en proportion variable, souvent considérable.* Leur température, à peu près constante, ne variant, du moins, que dans de faibles limites, représente assez exactement la température moyenne de la contrée [1]. Elles paraissent fraîches en été, tièdes en hiver.

Mais à peu de distance du griffon de la source, alors que l'eau s'écoule à l'air libre, l'acide carbonique en excès tend à se dégager et les substances tenues en solution à la faveur d'un excès de ce gaz redeviennent des carbonates simples et se précipitent [2].

Parmi les nombreuses substances inorganiques que peuvent dissoudre les eaux, qu'il nous suffise de si-

[1] C'est une donnée que les météorologistes voyageurs ne négligent jamais dans l'étude du climat des régions dans lesquelles ils ne font qu'un court séjour.

[2] Les abords de la source sont souvent, dans ce cas, tapissés d'une couche incrustante d'une admirable blancheur; prenant la forme des corps organiques sur lesquels elle se dépose et donnant, parfois, naissance à de curieux phénomènes par l'étendue et la variété des formes qu'affectent ces dépôts. Cette précipitation diminue insensiblement, puis cesse complétement, à mesure qu'on s'éloigne de la source.

Digitized by Google

gnaler les carbonates, les chlorures, les sulfates et les nitrates, à base de calcium, de sodium ou de magnésium [1].

Les eaux courantes, en raison de la surface qu'elles présentent au contact de l'atmosphère, en raison du

[1] Nous savons que les carbonates deviennent insolubles par le départ d'un excès d'acide carbonique, les nitrates disparaissent dans l'acte respiratoire des poissons; les uns et les autres, ainsi que les sulfates, sont absorbés en grande quantité par les plantes aquatiques, immergées ou riveraines. Il s'ensuit qu'un cours d'eau se dépouille et se purifie à mesure qu'il s'éloigne de sa source.

Les carbonates sont presque toujours les sels dominants dans les eaux; ils exercent, même en proportion notable, une action favorable; en se décomposant au sein de nos organes ils laissent dégager un gaz utile dans l'acte digestif et présentent une base à l'acidité des sucs gastriques. Les sulfates, au contraire, sont des sels fixes qui ne peuvent être avantageux ni par leurs éléments ni par leurs combinaisons et trouvent à peine place dans les tissus animaux; le sulfate de potasse, par exemple, n'a été signalé que dans la composition du tissu musculaire et l'on a trouvé du sulfate de chaux dans le sang. Ce dernier sel, abondamment répandu dans certaines eaux, les rend impropres à nos besoins alimentaires, économiques ou industriels. L'industrie redoute leurs propriétés incrustantes. Une eau cesse d'être potable lorsqu'elle contient un millième de ce sel. Les chlorures, en certaines proportions, donnent à l'eau une saveur salée et désagréable, mais ne la rendent point insalubre. En résumé, une bonne eau potable ne doit pas contenir plus de 0gr,50 de substances inorganiques par litre. A cette proportion elle est déjà de médiocre qualité. La meilleure ne doit en contenir que de 0gr,15 à 0gr,25.

Les sels à base calcaire sont ceux qu'on rencontre le plus abondamment dans les eaux. La chaux est nécessaire à la formation du système osseux et peut être réellement utile durant toute l'époque de la croissance. Plus tard, lorsque le système a acquis sa fixité, elle devient au moins inutile et peut être nuisible par son excès. (Huguenv, p. 34.) La magnésie, la potasse, la soude, y entrent presque toujours en proportions négligeables. L'ammoniaque n'offre d'importance que par rapport aux produits organiques dont il dérive.

Digitized by Google

déplacement incessant de leurs molécules, des mouvements qui se multiplient et se développent par les obstacles qui s'opposent à leur libre écoulement, reprennent bientôt l'air qu'elles avaient perdu.

On peut donc établir ce second principe, qui n'est qu'un corollaire du précédent : *Les eaux de source sont moins pures que les eaux courantes et celles-ci se purifient encore dans l'étendue de leur parcours*[1]. L'eau des fleuves semblerait ainsi préférable à celle des rivières, celle-ci à l'eau des ruisseaux[2].

Mais la question n'est pas là toute entière, et les eaux courantes vont aussi nous présenter de bien graves inconvénients, qui justifient la préférence généralement accordée aux eaux de source. Tandis que celles-ci, presqu'entièrement soustraites à l'action directe des agents atmosphériques, sont en tous temps claires et limpides, les grandes pluies, les orages, grossissant les cours d'eau, y apportent en abondance les détritus des terrains inondés et les mêlent au limon. Bien que, non dissoutes et restant à l'état de suspension, ces substances ne soient pas nécessairement insalubres, les eaux sont au moins troublées dans leur transparence et offrent un aspect repoussant qui les rend impropres à l'alimentation

[1] Le sang peut être comparé à une rivière dont le contenu est déterminé, en grande partie, par la nature des eaux de la source et par celle des animaux qui nagent dans son sein, mais qui est aussi modifié par le sol sur lequel elle coule, par les plantes qui couvrent ses rives, par les affluents des régions lointaines, par les détournements pratiqués pour l'irrigation ou par le liquide des tuyaux de drainage qui se verse dans son sein. (HUXLEY. *Leçons de physiologie*, trad. par le docteur Dally, 1869, p. 85.

[2] On comprend que ce principe doive rester complétement à l'état de généralité.

Digitized by Google

et à une foule d'autres usages. Certaines rivières même sont toujours troubles; telles sont, par exemple, le Tibre [1] et la Marne. De plus, lorsqu'un cours d'eau traverse un grand centre de population, il subit l'influence des industries riveraines et devient le réceptacle d'impuretés de toute nature. Quand, à la suite de longues sécheresses, ces eaux sont réduites à leur plus mince volume, l'analyse chimique y décèle la présence d'éléments organiques en solution, vestiges du mouvement incessant de composition et de décomposition qui s'accomplit dans leur sein et sur leurs rives; elles sont, alors, non-seulement répugnantes, mais insalubres, et, dans certains pays, il ne faut pas chercher ailleurs l'origine de graves épidémies, dont le règne affecte surtout l'automne. Enfin, tandis que les eaux de source jouissent d'une température relativement constante, les eaux courantes obéissent à toutes les oscillations de la température extérieure.

Les eaux chimiquement pures ne constituent pas les meilleures eaux potables [2]; on sait que l'eau distillée est fade au goût, d'une digestion difficile, et

[1] Tibris flavus (HORACE).

[2] M. Grimaud (de Caux) ne partage pas cette opinion. Il s'exprime, à ce sujet, ainsi qu'il suit : « Une eau destinée à tout le monde et à tous les usages domestiques et industriels ne doit pas avoir des propriétés qui la rendent susceptible d'altérer en aucune façon les substances qu'on lui confie. Si l'on a à choisir entre plusieurs eaux il faut donc prendre la plus neutre et ne pas établir des préférences fondées sur la présence de tel ou tel sel, agréable à tel goût, favorable à tel tempérament, propre à telle teinture, parce qu'il y a d'autres goûts, d'autres tempéraments et d'autres teintures pour lesquels ces mêmes sels peuvent être un inconvénient et même un danger. C'est pour cela que les eaux publiques doivent être neutres. » Nous pensons que ce précepte ne serait

Digitized by Google

presque tous les hygiénistes, en tête desquels nous citerons MM. Dupasquier et Poggiale, noms auxquels on me permettra de joindre le mien, reconnaissent un rôle utile à la plupart des sels dissous dans l'eau, en proportion modérée. On a fait, à ce sujet, une remarque du plus haut intérêt : c'est que la totalité des principes inorganiques qui sont ou peuvent être naturellement dissous dans les eaux potables correspond, précisément, à la totalité des principes de même ordre que notre substance a besoin de s'assimiler, tandis que plusieurs d'entre eux ne se rencontrent jamais dans nos aliments ou ne s'y trouvent que rarement.

Quelques-uns de ces agents chimiques ne se trouvent, il est vrai, qu'en bien minime proportion dans l'eau; mais ils sont en minime proportion aussi dans nos tissus, dans nos liquides organiques, et ces éléments réparateurs peuvent toujours suffire à leur tâche journalière [1].

Si, au contraire, ces matériaux dépassent les besoins de l'économie, s'ils sont en excès, ils mettent en jeu les puissances éliminatrices de l'organisme, ou ils deviennent, par leur accumulation en certains organes, en certains tissus, la source d'affections lentes, à marche insidieuse, dont l'origine reste presque toujours inconnue.

vraiment applicable que dans les cas où certains principes pourraient se trouver en excès. (L. C., p. 56.) M. Hugueny est aussi du même avis.

[1] Voir : *Dieu dans la nature,* p. 292. — MOLESCHOTT. *Circulation de la vie,* t. I, p. 169, 170, 172.

Les pertes incessantes subies par l'économie sont telles, suivant M. Flourens, que l'homme, dans le cours de son existence, a plusieurs fois renouvelé, en totalité, la matière qui le compose.

Digitized by Google

Nous admettons donc, sans réserve, que tous les produits inorganiques trouvés jusqu'ici dans les eaux peuvent y jouer un rôle utile, lorsqu'ils y sont dissous en proportion convenable, en rapport avec les besoins de l'économie vivante. Quant aux produits organiques, leur présence est toujours un fâcheux accident, qui suffit pour proscrire les eaux dans lesquelles on les soupçonne, qui les proscrit, à plus forte raison, lorsque la chimie y dévoile l'existence de ces produits [1].

On peut aisément rendre à l'eau sa limpidité, diminuer la proportion excessive des principes inorganiques qu'elle tient en solution, détruire même ou éliminer les éléments organiques qui altèrent sa pureté, lui donner une fraîcheur agréable au goût, favorable aux actes digestifs, alors qu'on opère seulement sur de petites quantités de liquide, sur celle, par exemple, présumée nécessaire aux besoins d'une famille [2]. L'industrie nous fournit dans ce but de

[1] Les matières organiques sont solubles ou insolubles. Les premières ont une grande tendance à la fermentation, et cet acte, premier pas de la matière inerte vers la forme organisée, est la source principale de la vie qui abonde au sein des eaux, ainsi qu'un puissant moyen de purification, par la destruction de la matière fermentescible. La lumière étant nécessaire à la plupart des actes organiques, on comprend que les sources ne doivent que très-exceptionnellement amener au jour des matières organisées. Les sources thermales, et notamment les sources sulfureuses, présentent, à cet égard, une exception remarquable dont nous n'avons point à nous occuper.

Les matières organiques insolubles se déposent rapidement et restent sans action, à moins qu'elles ne subissent elles-mêmes une influence chimique qui les rende solubles. Le carbonate d'ammoniaque, produit dans les eaux par les détritus organiques, jouit, par exemple, de cette funeste propriété de dissoudre certaines substances organiques insolubles dans l'eau.

[2] Chacun connaît les filtres, si variés dans leurs formes et d'un

Digitized by Google

nombreux appareils de filtrage, d'épuration, de réfrigération. Mais le problème, si facile à résoudre dans ces conditions restreintes, se complique en raison des masses liquides sur lesquelles on doit opérer. Dans les grandes villes ce problème présente de formidables difficultés et l'on peut dire que, jusqu'à ce jour, il n'a pas été complétement résolu. Des travaux d'établissement et d'entretien, extrêmement dispendieux, imposant les plus lourdes charges aux cités, pour la filtration, l'élévation et l'aménagement des eaux, n'ont abouti qu'à des déceptions ou à une œuvre imparfaite. Plus d'une ville, en France, regrette aujourd'hui d'avoir sacrifié à ces décevantes promesses de salubrité, d'abondance et d'économie. Toutes celles que stimule le besoin d'eau potable tournent les yeux vers les sources, voisines ou éloignées, qu'elles pourraient détourner à leur bénéfice.

L'aqueduc dont nous admirons encore aujourd'hui les vestiges était destiné, par les conquérants du monde, à porter à Metz les eaux qui bouillonnent au voisinage de Gorze, dont ils avaient déjà reconnu l'abondance et apprécié les bonnes qualités. Ce grand ouvrage paraît avoir été construit entre les années 375 et 395 de l'ère chrétienne, dates peu concor-

usage si fréquent, dans lesquels l'eau dépose ses matières étrangères en traversant une pierre poreuse, un lit de sable ou des lits alternatifs de sable, de laine, de charbon; on connaît aussi les vases de terre poreuse, aux formes souvent élégantes, qui, par l'évaporation de l'eau suintant de l'intérieur à la surface et activée par un courant d'air, peuvent abaisser la température de l'eau, pendant les grandes chaleurs, jusqu'à un terme voisin de la congélation. Telle est la *gargoulette* de l'Algérie et du midi de la France, dont le nom moins gracieux, mais plus pittoresque que celui *d'alcarazas* donné par les Espagnols, répond au même objet.

Digitized by Google

dantes avec la tradition qui l'attribue à Drusus, père de Germanicus, mort en l'an 9. Attila le détruisit en partie en 451, et l'œuvre du Vandalisme fut achevée par des accidents naturels, déplacements de terrain et choc des glaces contre les piles situées dans la rivière. Les services rendus à *Divodurum* par cet important travail furent, ainsi, d'une bien courte durée [1].

Suivant toutes apparences la population messine n'eut recours ensuite, pendant bien des siècles, qu'à l'eau de la Moselle et à celle des puits creusés soit dans les habitations, soit sur les voies publiques [2]. Il faut arriver au quinzième siècle pour trouver une mention d'eaux de source amenées à Metz ; c'est un document relatif à la fondation d'une fontaine à l'hôpital Saint-Nicolas, alimentée par les eaux de sources

[1] On trouve encore des vestiges d'aqueducs romains plus ou moins bien conservés, indépendamment de la plaine de Rome, à Arcueil et dans le département du Gard (pont du Gard) en France; à Tarragone et à Ségovie en Espagne; à Agrigente et Catane en Sicile ; à Gênes en Italie (ils paraissent être les plus anciens après ceux de Rome); en Algérie.

[2] Dans les campagnes les puits peuvent fournir une eau de bonne qualité, mais mal aérée, car ils ne font, le plus souvent, que recueillir les eaux souterraines provenant de la filtration des cours d'eau voisins. Dans les villes, au contraire, ces eaux, mélangées à des impuretés de toute nature s'échappant des habitations, sont toujours de qualité détestable.

La qualification suivante des eaux de puits de Dijon, faite, en 1762, par un savant médecin, Fournier, est applicable, pour toutes les villes, à l'eau de même provenance..... « toujours malsaine, crue, pesante, terreuse..... les puits répandus dans toute l'étendue de cette ville présentent des eaux louches, nuancées, douceâtres, chargées de parties grossières et pesantes; elles ont même, en certains quartiers, un goût désagréable et déposent constamment, dans les vaisseaux où on les garde seulement deux

Digitized by Google

du Sablon. En 1679, les eaux de Luzerailles, au-dessus de Jouy, furent captées au profit d'une fontaine publique érigée sur la place Sainte-Croix. Mais vingt-six ans après, les dépenses d'entretien furent jugées trop considérables et on abandonna ces eaux pour en rechercher de plus voisines. On dériva les sources de Plappeville, mais reconnues de qualité médiocre, elles furent bientôt délaissées à leur tour, et l'on recourut à celles de Scy et Lessy, en 1532 et 1534. Ces eaux et celles du Sablon ne cessèrent plus, dès lors, d'alimenter nos fontaines.

Les eaux de ces provenances étaient bonnes, mais en proportion bien insuffisante pour les besoins de la population, et cette situation ne cessait de préoccuper les esprits soucieux des intérêts de la cité. En 1745, le maréchal de Belle-Isle adressait, à ce sujet, une lettre à MM. les Conseillers-Échevins, tout en reconnaissant que la situation financière ne permettait guère une solution favorable. Il leur recommandait spécialement « l'étude du vieil ouvrage romain qui se trouve proche de Jouy ». En 1775, l'ingénieur de la ville, Gardeur Lebrun, proposait, pour compléter ce service, l'établissement d'une machine propre à élever et à purifier les eaux de la Moselle. Deux ans plus tard, la Société royale des sciences et arts de Metz mettait au concours « l'analyse comparative des eaux de la Moselle avec celle des fontaines et demandait si l'on peut, sans inconvénient pour la santé

fois vingt-quatre heures, un limon filandreux, blanchâtre, des concrétions pierreuses et un sédiment d'une odeur forte qui avancent promptement leur corruption. Cette eau ne manque jamais de fatiguer et surcharger l'estomac lorsqu'on en boit pour la première fois et ne peut qu'occasionner, à la longue, bien des maladies à tous les citoyens qui en font leur boisson ordinaire. »

Digitized by Google

des citoyens, substituer l'eau de rivière à celle des fontaines ».

Les événements politiques détournèrent, dès lors, l'attention, et les dépenses se portant sur des travaux d'un autre ordre, il faut arriver à 1831 pour voir de nouveau cette importante question sortir d'un sommeil plus que demi-séculaire. Dans un rapport au Conseil municipal, notre illustre collègue et compatriote, M. Poncelet, expose des projets de machines propres à élever les eaux de la Moselle, les répandre dans nos rues, sur nos places et les conduire dans les diverses maisons particulières ; il signale cet objet comme le monument de la plus haute utilité et qui puisse le mieux appeler sur l'administration la reconnaissance des citoyens. A la suite de cette communication d'un si puissant intérêt, le Conseil inscrit à son budget un somme de 3000 francs pour prix à l'auteur du meilleur projet de distribution d'eau.

Ce prix n'ayant pas été disputé, le Conseil municipal confia à M. de Pontbriant, en 1838, la mission d'établir un projet d'après de nouvelles études, et la somme disponible fut consacrée aux frais d'un voyage que devait faire cet ingénieur pour s'assurer, par l'expérience d'autres villes, du meilleur procédé de filtration des eaux. En même temps M. Hubert, praticien habile, auquel on devait déjà la distribution d'eau de Saint-Germain, offrit de faire à ses frais, en concurrence avec M. de Pontbriant, l'étude d'un projet. En 1842, chacun de ces deux ingénieurs remettait un mémoire au Conseil. L'un et l'autre reconnaissaient, en principe, que les eaux de source sont généralement préférables aux eaux de rivière ; mais une étude attentive des sources voisines de

Digitized by Google

Metz les avait conduits à croire que leur débit serait de beaucoup insuffisant et que, d'ailleurs, leur captation et leur emménagement entraîneraient à des frais trop considérables. Ces projets avaient donc uniquement en vue l'utilisation des eaux de la Moselle.

Après un long et consciencieux examen de ces deux travaux, le Conseil était sur le point d'adopter celui de notre compatriote [1] qui, tout en assurant convenablement le service de la voirie faisait une plus large part à la consommation des habitants et aux embellissements de la ville par des fontaines monumentales ; mais la connaissance des résultats obtenus dans plusieurs villes, et notamment la publication d'un remarquable mémoire de M. Terme, sur un projet d'élévation des eaux du Rhône à Lyon, vinrent, à cette époque, mettre en lumière les inconvénients des eaux courantes et les avantages très-réels que présente l'emploi des eaux de source. Les raisons développées par M. Terme, médecin, député et maire de la seconde ville du royaume, parurent si convaincantes qu'elles ne laissèrent place à aucune opposition.

Les esprits réfléchis ne furent pas moins frappés par de nombreuses critiques insérées dans les Annales des ponts et chaussées.

La décision fut donc ajournée, et l'on résolut de se livrer à de nouvelles recherches sur les eaux de sources voisines de Metz.

[1] Dans sa séance du 10 avril 1842 le Conseil municipal prit la décision suivante : 1° qu'il approuve le projet (de M. de Pontbriant) en ce qui concerne la distribution dans la ville ; — 2° réserve son opinion quant à la prise d'eau de rivière ou de source, aux filtres, etc.

Digitized by Google

M. Bertrand, ingénieur de la ville, fut chargé d'étudier les belles eaux de notre pittoresque vallée de Montvaux; mais après des travaux qui comprirent les années 1845 et 1846, ces eaux furent encore reconnues insuffisantes.

L'attention se porta, enfin, sur les eaux de Gorze, dont l'éloignement avait, jusqu'alors, paru un obstacle. M. Van der Noot, le nouvel ingénieur municipal, se mit à l'étude d'un projet concernant ces eaux, avec un zèle et un talent qui furent couronnés d'un plein succès. Pour apporter à son sujet toute la compétence désirable, il explora, en 1851, une vingtaine de villes où s'élaboraient des travaux de même nature et recueillit des renseignements sur une trentaine d'autres. Partout cet ingénieur entendit exprimer la même opinion : « Les populations, les administrations des villes qui reçoivent des eaux de rivières se montrent peu satisfaites. » « L'Administration messine, dit-il aussi, s'est préoccupée depuis bien longtemps de la question des eaux. Cependant n'ayons pas le moindre regret qu'elle n'ait encore reçu aucune solution ; maintenant nous pouvons profiter des expériences faites à grands frais par d'autres, nous pouvons construire à bien meilleur marché que précédemment, et les circonstances sont favorables pour emprunter à des conditions peu onéreuses. »

Nous sommes heureux d'ajouter que M. de Pontbriant, en homme chez lequel les intérêts généraux laissent loin derrière eux de mesquines considérations de vanité personnelle, reconnut lui-même, après que de nouvelles études eurent modifié ses premières impressions, que le Conseil municipal avait sagement agi en n'adoptant pas son projet d'élévation des eaux

Digitized by Google

de la Moselle. La dérivation des eaux de Gorze lui semblait en tout point préférable.

Mais avant d'adopter ce projet si consciencieusement élaboré, le Conseil, désireux de s'entourer de toutes les garanties possibles, jugea opportun de le soumettre à la sanction d'un homme dont la haute compétence dans les travaux de cet ordre était de nature à inspirer toute confiance, M. Darcy, notre compatriote, inspecteur général des ponts et chaussées. Entièrement d'accord avec M. Van der Noot sur l'ensemble et les points principaux de son projet, il émit quelques doutes, qui provoquèrent de nouvelles recherches, sur des points secondaires, et proposa des modifications au tracé de la conduite des eaux. On tint un large compte des observations de ce savant praticien.

Ici se place, dans l'ordre chronologique, un nouveau projet, consistant à emprunter aux sources de Montvaux l'eau destinée aux usages domestiques, à la Moselle l'eau nécessaire au lavage des rues et aux fontaines monumentales. Ce projet mixte, étudié avec beaucoup de soin par M. Baudot, ingénieur civil, aurait permis d'amener à Metz 2000 mètres cubes d'eau de source, et d'élever 8000 mètres cubes d'eau de la Moselle. Bien qu'il eût obtenu la sanction d'hommes hautement autorisés, des motifs économiques n'en permirent point l'adoption.

Les propositions de M. Van der Noot furent définitivement adoptées par le Conseil municipal dans sa séance du 21 avril 1855, date mémorable dans les fastes de l'édilité messine.

Cette courte revue historique nous a paru indispensable pour montrer que, dans cette grave question, rien n'avait été traité légèrement et que la décision,

Digitized by Google

si longtemps attendue, n'était que le résultat des plus mûres délibérations.

Est-il nécessaire, maintenant, d'établir combien la pénurie d'eau à Metz était réelle, combien les préoccupations municipales exprimaient un besoin urgent de la population ?

Les mœurs et les habitudes sociales de l'antiquité exigeaient, dans les grandes agglomérations d'hommes, un volume d'eau qui serait, pour nous, une prodigalité sans objet. Rome ancienne en recevait une telle profusion que, malgré les ravages du temps, malgré l'incurie et la fureur des hommes, cette ville possède encore le système hydrologique le plus riche du monde. A la fin du premier siècle de notre ère, cette ville recevait 1500000 mètres cubes d'eau par jour, quatre fois plus que Paris aujourd'hui. Elle en reçoit encore, de notre temps, environ 200000 mètres cubes [1]. Nous devons et nous savons nous contenter à moins [2].

La quantité d'eau nécessaire à une ville varie, naturellement, en raison du climat, des habitudes, du développement et de la nature des industries. Cependant on peut établir que 130 à 150 litres [3] d'eau

[1] Il est regrettable que la qualité de ces eaux soit loin de répondre à leur abondance.

[2] A chaque homme, dans une forteresse, Cormontaigne attribue 3l,10; Hoyer, 5l,40; François Weiss, comprenant dans sa ration l'eau nécessaire à la confection du pain, 6l,75. Sur les bâtiments au long cours la ration de chaque homme d'équipage est de 2l,70. Il n'y a rien, évidemment, dans ces appréciations, qui ressemble aux besoins d'une ville dans des conditions normales de besoins physiques et de bien-être.

[3] Ce dernier chiffre résulte d'une formule établie par M. Darcy pour Paris et Dijon.

Digitized by Google

par jour et par individu constituent une moyenne qu'il faut s'efforcer d'atteindre et même de dépasser, pour satisfaire à tous les services auxquels l'eau peut être appliquée [1]. Mais bien peu de villes sont placées dans d'aussi avantageuses conditions et l'on observe entre elles, sous ce rapport, les plus grandes inégalités. Ainsi, par une comparaison établie entre trente villes, nous en voyons cinq seulement qui atteignent ou dépassent 100 litres, tandis que, pour quelques-unes, il s'abaisse au-dessous de 25 et tombe même à 12. Metz, ne pouvant disposer que de 20 à 25 litres, se rangeait parmi les quatre villes les plus mal partagées. Pouvions-nous, dans cette déplorable situation, songer à la propreté de nos rues? Les pluies

Voici les bases sur lesquelles s'est fixée l'Administration de la ville de Paris :

Par personne	20l	» c
— cheval	75	»
— voiture de luxe à deux roues	40	»
— — — à quatre roues	75	»
— mètre carré de jardin	1	50
— force de cheval, haute pression	1	50
— — détente et condensation	10	»
— — basse pression	20	»
— bain	300	»
— litre de bière faite	4	»

(Pour les autres industries l'estimation se fait d'après les renseignements particuliers.)

[1] Dans la distribution des eaux dans une ville il faut beaucoup se préoccuper de l'accroissement des besoins. Il y a vingt ans on se contentait à Londres de 200 000 mètres cubes. Dix ans plus tard on en eut 360 000; aujourd'hui on craint la pénurie avec 450 000 et Londres songe à détourner les eaux des montagnes du pays de Galles, à soixante lieues de distance. M. Bateman, l'ingénieur qui a fait venir à Glascow les eaux du lac Katrin par un canal souterrain de 40 kilomètres, propose cette dérivation dont le devis est évalué à 215 millions.

Digitized by Google

seules étaient chargées de ce soin et reconnaissons-le, malgré leur abondance sous notre ciel nébuleux, elles s'en acquittaient fort mal. Nos rares fontaines étaient, à chaque heure, assiégées, et la perte de temps, pour les ménagères, était le moindre inconvénient de ces attroupements, dont la malsaine influence retentissait jusqu'au foyer domestique. Pouvait-on prétendre donner, à quelques-unes de ces fontaines, un aspect monumental? Mais tous les artifices du bronze et de la pierre eussent été inhabiles à leur fournir ce qui constitue l'âme et la vie d'une fontaine, de l'eau. D'ailleurs ce besoin était si bien senti par la population que le bruit s'était répandu, en 1845, que les projets relatifs aux eaux de la ville étaient ajournés, une pétition, couverte de plus de deux mille signatures, fut déposée à la mairie pour réclamer, près de la municipalité, la priorité de cette question sur toute autre affaire.

Aujourd'hui toutes les villes déshéritées s'efforcent d'améliorer leur situation; toutes, suivant leur importance et l'étendue de leurs ressources, cherchent, de près ou de loin, à marcher sur nos traces.

Revenons à Gorze.

On sait qu'à la suite d'une convulsion géologique, remontant à une incalculable antiquité et dont nous n'avons à rechercher ni l'origine ni la nature, le sol des collines qui, du nord au sud, limitent notre belle vallée, fut, dans une assez grande étendue, déchiré et soulevé, sans doute pour livrer passage à des gaz souterrains. Les bords opposés de cette déchirure, retombant inégalement dans le gouffre qu'avait creusé leur soulèvement, ne reprirent point exactement leur situation primitive, de telle sorte que les terrains de même nature cessèrent d'être

Digitized by Google

en rapport de continuité, tandis que des terrains de nature différente vinrent se juxtaposer[1]. Ainsi les couches de l'oolithe inférieure, vers le nord, s'adossèrent aux marnes supérieures du lias, du côté sud. Les eaux pluviales, s'infiltrant dans les couches oolithiques perméables, vinrent donc butter et s'accumuler contre l'obstacle qu'elles rencontraient dans les marnes liasiques imperméables; elles se creusèrent de la sorte un vaste réservoir et se firent jour par deux issues principales, vers les points du sol les plus déclives. Ainsi prirent naissance les sources de Parfondval et des Bouillons, près du lieu où, depuis, s'éleva Gorze. La nature ne semble-t-elle pas les avoir créées pour les besoins de Metz: la première émergeant à 11^{m},72, la seconde à 16^{m},59 au-dessus des quartiers les plus élevés.

M. Dupasquier suppose que l'aqueduc romain devait apporter à Metz plus de 40000 mètres cubes d'eau par jour. M. Van der Noot, s'en rapportant aux traces de carbonate calcaire trouvées dans l'aqueduc souterrain, n'admet pas que ce volume d'eau ait dû s'élever à plus de 27000 mètres cubes, chiffre qui nous semble constituer encore une exagération.

Les deux sources réunies ont un débit très-variable, en rapport avec les conditions pluviométriques de l'année. Les conduites ont été installées en prévision d'un volume de 12000 mètres cubes, maximum normal pouvant, exceptionnellement, s'élever à 16000 mètres cubes. Après les sécheresses de 1868 et 1869 ce

[1] Cette *faille* est indiquée sur plusieurs points depuis Gorze jusqu'à Saint-Julien-lès-Metz.

Digitized by Google

débit est, momentanément, tombé à 2400 mètres cubes. Espérons que c'est bien là un minimum absolu et qui, d'ailleurs, ne se représentera qu'à de longs et rares intervalles.

Chacune des deux sources fournit très-inégalement à cet apport total. Les Bouillons sont, à Parfondval, dans le rapport approximatif de 115 à 49.

Il convient d'ajouter que le volume d'eaux amenées de Gorze ne représente point la totalité des eaux mises à la disposition de la population messine. Les sources du Sablon et de Scy comptent encore, au minimum, pour 250 mètres chacune et alimentent quelques fontaines de la ville.

Si nous considérons la composition chimique de ces eaux de Gorze, nous voyons qu'elles répondent entièrement aux conditions qu'imposent l'hygiène et l'industrie. C'est ce qu'ont démontré diverses analyses faites sous les auspices de deux sociétés savantes de notre département. Elles renferment une proportion notable de gaz acide carbonique; peu oxygénées à la source, comme la plupart des eaux de semblable provenance, elles se saturent d'air pendant leur long parcours; elles ne tiennent guère en solution, par litre, que 24 à 25 centigrammes de substances fixes, sur lesquels le carbonate de chaux compte seul pour 18; le sulfate de chaux, sel nuisible s'il est abondant, y est en minime proportion; des chlorures et divers autres sels s'y trouvent en quantité presque impondérable. L'analyse hydrotimétrique, faite chaque jour, donne pour résultats moyens: 22 degrés en été, 24 à 25 en hiver. Quelques traces de matières organiques sont indiquées à la source des Bouillons; elles sont plus accentuées à Parfondval, mais trop peu encore pour pouvoir exercer une

Digitized by Google

influence hygiénique défavorable. Ces eaux constituent, en un mot, d'excellentes eaux potables.

Quelques différences, il est vrai, ont été reconnues entre la composition de ces deux sources; bien que peu prononcées elles établissent, cependant, une supériorité en faveur de l'eau de Parfondval et, soit habitude, soit instinct, les habitants de Gorze lui accordent la préférence [1].

Si nous les comparons aux autres sources des

Dix litres ont fourni :		PARFONDVAL.	BOUILLONS.
		centim.	centim.
Produits gazeux.	Acide carbonique.....	185	143
	Oxygène.....	42	50
	Azote.....	121	112
Produits solides.	Carbonate de chaux.....	1,86	1,78
	Sulfate de chaux.....	0,07	0,10
	Azotate de chaux.....		
	Chlorure de calcium.....		
	Carbonate de magnésie...		
	Sulfate de magnésie.....		
	Sulfate d'alumine.....	0,37	0,52
	Chlorure de potassium...		
	Silicate de potasse.....		
	Carbonate de fer.....		
	Matière organique.....		
		2,30	2,40

Analyse du conseil central d'hygiène et de salubrité de la Moselle.

Digitized by Google

environs de Metz, sur lesquelles s'était portée l'attention, nous trouvons que plusieurs de celles-ci, notamment celles du Sablon et de Scy, qui nous intéressent directement, renferment moins de principes salins ; mais cette différence tient généralement à une faible proportion de carbonate calcaire, fâcheusement compensée par une proportion plus élevée de sulfate de chaux. Quant à la matière organique elle a été rencontrée, dans toutes ces sources, plus abondante que dans celle de Gorze, sans l'être cependant jamais assez pour nuire à leur salubrité. Dans l'eau de la Moselle elle existe en proportion supérieure à celle d'aucune de ces sources [1].

La température des sources de Gorze est de 10° centigrades ; elle ne subit, dans le trajet, que de faibles écarts, puisque l'eau, telle qu'elle est livrée à la consommation, ne varie que dans les limites de

Par litre.	GAZ.	SABLON.	SCY.	LESSY.
		gr.	gr.	gr.
	Acide carbonique.....	0,176	0,122	0,112
	Air.....	0,173	0,142	0,170
	Oxigène en excès.....	0,27	0,26	0,30
	PRINCIPES FIXES.			
	Carbonate de chaux.....	0,153	0,122	0,126
	Sulfate de chaux.....	0,040	0,008	0,010
	Autres sels.....	0,056	0,035	0,026
	Matières organiques.....	0,003	0,003	0,002
		0,252	0,168	0,164

Digitized by Google

8° et demi à 10. (Un thermomètre est placé dans l'eau et sa température mesurée chaque jour.) Il est curieux de rapprocher de ce faible écart celui que nous avons observé à Thionville en 1857, dans la température des eaux de la Moselle, mesurée chaque jour; elle s'est élevée à 24°,3 et s'est abaissée à 1°,4, ce qui constitue une différence de près de 23° dans la température des seules eaux que boivent les habitants de cette ville.

Les eaux de Gorze, on le voit, se recommandaient à l'édilité messine par toutes les qualités désirables : abondance, salubrité, élévation de niveau. Mais leur éloignement de la ville constituait une sérieuse difficulté et l'on put craindre un instant que le chiffre élevé des dépenses nécessaires, pour les amener jusque dans nos murs, ne devînt un obstacle absolu; une étude attentive et longuement élaborée des ressources de notre budget municipal fit reconnaître que cette difficulté, bien que réelle, n'était point insurmontable.

Une première question, relative à la conduite de ces eaux, s'était naturellement posée. Pouvait-on suivre le tracé des Romains et utiliser les vestiges de l'aqueduc que nous découvrons encore sur un grand nombre de points [1]. Mais d'immenses travaux de restauration, sur un long parcours, eussent été nécessaires et l'on reconnut bientôt que la science de l'hydrologie moderne nous permettait de faire mieux en abrégeant de plus du tiers la longueur du trajet. Sans compter suivre absolument la voie la plus courte il fallait chercher à s'en rapprocher le

[1] Tracé de l'aqueduc romain, 23 500 mètres. Trajet le plus court, 14 272 mètres.

Digitized by Google

plus possible [1]. On reconnut aussi qu'une conduite souterraine devait être préférée à une conduite à l'air libre ; elle offrait plus de solidité, plus d'économie et conservait à l'eau une température plus constante. Une simple rigole en maçonnerie fut jugée suffisante sur une grande partie du trajet ; un double siphon, en fonte goudronnée, devait la remplacer partout où elle serait impossible.

Plusieurs tracés pouvaient être proposés, mais deux, entre autres, se présentaient avec de sérieux avantages ; le premier passant par Ancy, le second par Vaux. Celui-ci, d'un parcours moins long, laissant à l'eau plus de vitesse, exigeant moins de tuyaux métalliques, moins d'entretien, obligeait, par contre, à la création d'un plus grand nombre de puits et exposait à plus d'inconnu dans les travaux. Les études sur le terrain lui furent favorables et le tracé par Vaux fut adopté.

Nous ne suivrons point la colonne liquide engagée dans ses longues galeries, circulant à travers ses aqueducs et ses siphons, perçant le calcaire de l'oolithe ou les marnes du lias, sur le sommet et dans le flanc de nos collines ; nous ne pénétrerons point dans ces puits, dont la profondeur atteint jusqu'à 125 mètres et dont les regards trahissent, de distance en distance, le trajet souterrain des eaux ; nous ne parlerons point, enfin, des difficultés d'exécution, des accidents qui peuvent surgir à chaque

[1] Distance de Gorze à la porte de France jusqu'à l'escarpe, 15226 mètres divisés comme il suit :

Aqueducs	12587m80c
Siphons et conduites en fonte	2904 »
Puits dont la profondeur totale est de	985 37

Digitized by Google

instant dans ces sortes de travaux, et qui résultent surtout de la différence de nature géologique des terrains traversés, tels qu'éboulements, envahissement par les eaux infiltrées. Ces difficultés, toujours prévues, ont été surmontées avec bonheur; je serais plus juste de dire avec talent.

Franchissons donc l'espace qui sépare Gorze du mont Saint-Quentin, en suivant la courbure des collines; c'est ici que nos eaux s'engagent dans le double siphon qui doit les amener à Metz, où nous allons les recevoir à leur entrée dans nos murs.

Deux systèmes ont été proposés pour la répartition des eaux dans une ville. Dans l'un, elles sont directement amenées à un réservoir central et, de là, distribuées vers tous les points qu'elles doivent alimenter, par des conduites [1] dont le diamètre diminue graduellement du centre à la périphérie. Ne retrouvons-nous point ici les principaux agents de la circulation physiologique, un cœur, des artères, des vaisseaux capillaires se perdant dans la trame organique? Nous verrons bientôt cette analogie se compléter par un dernier système de circulation chargé de l'utile mais obscure fonction d'éliminer les liquides devenus inutiles à l'économie et souillés des détritus de la vie.

[1] Les conduites en fonte sont sujettes à deux graves inconvénients qu'il convient de signaler. Après plusieurs années d'exercice il se forme souvent, dans leur intérieur, des concrétions de carbonate calcaire qui en diminuent le calibre et peuvent même finir par les obstruer. Cet accident a été observé, par exemple, dans les conduites de l'eau d'Ourcq et de l'eau d'Arcueil. Le second accident, analogue au premier par ses résultats, est la formation d'un mollusque *(Mytilus polymorphus* de Pallas, aujourd'hui *Dreissena polymorpha)* qui pullule dans les conduites et se reproduit avec une si grande rapidité qu'il suffit pour les engorger en peu de temps.

Digitized by Google

Mais ce mode *rayonnant*, séduisant en apparence, offre un grave inconvénient, qui suffit, le plus souvent, pour le faire rejeter : le service de distribution tout entier est compromis par les réparations que peut nécessiter l'entretien du réservoir. Aussi, préfère-t-on généralement un mode de distribution qui consiste en plusieurs bassins reliés entr'eux par des maîtresses conduites affectant, dans l'ensemble, une disposition *annulaire ;* de ces conduites s'échappent des tuyaux secondaires, donnant eux-mêmes naissance à des tuyaux distributeurs de diamètre décroissant. Dans ce système, la répartition de l'eau est indépendante des bassins, et si l'un d'eux est accidentellement indisponible, il n'entraîne aucune perturbation dans le service.

Tel est le mode adopté à Metz. Les deux siphons entrant en ville par la partie sud du Fort-Moselle suivent une marche parallèle jusqu'à leur sortie du Moyen-Pont ; là, ils se séparent, se portent à droite et à gauche de leur voie initiale, de telle sorte que l'une et l'autre de ces deux maîtresses conduites restent toujours assez éloignées du centre et des extrémités de la ville pour pouvoir, dans tout leur trajet, laisser échapper des branches secondaires par chacune de leurs faces et donner naissance aux rameaux distributeurs, suivant les contours flexueux et irréguliers de la voie publique[1]. Elles arrivent, enfin, amoindries, mais non épuisées, se rejoindre et verser

[1] Les divers siphons et conduites ont les dimensions suivantes :
Intérieur du siphon de Vaux..... 0m,45,
— — de Moulins..... 0m,46 à 0m,40,
— — du Ban-Saint-Martin. 0m,35.
Conduite annulaire jusqu'au bassin des Récollets, 0m,25 à 0m,06.

Digitized by Google

l'excédant de leurs eaux dans trois vastes bassins superposés, établis au point culminant de la ville.

Bien que le plus élevé de ces bassins soit, nous le savons, de plusieurs mètres au-dessous des sources de Gorze, l'eau ne tend point à s'élever davantage et à atteindre son niveau initial ; effet mécanique que le frottement dans les conduites explique facilement. Pour qu'elle puisse atteindre les étages supérieurs des maisons de certains quartiers, on a dû construire un réservoir aérien, dépassant de 10 mètres le niveau naturel de l'eau, et alimenté par un puissant bélier hydraulique, qui refoule l'eau du bassin supérieur dans ce réservoir [1].

On voit donc que les trois bassins superposés, qui constituent une admirable œuvre d'art, n'ont d'autre usage, outre l'alimentation du réservoir aérien, que d'emmagasiner les eaux de surplus, pour les reverser dans certains cas imprévus ; mais ils font partie de la grande anastomose qui enserre la ville entière dans son réseau, dont chaque partie peut également, suivant l'occurrence, recevoir et donner.

Ces différentes conduites ne parcourent pas, sous nos rues et nos places, moins de 33 kilomètres ; — 5 kilomètres de plus que la distance qui sépare Metz de Thionville ou de Pont-à-Mousson. Elles assurent le service de six cents concessions particulières, répandent l'eau par quatre-vingts bornes-fontaines, cent cinquante robinets d'arrosage, cent vingt et une bouches à incendie, et alimentent deux établissements municipaux de bains et lavoirs, ainsi que la gerbe de l'Esplanade et sept fontaines monumentales.

[1] Ce bélier élève 400 litres à la minute.

Digitized by Google

Le nombre des concessions est illimité ; elles consomment aujourd'hui environ 400 mètres cubes d'eau et constituent déjà, pour la ville, une source imposante de revenus. Mais ces concessions, portant l'eau jusqu'aux étages les plus élevés, sont destinées à prendre un grand développement. Toutes les constructions nouvelles en seront évidemment pourvues[1].

Les *bornes-fontaines,* qui nécessitent l'emploi journalier de 1500 mètres d'eau, constituent la partie en quelque sorte populaire de la distribution, puisqu'elles fournissent l'eau destinée à tous les services privés.

Les *robinets* ont pour objet, l'arrosement et le lavage des rues. Ils consomment 1500 mètres pour un service de trois heures, mais leur emploi n'est pas régulier ; on comprend qu'il soit subordonné à la saison, à l'état de l'atmosphère et aussi au volume d'eau disponible. Ils sont généralement situés au faite des rues et des places et, autant que possible, sur les points à double déversement.

Les bouches à incendie, auxquelles notre collègue, M. Demoget, l'ingénieur actuel de la ville, a adapté une modification heureuse dont il est l'auteur, sont évidemment destinées à un service bien plus éventuel encore. C'est un besoin auquel, dans l'occurrence, tout doit concourir et auquel tout doit être sacrifié. Chacune de ces bouches peut jeter, dans les pompes, 400 litres d'eau par minute.

[1] Les concessions sont faites aux conditions suivantes :
Pour les particuliers : 10 fr. par an pour 1 hect. d'eau par jour.
Pour les industriels : le 1er mètre cube, 50 francs,
— le 2e — 40 —
— le 3e — 30 —
— le 4e — 20 —

Digitized by Google

Les lavoirs constituent deux établissements du plus grand intérêt, auxquels ont été appliqués tous les progrès réalisés par l'industrie moderne. Cent cinquante robinets, dans chacun d'eux sont mis, pour une faible rétribution, à la disposition des ménagères et il est rare qu'il en reste d'inoccupés. A l'un et à l'autre de ces établissements sont annexées seize baignoires pour les deux sexes; quarante-cinq mille bains ont été, l'an dernier, donnés à la classe pauvre. Ce double service consomme, chaque jour, 100 mètres cubes d'eau.

Trente stalles, disséminées sur différents points de la ville, entretenues en état de propreté par autant de jets d'eau courante, contribuent puissamment à sa salubrité. Ces eaux servent également au nettoyage continu de huit *water closets* destinés au public. 400 mètres cubes d'eau sont attribués à ce service.

Les fontaines qui ornent notre ville et ont été posées aussitôt après l'arrivée des eaux, n'offrent pas, malheureusement, un cachet artistique bien élevé. Fontes vulgaires, d'une valeur simplement commerciale, elles n'ont aucun caractère propre à la localité, et on les retrouve dans plusieurs villes; celle de la place de la Comédie, par exemple, de toutes la plus monumentale, se voit à Melun, et c'est, sans doute, afin qu'elle puisse être placée partout que les auteurs de cette fontaine ont évité de donner une signification bien claire aux statues de femmes qui en forment le motif principal. C'est donc, nous sommes forcés d'en convenir, une œuvre d'art fort médiocre; mais le goût qui a présidé à son agencement et à la disposition de ses accessoires rachète, en grande partie, ses défauts originels, et quand l'eau s'échappe de ses larges vasques, sous des inci-

Digitized by Google

dences lumineuses variées, on oublie le monument lui-même, et l'effet, sans être saisissant, est au moins agréable.

La fontaine de la place Friedland est meilleure et les sculptures, notamment les enfants qui ornent sa partie supérieure, sont traitées avec talent.

Celle de la rue des Clercs et de la place de la Bibliothèque sont des reproductions des fontaines du faubourg Saint-Martin. Des sujets aquatiques, au torse humain, en forment le motif principal. C'est largement traité et bien compris, comme sculpture décorative. Mais dans ces deux monuments, comme dans celui de la place de la Comédie, se retrouve un défaut commun à presque toutes les fontes de fer : abus des détails et absence de grandes lignes. C'est que les industriels ont, avant tout, des visées sérieuses et, dans leur pensée, des modèles simples et vraiment beaux auraient une moindre valeur commerciale, seraient d'un débit moins assuré.

L'ensemble de ces fontaines monumentales, pour un service de dix heures, consomme 1 470 mètres cubes.

L'Administration municipale, après avoir satisfait aux besoins les plus urgents, avait songé aussi à doter notre ville d'autres fontaines, d'un caractère vraiment artistique et dont les modèles fussent sa propriété. Grâce au legs généreux d'un riche étranger, M. Johnston, elle a pu déjà s'adresser au talent bien connu d'un artiste messin, et des mains habiles de notre compatriote et collègue, M. Pêtre, est sortie cette *source* ravissante dont s'enorgueillit l'Esplanade, en dépit des ardentes récriminations qu'elle a soulevées. Mais on s'habitue vite, même à voir le beau; l'habitude est donc venue, les susceptibilités sont

Digitized by Google

éteintes et les yeux les plus comme les moins chastes, contemplent aujourd'hui ce bronze vraiment délicieux, malgré quelques imperfections de détail qu'on pourrait peut-être lui reprocher.

Comment, après cette gracieuse image, oser aborder la question des égouts? Il faut bien cependant, après avoir fait connaître les éléments actifs de la circulation de nos eaux, faire savoir aussi qu'au réseau de distribution qui parcourt, sous notre ville, un espace de 33 kilomètres, correspond un réseau excréteur qui mesure presque exactement la même étendue et complète le système. Les égouts s'ouvrent, sur la voie publique, par deux cent quatre-vingts bouches.

Mais l'édilité messine ne compte point arrêter là son œuvre. Un nouveau lavoir, de nouveaux bains publics sont projetés et ne tarderont pas à s'élever sur les terrains, encore inoccupés, du rempart Belle-Isle. La Société des sciences médicales de la Moselle, s'appuyant sur ce principe que, dans l'intérêt de l'hygiène, tant publique que privée, il faut demander aux eaux de Gorze tout ce qu'elles peuvent donner, a proposé au Conseil municipal d'annexer à cette nouvelle création un jeu de douches, de bains de vapeurs sèches et humides, simples ou médicamenteuses, ainsi que les précieuses et puissantes ressources de l'hydrothérapie. Elle propose, en un mot, l'établissement d'un système balnéaire complet. « Quel que fût le capital engagé dans une pareille création, dit M. Dieu, rapporteur de la commission, il est clair que la ville, dans un avenir très-prochain, se créerait des revenus certains, tout en donnant à des besoins réels une satisfaction qu'il n'est pas permis à tout le monde d'aller chercher hors et loin

Digitized by Google

de la cité. L'industrie balnéaire à Metz, dans ses établissements sur la Moselle, malgré des efforts que nous nous plaisons à constater, est restée jusqu'ici bien au-dessous des services que la pratique médicale lui demande tous les jours. » Nous sommes heureux d'ajouter que ce projet a été pris, par la municipalité, en très-sérieuse considération.

Mais là ne se bornent pas nos désirs. Nous jouissons d'eaux abondantes; les eaux rendues impures par les usages variés auxquels on les emploie, ont un écoulement facile qui s'oppose à leur nocuité; mais il n'est rien fait encore pour utiliser ces eaux impures transportées par les égouts et les rendre à l'agriculture, qui saurait en tirer un si large profit. Cette importante question, partout à l'étude, ne saurait nous laisser indifférents.

Nous venons, Messieurs, de parcourir ensemble les phases principales d'une importante création dont Metz se glorifie à juste titre. Notre population aspirait à voir couler dans ses murs des flots d'une eau limpide et salubre, assez abondants pour satisfaire non-seulement à ses nécessités de bien-être, mais encore à certains besoins de luxe. La science de nos ingénieurs, transformée en baguette magique, a résolu ce problème difficile, et une large distribution d'eaux est venue répondre à ces légitimes aspirations. Eh bien! quel usage en fait notre population? A-t-elle montré qu'elle comprend et apprécie toute l'étendue de ce bienfait? N'a-t-elle point imité ces enfants qui dédaignent, dès qu'ils l'ont obtenu, un jouet longtemps désiré? L'observateur peut-il déjà reconnaître et toucher du doigt l'influence de ces eaux sur le bien-être et la santé publiques!

Nous ne parlerons point des classes favorisées de

Digitized by Google

la fortune. Les ressources ne leur ont jamais fait défaut pour corriger les mauvaises conditions du milieu dans lequel elles vivent. Mais portons un instant notre attention sur les classes populaires, chez lesquelles ces conditions de milieu exercent une si puissante et souvent si funeste influence. Demandons à l'ouvrier si la maladie s'abat moins fréquemment sur son humble foyer, si elle est moins réfractaire aux efforts de la science. Demandons-lui si la scrofule et la phthisie, ces deux redoutables fléaux de nos climats, frappent moins son enfant; si lui-même vit plus allègre et plus dispos depuis qu'il peut, sans peine et sans dépense, puiser à plein vase cette eau salutaire qui vient, en quelque sorte, baigner sa demeure.

Eh bien, oui! ces bienfaits sont déjà manifestes pour la classe ouvrière sage et laborieuse qui recherche, dans les soins de propreté, le respect de soi-même. C'est le ménage de ces bons ouvriers, si digne d'intérêt et de sympathies, qui alimente nos bains; c'est sa femme, estimable s'il en fût, qui alimente notre lavoir. Aussi le cœur se réjouit-il de voir, le dimanche, la propreté de la famille, dont le luxe consiste à se parer d'un linge d'une irréprochable blancheur, luxe difficile autrefois, facile aujourd'hui. Et l'habitation, qu'en dirons-nous? Voyez ce bahut, sur lequel s'étage une vaisselle brillante, d'étain et de faïence; voyez ce lit, artistement bordé de draps, usés peut-être, mais fraîchement lavés; voyez ces meubles si simples, ces escabeaux qui vous invitent au repos, ce plancher de sapin! L'eau est si près que ces braves gens se croiraient, avec raison, bien coupables de n'en point user, et ils en usent largement. Plus de miasmes insalubres au logis; on n'en

Digitized by Google

saurait douter à l'air frais et vermeille de ces enfants joufflus. Oui, la maladie, avec son hideux cortége, s'éloigne du foyer, à mesure qu'y pénètre la propreté !

Quant à l'ouvrier paresseux, buveur, querelleur, peu soucieux de sa dignité d'homme; peu soucieux de sa femme, victime de son incurie ou complice de ses déréglements; peu soucieux de ses enfants, auxquels il ne laissera d'autre héritage que ses vices et sa dégradation physique. Nos eaux n'ont exercé, sur cette classe malheureuse, sentine des grandes villes, aucune influence, parce qu'elle n'en apprécie et n'en recherche point les bienfaits.

Pouvons-nous espérer que l'amélioration apportée par les eaux dans les conditions hygiéniques de notre ville éloigne ou du moins atténue ces graves épidémies qui viennent parfois encore, en dépit de toute prévision, semer la désolation sur leur passage? Oui, nous avons foi dans cette heureuse influence. N'a-t-on pas vu récemment, pour la première fois, la ville de Metz épargnée par le choléra, alors que ce fléau sévissait sur de nombreuses localités environnantes? Mais on comprend toute la réserve imposée à une assertion de cette nature.

En terminant, il me reste un devoir à remplir : rendre à César ce qui appartient à César. Dans cette notice, le nom de M. Van der Noot est plusieurs fois sorti de ma plume, et ici encore je suis heureux de payer un juste tribut d'éloges à celui dont la science et le dévouement ont tant fait pour la réalisation d'une œuvre à laquelle nous attachons un si grand prix. M. Van der Noot a consacré à son œuvre les dix dernières années d'une vie dignement remplie, mais trop tôt interrompue. A lui revient l'honneur de la

Digitized by Google

conception, des plans et devis, de l'exécution de tous les travaux extérieurs, de la création des bassins, de la conduite annulaire et de quelques tronçons des rameaux de conduites ; on lui doit, enfin, la gerbe monumentale qui constitue l'un des plus beaux ornements de notre magnifique promenade, bouquet dont il semblerait qu'il eût voulu orner son tombeau. Mais l'œuvre inachevée de cet ingénieur a été reprise et menée à bonne fin par un homme non moins intelligent, non moins dévoué : à M. Demoget, son successeur, appartient l'ensemble de la distribution, à laquelle il a su apporter quelques modifications heureuses, qui l'ont améliorée dans les détails, sans altérer le plan primitif. La part afférente à chacun de ces deux ingénieurs peut se résumer ainsi : Quatre millions ont été consacrés par la municipalité messine à la dérivation des eaux de Gorze ; les travaux exécutés par M. Van der Noot sont compris pour trois millions dans cette somme; l'achèvement de l'œuvre par M. Demoget comprend le quatrième.

BIBLIOGRAPHIE DES EAUX DE METZ.

1843. Réponse au rapport de la sous-commission..... par M. Hubert.

1844. Rapport fait au Conseil municipal par la commission des usines et des eaux sur les projets présentés pour une distribution d'eau de la Moselle dans la ville de Metz, in-4°, 136 pages.

1853. Projet de distribution d'eau. — Rapport au Conseil municipal, dans sa séance du 29 janvier 1853, par M. Van der Noot, ingénieur de la ville, in-4°, 96 pages.

Digitized by Google

1854. Projet de distribution d'eau. — Rapport au Conseil municipal, dans les séances des 18-25 novembre et 2 décembre 1854, par le même, in-4°, 118 pages.

Projet de distribution d'eau pour Metz, système mixte, par M. Baudot, ingénieur civil (autographié), in-4°, 16 pages.

1855. Avis motivé et propositions de l'Administration municipale sur les projets présentés par M. Van der Noot, ingénieur de la ville, pour la distribution d'eau et la reconstruction des usines.

Mémoire lu au Conseil municipal, dans les séances des 19 et 21 avril 1855, par M. Phil.-Félix Maréchal, maire de Metz, in-4°, 105 pages et carte.

Comptes rendus des séances du Conseil municipal, *passim*.

Digitized by Google

SUR

QUELQUES POINTS DE GÉOLOGIE

CONCERNANT

LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE,

PAR M. BARRÉ.

L'Académie de Metz s'est toujours vivement intéressée aux études géologiques portant sur le sol de notre département, et les ouvrages ou notices qui ont été produits sur ce sujet par divers de ses membres sont assez nombreux pour qu'on ait pu proposer, il y a trois ans, de constituer, en les réunissant simplement en un volume, une description géologique de la Moselle. Toutefois un texte spécial a été publié avec la carte de M. Reverchon, et il donne bien, pour le moment où il a paru, le résumé des connaissances acquises sur la constitution de nos terrains. Il serait maintenant utile que les constatations qui viendront agrandir le champ des découvertes faites, modifier ou simplement appuyer d'une nouvelle autorité les idées d'abord reçues, fussent également consignées dans le recueil de l'Académie, afin de pouvoir être facilement résumées et condensées, dans l'avenir, en un nouveau corps de doctrine marquant un pas dans la science géologique. C'est en raison de cette con-

Digitized by Google

sidération que les deux notes suivantes pourront présenter quelque intérêt.

1° NOTE SUR LE NOUVEAU GRÈS ROUGE.

Lorsqu'en 1852, M. Jacquot publia ses « Études géologiques sur le bassin houiller de la Sarre », il donna une description détaillée de la formation du grès rouge qui limite ce bassin au nord-ouest. La bande constituée par les affleurements du terrain fut reconnue par lui tout le long de la chaîne du Hundsrück, entre Birkenfeld et la Sarre à Besseringen ; mais cette bande se tient à une distance considérable de la plaine de grès des Vosges, comprise entre Merten, Saint-Avold et Forbach, dans laquelle sont distribuées aujourd'hui nos concessions houillères, et ne paraissait avoir avec elle aucune liaison. On n'avait pas, du reste, remarqué la présence du nouveau grès rouge dans les premiers sondages faits, à cette époque, pour la recherche de la houille dans les environs de Schœnecken et de Styring. On pouvait donc s'attendre à trouver partout, dans notre bassin, le grès des Vosges reposant directement sur le terrain houiller. Cependant, dès 1854, le géologue éminent dont j'ai cité tout à l'heure le nom, et à qui nous devons entièrement les connaissances générales que nous possédons, encore aujourd'hui, sur la géologie de nos gisements de combustible, constata, de la manière la plus nette, l'existence des conglomérats et grès permiens à Lhôpital et dans toute la vallée de la Merle. Il semble actuellement incontestable que cette même formation a été recoupée dans la plupart des sondages qui ont été faits dans la plaine de Creutzwald, et que, si la constatation n'en a pas tou-

Digitized by Google

jours été faite d'une manière précise, cela tient aux difficultés spéciales qu'elle présente. On conçoit en effet que l'allure de la formation permienne et du terrain houiller soit difficile à étudier au moyen de simples sondages. Il n'est pas dans la nature de ces travaux de donner des indications bien précises et bien sûres sur l'inclinaison et la direction des couches, et l'apparence même des roches qu'ils ont traversées est assez modifiée par l'écrasement et le délayement dans l'eau, pour que le caractère de leur composition soit souvent masqué. Toutefois, d'une manière générale, un fait important a pu être immédiatement remarqué. Jusqu'à une certaine profondeur, qui est variable, les matériaux retirés des trous de sonde sont de couleur grise, jaunâtre et d'un rouge sale, mais toujours, sauf en quelques points très-rares, sableux et ne formant pas pâte avec l'eau. Puis la couleur change, passe au rouge violacé lie de vin, en même temps que la nature argileuse apparaît; les grès où les parties des conglomérats sont rétirés formant une boue plus ou moins pâteuse. C'est entre ces deux ordres de faits qu'il faut placer le passage du grès des Vosges à la formation permienne, ou nouveau grès rouge.

La distinction entre cette dernière et le terrain houiller offre plus de difficultés. Le grès rouge se montre en général sous forme de conglomérats et de grès plus ou moins argileux, formant des masses, souvent très-épaisses, ne présentant aucune apparence de stratification ; il est nettement caractérisé en quelques points par la présence de morceaux de porphyre ou de mélaphyre, plus ou moins décomposés, arrachés aux roches éruptives de cette nature qui ont pointé au pied du Hundsrück, après la for-

Digitized by Google

mation du terrain houiller. Mais la vérification de ces caractères est difficile, car, d'un côté, la stratification n'a été observée à ces hauteurs dans aucun sondage, et on comprend que les galets de porphyre et de mélaphyre, qui paraissent d'ailleurs n'être pas abondants partout, aient souvent échappé à l'attention. D'un autre côté, le terrain houiller commence le plus souvent dans le département par des schistes et des grès, plus ou moins grossiers, dont la couleur est tout à fait la même que celle du nouveau grès rouge. Cette dernière circonstance, surtout, rend l'observation du passage souvent impossible dans les sondages. Aussi est-ce seulement des puits qui ont été creusés dans les concessions de Schœnecken, de Carling et de Lhôpital que l'on a pu tirer des renseignements précis sur le mode de superposition et la délimitation des terrains. Les puits de Carling, de Lhôpital, d'Urselsbronn, de Saint-Joseph, en particulier, ont montré que le nouveau grès rouge succède au grès des Vosges sans changement dans la stratification, et que c'est à la base du premier que se manifeste la discordance qui explique les inclinaisons, souvent très-raides, des couches de houille, et des bancs de grès et de schistes qui les accompagnent, sous les assises, généralement à peu près horizontales, des terrains superficiels. C'est là un caractère très-précis qui ne peut laisser aucun doute sur la division à établir entre les deux dernières formations, et il m'a paru utile de réunir dans cette note les différentes constatations, bien nettes, qui l'établissent. Je donne donc ci-dessous, en ce qui concerne le nouveau grès rouge, les coupes fournies par les puits précédemment cités. La première a été constatée par M. Lévy, ingénieur-directeur de Carling, au moment

Digitized by Google

du fonçage du puits ; les autres ont été relevées par moi d'après les échantillons recueillis et les livres d'avancement des travaux.

Puits de Carling.

Profondeurs auxquelles les terrains ont été rencontrés.	Épaisseur des terrains.	NATURE DES TERRAINS.
		Nouveau grès rouge. Épaisseur : 59m,34.
» »	142 20	Grès des Vosges, dans lequel le niveau des eaux a été rencontré à 6m,28 du sol, terminé par une quinzaine de mètres de poudingues gris ou jaunâtres formés de cailloux de quartz ou de quartzites.
142 20	7 66	Conglomérats principalement rouges, à parties de dimensions très-variables, composés de cailloux de quartz et de quartzites reliés par un ciment argileux lie de vin, mêlés aussi de conglomérats et de grès grisâtres.
149 86	7 94	Conglomérats rouges, bleuâtres et grisâtres, mais principalement rouges, traversés par un grand nombre de petites fissures qui laissent suinter l'eau.
157 80	2 08	Grès rouge à ciment argileux abondant (c'est à la base de ces grès qu'a été arrêté le cuvelage).
159 88	24 42	Mélange de conglomérats et de grès gris et rouges.
184 30	6 »	Grès couleur lie de vin très-micacé, à ciment argileux.
190 30	11 24	Conglomérats grisâtres et rouges renfermant une couche d'argile.

NOTA. — Les conglomérats et grès du nouveau grès rouge sont en masse épaisse non stratifiée et font suite au grès des Vosges, dont les bancs sont sensiblement horizontaux, sans qu'il y ait apparence

Digitized by Google

		de discordance de stratification. La discordance est au contraire très-nette avec les schistes houillers qui succèdent, car ceux-ci ont été trouvés dans le puits incliné de 35° environ vers le sud.
201 54	4 93	Schistes houillers bleus.

Puits de Lhôpital.

Profondeurs auxquelles les terrains ont été rencontrés.	Épaisseur des terrains.	NATURE DES TERRAINS.
		Nouveau grès rouge. Épaisseur : 97m,87.
» »	132 13	Grès des Vosges, ayant à sa base 15m,63 de grès jaune à gros grains, terminé par un lit de 0m,15 d'argile fine rouge, micacée. NOTA. — Aucune discordance de stratification n'a été constatée entre le terrain du nouveau grès rouge qui suit et le grès des Vosges. Il faut dire d'ailleurs qu'il est impossible d'observer d'une manière précise, sur la largeur d'un puits, l'allure générale du nouveau grès rouge qui s'est déposé en amas énormes au milieu d'une grande agitation et sans stratification bien nette.
132 13	1 37	Grès rouge, violacé pâle, à ciment argileux très-abondant, renfermant de petits cailloux de quartz blanc, de quartzite rougeâtre, mêlé d'un peu de grès jaune clair à grains fins.
133 50	0 90	Grès gris à grains fins, à ciment argileux abondant, en lits très-minces (un demi-centimètre environ d'épaisseur) séparés par des lits encore plus minces d'argile rouge lie de vin.
134 40	95 60	On peut ne faire qu'un tout de cette masse énorme des conglomérats et des grès du

Digitized by Google

nouveau grès rouge qui se succèdent sans stratification visible.

La masse est formée par des conglomérats rouges qui renferment principalement, cimentés par une argile rouge lie de vin, des cailloux quelquefois volumineux et paraissant en général peu roulés de quartzites rouges et bruns, de petits noyaux amorphes de quartz à éclat gras, du feldspath décomposé, formant des taches d'un blanc jaunâtre, des cailloux plats ou arrondis de mélaphyre décomposé, des cailloux roulés formés eux-mêmes de conglomérats renfermant les éléments qui viennent d'être décrits. Il n'est pas rare de trouver par places des taches et des enduits manganésifères.

La texture de ces conglomérats est extrêmement variable et les parties sont des dimensions les plus diverses, mais la nature argileuse du ciment, sa ténacité et son étanchéité, tant que les roches ne sont pas exposées à l'air, est un caractère général de toute la masse; propriété précieuse qu'on met à profit pour asseoir dans ces terrains les cuvelages des puits d'exploitation. En quelques points, comme à 138m,50 à 151m,00, etc., les cailloux deviennent rares dans la pâte et le ciment argileux est très-abondant, la couleur est alors d'un rouge intense. En d'autres points, il ne reste que le ciment rouge qui forme des lits d'argile très-irréguliers et peu épais. En d'autres encore, le conglomérat passe à un grès rouge compacte. Quelquefois le ciment manque et l'on a des grès de couleur grise ou

Digitized by Google

jaunâtre qui, en général, se présentent sous forme de veines irrégulières.

L'élément caractéristique du nouveau grès rouge de Lhôpital consiste dans les galets ou cailloux de roches éruptives plus ou moins décomposées qu'il renferme et qui doivent être rapportées aux mélaphyres du Hundsrück. On sait que les variétés de ces mélaphyres sont très-nombreuses ; le nouveau grès rouge en offre, à Lhôpital, différents échantillons. Les variétés qui ont le mieux résisté se présentent sous forme de gros cailloux roulés à formes ovoïdes, présentant de nombreuses taches d'un vert plus ou moins pâle au milieu d'une pâte gris foncé. La cassure est franche, quoique la pâte et les taches se rapprochent de la consistance argileuse et se laissent facilement rayer au couteau. Ces cailloux sont en général entourés d'une zone argileuse d'une couleur uniforme vert clair.

Les autres variétés observées se présentent sous forme de galets plats, souvent très-volumineux, évidemment peu roulés. Quelques échantillons sont composés d'une pâte entourant par zones concentriques d'un vert plus ou moins clair un noyau plus gris. D'autres, qui laissent encore distinguer la composition et la structure de la roche primitive, sont formés d'une pâte blanchâtre mouchetée d'une infinité de petits noyaux irréguliers d'un vert clair, dont chacun est entouré d'une même zone noire et d'un moins grand nombre de petits noyaux entièrement noirs. Il résulte de cette composition un aspect général d'un vert

Digitized by Google

		violacé; la roche se raye en rouge lie de vin pâle.
		Nota. — Le mur des conglomérats du nouveau grès rouge a été trouvé incliné de 10° vers l'est. — Les grès schisteux rouges qui succèdent sont inclinés de 31° vers le sud. — Il y a donc là une discordance de stratification très-nette.
		Terrain houiller.
230 »	0 50	Grès schisteux rouges lie de vin, venant buter contre les conglomérats.
230 50	1 50	Petits bancs de schistes gréseux rouges tachés de gris clair.
232 »	0 30	Schistes rouges veinés de gris clair.
232 30	0 70	Schistes feuilletés rouges lie de vin.
233 »	1 80	Grès schisteux rouges lie de vin.
234 80	1 80	Schistes argileux rouges lie de vin.
236 60	1 70	Grès gris tachés de rouge.
238 30	2 70	Poudingue violacé très-dur, formé de cailloux de quartz blanc, de quartzite verdâtre, de grès verdâtre à grains très-fins, reliés par un ciment vert et rougeâtre.
241 »	0 80	Grès schisteux rouge et gris.
241 80	1 50	Schistes d'un rouge lie de vin tachés de gris, renfermant des empreintes de calamites et de fougères.
243 30	0 50	Grès argileux rouge à grais fins marbré de gris.
243 80	1 50	Schistes argileux rouge lie de vin.
245 30	5 »	Grès gris veiné de rouge.
250 30	14 85	Schistes feuilletés très-argileux rouge lie de vin.
265 15	2 65	Mêmes schistes marbrés de bleu.
267 80	3 »	Mêmes schistes rouges lie de vin.
270 80	5 »	Mêmes schistes veinés de bleu.
		Nota. — La couleur rouge disparaît, à 275m,80, du

Digitized by Google

		terrain houiller, après avoir régné sur une hauteur de 45m,80.
275 80	2 »	Schistes argileux d'un gris bleuâtre.

Puits Wendel, à Urselsbronn.

Profondeurs auxquelles les terrains ont été rencontrés.	Épaisseur des terrains.	NATURE DES TERRAINS.
		Nouveau grès rouge. Épaisseur 15m,79.
» »	18 65	Grès des Vosges, sous la forme de poudingues à gros cailloux roulés de quartz blanc, renfermant aussi des cailloux de quartzite grisâtre et des plaquettes ferrugineuses.
18 65	3 »	Premiers bancs de nouveau grès rouge, sous la forme de conglomérats rouges à petites parties, renfermant des cailloux de quartz blanc à éclat gras dans les cassures, de quartzite gris, rose et verdâtre, contenant aussi des noyaux irréguliers blancs, tendres, argileux.
21 65	5 »	Grès rouge formé de très-petits grains amorphes de quartz, renfermant de très-rares cailloux de quartz et de quartzites peu volumineux et aussi quelques noyaux blancs tendres argileux.
6 65	0 30	Conglomérat à petites parties, dont la couleur est généralement rouge, mais où l'on remarque, en quelques points, des rassemblements de petits cailloux de quartzite verdâtre.
26 95	1 05	Grès bigarré de gris et de rouge pâle plus ou moins argileux.

Digitized by Google

28 »	0 83	Conglomérat rouge à petites parties, de la même composition que les précédents.
28 83	0 46	Conglomérat rouge, passant à un grès rouge à grains très-fins, renfermant des noyaux tendres blanchâtres argileux.
29 29	1 »	Grès d'un gris jaunâtre très-friable.
30 29	0 85	Grès rouge renfermant quelques petits cailloux épars de quartz et de quartzite et de gros noyaux d'un gris blanchâtre argileux, qui contiennent eux-mêmes des cailloux de quartz et de quartzite.
31 14	0 30	Conglomérat rouge, de la même composition que les précédents, mais dont les éléments, généralement petits, ne sont reliés par aucun ciment.
31 44	1 20	Grès compacte de couleur grise un peu verdâtre, renfermant de petits noyaux de quartz à demi transparents à éclat gras.
32 64	1 20	Grès à grains très-fins, homogènes, de couleur grise.
33 84	0 40	Argile rouge lie de vin.
34 24	0 20	Conglomérat rouge de la même composition que les précédents, à ciment abondant, renfermant des cailloux de quartz blanc et de quartzite verdâtre plus ou moins roulés, des noyaux gris argileux et d'autres d'une argile brune ocreuse.
34 44	» »	Schistes bigarrés de rouge lie de vin, de jaune et de brun, traversés par des veinules d'hématite ferrugineuse, renfermant de nombreuses empreintes végétales.

NOTA. — Ces derniers bancs sont en stratification discordante avec les précédents; car, alors que ceux-ci sont sensiblement horizontaux, les premiers plongent de 25° vers le sud.

Digitized by Google

Puits à remblais de Saint-Joseph, à Petite-Rosselle.

Profondeurs auxquelles les terrains ont été rencontrés.	Épaisseur des terrains.	NATURE DES TERRAINS.
		Nouveau grès rouge. Épaisseur 24m,53.
» »	54 57	Grès des Vosges, ayant à sa base 5m,00 de bancs roses, jaunes et bruns, renfermant des cailloux de quartz et de quartzite, mais trop peu abondants pour leur mériter le nom de poudingues, et terminés, au-dessous, par un grès argileux composé essentiellement des éléments du nouveau grès rouge qui suit. On ne remarque aucune discordance de stratification entre les deux terrains.
54 57	1 50	Grès rouge lie de vin, avec des taches de grès blanchâtres ou jaunes, renfermant des cailloux de quartzite et de quartz.
56 07	2 80	Grès rouge à grains fins.
58 87	4 25	Grès panaché de taches rouges et blanches quelquefois très-grandes, friable, argileux.
63 12	2 60	Grès rouge avec quelques cailloux quartzeux ou quartziteux très-petits, présentant des taches de grès blanc.
65 72	8 65	Grès blanchâtre renfermant quelques petits cailloux de quartzite verdâtre.
74 37	0 80	Grès friable d'un blanc un peu verdâtre, argileux, renfermant des cailloux de quartzite rose.
75 17	3 23	Type bien caractérisé du nouveau grès rouge. Mélange, sans stratification, de grès rouge, à grains plus ou moins fins, argileux (formant une boue pâteuse de couleur lie de

Digitized by Google

		vin lorsqu'il est délayé dans l'eau) et de conglomérats à fragments peu usés de quartzite verdâtre, rougeâtre ou blanchâtre, dont la taille varie de la grosseur d'un pois à celle du poing. On remarque dans ces conglomérats beaucoup de morceaux, dont quelques-uns, très-gros, de mélaphyre décomposés; ils se présentent tantôt sous forme de noyaux argileux, lisses, de couleur rouge violacée, mouchetés, dans leur coupe, de rares points blancs, tantôt de fragments de la même couleur et de la même nature, mais plus grenus, avec des arêtes plus vives et des taches blanches plus nombreuses. Les conglomérats renferment aussi des fragments de grès feldspathique blanchâtre.
78 40	0 70	Grès feldspathique formé de petits grains de quartz translucide empâtés dans un ciment blanchâtre argileux très-abondant, renfermant quelques noyaux grisâtres formés d'une roche feldspathique en décomposition.
		NOTA. — Les couches du nouveau grès rouge plongent de 15° vers le S. 10° E., tandis que celles du terrain houiller sont inclinées de 14° vers le N. 15° E. La discordance de stratification est donc évidente.
		Terrain houiller.
79 10	1 »	Conglomérat décomposé dont les parties sont empâtées dans une argile blanche.
80 10	0 90	Schistes lie de vin renfermant une petite veine de grès ferrugineux riche en fer.
81 »	3 »	Schistes lie de vin renfermant beaucoup d'empreintes végétales.
84 »	0 46	Grès rouge à grains fins.

Ces quatre coupes ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence, dans le bassin houiller de la Moselle,

Digitized by Google

de trois terrains superposés essentiellement distincts l'un de l'autre. Quoiqu'il n'y ait pas de discordance de stratification entre le grès des Vosges et le nouveau grès rouge, il n'est pas possible de confondre entre elles ces deux formations. Celle-ci est caractérisée par sa couleur rouge violacée, sa nature argileuse et l'absence de stratification que l'on y remarque souvent sur de grandes hauteurs. Évidemment elle s'est formée dans des conditions chimiques toutes particulières et dans une mer extrêmement agitée. Quant au terrain houiller, il est nettement distingué du grès rouge par la discordance de stratification qui l'en sépare et par l'absence absolue de fragments des roches éruptives précédemment citées. La couleur rouge qui y règne jusqu'à une certaine profondeur paraît être purement accidentelle et due à l'infiltration dans ses couches supérieures, encore facilement pénétrables, des eaux qui tenaient en suspension la matière dont le second a été formé. Il résulte, en effet, des constatations faites dans certains travaux, qu'en suivant les bancs de schistes ou de grès houillers, trouvés d'abord colorés en rouge, on peut les voir reprendre, à une certaine profondeur, la couleur grise ou bleuâtre qui leur est naturelle.

Les puits de Saint-Charles et de Saint-Joseph, proprement dit, qui ont été creusés dans la concession de Schœnecken, aux environs de celui d'Urselsbronn et du puits à remblais de Saint-Joseph, précédemment décrits, ont également traversé le nouveau grès rouge semblable à ce qu'il est dans ceux-ci, le premier sur une épaisseur de 51 mètres, le second sur une épaisseur de 27 mètres. Le puits de Merlebach, dans la concession du Hochwald, a

Digitized by Google

pénétré ainsi de 27 mètres dans ce terrain et s'y est arrêté.

Il sera très-utile de continuer de relever avec attention les cotes auxquelles on rencontrera le nouveau grès rouge dans les nouveaux puits qui seront creusés dans le bassin. Après un certain nombre d'observations, il sera sans doute possible de se faire une idée de l'allure de la formation à sa surface supérieure, et cette étude aura un grand intérêt pratique, puisqu'elle permettra de se rendre compte de la profondeur à laquelle on pourra asseoir le cuvelage d'un puits que l'on aurait à foncer en un point donné. Quant à la surface inférieure, tout indique qu'elle est très-irrégulière, le grès rouge s'étant déposé dans les dépressions formées à la surface du terrain houiller par les grands ravinements auxquels l'ont exposé les dislocations qu'il a subies aussitôt après son dépôt.

Les ingénieurs des mines prussiens n'admettent pas encore l'existence, dans notre bassin, de la formation permienne. Dans un texte succinct qu'ils ont publié, il y a quelques années, sous l'inspiration de M. de Dechen, à l'appui d'une grande carte houillère et industrielle du pays de Sarrebrück, ils ont écrit qu'à Carling et à Rosselle, le grès des Vosges repose directement sur le terrain houiller. Comme nous l'avons vu, les faits démontrent le contraire. Il resterait maintenant à découvrir les liaisons qui doivent exister entre le dépôt permien qui s'est formé sur notre territoire et celui qui constitue la grande bande limitant au nord-ouest le bassin de Sarrebrück, car ces dépôts se sont formés certainement dans la même mer. Il n'est pas impossible qu'ils soient en communication souterraine, sous le grès des Vosges, à une

Digitized by Google

faible distance à l'ouest de la ligne sud-nord, allant de Lebach à Volcklingen, à partir de laquelle le terrain houiller productif de Sarrebrück est recouvert par ce grès. La carte du bassin, dressée en 1852 par M. Jacquot, montre une langue du nouveau grès rouge descendant vers Lambach, sur le bord oriental du golfe de grès vosgien de Wadern. La carte géologique prussienne de la section de Sarrelouis, qui a paru depuis cette époque, a indiqué en plus des taches du même terrain sur la côte du Littermont et dans les environs de Piesbach et de Bettstadt, qui paraissent être dans le prolongement de l'éperon dont il vient d'être parlé. Enfin, j'ai moi-même reconnu, sur la route de Grande-Rosselle à Ludweiler, un peu avant d'arriver à la vallée de la Lauter, entre le grès des Vosges et le terrain houiller, des conglomérats tout à fait semblables à ceux qui recouvrent le terrain houiller à Rosselle et qui ne peuvent être rapportés qu'au nouveau grès rouge. On a omis de les mentionner sur la carte géologique, et peut-être en trouverait-on, sur les bords du petit bassin houiller de Schwalbach, de semblables, que leur peu d'importance avait fait négliger.

Il serait utile que cette question fût examinée de très-près, car les éclaircissements dont elle pourra être l'objet jetteront une certaine lumière sur le terrain houiller lui-même. L'étude du mode de recouvrement de ce terrain ne peut que donner des indications précieuses sur l'état où il se trouvait au moment où il a été baigné par la mer permienne et, par suite, sur les dislocations qu'il avait subies depuis son propre dépôt. C'est ainsi que, déduction en déduction, on pourra peut-être un jour arriver à connaître les rapports qui existent entre les couches de

Digitized by Google

notre bassin et celles de la rive droite de la Sarre, et à se faire une idée des accidents en vertu desquels notre nouveau grès rouge repose directement sur le terrain houiller, au lieu d'en être séparé, comme il l'est entre Neunkirchen et Tholey, par une épaisseur énorme de ces grès feldspathiques, de ces schistes gris et ces poudingues bigarrés que M. Jacquot a rapportés au système carbonifère, et que les géologues prussiens ont rattaché au nouveau grès rouge, quoiqu'ils soient en discordance de stratification avec lui et en stratification concordante avec les couches du terrain houiller productif.

2° NOTE SUR LE GISEMENT DE MINERAI DE FER OOLITHIQUE.

Tout le monde connaît aujourd'hui le rôle important que joue, dans la métallurgie française, le gisement de minerai oolithique qui règne, au sommet du lias, dans la Moselle et dans la Meurthe. Le texte de la carte géologique de notre département en a donné une description assez détaillée ; on a vu que ses affleurements suivent sans discontinuité, du sud au nord, entre Novéant et Kaufen, le flanc oriental du grand plateau jurassique qui règne sur la rive gauche de la Moselle, puis, tournant avec ce plateau, s'étendent, vers l'ouest, un peu nord, le long de son versant septentrional, jusqu'aux parages de Longwy. Les affleurements forment ainsi un grand triangle dont le sommet serait à Kaufen et dont la base s'étendrait entre Longwy et Novéant. On a montré également que si, au sud, dans les environs de Novéant, puis de Metz, le gisement paraît pauvre et inexploitable, il se montre au contraire très-beau dans toute la région

Digitized by Google

nord, depuis le point où il coupe la rivière de l'Orne. Ce développement considérable d'affleurements riches assure un magnifique succès à l'industrie métallurgique et au commerce minier de nos contrées ; mais il se présente immédiatement, au point de vue même de l'étendue de leur avenir, une question bien importante. Jusqu'à quelle profondeur, en s'avançant sous les côtes, trouvera-t-on le minerai? Pourra-t-on le suivre, toujours avantageusement exploitable, sur une grande distance, et par exemple, dans tout l'espace embrassé par le triangle dont j'ai défini précédemment les côtés ; ou bien, au contraire, a-t-on des chances de le trouver, au bout d'un parcours assez faible, s'appauvrissant ou s'amincissant de façon à perdre bientôt sa valeur industrielle et à disparaître dans les roches stériles sableuses ou marneuses du grès supràliasique? Les travaux de mines jusqu'à présent commencés ne sont pas encore parvenus assez loin de la ligne générale des affleurements pour qu'on puisse en tirer quelque conclusion à ce sujet. La question paraît d'ailleurs bien difficile à résoudre géologiquement.

Il ne semble pas douteux que le minerai oolithique doive sa formation à des sources ferrugineuses extrêmement abondantes, qui envoyaient leurs eaux dans une mer un peu agitée ou du moins sillonnée par des courants. En effet, d'un côté, l'observation au microscope des oolithes ferrugineux fait reconnaître qu'elles sont constituées par une ou plusieurs petites couches concentriques enveloppant un grain amorphe, et cette structure leur assigne la même origine que celle des oolithes calcaires que nous voyons se former encore aujourd'hui dans certaines de nos fontaines pétrifiantes où le sable du fond est

Digitized by Google

soulevé par le mouvement des eaux. D'un autre côté, ces oolithes se trouvent souvent disposées dans les couches suivant des veines inclinées et de petits talus qui indiquent que leur masse encore meuble a subi des remous ou a été entraînée par des courants, comme le sable que nous voyons se déposer au fond de nos rivières. En certains points, la trace de l'agitation des eaux est encore plus nette, comme il arrive dans l'un des lits de la partie supérieure du gisement, à Esch-sur-l'Alzette, qui n'est qu'un agrégat de petits cailloux de toutes formes ayant été roulés avant d'être empâtés dans le ciment ferrugineux qui en fait aujourd'hui un banc solide.

Il paraît également certain qu'au moins dans la plupart des points où le minerai oolithique est actuellement connu, son dépôt s'est effectué non loin des bords de la mer. N'en a-t-on pas la preuve dans la présence, au milieu des couches, de nombreuses ammonites fossiles dont les coquilles ont dû échouer principalement sur les côtes, et ne voit-on pas d'ailleurs, en beaucoup d'endroits, dans les marnes micacées, au toit même de la formation, de véritables galets plats qui ont dû être arrachés par le choc des vagues à des falaises formées de la roche ferrugineuse ?

Mais rien absolument n'indique que le dépôt n'ait pas pu se faire également fort en avant dans la mer. On pourrait bien faire observer que le gisement est affaibli et pauvre dans les parages de Novéant et de Pont-à-Mousson, où il se trouve à une distance de plus de 20 kilomètres des rivages de l'Océan liasique indiqués par la côte de Delme, mais il faut remarquer, en même temps, qu'à cette hauteur il n'est pas plus abondant sur le rivage même. Quoi

Digitized by Google

qu'il en soit, s'il est possible de former dans l'avenir, avant qu'on en soit arrivé à la recherche industrielle directe, quelques conjectures sur ce point intéressant, on ne pourra y arriver que par l'étude approfondie des accidents qui sillonnent le plateau jurassique. Ne peut-on supposer en effet que des sources ferrugineuses aussi considérables que celles qui ont été nécessaires pour donner naissance à un gisement important comme celui du minerai oolithique, ont dû sortir du sein de la terre par des fissures présentant également une certaine importance? Dès lors n'est-il pas naturel de chercher ces fissures parmi les accidents, parallèles aux bords du golfe du Luxembourg ou au Hundsrück, qui ont été signalés dans le texte de la carte géologique, et qui ont dû se former et s'ouvrir plusieurs fois à divers âges géologiques? S'il en était ainsi, peut-être aurait-on plus de chances de trouver les prolongements du gisement dans les parages de certaines de ces failles que dans les espaces intermédiaires. L'avenir montrera s'il peut y avoir quelque chose de fondé dans ces hypothèses, et si la puissance, la richesse et la nature du minerai sont en rapport avec la proximité des accidents dont il s'agit; il sera très-utile de surveiller, à ce point de vue, les exploitations voisines des failles de Crusnes, d'Hayange et de Gorze, dans le bois de Butte, dans les fonds de Gampleur, de la Navette et du Conroy, et à Ars-sur-Moselle.

Pour le moment, on est réduit à constater simplement les faits que les travaux déjà entrepris ont mis en lumière. Parmi eux, on peut considérer comme des plus intéressants ceux qui s'appliquent à la limite de la formation vers les parages de Longwy. On sait que le gisement, très-beau à Longwy, est

Digitized by Google

beau encore à l'origine de vallée de Coulmy, qui prend sa source tout près de cette ville et donne lieu à un ruisseau coulant vers Gorcy, de l'est à l'ouest ; mais on a constaté qu'en marchant dans ce sens, on ne tarde pas à le trouver aminci et appauvri, et qu'à la hauteur de Gorcy, il paraît avoir disparu complétement. Plus loin encore, vers l'ouest, à Saint-Pancré, à Buré-la-Forge, dans la vallée du Dorlon, des puits faits pour différents motifs et partant des calcaires bajociens ont toujours atteint les marnes noires du lias sans avoir traversé le minerai. Cependant, jusqu'à présent, on signalait la présence de la formation, près de Vezin, localité située non loin de la limite occidentale du département, et en face de laquelle débouche la vallée de Dorlon que je viens de citer. On croyait qu'elle avait été mise à jour en cet endroit par une galerie de recherche qui y a été faite en 1857, dans le but d'obtenir une concession. J'ai visité l'emplacement dans lequel a été creusée cette ancienne galerie. Elle est située sur le chemin de Vezin à Velosne, dans la première tranchée qu'on a ouverte pour son passage dans un avancement de la côte du bois de Laivesse. Le sommet de cette tranchée est, à n'en pas douter, dans les bancs du calcaire ferrugineux gréseux ; on y voit très-bien ce calcaire en bancs jaunâtres, ou bruns sableux, irrégulièrement mêlés. Dans une partie de la tranchée, ces bancs paraissent sensiblement en place et ne sont pas éloignés d'être horizontaux, tandis que dans l'autre ils sont éboulés et plongent fortement vers le nord-ouest. C'est sous les bancs en place que la galerie a été creusée, à 6 mètres à peu près au-dessus de la route. Elle avait $2^{m},50$ de hauteur et a atteint une longueur de 70 mètres. Son toit était immédiatement formé par

Digitized by Google

le calcaire. Or, si la couche dans laquelle elle a pénétré représentait le minerai oolithique, elle serait sans doute recouverte par une assise plus ou moins épaisse représentant les marnes micacées qui constituent, d'une manière si nette, le toit du gisement dans toute l'étendue de la Moselle et de la Meurthe où il est exploité. Ce point établit donc une première présomption pour penser que la galerie n'était pas dans le même terrain; mais le doute est entièrement levé par l'observation des fossiles que renferme le minerai. Ils sont tous bajociens. M. Terquem a distingué, dans les échantillons que je lui ai présentés, l'*Astarte excavata*, les *Trigonia costata* et *signata*, la *Cucullea oblonga*, la *Gervillia acuta*, une *Rynchonella*, une *Acteonina*, etc.

Il faut reconnaître qu'à première vue les deux minerais peuvent être confondus. Celui de la galerie de Vezin est constitué, dans sa masse principale, par un magma de galets et de cailloux à surface ferrugineuse, empâtés dans un ciment marneux rougeâtre. Ce ciment est lui-même, en beaucoup de points, formé par une pâte argileuse renfermant une grande quantité de petites oolithes d'apparence ferrugineuse, dont la surface est le plus souvent recouverte d'un enduit irisé. On trouve aussi des grains intermédiaires entre ces oolithes et les galets ou cailloux qui les accompagnent, et, avec eux, quelques gros grains de quartz blanc translucide. Les cailloux ne sont pas d'ailleurs formés d'un minerai riche comme l'aspect de leur surface parait en général l'annoncer; lorsqu'on les casse on voit que leur matière est une argile fine ferrugineuse, dans laquelle on remarque souvent des bandes concentriques inégalement foncées, comme celles des ovoïdes du lias. Tous les grains un

Digitized by Google

peu forts sont constitués de la même manière. Aussi le minerai est-il pauvre et inutilisable.

Le même banc ferrugineux se retrouve un peu plus loin avec le même aspect, sur le bord du chemin de fer, à la suite des couches du sommet de la tranchée qui ont plongé vers le nord-ouest.

Le fond de la vallée est certainement dans le lias, on le reconnaît immédiatement aux sources qui viennent couler sur son niveau imperméable, et d'ailleurs, au pied même de la tranchée que j'ai décrite, on constate l'existence d'une assise d'argile sableuse verdâtre qui représente sans doute les marnes micacées. Il reste encore à découvrir si, au-dessous de cette assise, on trouverait une couche représentant le minerai oolithique de Longwy plus ou moins appauvri et aminci. Les constatations des puits de Buré-la-Forge et de Saint-Pancré que j'ai rappelées précédemment, semblent laisser à ces recherches peu de chances de succès.

Il m'a semblé de quelque importance d'indiquer la vraie place du minerai de Vezin, que j'ai donnée, moi-même, dans le texte de la carte géologique, d'après les opinions antérieures, comme étant le représentant du gisement de minerai oolithique. Il n'est pas douteux qu'il doive être rapporté au niveau des calcaires à oolithes d'aspect ferrugineux que M. Jacquot a depuis longtemps signalés vers la base du calcaire ferrugineux gréseux, et dont il existe des représentants dans tout le pays de Longwy. Je les ai reconnus en beaucoup de points, et notamment dans la tranchée de Fermont, du chemin de fer de Longwy à Longuyon, où l'on trouve aussi, dans le terrain bajocien, des lits marneux renfermant beaucoup de galets plats à surface ferrugineuse, sembla-

Digitized by Google

bles à ceux qui entrent dans la composition du minerai de Vezin. Nul doute que les recherches qui ont été faites en 1862, par certains industriels, dans le bois de Viviers, voisin de Longuyon, n'aient porté sur la même couche et n'aient par conséquent été faites en pure perte.

Un des côtés utiles de cette note pourra être de mettre les industriels en garde contre des entreprises de ce genre qui, basées sur une confusion géologique, ne leur apporteraient que des déceptions. Elle servira en tous cas à rectifier une idée inexacte que l'on s'était formée sur l'étendue embrassée par le dépôt bien constaté du minerai oolithique liasique, et cette rectification pourra présenter, au point de vue des études futures à faire sur les circonstances dans lesquelles ce gisement a été formé, un certain intérêt.

Digitized by Google

TROISIÈME MÉMOIRE

SUR

LES FORAMINIFÈRES

DU SYSTÈME OOLITHIQUE,

COMPRENANT

LES GENRES FRONDICULARIA, FLABELLINA, NODOSARIA, DENTALINA, ETC.

DE LA

ZONE A AMMONITES PARKINSONI DE FONTOY (MOSELLE),

PAR M. O. TERQUEM.

In tenui labor.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

Dans notre précédent mémoire, contenant la monographie des Cristellaires, il nous a été facile de démontrer combien sont grandes la variabilité et l'instabilité de l'espèce; nous avons montré, en effet, que, dans certaines espèces, la forme des coquilles et surtout leurs ornements changent non-seulement d'une coquille à une autre, mais encore et, le plus souvent, sur chacune des faces d'un même échantillon.

Dans quelques-unes des monographies dont nous allons exposer l'étude, nous arrivons à démontrer,

Digitized by Google

de même, la variabilité et l'instabilité dans les caractères du genre.

Les espèces qui se trouvent placées à la tête des séries présentent bien les caractères typiques du genre, tels que la diagnose les indique ; mais à mesure que les échantillons se multiplient, on voit ces caractères s'effacer graduellement; de plus, les dégénérescences interviennent et produisent les caractères qui appartiennent à d'autres genres; de là une classification souvent impossible ou du moins très-douteuse.

Ce premier fait tend à prouver que les diagnoses établies dans le principe ont été basées sur des caractères insuffisants, pour bien délimiter les genres, ou observés sur un trop petit nombre d'échantillons ; avec un plus grand nombre, ces diagnoses deviennent incorrectes ou incomplètes. Nous aurons donc à faire l'exposé des études critiques qui ressortent du classement des espèces et qui concernent les genres que nous avons à traiter dans ce mémoire; une partie sera développée dans l'introduction, et, pour le complément de nos observations, nous renverrons à l'article qui se trouve en tête de chaque genre.

Dans nos publications sur l'Oolithe; nous avons eu à rectifier les diagnoses des genres Marginuline et Cristellaire; nous ferons de même pour quelques autres genres, et principalement pour les Frondiculaires et les Flabellines, dont nous avons déjà eu occasion de nous occuper dans nos précédents mémoires sur les lias [1].

Pour les Frondiculaires, d'après la définition que

[1] TERQUEM. Cinquième mémoire sur les Foraminifères du lias. Introduction, p. 319. Sixième mémoire. Introduction, p. 469.

Digitized by Google

nous avons donnée du Nucléus [1], on sait qu'on ne peut en constater la présence que lorsqu'il est translucide et formé de la même matière que les cloisons; que, lorsqu'au contraire, il est opaque et rempli de la même substance que les loges, il faut considérer la base de la coquille comme formée d'une ou de plusieurs loges; de là il résulte que les Frondiculaires ne possèdent de véritable nucléus qu'exceptionnellement et lorsque les loges de la base ont un tour de spire complet; pas de nucléus sans un enroulement.

La base, possédant une forme assez régulièrement sphérique et servant de support aux autres loges, produit une coquille presque toujours régulière et équilatérale.

Pour les Flabellines, nous voyons la loge initiale placée, comme dans les Cristellaires, sur les différents points de la base; le développement de cette base suit exactement le même mode que dans les Cristellaires et présente un nombre plus ou moins grand des loges de la crosse ; de la sorte, en faisant abstraction des loges en chevron qui terminent la coquille, toutes les Flabellines, prises à l'état de jeune âge et avant d'avoir acquis leurs loges complémentaires, trouveraient naturellement leur place dans les sections que nous avons établies pour les Cristellaires et seraient confondues avec celles-ci.

Les loges de la crosse, plus ou moins nombreuses et contournées, servant de support aux loges additionnelles en chevron, il en résulte que la coquille de la Flabelline est presque toujours irrégulière,

[1] TERQUEM. Deuxième mémoire sur les Foraminifères de l'Oolithe. Introduction, p. 148.

Digitized by Google

inéquilatérale, plus projetée du côté ventral que du côté dorsal.

Si le nombre des loges constituant la base est variable, celui des loges en chevron ne l'est pas moins, et l'on en peut compter depuis une seule jusqu'à huit à dix.

De cet exposé ressortent ces questions :

1° Ne faut-il considérer toute Cristellaire que comme l'état embryonnaire d'une Flabelline?

2° Les loges en chevron qui caractérisent la Flabelline peuvent-elles constituer l'état adulte, complément obligé de toute Cristellaire?

3° Doit-on, au contraire, considérer ces loges en chevron comme accidentelles et les coquilles, qui en sont munies, comme le résultat d'un état pathologique?

4° Peut-on voir dans cet état un hybride ou, au contraire, un passage régulier entre les genres Cristellaire et Frondiculaire?

5° Si toute Cristellaire est considérée comme une coquille incomplète, quel type complet faut-il choisir, le genre Flabelline ou le genre Frondiculaire?

Pour être conséquent avec les principes que nous avons établis antérieurement pour nos études, il convient de procéder toujours du simple au composé et de placer à la tête les Cristellaires, qui servent de base aux deux autres genres, puis d'étudier les Frondiculaires, qui présentent cette base à l'état rudimentaire; enfin, de prendre les Flabellines, qui ont cette base plus développée et qui, ayant le jeune âge de l'un et l'état adulte de l'autre, réunissent dans leur ensemble tous les caractères propres aux deux genres précédents.

Quand on prend comme type du genre Frondicu-

Digitized by Google

laire une coquille comprimée, à forme équilatérale, à loges régulières, disposées en chevron, à ouverture terminale et centrale, la classification en parait fort simple et rationnelle ; mais bientôt, avec la multiplicité des échantillons, les modifications interviennent, changent les points essentiels de la diagnose et rendent les déterminations parfois très-douteuses.

Ainsi, les loges en chevron voient leur angle aigu s'effacer insensiblement et produire un arc plus ou moins régulier ; cette disposition se simplifiant successivement, les cloisons sont, en dernier lieu, transversales ; les loges sont alors simplement empilées à ouverture centrale, caractères propres aux NODOSAIRES.

Dans ce dernier cas, le caractère typique du genre Frondiculaire se réduit uniquement à la compression de la coquille, qui sert à la distinguer des Nodosaires, qui ont leurs loges sphériques (pl. XXII, fig. 27 à 29).

Quand la coquille est ainsi comprimée, avec cette circonstance que les cloisons sont disposées en arcs concentriques, les Frondiculaires se confondent complétement avec les LINGULINES et ne peuvent en être distinguées que par la forme de l'ouverture, ronde ou ovale dans les Frondiculaires, tandis qu'elle est en fente transversale très-étroite et allongée dans les Lingulines (pl. XXII, fig. 21 à 24 ; pl. XXIII, fig. 1 à 8).

Mais la compression elle-même n'a rien d'absolu et subit également des modifications ; elle passe de l'état extrême, avec une arête vive sur le pourtour, à la forme régulièrement ovale, et de là à la forme obronde ; dans ces circonstances les Frondiculaires se rapprochent des DENTALINES, dont elles ne peuvent

Digitized by Google

plus être distinguées par la compression de la coquille, attendu que des Dentalines présentent également ce caractère ; il faut donc chercher un autre critérium, et nous le trouvons dans la disposition de l'ouverture et celle de la coquille ; dans les Frondiculaires, l'ouverture est toujours médiane et la coquille parfaitement droite ; tandis que dans les Dentalines, l'ouverture est sensiblement latérale et la coquille possède une courbure plus ou moins prononcée (pl. XXIII, fig. 1 à 8).

Nous devons encore faire remarquer que, quand les loges sont obrondes et transversales et qu'en même temps elles ne produisent pas de saillie sensible sur les côtés, les coquilles se rapprochent des GLANDULINES, comme on peut le voir sur la planche XXIII, fig. 9 à 12.

Enfin, nous mentionnerons une coquille dont la classification nous paraît fort douteuse : vue au-dessus et même par simple transparence, elle présente la forme d'une MARGINULINE, avec l'ouverture placée sur l'angle dorsal, et avec ce fait exceptionnel et fort remarquable que le test est entièrement percé de pores ; plongée sous l'eau, elle montre ses loges en chevron, comme dans les Flabellines.

En résumé, l'on voit que les genres Frondiculaire et Flabelline ont une organisation similaire et une origine commune, en ce sens que tous deux partent du même point : une coquille plus ou moins enroulée, simple ou multiloculaire ou cristellariforme, avec ces légères modifications : dans la Frondiculaire, l'état embryonnaire dure peu de temps, reste microscopique, presque toujours invisible, et l'état adulte produit constamment une disposition régulière dans l'empilement des loges en chevron ; dans les Fla-

Digitized by Google

bellines, l'état embryonnaire se maintient plus ou moins longtemps, est constamment visible et présente la forme normale d'une cristellaire ; l'état adulte montre des loges presque toujours inéquilatérales.

De cet exposé on peut conclure : 1° que les Frondiculaires ayant, à l'instar des Cristellaires, une base uni— ou multiloculaire et dans ce cas enroulée, doivent sortir de l'ordre des **Stichostègues**, pour entrer définitivement dans celui des **Hélicostègues** et venir se placer après les Cristellaires ; 2° que les Flabellines peuvent, avec autant de raison, être considérées comme des modifications de Cristellaires, dont les bases sont complétement identiques, ou comme des variétés de Frondiculaires dont l'état adulte est semblable en tous points ; 3° que ce genre Flabelline, intermédiaire entre les deux genres, peut donc indifféremment être placé après le genre Cristellaire ou après le genre Frondiculaire ou encore réuni à ce dernier genre [1].

D'après cet exposé et les considérations qui suivent, nous regrettons de ne pouvoir nous ranger à l'opinion que M. Deshayes a exprimée dans l'*Encyclopédie méthodique* [2], où, contrairement à d'Orbigny, qui voulait le maintien des deux genres, il les réunit en un seul, reconnaissant dans tous deux une organisation identique.

D'Orbigny, de son côté, produit cette critique [3],

[1] TERQUEM. *Sixième mémoire sur les Foraminifères du lias.* Introduction. p. 469.

[2] *Encyclopédie méthodique*, art. Frondiculaire. DESHAYES.

[3] D'ORBIGNY. *Foraminifères fossiles du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), 1846, p. 58.

Digitized by Google

que nous transcrivons en son entier, pour montrer combien la conclusion est erronée; à la vérité, nous devons ajouter qu'à l'époque où d'Orbigny publiait l'étude des Foraminifères tertiaires de Vienne, il n'avait pas encore reçu de nous les Frondiculaires et les Flabellines du lias, et par conséquent ne connaissait pas les espèces si abondantes de l'oolithe.

« M. Deshayes a pensé que nous nous étions trompé lorsque nous avions assigné au genre Frondiculaire les caractères qui précèdent, parce qu'il a trouvé une coquille semblable à notre *Frondicularia rhomboidalis,* et commençant par une spire régulière. Nous pouvons assurer que nos Frondiculaires commencent par un empilement sur une seule ligne; seulement, M. Deshayes a confondu avec notre genre celui que nous nommons *Flabellina,* qui effectivement commence par un petit Nautile et prend ensuite la forme des Frondiculaires; mais, indépendamment de ce que *leur mode d'accroissement est différent de celui des Frondiculaires, ces Flabellines paraissent aussi appartenir à une époque géologique différente, puisqu'elles caractérisent les terrains crétacés.* »

Nous avons démontré, d'une part, que les Frondiculaires et les Flabellines diffèrent entre elles par leur base et qu'au contraire leur développement et leur terminaison sont identiques; d'une autre part, on sait que ces deux genres ont commencé à se produire dès le lias inférieur et qu'il est probable qu'on les retrouverait dans des terrains plus anciens, si les recherches étaient convenablement dirigées.

Si, contrairement à nos conclusions, un auteur voulait réunir ces deux genres en un seul, il serait

Digitized by Google

obligé pour l'étude de ces fossiles et leur classement exact d'établir deux divisions ; dans la première se trouveraient les coquilles à base uni — ou multiloculaire et privée de loges obliques disposées en crosse ; la seconde contiendrait les coquilles à base complétée par les loges de la crosse.

Nous terminerons par quelques observations physiologiques, dont nous avons déjà exposé une partie dans nos précédentes études des espèces liasiques.

Parmi les Frondiculaires, les espèces à cloisons transversales montrent leur test beaucoup plus sensible à l'action des courants acidules que celui des espèces à cloisons anguleuses ou arquées ; très-fréquemment elles se présentent à l'état de moule en sulfure de fer, qui reproduit les ornements les plus délicats du test, mais qu'on ne peut reconnaître qu'à l'aide d'un très-fort grossissement.

Pour les Flabellines, en étudiant leur mode de développement, on remarque que l'animal a dû subir une modification profonde, lors de son passage de l'état embryonnaire à celui d'adulte, et en quittant les loges simples pour en former d'autres en chevron. Il en résulte parfois des formes hybrides, où l'on voit la partie postérieure d'une coquille tournée dans un sens, et l'antérieure dans un autre.

On remarque, en général, que lorsque l'animal change la forme de sa coquille, il abandonne complétement les premières loges ; de la sorte la partie postérieure prend tous les caractères d'une coquille morte et la fossilisation la produit terne et opaque, parfois injectée de sulfure de fer, tandis que sa partie antérieure, restée vivante, se montre brillante, translucide et blanche.

Il ressort de là un fait remarquable sous le rapport

Digitized by Google

physiologique : l'animal, après avoir occupé jusqu'à huit ou dix loges, peut, sous l'empire de certaines circonstances, se réduire à une seule loge, pour reprendre plus tard son développement normal et en remplir de nouveau un grand nombre.

Nous avons à signaler encore un rapport fort remarquable qui existe entre les Cristellaires et les Flabellines : dans le premier genre, on voit parfois les cloisons faire saillie, tantôt sur toute la surface de la coquille, tantôt entre les loges antérieures seulement ; dans le second genre, on voit de même ce caractère ne se produire qu'entre les loges en chevron et manquer sur la base, quel que soit son développement (pl. XXIII, fig. 27).

Dans cet exposé, nous avons démontré que les Frondiculaires ont pour base, *comme les Cristellaires*, une ou plusieurs loges parfois disposées en spirale ; que les Flabellines ont pour base une *véritable Cristellaire* munie d'un certain nombre de loges de la crosse ; il en résulte donc pour nous l'obligation de modifier complétement les diagnoses établies pour ces genres, et d'y ajouter les observations nouvelles qui ressortent de nos études.

La classification de nos fossiles ainsi disposée, on comprend que la base des Flabellines se rapportant à des formes semblables parmi les Cristellaires, celles-ci pourront nous servir de guide pour l'établissement des espèces ; et pour rendre ce rapprochement encore plus sensible, nous donnerons à ces espèces les mêmes noms que les Cristellaires ont reçus.

Cette disposition, qui paraît fort simple, est cependant accompagnée d'une difficulté à la vérité peu importante et que nous n'avons pas su prévoir : lors

Digitized by Google

du classement des Cristellaires, nous avons préféré réunir sous une seule dénomination une série de variétés, parfois très-nombreuse, plutôt que d'encombrer la nomenclature d'une surabondance d'adjectifs; il ne s'agissait rien moins que d'établir près de quatre cents épithètes, que nous avons, peut-être avec trop de réserve, réduites à vingt-cinq.

Quelles qu'en soient les conséquences, nous disons que nous avons préféré agir de la sorte et rester dans les limites d'une juste discrétion; nous nous sommes ainsi défendu d'imiter certains auteurs qui, dans le moindre changement dans la forme d'une coquille, voient une espèce distincte, ou ceux qui, réunissant un certain nombre de variétés à un type, appliquent à chacune un nom spécifique; ils n'ont ainsi apporté aucun changement quant au fond de la question et l'abondance des épithètes reste la même.

Mais, maintenant que nous avons à mentionner certaines de ces variétés, nous éprouvons quelque embarras, ne pouvant les désigner par leur nom spécifique; nous obvierons à cet inconvénient en distinguant nos fossiles par l'indication des numéros des planches et des figures parmi les Cristellaires auxquels chaque espèce et ses variétés se rapportent.

En conséquence, nous agirons pour les Flabellines comme pour les Cristellaires, et nous prendrons pour guide la loge initiale, quant à sa position et ses rapports avec les autres loges.

Ces identités bien constatées suffiront à elles seules pour démontrer qu'il y avait obligation de maintenir le genre Flabelline, et que, dans le cas où l'on aurait voulu le supprimer, il aurait fallu joindre ces

Digitized by Google

coquilles aux Cristellaires, plutôt que les confondre avec les Frondiculaires.

Cette conclusion se démontre encore par ce fait que pour la description des Flabellines, nous avons pu copier littéralement celle des Cristellaires semblables, et de nous contenter de la compléter en y ajoutant la mention des loges complémentaires en chevron.

En effet, les Flabellines, par leur base, se rapportent à huit des dix divisions que nous avons établies pour les Cristellaires; les deux séries qui manquent comprennent les coquilles munies d'un nucléus et celles à côtes carrées et à loge antérieure excavée.

Comme dans nos précédentes études, nous avons dû tenir les fossiles plongés sous l'eau pour connaître l'agencement des loges; nos dessins mettent en lumière cette constitution intérieure, bien que, pour la plupart des coquilles, les loges ne formant aucune saillie, ne soient pas visibles par simple transparence.

HAPLOPRAGMIUM (Reuss).

Nous avons admis dans l'ordre des Hélicostègues le genre **Haplophragmium**, établi par Reuss; ce genre est voisin des *Spirolina*, des *Lituola* et des *Cristellaria*.

Pour ces trois genres, il existe des caractères qui leur sont communs : 1° La base est munie d'un enroulement spiral plus ou moins complet; 2° la coquille se développe en forme de crosse; 3° l'ouverture est terminale.

Dans les *Spirolina* et les *Lituola*, l'empilement des loges de la crosse se fait verticalement et d'une ma-

Digitized by Google

nière régulière, l'ouverture est multiple et centrale; dans les *Spirolina* ce dernier caractère se présente à tous les âges de la coquille; dans les *Lituola,* il ne se trouve que dans le jeune âge et l'ouverture est simple dans l'adulte.

Dans les *Cristellaria,* l'empilement de la crosse est oblique ou en arc et toujours irrégulier; l'ouverture est simple et placée à l'angle carénal.

Pour les *Haplophragmium,* la base a une spire à tours multiples, caractère propre au genre; l'empilement de la crosse est régulier et vertical comme dans les *Lituola* et les *Spirolina,* l'ouverture est toujours simple, comme dans les *Cristellaria,* mais elle est placée au centre de la dernière loge.

Lingulina (d'Orbigny).

Les coquilles de ce genre présentent complétement la forme et la disposition des loges identiques à celles de la série de Frondiculaires à cloisons arquées; les seules différences qui distinguent les deux genres consistent dans la forme de l'ouverture: ronde ou ovale dans les Frondiculaires, en fente dans les Lingulines.

Tous les échantillons que nous possédons sont à l'état de moule en sulfure de fer; ils démontrent ainsi que la constitution du test était telle, qu'il se laissait facilement attaquer par les courants, quels que fussent leur degré de concentration ou la nature de leur acidité, acide carbonique ou sulfurique.

Ce genre partage cette propriété avec la série correspondante de Frondiculaires et avec d'autres genres, les Glandulines, les Rotalines, les Polymorphines, tout l'ordre des Agathistègues, etc.

Digitized by Google

GLANDULINA (d'Orbigny).

Ce genre se rapproche des Nodosaires, par son mode de développement : des loges empilées verticalement ; mais elles sont en recouvrement et ne présentent qu'un très-faible étranglement ; cependant une de nos espèces a des loges alternativement recouvertes ou étranglées, constitue ainsi le passage des Glandulines aux Nodosaires et peut-être indifféremment classée dans l'un ou l'autre genre.

CORNUSPIRA (Schultze).

Schultze a établi ce genre pour des coquilles formées d'un tube uniloculaire, enroulé en forme de planorbe et qui se rapprochent ainsi des Involutines; elles en diffèrent par l'absence des demi-cloisons, le tube se montrant parfaitement lisse à l'intérieur ; l'abondance extrême des échantillons a permis de constater la constance de ce caractère; cette abondance et ce caractère justifient l'admission définitive du genre dans l'ordre des Monostègues.

ORBULINA (d'Orbigny).

Il est très-difficile de constater la présence de ce genre dans l'oolithe inférieure; d'une part, l'extrême fragilité de la coquille, d'une autre part, sa grande sensibilité aux courants acidules, ne permettent que fort rarement d'obtenir des fossiles entiers et bien caractérisés; on ne trouve le plus souvent que des fragments très-petits, ou des moules en sulfure de fer sans caractères distinctifs.

LAGENA (Walker).

Le genre *Lagena,* dans lequel viennent se confondre plusieurs autres, et parmi ceux-ci, le genre

Digitized by Google

Oolina (d'Orb.), n'était connu, jusqu'à ce jour, que dans les terrains tertiaires et crétacés; aussi Reuss, faisant sa monographie des *Lagena*, n'a pas voulu admettre nos espèces liasiques, se fondant sur ce fait, que ce genre ne descend pas si bas dans la stratigraphie.

La même objection ne saurait se reproduire pour les espèces de l'oolithe inférieure, dont trois espèces sur cinq se présentent avec les mêmes caractères que ceux des espèces tertiaires et ne sauraient en être distinguées.

La présence de ces fossiles, dans l'oolithe, vient donc justifier celle des espèces qui avaient été indiquées pour le lias et permet de considérer leur détermination comme exacte.

Nodosaria (Lamarck).

Les Nodosaires ne nous ont présenté rien de remarquable, si ce n'est leur rapport avec une série de Frondiculaires, dont elles ne se distinguent que par la forme constamment sphérique des loges.

Dentalina (Lamarck).

Les Dentalines, déjà très-abondantes dans le lias, le sont encore plus dans l'oolithe inférieure; les formes typiques, auxquelles viennent se joindre de nombreuses variétés, nous ont obligé à établir des divisions et des groupes, comme pour les Marginulines et les Cristellaires; le tableau qui les résume permet de suivre les séries d'espèces dans leurs rapports entre elles et dans les caractères qui les distinguent.

A l'article Dentaline, nous avons longuement exposé les rapports et les différences qui existent

Digitized by Google

entre ces fossiles et ceux de divers genres; nous n'en reproduirons pas l'analyse.

Webbina (d'Orbigny).

D'Orbigny n'ayant sous les yeux que quelques fossiles, a incomplétement caractérisé le genre qu'il a établi et n'a pas donné une diagnose suffisamment claire pour le bien distinguer des Placopsilines.

Les nombreux échantillons que nous avons réunis, provenant de l'oolithe inférieure et surtout de l'oxfordien, nous ont mis à même de mieux définir les deux genres.

D'après nos connaissances actuelles, nous croyons pouvoir établir que le genre *Placopsilina* a commencé avec les terrains paléozoïques et s'est continué jusque dans le lias, qu'il n'a pas dépassé; que le genre *Webbina* a commencé avec le système oolithique, pour se continuer jusque dans la craie.

DEUXIÈME PARTIE.

DESCRIPTION DES ESPÈCES.

Genre Frondicularia [1] (Defrance).

Coquille libre, régulière ou *irrégulière, équilatérale,* allongée ou rhomboïdale, fortement comprimée de chaque côté *ou ovale;* formée de loges transversales ou représentant un arc plus ou moins étendu ou les deux côtés d'un triangle dont l'extrémité supérieure est souvent prolongée; *base formée d'une*

[1] D'Orbigny. *Foraminifères du terrain tertiaire de Vienne* (Autriche), 1846, p. 57.

Digitized by Google

loge unique ovale ou sphérique ou de loges multiples, parfois enroulées en spirale, non accompagnées de loges de la crosse; développement immédiat par des loges transversales ou en chevron; axe fictif droit ou d'abord cristellariforme, puis droit; ouverture arrondie ou ovale, unique, percée à l'extrémité antérieure.

Les Frondiculaires produisent des espèces en nombre très-variable, selon les époques; vivantes et fort rares dans la mer Adriatique, sur les côtes de l'Algérie, de l'Angleterre, etc.; fossiles et plus abondantes dans les terrains tertiaires et crétacés (environ cinquante espèces) de la France et de l'Allemagne; l'Oolithe inférieure de Fontoy contient dix espèces et de nombreuses variétés; le Lias, dans ses trois étages, dix-neuf espèces.

Bronn *(Index palæontologicus, 1849)* indique quarante et une espèces appartenant toutes au terrain crétacé.

D'Orbigny *(Prodrome, 1852)* mentionne vingt-trois espèces qu'il classe de la sorte :

Lias	2 espèces
Craie.	6 —
Terrain tertiaire	15 —

FRONDICULARIA OOLITHICA, Terq., pl. XXII, fig. 1 à 9.

F. testa elongata, antice spatulata, lævigata, vel stricte et tenue striata, loculis numerosis (8-12), angulatis, plus minusve prominentibus, septis costula elata instructis, basi mucronata vel obtusa, uni, bi, tri vel quadriloculari, aut quinque loculari et nucleo munita, apertura rotunda.

Coquille allongée, spatulée, lisse ou ornée de stries fines et serrées, formée de loges nombreuses, régulières, en chevron, à angles plus ou moins ouverts, plus ou moins

Digitized by Google

saillantes ou planes, cloisons munies d'une côte carrée et saillante; base mucronée ou obtuse, formée d'une loge unique ou de deux à quatre loges diversement disposées, ou de cinq loges en cercle autour d'un nucléus; ouverture ronde.

Cette espèce, par sa forme et ses cloisons costellées, se rapproche du *Frondicularia varians* du lias (pl. XIX, fig. 15); elle en diffère par la côte qui ne se produit que sur les cloisons et manque sur les côtés des loges et sur la partie antérieure de la dernière loge; tandis que dans l'espèce liasique, elle se montre sur tout le pourtour des loges.

Nous n'avons pas tenu compte pour l'établissement de cette espèce, de la présence ou de l'absence des stries rayonnantes, attendu que nous avons des coquilles exactement de même forme, indifféremment striées ou lisses, mais toujours munies de cloisons costellées et saillantes.

La figure 1 représente le type de l'espèce et en même temps le plus abondant;

Les figures 2 à 4 sont des coquilles uniloculaires à la base, les unes étroites, les autres ovales;

Figure 5, coquille ovale, base à deux loges superposées;

Figure 6, base formée de deux petites loges et d'une loge terminale;

Figure 7, base formée à l'inverse d'une loge supérieure et de deux loges terminales;

Figure 8, base formée de quatre loges disposées carrément;

Figure 9, base à cinq loges en anneau avec un nucléus saillant.

Localité : Fontoy, type et variétés assez communs, couches [1] 3, 8, 9, 10, 11.

[1] Pour le niveau des couches, voir dans le premier mémoire, p. 56, le tableau indiquant les divers niveaux de la prise des marnes à Fontoy.

Digitized by Google

FRONDICULARIA SPISSA, Terq., pl. XXII, fig. 10.

F. testa elongata, ovata, lævigata, in medio excavata, mucronata, loculis 8, primis tribus ovatis, in triangulo dispositis, aliis arcuatis, regularibus, prominentibus, septis spissis.

Coquille allongée, ovale, lisse, mucronée, formée de huit loges, les antérieures arquées, saillantes, excavées dans le milieu, à cloisons épaisses, base formée de trois loges ovales, disposées en triangle, dont une supérieure et deux terminales.

Localité : Fontoy, couche troisième ; fort rare.

FRONDICULARIA SPATULATA, Terq., pl. XXII, fig. 11 à 19.

F. testa elongata, spatulata, lævigata vel tenue et stricte striata, mucronata vel obtusa, loculis 7-12, anticis angulatis, prominentibus, plus minusve transversim ovalibus vel in medio excavatis, basi uni vel tri vel sex loculari, cum loculo centrali, septis angustissimis.

Coquille allongée, spatulée, lisse ou ornée de stries fines et serrées, mucronée ou obtuse ; formée de sept à douze loges, les antérieures en chevron, saillantes, transversalement plus ou moins ovales ou excavées dans le milieu ; base formée d'une ou de trois ou de six loges disposées en spirale avec une septième au centre, cloisons très-minces.

Les figures 11, 12 et 13 représentent les types de l'espèce qui est très-commune ; les coquilles sont indifféremment striées ou lisses, tout en conservant la même forme ; la figure 16 montre le passage des Frondiculaires aux Flabellines ; les variétés figures 14 et 19 sont assez rares.

Localité : Fontoy, couches 7, 8, 9, 10, 11, 12 ; partout assez abondant.

Digitized by Google

FRONDICULARIA TUMIDA, Terq., pl. XXII, fig. 20.

F. testa elongata, irregulariter ovata, lœvigata, parum compressa, loculis 5 tumidis, in medio-excavatis, primo ovato, aliis arcuatis, tribus regulariter crescentibus, ultimo minore, apertura ovali.

Coquille allongée, irrégulièrement ovale, lisse, faiblement comprimée, formée de cinq loges très-renflées, excavées dans le milieu, la première ovale, les autres fortement arquées, dont trois croissant régulièrement, la dernière plus petite que la précédente, ouverture ovale.

Localité : Fontoy, couche 10; fort rare.

FRONDICULARIA IRREGULARIS, Terq., pl. XXII, fig. 21 et 22.

F. testa elongata, lœvigata, irregulari, postice attenuata, antice ampla, loculis 6, tribus primis parvis, tribus anticis amplis, in medio leniter excavatis, septis transversalibus, sinuosis, apertura ovata.

Coquille allongée, lisse, irrégulière, très-étroite en arrière, très-élargie en avant, formée de six loges comprimées, les trois premières petites, les trois antérieures étalées, renflées, légèrement sinueuses dans le milieu, cloisons transversales, ouverture ovale.

La variété figure 22 est très-irrégulière, a ses loges alternativement droites ou en chevron, renflées ou excavées dans le milieu.

Localité : Fontoy, couches 12 et 13; fort rare.

FRONDICULARIA LONGISCATA, Terq., pl. XXII, fig. 23 et 24.

F. testa elongata, angusta, lœvigata aut striata, utrinque attenuata vel subœquali, loculis 9 regularibus, arcuatis vel sinuosis, prominentibus, in medio excavatis, transversim ovalibus, septis spissis, apertura ovali.

Digitized by Google

Coquille allongée, étroite, lisse ou striée, rétrécie ou subégale à ses extrémités, un peu élargie dans le milieu, formée de neuf loges régulières, arquées ou sinueuses, saillantes, ovales transversalement, faiblement excavées dans le milieu, cloisons épaisses, ouverture ovale.

Localité : Fontoy, couches 7, 8, 9 ; assez rare.

FRONDICULARIA NODOSARIA, Terq., pl. XXII, fig. 25 à 30.

F. testa elongata, angusta, regulariter crescente, stricte et tenue striata, utrinque obtusa vel attenuata, loculis regularibus, subquadrangularibus, vel sinuosis, prominentibus, aliquando excavatis, transversim ovalibus vel angustissimis, septis spissis, arcuatis vel sinuosis vel rectis, apertura ovali.

Coquille allongée, étroite, croissant régulièrement, ornée de stries fines et serrées, arrondie et rétrécie à ses deux extrémités, formée de loges régulières, subquadrangulaires, parfois excavées dans le milieu, ou légèrement sinueuses, cloisons épaisses, droites ou arquées ou sinueuses, coupe transversale ovale ou très-étroite, ouverture ovale.

Figure 25. Coquille à cloisons plus ou moins anguleuses ;

Figures 26 à 29. Coquilles à cloisons arquées ou droites, ressemblant entièrement à une Nodosaire, dont elles ne diffèrent que par leur compression, qui est très-forte (fig. 29).

Figure 30. Moule en sulfure de fer, parfois muni de stries.

Localité : Fontoy, 7, 9, 10, 11, 12 ; très-commun.

FRONDICULARIA DENTALINIFORMIS, Terq., pl. XXIII, fig. 1-8.

F. testa elongata, dentaliniformi, lœvigata, transversim plus minusve compressa vel ovata, loculis 6-8 transversalibus, prominentibus, regulariter crescentibus, primo

Digitized by Google

sphærico, ultimo plus minusve rotundato, septis arcuatis vel rectis, apertura ovali.

Coquille allongée, lisse, en forme de Dentaline, transversalement plus ou moins comprimée ou ovale, formée de six-huit loges transversales, saillantes, croissant plus ou moins régulièrement, la première sphérique, la dernière plus ou moins arrondie, cloisons arquées ou droites, ouverture ovale.

Figure 1. Coquille à très-forte compression qui diminue insensiblement dans les figures suivantes : 2, 3 et 4. La forme générale des fossiles et la disposition des loges ne subissent que de très-légères modifications ;

Figure 5. Coquille irrégulière ;

Figure 6. Coquille variété de la figure 4 ;

Figure 7. Coquille à cloisons arquées ;

Figure 8. Coquille à cloisons très-arquées et douée d'une courbure probablement accidentelle.

Localité : Fontoy, couches 7, 9, 11 ; assez commun.

FRONDICULARIA DOLIUM, Terq., pl. XXIII, fig. 9 à 12.

F. testa ovata, lævigata, compressa, transversim ovata, circiter subcarinata vel obtusa, loculis 8-12 regularibus prominentibus, arcuatis, concentricis, circinatis, primo sphærico, ultimo breve acuminato vel rotundato, triangulari, apertura ovali vel rotunda.

Coquille ovale, lisse, comprimée, comme cerclée, entourée d'une étroite carène ou obtuse, formée de huit-douze loges, régulières, saillantes, arquées, concentriques, la première sphérique, la dernière étroite, acuminée ou arrondie, triangulaire, ouverture ovale ou ronde.

Figure 10. Coquille non mucronée, ni acuminée, et ne possédant pas de carène ;

Figure 11. Coquille à loges irrégulières, les deux premières tellement étroites qu'elles simulent un prolongement aigu ;

Digitized by Google

Figure 12. Coquille déformée, oblique, mucronée et acuminée.

Localité : Fontoy, couches 9, 10, 12, 13 ; fort rare.

FRONDICULARIA CUNEATA, Terq., pl. XXIII, fig. 13 à 16.

F. testa abbreviata, cuneiformi, plus minusve compressa, postice obtusa, antice attenuata, acuminata, costulis 6-7 angustis, irregularibus, vel quinque costis regularibus ornata, loculis 5 irregularibus planis, angulatis, ultimo producto, antice angustissimo.

Coquille courte, en forme de coin, plus ou moins comprimée, obtuse en arrière, rétrécie et acuminée en avant, ornée de six ou sept côtes fines et irrégulières ou de cinq grosses côtes régulières, formée de cinq loges planes, irrégulières, en chevron, la première triangulaire, la dernière allongée, très-étroite en avant.

Localité : Fontoy, couches 2, 5, 7 ; fort rare.

Genre FLABELLINA [1] (d'Orbigny).

Coquille libre, irrégulière, *plus ou moins inéquilatérale*, très-comprimée, ovale ou oblongue, *formée, dans le jeune âge, d'une* CRISTELLAIRE, *ayant les loges de la base et de la crosse variables comme dans les autres coquilles de ce genre ;* dans l'adulte, recevant l'adjonction d'une ou de plusieurs loges en chevron, à l'instar des FRONDICULAIRES, *mais presque toujours inéquilatérales et plus développées sur le côté ventral que sur le dorsal ;* ouverture ronde ou ovale placée, dans le jeune âge, à l'angle carénal, puis dans l'adulte, à l'extrémité saillante de la dernière loge.

[1] D'ORBIGNY. *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), 1846, p. 92. Nous avons mis en italique les modifications que nous avons apportées aux caractères génériques.

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit plus haut et pour faciliter le classement des Flabellines, nous leur appliquerons les divisions et les groupes que nous avons établis pour les Cristellaires ; puis, rencontrant des formes basales identiques dans les deux genres, nous reproduirons les mêmes noms.

Nous ferons remarquer de plus que, malgré le grand nombre de variétés de Cristellaires que nous avons dessinées, nous avons encore trouvé un certain nombre de formes que nous considérions comme tout à fait secondaires et que nous avons cru pouvoir négliger.

Maintenant il arrive que quelques Flabellines reproduisent, par leur forme basale, ces variétés non dessinées et nous portent ainsi à formuler le regret de n'avoir pas donné encore plus d'extension à notre étude des Cristellaires.

Bronn *(Index)* et d'Orbigny *(Prodrome)* indiquent cinq espèces de Flabellines pour les terrains crétacés; nous en comptons dix-sept pour l'Oolithe inférieure de Fontoy et nous en avons publié quatorze pour les trois étages du Lias.

Première Division [1].

Base non distincte, sans enroulement basal.

Coquilles formées de loges concentriques ou empilées; base formée d'une loge unique, soudée normalement aux autres loges.

FLABELLINA GYRATA, Terq., pl. XXIII, fig. 17, *a*, *b*.

F. testa ovata, suborbiculari, lœvigata, mucronata, circiter rotundata, loculis 7 prominentibus, primo ovato,

[1] Voyez *Deuxième Mémoire sur les Foraminifères de l'Oolithe.* Monographie des Cristellaires, p. 166.

Digitized by Google

secundo obliquo, laterali, arcuato, aliis incurvatis, involutantibus, regularibus, septis profundis.

Coquille ovale, suborbiculaire, lisse, mucronée, arrondie sur le pourtour, formée de sept loges saillantes, la première ovale, la seconde latérale, arquée dans le haut, les autres recourbées, enveloppantes, régulières, à sommet obtus, cloisons profondes, ouverture ronde.

Localité : Fontoy, couche 7 ; fort rare.

FLABELLINA MURALIS, Terq., pl. XXIII, fig. 18, *a*, *b*.

F. testa irregulariter ovata, costulis interruptis, arcuatis, septo clathratis ornata, loculis prominentibus, primo sphœrico, postico, lœvigato, duobus obliquis, aliis angulatis, ventro projectis, dorso abcisis, irregulariter concentricis, ultimo lœvigato, obtuso, apertura ovali, septis profundis.

Coquille irrégulièrement ovale, ornée de côtes interrompues, déterminant des croisillons avec les cloisons ; formée de loges saillantes, la première sphérique, lisse, les deux suivantes obliques, les autres en chevron, irrégulièrement concentriques, décurrentes sur le côté ventral, comme tronquées sur le dorsal, la dernière lisse, obtuse, ouverture ovale, cloisons profondes.

Localité : Fontoy, couche 13 ; fort rare.

FLABELLINA PRIMORDIALIS, Terq., pl. XXIII, fig. 19 à 24.
Cristellaria primordialis, Terq., pl. IX, fig. 1 à 10.

F. testa brevi, ovata, lœvigata, aut aliquot costulis radiantibus ornata, loculis planis vel prominentibus, arcuatis vel obliquis, primum plus minusve involutantibus, primo basali in dorso vel postice sito, oblongo, sequentibus arcuatis vel obliquis, antice uno vel pluribus plus minusve acute angulatis, aut irregularibus, abcisis, uno vel duobus latere projectis.

Digitized by Google

Coquille courte, ovale, lisse ou ornée de quelques fines côtes rayonnantes, formée de loges planes ou saillantes, loge basale unique, placée en arrière, suivie de plusieurs loges obliques ou arquées plus ou moins enveloppantes, loges terminales en chevron et en nombre variable de un à quatre, projetées des deux côtés ou très-courtes sur la partie dorsale.

La figure 19 répond exactement au *Cristellaria primordialis*, pl. IX, fig. 2; les deux loges en chevron sont enveloppantes sur le côté ventral;

Figure 20. Coquille pour la base analogue à la même Cristellaire, pl. IX, variété fig. 3, loges non saillantes; les quatre loges en chevron sont aiguës et enveloppantes des deux côtés; les cloisons deviennent saillantes, diffèrent de celles de la base et démontrent ainsi une profonde modification survenue entre le jeune âge et l'adulte;

Figure 21. La coquille a la même disposition dans les loges de la base que la précédente et se termine par quatre loges en chevron en simple recouvrement; elle diffère par les cloisons qui sont toutes saillantes;

Figure 22. La base de cette coquille est analogue à celle de la pl. IX, fig. 8; la loge terminale est irrégulière, très-élevée, très-courte du côté dorsal et développée sur le côté opposé; la surface est ornée de trois côtes rayonnantes;

Figure 23. Base identique à la Cristellaire, pl. IX, fig. 5; loge terminale très-développée, aiguë en avant; surface ornée de quelques fines côtes rayonnantes;

Figure 24. Cette coquille irrégulière n'appartient à ce groupe que par la position de la loge initiale, et n'a pas d'analogue parmi les Cristellaires; toutes les loges sont irrégulières, sauf la première qui est sphérique et la dernière en angle aigu.

Localité: Fontoy, couches 9, 10, 11 et 14; assez rare.

Digitized by Google

Deuxième Division.

Base distincte, non enroulée.

Loge initiale postéro - ventrale.

FLABELLINA ANCEPS, Terq., pl. XXIII, fig. 25, *a*, *b*.
Cristellaria anceps, Terq., pl. IX, fig. 15.

F. testa elongata, postice plicata, costulis radiantibus numerosis ornata, loculis numerosis, planis, primo ovali, obliquo, prominente, quatuor sequentibus quadrangularibus, obliquis, parvis, quinque anticis angulatis, productis, inæquilateralibus, septis angustis, apertura rotunda.

Coquille allongée, pliée postérieurement, ornée de côtes fines, rayonnantes et nombreuses, formée de loges nombreuses non saillantes, loge initiale ovale, oblique, très-saillante, les quatre suivantes quadrangulaires, obliques, les cinq antérieures en chevron, allongées, régulières, beaucoup plus développées sur le côté ventral que sur le dorsal, cloisons étroites, ouverture ronde.

La loge basale est repliée en dessus et détermine une forte saillie comme dans la Cristellaire, à laquelle nous rapportons cette espèce.

Localité : Fontoy, couche 11 ; fort rare.

FLABELLINA TRIQUETRA, Terq., pl. XXIII, fig. 26-28.
Cristellaria triquetra, Terq., pl. IX, fig. 25 et 26.
Cristellaria doliolum, Terq., pl. IX, fig. 29.

F. testa abbreviata, irregulariter triquetra, lœvigata, loculis paucis, subregularibus, planis, primo ovato, sublaterali, sequentibus arcuatis, aliis angulatis, inæquilateralibus, septis costatis vel lœvibus, apertura rotunda.

Coquille courte, irrégulièrement triangulaire, lisse, formée de loges peu nombreuses, subrégulières, non saillantes, la première ovale, postéro-ventrale, les suivantes

Digitized by Google

arquées, les deux ou trois antérieures en chevron aigu, inéquilatérales, cloisons saillantes ou planes, ouverture ronde.

Figure 26. Base semblable à celle du *Cristellaria triquetra*, pl. IX, fig. 26; toutes les cloisons sont costellées.

Figures 27 et 28. Base identique au *Cristellaria doliolum*, pl. IX, fig. 29; figure 27, les loges sont saillantes et les cloisons ne sont pas costellées dans le jeune âge; figure 28, les loges ne sont pas saillantes et les cloisons sont planes et simplement épaisses.

Localités : Fontoy et les environs de Longwy, couches 11 et 13; fort rare.

Troisième Division.

Base distincte, non enroulée.

FLABELLINA OOLITHICA, Terq., pl. XXIV, fig. 20.
Cristellaria instabilis, Terq., pl. XVIII, fig. 10.

F. testa elongata, compressa, lœvigata, loculis prominentibus, basis quinque primis loculis sphœricis, in arcu dispositis, postice et ventro alios involutantibus, sequentibus arcuatis, transversalibus, duobus anticis angulatis, regularibus.

Coquille allongée, comprimée, lisse, formée de loges saillantes; base formée de cinq premières loges sphériques, disposées en arc enveloppant le côté postérieur et le ventral, loges de la crosse arquées et transversales, deux loges antérieures en chevron, régulières, résorbant en partie deux loges de la crosse.

Les loges basales sphériques rapprochent cette coquille de la série des Cristellaires figurée planche XVIII; mais leur disposition en arc le long du côté ventral en ferait une nouvelle variété, comme elle constitue une nouvelle espèce de Flabelline, par cette disposition de la base et la résorption des loges supérieures de la crosse.

Localité : Fontoy, couche 2; fort rare.

Digitized by Google

Cinquième Division.

Base douée d'un demi-tour de spire.

Loge initiale latérale.

Loge initiale recevant latéralement et par juxtaposition les autres loges.

FLABELLINA SEMI-INVOLUTA, Terq., pl. XXIII, fig. 29 et 30 et pl. XXIV, fig. 1 à 10.
Cristellaria semi-involuta, Terq., pl. XI, fig. 1 à 30; pl. XII, fig. 1 à 30 et pl. XIII, fig. 1 à 24.

C. testa elongata, compressa, lævigata vel striis aut costulis ornata, loculis planis vel plus minusve prominentibus, transversalibus, loculo basili contiguis, vel in basim projectis, vel à basi involutis, vel basim involutantibus, loculo primo laterali, basi semi-involuta, anticis 1-7 angulatis, plus minusve brevibus vel productis aliosque involutantibus.

Coquille allongée, comprimée, lisse ou ornée de stries ou de côtes rayonnantes, formée de loges planes ou saillantes; loge initiale latérale, base munie d'un demi-tour d'enroulement, formée de loges transversales contiguës à la loge initiale et s'y appuyant ou projetées contre cette loge ou la recouvrant; loges antérieures, une à sept, en chevron, plus ou moins courbées ou allongées, régulières ou enveloppantes, plus ou moins inéquilatérales.

Planche XXIII, figure 29. Coquille à base identique au *Cristellaria semi-involuta,* pl. XI, fig. 29; quatre loges en chevron, régulières, équilatérales, la dernière plus aiguë et plus étroite que les précédentes;

Figure 30. Coquille à base identique à la Cristellaire, pl. XI, fig. 23, ornée de côtes irrégulières en arrière et

Digitized by Google

régulières en avant, une loge en chevron très-allongée et aiguë en arrière.

Planche XXIV, figure 1. Coquille vue par transparence, à base identique à la Cristellaire, pl. XI, fig. 29; quatre loges en chevron, régulières, égales;

Figure 2. Coquille à coupe transversale ovale, à base identique à la Cristellaire, pl. XI, fig. 24; deux loges en chevron, régulières;

Figure 3. Coquille à base identique à la Cristellaire, pl. XIII, fig. 7; deux loges en chevron, régulières, allongées et acuminées;

Figure 4. Coquille à base identique à la précédente; deux loges en chevron, la première en partie résorbée, la dernière très-longue, projetée jusqu'à la base et au contraire très-courte du côté dorsal;

Figure 5. Coquille à base identique à la Cristellaire, pl. XI, fig. 5; une loge en chevron très-inéquilatérale;

Figure 6. Coquille ornée de très-fines côtes, à base identique à la Cristellaire, pl. XI, fig. 25; les premières loges planes, les trois antérieures saillantes, une loge en chevron très-inéquilatérale;

Figure 7. Coquille ornée de fines côtes sinueuses, à base identique à la précédente, une loge en chevron lisse et très-inéquilatérale;

Figure 8. Coquille ornée de fines côtes simples en arrière, dichotomes en avant, à base identique à la Cristellaire, pl. XI, fig. 15; une loge en chevron inéquilatérale et une faible portion d'une précédente résorbée;

Figure 9. Coquille ornée de fines côtes rayonnantes, régulières, à base identique à la Cristellaire, pl. XI, fig. 11; deux loges en chevron, régulières;

Figure 10. Coquille ornée de côtes rayonnantes interrompues, à base identique à la Cristellaire, pl. XIII, fig. 13.

Localité: Fontoy, couches 2, 3, 7, 9, 11; assez commun.

Digitized by Google

FLABELLINA TETRAGONA, Terq., pl. XXIV, fig. 11, *a*, *b*.

F. testa elongata, tetragona, compressa, transversim subacute ovata, costulis undulosis ornata, postice carinata, loculis numerosis planis, plus minusve irregularibus, basi quadriloculari, loculis ovalibus, sequentibus obliquis, duobus anticis angulatis, ultimo lævigato, anticis angustiore, apertura ovali.

Coquille allongée, tétragone, comprimée, transversalement ovale, subaiguë sur le bord, ornée de fines côtes onduleuses, munie d'une carène enveloppant la partie postérieure; formée de loges nombreuses non saillantes, plus ou moins régulières; base formée de quatre loges ovales, les suivantes obliques, deux loges en chevron, la dernière lisse et plus étroite que les précédentes, ouverture ovale.

Localité : Fontoy, couche 11 ; fort rare.

FLABELLINA ANOMALA, Terq., pl. XXIV, fig. 12, *a*, *b*.
Cristellaria anomala, Terq., pl. XIII, fig. 27.

F. testa elongata, compressa, lævigata, irregulari, basi carinata, loculis planis, basis primis tribus triangularibus, aliis obliquis quadrangularibus, ultimo angulato, producto, irregulari.

Coquille allongée, comprimée, lisse, irrégulière, munie d'une carène à la base; formée de loges non saillantes, les trois premières de la base triangulaires, placées sur le même plan, les autres empilées en crosse, obliques, quadrangulaires, la dernière en chevron très-allongée, irrégulière, ouverture ovale.

Localité : Fontoy, couche 10; fort rare.

FLABELLINA INSTABILIS, Terq., pl. XXIV, fig. 13, *a*, *b*, et 14, *a*, *b*.
Cristellaria instabilis, Terq., pl. XVII, fig. 3.

F. testa elongata, compressa, spatulata, lævigata, trans-

Digitized by Google

versim recta vel excavata, loculis numerosis, prominentibus, basis primis duobus vel quatuor ovalibus, aliis obliquis, anterioribus 7-8 angulatis, regulariter crescentibus.

Coquille allongée, comprimée, en forme de spatule, lisse, à côtés parallèles ou excavés, formée de loges nombreuses, saillantes, base formée de loges ovales, dont deux juxtaposées, ou quatre superposées deux à deux, les autres obliques, plus ou moins triangulaires ou quadrangulaires, loges en chevron, sept ou huit, croissant régulièrement.

Localité : Fontoy, couche 9; fort rare.

FLABELLINA PONDEROSA, Terq., pl. XXIV, fig. 15, *a*, *b*.
Cristellaria instabilis, Terq., pl. XVII, fig. 23.

F. testa abbreviata, ovata, compressa, lœvigata, loculis irregularibus, prominentibus, basis primis tribus, mediano sphœrico, utrinque ovato-acuto loculo, sequentibus duobus arcuatis, transversalibus, anticis duobus angulatis, uno parvulo triangulari, ultimo amplo, projecto, irregulari, apertura incisa.

Coquille courte, ovale, comprimée, lisse, formée de loges irrégulières, saillantes; base formée de trois premières loges très-saillantes, l'une centrale sphérique et de chaque côté une loge triangulaire, les deux suivantes arquées, transversales, les deux antérieures en chevron, l'avant-dernière triangulaire, très-courte, la dernière large, allongée, irrégulière, ouverture munie de plusieurs incisions.

Localité : Fontoy, couche 4, fort rare.

Sixième Division.

Base douée d'un enroulement plus ou moins complet.

FLABELLINA HYBRIDA, Terq., pl. XXIV, fig. 16.

F. testa abbreviata, ovali, compressa, lœvigata, loculis

Digitized by Google

irregularibus, prominentibus, basis primo arcuato, producto, duos sequentes involutante, tertio sequenti basim projecto, duobus anticis angulatis, ultimo quam precedente angustiore et minore, septis tribus anticis costula instructis.

Coquille courte, ovale, comprimée, lisse, formée de loges irrégulières, saillantes, base formée d'une loge allongée, arquée, enveloppant l'extrémité des deux loges suivantes, troisième loge de la crosse oblique, enveloppant l'extrémité de la loge basale, deux loges antérieures anguleuses, la dernière plus étroite et plus petite que la précédente, trois cloisons antérieures élevées et munies d'une côte carrée.

Cette espèce n'a pas de représentant identique parmi les Cristellaires, bien qu'elle appartienne à la division des coquilles à base non enroulée et enveloppant l'extrémité des loges de la crosse. La partie postérieure est accidentellement rugueuse.

Localité : Fontoy, couche 13; fort rare.

FLABELLINA TORTESTRIATA, Terq., pl. XXIV, fig. 17 à 19.
Cristellaria instabilis, Terq., pl. XVII, fig. 15 et 26.

F. testa elongata, compressa, subtriangulari, striis tortis, radiantibus numerosis ornata, loculis numerosis planis, basis tribus primis sphœricis, juxtapositis, anticis vel posticis, sequentibus obliquis, arcuatis vel rectis, uno vel duobus anterioribus angulatis, acuminatis.

Coquille allongée, comprimée, subtriangulaire, ornée de fines stries rayonnantes, irrégulières, comme tordues, formée de loges nombreuses, planes; base formée de trois premières loges sphériques, juxtaposées, dirigées vers le côté ventral ou le dorsal, loges de la crosse obliques, arquées ou droites, une ou deux loges antérieures en chevron à angle terminal subaigu.

Digitized by Google

Figure 17. Coquille munie d'une étroite carène à la base, les autres en sont privées.

Localité : Fontoy, couche 11 ; assez rare.

Septième Division.

Base enroulée et douée d'une loge initiale centrale.

FLABELLINA CENTRO-GYRATA, Terq., pl. XXIV, fig. 21.
Cristellaria centro-gyrata, Terq., pl. XVI, fig. 13.

F. testa elongata, lœvigata, loculis numerosis, prominentibus, primis internis sphœricis in gyro dispositis, aliis loculis basis externis triangularibus, aliis obliquis, quadrangularibus, tribus anticis angulatis, sensim crescentibus.

Coquille allongée, lisse, formée de loges nombreuses, saillantes, base complétement enroulée, formée à l'intérieur de loges sphériques, à l'extérieur de loges triangulaires, loges de la crosse obliques, régulières, quadrangulaires, les trois dernières en chevron, la première très-étroite, la dernière très-grande.

Localité : Fontoy, couche 7 ; fort rare.

FLABELLINA CENTRALIS, Terq., pl. XXIV, fig. 22, *a*, *b*.
Cristellaria centralis, Terq., pl. XV, fig. 11 et 16.

F. testa elongata, lœvigata, loculis numerosis, prominentibus, basi involuta, loculo centrali sphœrico, duobus externis sphœricis, duobus triangularibus, aliis arcuatis, transversalibus, in basim projectis, duobus anticis acute angulatis, productis, inœquilateralibus.

Coquille allongée, lisse, formée de loges nombreuses, saillantes, base complétement enroulée, munie d'une loge centrale sphérique, les deux suivantes sphériques, deux autres triangulaires, loges de la crosse arquées, transver-

Digitized by Google

sales, projetées sur la deuxième loge de la base, deux loges antérieures en chevron à angle aigu, très-allongées, inéquilatérales.

La base à loges sphériques se rapporte, parmi les Cristellaires, à la figure 16 et les loges de la crosse à la figure 11.

Localité : Fontoy, couche 8; fort rare.

FLABELLINA AGGLUTINANS, Terq., pl. XXIV, fig. 23, *a*, *b*, et 24.

F. testa elongata, rugosissima, lapillos agglutinante, loculis numerosis, vix perspicuis, basi involuta, loculo uno centrali, aliis sphæricis in arcu dispositis, sequentibus concentrice arcuatis, duobus anticis angulatis, uno dimidiato, alio extenso.

Coquille allongée, très-rugueuse, agglutinante, formée de loges nombreuses, à peine visibles, base enroulée, formée d'une loge centrale et de plusieurs loges sphériques disposées en demi-cercle, loges de la crosse arquées, régulièrement concentriques, deux loges antérieures en chevron, l'une résorbée à moitié, l'autre très-développée.

Figure 23. Loges de la base peu distinctes, celles de la crosse arquées et empilées.

Localité : Fontoy, couches 13 et 14; fort rare.

FLABELLINA DUBIA, Terq., pl. XXIV, fig. 25, *a*, *b*, et 26.

F. testa elongata, ovata, transversim ovali, perlucida, porosa, loculis paucis, parumper prominentibus, primo ovato-acuto, aliis angulatis, inæquilateralibus, apertura in angulo dorsali sita.

Coquille allongée, ovale, transversalement ovoïde, translucide et couverte de pores, formée de cinq loges légèrement saillantes, la première ovale-aiguë, les autres anguleuses, très-inéquilatérales, ouverture placée près de l'angle dorsal.

Digitized by Google

Nous sommes dans le doute sur l'exact classement de cette coquille ; par sa forme générale et par la position de l'ouverture, elle semble appartenir aux Marginulines ; par la forme des loges en chevron et inéquilatérales, elle se rapproche des Flabellines.

La figure 26 représente la coquille vue par transparence et plongée dans l'eau.

Localité : Fontoy, couche 7 ; fort rare.

Genre HAPLOPHRAGMIUM, Reuss.

Coquille comprimée ou ronde, cristellariforme, formée de loges simples, d'une base enroulée, d'un empilement toujours vertical des loges de la crosse, de cloisons transversales, d'une ouverture unique à tous les âges et placée au centre de la dernière loge.

Reuss justifie ainsi la création de ce genre[1] :

« Les espèces qui appartiennent à ce genre ont été rapportées tantôt aux *Spirolina* et tantôt aux *Lituola,* mais elles en diffèrent notablement, bien qu'elles possèdent la même disposition dans la coquille ; celle-ci commence par une spirale, puis avec l'accroissement, elle prend une crosse droite, les loges se superposant en ligne verticale. Comme dans les Spirolines, les loges sont formées d'une chambre unique et communiquent par des ouvertures multiples. Mais, indépendamment de l'ordre moins régulier dans la succession des loges, la coquille ne présente pas une *surface lisse* et une *constitution calcaire ;* elle est, au contraire, *rugueuse, siliceuse* et *agglutinante.* Pour les *Lituola,* qui possèdent égale-

[1] REUSS. *Foraminifères de la craie de Westphalie,* Vienne (Autriche), 1860, p. 73 et 74.

Digitized by Google

ment une coquille siliceuse, les *Haplophragmium* en diffèrent par la simplicité des chambres qui ne sont pas cloisonnées. En effet, dans les *Lituola,* les chambres sont partagées par des cloisons nombreuses et irrégulières qui figurent ainsi des alvéoles; il résulte de là des caractères suffisants pour permettre la création d'un genre nouveau. »

Dans sa classification générale des Foraminifères, Reuss range ce genre dans la première division, comprenant les coquilles non poreuses et dans l'ordre des coquilles à test sableux et siliceux, famille des Lituolidées.

La constitution calcaire ou siliceuse, lisse ou rugueuse des coquilles, est d'un ordre tout à fait secondaire et ne saurait constituer un caractère générique; nous avons, d'ailleurs, eu l'occasion de mentionner, pour le lias, des espèces calcaires ou siliceuses appartenant au même genre.

Par des motifs que nous ne saurions expliquer, nous voyons Reuss figurer un *Lituola nautiloidea*[1], avec des coupes montrant des cloisons internes; puis, sur la même planche, un *Haplophragmium irregulare*[2], dont la coupe est, en tous points, identique à celles du Lituola; le même Haplophragmium[3] ainsi que le *H. æquale*[4] sont reproduits sur la planche suivante avec les mêmes caractères.

On cherche vainement un critérium qui permette de distinguer ces deux genres entre eux, et on est

[1] Reuss. *Foraminifères de la craie de Westphalie,* 1860, p. 76, pl. X, fig. 5 à 8.

[2] Pl. X, fig. 9, *a*, *b*.

[3] Pl. XI, fig. 1, 3.

[4] D'Orbigny *(Prodrome)* mentionne cette espèce sous le nom de *Lituola æqualis* pour le terrain crétacé de l'Allemagne.

Digitized by Google

conduit, au contraire, à reconnaître que les *Haplophragmium* représentés appartiennent véritablement aux *Lituola*.

Il n'en est pas de même pour le *Haplophragmium Humboldti*[1], qui montre une ouverture unique simple et placée au centre de la loge.

La description ne fait pas mention de la différence dans les caractères de l'ouverture, entre cette espèce et les précédentes.

Il est à regretter que Reuss n'ait pas eu l'idée de donner une figure par transparence pour montrer l'organisme intérieur de la coquille.

L'étude par transparence que nous avons faite de nos fossiles et que nous avons figurée pl. XXIV, fig. 28 et 30, nous a porté à modifier la manière de voir de Reuss, tout en admettant le genre qu'il a créé ; nous croyons que ce genre doit venir près des *Cristellaires,* dont il possède les principaux caractères : 1° la base enroulée ; 2° les loges de la crosse empilées ; 3° l'ouverture placée sur la dernière loge.

Il en diffère : 1° par l'enroulement multiple de la base ; 2° par la régularité et la verticalité de la crosse ; 3° par l'ouverture qui, au lieu d'être à l'angle carénal, est toujours centrale.

Toutes les espèces publiées ont leur surface rugueuse ou agglutinante ; dans les unes la base est comprimée et la crosse est ronde ; dans d'autres, la compression est générale ; dans les espèces de Fon-

[1] Reuss. *Foraminifères des terrains tertiaires de l'Allemagne,* 1866, p. 3, pl. 1, fig. 1 à 4.

Die Foraminiferen, Anthozoen und Bryozoen des deutschen Septarienthones, Wien, 1866.

Digitized by Google

toy, la surface inférieure est légèrement concave et la supérieure est bombée.

Ce fait tendrait à démontrer que la coquille était parfois non soudée à un support, mais simplement fixée sur des Fucoïdes et dans le jeune âge seulement; d'autres fois, elle restait attachée pendant tout le développement de la crosse.

HAPLOPHRAGMIUM INFRAJURENSE, Terq., pl. XXIV, fig. 27 et 28 *a*, *b*.

H. testa elongata, rugosa, compressa, supra convexa, infra leniter concava, loculis numerosis, regularibus, basi terne involuta, externe loculis in basi rotundatis, aliis quadrangularibus, interne loculis primis sphæricis, sequentibus ovato-acutis, aliis transversalibus, arcuatis, utrinque subacutis, subæqualibus, apertura rotunda.

Coquille allongée, rugueuse, comprimée, convexe en dessus, légèrement concave en dessous, formée de loges nombreuses, régulières, base munie d'une spire formée de trois tours; coquille vue en dessus, loges de la base arrondies, irrégulières, celles de la crosse quadrangulaires, régulières, subégales; coquille vue par transparence, loges de la base régulières, sphériques, les sept suivantes ovales-aiguës, loges de la crosse transversales, arquées, subaiguës à leurs extrémités, régulières, croissant fort peu, à cloisons très-épaisses; ouverture ronde.

La figure 28 représente la coquille vue par transparence et plongée sous l'eau.

Localité: Fontoy, couche 10; fort rare.

HAPLOPHRAGMIUM FONTINENSE, Terq., pl. XXIV, fig. 29 et 30 *a*, *b*.

H. testa parvula, lapillos agglutinante, rugosa, compressa, supra convexa, infra leniter concava, loculis numerosis, externe basi regulariter terne involuta, loculis

Digitized by Google

anticis inæqualibus, interne loculis basis sphæricis, aliis acute ovalibus, septis latis, apertura rotunda.

Coquille courte, agglutinante, rugueuse, comprimée, convexe en dessus, légèrement concave en dessous, base munie d'une spire formée de trois tours; coquille vue en dessus, loges de la base rondes, régulières, loges de la crosse irrégulières; vue par transparence, loges de la base sphériques, celles de la crosse ovales-aiguës, cloisons très-épaisses, ouverture arrondie.

La figure 30 représente la coquille vue par transparence et plongée sous l'eau.

Localité : Fontoy, couche 11 ; fort rare.

Genre LINGULINA, d'Orbigny [1].

« Coquille libre, régulière, équilatérale, ovale-oblongue ou allongée, comprimée; formée de loges comprimées, se recouvrant partiellement, à mesure de l'accroissement; la dernière très-convexe, sans prolongement; axe fictif central, droit. Ouverture terminale, médiane, unique, *en fente transversale sur la convexité de la* dernière loge. »

« Rapports et différences. Par sa contexture, par la forme de ses loges un peu en recouvrement, ce genre se rapproche des Nodosaires; mais il s'en distingue facilement, ainsi que de tous les genres de cette division, par son ouverture allongée, en fente transversale, au lieu d'être ronde. »

« Les Lingulines ne se sont montrées jusqu'à présent que dans les terrains tertiaires. Trois sont spéciales au bassin de Vienne, et une aux environs de Sienne. J'en connais deux vivantes, dont une, la

[1] D'ORBIGNY. *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), 1846, p. 60.

Digitized by Google

Lingulina carinata, se trouve dans la mer Adriatique, aux îles Canaries et aux Antilles, et fossile à Vienne. »

Nous ne connaissons encore aucune espèce de ce genre dans le lias et nous en publions quatre pour l'Oolithe inférieure.

Nous ferons remarquer et comme nous l'avons dit plus haut (p. 311) que la diagnose du genre, empruntée en son entier à d'Orbigny, se rapporte complétement aux Frondiculaires, sauf l'ouverture en fente ; pour rendre cette similitude plus sensible on pourrait ajouter que les cloisons sont, comme dans les Frondiculaires, le plus souvent arquées ou même sinueuses, ainsi que les représente toute une série de Frondiculaires.

Ainsi ce n'est pas, comme le pensait d'Orbigny, des Nodosaires que se rapprochent le plus les Lingulines, mais bien des Frondiculaires dont elles possèdent la compression, l'empilement vertical des loges et les cloisons en arc ; nous ajouterons que la classification des espèces appartenant à ces deux genres n'est même possible, qu'autant que chaque échantillon est mis debout pour montrer la forme de l'ouverture, ronde ou en fente, qui seule peut servir à les distinguer. Aussi ferons-nous pour les Lingulines, comme pour les Flabellines vis-à-vis des Cristellaires, et nous donnerons aux Lingulines le nom des espèces de Frondiculaires dont elles se rapprochent.

LINGULINA DENTALINIFORMIS, Terq., pl. XXV, fig. 1-3.
Frondicularia dentaliniformis, Terq., pl. XXIII, fig. 1-7.

L. nucleo elongato, ovali, lævigato, compresso, postice plus minusve angustato, mucronato vel obtuso, transversim

Digitized by Google

ovato, loculis subplanis aut prominentibus, septis arcuatis vel sinuatis.

Moule allongé, ovale, lisse, comprimé, transversalement ovale, à extrémité postérieure plus ou moins aiguë et mucronée ou obtuse, formée de loges subplanes ou saillantes, à cloisons sinueuses ou arquées.

Figure 1. Moule à cloisons très-sinueuses, coupe ovale subaiguë, extrémité mucronée;

Figure 2. Moule à cloisons moins sinueuses, coupe ovale-arrondie, extrémité obtuse;

Figure 3. Moule à cloisons arquées, coupe ovale, première loge sphérique.

Localité : Fontoy, abondant dans toutes les couches, mais particulièrement dans les numéros 9, 10 et 11.

LINGULINA DOLIUM, Terq., pl. XXV, fig. 4 et 5.
Frondicularia dolium, Terq., pl. XXIII, fig. 9 à 12.

L. nucleo ovato, lœvigato, compresso, tranversim ovali, mucronato, loculis arcuatis, concentricis, circinatis, plus minusve regularibus, prominentibus, primo ovato, elongato, ultimo rotundato.

Moule ovale, lisse, comprimé, comme cerclé, transversalement ovoïde, formé de loges arquées, concentriques, plus ou moins régulières ou égales, saillantes, la première ovale-allongée, mucronée, la dernière arrondie.

Figure 4. Moule à loges régulières, sauf la première allongée et rejetée sur le côté;

Figure 5. Moule à loges irrégulières, la première ovale-oblique, la dernière très-grande, cloisons peu arquées.

Localité : Fontoy, couche 7; fort rare.

LINGULINA CORDIFORMIS, Terq., pl. XXV, fig. 6.

L. nucleo brevi, lœvigato, compresso, cordiformi, transversim ovali, postice obtuso, antice rotundato, loculis qua-

Digitized by Google

tuor, primis tribus parvis, planis in medio sinuatis, ultimo prominente, magno, profunde sinuato.

Moule court, lisse, comprimé, cordiforme, transversalement ovale, obtus en arrière, arrondi en avant, formé de quatre loges, les trois premières petites, planes, légèrement sinueuses dans le milieu, la dernière saillante, grande, profondément excavée.

Localité : Fontoy, couche 9 ; fort rare.

LINGULINA TETRAGONA, Terq., pl. XXV, fig. 7 et 8.

L. nucleo elongato, ovato, lævigato, transversim inæque tetragono, loculis regularibus, planis, primo hemisphærico, aliis transversalibus, quadrangularibus, ultimo rotundato.

Moule allongé, ovale, lisse, transversalement inégalement tétragone, formé de loges régulières, planes, la première hémisphérique, les autres transversales, quadrangulaires, la dernière arrondie.

Figure 7. Moule régulièrement ovale, les premières loges très-petites ;

Figure 8. Moule spatulé, un peu rétréci en avant, toutes les loges sensiblement égales, la dernière comme tronquée.

Localité : Fontoy, couches 7 et 8 ; fort rare.

Genre GLANDULINA, d'Orbigny[1].

« Coquille libre, régulière, ovoïde, globuleuse ; loges globuleuses, se recouvrant presque entièrement, à mesure que croît la coquille, sans laisser entre elles d'étranglement ; la dernière toujours convexe et prolongée ; axe central droit ; ouverture

[1] D'ORBIGNY. *Foraminifères du terrain tertiaire de Vienne* (Autriche), 1846, p. 28.

Digitized by Google

arrondie, petite, placée au bout d'un prolongement de la partie supérieure de la dernière loge. »

« Les Glandulines se distinguent des Nodosaires par leurs loges se recouvrant sur presque toute leur longueur sans laisser d'étranglements ; des Orthocérines par le prolongement de leur dernière loge. »

« Nous ne connaissons encore que six espèces de ce genre, deux de la mer Adriatique ; l'une d'elles, le *Glandulina lœvigata* (d'Orb.), se trouve encore fossile dans les terrains tertiaires des environs de Sienne (Italie) et de Vienne (Autriche) ; la troisième est de l'Inde ; la quatrième et la cinquième, fossiles de l'Autriche, nous ont été communiquées par M. de Hauer ; la sixième, de Maestricht. »

Reuss et divers auteurs ont publié neuf espèces de Glandulines pour les terrains tertiaires et crétacés de l'Allemagne.

Nous en avons indiqué six pour le lias de la Moselle ; la localité de Fontoy n'en contient que deux espèces.

GLANDULINA TURBINIFORMIS, Terq., pl. XXV, fig. 9.

G. testa rotundata, brevi, lœvigata, turbiniformi, loculis quatuor, prominentibus, primo hemisphœrico, duobus angustis, ultimo magno, tumido, breve acuminato.

Coquille ronde, courte, lisse, en forme de toupie, formée de quatre loges, légèrement saillantes, la première hémisphérique, les deux suivantes très-étroites, la dernière très-grande, renflée, à court prolongement.

Localité : Fontoy, couche 8 ; fort rare.

GLANDULINA DUBIA, Terq., pl. XXV, fig. 10 et 11.

G. testa parvula, lœvigata, rotundata vel leniter com-

Digitized by Google

pressa, breve acuminata, loculis irregularibus, plus minusve prominentibus, conjunctis vel strangulatis, vel alterne planulatis, apertura rotunda.

Coquille courte, lisse, arrondie, ou très-légèrement comprimée, munie d'un court prolongement, formée de loges irrégulières, plus ou moins saillantes, étranglées, ou alternativement planes ou saillantes, ouverture arrondie.

Ces coquilles, par leurs loges alternativement étranglées ou soudées, établissent le passage entre les Glandulines et les Nodosaires et peuvent indifféremment être rapportées à l'un ou l'autre genre.

Localité : Fontoy, couche 7, fort rare.

Genre CORNUSPIRA, Schultze [1].

Coquille à test calcaire, compacte et muni de pores, enroulée en spire à tours multiples, en forme de Planorbe, égale sur les deux faces ou légèrement convexe et scalaire en dessus et concave en dessous, formée d'un tube uniloculaire, parfois muni d'un nucléus, ouverture grande, unique, terminale.

Parfois les tours ne sont que juxtaposés et la vue par transparence les montre cylindriques, parfaitement isolés ; parfois ils se recouvrent jusqu'aux trois quarts et on les voit alors anguleux, par l'effet de leur soudure.

Ce genre, par son enroulement planorbiforme, se rapproche des Involutines [2] et en diffère par l'absence des demi-cloisons.

[1] SCHULTZE. *Sur l'organisation des Foraminifères.* Leipzig, 1854, p. 40, pl. II, fig. 21 et 22.

[2] TERQUEM. *Deuxième mémoire sur les Foraminifères du lias.* 1862. Introduction, p. 425 et 450, pl. VI, fig. 11, *a*, *b*, et fig. 22, *a* à *d*.

Digitized by Google

Une espèce de ce genre s'est déjà présentée dans le lias de la Moselle, et il se peut que plusieurs autres qui y appartiennent aient été rangées parmi les Involutines. On comprend d'ailleurs combien il est difficile d'obtenir des coupes bien nettes pour des coquilles d'une si petite dimension et dont la fossilisation a eu lieu par du calcaire spathique cristallin ou par de la silice; enfin la rareté de certaines espèces s'oppose à la répétition des expériences d'analyse.

Reuss, dans sa classification des Foraminifères, range le genre *Cornuspira,* quoique uniloculaire avec les Agathistègues, par le motif qu'il lui attribue *un test calcaire, porcelané et compacte.* Nous avons trouvé un caractère tout opposé et sur un très-grand nombre d'échantillons nous avons pu, avec un grossissement de quatre-vingts diamètres, constater la présence de pores et leur multiplicité.

Ce genre se trouve vivant sur les côtes de Mozambique, de Cuba, de l'Angleterre, de l'Écosse, etc.; fossile dans les terrains tertiaires et crétacés de l'Allemagne, dans l'oolithe inférieure et le lias de la Moselle.

CORNUSPIRA GRANULOSA, Terq., pl. XXV, fig. 12, *a, b.*

C. testa nitida, perlucida, utrinque granulosa, scutiformi, supra leniter convexa, infra concava, anfractibus septem paululum supra prominentibus, dimidiatim obtectis, ultimo angulo inferiore angustato.

Coquille brillante, translucide, couverte de granulations sur les deux faces, en forme de bouton, légèrement convexe en dessus, concave en dessous, formée de sept tours, se recouvrant à moitié, légèrement saillants en

Digitized by Google

dessus, non visibles en dessous, le dernier tour rétréci à l'angle inférieur et obtus.

Localité : Fontoy, couche 10; fort rare.

CORNUSPIRA INFRAOOLITHICA, Terq., pl. XXV, fig. 13.

C. testa nitida, perlucida, lævigata, planorbiformi, utrinque in medio leniter depressa, sæpe centro nucleato, prominente, anfractibus plus minusve numerosis, 7-16, apertura lata.

Coquille brillante, translucide, lisse, planorbiforme, déprimée également des deux côtés, souvent munie dans le centre d'un nucléus élevé, formée de tours plus ou moins nombreux, sept à seize, ouverture grande.

Nous avons représenté une coquille à tours multiples et munie de son nucléus.

Localité : Fontoy, commun dans toutes les couches, plus abondant dans les inférieures que dans les supérieures.

CORNUSPIRA PUNCTULATA, Terq., pl. XXV, fig. 14 à 16.

C. testa nitida, perlucida, supra leniter convexa, sensim scalariformi et lævigata, infra concava, radiatim tenue et stricte punctulata, anfractibus regularibus, plus minusve numerosis 7-16, ultimo infra lævigato, prominente, apertura lata.

Coquille brillante, translucide, convexe et légèrement scalaire, lisse en dessus, concave et ornée de granulations disposées en lignes rayonnantes en dessous, formée de tours réguliers, plus ou moins nombreux, sept-seize, non visibles en dessous, le dernier lisse et saillant, ouverture grande.

Figure 14. Coquille à seize tours, vue en dessous;

Figure 15. Coquille à sept tours, vue par la coupe;

Figure 16. Coquille vue par transparence.

Nous avons figuré cette dernière coquille qui, vue en dessus, porterait à croire qu'elle est formée d'une grande quantité de loges juxtaposées; vue par transparence et

Digitized by Google

sous l'eau elle montre que ces loges ne sont que du remplissage formé de petites sphères de sulfure de fer, et qu'il n'y a pas la moindre trace de cloison dans tout le développement du tube.

Localité : Fontoy, commun dans presque toutes les couches, très-abondant dans les inférieures, plus rare dans les supérieures.

CORNUSPIRA CONCAVA, Terq., pl. XXV, fig. 17.

C. testa lævigata, utrinque concava, anfractibus 4-6, rotundatis, regulariter crescentibus.

Coquille lisse, concave des deux côtés, formée de quatre à six tours arrondis, croissant régulièrement.

Localité : Fontoy, couche 10 ; fort rare.

CORNUSPIRA ASPERA, Terq., pl. XXV, fig. 18, *a*, *b*.

C. testa utrinque aspera, supra leniter convexa poris tubulosis, elatis, infra concava, poris planis instructa, anfractibus occlusis, ultimo rotundato, lævigato.

Coquille rugueuse sur ses deux faces, convexe et munie de pores tubuleux en dessus, concave et munie de pores non saillants en dessous, enroulement régulier, tours de la spire non visibles, le dernier arrondi et lisse.

Localité : Fontoy, couches 8, 9 et 11 ; assez rare.

CORNUSPIRA OCCLUSA, Terq., pl. XXV, fig. 19 et 20.

C. testa lævigata, supra leniter convexa, poris tubulosis, infra concava, poris planis, numerosis instructa, anfractibus occlusis, externo lato, lævigato, circiter infra angulato.

Coquille lisse, légèrement convexe et munie de pores tubuleux, très-espacés en dessus, concave, arquée et munie de pores peu saillants et nombreux en dessous, irrégulièrement arrondie, plus large que haute, spire

Digitized by Google

d'enroulement cachée, dernier tour lisse, arrondi en dessus, à angle subaigu en dessous.

Localité : Fontoy, couche 7; fort rare.

Genre LAGENA, Walker [1].

Reuss a publié une monographie de ce genre (1862) et en a exposé la synonymie, en démontrant que Walker (1784) devait avoir la priorité sur tous les autres noms qui ont été produits : *Oolina,* d'Orbigny; *Ovolina* Bronn (Index), *Ovulina,* Ehrenberg, *Miliola,* Ehrenberg, *Entosolenia,* Ehrenberg, Williamson, *Cenchridium,* Ehrenberg, *Amphorina, Phialina, Amygdalina,* Costa; de plus, Flemming prend le genre de Walker et le convertit en *Lagenula,* comme Ehrenberg l'a fait pour la dénomination de d'Orbigny qu'il change en *Ovulina.* Quant au nom de *Miliola* d'Ehrenberg, il a été bien antérieurement appliqué par Lamarck pour désigner la famille des Agathistègues.

Le genre *Entosolenia,* Ehrenberg et Williamson, comprend des coquilles monostègues, dont l'ouverture se continue en un canal intérieur, cylindrique, qui descend jusque près du fond de la coquille ; on comprend que la présence de ce caractère ne peut être reconnue que dans les coquilles vivantes; extérieurement, les coquilles n'en montrent aucune indication, qu'elles soient munies d'un prolongement antérieur ou qu'elles en soient privées.

Reuss dit avoir examiné des coquilles possédant exactement la même forme et avoir constaté, dans les unes, la présence du canal interne, et dans d'au-

[1] WALKER. *Testæ minutæ,* 1784.

Digitized by Google

tres, son absence ; il conclut de là que ce caractère générique est insuffisant pour le maintien des deux genres, et il réunit toutes ces coquilles dans le genre *Lagena*.

Faisant la revue critique des espèces publiées, Reuss n'admet aucune de celles que nous avons publiées pour le lias de la Moselle ; il les considère comme des fragments de Nodosaires, en s'appuyant principalement sur cette considération : que ce genre n'ayant commencé à se produire qu'avec le terrain crétacé, pour se continuer à travers les terrains tertiaires jusqu'aux époques actuelles, il ne saurait se trouver dans le lias.

Reuss donne la diagnose suivante du genre qu'il range de la sorte dans sa nouvelle classification :

Deuxième ordre. FORAMINIFÈRES A COQUILLES POREUSES.

A. Première Division. Coquilles vitreuses, calcaires, munies de pores très-fins.
Troisième famille. *Rhabdoïdea* (Reuss).
Premier genre. *Lagena*.

Lagena testa libera, calcarea, nitida, subtilissime porosa, uniloculari, subsphœrica, ovata, lagenâ vel fusiformi, superne acuta, aut in rostrum tenue producta, apertura terminali, rotunda.

D'Orbigny, art. *Oolina* [1], attribue à ce genre les mêmes caractères, sauf le manque de perforations ; comme rapports et différences, cet auteur ajoute : les Oolines ressemblent aux Orbulines, par leur loge percée d'une ouverture, mais elles s'en distinguent « par leur test vitreux, *non criblé de pores à la sur-*

[1] D'ORBIGNY. *Foraminifères du terrain tertiaire de Vienne* (Autriche), p. 23.

Digitized by Google

face, et par l'ouverture placée à l'extrémité d'un prolongement ou même d'un long col. »

L'étude des espèces vivantes ou fossiles et même celles de l'Oolithe inférieure infirme ce jugement et porte, au contraire, à admettre les indications de Reuss. Par contre, cet auteur place les *Orbulines,* formées, comme les *Lagena,* d'une loge unique, à la fin de la famille des *Rotalidées,* dans la division B. **Foraminifères à coquilles calcaires et munies de grands pores.** Indépendamment des huit espèces liasiques que nous maintenons, nous possédons, de l'Oolithe inférieure de Fontoy, cinq espèces dont trois ne peuvent être distinguées de celles qui ont été déjà publiées.

Reuss est loin d'approuver Williamson dans ses procédés de détermination et d'avoir réuni tant de variétés à ses espèces typiques; il aurait désiré qu'on en eût fait autant d'espèces distinctes.

Dans un tableau synoptique, l'auteur expose la série des trente-sept espèces connues jusqu'à ce jour (1862), depuis le Gault jusqu'aux mers actuelles, avec l'indication de leurs passages à travers les différents terrains.

LAGENA VULGARIS, Will., pl. XXV, fig. 21 et 22.
Lagena vulgaris, Will. Williamson. *On the recent Foraminif. of Great-Brit,* p. 4, pl. I, fig. 5 à 14.
Lagena vulgaris, Will. Reuss. *Mon. den Lag.,* p. 321, pl. I, fig. 15; pl. II, fig. 16 et 17.

L. testa lævigata, tenue porosa, clavata, inferne inflata, oviformi vel sphærica, antice plus minusve longe producta.

Coquille lisse, couverte de pores très-fins, en forme de

Digitized by Google

massue, renflée postérieurement, ovoïde ou sphérique, munie antérieurement d'un prolongement en forme de tube, parfois beaucoup plus long que la loge.

Les pores sont visibles avec un grossissement de quatre-vingts diamètres (fig. 21, *b*.)

La variété figure 14 a la loge sphérique et très-petite, proportionnellement au prolongement qui est quatre fois plus long.

Cette espèce se trouve vivante dans les mers profondes des côtes d'Angleterre, de l'Écosse et de la Norwége; fossile dans les terrains tertiaires de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Italie, de la France, etc. M. d'Huart nous a communiqué du sable de Beauchamps, dans lequel nous l'avons trouvée en très-grande abondance.

Localité : Fontoy, couches 2, 7, 10; fort rare.

LAGENA APICULATA, Reuss, pl. XXV, fig. 23 et 24.
Lagena apiculata, Reuss, *Monog. den Lagen.*, p. 318, pl. I, fig. 4 à 8, 10 et 11.

L. testa lævigata, subtilissime porosa, elliptica vel ovoidea, postice magis quam antice ampliore, postice plus minusve mucronata, antice breve acuminata.

Coquille lisse, munie de pores très-fins et serrés, elliptique ou ovoïde, plus renflée en arrière qu'en avant, terminée en arrière par une pointe plus ou moins allongée, et en avant par un court canal.

Les pores ne sont visibles qu'avec un grossissement de deux cents diamètres.

Dans la variété figure 24, la partie postérieure est très-faiblement mucronée; les pores sont plus grands et plus espacés que dans la figure 23.

Cette espèce se trouve fossile dans les terrains tertiaires et le Gault de l'Allemagne.

Localité : Fontoy, couches 5 et 10; fort rare.

Digitized by Google

LAGENA GLOBOSA, Walk, pl. XXV, fig. 25 à 27.
Lagena globosa, Walk, Reuss. *Monographie des Lagenaires*, p. 318, pl. I, fig. 1 à 3.
Oolina lævigata, D'Orb. D'Orbigny. *Voy. dans l'Amér. mérid. Foraminif.*, p. 19, pl. V, fig. 3.
Oolina simplex, Rss. *Die Foraminif, und Entom. des Kreidemerg. v. Lemberg*, p. 22, pl. I, fig. 2.
Entosolenia globosa, Will., Williamson. *On the rec. Foraminif. of Great-Brit*, p. 8, pl. I, fig. 15 et 16.
Miliola sphæroidea. Ehr., Ehrenberg. *Micrologie*, pl. XXIII, fig. I. (Calcaire nummulitique des pyramides de Gysée.)
Miliola ovum. Ehr. Ehrenberg. L. c., pl. XXVII, fig. 1. (Craie de Meudon.)

L. testa lævigata, porosa, sphærica vel ovoidea, breve acuminata.

Coquille lisse et poreuse, sphérique ou ovoïde, munie d'un très-court tube antérieur.

Cette espèce, à forme si simple, ne présente aucun caractère spécifique qui permette de la distinguer de celles qui vivent dans les mers équatoriales et du nord, ou qui se trouvent fossiles depuis les grès verts jusque dans les terrains tertiaires.

Localité : Fontoy, couches 7, 10 et 11 ; fort rare.

LAGENA TENUIACULEATA, Terq., pl. XXV, fig. 28.

L. testa rugosa, nodulis rotundatis vel angulatis ornata, ovoidea, postice magis quam antice ampliore, longe et tenuissime acuminata.

Coquille rugueuse, couverte de protubérances rondes ou anguleuses, régulièrement ovoïde, plus large en arrière qu'en avant, pourvue d'un long prolongement très-fin.

Cette espèce se rapproche du *L. aspera*, Reuss [1], par

[1] REUSS. *Monographie des Lagenaires*, 1862. *L. aspera*, REUSS. *De la Craie de Maëstricht*, p. 335, pl. VI, fig. 81.

Digitized by Google

sa surface couverte de mamelons; elle en diffère par sa forme plus régulièrement ovoïde et par son prolongement en forme d'aiguille, qui manque dans l'autre espèce.

Localité : Fontoy, couche 10; fort rare.

LAGENA AGGLUTINANS, Terq., pl. XXV, fig. 29 et 30.

L. testa rugosa, lapillos agglutinante, ovoidea, postice magis quam antice ampliore, vel elliptica et utrinque æquali, acumine carente.

Coquille rugueuse, agglutinante, presque sphérique et plus large en arrière qu'en avant, ou elliptique et sensiblement égale à ses deux extrémités, privée du prolongement antérieur.

Localité : Fontoy, couche 10; fort rare.

Genre NODOSARIA, Lamarck [1].

« Coquille libre, régulière, droite, arrondie ou déprimée, conique ou cylindroïde, formée de loges globuleuses, distinctes, ne se recouvrant que sur une très-petite partie de leur surface et laissant entre elles un profond étranglement, la dernière toujours convexe, souvent allongée ; axe fictif droit. »

L'étude de ce genre ne nous ayant présenté rien de remarquable, nous avons maintenu la diagnose en son entier, telle que d'Orbigny l'a établie.

Quelques coquilles tendent parfois, par une courbure accidentelle, à se rapprocher des Dentalines, mais elles en diffèrent par leur ouverture toujours centrale.

Les Nodosaires paraissent avoir été fort rares aux époques anciennes, et l'on voit leur nombre augmenter à mesure qu'on se rapproche des temps

[1] D'ORBIGNY. *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), 1846, p. 31.

Digitized by Google

actuels ; elles se montrent avec abondance vivant dans presque toutes les mers et à toutes les latitudes ; fossiles dans les terrains tertiaires et crétacés, où l'on en connaît environ cinquante espèces ; pour l'oolithe inférieure, nous en donnons trois espèces avec quelques variétés ; pour les trois étages du lias, nous en avons publié onze espèces.

NODOSARIA FONTINENSIS, Terq., pl. XXVI, fig. 1 à 5.

N. testa elongata, nitida, costis 8-14, angulatis, quadratis ornata, loculis paucis 4-6, plus minusve strangulatis, sphæricis vel paululum elongatis, primo obtuso, ultimo attenuato, subacuminato vel sphærico.

Coquille allongée, brillante, ornée de huit à quatorze côtes élevées, anguleuses, quadrangulaires, formée de quatre à six loges plus ou moins profondément étranglées, sphériques ou allongées, la première obtuse, la dernière sphérique ou atténuée et subacuminée.

Figure 1. Coquille à loges légèrement ovales et faiblement étranglées ;

Figure 2. Coquille à loges ovales, étranglement plus prononcé ;

Figures 3, 4 et 5. Coquilles à loges sphériques, étranglement très-profond.

Le passage des loges ovales plus ou moins allongées aux loges sphériques étant insensible, nous avons cru devoir réunir toutes ces coquilles en une seule espèce.

Localité : Fontoy, couches 7, 9 et 10 ; abondant.

NODOSARIA MUTABILIS, Terq., pl. XXVI, fig. 6 à 12.

N. elongata, nitida, formâ mutabili, costis 8-16 elatis, angulatis ornata, loculis irregularibus, primo plus minusve sinuato, producto, vel sphærico et mucronato, aliis sphæricis vel elongatis.

Coquille allongée, brillante, très-variable dans sa forme,

Digitized by Google

ornée de huit à seize côtes élevées, anguleuses, formée de loges peu nombreuses, irrégulières, la première plus ou moins allongée, sinueuse ou piriforme, les autres sphériques ou ovales.

Figure 6. Coquille à première loge faiblement sinueuse, les trois autres sphériques ;

Figure 7. Coquille à première loge plus sinueuse, deux loges allongées ;

Figure 8. Coquille à première loge très-allongée, étranglée, une loge ovale-aiguë ;

Figure 9. Coquille à première loge piriforme, les deux antérieures sphériques très-étranglées ;

Figure 10. Coquille à loge sphérique légèrement sinueuse et acuminée ;

Figure 11. Coquille à loge postérieure très-petite et allongée, la suivante très-grande et sphérique ;

Figure 12. Coquille à loge postérieure très-grande et mucronée, l'antérieure très-petite et sphérique.

Localité : Fontoy, couches 7, 9 et 14 ; fort rare.

NODOSARIA AGGLUTINANS, Terq., pl. XXVIII, fig. 18.

N. testa elongata, recta, compressa, rugosa, lapillos agglutinante, loculis 4 prominentibus, primo rotundato, duobus subquadrangularibus, transversim ovalibus, ultimo obtuse ovato.

Coquille allongée, droite, comprimée, rugueuse, agglutinante, formée de quatre loges saillantes, croissant régulièrement, la première arrondie, les deux suivantes quadrangulaires, transversalement ovales, la dernière ovale-obtuse.

Le classement de cette espèce est très-douteux ; elle pourrait tout aussi bien figurer parmi les Frondiculaires et les Dentalines qu'avec les Nodosaires ; en tout cas, elle est remarquable par sa surface agglutinante, caractère fort rare dans tous les genres.

Localité : Fontoy, couche 7 ; fort rare.

Digitized by Google

Genre DENTALINA, d'Orbigny [1].

« Coquille libre, régulière, équilatérale, allongée, arquée ou droite, conique ou déprimée, formée de loges globuleuses, souvent obliques, se recouvrant partiellement, la dernière toujours convexe et souvent prolongée ; axe fictif arqué, la convexité du côté opposé à l'ouverture ; celle-ci arrondie, terminale, le plus souvent sans prolongement et placée un peu de côté. »

Nous n'avons pas trouvé de caractères bien essentiels à ajouter à la diagnose établie par d'Orbigny qui, cherchant à distinguer ce genre des autres, nous a paru trop laconique, en ne le comparant qu'aux Marginulines ; « ces coquilles ont la convexité du même côté que l'ouverture. »

Nous avons trouvé les rapports et les différences beaucoup plus étendus :

1° Les Dentalines à coquilles droites (pl. XXVII, fig. 33; pl. XXVIII, fig. 9 et 11) commencent comme une Marginuline et se terminent comme une Dentaline;

2° Les coquilles à loges très-étranglées (pl. XXVII, fig. 14, 17 à 21) se rapprochent des Nodosaires et en diffèrent par la tendance que possède l'ouverture à être excentrique et à se diriger du côté ventral ;

3° Les coquilles à cloisons transversales ou arquées (pl. XXVI, fig. 26 et 27; pl. XXVII, fig. 17 et 19) se rapprochent de certaines Frondiculaires et s'en éloignent par la disposition oblique de l'ouverture et la forme arrondie ou ovoïde de la coquille ; tandis que

[1] D'ORBIGNY. *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), 1846, p. 41.

Digitized by Google

dans les Frondiculaires l'ouverture est toujours centrale et la compression équilatérale ;

4° Plusieurs Dentalines montrent une forme semblable à celle des Lingulines (pl. XXVII, fig. 17 et 18) et en diffèrent par leur ouverture qui n'est pas en fente transversale.

Le genre Dentaline renferme, comme les autres genres, des formes typiques auxquelles viennent se joindre, avec une abondance extrême, des variétés et des dégénérescences ; pour faire leur étude, nous avons dû établir des groupes, faire un choix dans les formes et y joindre les principales variétés et même quelques cas de tératologie. Nous nous trouvons ainsi dans l'obligation de produire plus de cent figures, bien que nous en ayons encore retranché un grand nombre représentant des formes secondaires ou des passages intermédiaires.

Nous avons trouvé plusieurs espèces douées d'une très-grande taille et paraissant devoir être, après les Nummulines, les plus grandes coquilles parmi les Foraminifères. Le travail qu'exigent les marnes et leurs lexiviations multipliées n'ont pas permis de conserver ces coquilles dans leur entier ; mais leurs fragments, comprenant une ou plusieurs loges, atteignent une taille aussi grande, si ce n'est plus développée, que celle d'aucune autre espèce, bien que formée de dix à douze loges ; ces coquilles complètes pourraient posséder de dix à quinze millimètres de longueur ; nous signalons les espèces (pl. XXVI, fig. 29 ; pl. XXVII, fig. 4 et 27 ; pl. XXIX, fig. 2 et 7).

D'Orbigny indique ce genre vivant dans presque toutes les mers et dans presque toutes les latitudes ; il le mentionne (Prodrome) fossile pour les terrains tertiaires et crétacés (quarante espèces) : nous en

Digitized by Google

publions vingt espèces pour l'oolithe inférieure ; Vagner et Gumbel en ont indiqué quelques-unes dans l'oxfordien de l'Allemagne ; enfin nous en avons fait connaître soixante-dix espèces pour les trois étages du lias.

Les divisions que nous avons établies se résument dans le tableau suivant :

TABLEAU POUR LE CLASSEMENT DES *DENTALINES*.

- Coquilles
  - Surface ornée
    - de côtes ou de stries.
      - Côtes élevées.
      - Stries fines.
  - Surface lisse
    - Loges saillantes.
      - Toutes les loges saillantes.
        - Saillantes des deux côtés.
          - Loges très-saillantes.
            - Cloisons transversales.
            - Cloisons obliques.
          - Loges peu saillantes.
        - D'un côté seulement.
      - Une ou plusieurs loges antérieures saillantes, les postérieures planes.
        - Profondément étranglées.
        - Plus ou moins soudées.
    - Loges non saillantes.

NOTA. Les marnes de Conflans nous ont donné, pour les espèces ornées, quatre variétés nouvelles ; les espèces lisses, malgré leur abondance, ne nous ont présenté rien de remarquable.

Digitized by Google

Première Division.

Coquilles ornées de côtes élevées ou de stries.

DENTALINA FONTINENSIS, Terq., pl. XXVI, fig. 13 à 19.

D. elongata, recta vel arcuata, costis rectis, elatis, angulatis vel obtusis, 8-20 ornata, loculis regularibus, plus minusve strangulatis, sphæricis vel ovalibus, primo sphærico, aliquando lævigato, ultimo obtuso vel breve acuminato.

Coquille allongée, droite ou arquée, ornée de huit-vingt côtes droites, élevées, anguleuses ou obtuses, formée de loges régulières, plus ou moins étranglées ou soudées, sphériques ou ovales, la première sphérique, parfois lisse, la dernière obtuse ou légèrement acuminée.

Figure 13. Coquille à huit côtes, loges soudées et sensiblement égales ;

Figure 14. Coquille à seize côtes, les trois premières loges sphériques, les deux antérieures ovales-allongées ;

Figure 15. Coquille à dix côtes, toutes les loges ovales et égales ;

Figure 16. Coquille à quatorze côtes, loges croissant régulièrement et légèrement étranglées ;

Figure 17. Coquille à douze côtes, loges rondes, sensiblement égales ;

Figure 18. Coquille à seize côtes dans le bas et à vingt côtes dans le haut, loges sphériques, la première lisse ;

Figure 19. Coquille à quatorze côtes, loges complétement sphériques.

Localité : Fontoy, couches 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14; abondant.

DENTALINA UNDULOSA, Terq., pl. XXVI, fig. 20.

D. testa elongata, arcuata, costis undulosis, obliquis, interruptis ornata, loculis 6 dorso magis quam ventro

Digitized by Google

prominentibus, primis tribus sphæricis, septis transversalibus, tribus anticis obliquis, ultimo obovato, subacuminato.

Coquille allongée, arquée, ornée de côtes onduleuses, obliques, interrompues, formée de six loges plus saillantes sur le côté dorsal que sur le côté ventral, les trois premières subsphériques, à cloisons transversales, les autres plus allongées, à cloisons obliques, la dernière ovale, subacuminée.

Localité : Fontoy, couche 8 ; fort rare.

DENTALINA SUCCINCTA, Terq., pl. XXVI, fig. 21 à 23.

D. testa elongata, recta, costis 10-16 elatis, rectis et regularibus, vel undulosis ornata, postice obtusa vel attenuata, uno vel loculis tribus prominentibus, ultimo obtuso vel producto, acuminato.

Coquille allongée, droite, ornée de dix à seize côtes élevées, droites, entières et régulières ou onduleuses et interrompues, obtuse en arrière ou atténuée, formée de trois à six loges, une seule ou toutes trois saillantes, la dernière obtuse ou rétrécie, très-allongée.

Figure 21. Coquille à douze côtes, à côtés parallèles, la dernière loge saillante, cloison transversale ;

Figure 22. Coquille à seize côtes, rétrécie aux deux extrémités, dernière loge saillante, très-allongée et acuminée, cloison oblique ;

Figure 23. Coquille à dix côtes et à trois loges saillantes, première loge ovale-aiguë, les antérieures plus petites et ovales, cloisons transversales.

Localité : Fontoy, couches 7, 9, 13 ; assez rare.

DENTALINA CUNEIFORMIS, Terq., pl. XXVI, fig. 24 et 25.

D. testa elongata, recta, cuneiformi, costulis rotundatis rectis, integris, interstitiis linearibus ornata, postice

Digitized by Google

subacute attenuata, lateribus parallela vel leniter antice angustata, loculis non perspicuis.

Coquille allongée, droite, cunéiforme, ornée de côtes arrondies, droites, entières, à intervalles linéaires, très-étroite, comme mucronée en arrière, à côtés parallèles ou retrécie en avant, loges non visibles.

Localité : Fontoy, couches 7 et 14; fort rare.

DENTALINA PECTINATA, Terq., pl. XXVI, fig. 26 à 30.

D. testa elongata, recta vel paululum arcuata, costulis tenuissimis, numerosis, regularibus, strictis ornata, loculis 6-7 prominentibus, sphæricis, vel ovalibus, vel quadrangularibus, primo sphærico vel attenuato, aliquando lævigato, ultimo plus minusve obtuso aut subacuminato, septis transversalibus.

Coquille allongée, droite ou légèrement arquée, ornée de côtes très-fines, nombreuses, serrées, régulières, formée de loges, six ou sept, saillantes, plus ou moins étranglées, sphériques ou ovales ou quadrangulaires, la première sphérique ou allongée ou retrécie en arrière, parfois lisse, la dernière plus ou moins obtuse ou subacuminée.

Figure 26. Coquille arquée à quatre premières loges sphériques, la première lisse, les deux dernières comprimées comme dans les Frondiculaires ;

Figure 27. Coquille droite, à loges peu saillantes, la première très-rétrécie ;

Figure 28. Coquille à loges quadrangulaires, la dernière ovale ;

Figure 29. Coquille à très-grandes loges, régulièrement ovales ;

Figure 30. Coquille à deux premières loges sphériques, les autres quadrangulaires, la dernière ovale, les deux dernières munies de petites côtes interlinéaires.

Localité : Fontoy, couches 8, 9, 10 ; assez commun.

Digitized by Google

ESPÈCES DE CONFLANS[1].

DENTALINA FONTINENSIS, Terq., pl. XXVII, fig. 1.

Coquille incomplète, ornée de côtes arrondies à intervalles linéaires, formée de deux loges ovales fortement étranglées, constituant une variété de la fig. 19, pl. XXVI; assez rare.

DENTALINA CUNEIFORMIS, Terq., pl. XXVII, fig. 4.

Coquille conique, régulière, rétrécie en arrière, arrondie et acuminée en avant, ornée de côtes obtuses, formée de loges non distinctes, la partie antérieure lisse, se rapportant à la fig. 24, pl. XXVI; fort rare.

DENTALINA PECTINATA, Terq., pl. XXVII, fig. 2 et 3.

Figure 2. Coquille ornée de fines côtes très-serrées, formée de deux loges inégales, la première ovale, allongée, la seconde très-petite et arrondie, variété de la fig. 29, pl. XXVI; fort rare.

Figure 3. Coquille allongée, arquée, ornée de côtes nombreuses, interrompues, formée de loges carrées, faiblement étranglées, variété de la fig. 27, pl. XXVI; fort rare.

COQUILLES LISSES.

Loges saillantes des deux côtés.

A. *Cloisons transversales.*

DENTALINA INGENS, Terq., pl. XXVII, fig. 5.

D. testa ingenti, fragili, lævigata, loculo ultimo regulariter ovato, longe acuminato, maxime strangulato, septo angustissimo.

[1] Voyez la note page 357.

Digitized by Google

Coquille très-grande, fragile, lisse, dernière loge régulièrement ovale, munie d'un grand prolongement, très-étranglée, à cloison très-étroite.

Par suite du travail que nécessitent les marnes et leur lexiviation, on comprend que les coquilles fragiles ne peuvent être maintenues dans toute leur intégrité, surtout avec cette circonstance que les loges sont attachées les unes aux autres par un très-mince prolongement ; nous ne possédons de cette espèce qu'une seule loge et que nous supposons encore être la dernière ; sa taille égale et dépasse même celles d'autres coquilles composées de huit à dix loges ; dans ces rapports, elle nous a paru représenter la plus grande espèce du genre.

Dans les marnes de Conflans nous avons trouvé un échantillon formé de deux loges et possédant les mêmes dimensions.

Localité : Fontoy, couche 10 ; fort rare.

DENTALINA JURENSIS, Terq., pl. XXVII, fig. 6 à 16.

D. testa elongata, angusta, lœvigata, fragili, gracili, loculis 3-10 prominentibus, subregularibus, plus minusve strangulatis, primis sphœricis, aliis quadrangularibus vel ovalibus, ultimo subacuminato, septis transversalibus.

Coquille allongée, étroite, fragile, lisse, formée de trois à dix loges saillantes, subrégulières, plus ou moins étranglées, une ou plusieurs postérieures sphériques, les autres quadrangulaires ou plus ou moins ovales, la dernière loge ovale, plus ou moins acuminée, cloisons transversales.

Figure 6. Coquille à trois loges allongées, la première légèrement mucronée ;

Figure 7. Coquille à six loges ovales, la première sphérique ;

Figure 8. Coquille à six loges, les trois premières sphériques, les trois autres ovales ;

Figure 9. Coquille à six loges toutes ovales ;

Figure 10. Coquille à huit loges quadrangulaires ;

Digitized by Google

Figure 11. Coquille à huit loges quadrangulaires, moins étranglées que dans la précédente ;

Figure 12. Coquille à dix loges, les dernières anguleuses sur les côtés ;

Figure 13. Coquille à sept loges, la première sphérique ;

Figure 14. Coquille à six loges carrées ;

Figures 15 et 16. Coquilles à quatre loges irrégulières.

Localité : Fontoy, couches 6 à 11 ; partout abondant et varié, le plus abondant dans la couche 10.

DENTALINA AFFINIS, Terq., pl. XXVII, fig. 17-22.

D. testa elongata, recta, lævigata, loculis 4-8, transversalibus, prominentibus, teretibus, plus minusve quadrangularibus, uno vel duobus primis sphæricis, ultimo rotundato.

Coquille allongée, droite, lisse, formée de quatre-huit loges transversales, saillantes, renflées, une ou deux premières sphériques, les autres plus ou moins quadrangulaires, la dernière arrondie.

Figure 17. Coquille comprimée, se rapprochant ainsi des Frondiculaires à loges transversales ;

Figure 18. Coquille ronde à loges carrées ;

Figure 19. Coquille ronde à cloisons arquées comme celles des Frondiculaires ;

Figure 20. Coquille à loges très-étranglées, les trois premières sphériques ;

Figure 21. Coquille à loges très-renflées ;

Figure 22. Coquille à loges irrégulières.

Localité : Fontoy, couches 7, 9 et 10 ; commun dans toutes les couches, plus abondant dans celles-ci.

DENTALINA ALTERNANS, Terq., pl. XXVII, fig. 23-25.

D. testa elongata, gracili, lævigata, loculis 7 prominentibus, alternatim majoribus et minoribus, ovalibus vel angustis et quadrangularibus, ultimo subacuminato vel obtuso.

Digitized by Google

Coquille allongée, grêle, lisse, formée de sept loges saillantes, alternativement grandes et petites, ovales plus ou moins allongées, ou étroites et quadrangulaires, la dernière subacuminée ou obtuse.

Figure 23. Coquille à loge antérieure ovale-aiguë ;

Figure 24. Coquille à loge antérieure très-longue et ronde ;

Figure 25. Coquille irrégulière, à loges carrées.

Localité : Fontoy, couche 7 ; fort rare.

B. *Coquilles à cloisons obliques.*

DENTALINA INTORTA, Terq., pl. XXVII, fig. 26 à 34.

D. testa elongata, lævigata, gracili, plus minusve intorta, loculis 4-7 prominentibus, elongatis, regularibus, vel plus minusve irregularibus, primo rotundato, ultimo plus minusve producto, acute-ovato, septis obliquis.

Coquille allongée, lisse, grêle, plus ou moins tordue, formée de quatre-sept loges saillantes, obliques, régulières et allongées ou étroites et irrégulières, la première arrondie, la dernière allongée, ovale, plus ou moins rétrécie, cloisons obliques.

Figure 26. Coquille incomplète à loges régulières, allongées, très-obliques ;

Figure 27. Coquille incomplète, à loges rhomboèdriques régulières ;

Figure 28. Coquille à loges ovales, la première très-allongée ;

Figure 29 Coquille à loges croissant régulièrement ;

Figure 30. Coquille à loges très-obliques, inégales ;

Figure 31. Coquille à loges plus renflées, irrégulières ;

Figure 32. Coquille à loges très-saillantes et très-irrégulières ;

Figure 33. Coquille à loges régulières, la dernière oblique et projetée ;

Figure 34. Coquille à quatre loges très-irrégulières.

Digitized by Google

La coquille (fig. 27), quoique incomplète, possède une taille qui fait présumer qu'elle appartient à une des grandes espèces et devait atteindre de 7 à 8 millimètres.

La coquille (fig. 33) commence comme une Marginuline par la disposition renversée de ses premières loges et se termine comme une Dentaline.

Localité : Fontoy, couches 7, 8, 9, 10, 11, 13 ; partout assez commun.

Coquilles à loges douées d'une très-faible saillie.

DENTALINA PROPINQUA, Terq., pl. XXVIII, fig. 1 et 2.

D. testa elongata, lævigata, arcuata vel recta, loculis 5-9 quadrangularibus, regulariter crescentibus, paululum prominentibus, primo sphærico, ultimo ovato, obtuso, septis transversalibus.

Coquille allongée, lisse, arquée ou droite, formée de cinq à neuf loges quadrangulaires, croissant régulièrement, légèrement saillantes, la première sphérique, la dernière ovale, obtuse ; cloisons transversales.

Localité : Fontoy, couche 7 ; assez rare.

DENTALINA VERMIFORMIS, Terq., pl. XXVIII, fig. 3.

D. testa elongata, angusta, gracili, lævigata, arcuata, vermiformi, loculis numerosis, paululum prominentibus, transversalibus, quadrangularibus, utrinque angustioribus, primo subsphærico.

Coquille allongée, étroite, grêle, lisse, arquée, en forme de larve, formée de loges nombreuses, régulières, très-légèrement saillantes, quadrangulaires, plus étroites aux deux extrémités, la première subsphérique, cloisons transversales.

Localité : Fontoy, couche 9 ; fort rare.

Digitized by Google

DENTALINA CLAVULA, Terq., pl. XXVIII, fig. 4.

D. testa elongata, lævigata, recta, claviformi, loculis 5 paululum prominentibus, regulariter crescentibus, primo angustissimo, ultimo prælongo, rotundato, septis transversalibus, rectis.

Coquille allongée, lisse, droite, en forme de massue, formée de cinq loges, très-légèrement saillantes, croissant régulièrement, la première très-étroite, les autres carrées, la dernière très-développée, arrondie, cloisons transversales, droites.

Localité : Fontoy, couche 10; fort rare.

Coquilles à loges saillantes d'un côté seulement.

DENTALINA OOLITHICA, Terq., pl. XXVIII, fig. 5 à 15.

D. elongata, lævigata, arcuata, vel recta, velut intorta, loculis 4-10 obliquis, regulariter crescentibus vel plus minusve irregularibus, ventro planis, dorso prominentibus, primo obtuso vel mucronato, ultimo rotundato vel acuminato, septis obliquis, plus minusve arcuatis.

Coquille allongée, lisse, arquée ou droite, comme tordue, formée de quatre à dix loges obliques, croissant régulièrement ou plus ou moins irrégulières, planes sur le côté ventral, saillantes sur le dorsal, la première obtuse ou mucronée, la dernière arrondie ou acuminée, cloisons obliques et arquées.

Coquilles arquées.

Figure 5. Coquille régulière, mucronée et acuminée, loges rhomboëdriques ;

Figures 6 et 7. Coquilles régulières, non mucronées, loges plus arrondies ;

Figure 8. Coquille irrégulière, obtuse à ses extrémités, la dernière loge très-petite ;

Digitized by Google

Figures 9 et 10. Coquilles régulières, la dernière loge allongée et rétrécie.

Coquilles droites.

Figures 11 à 14. Coquilles mucronées ou obtuses, plus ou moins acuminées ;

Figure 15. Coquille très-irrégulière, la première et la dernière loge très-allongées.

Les figures 9, 11 et 13 semblent se rapprocher des Marginulines par leur base obtuse et oblique.

Cette espèce et ses variétés sont très-abondantes et se trouvent dans toutes les couches ; nous mentionnons, en particulier, celles où cette abondance est extrême.

Localité : Fontoy, couches 7, 9, 10, 11, 12 ; très-commun.

DENTALINA CORNUFORMIS, Terq., pl. XXVIII, fig. 16.

D. testa elongata, lævigata, arcuata, cornuformi, loculis 4 dorso paululum prominentibus, primo parvulo, mucronato, duobus rhomboidalibus, ultimo elongato, projecto, arcuato, septis obliquis.

Coquille allongée, lisse, arquée, en forme de corne, formée de quatre loges, légèrement saillantes sur le dos, la première petite et mucronée, les deux suivantes rhomboïdales, la dernière allongée, projetée et arquée, cloisons obliques.

Localité : Fontoy, couche 13 ; fort rare.

Une ou plusieurs loges antérieures saillantes, les postérieures planes.

A. Cloisons transversales.

a. Loges antérieures saillantes par renflement.

DENTALINA SUBPLANA, Terq., pl. XXVIII, fig. 17 à 30.

D. testa elongata, lævigata, arcuata vel recta, loculis

Digitized by Google

transversalibus, posticis planis, anticis uno duobus vel tribus prominentibus, connectis vel paululum strangulatis.

Coquille allongée, lisse, arquée ou droite, formée de loges en nombre très-variable, transversales, quadrangulaires ou légèrement rhomboïdales, les postérieures planes, une, deux ou trois loges antérieures saillantes, soudées ou faiblement étranglées, l'antérieure plus ou moins allongée et acuminée.

Coquilles à une loge saillante.

Figure 17. Coquille à six loges régulières, carrées, transversalement ovale ;

Figure 18. Coquille variété, à une loge visible, transversalement ovale ;

Figure 19. Coquille régulière, vue par transparence, cloisons arrondies ;

Figure 20. Coquille régulière, cloisons arquées ;

Figure 21. Coquille amincie aux deux extrémités ;

Figure 22. Coquille à cloisons obliques ;

Figure 23. Coquille irrégulière, en forme de pilon, l'antérieure très-renflée.

Coquilles à deux loges saillantes.

Figure 24. Coquille régulière, très-amincie en arrière, légèrement rugueuse ;

Figure 25. Coquille régulière, droite, amincie aux deux extrémités, à loges carrées ;

Figure 26. Coquille régulière, arquée, amincie en arrière, loges carrées ;

Figure 27. Coquille régulière, droite, arrondie en arrière, loges carrées.

Coquilles à trois loges saillantes.

Figure 28. Coquille régulière, arquée, obtuse en arrière, loges carrées ;

Digitized by Google

Figure 29. Coquille irrégulière, loges postérieures étroites, les antérieures renflées, la dernière très-allongée ;

Figure 30. Coquille irrégulière, loges postérieures étroites et courtes, les antérieures très-renflées.

Localité : Fontoy, couches 1, 7, 9, 10, 12, 13 et 14 ; partout abondant.

b. Loges antérieures saillantes par étranglement

DENTALINA JUNCEA, Terq., pl. XXIX, fig. 1 et 2.

D. elongata, lævigata, arcuata, gracili, loculis numerosis, regulariter crescentibus, primis angustis, conjunctis, planis, quadrangularibus, quatuor anterioribus strangulatis, sphæricis, septis profundis, spissis.

Coquille allongée, lisse, arquée, grêle, formée de loges nombreuses, croissant régulièrement, les premières étroites, soudées, planes, quadrangulaires, les quatre antérieures sphériques, trés-étranglées, espacées, cloisons larges, profondes, très-épaisses.

Figure 2. Fragment appartenant à une coquille de très-grande taille, à loges obovales, régulières.

Localité : Fontoy, couche 10, fort rare.

B. Coquilles à cloisons obliques.

DENTALINA PLEBEIA, Terq., pl. XXIX, fig. 3-11.

D. testa elongata, lævigata, arcuata vel recta, postice mucronata vel obtusa, loculis 5-10, plus minusve regularibus, obliquis, regulariter crescentibus, primis angustis, planis, ultimo plus minusve producto, prominente, subacuminato.

Coquille allongée, lisse, arquée ou droite, mucronée ou obtuse, formée de cinq-dix loges obliques, plus ou moins régulières, croissant régulièrement, les premières étroites,

Digitized by Google

planes, la dernière saillante plus ou moins allongée, subacuminée.

Figure 3. Coquille mucronée, dernière loge ovale;

Figure 4. Coquille mucronée, dernière loge aiguë à ses extrémités;

Figure 5. Coquille à cloisons arquées, dernière loge ovale;

Figure 6. Coquille à loge antérieure subtriangulaire;

Figure 7. Coquille de grande dimension, en torsade régulière;

Figure 8. Coquille à double courbure, loge antérieure projetée vers le dos;

Figures 9 et 10. Coquille en forme de pilon, loge antérieure plus ou moins renflée;

Figure 11. Coquille à loge antérieure ovale, égalant le reste de la coquille.

Localité: Fontoy, couches 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12; abondant partout, mais exceptionnellement dans les couches 7 et 10.

Coquilles à loges non saillantes.

DENTALINA BOTULIFORMIS, Terq., pl. XXIX, fig. 12.

D. testa elongata, lævigata, arcuata, lateribus subparallela, utrinque obtusa, loculis planis, transversalibus, quadrangularibus, primis 5 angustis, septis angustissimis, tribus anticis majoribus, septis spissis.

Coquille allongée, lisse, arquée, à côtés sensiblement parallèles, obtuse, formée de loges planes, obtuses, les cinq premières étroites, à cloisons très-minces, les trois antérieures plus allongées, égales, à cloisons épaisses.

Localité: Fontoy, couche 10; fort rare.

DENTALINA BICORNIS, Terq., pl. XXIX, fig. 13-17.

D. testa elongata, lævigata, arcuata, utrinque aculeata, loculis planis, obliquis, regulariter crescentibus, rhomboidalibus, primis angustis, ultimo plus minusve producto.

Digitized by Google

Coquille allongée, lisse, arquée, amincie et subaiguë à ses extrémités, formée de loges planes, obliques, croissant régulièrement, rhomboédriques, les premières étroites, la dernière plus ou moins allongée.

Figure 13. Coquille en forme de croissant, sensiblement égale à ses extrémités ;

Figure 14. Coquille plus renflée en avant qu'en arrière ;

Figure 15. Coquille aiguë en arrière, tronquée en avant, et très-élargie ;

Figure 16. Coquille régulière, dernière loge subaiguë ;

Figure 17. Coquille irrégulière, contournée, dernière loge en forme de crochet.

Localité : Fontoy, couches 7, 8, 9 et 10 ; généralement assez rare.

Genre WEBBINA, d'Orbigny.

Webbina testâ affixa, dentaliniformis, irregularis, sœpius contorta, multilocularis, tegmine calcareo rugoso involuta, loculis infra compressis, supra convexis, vel rotundatis, conjunctis vel plus minusve longe acuminatis, instructa, apertura terminalis, rotunda.

Coquille fixe, dentaliniforme, très-irrégulière, le plus souvent contournée, multiloculaire, à loges comprimées en dessous et convexes en dessus, ovales ou rondes, soudées les unes aux autres ou séparées par un prolongement plus ou moins long, **entourées d'une enveloppe calcaire, rugueuse, qui sert à les fixer au support.**

Dans son mémoire sur les Foraminifères de Vienne (Autriche), 1846, page 73, d'Orbigny donne une diagnose inexacte du genre Webbine, et n'ayant sous les yeux qu'un échantillon à loges droites, il le considère comme une « *Nodosaire coupée longitudinalement et appliquée sur un support.* »

Digitized by Google

Plus tard, dans son Prodrome (1850, t. I, p. 259), il dit, à l'article *Placopsilina*, ce sont des *Webbines à locules pleines ;* puis dans le corps de l'ouvrage, il place les espèces figurées par Cornuel, pour le Néocomien de Vassy, indifféremment dans l'un ou l'autre genre.

Le prodrome indique trois espèces de *Placopsilina:* l'une du Néocomien inférieur (*P. Neocomiensis*, t. II, p. 96, n° 557) avec cette annotation: « Ce genre ressemble aux *Truncatulines*, mais est toujours fixe et n'a d'ouverture qu'à la partie supérieure de la dernière loge. » Ce fossile est placé après le genre *Rotalina;* une autre espèce est du Néocomien supérieur et une troisième du Cénomanien.

La Placopsiline du lias supérieur devient une Webbine à laquelle se joignent deux autres du Néocomien de Vassy, que Cornuel[1] a publiées avec l'indication d'œufs de mollusques.

Dans le principe[2] et suivant les indications de d'Orbigny, nous avions placé les espèces du lias parmi les Webbines, mais bientôt nous avons reconnu que le caractère distinctif donné par d'Orbigny était non-seulement insuffisant, mais encore incorrect, attendu que presque tous les fossiles ont leurs loges pleines et qu'on trouve des coquilles dont les loges sont indifféremment pleines ou vides.

En étudiant les fossiles parasites de l'Oxfordien et du Corallien, nous avons trouvé un caractère plus exact et mieux défini, qui permet le maintien des

[1] CORNUEL. *Description de nouveaux fossiles microscopiques du terrain crétacé inférieur de la Haute-Marne*, p. 259, pl. IV, fig. 56 et 57. *Mémoire de la Société géologique de France*, deuxième série, t. III. Mém. 5.

[2] *Troisième mémoire sur les Foraminifères du lias*, p. 162.

Digitized by Google

deux genres : dans les *Placopsilines*, la *coquille se soude directement* sur un support par une surface plus ou moins grande de sa partie inférieure et on ne peut la détacher sans la briser. Dans les *Webbines*, la coquille n'adhère à un support que par *l'intermédiaire d'une substance calcaire* qui l'enveloppe en son entier. Nous avons trouvé des locules isolées, et même nous avons pu en détacher, lorsqu'elles étaient pétrifiées par du sulfure de fer, par le moyen d'un peu d'acide chlorhydrique ; nous avons eu ainsi la preuve que ces locules ne présentent aucun point d'attache et sont, au contraire, entièrement sphériques ou munies d'une faible dépression. A la vérité, les Webbines, lorsqu'elles sont complétement dépouillées de leur enveloppe, pourraient, d'après les dessins, être prises pour des Placopsilines ; mais la vue des fossiles montre que, dans cette circonstance, le test de la coquille a également disparu et qu'il ne reste plus que des moules.

De là nous pouvons conclure, *quant à présent*, que le genre *Placopsilina* se présente dans *le lias*, qu'il ne nous semble pas avoir dépassé[1] ; que le genre *Webbina* ne commence qu'avec la *formation oolithique*.

Par la disposition des loges et la place qu'occupe l'ouverture ainsi que par sa forme, ces deux genres doivent être rangés après les Dentalines.

WEBBINA INFRAOOLITHICA, Terq., pl. XXIX, fig. 19 à 26.

W. testa elongata, irregulariter contorta, tegmine cal-

[1] Ce genre a commencé avec les terrains paléozoïques, et nous avons constaté sa présence dans le carboniférien de Tournay.

Digitized by Google

carco, rugoso, omnino obtecta, aut lateralibus circumdata, loculis numerosis, irregulariter productis, utrinque vel antice subacutis vel ovalibus vel sphæricis.

Coquille allongée, irrégulièrement contournée, couverte d'une enveloppe calcaire et rugueuse ou seulement entourée d'une ligne rugueuse, formée de loges nombreuses, irrégulièrement allongées, subaiguës à leurs deux extrémités ou à une seule, ou ovales-arrondies ou sphériques.

Figure 19. Coquille entièrement couverte de son enveloppe calcaire et rugueuse ;

Figure 20. Coquille à enveloppe moins rugueuse, les points d'interruption montrant des loges lisses ;

Figure 21. Coquille à loges subaiguës aux deux extrémités ;

Figure 22. Coquille à loges ovales et ovales-arrondies ;

Figure 23. Coquille à loges ovales-aiguës ;

Figure 24. Moule détaché, à loges sphériques en dessus, peu saillantes en dessous, fortement soudées dans la pâte calcaire ;

Figure 25. Coquille à loges onduleuses et irrégulières ;

Figure 26. Moule à loges régulières.

Localité : Fontoy ; assez abondant dans toutes les couches, sur des valves d'Avicules, d'Huîtres, des Serpules, des Pentacrines, etc.

WEBBINA ACUMINATA, Terq., pl. XXIX, fig. 27 à 29.

W. nucleo elongato, recto vel contorto, loculis numerosis, hemisphæricis vel ovalibus, plus minusve longe acuminatis.

Moule allongé, droit ou contourné, formé de loges nombreuses, hémisphériques ou ovales, munies d'un prolongement plus ou moins développé.

Figure 27. Moule à loges hémisphériques et à prolongement filiforme ;

Digitized by Google

Figure 28. Moule à loges hémisphériques et ovales, prolongement plus court ;

Figure 29. Moule à loges hémisphériques en arrière, les antérieures ovales, prolongement très-court.

Localité : Fontoy, assez abondant dans toutes les couches et comme les précédents, sur les Avicules, les Huîtres, etc.

WEBBINA FLAGELLUM, Terq., pl. XXIX, fig. 30.

W. testa elongata, irregulari, flagelliformi, rugosa et tegmine calcareo obtecta, loculis fere omnibus absconditis.

Coquille allongée, irrégulière, en forme de fouet, couverte entièrement de l'enveloppe rugueuse, masquant la forme de presque toutes les loges.

Localité : Fontoy, couche 1 ; très-rare.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

	Pag.	Planch.	Fig.
Introduction.....	299		
Cornuspira, Schultze.....	312		
Dentalina, d'Orb.....	313		
Flabellina, —	301		
Frondicularia, Defr.....	300		
Glandulina, d'Orb.....	312		
Haplophragmium, Reuss.....	310		
Lagena, Walk.....	312		
Lingulina, d'Orb.....	311		
Nodosaria, Lmk.....	313		
Orbulina, d'Orb.....	312		
Webbina, —	314		
Description des espèces.....	314		
Amphorina, Costa.....	347		
Amygdalina, —	347		
Cornuspira, Schultze.....	343		
— aspera, Terq.....	346	XXV	18
— concava, —	346	—	17
— granulosa, —	344	—	12
— infraoolithica, —	345	—	13
— occlusa, —	346	—	19–20
— punctulata, —	345	—	14–16
Cristellaria, Lmk.....	301		
— *anceps,* Terq.....	325		
— *anomala,* —	329		
— *centralis,* —	332		
— *centrogyrata,* —	332		
— *dololium,* —	325		
— *instabilis,* —	326		
— — —	329		
— — —	330		
— — —	331		
— *primordialis,* —	325		
— *semi involuta,* —	327		
— *triquetra,* —	325		

Digitized by Google

Dentalina, d'Orb.			355		
—	affinis,	Terq.	363	XXVII	17-22
—	alternans,	—	363	—	23-25
—	bicornis,	—	370	XXIX	13-17
—	botuliformis,	—	370	—	12
—	clavula,	—	366	XXVIII	4
—	cornuformis,	—	367	—	16
—	cuneiformis,	—	389	XXVI	24-25
—	—	—	361	XXVII	4
—	fontinensis,	—	358	XXVI	13-19
—	—	—	361	XXVII	1
—	ingens,	—	361	XXVII	5
—	intorta,	—	364	—	26-34
—	juncea,	—	369	XXIX	1-2
—	jurensis,	—	362	XXVII	6-16
—	oolithica,	—	366	XXVIII	5-15
—	pectinata,	—	360	XXVI	26-30
—	—	—	361	XXVII	2-3
—	plebeia,	—	369	XXIX	3-11
—	propinqua,	—	365	XXVIII	1-2
—	subplana,	—	367	—	17-30
—	succincta,	—	359	XXVI	21-25
—	undulosa,	—	358	XXVI	20
—	vermiformis,	—	365	XXVIII	3
Entosolenia, Will.			347		
—	*globosa*, Will.		351		
Flabellina, Defr.			321		
—	agglutinans,	Terq.	333	XXIV	23-24
—	anceps,	—	325	XXIII	25
—	anomala,	—	329	XXIV	12
—	centralis,	—	332	—	22
—	centrogyrata,	—	332	—	21
—	dubia,	—	333	—	25-26
—	gyrata,	—	322	XXIII	17
—	hybrida,	—	330	XXIV	16
—	instabilis,	—	329	—	13-14
—	muralis,	—	323	XXIII	18
—	oolithica,	—	326	XXIV	20
—	ponderosa,	—	330	—	15
—	primordialis,	—	323	XXIII	19-24
—	semi-involuta,	—	327	—	29-30

Digitized by Google

Flabellina semi-involuta, Terq.....	327	XXIV	1-10
— tetragona, —	329	—	11
— tortestriata, —	331	—	17-19
— triquetra, —	325	XXIII	26-28
Frondicularia, Defr.....	314		
— cuneata, Terq.....	321	XXIII	13-16
— dentaliniformis, —	319	—	1-8
— dolium, —	320	—	9-12
— irregularis, —	318	XXII	21-22
— longiscata, —	318	—	23-24
— nodosaria, —	319	—	25-30
— oolithica, —	315	—	1-9
— spatulata, —	317	—	11-19
— spissa, —	317	—	10
— tumida, —	318	—	20
Glandulina, d'Orb.....	341		
— dubia, Terq.....	342	XXV	10-11
— *lævigata*, d'Orb.....	342		
— turbiniformis, Terq.....	342	—	9
Haplophragmium, Reuss.....	334		
— *æquale*.....	335		
— fontinense, Terq.....	337	XXIV	29-30
— *Humboldti*, Reuss....	336		
— infrajurense, Terq....	337	—	27-28
— *irregulare*, Reuss....	335		
Lagena.....	347		
— agglutinans, Terq.....	352	XXV	29-30
— apiculata, Reuss.....	350	—	23-24
— globosa, Walk.....	351	—	25-27
— tenuiaculeata, Terq.....	351	—	28
— vulgaris, Will.....	349	—	21-22
Lagenula, Flem.....	347		
Lingulina, d'Orb.....	338		
— *carinata*, d'Orb.....	339		
— cordiformis, Terq.....	340	XXV	6
— dentaliniformis, —	339	—	1-3
— dolium, —	340	—	4-5
— tetragona, —	341	—	7-8
Lituola, d'Orb.....	335		
— *nautiloidea*, Reuss.....	335		
Miliola, Lmk.....	347		

Digitized by Google

Miliola ovum, Ehr	351		
— *sphæroidea*, Ehr	351		
Nodosaria, Lmk	352		
— agglutinans, Terq	354	XXIX	18
— fontinensis, —	355	XXVI	1-5
— mutabilis, —	353	—	6-12
Oolina, d'Orb	347		
— *lævigata*, d'Orb	351		
— *simplex*, Reuss	351		
Ovolina, Bronn	347		
Ovulina, Ehr	347		
Phialina, Costa	347		
Placopsilina neocomiensis, d'Orb	372		
Webbina, d'Orb	371		
— acuminata, Terq	374	XXVII	29
— flagellum, —	375	—	30
— infraoolithica, —	373	—	19-26

Digitized by Google

Digitized by Google

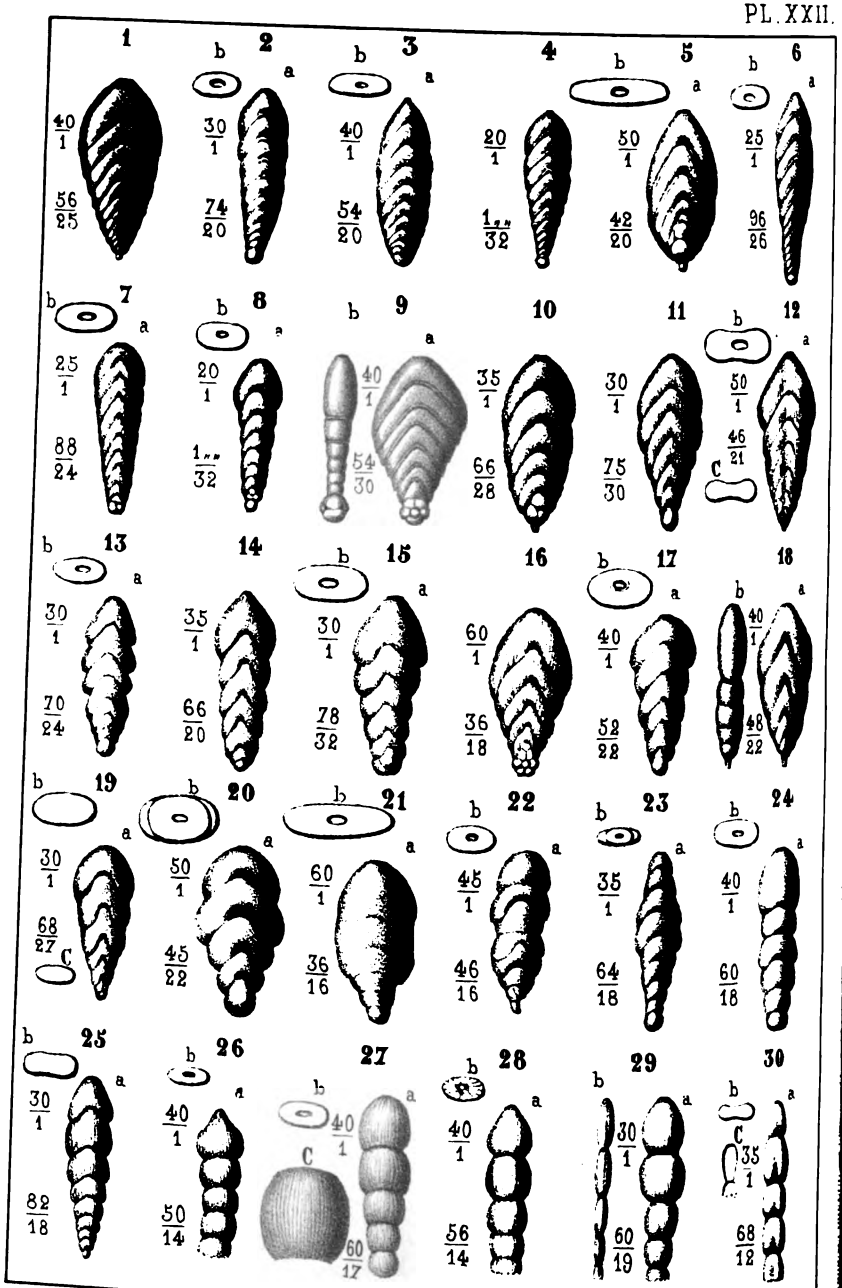

Terquem ad. naturam delt

Pécheur lith.

Digitized by Google

Planche XXII.

Figures.			
1 à 9.	Frondicularia	oolithica,	Terq.
10.	—	spissa,	—
11 à 19.	—	spatulata,	—
20.	—	tumida,	—
21 et 22.	—	irregularis,	—
23 et 24.	—	longiscata,	—
25 à 30.	—	nodosaria,	—

Digitized by Google

Planche XXIII.

Figures.			
1 à 8.	Frondicularia	dentaliniformis,	Terq.
9 à 12.	—	dolium,	—
13 à 16.	—	cuneata,	—
17.	Flabellina	gyrata,	—
18.	—	muralis,	—
19 à 24.	—	primordialis,	—
25.	—	anceps,	—
26 à 28.	—	triquetra,	—
29 et 30.	—	semi-involuta,	—

Digitized by Google

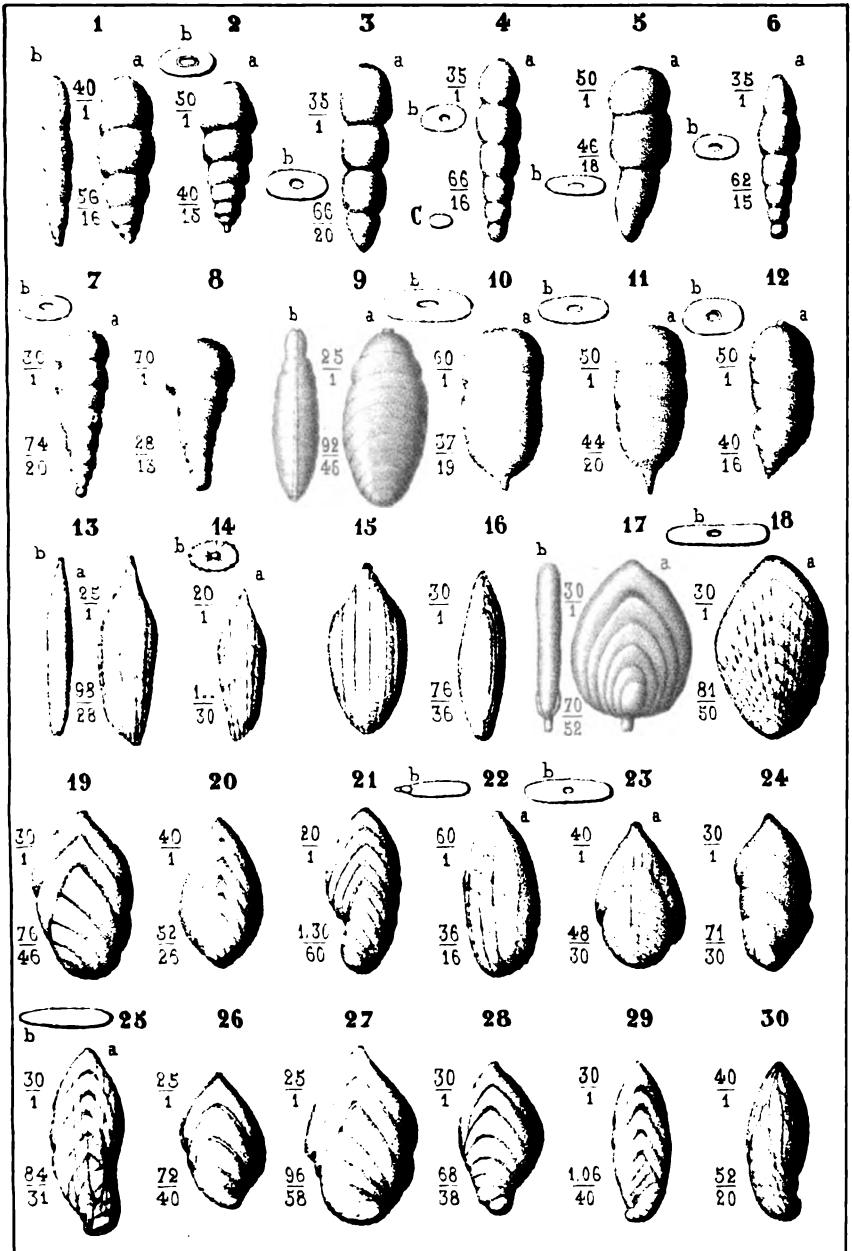

Terquem ad. naturam del.

Pécheur lith.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

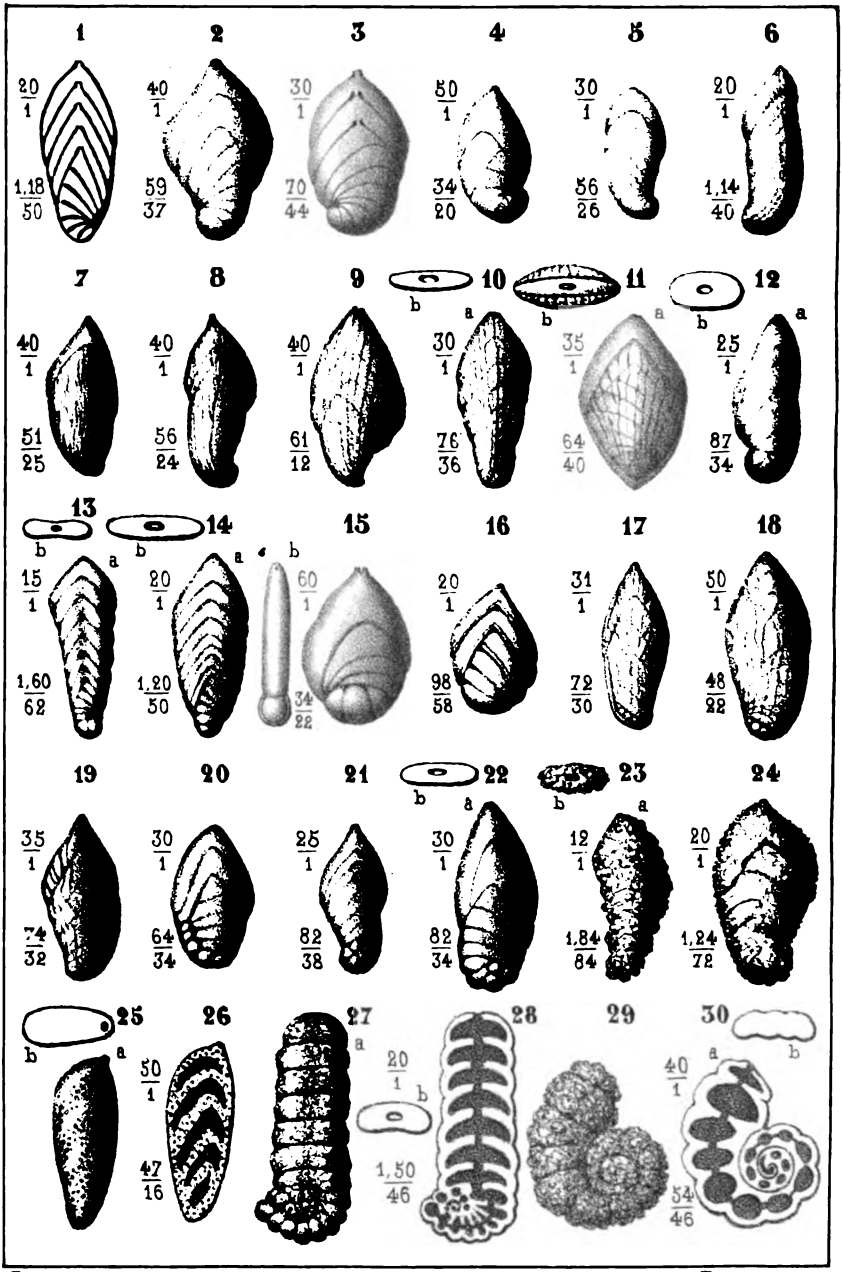

Terquem ad. naturam del!

Pécheur lith.

Digitized by Google

Planche XXIV.

Figures.			
1 à 10.	Flabellina	semi-involuta,	Terq.
11.	—	tetragona,	—
12.	—	anomala,	—
13 et 14.	—	instabilis,	—
15.	—	ponderosa,	—
16.	—	hybrida,	—
17 à 19.	—	tortestriata,	—
20.	—	oolithica,	—
21.	—	centro-gyrata,	—
22.	—	centralis,	—
23 et 24.	—	agglutinans,	—
25 et 26.	—	dubia,	—
27 et 28.	Haplophragmium	infrajurense,	—
29 et 30.	—	fontinense,	—

Digitized by Google

Planche XXV.

Figures.		
1 à 3.	Lingulina dentaliniformis,	Terq.
4 et 5.	— dolium,	—
6.	— cordiformis,	—
7 et 8.	— tetragona,	—
9.	Glandulina turbiniformis,	—
10 et 11.	— dubia,	—
12.	Cornuspira granulosa,	—
13.	— infraoolithica,	—
14 à 16.	— punctulata,	—
17.	— concava,	—
18.	— aspera,	—
19 et 20.	— occlusa,	—
21 et 22.	Lagena vulgaris,	Will.
23 et 24.	— apiculata,	Reuss.
25 à 27.	— globosa,	Walk.
28.	— tenuiaculeata,	Terq.
29 et 30.	— agglutinans,	—

Digitized by Google

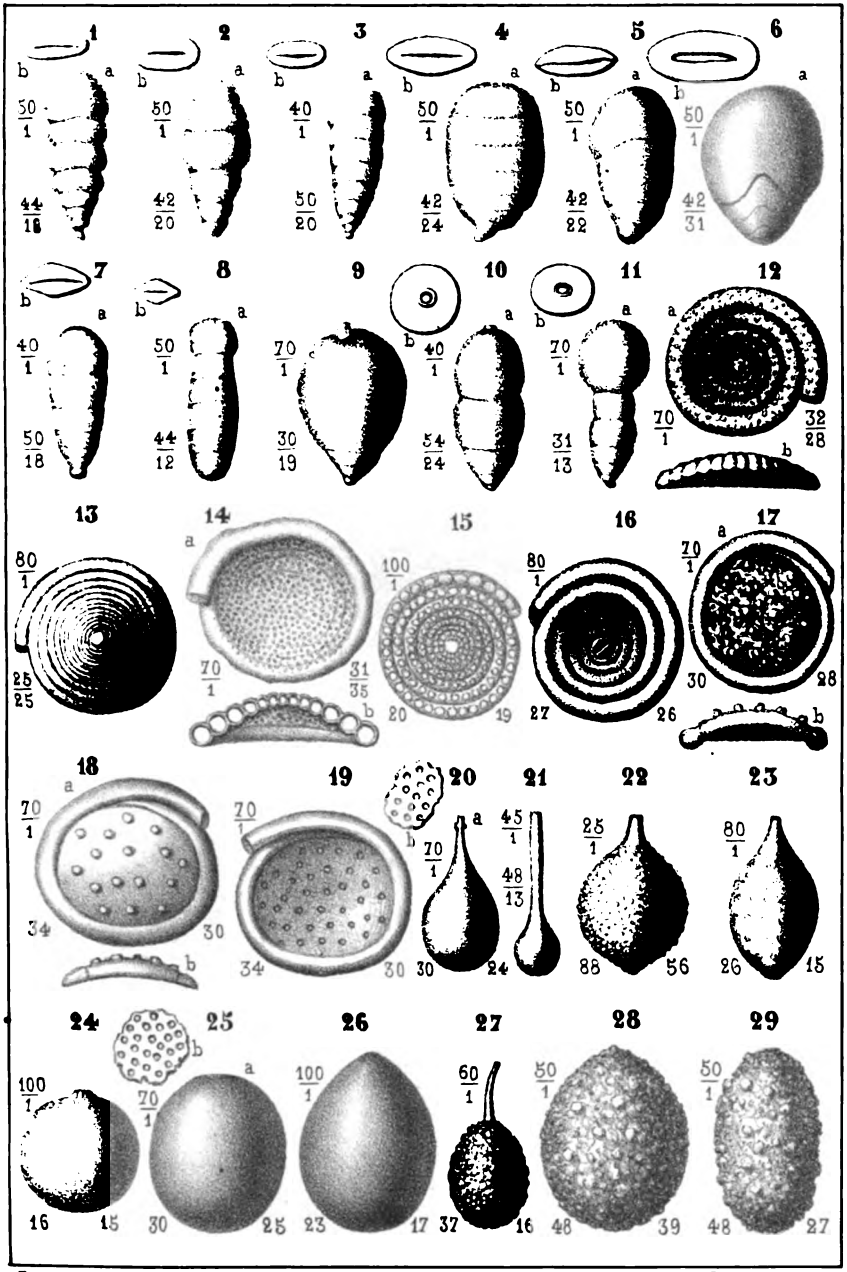

Terquem ad. naturam delt.

Pécheur lith.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

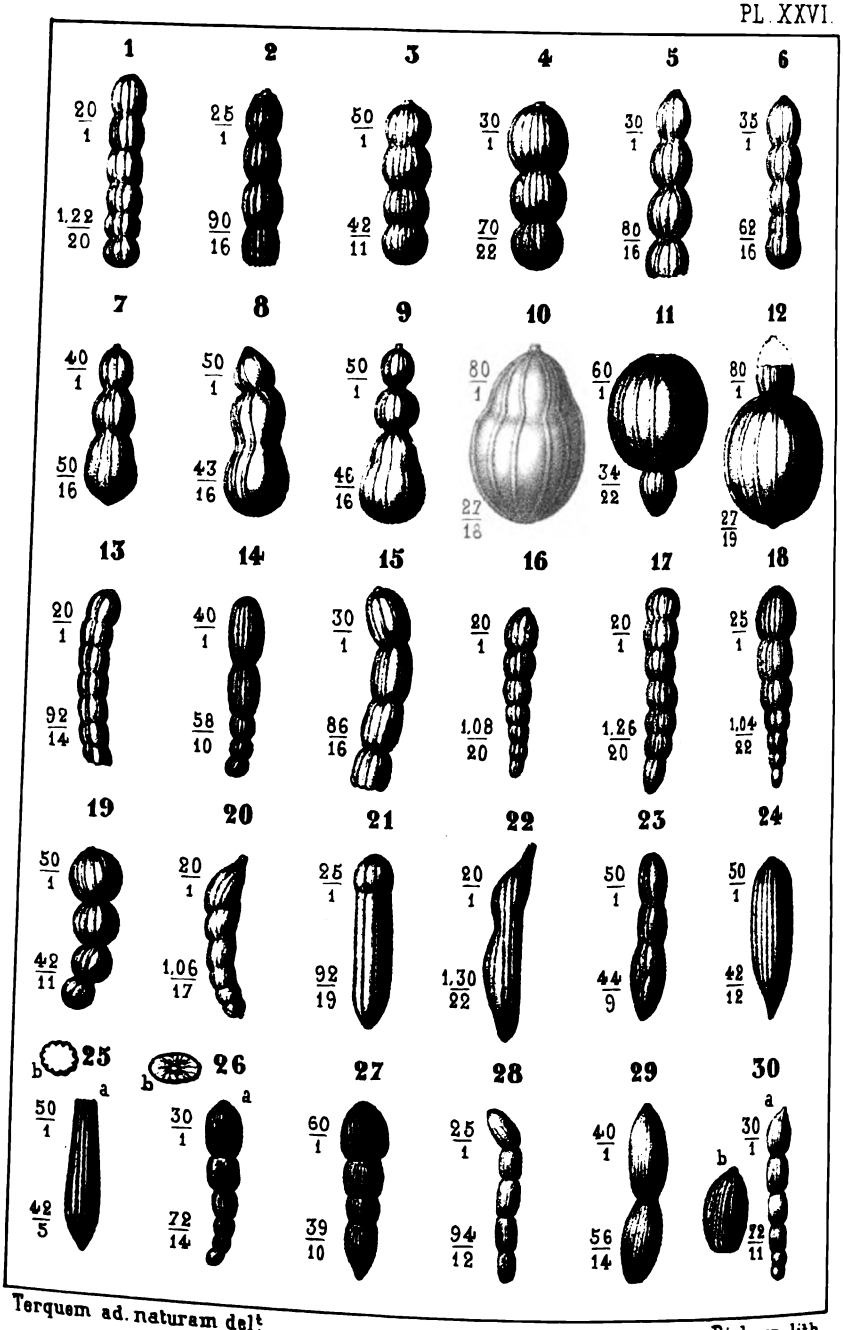

Terquem ad. naturam delt

Pécheur lith.

Digitized by Google

Planche XXVI.

Figures.			
1 à 5.	Nodosaria	fontinensis,	Terq.
6 à 12.	—	mutabilis,	—
13 à 19.	Dentalina	fontinensis,	—
20.	—	undulosa,	—
21 à 23.	—	succincta,	—
24 et 25.	—	cuneiformis,	—
26 à 30.	—	pectinata,	—

Digitized by Google

Planche XXVII.

Figures.			
1.	Dentalina	fontinensis,	Terq.
2 et 3.	—	pectinata,	—
4.	—	cuneiformis,	—
5.	—	ingens,	—
6 à 16.	—	jurensis,	—
17 à 22.	—	affinis,	—
23 à 25.	—	alternans,	—
26 à 34.	—	intorta,	—

Digitized by Google

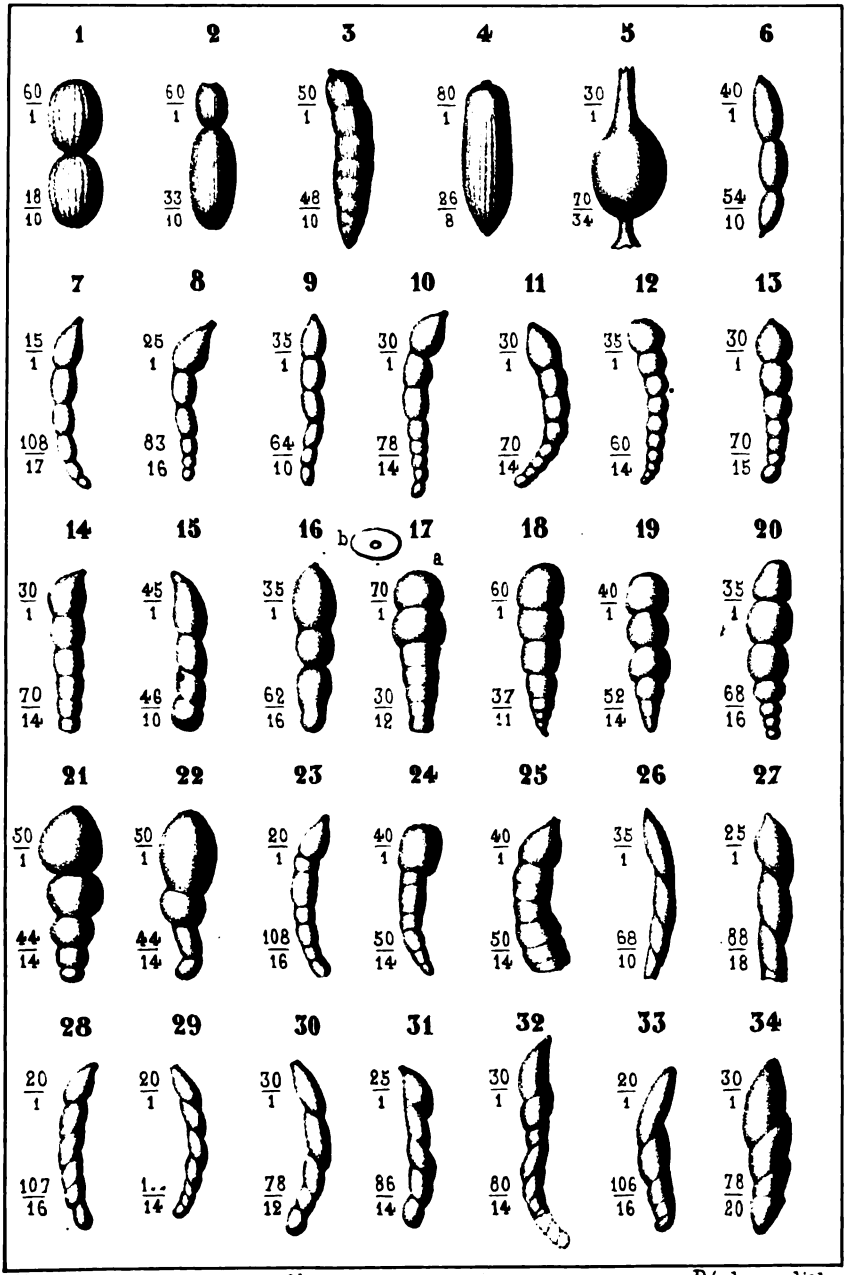

Terquem ad. naturam del.

Pécheur lith.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

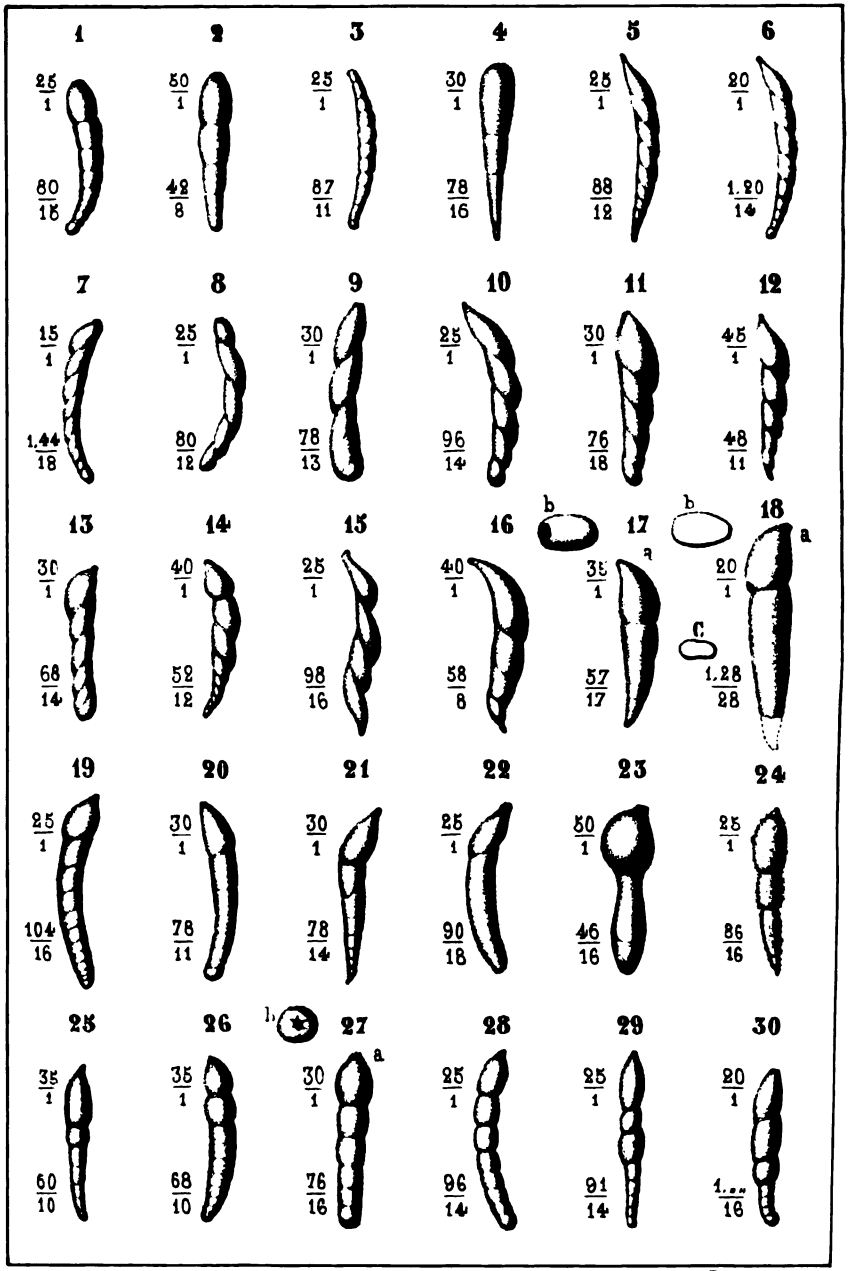

Terquem ad. naturam del!

Pécheur lith.

Digitized by Google

Planche XXVIII.

Figures.			
1 à 2.	Dentalina	propinqua,	Terq.
3.	—	vermiformis,	—
4.	—	clavula,	—
5 à 15.	—	oolithica,	—
16.	—	cornuformis,	—
17 à 30.	—	subplana,	—

Digitized by Google

Planche XXIX.

Figures.		
1 et 2.	Dentalina juncea,	Terq.
3 à 11.	— plebeia,	—
12.	— botuliformis,	—
13 à 17.	— cornuformis,	—
18.	Nodosaria agglutinans,	—
19 à 26.	Webbina infraoolithica,	—
27 à 29.	— acuminata,	—
30.	— flagellum,	—

Digitized by Google

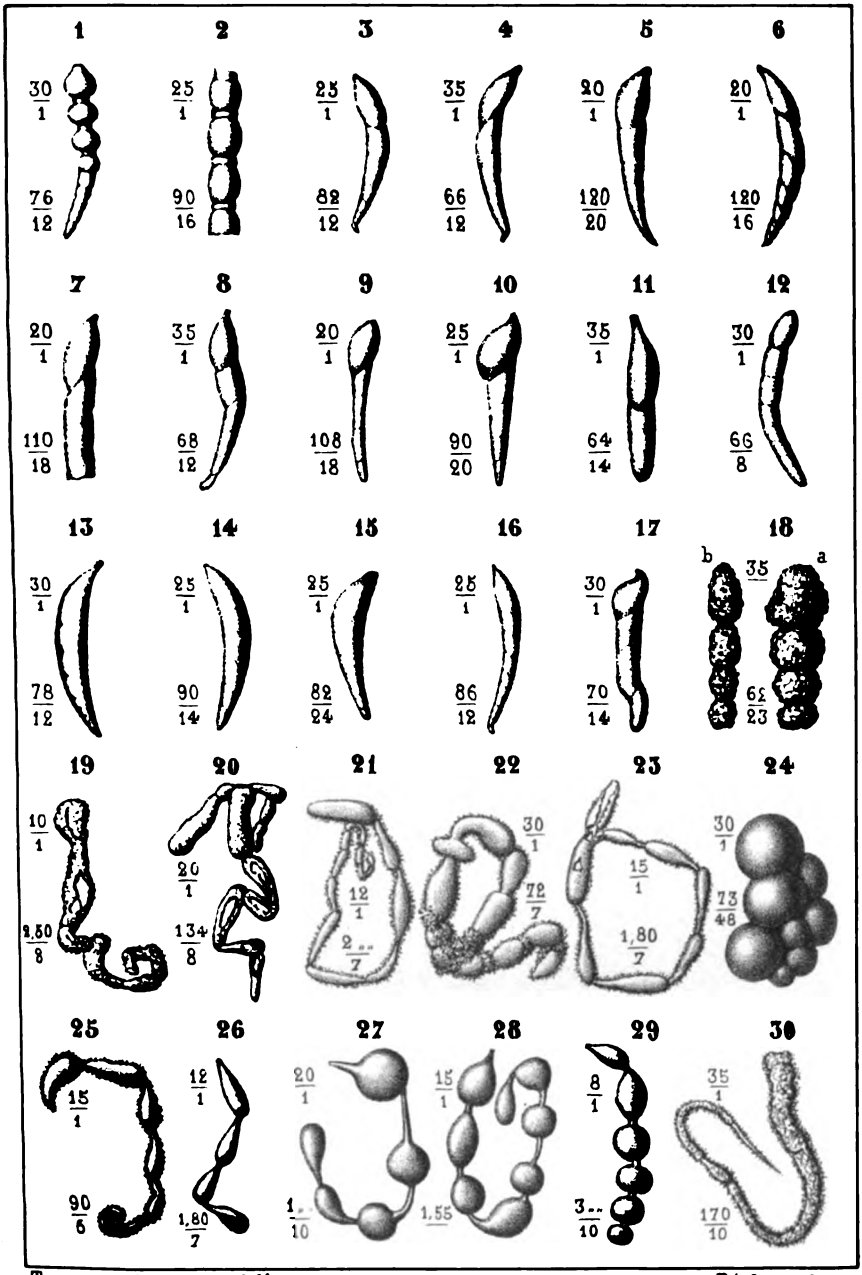

Torquem ad naturam del.t

Pécheur lith.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL

DE

HENRI MESSER

PUBLIÉ

PAR A. BONVARLET ET J. THILLOY.

La mémoire des populations messines a gardé le douloureux souvenir *du dégât* fait le 16 juin 1712, aux portes mêmes de Metz, par un corps de cavalerie étrangère, sous les ordres du général comte de Grovestein, mais l'histoire ne nous a pas conservé les détails de cette audacieuse entreprise que, dans notre langue actuelle, nous pourrions appeler une razzia. Au commencement du dix-huitième siècle, en effet, les chroniqueurs messins ont cessé depuis longtemps de recueillir les faits journaliers de l'histoire locale, et les historiens français sont trop préoccupés des graves événements qui assombrissent la fin du règne de Louis XIV, pour accorder la plus légère attention à un fait, triste symptôme du temps, mais qui leur semblait bien peu important au milieu des calamités générales. Et pourtant, malgré les soucis qui assiégeaient son âme à la veille de la bataille de Denain, le maréchal de Villars n'avait pu voir, sans dépit, cette course audacieuse des soldats du prince Eugène, s'entreprendre et s'accomplir au

Digitized by Google

travers de nos provinces hors d'état de se défendre : « J'eus un autre chagrin, dit-il dans ses Mémoires [1], » c'est que malgré les mesures que j'avais prises » pour couvrir la frontière avec des corps de troupes » considérables, commandés par deux lieutenants » généraux, un corps ennemi de 1200 chevaulx » perça leurs lignes, traversa la Champagne et les » Évêchés, et se retira, en passant la Moselle et la » Sarre, sans nul obstacle. Tout le monde courut » après et ne put ni le couper ni le joindre; rien » n'était cependant plus facile : mais il ne fut pas » jugé tel par ceux qui commandaient, et ils lais- » sèrent maladroitement porter l'alarme jusqu'à » Paris. »

De son côté, le duc de Saint-Simon écrivait dans ses Mémoires, à la date du 17 juillet 1712 [2] : « Un » mois auparavant, le prince Eugène avait envoyé » près de 2000 chevaux faire une course en Cham- » pagne, qui pensèrent prendre l'archevêque de » Reims qui faisait des visites. Ils brûlèrent un fau- » bourg de Vervins, passèrent à Sainte-Menehould, » firent beaucoup de désordre en Champagne et » autour de Metz, passèrent la Meuse à Saint-Mihiel, » la Moselle auprès de Pont-à-Mousson, emme- » nèrent un grand nombre d'otages et se retirèrent » à Trarbach, sans que Saint-Frémont ni Coigny, » détachés après, eussent pu les rejoindre. »

Ces indications sommaires renfermaient à peu près tout ce que l'on savait de cette aventure, lorsqu'en classant des papiers de famille, M. A. Bonvarlet, membre de la Société des sciences, lettres et arts

[1] *Mémoires de Villars*, Ed. Michaut et Poujolat, IX, 209.
[2] *Mémoires de Saint-Simon*. Ed. Chéruel, in-12, t. VII, ch. XIX.

Digitized by Google

de Dunkerque, et aujourd'hui l'un des correspondants de l'Académie impériale de Metz, découvrit le journal de cette course écrit par Henri Messer, alors aide de camp du général de Grovestein, et eut l'heureuse pensée de nous en faire hommage. L'Académie accueillit avec empressement cette intéressante communication et ordonna l'impression dans ses Mémoires de cet important document qui jette une vive lumière sur ce fait particulier de l'histoire locale, et sur l'état général de la France à cette époque.

M. Bonvarlet a scrupuleusement conservé dans sa copie le texte de ce document, malgré le cachet tout étranger du style de son auteur, et il y a ajouté les nombreuses notes qui en rendent l'intelligence facile et la lecture attrayante.

Journal de la course faitte en la campagne 1712 par un détachement de cavallerie, dragon et houzard de l'armée de S. A. S. le prince Eugène de Savoie commendée par S. E. Monsieur de Grovestin L' general de Cavallerie quartier maitre general de l'infanterie aux service de L.L. H.H. Puissances les Etats genereaulx des provinces unies et gouverneur de la ville de Berg op Zoom, et dependances d'icelle, tenus par le sieur Henry Messer en ce temps Ecuyer aide de camp dudit general [1].

Un chacun sera persuadé de l'interest que S. E. Monsieur le general de Grovestein a toujours eû à cœur pour le bien de la patrie n'ayant peu souffrir le tord que l'Etat souffroit par le manquement de parole des intendans des trois Evechés Thol, Metz

[1] L'auteur du journal que nous publions, Henri Messer, capitaine au service des Provinces-Unies, a pris soin de nous renseigner de la façon la plus exacte sur ses états de service dans une

Digitized by Google

et Verdun, lesquels apres la bataille de Ramelly l'année 1706, etoient convenus de part et d'autre aux sujet des contributions qu'ils devoient payer aux

note qui nous a été conservée par son fils, Jean-Henri Engelbert, fixé en France et mort le 27 octobre 1780, lieutenant général criminel au Présidial de Flandre, à Bailleul.

Nous avions d'abord songé à abréger ce document biographique, qui laisse beaucoup à désirer au point de vue littéraire, mais, réflexion faite, nous préférons le reproduire *in extenso* à titre de préface et parce qu'il offre la trace de plusieurs événements sur lesquels les historiens sont généralement muets.

Nous laissons donc dès à présent la parole au capitaine :

« Memoire des services que j'aie rendus à la République d'Holande : L'année 1696 je fut admis comme Cadet dans le Régiment de Maduron Cavallerie à l'âge de neuf ans, ou j'ay resté jusqu'à l'année 1700.

» L'année 1701 j'entrois dans le Régiment de Grovestein Cavallerie, aussi comme cadet.

» L'année 1702 j'ay fait la campaigne et me suis trouvé dans l'action de la retraitte de Nimége où je fut renversé avec mon cheval dans la première attaque.

» Huit jours après la retraitte je fut commendé avec un détachement sous les ordres de monsieur de Grovestein de trois cent cheveaux, nous batimes les François qui venoient reconnoître la hauteur de Craneborg, ils étaient à cinq cent maitres la plus part de la Maison du Roy, le colonel Darenberg qui les commandoit y fut fait prisonnier et plusieurs de son détachement et furent menés à Nimége le reste pris la fuitte.

» La même campaigne à la canonade de Peer et Bray.

» Ensuitte au siége de la citadelle de Liége où je fut fait cornette dans le Régiment de Grovestein.

» L'année 1703 fait la campagne dans le pays de Liége et me suis trouvé commender à la prise des lignes de Merdau et de la Cense au Soleil.

» Quelque temps aprés avec le Régiment à la prise des lignes de Hellesheim où les François furent battus.

» L'année 1704 je fais toute la campaigne.

» L'année 1705 fait la campaigne.

» L'année 1706 à la bataille de Ramilly où je fut blessé mor-

Digitized by Google

commissaires de l'Etat, Ensuitte renouvellée l'année 1708 après la bataille d'Oudenarde dont les conditions etoient que lesd. trois Evechés Metz, Thoul et Verdun

tellement, apres être guéris sans quitter le régiment au siége d'Ostende.

» L'an 1707 fait la campaigne dans le Brabant et me suis trouvé dans deux détachements, nous battimes les François et je reçus une blessure à la teste.

» L'année 1708 à la bataille d'Audenarde ensuitte au siege de Lille en qualité d'aide de camp du général de Grovestein.

» L'année 1709, au siége de Tournay ensuitte à la bataille de Malplaquet et blessé mortellement.

» L'année 1710 fait la campaigne au siége de Douay, Aire et Béthune avec le général de Grovestein.

» L'année 1711, la campaigne et le siége de Bouchain et je suis resté tout l'hyver dans cette place avec le général de Grovestein.

» L'année 1712 j'ay été avec le général Grovestein comme aide de camp faire la grande course de Champaigne et de Trois Evêchés, revenus par la Loraine et la Loraine almande jusqu'à Coblens, le long du Rhin par Bonne, Cologne, Aix-la-Chapelle, Mastrecht, Louvain, Bruxelles, Mons et de là à Tournay où nous avons joingt la grande armée du prince Eugène de Savoye, ensuitte détaché de la grande armée pour mener un convoy de cent chariots chargés de farine dans Bouchain où nous sommes restés et soutenu le siége que les François en ont fait, nous fûmes prisonniers de guerre avec toute la guarnison et envoyés à Reims en Champaigne et à Chartres en Beauce jusqu'à la paix d'Utrecht.

» A la fin de l'année 1713 j'ay reçu ordre avec Monsieur le Baron de Goslinga nommé ambassadeur des Etats Généraux et (*sic*) de Provinces-Unies à la grande et solennelle ambassade près de Louys Quatorze Roy de France, conjoinctement Monsr Buys Conseiller pensionaire d'Amsterdam pour féliciter le Roy sur la paix d'Utrecht, où j'ay resté en qualité d'Ecuyer de Son Excellance l'ambassadeur à Paris et à la Cour pendant un an.

» L'année 1714 monsieur le général de Grovestein fut fait gouverneur de Furnes où je l'ay accompaigné et y ai reste près de luy.

» A la fin de l'année 1714 je fut fait major de la place de Furnes.

» L'année 1727, au mois de may j'ay reçeu ordre d'accompaigner de rechef Monsieur de Grovestein en qualite de son Ecuyer,

Digitized by Google

payeroient la contribution en represaille de la Mairie de Bois-le-Duc et la Baronie de Breda, sur le même pied qu'il fut stipulé dans lad^e. convention de payer de trois mois en trois mois ; la Baronie de Breda et

lequel fut nommé pour aller à Paris avec le Résident Pesters qui étoient envoyés en France joinctement M^r le collonel d'Armstron de la part d'Angleterre pour y régler avec les ministres de France le projet et disposition pour former trois armées contre l'Empereur sur le Rhin la Moselle et la Meuze.

» L'année 1728 j'ay reçu de rechef ordre d'accompaigner Monsieur le Baron de Goslinga nommé ambassadeur et plénipotentiaire, de la part des Etats généraux au congrès de Soisson en la même qualité d'Ecuyer dud. ambassadeur et plénipotentiaire, en consequence, j'ay parti de Furnes le 27 may de la même année pour Soisson et je n'en suis revenus que le 28 novembre 1730 auquel temps est séparé le congrès, Monsieur d'Hurgronie membre des Etats des provinces de Zelande étoit aussi audit Congrès. »

Ici se termine brusquement l'autobiographie du capitaine Messer. Il est fâcheux qu'il n'ait pas cru devoir laisser de notes sur les grands événements diplomatiques auxquels il fut incidemment mêlé. Le rôle subalterne, mais honorable, qu'il joua dans diverses ambassades envoyées en France par les Etats généraux, lui avait évidemment procuré la connaissance intime de faits sur lesquels nous n'avons que de trop vagues données et l'opinion consciencieuse d'un étranger, élevé loin des cours, nous eut sans doute valu d'impartiaux renseignements dont l'absence est à déplorer.

Nous terminerons, en disant que le capitaine mourut le 7 mars 1744, à l'âge d'environ cinquante-sept ans, entouré de l'estime de ses chefs et laissant la réputation d'un galant homme (*a*). Il avait épousé à Furnes, le 23 août 1715, une française, Marie Ghislaine van Waelscappel, qui était veuve en premières noces d'un gentilhomme de la Flandre autrichienne et qui était fille de Robert-Ignace van Waelscappel, écuyer, seigneur de Campagne et de Pont-Tournant, noble vassal de la cour féodale de Cassel, en Flandre.

A. BONVARLET.

(*a*) C'est ce qui résulte d'une lettre que nous avons sous les yeux et qui émane du lieutenant général hollandais Cronstrom, le même qui, à ce que nous croyons, défendit plus tard Berg-op-Zoom contre le comte de Lovendahl.

Digitized by Google

la Mairie de Bois-le-Duc ont ponctuelement satisfait de leur part en payant à chaque echeance sans que ceux des trois Evechés se sont mis en devoir de fair un seul payement sous pretexe qu'ils avoient payés aux commissaire prussien et palatin, ce qu'ils disoient pour éluder le payement, outre que ces deux princes n'etoient pas en droit de pretendre les contributions des trois Evechés qui faisoient l'equivalant de la Mairie de Bois-le-Duc et de a Baronie de Breda puisque la guerre se foisoit en commun suivant la grande aliance de l'année 1701, et que l'Etat sétoit oblige de fournir à tous les frais de campaignes et sieges, en considération de quoy elle devoit profiter de toutes les contributions que lon leverait, outre que lon payoit trois Regiments d'infanterie et deux Regiments de dragons partisant Colin Lambert et Gatem et plusieurs compaignies partisans détachées.

De sorte apres avoir fait de plaintes les plus fortes avec menaces reiterées et avoir envoye plusieurs partis dans les trois Evechées afin de les contraindre à venir payer les contributions et satisfaire à leur engagement si solemnelement contractés, Monsieur le general de Grovestein toujours attentif à ce qui regardoit l'interest de l'Etat et voyant que les françois meprisoient les menaces qu'on leur avoit fait d'une execution militaire, fit le projet de leur faire ressentir le peu d'attention qu'ils avoient fait de satisfaire à leur obligation et si religieusement exécuté de la part des Etats, étant en la ville de Boûchain dont il etoit gouverneur, envoya pendant l'hyver de l'an 1711 des officiers partisans et autres personnes de confiance pour reconnoitre les endroits par où le general de Grovestein se proposoit de passer pour entrer en

Digitized by Google

France, avec ordre de visiter soigneusement les gays et ponts sur les rivieres les bois et défilées par où il passeroit, après en avoir recu un fidel raport de la scituation du pays duquel le général avoit aussi une connoissance parfaitte fit sa disposition pour exécuter ce fameux projet lequel à non seulement surpris tous les genereaux de l'armée, mais aussi tous les genereaux françois et tous ceulx qui avoient la connoissance de l'art militaire, apres mure délibération communica son projet à S. A. S. le prince Eugene et à Mess^rs^ les deputéz de l'armée qui l'approuverent ayant cependant trouvé grande difficulté de l'executer dont le General se promettoit une heureuse reussite ; ensuitte de quoy il communiqua son projet au prince hereditaire de Hesse-Cassel pour lors general de Cavallerie hollandoise et au general Doph, on donna le choix à Mons^r^ le general de Grovestein des officiers majors et le nombre de cavalier et dragon qu'il jugoit necessaire, on commanda le 9 juin au soir de l'année 1712 le corps suivant avec ordre de prendre du pain avec eux pour quatre jours ce qui donna beaucoup à penser aux genereaux qui n'étoient point du secret n'ayant que ceux sus nommés qui en avoient connoissance.

On nomma donc le Brigadier Glinstra, quatre collonels, quatre lieutenants collonels, quatre majors, outre cela le collonel Colin Lamber avec son Regiment, le collonel Spleny avec 200 houzard et double officiers à tous les autres escadrons qui etoient commendés,

SCAVOIRS	Cheveaux
D'andignie dragon	100
Prince Guliaume d'Hesse Cassel drag.	200
A reporter.	300

Digitized by Google

Report.	300
Doph dragon.	200
Smittau dragon.	200
Carebenier de milord Albermarle.	100
Colin Lamber dragon	100
Hessois Cavallier et dragon.	100
Orange cavallerie	200
Grovestein cavall.	200
Glinstra cavall.	200
Spleny houzard imperiaux.	100
Colonitsch houzard imperiaux.	100
	1800

M. le Collonel Moesberg étoit en qualité de quartier maître general outre plusieurs volontaires de distinction à la suitte des genereaux de l'armée qui suivirent avec la permission du general de Grovestin, toutes ces troupes furent commandé pour le dix juin 1712 de se trouver à quatre heures après midy à la gauche de la grande armée devant le frond de la premiere ligne de la cavallerie Danoise qui campoit le long de la Selle pour couvrir le siege de Quesnoy, les Anglois qui avoient quittés l'aliance étoient campés près du chateau de Cambresis [1] vis à vis de la gauche de la grande armée : nos troupes arrivant successivement à l'heure indiquée au rendez-vous plusieurs genereaux Anglois et Danois entre autres le duc de Wirtemberg et le général Schurchiel [2] se trouverent du nombre fort curieux de scavoir ou ce detachement pouvoit aller, vu que ce corps n'étoit point pris selon le détail de l'armée tout ce qu'ils

[1] Le Cateau-Cambrésis, arrondissement de Cambrai (Nord).
[2] John Churchill, duc de Marlborough.

Digitized by Google

scavoient etoit que ce corps devoit être commendé par le general de Grovestein cela leur suffit pour croire qu'il etoit destiné pour quelque entreprise d'importance, le rendez vous etoit apporté de prendre le chemin soit pour Guize ou le Comte de Coigny général des dragons francois campoit avec un gros corps de dragon pour empecher le passage de la riviere Doyse afin qu'aucune troupe des alliéz entreprit le passage pour mettre le pays en contribution ou pour aller à la Chapelle d'ou l'on pouvoit aller, de la à Charleville mais ni l'un ni l'autre ne pouvoit penetrer le dessin que le general de Grovestin s'étoit proposé pas meme ceux qui etoient du detachement si non les guides qui etoient gens de confiance ayant preté serment.

Le soir après la retraite le general de Grovestin s'étant trouvé a la teste du detachement, on commença la marche dans une soirée assez obscure, on defila continuant a marcher quatre à quatre droit sur Wasenquin [1] au long du bois de Chatillion et à Proisy [2], où l'on passa la riviere d'Oyse, entre dix à onze heures de nuit sans faire le moindre bruit, de sorte que le comte de Coigny ni aucuns de ses gardes postés le long de la riviere sen etoient apperçus : il est vray que le gay etoit fort bon, n'y ayant de l'eau que jusqu'au ventre des cheveaux.

Le 11 au matin le general envoya un avant garde à Vervain [3] capitale de la petitte province de la Thi-

[1] Wasenquin : probablement Wassigny, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vervins (Aisne). — Châtillon est aujourd'hui le Catillon, canton du Câteau, arrondissement de Cambrai (Nord).

[2] Proisy, canton de Guise, arrondissement de Vervins.

[3] Vervins, chef-lieu d'arrondissement (Aisne), autrefois capitale de la Thiérarche, petite province qui dépendait de la Picardie.

Digitized by Google

rache mais trouvant les portes baricadées par des chariots et madriers, en ayant fait raport au general qui s'avancoit vers la ville il ordonna de sommer la ville à ouvrir, faute de quoy il ne repondroit pas du pilliage et du feu, sur ces menaces et voyant un gros corps de cavallerie ils ouvrirent les portes et le général y fut reçu des Conseillers et les Maire et mené en la maison de ville où lon convint de donner des otages pour la contribution et sengagerent à donner leur soumission à condition que la trouppe passeroit au dehors de la ville ce qui fut accordé.

L'on continua la marche avec ces deux ôtages qui etoient deux conseillers pensionnaires de la ville qui ont suivi l'un jusqu'à la riviere de Saar, lequel fut renvoyé sur sa parole à cause qu'il ne pouvoit point suivre par raport à son grand age et n'étant pas homme à cheval l'autre a suivis jusqu'a Tournay d'ou il fut aussi renvoyé sur sa parole l'un et l'autre ayant donné leur soumission de se rendre à l'ordre : l'on continua donc la marche vers l'abbaye du val S[t] Pierre [1] ou on laissa deux escadrons pour y prendre des otages ; le reste du détachement marcha à Mont-Cornet [2] et Anicour [3], les deux escadrons rejoignirent dans la marche avec trois ou quatre otages, pendant lequel temps le général détacha le collonel Spleny avec son régiment et cinquante dragons d'Audigny sous les ordres du capitain Sourmon avec plusieurs guides, avec ordre au collonel Spleny de marcher

[1] Val Saint-Pierre, abbaye de l'ordre de.....?

[2] Montcornet, canton de Rozoy-sur-Serre, arrondissement de Laon (Aisne).

[3] Anicourt, aujourd'hui Agnicourt et Séchelles, canton de Marle, arrondissement de Laon (Aisne).

Digitized by Google

droit à Crécy sur Serre[1] et mettre cette ville en contribution et amener des otages et leur faire donner une soumission, en cas de refus de mettre le feu aux quatre coins de la ville et de passer la petitte rivière de Serre[2] sur le bacq qui étoit près de la ville et ensuitte aller prendre le grand chemin qui mène à Rheims et joindre le corps près de l'abbaye de S[t] Tiery[3] qu'il trouveroit dans la plaine.

Mais tout au contraire cet ordre ne fut point exécuté, le collonel Spleny marcha à Crecy, son avant garde arrivant à la porte de la ville et les trouvant ouvertes virent toutes les boutiques étallés parce que c'étoit ce jour la une grande foire au lieu de continuer leur marches commencerent à les pillier et à sabrer tout ce qui se présentoit à leur furie, l'allarme se mit dans la ville et aux environs, le gros du détachement arrivant trouverent que les habitans prenoient les armes et qu'ils se mirent aux fesnetres et qu'ils tirerent sur les houzards, le collonel ramassa tous ses houzards et se retira sur la place et fit sommer le magistrat à le venir parler pour convenir de la contribution mais n'ayant point voulu y acquesser, le collonel fit mettre le feu a plusieurs maisons pour les forcer de traiter avec luy ce qui causa un plus grand allarme qui se repandit dans tout le pays, jusqu'à Laon, Soisson et Noyon d'ou on tira trois coups de canon pour donner le signal qu'il y avoit de l'ennemis dans le pays, le collonel ne voulut point passer le bacq qui étoit sur la riviere de la

[1] Crécy-sur-Serre, canton et arrondissement de Laon (Aisne).

[2] Serre (la), rivière qui prend sa source dans les Ardennes et se perd dans l'Oise, en aval de La Fère (Aisne).

[3] Saint-Thierry, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, canton de Bourgogne, arrondissement de Reims (Marne).

Digitized by Google

Serre, malgré toutes les exhortation que le capitaine Sourmon et les officiers luy firent, et que c'étoit l'ordre du general il n'y eut pas moyen de l'induire et sortit par la même porte qu'il étoit entré, ses houzards étoient chargés de butin et de quatre vingt beuf gras qui étoient destinés pour l'armée de France quils amenerent avec eux, le general étoit en pleine marche dans la plaine de Rheims lorsqu'il entendit tirer du canon et de mousqueterie, il ne doutoit pas que le collonel Spleny ne fut tombé dans une embuscade ou qu'il fut poursuivis de l'ennemis, il fit une halte dans la plaine pour voire ce que ce pouvoit etre, un moment après on vit déboucher quelques houzards qui etoient chargé de butin pour venir rejoindre le gros du détachement, le général envoya reconoitre ce que c'étoit, on luy fit rapport que cetoient nos houzards qui revenoient de Crécy, le général fort faché d'apprendre cette nouvelle ne sachant pas encore ce qui avoit donné lieu a cela jusqu'à ce qu'il vit paroitre M. le capitaine Sourmon qui luy en fit le détail de ce qui s'etoit passé dans Crécy, il fit les plaintes au général que le collonel Spleny n'avoit voulut passer le bacq, qu'il avoit du obéir aux ordres qui luy etoient donnés, le général ne manqua pas de luy en faire une reprimande sanglante mais cetoit trop tard, car si le collonel Spleny avoit passé le bacq et marché comme il luy fut ordonné, il aurait fait un butin plus considérable, car à une demie lieu du bacq, il y avoit un chateau appartenant au marquis de Choiseuil lequel étoit marié ce jour là[1], où l'archeveque de

[1] Henri-Louis de Choiseul, marquis de Meuse, comte de Sorcy. Il fut dangereusement blessé à la bataille de Denain. Mort lieutenant général le 9 avril 1754.

Digitized by Google

Rheims [1] y etoit avec une nombreuse compaignie de seigneurs et dames les plus distingués, qui par l'allarme se sauverent, l'archeveque qui s'appelloit M. de Mailly et plusieurs seigneurs monterent leurs cheveaux de carosse à poil pour se sauver, jamais nopces n'a été plus troublée s'ils avoient tombé entre les mains du detachement du collonel Spleny comme indubitablement il seroit arrivé si le collonel avoit passé le bacq ils auroient été de bonne prise vu que le pays étoit ennemis et ce scauroit été une prise plus considerable que les 80 beufs que les houzards menerent avec eux.

Le 12 juin à une heure de nuit le general se mit en marche vers la ville de Neuchatel [2] sur la riviere d'Aine et étant arrivé le matin sur la hauteur les gardes-sel au nombre de 30 a 40 qui garderent un pont lequel étoit sur cette riviere de viaux (?) pour empecher la contrebande les paysans et les bourgois de la ville s'y joignirent tous armés et se posterent derrière le pont-levis qu'ils avoient levés, le general fit mettre cinquante dragons pied à terre et fit sommer ces gardes-sel et bourgois de baisser le pont et en cas de refus qu'il pilleroit et bruleroit la ville et qu'on passeroit les tous au fil de l'épée, ils demanderent un court delay pour se deliberer, pendant ce temps le général détacha le lieutenant collonel Willems Dorp avec 200 dragons pour aller au bacq à Bery [3] et passer la riviere d'Aine et prendre

[1] François de Mailly, précédemment archevêque d'Arles, plus tard cardinal.

[2] Neufchâtel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Laon (Aisne).

[3] Bacq à Berry, aujourd'hui Berry-au-Bac, canton de Neufchâtel, arrondissement de Laon (Aisne).

Digitized by Google

Neuchatel par derriere, afin de s'en rendre maître, ce que voyant les habitans commencerent à se redouter et de filer doux, le curé de la ville sortit et vint se jeter aux genoux demanda grace au genéral pour ses peuples le supliant de vouloir les pardonner qu'ils ne scavoient pas ce qu'ils faisoient on avoit aussi sondé le guay ou on auroit vu on auroit passé en cas de refus mais le curé supliant offrit au general les clefs des portes et pria le general d'ordonner à sa trouppe de ne pas pillier la ville, ce que le général luy promit à conditions que les habitants metteroient armes bas et se retireroient dans leurs maisons, il fut encore conditionné qu'on donneroit des otages et qu'on luy delivreroit les soumissions pour la contribution de sorte que le curé se rendoit luy même pour otage et le tout fut executé de part et d'autre ainsi qu'on étoit convenus.

Apres avoir rafrechit pendant une heure de l'autre coté de la ville et que le lieut. [collonel] Willems Dorp fut rejoingt on continua la route sur les villages de Lisle, Varmerinville [1] Sille, Pontfaverge, Bestenville, le petit S[t] Hilaire, Rentsincour, Auberive [2], grand S[t] Hilaire, Jonchery [3], tous ces villages sont

[1] Lisle, sans doute Isles-sur-Suippe. Varmerinville, aujourd'hui Warmeriville, canton de Bourgogne, arrondissement de Reims (Marne).

[2] Pontfaverger, Betheniville, Saint-Hilaire-le-Petit, Vandelincourt, Auberive, canton de Beine, arrondissement de Reims (Marne).

[3] Saint-Hilaire-le-Grand, canton de Suippes, arrondissement de Châlons (Marne), au confluent de la Suippe et de la Souain. — Jonchery-sur-Suippe, canton de Suippes, arrondissement de Châlons-sur-Marne. — Saint-Martin ou Saint-Martin-L'Heureux, canton de Beine, arrondissement de Reims (Marne).

Digitized by Google

sur la riviere de la Suippe, à chaque village on prenait des otages, on passa la riviere la Suippe à S[t] Hilaire le petit, Sille S[t] Martin et Somme Suippe [1], arrivant devant la petite ville la Suippe la longue [2], les bourgois avoient baricadé avec des chariots et des madriers, le reste du tour de la ville consistoit partie en veille muraille et ouvrages de terre, l'avant garde qui s'apperçut qu'il y avoit des bourgois armés derriere les charots lesquels empechoient notre avant garde d'entrer le general s'avanca en personne et dès que les bourgois s'appercevoient que la trouppe avancoit ils crierent d'arretter faute de quoy qu'ils fairoient feu, sur quoy on les avertit que le general qui commendoit le corps étoit présent, et que si quelq'un avoit l'hardiesse de tirer, qu'il ny auroit quartier pour personne, et qu'on metteroit toute la ville en feu et en sang, ce qui les intimida tellement qu'ils envoyerent le curé de la ville, pendant cet intervalle le general fit mettre 200 dragons pied à terre avec ordre d'avancer vers la ville et fit mettre le reste du corps en ordre de bataille, le curé qui étoit arrivé implora la clemence du général et demanda grace pour les bourgois luy demandant pitié pour les femmes et pauvres enfans les quels gemissoient du peril ou se trouvoit la ville par l'imprudence de ses bourgois, le general se laissa flechir par les supplications du curé et par la compassion que ces bourgois sexposoient sans faire reflection au malheur

[1] Somme-Suippe, canton et arrondissement de Sainte-Ménehould (Marne).

[2] Suippe-la-Longue, aujourd'hui Suippes, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châlons (Marne). — Suippe (la), rivière qui naît au-dessus de la ville du même nom et se jette dans l'Aisne, en amont de Berry-au-Bac.

Digitized by Google

qu'indubitablement seroit arrivé à la ville s'ils étoient rencontré un general moins *(sic)* cruel que le general de Grovestein netoit. Ayant toujours eu un fond de probité et bonté n'aimant pas a repandre le sang des innocens, enfin le general ordonna au curé de rentrer en ville et de faire en sorte que les bourgois misent les armes bas s'ils vouloient prevenir le malheur de voire leur ville en feu et en sang, un moment après la rentré du curé les portes furent ouvertes et le general ordonna que les 200 dragons entrassent dans la ville sous les ordres du collonel Dimer qui prit poste à toutes les portes et à la maison de ville; il fut ordonné à tous les bourgois de porter leur armes à la maison de ville à peine de la vie, et defence fut faitte à tous les bourgois de sortir de leur maison et que ceux qu'on trouveroit dans les rues seroient rigoreusement punis, après cela les chefs de la ville furent mandés pour donner leur soumission et pour les faire donner deux otages, ce qui fut executé, outre cela la ville fut obligé de donner pour l'execution de la garde de 200 dragons deux eschaillains par homme que l'on eû toutes les peines du monde à les ramasser dans toute la ville par raport à la disette d'argent qu'il y avoit dans le pays, cependant il fallut les trouver, on amena en même temps deux otages dont l'un étoit un conseiller pensionnaire et l'autre un echevin de la ville.

Le 13 juin le general se mit en marche par les villages de S[t] Jean sur Tourbe, Courtemont, Chaudefontaine [1] à S[t] Menould [2] où il y avoit un pont de

[1] Saint-Jean-sur-Tourbe, Courtemont, Chaudefontaine, canton et arrondissement de Sainte-Ménehould (Marne).

[2] Sainte-Ménehould, chef-lieu d'arrondissement du département de la Marne.

Digitized by Google

de pierre à la porte de la ville ou la riviere d'Aine passe, si on n'avoit pu passer sur ce point il auroit fallu aller une lieue audessus pour repasser la riviere d'Aine à un gay qu'il y avoit, à l'approche du détachement les chefs de la ville de St Menould firent baricader la porte qui est au bout du pont et toute la bourgoisie se mit sur les armes sur le rempart drapeaux déployés faisant mine de se vouloir defendre et d'empêcher le passage du pont, pendant ce temps on tira un coup de canon qui partoit d'un vieux chateau qui est à un quard de lieue de la ville sur une montagne ou il y avoit cinq à six invalides, c'étoit pour donner le signal dans le pays. Le general fit mettre tout le corps en bataille sur une ligne, sur la hauteur et envoya le collonel Dimer sommer la ville de se soumettre et de faire mettre les armes bas à tous les bourgois faute de quoy qu'on mettroit tout en feu et en sang, il somma aussi de donner libre passage, sur ces sommations deux députez demanderent à parler à quelque personne de distinction dont l'un étoit un ancien officier lequel étoit chevalier de St Louis, sur quoy le général envoya le collonel Dimer pour faire scavoir sa derniere intention et sa resolution cy dessus, les députez luy demandèrent un quard d'heure pour en faire part au magistrat, ce que le general leur accorda, en attendant le general fit mettre tous les dragons pied à terre et les disposa par peloton, et les fit avancer vers les murailles de la ville dans laquelle il y avoit plusieures brèches ou l'on auroit peu monter si la necessité les avoit engagés, l'épouvante se mit bientot en ville parce qu'on voiat marcher une troupe vers les breches, ne jugerent pas a propos d'attendre la dernière extrémité qui surement seroit ensuivie si

Digitized by Google

dans ces entrefait les deputez ne fussent venus porter la reponce que la ville se soumettoit et que l'on donneroit deux otages pour repondre des contributions ainsi que de leur execution on leur exigea encore la condition suivante, scavoir que si un bourgois avoit la hardiesse de tirer un seul coup de fusil qu'il n'y auroit quartier pour ame qui vive et que l'on metteroit toute la ville en feu et en sang parce qu'on remarquoit qu'il y avoit de la murmure parmi le bourgois, lequel disoit que cetoit une honte que S[t] Menould se rendit sans tirer un coup apres qu'il avoit soutenus contre trois Roys et quils etoient encore en etat de la deffendre, tous ce murmure venoit du Rempart, ce qui obliga le general de reitirer les menaces et leur imposer silence, les deputez suplierent le general de leur accorder la grace que sa troupe nentreroit point en ville ce qui leur fut accordé à condition aussi qu'aucun bourgois de la ville (*sic*) et que la troupe salueroit en passant, ce qui fut accordé après quoy le general fit remonter toute sa troupe après que les otages fussent arrivés et que la ville avoit donné sa soumission et lon recommenca la marche et en passant la ville le general fit mettre l'epée à la main et battre la quaisse et sonner la trompette et passant les portes les bourgois qui etoient de garde batirent de meme la marche et saluerent le corps du general et on passa ainsi la ville de dehors et le pont, de la on marcha sur Verriers l'Aine [1] près l'abbaye de Chartrices [2] (*sic*)

[1] Verrières, canton et arrondissement de Sainte-Ménehould.

[2] Châtrice, canton et arrondissement de Sainte-Ménehould : le texte du manuscrit portait d'abord *Chartreux*, mais ce mot a été raturé.

Digitized by Google

et Villers en Argoyne Esvrés. Prez, au bourg de Boulzey [1], repassé la riviere d'Aine [2] etant arrivé la nuit fort tard on y resta jusqu'au jour pour y faire une halte.

Le 14 juin on marcha par Fracour [3] à la pointe du jour par Villers en Verdunois où lon devoit entrer sur les terres du duc de Lorraine Le general avoit fait ordonner la veille à son corps homme par homme de ne point sortir dans la marche des rangs a peine que celui qui seroit trouvé en defaut seroit passé par les armes et defences fut faitte aux memes peines d'entrer dans aucune maison, cet ordre fut reiteré par trois reprises afin que personne n'en pretexte cause d'ignorance puisqu'on entroit un (*sic*) pays neutre appartenant au Duc de Lorraine ou nous etions consideré comme bon ami, vers les quatre heures du matin etant en plaine marche passant la commanderie de Malthe nommée S[t] Hailaire [4], le fermier de cette commanderie sortant tout effrayé vint se plaindre au general qu'on pillioit sa maison. Le general envoya un officier et douze dragons pour aller prendre les marodeurs et on amena un cavalier, un dragon hessois et un cavalier du régiment

[1] Villers-en-Argonne, arrondissement et canton de Sainte-Ménehould (Marne). Evres, Pretz, Beauzée, canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc (Meuse).

[2] L'Aire, qui prend sa source près de Commercy (Meuse) et se jette dans l'Aisne, au-dessous de Grandpré (Ardennes).

[3] Fracour doit être Seraucourt, canton de Triaucourt, arrondissement de Bar-le-Duc (Meuse). — Villers-en-Verdunois, sans doute Villers-aux-Vents, canton de Revigny, arrondissement de Bar-le-Duc.

[4] Saint-Hilaire, canton de Fresnes-en-Woëvre, arrondissement de Verdun (Meuse).

Digitized by Google

d'Orange et un houzard lesquels avoient perdu leurs chevaux et qui suivirent la trouppe à pied, ces quatre prisonniers etant amenés à la teste de la trouppe on leur demanda si on ne leur avoit point dit la veille l'ordre que le general avoit fait publier, ils repondirent qu'ouy, mais qu'ils y avoient été pour boire un coup, cela ne les excusa point, le general pour statuer un exemple ordonna qu'on les feroit passer tous quatre par les armes mais par l'entremise et la representation que firent le general major Glinstra et le brigadier Coenders que pour la premiere fois on les fissent tirer au sort pour qu'un des quatre servisse d'exemple, le general fut flechis, ils tirerent au sort et le sort tomba sur le cavalier du régiment et compagnie du prince d'Orange que le brigadier Coenders commendoit, ce cavalier tres resigné à la mort sachant qu'il avoit surpassé les ordres reiterés et connoissant les consequence vu qu'il avoit servi 32 ans dans le même regiment et compaignie se disposa à la mort et il fut arquebusé à la teste de la trouppe, ou il fut laissé sur la place et tout le corps li passa pour quon eut veu l'exemple, ce qui fut (*sic*) que pendant tout le temps que nous fumes sur les terres du duc de Lorraine pas un homme quitta son rang, on arriva a dix heures du matin devant la ville de S[t] Michel [1] autrement dit S[t] Miel où il y avoit un grand pont de pierre sur la Meuse qu'il falloit passer pour venir dans la ville, à une distance de la ville, le general fit faire halte et envoya un officier major au gouverneur pour luy donner connaissance qu'il estoit avec un corps de trouppes des alliés, qu'il

[1] Saint-Mihiel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Commercy (Meuse).

Digitized by Google

passoit comme bon ami sachant que le pays etoit neutre, il ne s'y committoit aucun désordre et que l'on payeroit tout ce que l'on prendroit, priant M. le gouverneur de luy faire designer une prayrie pour rafraichir les trouppes pendant une heure ou deux, ce que M. le gouverneur accorda fort gracieusement, et le prayrie fut désignée dans la ville au bord de la riviere la Meuse, avec offre de toute sorte de vivre si on en avoit besoin, le détachement entra dans la ville ou il y avoit une compaignie de garde de S. A. le Duc de Lorraine en garnison qui se mirent sur les armes à la porte du pont presenterent les armes et batirent la marche. Le general fit aussi bâtre la quesse et mettre l'espée à la main et sonner la marche et entra à la teste du corps, ils se saluerent reciproquement avec toutes les marques d'honneur militaire, le detachement fut rengé dans la prayrie, où l'on ne fut pas citôt arrivé qu'il vint une grande quantité de bourgois avec du vin, du pain et autres danrés très joyeux de voire des trouppes des alliés, pendant le temps que les trouppes rafrechissoient, le general fut rendre visitte au gouverneur qui etoit pour lors incommodé de la goutte et peu de temps après il se retira et sen alla au camp ecrire plusieurs lettres à l'armée et à la Haye, car c'etoit le premier endroit où l'on trouva une poste, après quoy on se remit en marche, pendant la marche il arriva un chambelan de S. A. le Duc de Lorraine qui fit un compliment de sa part et offrit les vivres et fourages pour la trouppe pendant le temps qu'on se seroit sur les terres de S. A. R. ce qui fut executé, et il fit fournir à la trouppe le necessaire, et resta toujours auprès le general. Peu après arriverent deux nieces du general Domprés qui setoit retiré à S^{t} Miel les-

Digitized by Google

quelles connoissoient le general et plusieurs officiers qu'ils avoient veües du temps quelles demeuroient à Breda avec le feu general Domprés, elles étoient accompaignées de plusieurs Dames de la ville et leurs domestiques qui les suivoient avec des corbeilles de fruits quils presentoient à tous les officiers du détachement et après avoir arretté un moment pour les complimenter on continua la marche par Apremont, Xyvray [1] ou lon passa la riviere Maid [2] sur un pont de pierre, on marcha toute la nuit par Sechezpretz [3], Vendiere [4], et le matin on passa par la ville de Pont à Mousson passant ensuitte sur le grand pont de pierre qui est sur la Moselle, de la on voulut passer la Selle [5] mais l'eau etant trop haute on laissa Manoncour a droit et Clemery [6] à gauche on vint à la ville de Nomeny [7] ou lon passa la Selle on y resta pour rafraichir jusqu'au matin que l'on marcha par Mailly [8].

Le 16 juin au matin on passa par Pagny [9] Broeng [10],

[1] Apremont, Xivray et Marvoisin (canton de Saint-Mihiel).

[2] Le Rupt-de-Mad prend sa source dans le canton de Commercy et se jette dans la Moselle à Arnaville (Meurthe).

[3] Seicheprez, canton de Thiaucourt (Meurthe).

[4] Vandières, canton de Pont-à-Mousson, arrondissement de Nancy (Meurthe).

[5] La Seille qui descend de l'étang de Lindre, près de Dieuze (Meurthe), et se jette à Metz dans la Moselle.

[6] Manoncourt-sur-Seille, Clémery, canton de Nomeny, arrondissement de Nancy (Meurthe).

[7] Nomeny, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nancy (Meurthe).

[8] Mailly, canton de Nomeny.

[9] Pagny-lès-Goin, canton de Verny, arrondissement de Metz (Moselle).

[10] Broeng, probablement Goin, canton de Verny.

Digitized by Google

Fleury, Pouly [1] la cense de Haut Beauvois [2] sur la hauteur de Ste Barbe [3] devant la ville de Metz, ou le general fit renger le detachement en ordre de bataille sur une ligne qui donna à la vue de la ville ce qui donna d'abord l'allarme dans la ville, le marquis de Refuge [4], Brigadier d'infanterie et commandant de la ville de Metz fit d'abord sa disposition et fit marcher son infanterie dans les chemins couverts et quelques compaignies bourgoise qui se mirent dans les vignes qui sont devant les glacis de la contrescarpe sur la hauteur de Ste Barbe et lon tira du canon de la ville sur notre detachement sans faire aucun mal par ce qu'il y avoit un fond entre la ville et la hauteur de Ste Barbe. La disposition de M. de Refuge etant faitte de la sorte, le general ecrivit une lettre audit marquis et une autre à l'intendant lesquelles furent envoyées par un trompette, ces lettres étoient concues dans les termes suivants :

« Monsieur,

» Si vous avez quelque pitié d'un peuple deja assez fatigué d'une si longue guerre, c'est d'envoyer deux

[1] Fleury, Pouilly, canton de Verny, arrondissement de Metz (Moselle).

[2] La Haute-Bévoie, ferme sous les murs de Metz.

[3] Sainte-Barbe (hauteur de), couverte aujourd'hui par le fort Belle-Croix et ses approches.

[4] Reffuge (Pompone, marquis de) « chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du Roy, commandant en chef dans les Trois-Evêchés de Metz, Toul et Verdun et places et pays frontière de Luxembourg, rivière de Moselle et Sarre et gouverneur de Charlemont. »

Il mourut à Metz, le 26 septembre 1712, et fut inhumé dans la Cathédrale. — (V. Emm. Michel, *Biographie du Parlement de Metz*, p. 443.)

Digitized by Google

otages pour repondre de la contribution sans quoy je seray obligé de faire (quoique malgré moy) l'execution dans les trois Evechés dont j'ay les ordres positives, j'attend l'honneur de votre reponce dans une heure de temp et je suis très parfaittement monsieur votre trés humble et trés obéissant serviteur signé F. de Grovestein general d'infanterie au service de L. L: H. H: Puissances. De la hauteur de Ste Barbe pretz Metz le 16 juin 1712. »

Reponce de M. le marquis de Refuge :

« Monsieur,

» Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire de la hauteur de Ste Barbe aujourd'huy à dix heures du matin, je vous diray monsieur que j'ay les ordres du Roy d'empecher les villages de ce pays cy de contribuer et je n'y donneray jamais mon consentement, je ne scais si vous aurez tout le temps de faire entierement votre execution par le pays de Treves ou le Palatinat, car dans peu vous pourrez avoir bonne compaignie, j'ay l'honneur d'etre avec toute la consideration possible monsieur votre très humble et tres obeissant serviteur, signé de Refuge, de Metz le 16 juin 1712. »

L'intendant étant absent, le subdélégué ouvrit la lettre que le general luy avoit envoyé par le trompette, il fit une reponse à peu près dans les mêmes termes que celle du marquis de Refuge, le general ayant recu ces deux reponces dans le temps indiqué par sa lettre fit assembler tous les hauts officiers, et leur communiqua ces deux reponces, ensuitte M. de la Hault, lieutenant collonel du regiment de dragons de Dorph, fut detaché avec 300 dragons

Digitized by Google

pour se poster sur le grand chemin de Verdun passant sur un pont de pierre la riviere la Selle, avec ordre d'y rester jusqu'à ce qu'il eut des nouvelles des françois que le general sçavoit être arrivés le matin à Verdun dont son avant garde etoit commandé par M. de Beaufremont [1], brigadier des dragons lequel etoit dans la pensée que notre detachement reprendroit la route par le pays de Luxembourg pour ensuitte se retirer sur Mastrecht, outre cet avant garde le comte de Cogny [2] suivoit avec M. de S[t] Maurice qui commandoit les dragons et la maison du Roy et de la cavallerie légere, le tout en trois corps, qui pouvoient faire treize à quatorze mille maitres, toutte cette trouppe resterent à Verdun pour se reposer des fatigues par la promptitude avec laquelle ils avoient marchés pour gaigner les trois Évêchés, lesquels s'étoient mis sous le canon de Verdun.

Après que ledit lieut[t] collonel fut posté sur le chemin de Verdun, le general fit lors la disposition pour mettre le plat pays en feu et faire pillier ceux qui ne voudroient pas se soumettre, pour cet effet, le Regiment de compagnie franche partizan Collin Lambert fut envoyé pour pillier et mettre le fauxbourg de S[t] Julien en feux ce qui reussit très bien malgré le canon et mousquetterie qu'on tiroit sur eux de la ville, outre cela les houzards mirent en feu une belle

[1] Louis Bénigne, marquis de Bauffremont et Listenois, chevalier de la Toison d'or, mort en 1719. Quelques mois avant les faits dont il est ici question, il avait épousé l'héritière de la maison de Courtenay.

[2] François de Franquetot, comte, puis duc de Coigny, né le 16 mars 1670, mort le 18 décembre 1759. Il avait obtenu, le 29 juin 1734, le bâton de maréchal de France.

Digitized by Google

maison qui se trouvoit sur la hauteur de Ste Barbe, appartenant à l'entrepreneur general laquelle etoit tres bien meublée, ensuitte on detacha plusieurs détachements de 30 à 40 maitres commendé par un lieutenant pour lever dans tous les villages circonvoisines des otages, avec ordre de bruler et pillier en cas qu'on ne voulut se soumettre et de se retirer sur le soir au quartier general sur la hauteur de Ste Barbe ou le gros du détachement resta depuis les huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir sans être inquietté des François, pendant tout le temps que l'on faisoit l'exécution dans le plat pays, en distribuant gratis des saufvegardes aux gentilshommes et autres qui venoient implorer la clémence du general car si l'on avoit voulu exiger de l'argent pour les saufvegardes dont on distribuoit au moins 130, il ny auroit pas eu une personne qui n'eut donné jusqu'a vingt pistolles pour être à l'abris du pillage et incendie ce qui auroit produit une grande somme, tous ceux qui avoient venus prendre des saufvegardes les ramenerent au soir au detachement, faisant mille remerciment au general et luy souhaitant toute sorte de bonheur dans son entreprise, il y en avoient plusieurs qui témoignerent leur mécontement de ce que le marquis de Refuge et l'intendant avoient refusé les otages requis par le general, dont ils etoient la cause du malheur de leur pays dont il avoit 35 villages et 18 chateaux reduits en cendre.

Au soleil couchant tous les détachements etant rentrés dans le quartier general bien chargés de butin et d'otages, et le lieutenant collonel de la Hault etant aussi rejoint qui fit rapport au general qu'il n'avoit point appercu les ennemis, mais qu'il avoit appris par plusieurs personnes qui venoient de Verdun que

Digitized by Google

les François etoient encore sur le glacis dont le comte de Cogny commandoit les trois corps composé de dragon de la maison du Roy et de la cavallerie legere ce qui fut aussi confirmé par nos guides qui rejoignirent dans ce temps le corps du genéral et apres avoir mis tous les otages au nombre de 300 personnes sous le commandement d'un lieutenant et 50 maitres lesquels marchoient après le corps et en apres 50 maitres faisoient larriere garde qui ser(r)oient le tout, on marcha toute la nuit par Ste Barbe et aux Etangs[1] à Neubrück[2] et on passa la riviere de Nid[3].

Le 17 juin 1712 au matin on passa par Volmeringe[4] dans la Lorraine Allemande par la ville de Boulay[5] et Tidderkken[6] à l'abbaye de Bouzonville, on repassa la riviere de Nid sur un pont de pierre de la par le bois de Vilstock à Fremersdorf[7] on defila par le village au pied du bois, on arriva dans la prayrie le long de la riviere la Saar[8] ou on sarranga en escadron et on s'étenda dans ce prayrie, il y avoit au long de la riviere des Redoute de distance en

[1] Etangs (les), canton de Vigy, arrondissement de Metz (Moselle).

[2] Neubrück ou le Nouveau-Pont, aujourd'hui Pontigny, canton de Vigy, arrondissement de Metz (Moselle).

[3] Nied, la Nied : il y a deux rivières de ce nom; elles prennent leur source dans le département de la Moselle, et après avoir confondu leurs eaux se jettent dans la Sarre, en dehors du territoire français.

[4] Wolmeranges, canton de Boulay, arrondissement de Metz (Moselle).

[5] Boulay, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Metz.

[6] Téterchen, canton de Boulay. — Bouzonville, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Thionville (Moselle).

[7] Fremersdorf, canton de Sarrelouis (Prusse).

[8] Saar (la), rivière, en français Sarre. Elle prend sa source dans les Vosges et se jette dans la Moselle au-dessus de Trèves (Prusse).

Digitized by Google

distance depuis Sarrelouis [1] jusqu'à Saarburg [2] gardes par le regiment partizan de la brigade Kleinholtz partagé dans chaque Redoutte d'un officier avec trente hommes outre que la riviere de la Saar était escarpee par des ouvrages de fascines des deux costé pour empecher les trouppes des alliés qui pouvoient venir par le Hondsruch [3] d'entrer dans la Lorraine et les trois Évêchés pour y faire des courses et pour les mettre à l'abri des invasions.

Le general fit sommer une de ces Redouttes aupres de laquelle il falloit passer à la portée du fusil, pour pouvoir passer la rivière la Saar ou il y avoit un g(u)et, cet officier de compaignie franche ne vouloit pas le permettre mais le general luy fit entendre qu'on ne l'attaqueroit pas et qu'on demandoit que de passer mais s'il avoit l'hardiesse de tirer un seul coup de fusil qu'on le traitteroit avec la derniere rigeur, cet officier voyant aux environs de son poste un corps respectable qui formoit une petite armée fut frappé et engagea sa parole qu'il ne tireroit pas, ainsi la parole fut donné de part et d'autre on commença a faire une descente au bord de la riviere par les dragons qui passerent les premiers et firent un passage de l'autre cotté de la riviere pour le pouvoir monter, ce qui reussissoit, mais pas sans peine, car pardessus que la Riviere etoit tres rapide, pendant qu'on passoit un a un la nouvelle de notre passage parvint au commandant de Saar-Louis ou il y avoit quatre ba-

[1] Saar-Louis ou Sarrelouis, ville forte (Prusse), autrefois territoire français.

[2] Saarburg, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Trèves (Prusse).

[3] Le Hundsrück, massif montagneux qui sépare la vallée de la Sarre-Moselle de celle de la Nahe.

Digitized by Google

taillons en garnison, le commandant ne sachant notre force, se contenta de lacher les ecluses ce qui fit enfler insensiblement la riviere que les derniers etoient obligés de la passer à la nage si cela etoit arrivé au commencement nous n'aurions peu la passer, cependant le general av(o)it pris son partis qu'au cas que n'eussions peu passer cette riviere, qu'il auroit fait rebrousser chemin, qu'il auroit été droit en Bourgogne, la Franche Comté par la Suisse et qu'il auroit revenus de l'autre cotté du Rhin rejoindre la grande armée. Mais s'appercevant heureusement que la riviere senfloit on se pressoit de la passer il ny avoit que deux escadrons et les otages qui avoient peine à la passer, et on etoit oblige d'abandonner les 80 beufs gras que les houzards avoient menés avec eux depuis Crécy et les deux troupeaux de moutons [1], le general laissa aussi en aller sur sa parole le curé de Neuchatel parce qu'il setoit volontairement donné pour otage et laissa aussi en aller sur sa parole un conseiller pensionnaire de S[t] Menoud à cause qu'il ne pouvoit pas soutenir les fatigues du voyage etant agé et n'etant pas homme à cheval.

[1] Le vendredi 17 juin 1712, vers 9 heures du soir, Pierre Dehasse, de Gemblours en Brabant, chauffournier à Bistrof à une lieue de Bouzonville, rencontra à une demi lieue au dessus de Merzick au gué de la Sarre, un troupeau de bêtes blanches d'environ 400 têtes, conduit par 30 ou 40 dragons, qui, ne pouvant lui faire passer la rivière, le vendirent audit Dehasse moyennant deux louis d'or de 17[#] 5[s] pièce. — On lui donna quatre dragons pour l'escorter jusqu'à la *sortie* des troupes ennemies; il ramena ce troupeau à Merzick où un détachement des troupes du roi s'en empara.

Les français recueillirent de plus onze chevaux et 340 moutons, qui furent, en grande partie, distribués aux habitants des villages messins. — (Bibl. de Metz. Manuscr. 168 (92), p. 207.)

Digitized by Google

Apres que tout le corps fut passé la Riviere de Saar, on resta toute la nuit dans la prairie du bord de la Riviere étant trop tard pour aller plus long à cause des bois et montagnes qu'il falloit passer, outre qu'il falloit passer un defilé en montant la montagne un à un.

A la pointe du jour du 18 juin 1712, on recommença la marche et lorsquon etoit en pleine marche les compaignies franches qui etoient dans les redoutes sortirent et tirerent quelques coups de fusils sur l'avant garde qui montoit la montagne ou le general ce trouvoit à la teste le general fits d'abord mette les dragons et carebiniers pied à terre les fit tirer sur eux ce qui les obliga à se retirer hormis deux a trois qui continuerent de tirer cependant sans succès, de la premiere decharge que les ennemis avoient faitte il y eut un lieutenant de garde legerement blessé et un dragon du Regiment d'Andigny la jambe cassé et deux à trois cheveaux blessés, le gouverneur fit sortir quelques trouppes de sa garnison pour observer la marche mais ils ne se sont point approchés et sachant point par ou notre marche dirigoit elle le faisoit avec toutes les precautions possibles dans tous ces defilés bois et montagnes qui se trouvent sur les Hondsruq, la moitié des escadrons marchoit à pied aux deux cottés de la trouppe, les autres a cheval menoient les cheveaux de ceux qui etoient à pied avec un avant garde à pied et une arriere garde continuant ainsi la marche par Bekün-gen [1], Honslot, Herberinge, Schaede, Mandern et Waltweiler ou on resta la nuit, ce pays est tout bois,

[1] Bekingen, ancienne commanderie de l'ordre teutonique, entre Sarrelouis et Merzig.

Digitized by Google

il y avoit des gardes postés le long des bois, pour ne pas être exposés à une insulte.

Le 19 au matin on continua la marche dans le même ordre par Kuillen, Rensfeld, Rescheid [1] à Thalfang [2] ou on passa un grand bois.

Le 20 à Morbach [3].

Le 21 juin jour de repos.

Le 22 juin à Irmenach à une lieue de Trarback [4] ou tous les otages furent remis à M. le Brigadier de la Badie qui y commandoit la garnison de l'Etat.

Le 23 juin à Litzenbueren.

Le 24 juin jour de repos.

Le 25 à Kappel.

Le 26 à Castellaun et Bachlebay.

Le 27 à Waldsche [5], ou on resta la nuit, les paysans donnerent avis qu'il y avoit des partis qui rodoient aux environs, mais qu'ils n'oserent rien entreprendre et apres quelques recherches nous ne les avons plus trouvés.

Le 28 on se remit en marche à travers un grand bois et arrivarent à Coblens [6] ou on passa la Moselle sur un grand pont de pierre et on fut campé dans une grande prairie à Navensdorp [7], à une demie lieue de la ville.

[1] Toutes ces localités sont situées dans le massif montagneux du Hoh-Wald, branche latérale du Hundsrück.

[2] Thalfang, cercle de Berncastel (Prusse), dans le Hard-Wald.

[3] Dans l'Idar-Wald, même cercle.

[4] Trarbach, sur la Moselle, cercle de Coblentz.

[5] Irmenach, Lietzenbueren, Kappel, Castellaun, Bachelbay, Waldsche, localités situées sur la route de Trarbach à Coblentz, par les sommets qui séparent le Rhin de la Moselle.

[6] Coblentz, capitale de la province du Rhin (Prusse).

[7] Neuendorf, sur la rive gauche du Rhin.

Digitized by Google

Le 29 et 30 sejour, d'où le general partit avec le Brigadier Coenders, le collonel Sevenar et le major de Grovestein pour aller rendre visite à S. A. Madame la princesse douariere de Nassau Orange à Diets[1] d'où il revinrent le lendemain.

Au retour le general confera avec le commandant de Coblens qui commandoit les trouppes du cercle pour faciliter la marche.

Le lendemain premier de juillet 1712, on marcha vers Andernach par Wissentorm[2] le long du Rhin. Pour cet effet on commenda deux cens hommes d'infanterie de la garnison de Coblens qui cottoyoient de l'autre cotte du Rhin le long du bord de la riviere et on commenda deux cents dragons a pied sous les ordres du collonel Colin Lambert pour occuper les endroits qui sortoient des montagnes ou il y a des embuscades tout au long du Rhin jusqu'au Renning[3], ce sont des endroits ou l'on peut y mettre deux à trois cents hommes qui arretteroient une grande armée parrapport que l'on vois toujours le long du chemin qui à peine peut contenir quatre hommes de frond d'un cotté de la riviere et de l'autre cotté ce sont des rochés fort escarpés qui pendent pour ainsi dire sur la teste, de sorte qu'on pouroit assommer a coup de pierres ceux qui passent en bas, le general avoit pris ces précautions pour éviter les surprises.

Ces deux cent dragons prirent le devant le premier juillet à la pointe du jour et se porterent ainsi que

[1] Diets, siége d'une petite principauté enclavée dans le duché de Nassau.

[2] Weissenthurm, petite ville au bord du Rhin, en aval de Coblentz.

[3] Le Rheineck, château féodal au bord du Rhin, entre Andernach et Sinzig.

Digitized by Google

les deux cent hommes du cercle aux abouchés des défilés des montagnes, le gros du corps suivoit à huit heures du matin et on vint loger à Andernach, le 2 juillet à Synzig, le 3e (sé) jour; le 4e à Melheim, le 5e à Bonn, le 6e sejour, le 7e à Bruil [1] maison de plaisance de l'Electeur de Cologne ou le general fut rendre visitte au resident de l'Etat.

Le 8e juillet à Bronweiller, le 9e sejour, le 10e à Bidburg, le 11e à Linnich, le 12e à Busschert [2] à la porte d'Aix-la-Chapelle ou le general fut traitté et tous ses officiers par le magistrat d'Aix-la-Chapelle.

Il y avoit dans Aix-la-Chapelle plusieurs partizans françois qui etoient venus dans la ville pour voir sils ne faisoient point quelque butin des traineurs de notre detachement il y avoit entre autres le fameux partizant Maquinet qui connoissoit tous les officiers de Regiment Colin Lambert, lesquels se faisoient beaucoup de politesse, Macquinet distribua à plusieurs de nos officiers des billets pour que sils avoient le malheur d'être un jour pris par ses gens qu'ils les laisseroient s'en aller en faisant voir ce billet.

Le 14e juillet à Weller sur la Gent. [3]

Le 15e do à Maestrecht [4], le 16, 17 et 18 sejour, le 19 à Tonger [5] le 20, 21, et 22 sejour, le 23 à St Tron, le 24 à Tirlemont et le 25 à Louvain où il arriva un courrier du Prince Eugène de Savoye qui porta la

[1] Brühl, petite ville entre Bonn et Cologne.

[2] Burtscheid.

[3] Wylre-sur-la-Gent, dans le Limbourg hollandais.

[4] Maestricht, capitale du Limbourg hollandais (Pays-Bas).

[5] Tongres, chef-lieu d'un arrondissement du Limbourg belge. — Saint-Tron, ville du Limbourg belge. — Tirlemont, ville du Brabant méridional (Belgique). — Louvain, chef-lieu d'arrondissement dans la même province.

Digitized by Google

nouvelle de l'affaire de Denain en même temps ordre au general de marcher à Bruxelles jusqu'a nouvelle ordre.

Le même jour on marcha à Bruxelles.

Le 26 juillet le général recut un second courrier du prince Eugène de Savoye avec ordre au general de marcher avec sa trouppe sur Mons avec toute la diligence possible, ce qui fut executé dans l'instant, l'avant garde arrivant à la porte de Braine le Comte[1], on la trouva fermée et baricadée, il y avoit dans la ville un detachement francois sous les ordres de M. du Moulin qui y rafraichissoit lequel alloit pour faire une expedition a Tertoole, sur le raproche de notre corps le general ne sachant pas ce que cela vouloit dire qu'il trouvoit les portes fermées, ne s'en doutant pas qu'il y avoit de l'ennemi si prez d'eux, fit sommer les bourgois de luy ouvrir incessamment, ce qu'apprenant M. du Moulin, il sortit par la même porte qu'il étoit entré et prenant la campaigne se jetta dans la pays, en entrant dans la ville on apprit que cétoit le detachement de M. du Moulin qui y étoit, si le general n'avoit pas eu des ordres si precis de se rendre en diligence à Mons, il auroit poursuivis le detachement de M. du Moulin et sans doute l'auroit attint mais il prefera d'exécuter les ordres que de s'amuser à poursuivre ce détachement.

On continua la marche et on arriva à Mons au matin du 27 juillet ayant un peu rafraichis à Soignie, le même jour le general reçut un troisième courrier du prince Eugène avec ordre de marcher en toute diligence à Tourray, le general se mit avec toute sa

[1] Braine-le-Comte, ville de la province de Hainaut (Belgique).

Digitized by Google

trouppe en marche vers le soir et on marcha par le grand chemin par les bois de Molinau à Lens et se rafraichit à Chievre[1], de la on arriva le matin 28 juill à Tournay ou le general trouva ordre du prince Eugène que Milord Albemarle luy remit, qui lui enjoignit de faire incessamment reconoitre le pont Auby sur la Deuil, Belforiere comme aussi le pont à Rache[2] pour cet effect sans perdre du temps le general envoya des officiers des compaignies franches de Colin Lambert avec une personne de confiance pour reconnoitre les endroits cy dessus, etant venus à Mons en Pevel[3], l'on vit toute larmée du marechal de Villars en plaine marche pour investir Douay et une brigade au pont à Rache qui prit poste comme aussy au pont Auby et à Belleforière ainsi que la Deuil et l'Escarpe[4] etoient occupée. Si tous ces postes n'avoient pas été occupe le general avoit ordre de se jetter avec son détachement dans Douay, mais cela n'etoit plus possible.

Le 29 juillet 1712 au matin le prince Eugène arriva à Tournay à qui le general fit rapport de tout ce qui s'étoit passei, la teste de notre grande armée arriv à Tournay passa la ville et fut campée entre

[1] Mons, capitale de la même province. — Tournai, chef-lieu d'arrondissement, id. — Lens, Chièvre, communes du Hainaut, canton d'Ath.

[2] Auby (le pont d'), arrondissement et canton de Douai (Nord). — Belleforière, seigneurie aux environs de Douai; elle a donné son nom à une grande famille d'Artois. — Raches (le pont à), arrondissement et canton de Douai (Nord).

[3] Mons-en-Pevele, canton de Pont-à-Marcq, arrondissement de Lille (Nord). — Douai, chef-lieu d'arrondissement du département du Nord.

[4] La Deûle, rivière, aujourd'hui canalisée. — Escarpe (l'), la Scarpe, affluent de l'Escaut.

Digitized by Google

Orchie [1] et Pont-à-Marcq [2] le soir le general eut ordre de marcher à la grande armée et de faire rentrer son detachement dans leur Regiment respectifs.

Liste des hommes et chevaux perdus dans cette course.

	HOMMES.	CHEVAUX.
Dandignie dragons.	14	35
Garde dragonne (un officier).	39	64
Carabinier	13	23
Dorpf dragon.	8	28
Hesse dragon et cavallerie.	6	17
Smitteau dragon.	5	13
Grovesteins cavallerie.	6	26
Orange cavallerie.	10	19
Glinstra cavallerie.	7	23
Colin Lambert dragon.	7	35
Colonitz houzard.	27	37
Spleny houzard	23	39
	165	359

Il est constant et veritable selon le dire des officiers genereaux francais que le detachement de M. le comte de Cogny qui a suivis notre detachement qu'ils ont perdu 450 hommes et 800 cheveaux, c'est M. de Cogny luy même qui l'a dit au general de Grovestin.

M. de Lescalopied intendant de la generalité de Champaigne a dit aussi que le detachement de M. de Cogny a fait plus de degas que le notre.

Cette copie est conforme au journal fait et ecrit

[1] Orchies, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Douai (Nord).

[2] Pont-à-Marcq, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille (Nord).

Digitized by Google

par le sr Messer aide de camp du general de Grosvestein, temoin Messer de la Campaigne conseiller du Roy et son lieutenant general criminel au bailliage Royal et siege Presidial de Flandre transféré à Bailleul.

Tel est le récit de Henri Messer, et nous allons pouvoir le compléter à l'aide de documents contemporains qui lui sont restés absolument inconnus. — On lit, en effet, le passage suivant dans les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*[1].

« ... Tandis qu'on s'occupait ainsi des moyens de » faire échouer les projets du prince Eugène, il » chercha lui-même à donner à M. de Villars de » l'inquiétude pour les provinces voisines du théâtre » de la guerre. Deux mille chevaux, commandés par » le comte de Grovestein, marchèrent vers la rivière » de l'Oise, la passèrent le 11 à Vervins et à Provisy, au-dessous de Guise, et commencèrent à » ravager le Soissonnais et la Champagne.

» M. le maréchal de Villars, averti de cette incursion et informé que ces troupes étaient au nombre » de 4 ou 5000 hommes, fit marcher, le 11, cinquante-huit escadrons commandés par MM. de Saint-Fremont, de Coigny et de Saint-Maurice, qui se portèrent à Montcornet, où ils arrivèrent le 13, et » allèrent ensuite passer l'Aisne à Rethel et au » château de Porcien.

» M. de Saint-Fremont ayant appris alors que les » ennemis étaient à Sainte-Ménehould, M. de Coigny » prit les devants avec 2500 chevaux et s'avança

[1] T. XI, p. 47. Campagnes de Flandre et d'Italie.

Digitized by Google

» jusqu'à Verdun. — M. de Saint-Fremont se porta » sur Sainte-Ménehould avec dix escadrons ; le reste » des troupes demeura du côté de Rethel, aux ordres » de M. le Cte de Saint-Maurice.

» Malgré la diligence que firent MM. de Coigny et » de Saint-Fremont, ils ne purent atteindre M. de » Grovestein qui, forçant sa marche, passa la Meuse » à St-Mihiel, la Moselle à Pont-à-Mousson, la Sarre » au-dessous de Sarrelouis et gagna Trarbach. Ses » troupes laissèrent partout des traces de leurs ra- » vages, mais elles n'eurent pas le temps de faire » autant de mal qu'elles se l'étaient promis, et l'on » sut que cette course leur avait coûté fort cher, par » la perte d'une grande quantité de chevaux et de » beaucoup de déserteurs.

» Lorsque M. le Maréchal fut informé de la retraite » de M. de Grovestein, il fit revenir à l'armée tous » les détachements qui l'avaient poursuivi ; mais la » cour, dans la crainte de voir les ennemis faire de » nouvelles incursions vers la tête de l'Oise et de la » Somme, lui manda de laisser aux environs de » Guise, 25 escadrons sous les ordres de M. de Saint- » Fremont ou de M. de Coigny. »

« État des escadrons qui marchèrent le 11 juin 1712 [1]. »

Sous les ordres de M. de Saint-Fremont, lieutenant général, et de M. de Silly, maréchal de camp.

CAVALERIE : Maison du Roi.....	4	escadrons.
Gendarmerie	2	—
A reporter.....	6	—

[1] Ibid., p. 466.
Archives du dépôt de la guerre, pièce originale, vol. 2377, n° 521.

Digitized by Google

	Report.....	6 escadrons.	
	Colonel-général.....	1	—
	Royal étranger.....	1	—
	Royal Roussillon	1	—
	Royal Piémont.....	1	—
	Royal allemand.....	1	—
	La Reine	1	—
	Chartres.....	1	—
	Toulouse.....	1	—
	Saint-Aignan	1	—
	Marteüille	1	—
	Rottenbourg.....	1	—
DRAGONS :	Royal.....	1	—
	Baufremont.....	1	—
	D'Épinay....	1	—
	Total.....	20	—

Sous les ordres de MM. de Coigny et de Pezeny.

DRAGONS :	La Reine.....	3 escadrons.	
	Bretagne.....	3	—
	Coettemann.....	3	—
	Pourières.....	3	—
	Châtillon.....	3	—
	Parpaille.....	3	—
	Clermont.....	3	—
	Bellabre	3	—
HUSSARDS :	De Ratsky.....	2	—
	Total.....	26	—

Sous les ordres de M. le comte de S^t^ Maurice.

CAVALERIE :	Mestre de camp général....	3 escadrons.	
	Troupes de Cologne.....	9	—
	Total.....	12	—

Digitized by Google

RÉCAPITULATION.

Sous M. de S[t] Fremont	20	escadrons.
Sous M. de Coigny.....	26	—
Sous M. de S[t] Maurice.....	12	—
Total des escadrons...	58.	

Il nous reste à faire connaître l'étendue du dommage causé par l'ennemi dans les environs de Metz.

Dès le 17 juin 1712, le marquis de Refluge faisait placarder un avis, invitant les habitants du pays Messin, à venir apporter au greffe de la ville de Metz une déclaration des pertes qu'ils avaient subies. — Ces déclarations, fort détaillées, existent encore ; elles forment un manuscrit in-folio, déposé à la bibliothèque de la ville de Metz et qui est intitulé : *Incendie des villages du pays Messin en 1712* [1].

Nous ne pouvons ici ni transcrire ni même analyser ces déclarations qui, du reste, n'offrent dans leur texte que peu d'intérêt, mais nous allons transcrire le tableau récapitulatif qui les résume, et qui donnera le chiffre approximatif du dégât causé par l'ennemi :

Estat [2] *abrégé des pertes et dommages causées* (sic) *dans le pays messin, le 16 juin 1712, par le détachement de l'armée ennemie de Flandres, commandée par le S. de Grovestin, gouverneur de Bouchain.*

(Voir le tableau d'autre part.)

[1] Bibliothèque de Metz. — Manuscrits. — N° 168/92.

[2] *Ibid*, p. 35. Porte la mention suivante : « Remis au greffe de la Ville par le S[r] Laneuvelot, le 12 août 1712.

Digitized by Google

NOMS des VILLAGES.	MAISONS brûlées.	CHEVAUX et VACHES pris et emmenés.		BRE et POR pris et em
		CHEVAUX.	VACHES.	PORCS.
Allemont.....	»	»	»	»
Ars-la-Quenexy..	4	2	»	»
Aubigny.....	1	5	»	»
Avigy.....	»	2	»	»
Basse-Bévoye	»	10	»	»
La Haute-Bévoye.	1 château.	16	14	26
Beux.....	5	»	»	»
Les Bordes	1	»	»	»
Borny.....	10	8	11	»
La Belletanche...	2	»	»	»
Chesny.....	»	1	»	»
Coincy	7	»	»	»
Colombey.....	3	»	»	»
Crespy	»	9	»	»
Cuvry.....	»	2	»	»
Esply	»	5	»	»
Flanville.....	6	»	1	»
Fleury	1	10	26	»
Glatigny.....	1	»	»	»
La Grange-aux-Bois	5 corps de logis.	13	»	»
Graz.....	»	»	»	»
Grigy	8	27	36	»
La Horgne, au Sablon	1 grange.	»	»	»
Saint-Jure.....	»	13	»	»
Jury	»	»	»	»
Juville	»	»	»	»
La Quenexy.....	»	»	»	»
Liéhon.....	»	21	»	»

Digitized by Google

IATION les NES et PRÉS mmagés.	ESTIMATION des MEUBLES pris.	ESTIMATION du TOUT.	PRISONNIERS et PARTICULIERS tués.
»#	97# 2ſ	97# 2ſ	
21	707 13	3686 6	
66	223 »	1189 »	
»	» »	200 »	
15	78 »	793 »	
100	2520 »	26000 »	
»	3260 »	7490 »	1 grande fille tuée.
25	707 »	3732 »	
318	24157 8	65667 8	2 hommes tués.
»	700 »	6000 »	
»	800 »	900 »	
550	1692 5	6808 12	
285	745 16	6029 16	
62	874 15	1746 15	
»	60 »	240 »	
180	2424 10	4256 10	8 prisonniers.
225	2099 15	11503 15	
300	4657 9	11489 14	1 prisonnier.
»	4500 »	4500 »	
»	10406 4	11789 4	
22 10ſ	501 1	523 11	
894	4683 8	22464 8	
»	» »	500 »	
300	97 »	1701 10	1 prisonnier.
»	459 15	459 15	1 prisonnier.
»	150 »	150 »	
»	427 10	427 10	
»	2537 »	4637 »	

Digitized by Google

NOMS des VILLAGES.	MAISONS brûlées.	CHEVAUX et VACHES pris et emmenés.		
		CHEVAUX.	VACHES.	POR
Louvigny.....	»	»	»	»
Magny	8	6	»	»
Mezery.....	4	»	»	»
Marcilly.....	»	»	»	»
Marly.....	12	»	»	»
Mey.....	10 1/2	»	»	»
Mercy-le-Haut...	5	»	»	»
Montoy.....	17	»	»	»
Noisseville.....	7	»	1 taureau.	»
Ogy.....	8	4	»	»
Orny.....	»	29	»	»
Pagny-les-Goins..	»	4	»	»
Peltre.....	1	23	»	»
Pierjeux.....	»	9	»	»
Pouilly.....	9	5	»	»
Pournoy-la-Grasse	»	22	»	»
Raucourt.....	»	6	»	»
Moulin-Reignier..	1	»	»	»
Retonfey	3	»	»	»
St-Thiébault (cense)	»	18	»	»
Vandreville.....	»	»	»	»
Vantoux.....	1 — 4 en partie.	»	»	»
Verny.....	»	35	»	»

Digitized by Google

ATION s ES et PRÉS nagés.	ESTIMATION des MEUBLES pris.	ESTIMATION du TOUT.	PRISONNIERS et PARTICULIERS tués.
0#	1565# 9ſ 6	2135# 9ſ 6	1 prisonnier.
0	5388 »	17906 »	
»	5005 »	20925 9	
»	3582 17	3582 17	
»	3576 10	21250 10	
)	4672 »	19925 »	
»	2870 3	4620 3	
)	4571 5	21949 15	
)	1293 15	7779 15	3 hommes estropiés pour leur vie.
)	1398 06	5625 6	
»	2704 5 6	4123 15 6	
)	1485 13 6	2254 13	4 prisonniers.
»	3436 15	8535 15	
»	489 15	1289 15	
)	13214 10	33372 10	1 prisonnier.
)	1039 »	2839 »	
)	780 15	1310 15	1 prisonnier.
»	1900 »	3400 »	
)	5670 »	10148 »	
»	180 »	1800 »	
»	178 18	178 18	
)	3425 »	5275 »	
»	8233 »	19687 »	2 prisonniers.

Digitized by Google

La quarte de bled estimée..... 3#
La quarte d'orge..... 2
La quarte d'avoine 1
Le char de foin 6
Le cheval depuis 50# jusqu'à 100
La vache..... 30
La brebis ou porc..... 6

Les autres estimations de meubles pris et maisons incendiées ayant esté faites par les maires et gens de justice des lieux avec les personnes intéressées.

État des villages du pays Messin où il a été pris des otages dans la course de M. de Grovestin.

(8 mars 1712.)

Esply.....	8	sont dans les prisons à Trarbach.
Fleury.....	1	—
Louvigny.....	1	—
Pagny.....	4	—
Pouilly.....	1	mort à Trarbach.
Raucourt.....	1	dans les prisons à Trarbach.
Verny.....	2	—
St-Jure.....	5	—
Jury	1	—
	20	dont un mort. Reste 19.

Ainsi : 3 tués, 5 estropiés, 20 prisonniers ;
176 maisons brûlées ;
335 chevaux
139 bêtes à cornes
26 porcs
418 moutons
} enlevés ;

Des denrées, des meubles, des vases sacrés d'une valeur de plus de 146000#. — Au total, une perte d'environ 425000#. — Tel est le résultat de cette

Digitized by Google

expédition si rapidement conduite, et il est à remarquer que ce relevé ne fait en aucune façon mention (je ne sais pour quel motif), du pillage et de l'incendie du faubourg de Saint-Julien, opérés par la compagnie franche du partisan Collin Lambert « ce » qui réussit très-bien, dit Messer, outre cela les » houzards mirent en feu une belle maison qui se » trouvait sur la hauteur de Ste-Barbe, appartenant » à l'entrepreneur général, qui était très-bien meu- » blée..... » Nous pouvons donc porter à environ 500000# le total des pertes subies par le pays Messin dans cette funeste journée du 18 juin 1712.

Digitized by Google

Digitized by Google

DES

INSTITUTIONS COMMUNALES

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE,

PAR M. CH. ABEL.

Nous continuons notre œuvre de recherches sur le point de départ de nos institutions communales dans le département de la Moselle. Nous voici arrivé au point le plus critique de notre travail. Il nous faut de plus en plus soulever le voile qui nous dérobe les agissements des habitants de Metz, avant que leur commune ne fût définitivement constituée, c'est-à-dire avant le treizième siècle. Nos écrivains, à l'inverse de nous, n'ont fait jusqu'à ce jour porter leurs investigations historiques qu'à partir du treizième siècle, par cette simple raison que nos chroniques et nos chartes ne remontent pas plus haut. Il est bien évident que notre commune de Metz présente des liens étroits qui la rattachent à la municipalité inaugurée parmi nous par les Romains. Aurait-on besoin d'insister sur cette relation établie par nous dans un précédent travail, si nous ne voyions les disciples des savants d'outre-Rhin, nous ménager la surprise d'affirmer que : Metz n'était en plein moyen âge une ville policée, s'administrant

Digitized by Google

elle-même depuis des siècles que grâce à l'influence des prétendus principes d'indépendance importés dans les Gaules par les Germains? Nous ne nions pas l'influence des mœurs germaniques sur la société gallo-romaine; mais on a oublié de démontrer, jusqu'à présent, que les Francs, les Burgundes, les Visigoths, en prenant possession du sol des Gaules, y aient fait table rase de toutes les institutions, et notamment des municipalités que le Bas-Empire avait cherché à développer comme étant la base des ressources fiscales du monde romain.

Après avoir établi comment le maître-échevinat messin a puisé son origine dans le droit romain, comment notre commune s'est donné une charte, comment un évêque est parvenu à modifier l'essence démocratique de notre échevinat, et comment nos villages ont marché vers leur affranchissement, il nous reste à faire connaître quelques aperçus nouveaux sur l'origine romaine d'autres branches de notre administration communale. Ce sont autant de points obscurs de notre histoire locale laissés dans l'ombre à dessein, sur lesquels je veux projeter une faible lumière fournie par un certain nombre de documents inédits.

I.

LE PAYS MESSIN.

Les Gaulois, nos aïeux, ne vivaient pas éparpillés dans les champs ou dans les bois comme on l'a cru longtemps. Les études des archéologues modernes ont démontré que les peuplades celtiques non-seulement se groupaient à l'heure du danger dans une

Digitized by Google

forteresse protégée par des remparts, mais qu'en temps de paix ils résidaient dans des localités secondaires jouant le rôle de nos villages.

Les Médiomatricks avaient pour centre de ralliement une citadelle élevée au confluent des deux cours d'eaux, la Moselle et la Seille. Cette forteresse avait pris de sa situation le nom de *Douodouron,* les deux rivières, expression que les Romains nous ont transmise sous sa forme latine *Divodurum.* Dans les vallées des environs, les Médiomatricks habitaient les localités dont les noms se terminaient par *iacum* et qui sont aujourd'hui les villages appelés Jussy, Jouy, Montigny, Vigy, Verny, etc.

Dès l'antiquité la plus reculée, nous voyons les Celtes se cantonner le long des cours d'eau. C'était tellement dans la nature des choses, que ce fait se reproduit chez tous les peuples. Les collines qui encadraient ces cours d'eau faisaient limites, et il en résulta une division territoriale que les Grecs appelèrent πῆγαί ou πάγος [1], les Latins *pagus,* les Gaulois *pow* et les Français *pays.*

Remarque précieuse, c'est surtout le long des cours d'eau et des crêtes de montagnes que se trouvent les pierres levées, dolmens, menhir; d'où l'on peut induire que ces monuments celtiques faisaient limites, pour déterminer l'étendue du *pow* que nous appellerons, comme les Latins, *pagus.* A la tête de cette circonscription territoriale était placé un chef subordonné au *brenn,* au roi de la peuplade.

De ces temps reculés il ne nous est resté que le souvenir traditionnel de quelques pierres celtiques

[1] Le premier mot signifie sources, le second colline. Ainsi, le mot aréopage n'a pas d'autre sens que celui de colline de Mars.

Digitized by Google

qui se voyaient encore au moyen âge le long de la Moselle. Grâce à ce renseignement, nous savons que sur la rive gauche de la Moselle, près de Woippy, non loin d'une source salée dite la *Bonne-Fontaine,* se voyait, jadis, un monument gaulois appelé la *Haute-Borne.* Sur la rive droite, il y eut dans l'enceinte actuelle de Metz, la *Haute-Pierre,* la *Pierre-Hardie,* la *Pierre-aux-Huchements* ou *Pierre-Saint-Gorgon,* et enfin la *Pierre-Borderesse,* c'est-à-dire pierre limite. A l'exception de cette dernière, qui se trouvait près de la fontaine Saint-Jacques, on ne voit pas qu'il y ait eu une corrélation entre ces pierres celtiques et une délimitation territoriale.

Il nous faut arriver à l'époque de l'occupation romaine pour trouver des traces plus nettes du partage administratif de notre contrée. Les Romains respectaient les usages des peuples vaincus, ne s'inquiétant que d'assurer le service des impôts et la défense du territoire; ils le faisaient d'autant plus volontiers quand ces usages présentaient de l'analogie avec ceux de Rome. Or, depuis le règne de Numa, le territoire de l'Italie était divisé en *pagi,* d'après les vallées; ces circonscriptions avaient chacune à leur tête un *magister pagi,* assisté des principaux propriétaires, les *primates.* L'administration reconnaissait même au *pagus* une personnalité religieuse, un *genius pagi.* Chacun des cours d'eau de notre contrée devint ainsi le point de départ d'un *pagus.* La Moselle donna son nom au *pagus Mosellensis;* la Seille, au *pagus Salinensis;* l'Orne, au *pagus Odornensis;* la Nied, au *pagus Nitensis;* la Sarre, au *pagus Saravensis;* la Rosselle, au *pagus Rosselensis;* la Bliese, au *pagus Blesensis,* etc.

Comme nous nous proposons de passer en revue

Digitized by Google

ces diverses circonscriptions dans un travail spécial, nous ne voulons, en ce moment, qu'étudier celle qui avait la ville de Metz pour centre.

Ce *pagus* étant déterminé par le cours d'eau de la Moselle, prit le nom de cette rivière et s'en appela le *pagus Mosellensis*. *Divodurum* devint la résidence du *magister pagi mosellensis,* qui eut pour mission de veiller à l'entretien des routes vicinales réunissant la capitale des Médiomatricks avec les bourgades voisines, et de fournir les munitions et l'approvisionnement des légions romaines qui traversaient le pays pour aller guerroyer sur les bords du Rhin. Il avait aussi à s'occuper du transport des bagages des armées et des employés de l'administration romaine.

Le *magister pagi mosellensis* (que nous appellerons désormais le maître du pays Mosellan) était non pas un fonctionnaire municipal comme les *duumvirs, sevirs* et autres membres de l'*ordre*[1] et de la curie des Médiomatricks, mais il était un véritable représentant de l'autorité impériale, servant d'intermédiaire entre l'administration romaine et les Médiomatricks.

Cependant le maître du pays Mosellan n'était pas le chef suprême de la cité de *Divodurum;* il était placé sous les ordres du *curator reipublicæ mediomatricorum,* titre que rend assez mal la traduction française de curateur de la chose publique des Médiomatricks. L'existence de ce fonctionnaire est une révélation due aux découvertes de M. Rénier. On pensait bien que l'administration romaine ne se désintéressait pas complétement de ce qui se passait dans l'intérieur

[1] Voir nos précédentes recherches sur la commune de Metz.

Digitized by Google

des cités que l'Empire avait érigées en municipes, comme la capitale des Médiomatricks. On voyait bien, dans chaque ville des Gaules, un *magister pagi,* mais l'humilité de ces fonctions laissait croire à l'existence d'un autre représentant de l'Empereur, sans qu'on en ait noté de traces dans un texte de loi ni dans les écrits des historiens. C'est une inscription trouvée à Lyon qui a permis d'affirmer que nos magistrats municipaux étaient, quoique indépendants, placés sous la haute main d'un *curator rei publicæ* nommé par l'Empereur, avec la mission spéciale de surveiller la gestion des finances du municipe et des *pagi* environnants, formant la peuplade.

Divodurum eut donc son curateur de la chose publique comme Lyon et d'autres cités gauloises, à partir du règne de Trajan. Dans notre contrée, si l'épigraphie nous fait défaut pour attester l'existence de curateurs de la chose publique, nous avons nos légendes. Ainsi le premier apôtre des Médiomatricks, saint Clément, eut affaire avec un personnage que la légende qualifie du titre de roi des Médiomatricks [1] et qui était sans doute le curateur. De même le premier évêque des Leucks, saint Mansuy, guérit le fils du roitelet des Leucks [2].

Le *pagus mosellensis,* c'est-à-dire le pays Mosellan, se subdivisa au quatrième siècle, quand l'empereur Constantin eut l'idée de supprimer les curateurs de chose publique et de les remplacer par un personnage essentiellement militaire, le compagnon de tente de l'Empereur ou des généraux qu'on appelait *comes,*

[1] Voir le *Mystère de saint Clément,* édité par Ch. Abel.

[2] *Regulus,* d'après les termes des légendes les plus anciennes; *Rex,* d'après le récit d'Adson, au dixième siècle.

Digitized by Google

du verbe *comitare,* accompagner. Ces nouveaux fonctionnaires eurent charge de résider dans chacune des grandes cités de l'Empire pour y organiser tout ce que réclamait la défense de la patrie. En même temps ils reçurent le droit de présider les assises tenues au forum de chaque municipe, ce qui n'avait jusqu'alors été concédé qu'aux présidents de la province. Du même coup disparut, comme inutile, le *magister* du *pagus,* auquel appartenait le municipe; et le *comes* de *Divodurum* (que nous appellerons désormais le comte) réunit en sa personne toute l'autorité qu'exerçaient le curateur de la chose publique des Médiomatricks et le maître du pays Mosellan.

Divodurum changea lui-même son nom celtique contre celui de *Metis,* forgé avec le mot *Médiomatrick.* Le pays Mosellan se démembra de la partie du sol qui restait immédiatement sous l'autorité du municipe et qu'on appelait *territorium.*

Le jurisconsulte Pomponius nous apprend qu'à l'extérieur de chaque cité de l'Empire romain, régnait une bande de terrain d'une lieue de large sur laquelle s'exerçait, de la part des magistrats du municipe, le droit de terrifier les délinquants et qui en reçut le nom de *territorium,* territoire. C'est ce que le moyen âge devait appeler plus tard la *banlieue.*

C'est ce territoire extérieur qui, avec la ville de Metz, fut démembré du pays Mosellan et fut placé sous l'autorité administrative et militaire d'un comte, tandis que le reste du *pagus mosellensis* continua à être surveillé par un *magister.* Il en résulta la création d'un *pagus metensis* au détriment du pays Mosellan, comme à Trèves s'organisa le *pagus treverensis,* à Toul le *pagus tullensis,* à Scarpone le

Digitized by Google

pagus scarponensis, dans la vallée de la Moselle. C'est ainsi qu'au quatrième siècle fut créé ce que nous appelons encore aujourd'hui le pays Messin.

En s'imposant comme conquérants dans les Gaules, les Francs respectèrent le mécanisme administratif des Romains. Ils l'avaient mis en pratique eux-mêmes depuis des années, en qualité de *leutes,* c'est-à-dire de troupes auxiliaires à la solde de l'Empire. Les circonscriptions territoriales furent conservées, seulement leurs noms furent, la plupart, officiellement germanisés. Le pays Mosellan s'appela le *Moselgau;* le mot allemand *gau* correspondant au mot latin *pagus.* Il en fut de même pour les pays de la Seille, de la Nied, de la Sarre, de la Bliese, de la Rosselle, qui prirent la désignation tudesque de *Salingau,* de *Nidgau,* de *Sargau,* de *Bliesgau,* de *Rossellgau, etc.*

Une même modification de dénomination s'observe pour les personnages germains placés à la tête de ces circonscriptions. Les chefs francs, les *Kœnigs,* avaient près d'eux des hommes instruits chargés de tracer sur des ardoises, avec un poinçon, un *greif,* les ordres du chef et les actes publics de la tribu. On appelait ces scribes des hommes aux poinçons, des *graff,* nom que les moines latinisèrent en *grafio,* auquel nous avons donné la forme française de *greffier.*

Les rois francs placèrent un *graff* à la tête de chaque forteresse, en allemand *burg,* et à la tête de chaque *gau;* seulement comme leur importance était différente, ils prirent un nom distinct. Les remplaçants des comtes à la tête des cités, comme Metz par exemple, s'appelèrent *burg-graff* et ceux qui gouvernèrent le Moselgau, le Salingau, le Niedgau

Digitized by Google

se dénommèrent des *gau-graff*. Toul, Verdun, Scarpone, Trèves eurent, à l'instar de Metz, leur *burggraff* qui servit d'intermédiaire entre la monarchie franque et les magistrats municipaux de ces cités.

En dépit de l'invasion, la civilisation romaine reprit le dessus. L'usage du latin reparut à la faveur du droit écrit conservé par les Gallo-Romains et par les gens d'Église, en regard de la loi des Saliques, des Ripuaires et des Saxons.

Vers le sixième siècle nous voyons le *graff* prendre indifféremment le titre de *comes*, de comte ou de *judex fiscalis*, juge fiscal. La nouvelle rédaction de la loi salique dit formellement : le *juge*, c'est-à-dire le comte ou greffier. Les *burgraffs* s'intitulent, dans leurs chartes, *comites urbis*, comtes de ville. Grégoire de Tours nous apprend ce détail précieux, c'est qu'à l'inverse des comtes gallo-romains, imposés aux villes par l'administration, les *burggraffs* étaient nommés par les monarques francs, sur la présentation du peuple et du clergé des cités. Cette application du suffrage universel devait conduire à faire du comte des villes un haut personnage municipal qui arriva à vouloir lutter de popularité avec les évêques; ceux-ci ayant hérité du titre et des fonctions des défenseurs des cités.

Le *burggraff* de Metz, comme les comtes romains qui l'avaient précédé, présidait les assises où venaient rendre la justice les gens riches de la localité, les anciens décurions, que l'on appelait maintenant *reich bürger*, expression tudesque que nos chroniqueurs ont affublée de la forme latine de *rachimburgi*, mais que les rédacteurs d'actes officiels ont répudiée pour celle de *seniores*, vieillards, d'où nous est venu le titre de seigneurs.

Digitized by Google

La cité de Metz étant devenue la capitale du royaume de l'Est (c'est-à-dire de l'Austrasie), l'histoire nous raconte les faits et gestes des personnages qui peuplaient la cour des princes austrasiens. Ils résidaient, à Metz, dans un palais construit par les empereurs romains au sommet du mont de Jupiter. Parmi les principaux conseillers des rois d'Austrasie figurent des hommes instruits et populaires, revêtus du titre de comtes du palais. Il est permis de croire que ces personnages n'étaient autres que les comtes placés à la tête de la cité de Metz et par conséquent du pays Messin.

Cette circonscription restait toujours limitée au territoire municipal.

Après avoir cherché à établir un parallèle impossible entre le *pagus Metensis* du temps des Mérovingiens et l'espace de terrain administré par les évêques de Metz au moyen âge, un moderne en est arrivé à conclure qu'au dixième siècle le *pagus Metensis* comprenait la région qui avoisinait Metz dans un rayon d'environ cinq lieues et à qui le nom de pays Messin est, soi-disant, resté dans la langue populaire. Notre auteur ajoute : « des documents authen-» tiques y placent vers cette époque Vigy, Viller, » Ancerville, Barnu, Ares, villa Almaz, villa Bœviller, » Rœdinga Syrin, lieux dont quelques-uns mar-» quaient la limite extrême du pays. »

Il n'est pas possible de renfermer plus d'erreurs en moins de mots. Le nom de *pays Messin* est resté, cela est vrai, dans la langue populaire, mais précisément restreint à la banlieue antique, déterminée par des bornes aux armes de la cité. On en voyait encore quelques-unes sur les hauteurs de Queuleu avant la création du fort. A la fin du moyen âge, cet espace de

Digitized by Google

terrain s'appelait non plus *banlieue* mais le *ban des treize,* pour indiquer qu'à ces bornes expirait le droit de punir de la cité. Seulement la République de Metz ayant, au quinzième siècle, étendu son système de défense au delà de cette zone, elle détermina une seconde bande de terrain qu'elle déclara placer sous sa protection militaire, tout en respectant les droits de seigneurie et de dîmage de chacun, laïc ou gens d'église. A l'extrémité de cette seconde zone furent placées des croix indiquant les endroits où devaient se traiter les difficultés qui pouvaient se soulever entre la cité de Metz et les princes voisins. C'est ce qu'on appela les *marches d'Estault,* du vieux mot *marck,* frontière, et ce qui signifiait frontière des États voisins. Le terrain enserré dans ces marches composait le territoire de la République de Metz. Il était divisé en trois circonscriptions empruntées à l'administration religieuse, mais que le populaire avait adoptées, savoir :

1° Le pays Messin, c'est-à-dire Metz et les paroisses de Saint-Baudier, Saint-Julien, de Vallières, de Borny et le Sablon ;

2° Le Haut-Chemin, comprenant dix-neuf paroisses disséminées autour de Noisseville, le long de la voie romaine de Metz à Mayence ;

3° Le val de Metz, comprenant dix-sept paroisses alignées autour de Vaux, sur les deux rives de la Moselle.

Le pays Messin proprement dit n'a jamais eu d'autre étendue que celle de l'ancienne banlieue du moyen âge ou du *territorium* des Médiomatricks. Cette banlieue, restreinte à une largeur d'une heure de marche, ne comprenait nullement les localités indiquées par le moderne en question, et même le

Digitized by Google

territoire que la République de Metz, dans un intérêt militaire, s'est annexé à sa banlieue, n'a jamais compris Arnaville sur le Ru-de-Mad, et encore bien moins Sierck. C'était donc un devoir de relever une erreur aussi forte, mais il nous faut, en outre, démontrer comment cette erreur s'est dégagée de documents mal compris ; ce moderne ayant eu l'idée de traduire les noms de lieux, *Almas* (qui est Aumetz) par Arnaville, *Syuru* (qui est Xivry) par Sierck, *Ansheresvillers* (qui est Angevillers) par Ancerville.

Cette extension ayant été donnée au *pays Messin* pour asseoir une théorie du pouvoir temporel des évêques de Metz, il importe donc d'étudier de près cette délimitation que l'on donne comme argument dans une thèse d'histoire messine.

Wiltheim a effleuré la question du *pagus Metensis,* se gardant bien de tirer la moindre conclusion des chartes où il croyait trouver une mention de ce *pagus.* Hontheim n'a fait que répéter les assertions de Wiltheim ; malheureusement son exemple a été suivi par nos modernes.

Nous avons revisé le travail de nos devanciers ; et nous avons été récompensé de nos peines par la rencontre de nouvelles mentions du *pagus Metensis,* par la démonstration d'erreurs évidentes, et enfin par la découverte d'un *pagus* inédit.

Une charte, datée de l'an 714 et qui a subi des interpolations qui la rendent suspecte, cite une *villa nuncupata Vigiacum sita in pago mettinse.* Elle n'est pas citée par notre auteur moderne. On voit qu'il s'agit bien ici « du village de Vigy, situé dans le pays » Messin. » De même la *villa Siago* ou *Sigeium in pago mettinse,* mentionnée dans des chartes datées

Digitized by Google

des années 745, 858 et 864, n'est autre que « le vil-» lage de Scy, dans le pays Messin ».

Une charte de l'an 770 nous parle d'une *vinea in pago metense ad Maticella,* que nous croyons être une vigne dans le pays Messin, près du marché aux viandes, c'est-à-dire à Mazelle. Dans une charte de l'an 880, nous trouvons la mention de *vinea Savelonis in pago vel in fine mettinse,* vigne du Sablon, dans le pays ou dans le confin de Metz. Elle était mentionnée déjà en 840, seulement comme se trouvant dans le pays Messin *in pago metense.*

Enfin, une localité disparue, appelée *villa Comblatense,* est indiquée en 888 comme existant *in pago mettense.*

De ces différents documents découle la preuve que du huitième au neuvième siècle existait encore la circonscription administrative du *pagus Metensis,* comprenant Vigy, Scy, le Sablon et Mazelle.

Le pays Mosellan était borné vers l'occident par un vaste plateau tout couvert de broussailles, en latin *wepre,* et qui formait ce qu'on appela le *pagus Wabrensis.* Il s'étendait depuis la vallée de la Meuse jusqu'au vallon de l'Orne, c'est-à-dire depuis Verdun jusqu'à Conflans. Des auteurs ont écrit que ce *pagus* allait jusqu'à Montmédy et Luxembourg, ce qui est une erreur.

Le sol, arrosé par l'Alzett, la Chier et la Crusne, était humide et marécageux, surtout par opposition au plateau de la Woëvre. Aussi appelait-on ces petits vallons les *matta,* c'est-à-dire les prairies marécageuses; ce qui valut à cette contrée de former le *pagus* inédit appelé *Matensis,* d'où il suit que cette partie occidentale du département de la Moselle en a conservé le nom de *Matois.*

Digitized by Google

Ainsi, une charte de l'année 780, écrite à Conflans-sur-l'Orne, *ad Confluentes,* nous montre l'abbaye de Gorze recevant des vignes et des vergers *in villâ Labriago in pago matense* « dans le village de Labry » en matois. »

Une charte de l'abbaye Saint-Maximin, de Trèves, en 926, nous fait assister à une donation de biens situés à *Rodinga, Syvrum, Bœvillare, Villare,* et *Ansheresvillare, in pago Matensi.* Ce sont les villages de Redange, de Xivry, de Beuviller, de Viller, d'Angeviller, tous situés dans le *Matois.* C'est Viller qui est indiqué encore en 1530, sous le nom de *Viller en matoy,* dans une charte de l'abbaye de Saint-Pierremont, et sous celui de *Ville en mathois,* dans des actes de reprises de fief en 1433 et en 1434, et sous celui de *Ville en matois,* dans un acte de 1446. Il s'appelle encore aujourd'hui *Villers en matois.* C'est ce village qu'un moderne a placé dans le pays Messin, le prenant pour *Villers-sur-Nied.* Le même auteur avait pris pour Sierck la villa de Xivry qui est donnée dans un titre de l'an 1298, sous le nom de *Seivrei au matoi* et qui est plus connue sous celui de *Xivry lou franc.* Ce moderne a pris la *villa Almas in pago matinse* pour Arnaville dans le pays Messin, sans doute parce que cette mention se trouve dans une charte de l'an 933, empruntée au cartulaire de l'abbaye de Gorze, voisine d'Arnaville. *Almas in pago matinse* n'est pas autre chose que le bourg d'Aumetz qui, dans une charte luxembourgeoise de 1264, est désignée sous les noms d'*Amas au matois* en la *chatellenie de Lonvy* (Longwy), et dans une autre pièce de 1274 est appelée *Amas en mattois en la chastellenie de Lonvis.* En l'an 1487, Nicolas, de *Villers en matois,* faisait acte de reprise pour *Almas* en la prévosté de Longwy.

Digitized by Google

Près du bourg d'Aumetz se voit Angeviller, l'*Anscheres villare* dont un moderne a fait Ancerville-sur-la-Nied. Aux environs de Longwy se trouvent les villages de Rodange et de Beuviller, c'est-à-dire dans le *Matoy*.

Il est encore d'autres villages de cette contrée qui ont conservé le souvenir du *pagus matensis*, confondu sans cesse avec le pays Messin.

Une charte de l'an 1266 signale comme propriété de l'abbaye de Saint-Pierremont *Felières du matois*, village qui est désigné dans des actes de reprise, en l'an 1612, sous le nom de *Fillières au mathois*, et en l'an 1613 sous celui de *Fillières an mathois*.

En l'an 990 l'abbaye Saint-Vannes de Verdun possédait le *fundum Ballodium in pago Mathensi*, devenu le village de Balieu-en-Mathois. Il est indiqué dans une charte de l'empereur Henri II, comme se trouvant au contraire, en 1015, dans la Woëvre, *Ballodium prœdium in pago waprensi*, d'où un écrivain de Verdun a cru pouvoir inférer qu'il s'agissait non point du Baslieux de la Moselle, mais du village de Baslon dans la Meuse. Jean de Mussey, dans sa *Lorraine ancienne*, appelle encore notre village, en 1788, *Bailleux en Mathois*. Le pouillé du diocèse de Metz, en 1546, nous signale de plus le village de *Baseilles ou Matoy*.

Enfin le *mons Matensis*, devenu *mons Madiensis* (Montmédy), semble avoir été, pour un temps, le lieu de résidence du *magister pagi matensis* et, plus tard, du *gaugraff* ou comte qui administrait ce pays. Notons encore qu'une charte de l'an 855 mentionne la *villa Metgauis*, que l'on croit être Mangienne. Le Ru-de-Mad s'appelait jadis *rivus maticus*, et il prend précisément sa source dans l'ancien *pagus matensis*.

Digitized by Google

à la fontaine Saint-Clément, près de Broussey-en-Woëvre.

Nous avons dit que le vallon de l'Alzett était aussi compris dans le *pagus matensis,* mais comme cette partie de terrain est restée allemande de mœurs et de langage, elle a conservé, dans la désignation du *pagus,* la forme tudesque de *Matin gau* et, par corruption, *Methingow,* que bien des auteurs ont aussi pris pour synonyme du *pagus metensis.* Une charte de l'an 909 mentionne *Contrain in pago Mathense,* que Wiltheim croyait être le coteau vignoble de Guentrange, près Thionville. C'est Contren, dans le Luxembourg. Une charte de 960 cite : *Mambra in Metingow;* c'est Mamer, village luxembourgeois. Enfin, en 963, Luxembourg, sur l'Alzett, est indiqué dans ce même pays, que tous nos devanciers voulaient, à toute force, être le pays Messin : *Lucilis buruth super ripam Alsuntiæ fluminis in pago Methingowi.*

Grâce à notre découverte, cette question de topographie est résolue, de savoir comment était distribuée la contrée s'étendant entre Metz, Longwy et Luxembourg. Il est démontré qu'à côté du *pagus metensis* ont subsisté le *pagus matensis* et le *Methingau.* Et ce dernier même a reçu, au dixième siècle, une désignation plus normale, empruntée à l'Alzett. Une charte de 926 nous apprend que le *Methingow* s'appelait désormais *pagus alisoncensis;* cette dernière expression a été conservée jusqu'en 1223 dans une charte de l'archevêque de Trèves, Théodoric, et en 1234 dans une bulle du pape Honorius III.

Digitized by Google.

II.

LES COMTES DE METZ.

Un comte étant à la tête des cités et des *pagi*, il se créa un nouveau mot dans la langue officielle, ce fut celui de *comitatus*, pour indiquer l'étendue du territoire administré par un comte. Et on dit indifféremment *pagus metensis* ou *comitatus metensis;* de même, un duc étant placé à la tête des *pagi*, la réunion de ces petites circonscriptions reçut le nom de *ducatus*. C'est ainsi que tous les habitants de la Moselle étant placés sous le commandement d'un duc, toute la vallée de la Moselle reçut le nom de *ducatus Moslingensis*.

La reine Hildegarde, avant de rendre le dernier soupir dans le palais de Thionville, en 783, choisit sa sépulture dans l'église de l'abbaye de Saint-Arnould, située aux portes de Metz, et par une charte qui est venue jusqu'à nous, cette pieuse princesse donnait au monastère *villam Caminetum sitam in ducatu Moslinsi in comitatu metense*, le village de Cheminot, sur la Seille, situé dans le duché Mosellan, dans le comté Messin. Charlemagne voulut s'associer aux générosités de celle qu'il venait de perdre, et le lendemain de la mort d'Hildegarde, l'abbaye recevait en cadeau *curtem Vaccarias in ducatu Moslinge in comitatu metense*, le domaine de Bouxières, près de Cheminot, dans le duché Mosellan et dans le comté Messin.

Une donation faite à la même abbaye de Saint-Arnould, en 881, prouve l'identité du pays et du comté Messins. Elle porte sur la *villa Arx quæ*

Digitized by Google

dicitur, in pago et comitatu mettense. Il s'agit du village d'Ars, sur Moselle, situé dans le pays et dans le comté Messins.

Une charte du roi Arnoul, datée de l'an 892, prouve que ce village était situé mi-partie dans le comté et le pays Messins, mi-partie sur le territoire dépendant de Scarpone: *villa quæ dicitur Arcs in pago et comitatu Mettensi siue Scarponensi.*

Dans une charte de confirmation de biens délivrée à l'abbaye de Saint-Pierre, par l'empereur Othon, il y est question de la *villa Burneu in comitatu metensi.* C'est le village de Borny.

Une donation de l'empereur Lothaire, en 855, signale la *villa Rumeliacum* comme se trouvant *in pago Nitense,* dans le pays de la Nied, *infra jacens comitatus Mosellensis,* situé contre le comté Mosellan. On peut induire de ce document qu'un comte avait remplacé le duc placé par Charlemagne à la tête des habitants des bords de la Moselle. Ce *Niedgau* joue de malheur. On imprime toujours *metensis* pour *nitensis* quand on cite cette charte de l'an 855; de même, en 1125, le comte de Morimond Maynard restitua à l'abbaye de Saint-Denys la *cella nova* (le prieuré de Zelle), *in pago nitensi,* dans le pays de la Nied, et non pas dans le pays Messin, comme on le trouve écrit souvent.

Une charte datée de l'an 914 nous parle de la *villa Fadiliaco in pago mettense in comitatu Gerbercinse.* Il s'agit du village de Failly, situé dans le pays Messin, dans le comté de Gerbert. Ce document est précieux parce qu'il nous révèle une révolution dans les hautes régions administratives.

Les comtés ne prennent plus le nom d'un pays, mais d'un homme. Les dignités étaient devenues

Digitized by Google

généralement transmissibles de père en fils, de par le fameux capitulaire édicté à Kiersy-sur-Oise, sous Charles le Chauve. Il était applicable aux comtés de Toul et de Verdun, qui dépendaient de la France ; mais le pays Mosellan échappait à son exécution comme faisant partie du royaume de Germanie. C'était si bien Louis II, roi de Germanie, qui régnait sur Metz à cette époque, que j'ai trouvé de ce prince un acte daté de l'an 877, par lequel il permet au clergé messin de se réunir pour élire avec le peuple de notre cité un successeur à l'évêque Advence qui était mort depuis l'année 875.

Néanmoins, il est acquis que l'hérédité des fiefs fut adoptée en Allemagne par imitation de ce qui se passait en France. Mais il y eut une distinction consacrée législativement au douzième siècle[1]. Tout fils eut le droit de succéder au fief laissé vacant par son père ; mais si ce fief consistait en une dignité royale, telle qu'un duché, un comté, l'héritier ne pouvait en prendre possession qu'après en avoir reçu l'investiture de la main de l'Empereur.

On comprend dès lors qu'au commencement du dixième siècle le comte de Metz, appelé Gerbert, ait pu laisser son nom à son comté, puisque c'était une propriété de famille. Ce n'est pas le premier comte de Metz dont l'histoire fasse mention. En 838 vivait le *comes Metensis Adalbertus*. Le récit de l'invasion normande dans la vallée de la Moselle, par nos chroniqueurs, nous vaut de savoir que le comte de Metz s'appelait Adelard. Pendant que l'évêque messin Vala soutenait bravement le choc près de Rémich, le 12 avril 882, et se faisait tuer à la tête des Messins,

[1] *Liber de feudis*. Titres VIII et IX.

Digitized by Google

le comte de Metz chercha son salut dans la fuite avec l'archevêque de Trèves. C'est tout ce que l'on sait du chef militaire des Messins. Espérons qu'il ne fit pas souche et que sa charge de comte de Metz lui fut retirée pour cause d'indignité.

Au mois de février 887, un comte, Ricuin, faisait rédiger en sa présence un acte de précaire concédé aux bénédictines de Saint-Pierre de Metz. Il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'il fût le successeur du fuyard de Rémich. Le cartulaire de cette même abbaye nous dit qu'en 902 un personnage du nom de Gérard était comte de Metz; il avait épousé la veuve de Zuentibold, et il avait pour frère le comte de Scarpone et pour sœur la femme de Louis III, roi de Germanie.

Les honneurs ne pouvaient manquer d'affluer sur la tête des comtes de Metz; aussi voyons-nous, en 933, Amédée, successeur de Gérard, faire revivre à son profit l'ancien titre de comte du palais. Il ne faut pas oublier que Thionville et Metz continuaient à être la résidence des empereurs d'Allemagne. En 938, le comte du palais de Metz était un personnage nommé Titebald; il vivait encore en 943 et prenait toujours, dans les actes publics, le titre de *comes palatii Metensis;* il dut mourir cette année même, puisqu'une charte de l'an 943 mentionne Adalbert, comte de Metz, fils du comte de Scarpone, et qui exerçait déjà les fonctions de comte en 940, à la tête d'un *pagus* des environs. Il semble que son investiture du comté de Metz ait donné lieu à des contestations fondées sans doute sur l'hérédité. En 944, ce comte de Metz était tué par un compétiteur nommé Ido, mais qui fut évincé, puisqu'en 950 le titre de comte du palais de Metz était porté par un personnage du nom de

Digitized by Google

Thiebert, qui, en 957, atteste une donation en plein *mallum* comme les *burggraff* du temps des Mérovingiens. Les comtes de Metz semblent avoir voulu faire revivre les anciennes prérogatives municipales du temps des Romains. En l'an 967, Theodebert, comte du palais, authentique la charte d'affranchissement octroyée par les religieux de Saint-Arnould à leurs serfs du village de Morville-sur-Seille.

Vers la fin du dixième siècle, les scribes municipaux qui rédigent les actes où figurent les comtes du palais de Metz ne leur donnent plus ce dernier titre; ils se contentent de les appeler comtes de Metz, ou comtes de notre ville, ou parfois comtes tout court.

En 971 le comte de Metz se nommait Richard; des généalogistes le font sortir de la famille d'Eguisheim en Alsace. Dans une charte de donation faite du bien de Varangéville à l'abbaye de Gorze en 986, l'abbé Immon menace les personnes qui s'opposeront à l'exécution de cet acte, de la colère du comte Richard.

C'est seulement à partir de cette époque, c'est-à-dire près d'un siècle après la promulgation du capitulaire de Kiersy-sur-Oise, que l'histoire, pour la première fois, nous montre la mise en pratique de l'hérédité à l'égard du comté de Metz. Le comte Richard laissa un fils nommé Gérard, qui lui succéda dans sa dignité de comte de Metz, après avoir reçu l'investiture impériale vers l'an 1006. Oubliant son serment de vassalité, Gérard, en 1017, appelait sous sa bannière tous les gens valides du comté de Metz et des pays voisins; et accompagné de son fils, Siegefroid, il vint à leur tête se joindre au comte de Luxembourg et au duc de basse Lorraine pour marcher contre l'Empereur, leur suzerain. La rencontre

Digitized by Google

fut sérieuse; le fils du comte de Metz fut blessé et mourut quelque temps après, laissant le comté sans héritiers. L'Empereur entra en accommodements avec ses comtes, qui n'étaient, en définitive, que des félons. Gérard, au lieu de perdre son comté de Metz, épousa, en 1020, la sœur de l'impératrice Cunégonde, princesse luxembourgeoise. Nous avons conservé la charte qui détermine, en l'an 1022, le douaire de Cunégonde. Cette charte a trait à notre matière, puisqu'elle cite la *villa Hunonis* comme contiguë au comté Messin ; c'est sans doute le village d'Ennery, appelé *Hunneriaca villa in pago musellinse* en 898.

Gérard mourut en 1026, loué par un chroniqueur pour avoir fait beaucoup de bien aux églises. Ne laissant pas d'enfants, ce fut son frère Albert qui hérita du comté de Metz. Doué d'une grande piété, Albert partit en pèlerinage pour la terre sainte, et pendant plusieurs années on n'entendit plus parler de lui. Sa femme le croyant mort, distribua leurs biens aux communautés religieuses de Trèves et, en 1030, elle convertit en un monastère la villa de Boson (Bouzonville), qu'ils possédaient dans la vallée de la Nied, en qualité de marquis de Sargau.

Son fils, Godefroid, qui avait épousé Hadwide, de Dagsbourg, fut revêtu de la dignité de comte de Metz. Nous le voyons, en 1029, authentiquer un acte; et le conseil des échevins, qui l'assistaient comme jadis les décurions pour le défenseur de la cité, reçut du scribe le titre pompeux de sénat, emprunté aux souvenirs du droit romain. Godefroid devint comte de Verdun et, en 1033, il cédait le comté de Metz à son fils Folmar, que nous voyons en 1055, avec les échevins de Metz, authentiquer une donation en faveur de l'abbaye Saint-Symphorien. Les échevins

Digitized by Google

sont qualifiés, par le rédacteur de l'acte, du titre prétentieux de sénateurs du palais.

Le comte Albert était revenu, en 1037, de Palestine, porteur d'une parcelle de la Sainte-Croix, qu'il avait déposée dans l'abbaye de Bouzonville, et loin de revendiquer sa dignité de comte de Metz, il alla mourir en paix sur les bords de la Nied.

Folmar II, comte de Metz, concourt à une charte donnée à Metz en 1075. C'était le fils de Folmar I. Il vivait encore en 1090, et il transmit sa dignité à son fils Rodolphe, qui prend le titre de comte de notre cité, dans une charte de l'an 1093, concernant l'abbaye Saint-Clément. A l'imitation de son aïeul Albert, le comte de Metz Rodolphe, en 1095, s'enrôla sous la bannière de Pierre l'Ermite, et il alla en Palestine trouver une mort glorieuse, pendant que son frère Folmar III lui succédait dans le comté de Metz. Il semble que cette démission trouve son explication dans une lettre que P. Damien adressait, en 1058, au pape Nicolas II. Un comte de Metz, disait-il, brûlait en enfer parce que son grand-père avait volé des biens à Saint-Étienne, c'est-à-dire à l'évêché de Metz. Folmar III, en 1101, authentique plusieurs donations; mais, en 1105, ce n'est plus ce personnage qui représente l'Empereur d'Allemagne. A la tête de la cité, apparaît le duc de Lorraine, Thierry, qui prend le titre extraordinaire de duc de Metz, *dux Metensis*.

Que s'était-il donc passé? Les Messins, pressés par l'Empereur, s'étaient déclarés contre le pape Grégoire VII, le célèbre Hildebrand. Leur évêque Theodger s'était précisément déclaré partisan du pape; il était frère des deux comtes de Metz, Rodulph et Folmar III. Le peuple messin avait jeté à la porte

Digitized by Google

de Metz leur évêque et leur comte. Et nous voyons, en 1106, Folmar suivre en Italie la fameuse comtesse Mathilde. L'Empereur avait nommé comte de Metz un de ses fidèles, nommé Adalbert, homme très-riche et dont la fille Mathilde fut demandée en mariage par Maynard, comte de Moersberg (Morimont). La paix se rétablit entre le saint-siége et l'Empire, mais ce fut le fils de l'exilé, ce fut Folmar IV qui reprit les fonctions de comte de Metz en l'an 1111. Pour le distinguer de son père qui, paraît-il, vivait encore, nos rédacteurs de chartes nommèrent le nouveau comte de Metz : Folmar le Jeune. Il avait ramené d'Italie des scribes qui, en 1117, dataient leurs actes comme sous le Bas-Empire, en déclarant que c'était écrit du temps que le comte Folmar tenait la préfecture à Metz; nous remarquons surtout l'emploi de cette formule dans les chartes de l'abbaye de Senones. Une donation est faite, en 1120, à l'abbaye de Sindelsberg, en Alsace, par-devant le comte Volmar (*sic*) le Jeune ; et la même année, Théodoric, duc de Lorraine, concédait des terres à l'abbaye de Beaupré, sur la demande de Folmar, qui passe pour le fondateur de ce couvent. Il assista, en 1125, dans Mayence, aux restitutions de biens faites à l'abbaye de Saint-Denys par Mathilde, fille d'Adalbert, comte de Metz, notamment : Bliderstroff, sur la Sarre, le prieuré de Zelle et ce que possédait l'ancien comte de Metz Adalbert, près du château d'Amance. La veuve de Maynard avait épousé Folmar le Jeune. Le testament de Théodoric, duc de Lorraine, en 1128, parle de Mathilde, en lui donnant les titres d'épouse de Folmar, comte de Dagsbourg, de Metz et d'Amance. Ce mariage avait terminé tout débat et fait du comte de Metz un personnage très-important. Un scribe

Digitized by Google

messin appelle Folmar, en 1126, le comte de notre cité. Nous avons découvert son sceau dans les archives de l'abbaye de Pairis ; il est représenté, suivant la mode du temps, bardé de fer sur son palefroi lancé au galop, casque en tête, tenant en main la bannière du comté, dans l'attitude qu'il devait prendre quand il conduisait les Messins contre l'ennemi.

Son administration fut de longue durée. Nous retrouvons Folmar dans des chartes de l'an 1140 et de l'an 1141, concernant l'abbaye de Saint-Vincent. Il figure encore dans un acte de l'an 1157, avec son fils Hugo, qui est appelé comte de Metz, quoique jeune encore, dit la charte, mais déjà entièrement digne de succéder aux dignités si bien remplies par son père et par son aïeul.

Il entra quelque temps après en fonctions, tout seul, puisqu'en 1161 nous voyons Hugues, comte de Metz, confirmant la donation de l'impôt des laines faite à la collégiale de Saint-Thiébaut. Sa sœur, Mathilde, épousa, en 1179, Folmar, seigneur voué de Chatel-sur-Moselle.

En 1181 apparaît, dans une charte de l'abbaye Saint-Vincent de Metz, un Albert, comte, qui signe, en 1188, une charte donnée à Toul par l'empereur Henri VI, concernant les prétentions du comte de Toul sur les serfs du chapitre de cette ville. Chose singulière, Albert ne fait suivre sa signature que du titre de comte de Dagsbourg, tandis qu'en 1200, dans un acte de l'abbaye de Sturzelbronn, il prend nettement les titres de comte de Dagsbourg et de Metz. Nous le retrouvons, en 1204, apposant son sceau équestre au bas d'un parchemin de l'abbaye de Villers-Betnach. Albert s'est fait représenter bran-

Digitized by Google

dissant sa dague et se couvrant la poitrine d'un écu armorié au lion rampant, qui est le blason des comtes de Metz. Aussi retrouve-t-on cet emblème héraldique sur le contre-scel.

Cet Albert de Dagsbourg n'était point le fils d'Hugues, qui était mort sans enfants. Son comté de Metz avait été transmis, de par le droit féodal, à son cousin germain, Albert, dont la mère, Lutgarde de Dagsbourg, était la sœur de Folmar III et, par conséquent, la tante du comte de Metz décédé. Nous insistons sur ces détails, non point pour nous donner le vain plaisir de dresser l'arbre généalogique plus ou moins complet de nos comtes de Metz, mais seulement dans le but de faire ressortir que, durant plusieurs siècles, depuis Richard, le comté de Metz est resté, par droit héréditaire, dans la même famille. C'est un détail juridique qui ne manque pas de force pour répondre à nos écrivains qui veulent que, dès le dixième siècle, le comté de Metz ait été la propriété des évêques de Metz.

Une fois investi du comté de Metz par l'Empereur d'Allemagne, Albert de Dagsbourg devint un grand personnage. Aussi épousa-t-il la fille du comte de Loos qui le rendit père d'une seule enfant, Gertrude, qui était prédestinée à voir finir avec elle la dignité de comte de Metz. En 1206 elle était donnée en mariage à Thiebault, fils du duc de Lorraine, Frédéric, qui assignait en douaire, à Gertrude, le château de Thiecourt. L'acte de cette constitution de douaire nous a été conservé, accompagné du sceau équestre du père de Gertrude avec le lion rampant sur le bouclier et portant en légende : + SIGILLUM A.., COMITIS METENSIS, sceau d'A..., comte de Metz.

Dans un chapitre précédent nous avons raconté les

Digitized by Google

vicissitudes de ce mariage, nous n'avons plus à y revenir.

A la mort de son père, qui eut lieu en 1213, Gertrude devint comtesse de Metz par droit de naissance, et son mari porta fièrement dans les actes et sur son sceau les titres de comte de Metz et de Dagsbourg. Une charte de Simon Falcon, premier échevin de Metz, donne expressément à Thiebault le titre de comte de Metz. Il en est de même dans la charte de création de l'hôpital d'Arrancy par les bénédictines de Saint-Pierre de Metz. Au bas de plusieurs parchemins de l'abbaye de Pairis, en Alsace, flotte le sceau équestre de Thiebault, où le comte de Metz se voit en costume de chevalier, la lance en avant, avec la légende: + S. THEOBALDI COMITIS METENSIS, sceau de Thiebault, comte de Metz. Dans une charte d'Agnès, datée de 1214, la duchesse de Lorraine parle de *Thiebaut, son fils conte de Mes et de Dasbourg.* A la fin de la même année 1214, le roi des Romains se trouvant à Metz, chargea Thiebault, en qualité de comte de la cité de Metz, *comes ciuitatis Metensis,* de trancher avec l'archevêque de Trèves un débat fiscal soulevé contre la ville de Metz par des commerçants d'Huy.

Le comte de Metz chercha à se concilier l'affection des communautés religieuses. En 1216, il exemptait l'abbaye de Bouxières du droit de péage sur le pont voisin de la Moselle. Thiebault, duc de Lorraine, comte de Metz et de Dagsbourg, ratifiait, du consentement de sa femme, Gertrude, comtesse de Metz, une donation faite à l'abbaye de Beaupré.

Il semble que Thiebault pressentait ses malheurs à venir; il était, tout d'abord, bien vu de l'Empereur, parce qu'il avait, à Bouvines, combattu Othon, le

Digitized by Google

compétiteur au trône d'Allemagne. Mais cette faveur ne fut qu'éphémère. Le comte de Metz, devenu duc de Lorraine à la mort de son père, en 1218, semble avoir voulu se poser sur la tête la couronne ducale sans réclamer l'investiture de l'Empereur. Celui-ci convoqua aussitôt les grands vassaux des bords du Rhin et de la Moselle. A leur tête il s'avança, en 1219, au travers de la Lorraine et vint mettre le siége devant le château d'Amance où Thiebault s'était réfugié.

Le duc de Lorraine fut obligé de capituler et l'Empereur l'emmena prisonnier jusqu'au fond de l'Allemagne. L'évêque de Metz, Conrad de Scharpeneck, alla jusqu'à Wurtzbourg solliciter la mise en liberté de notre comte ; il l'obtint au prix de bien des démarches, tant l'Empereur considérait Thiebault comme un vassal félon et dangereux. Après un an de séjour forcé à la suite de l'Empereur, Thiebault reprit le chemin de ses États, mais en route il fut empoisonné par une courtisane sur les bords du Rhin. Il vint mourir à Nancy sans laisser de postérité.

Pour la consoler de son veuvage et la soutenir dans son isolement, le comte et la comtesse de Champagne s'empressèrent d'offrir à Gertrude leur jeune fils Thiebault pour époux, ce qu'elle accepta aussitôt, espérant sans doute se venger de l'Empereur.

Mathieu, le nouveau duc de Lorraine, qui avait succédé à son frère, aida au mariage de sa belle-sœur en lui laissant en gage Nancy et Gondreville que Thiebault avait assignés à Gertrude en garantie de sa dot. Par cet acte, Mathieu faisait une autre déclaration qui est bien plus importante pour l'histoire de Metz et qui est restée lettre morte pour nos historiens. Le duc de Lorraine s'engageait à livrer au comte de Champagne, pour son fils lorsqu'il serait

Digitized by Google

comte de Metz, « toutes les chartes du roi Othon, du » roi Frédéric et des évêques de Metz, que Mathieu » pouvait avoir par devers lui, concernant le comté » de Metz et le comté de Dagsbourg, et les autres » propriétés patrimoniales de Gertrude, sauf à ren- » trer en possession de ces pièces en cas de mort » sans enfant de la part de la comtesse de Metz. »

Disons-le bien haut, il y a eu à Metz des diplômes concédés par les empereurs Othon et Frédéric au sujet du comté de Metz; mais des gens intéressés à contester la nature de ce fief impérial ont fait disparaître ces précieux documents. Il nous en faut aujourd'hui recoudre les lambeaux.

Un jour amènera la découverte du second contrat de mariage de Gertrude. Contentons-nous de noter que cette dernière comtesse de Metz épousa un jeune homme qui sortait à peine de l'adolescence. Un contemporain, Albéric de Trois-Fontaines, avoue naïvement que la fortune seule avait été le mobile de cette union disparate. C'était le comté de Metz qui avait été le point de mire des ambitions du comte de Champagne. Il pensait faire reconnaître, par les Messins, son fils comme comte de Metz, dans le sens de prince souverain. Mais nos bourgeois avaient toujours considéré leur comte comme un haut fonctionnaire, comme un représentant de l'Empereur parmi eux, mais rien de plus; aussi repoussèrent-ils, avec énergie, les prétentions élevées au nom du nouveau comte de Metz. Le comte de Champagne ne trouva rien de mieux que d'en appeler à la force. Il fit un traité d'alliance avec les comtes de Bar et de Luxembourg qui étaient devenus, comme lui, de petits potentats tranchant du souverain. Et, en 1221, les armées combinées de Champagne, du Barrois et

Digitized by Google

du Luxembourg se présentèrent sous les remparts de Metz, intimant aux habitants l'ordre d'ouvrir leurs portes à leur comte, c'est-à-dire à leur souverain, menaçant, en cas de refus, de mettre le feu à la ville.

Les Messins répondirent à ces menaces en lançant des projectiles meurtriers à l'aide de leurs pierriers et de leurs mangoneaux.

Les faubourgs furent brûlés. C'est tout ce que le chroniqueur de l'abbaye Saint-Vincent a trouvé d'important à relever dans cette guerre. Dom Calmet déclare ignorer le motif de cette agression et nous sommes le premier à en parler parmi nos historiens.

Les Messins appelèrent à leur aide le duc de Lorraine, Mathieu, qui n'était pas fâché, dans l'occurrence, d'empêcher le futur comte de Champagne de gagner de l'importance autour de la Lorraine. Mathieu vint au secours de ses alliés. A la vue de cette armée le comte de Champagne battit en retraite ainsi que ses confédérés.

Ce fut la pauvre Gertrude qui paya l'insuccès de l'entreprise.

Du moment que le comté de Metz n'était plus qu'une charge honorifique accompagnée de quelques avantages matériels, ce n'était plus l'affaire de la maison de Champagne, qui avait rêvé de créer, à Metz, une principauté. Le comte et la comtesse de Champagne cherchèrent un moyen de faire rompre ce mariage qui ne donnait pas tout ce qu'ils en attendaient. Ils trouvèrent deux prétextes : la stérilité de Gertrude et des degrés de parenté trop rapprochés. Il était bien temps de s'en apercevoir ! Le divorce fut proclamé en 1222. Mais nous ne savons pas si l'on restitua à Mathieu de Lorraine les titres concer-

Digitized by Google

nant le comté de Metz et le comté de Dagsbourg. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour notre pays, c'est que ces documents sont perdus; peut-être les retrouvera-t-on un jour au fond des archives de Champagne?

Il semble que la comtesse de Metz voulut protester contre le grief de femme stérile, car, l'année même de son divorce, elle se remariait avec un jeune seigneur des bords de la Sarre, Simon de Linanges, et lui apportait en dot le titre de comte de Metz. Détail curieux, ce personnage semble n'avoir jamais porté le titre de comte de Metz, à la suite de négociations restées de même lettres closes à l'égard de nos historiens et que, pour cette raison, je dois donner en grands détails.

L'attaque du comte de Champagne et ses adhérents avait été tellement sérieuse que les murailles de Metz s'écroulèrent. Les Messins songèrent à jeter un impôt sur tous les habitants, sans distinction, pour subvenir aux frais des réparations de l'enceinte. Tout le clergé séculier et les religieux s'unirent pour crier à la violation de leurs priviléges. Les bourgeois messins passèrent outre. Les magistrats firent saisir les biens du chapitre et des monastères, on les vendit à l'encan. Pendant ce temps l'évêque de Metz, Conrad, se mourait dans sa deuxième ville épiscopale de Spire, en 1224, et il ne tardait pas à être suivi dans la tombe par Gertrude qui rendit son âme à Dieu sans laisser d'héritiers au degré successoral.

De par le droit féodal, le comté de Metz faisait retour à l'Empereur. Simon de Linanges n'avait plus le droit de se dire comte de Metz.

L'horizon se rembrunissait autour de la cité.

Pensant se donner un défenseur actif, les cha-

Digitized by Google

noines messins firent porter leur choix sur le fils d'un riche seigneur de la Meuse, sur un jeune diacre qui, enfant à peine, avait été à la fois élu chanoine à Metz, à Toul et à Verdun, et qui était devenu évêque de cette dernière ville depuis 1217, quoique n'ayant pas l'âge voulu pour être prêtre. Il se nommait Jean d'Aspremont.

Il consentit à devenir évêque de Metz et, ayant renoncé à son siége de Verdun, il fit son entrée dans notre ville au mois de septembre 1225, escorté du roi de Jérusalem, Jean de Brienne, son parent [1], ce qui devait annoncer aux populations de la Moselle que le nouveau prélat saurait, au besoin, trouver dans sa famille des bras pour l'assister.

Mais Jean d'Aspremont comptait plus sur son habileté que sur la force. Apprenant que la comtesse de Metz venait de mourir dans les premiers mois de l'année 1225, Jean d'Aspremont voulut profiter de l'occurrence pour faire retourner, dans les mains des évêques de Metz, plusieurs châteaux laissés en fiefs aux comtes de Metz, comme défenseurs de l'église messine.

Nous savons, par des documents inédits, que le comte de Metz, Albert, tenait en fiefs des évêques messins les châteaux de Turkestein, de Thiecourt, de Sarralbe et l'abbaye de Hesse. Au mois de septembre 1224, Gertrude, avec le consentement de Simon de Linanges, son mari, avait fait rédiger une charte par laquelle elle déclarait accroître les fiefs

[1] Ce personnage avait épousé, en 1209, l'héritière du royaume de Jérusalem, Marie, fille d'Isabelle et de Conrad de Montferrat, mais il ne régna jamais à Jérusalem ; il fut reconnu empereur d'Occident à Constantinople en 1231.

Digitized by Google

qu'elle tenait de l'évêque de Metz à Turkestein, Thiecourt, l'abbaye de Hesse et Albe, s'engageant à les augmenter s'ils ne produisaient pas 100 livres de messins de revenu annuel. Gertrude et Albert, son père, étaient propriétaires à Sarralbe; en effet, j'ai découvert une pièce du mois de mai 1224 où Gertrude, comtesse de Metz et de Dagsbourg, étant à Herrestein, confirmait à l'abbaye de Sturzelbronn la moitié d'une ferme située à Sarralbe, que son père avait donnée à ce monastère. J'ai trouvé, daté du 31 décembre 1200, un acte portant donation, faite par Albert, aux religieux de Sturzelbronn, d'un poêle en la saline de Sarralbe.

Ces actes sont authentiqués par le sceau équestre d'Albert et par le sceau de Gertrude. La comtesse de Metz y est représentée debout, en robe longue, tenant une branche de lis de la main droite et de l'autre une ceinture à nœud de veuve et, comme contre-scel, le lion rampant que nous avons vu être le blason des comtes de Metz.

Jean d'Aspremont acquit des collatéraux se disant héritiers de Gertrude ce que la comtesse de Metz possédait à Thiecourt, à Sarrebourg, l'abbaye de Hesse et même le comté de Metz.

Cette acquisition émut, non pas les Messins, mais les chanoines de la cathédrale, qui craignaient de voir les fiefs rachetés devenir la propriété de la famille d'Aspremont au détriment de l'évêché de Metz. A comparer la date de l'acquisition de ces biens avec celles de l'élection et de la réception de Jean d'Aspremont, il semble que les chanoines ne reçurent leur évêque solennellement que lorsqu'il leur eut donné une garantie. Nous avons été assez heureux pour découvrir cette charte que des malin-

Digitized by Google

tentionnés ont certainement voulu dérober à la connaissance de la postérité, pour nous tromper sur la façon dont nos évêques ont acquis le comté de Metz.

Par cet acte, dont personne n'a soupçonné l'existence, Jean, évêque de Metz, déclare, étant à Metz au mois de mai 1225, que c'est pour l'usage de l'évêché qu'il a obtenu le comté de Metz et tout ce que la comtesse de Dagsbourg, depuis peu décédée, avait en la ville de Metz et à Thiecourt, à Sarrebourg et l'abbaye de Hesse.

Pour bien établir que cette acquisition était faite au nom de l'évêché de Metz et non pas au nom personnel de l'évêque, Jean d'Aspremont s'interdisait le droit de disposer du comté et des fiefs rachetés, en dehors du consentement du doyen P., du trésorier D. et du chancelier du chapitre A. Il promettait, par serment, de ne jamais s'en dessaisir de son plein gré et il déclarait être responsable de toute dépossession qui ne serait pas le résultat de la violence. Quant aux autres propriétés provenant de la comtesse de Metz, Jean pouvait en disposer quand il le jugerait à propos, mais après avoir pris l'avis et le consentement des trois ecclésiastiques susdits.

C'est ainsi que le comté de Metz devint l'apanage de nos évêques par voie d'acquisition. Quel avantage retirèrent-ils de cette emplette? question d'autant plus utile à traiter que tous nos écrivains ont erré sur ce point faute des documents inédits que j'ai rencontrés. L'évêque Jean donna-t-il le comté en fief au nom de l'église de Metz? ou laissa-t-il cette dignité sans emploi ?

C'est la dernière hypothèse qui semble pouvoir s'induire des rares documents qui nous sont restés de ce temps. Gertrude ne laissait aucun héritier que

Digitized by Google

des collatéraux éloignés, des cousins de la famille de Zähringen, les uns margraffs de Bade, et un autre, Othon III, duc de Méranie, qui était devenu comte palatin de Bourgogne par son mariage avec la comtesse palatine Béatrice, en 1208.

Nous avons découvert une pièce qui prouve que l'évêque Jean d'Aspremont reconnaissait les droits d'hérédité du palatin de Bourgogne sur la succession de la comtesse de Metz. C'est une charte par laquelle le comte de Bar, Henri II, déclare recevoir en fiefs, des mains de Jean d'Aspremont, Briey et les châteaux de Thiecourt, de Fribourg, et cela du consentement du duc de Méranie, le comte palatin de Bourgogne, qui promettait le retour de ces fiefs à l'église de Metz s'il mourait sans enfants.

Cette charte, qui est datée du mois d'octobre 1225, a été faite précisément au moment où le duc de Méranie, se voyant contester ses droits de comte palatin de Bourgogne par la branche cadette, cherchait partout des alliés. Il venait de conclure préalablement un traité avec le comte de Champagne et le comte de Bar. On comprend son abandon de droits pour gagner les bonnes grâces du comte de Bar. Othon de Méranie intervient dans cette prise de fief à deux titres; mais pour Briey, c'était comme comte de Bourgogne. Nous avons trouvé un acte de septembre 1178, par lequel Henri I, comte de Bar, se reconnaît vassal de l'impératrice Béatrice de Bourgogne, épouse de Frédéric I, et se déclare son héritier dans le comté de Bourgogne, pour Briey, Amance et Menil en Lorraine. Quant aux châteaux de Thiecourt et de Fribourg, donnés en fiefs par Jean d'Aspremont au comte de Bar, avec Briey, nous les avons vus possédés par la comtesse de Metz, cousine d'Othon de Méranie ; or, si ce seigneur donne

Digitized by Google

son consentement à cette dévolution de biens, c'est que Jean d'Aspremont le reconnaissait comme ayant-droit de Gertrude. C'est sans doute avec lui, sans que nous en ayons la preuve, que notre évêque avait stipulé l'achat du comté de Metz et des autres biens laissés par la fille du comte Albert. De leur côté, les comtes de Bade vendaient leurs prétendus droits sur Dagsbourg à l'évêque de Strasbourg.

En présence de ces négociations, nous remarquons, dans la conduite de Simon de Linanges, un revirement bien accentué en ce qui concerne ses droits sur le comté de Metz.

En 1227, nous voyons ce seigneur déclarer qu'il fait sa paix avec Jean d'Aspremont. Ils étaient donc en guerre jusqu'alors, et cela se devine, pour la succession de Gertrude que le mari revendiquait, soutenant ne pas reconnaître la prétendue acquisition faite par Jean près de ces collatéraux. Simon de Linanges prend, dans cet acte, le titre de comte de Dagsbourg, sans y ajouter le titre de comte de Metz, comme faisaient sa femme et les autres maris de Gertrude. Il annonce que, de l'assentiment de son père, F. de Linanges, il épousera la fille de G., sire d'Aspremont, frère de l'évêque, et qu'il lui donne en dot le château de Dagsbourg avec ses dépendances et tout ce qu'il lui était échu par droit héréditaire dans les châteaux et dans les terres de Moersperg (Morimond), de Sarreguemines et de Waldeck, s'interdisant, par le même acte, la faculté d'aliéner ou d'engager le château de Dagsbourg sans le consentement de l'évêque Jean d'Aspremont. Il s'obligeait ensuite à lui remettre les lettres scellées par Jean d'Aspremont, que celui-ci lui avait données lorsque Simon lui avait fait hommage, avec la défunte comtesse de Dagsbourg, comme

Digitized by Google

seigneur-voué, de plusieurs châteaux des évêques. Simon consentait ensuite à ce que le château construit devant Dagsbourg par l'évêque, fût démoli aussitôt le mariage consommé. Pour l'exécution de ces promesses, Simon fournit des ôtages.

Cette union projetée n'eut pas lieu, et Simon déclara de nouveau la guerre à celui qu'il considérait comme lui volant son bien. Il ne fut pas heureux. Il nous apprend lui-même, dans une capitulation dressée le 7 avril 1233 à Lautern, qu'il fut fait prisonnier près d'Altweiler. Il nous parle, pour la première fois, de ses prétentions sur le comté de Metz dont il n'avait pas dit un mot en 1227. « Je, Simon, comte de Das-» bourg, dit-il, je fais savoir à tous que j'ai pourchassé » mon seigneur évêque de Metz Jehan, à propos du » comté de Metz et d'autres terres et d'autres choses » que je réclamais comme héritage de la comtesse » de Dasbourg, fille du comte Albert, que j'avais » eue pour épouse, tous bien que l'évêque m'avait » rendus à titre de fiefs. Je lui restitue les lettres » que nous avons faites à ce sujet, et j'accepte en » échange en fiefs les domaines de Dorolstheim, » Herrenspach et Miltspach. » Simon s'interdit d'aider par lui ou par ses hommes les bourgeois messins dans la guerre que l'évêque Jean d'Aspremont avait contre eux, contre le comte de Bar et leurs adhérents.

On comprend l'intérêt qu'avait eu Jean d'Aspremont à s'attaquer d'abord au mari de la comtesse de Metz. Il avait voulu enlever aux bourgeois messins un chef, puisqu'en qualité de comte de Metz, Simon aurait eu le droit d'appeler autour de sa bannière tous les habitants du pays Messin, et il ne faisait que bien mériter de l'Empereur en défendant les bourgeois

Digitized by Google

contre les tentatives d'usurpation de l'évêque de la cité.

Si, d'un côté, l'évêque de Metz, Jean d'Aspremont, faisait tout pour devenir le maître de la ville de Metz, les bourgeois messins se préparaient à la résistance. Non-seulement ils avaient réparé leurs murailles battues en brèche par le comte de Champagne, mais ils songeaient à étendre leur enceinte, même au delà de la Moselle. Ils voulurent entourer l'abbaye Saint-Vincent d'une muraille fortifiée, ce qui aurait fait une tête de pont de ce monastère en avant du pont Saint-Georges et du Moyen-Pont.

Les religieux de Saint-Vincent réclamèrent, et le 12 mars 1226 intervint une transaction qui reconnut à l'abbaye l'obligation de se laisser clore par une enceinte fortifiée qui se reliait avec les murs de la ville; mais comme indemnité, la cité renonçait à son droit de vaine pâture dans le domaine des Tappes[1] que l'abbaye de Saint-Vincent possédait sur la route de Metz à Thionville, et au milieu duquel s'élevait un donjon crénelé, reste d'un antique édifice.

Le clergé messin n'imita pas les religieux de Saint-Vincent. Le 14 décembre 1226, tous les ecclésiastiques de Metz se réunissent au cloître de la cathédrale et ils nomment quatre délégués chargés de protester contre les contributions de guerre que la cité réclamait d'eux, et de porter leurs doléances près de l'Empereur et près du pape.

Ne voyant pas venir de secours de ce côté, l'évêque Jean fait appel aux soldoyeurs de Gobert d'Aspremont, et, en 1229, il vient, à leur tête, démanteler la maison-forte des Tappes, au grand scandale des religieux de

[1] Anciennes étables gallo-romaines, *stabuletum, staples.*

Digitized by Google

Saint-Vincent qui consignèrent ce fait dans leur chronique. Ces pauvres moines n'étaient qu'au commencement de leurs misères.

Déjà, en 1026 [1], ils possédaient, près de la route romaine de Verdun à Metz, des terres avoisinant un ancien château-fort [2], propriété des évêques de Metz, qui avait donné à la villa élevée à ses pieds le nom de Châtel.

Contre les murs de ce manoir, les religieux de Saint-Vincent bâtirent une petite chapelle dans laquelle ils déposèrent les reliques de saint Germain, l'évêque de Paris, que leur avaient sans doute envoyées les religieux de l'abbaye Saint-Vincent de Paris, en échange des reliques de saint Vincent, que Théodoric avait apportées à Metz. La chapelle devint si importante qu'en 1140 elle figure dans les chartes sous le titre d'église de Saint-Germain à Châtel [3].

Plusieurs guérisons furent obtenues par des pèlerins qui s'étaient rendus dans la chapelle de Saint-Germain. Les religieux de Saint-Vincent se prévalurent de ces miracles pour obtenir, le 4 février 1177, du pape Alexandre III, le droit d'adjoindre à cet édifice un prieuré, c'est-à-dire un petit couvent où l'on plaça plusieurs religieux sous la direction d'un prieur. Le prêtre qui, au nom du Chapitre, desservait l'église de la villa de Châtel, voulut considérer l'église supérieure comme étant une succursale de sa paroisse où il avait le droit d'officier. Il fallut recourir au pape, et, le 3 février 1178, Alexandre III donna raison aux

[1] Charte de l'abbé Popon. — Collection particulière, à Paris.

[2] *Castellum.*

[3] Tous ces renseignements inédits sont extraits des archives de l'abbaye Saint-Vincent, déposées aujourd'hui aux archives du département de la Moselle.

Digitized by Google

religieux ; et, par une autre bulle du 13 février 1178, le même pape confirma à l'abbaye Saint-Vincent la possession, sans partage, de ce qu'il appelle l'*église de Saint-Germain-des-Monts*. En 1180, l'évêque de Metz, Thierry, confirmait lui-même l'établissement du prieuré sur le mont Saint-Germain ; et, pour trancher toute discussion, un autre évêque de Metz, Bertram, en 1181, attribuait au vicaire de Châtel une part dans les oblations de l'église Saint-Germain. Mais en même temps, le 21 novembre 1181, ce prélat accordait à l'abbaye Saint-Vincent une charte par laquelle il reconnaissait que ces religieux étaient propriétaires de l'église de Saint-Germain de Châtel et de biens dans la villa de Châtel du mont Saint-Germain. C'était comme propriétaires de cette partie du territoire de la paroisse qu'ils étaient tenus à payer les oblations.

Par bulle datée du 15 mai 1192, le pape Célestin III confirma à l'abbaye Saint-Vincent la possession de l'église de Saint-Germain, et dans la même villa de Châtel, le mont Saint-Germain. Cette bulle permit en outre l'extension des propriétés que l'abbaye prenait de ce côté. En 1181, elle avait acquis Amanvillers et sa chapelle, village contigu au prieuré ; en 1192, elle y avait ajouté le domaine voisin de Champenois [1].

Il paraît que le prieur eut encore maille à partir avec le vicaire du village de Châtel, puisque nous voyons, en 1198, Célestin III obligé de donner une nouvelle bulle aux religieux de Saint-Vincent, pour

[1] *Ecclesiam sci Germani de* CASTELLO *in eâdem villâ de* CASTELLO *montem St. Germani decimam agrorum de* CHAMPENOIS AMANVILLERS.

Digitized by Google

leur reconnaître le droit exclusif de desservir l'église Saint-Germain-au-Châtel.

Nous avons donné en détail toutes les pièces constatant l'érection du prieuré de Saint-Germain-au-Châtel, pour démontrer qu'en dépit des bulles de papes et des chartes d'évêques, les droits des religieux de Saint-Vincent furent méconnus par Jean d'Aspremont.

Ce prélat, qui ne connaissait qu'un but, celui de jouer au souverain dans sa ville épiscopale, jeta les yeux sur la position du *castellum* ruiné de Saint-Germain. En 1231, il vint faire relever de ses ruines ce château; comme les religieux se plaignaient, raconte la chronique de Saint-Vincent, Jean d'Aspremont les jeta à la porte de leur prieuré[1]. Il put, à son aise, faire bâtir par les vassaux du lieu un château rectangulaire, flanqué de quatre tours aux angles, avec un énorme donjon accolé à la muraille de la face regardant le Barrois, c'est-à-dire du côté du plateau de la Voëvre, seul endroit par où le manoir était accessible, tout le reste occupant la pente d'un promontoire à la rencontre du vallon de Châtel et de celui de Champenois. Ce château fut entouré d'une double enceinte que défendaient, de distance en distance, des moitiés de tours rondes, du haut desquelles il suffisait de laisser rouler des fragments de rochers pour écraser les assaillants. Dans chacun de ces bastions, Jean fit entasser d'énormes boulets de pierres, que l'on retrouve encore de nos jours enfouis sous des monceaux de ruines. Le chemin conduisant à ce castel redoutable était tracé en zigzags le long du rocher qui regardait le village. Il était enfilé par

[1] *Monachi priorâtû ejiciuntur.*

Digitized by Google

les archières du château et débouchait sur le ruisseau du vallon : chose essentielle, car le châtel n'avait d'eau que celle conservée dans des citernes. N'était-il point bâti sur des rochers? La pierre avait été trouvée sur place, il ne s'était agi que de la tailler, mais quant à l'eau il n'en pouvait être question.

L'église du prieuré avait été conservée, mais englobée de façon que le chœur était devenu le rez-de-chaussée du donjon, et pouvait au besoin servir de salle d'armes.

Cette construction, entreprise au sommet du mont Saint-Germain, se reliait, dans le système militaire du temps, avec une autre forteresse dont les Messins, depuis des siècles, voyaient se dessiner la silhouette menaçante du côté de la Lorraine, au sommet de la montagne qui sépare le bourg de Jouy-aux-Arches du village d'Augny, et que le vulgaire appelle encore de nos jours le mont Saint-Blaise.

Cette colline, de forme conique, présente à son sommet une plate-forme ovale, entourée d'un fossé en terre, où l'on a trouvé des haches en pierre, ce qui permet de croire que ce lieu était habité à l'époque celtique. Des restes de substructions gallo-romaines, trouvés en 1827, et un fût de colonne en syénite, prouvent que les Romains y avaient élevé, sinon un temple, au moins un poste militaire chargé de surveiller la grande route militaire qui, à l'inverse d'aujourd'hui, passait au pied du versant oriental, près d'un haras, un *equiniacum,* qui a valu au village qui le remplace le nom d'Augny.

L'abbaye de Saint-Symphorien, fondée en 610, hors des murs de Metz, avait reçu le patronage de la villa d'Augny, c'est-à-dire le droit d'y percevoir

Digitized by Google

les dîmes et d'y nommer le desservant. En conséquence, elle y avait fait construire une église dédiée à saint Jean.

En 1029, l'évêque de Metz, Théodoric, confirme à l'abbaye la jouissance de l'église Saint-Jean, de la villa d'Augny [1], avec la chapelle voisine de la villa de Féy.

Quelque temps après éclataient des différends entre le comte de Champagne et l'empereur d'Allemagne Conrad, à propos de la succession de la Bourgogne. En 1035, Bar fut pris par les Champenois; en 1036, Toul était assiégée et Verdun insulté [2]. Il semble qu'ils vinrent jusqu'à Metz et détruisirent l'église d'Augny, peut-être dans l'attaque qu'ils firent du château situé au sommet de la montagne et qui servait aux Messins de poste avancé. En 1056, les religieux de Saint-Symphorien furent autorisés à rebâtir leur église de Saint-Jean, détruite jadis [3], et reçurent le droit d'y placer un vicaire.

Ils obtinrent, en outre, du comte de Metz, Folmar, et de l'évêque, le droit d'adjoindre à cette église un prieuré pour y recueillir plusieurs moines [4].

Les archives de l'abbaye Saint-Symphorien ne nous étant point parvenues en un aussi bon état que celles de Saint-Vincent, c'est tout ce que nous possédons d'écrit sur ce prieuré. Mais heureusement la tradition locale vient à notre aide. L'église Saint-Jean, dont il est question déjà en 1029, existait au sommet de la montagne et les habitants d'Augny et de Féy y

[1] *Ecclesiam sci Johannis de villa Auniaco cum capella adjacente de villa Faith.*

[2] Chr. Sigebert de Gemblours.

[3] *Olim dirutam.*

[4] *Ut ibidem monachi habitent.*

Digitized by Google

venaient à la messe. Dans cette église paroissiale il y avait une chapelle où un pèlerin, revenu de Palestine, déposa une relique de saint Blaise que l'on accourait implorer contre toutes les maladies et principalement pour les maux de tête; de là le dicton resté populaire dans le pays Messin :

Le bon saint Blaise
De tout mal apaise.

Les pèlerins se mettaient sur la tête des couronnes de fer appendues au reliquaire, et ce contact faisait merveille; pour les autres maladies on mangeait des petits pains, dits de saint Blaise, qui avaient passé la nuit sur l'autel, à côté des reliques du saint martyr[1]. Les vieillards se souvenaient encore, il y a cinquante ans, des splendeurs d'une foire qui se tenait, chaque année, à l'entrée de l'église, le lundi de Pâques. Il est probable que cette foire s'était tenue, dans l'origine, le jour où l'église catholique fête le souvenir de saint Blaise, c'est-à-dire le 3 février, mais que l'inclémence de la température avait fait reporter la solennité à l'entrée du printemps. Au même jour on se rendait en foule à l'abbaye Saint-Martin de Metz, à une foire qui se tenait en avant de l'église du couvent et on effectuait un pèlerinage dans l'église où se trouvaient exposées, à la vénération des fidèles, les reliques de saint Quentin, au sommet du mont qui a gardé le nom de l'apôtre du Vermandois.

On comprend, dès lors, que l'église d'Augny eût été détruite par un fait de guerre vers 1036, puis-

[1] Cette coutume dévotieuse, qui ne fait de mal à personne, s'est conservée dans l'église Saint-Eucaire où, chaque année, affluent des pieux visiteurs le jour de la fête saint Blaise, le 3 février.

Digitized by Google

qu'elle était perchée à la cime d'une montagne et à côté d'un manoir fortifié. Ce dernier édifice fut aussi reconstruit et, au douzième siècle, pour montrer qu'il avait été complétement rebâti, on l'appelait le *novum castrum*, ce que le moyen âge a traduit par le *Neufchastel*, dénomination qui, pendant plusieurs siècles, a servi à désigner cette forteresse, même quand elle tombait de vieillesse. Ce château avait la forme d'un parallélogramme dont les plus grandes faces regardaient Metz et Nancy. Aux quatre angles s'élevait une tour ronde aux murs très-épais. Contre la face regardant Metz se voyait un donjon rectangulaire ayant trois étages de salles voûtées et recouvrant trois oubliettes. On ne pénétrait du dehors dans le donjon qu'à l'aide d'échelles. Mais on y communiquait de l'intérieur par les galeries du premier étage. Un bail, fortifié de tourelles, servait de première enceinte. La porte d'entrée était en avant du donjon, la route qui y conduisait serpentait tout le long de la colline.

Le Neufchastel semble avoir toujours appartenu aux évêques de Metz, qui en firent le siége de leur pouvoir temporel tant qu'ils n'eurent pas donné cette mission à la ville de Vic, sur la Seille.

L'évêque Étienne de Bar, vers 1155, fit démolir un château fort que le duc de Lorraine avait fait bâtir à Vic et une fortification élevée entre Vic et Marsal, au milieu de la plaine marécageuse, et un château que le comte de Hambourg avait élevé contre Marsal. Bertram, vers 1182, fit bâtir, lui, au contraire, une maison noble à Vic. Son successeur, Conrad de Scharpeneck, compléta le système de défense de Vic, afin d'en faire un bon lieu de refuge. Comme la ville n'était entourée que d'une simple muraille, il cons-

Digitized by Google

truisit dans l'intérieur un château-fort, remarquable par l'élévation de ses murailles et de ses tours. Le Neufchastel devint la résidence du Voué de l'évêché, dignitaire qui appellera notre attention tout à l'heure. Les hauts personnages qui reçurent en fief de l'évêque ce manoir, en prirent le nom. Dans une charte donnée en 1130, par l'évêque Étienne de Bar, à l'abbaye Saint-Symphorien, pour confirmer ses biens et notamment l'église d'Augny, chose à noter, parmi les personnes qui corroborèrent de leur signature cette charte, nous remarquons Frédéric Albert de Neufchastel. En 1161 un Boemond de Neufchastel se montre parmi la haute bourgeoisie de Metz. En 1224 Bertrand, fils de Jérémie, chevalier du Neufchastel, donne à l'abbaye Saint-Symphorien, pour le salut de son âme, plusieurs serfs qu'il avait à Augny.

Ce Jérémie, chevalier de Neufchastel, était le représentant militaire de l'évêque. Ce fut lui que Jean d'Aspremont chargea sans doute de rallier tous les vassaux de l'évêché sous la bannière épiscopale qui flottait au vent, au sommet des donjons du châtel Saint-Germain et de Neufchastel.

C'était lui ou son fils Bertrand qui, en 1232, pensons-nous, occupait le poste de Voué de l'évêché. Nous ne leur connaissons, comme successeur immédiat dans leur fief, que le sire Pierron de Neufchastel, dont l'existence ne nous est révélée que par une charte du mois d'avril 1250, à propos d'une donation faite par *Claire, la femme lou signor Pieron dou Neufchaistel et lou fils, Gerardin dou Neufchaistel.*

Quand les vassaux de l'évêché furent rassemblés sous les voûtes du châtel Saint-Germain et du châtel Saint-Blaise, ils ne tardèrent pas à être rejoints par les soldoyeurs de la famille d'Aspremont, que vinrent

Digitized by Google

renforcer les troupes du duc de Lorraine et du comte de Bar.

Les d'Aspremont devaient marcher au moindre signal de l'évêque, parce que le château d'Aspremont était un fief de l'évêché de Metz. On a même l'acte par lequel Gobert d'Aspremont fit hommage à son frère Jean.

Cet évêque avait un autre frère, nommé Geoffroy, à qui il avait fait épouser Laurette de Sarrebruck, fille de Simon III de Sarrebruck et de Jeanne d'Aspremont qui, par la mort de ses parents en 1235, était devenue comtesse de Sarrebruck et, par suite, feudataire de l'évêché. Par ce mariage le comté de Sarrebruck passa dans la famille des d'Aspremont, à la mort de Laurette, en 1246.

L'évêché avait, en outre, des feudataires à Blies-Castel [1], à Hombourg, sur la Rosselle [2], à Haboudange [3], à Winsberg [4], à Weldentz [5], à Lœvenberg [6], Langstein [7], Herrenstein, Lichtenberg, Geroldseck.

On comprend que lorsque toutes ces troupes furent réunies dans la vallée de la Moselle, les bourgeois de Metz durent trembler. Mais ils avaient confiance dans leur bon droit et dans la solidité de leurs murailles.

En 1232 l'évêque Jean d'Aspremont et ses alliés s'avancèrent sous les murs de Metz, sommant nos bourgeois, comme l'avait fait le comte de Champagne

[1] Acte de foi et hommage, de 1166-1206.
[2] — — de 1200.
[3] — — de 1097-1166.
[4] Acquisition en 1164.
[5] — en 1220.
[6] — en 1220 et en 1222.
[7] — vers 1130.

Digitized by Google

dix ans auparavant, d'ouvrir leurs portes à leur comte, à leur souverain.

La petite chronique de Saint-Vincent nous apprend que les Messins résistèrent tellement bien que l'évêque ne put rien obtenir d'eux [1].

A en croire un autre chroniqueur [2], les Messins auraient acheté la défection du comte de Bar [3]. Heureusement, pour l'honneur de ce prince et de nos bourgeois, nous avons trouvé une pièce qui dément cette insinuation et qui prouve le peu de foi qu'il faut ajouter aux chroniques ecclésiastiques quand elles ont à rapporter les incidents des luttes des bourgeois avec leurs évêques.

Les Messins, se voyant menacés d'un assaut en règle par des forces aussi considérables, s'empressèrent d'envoyer des délégués près d'Henri, empereur d'Allemagne, pour lui exposer leur situation. Ce souverain ne crut pouvoir mieux faire que d'adresser une lettre au comte de Bar et, vraisemblablement, une autre au duc de Lorraine, leur ordonnant de prêter l'assistance de leurs armes aux bourgeois messins contre les attaques injustes de leur évêque. L'Empereur fit plus, il écrivit au roi de France, en 1231, une lettre que j'ai eu la bonne fortune de retrouver [4]. Je dis bonne fortune, puisque ce document authentique jette un jour tout nouveau sur ces débats et leur attribue leur véritable caractère.

Tandis que nos chroniqueurs monastiques vou-

[1] *Non potuerunt prœvalere.*
[2] Albéric de Trois-Fontaines.
[3] *Mediante pecuniâ deseruit episcopum.*
[4] *Liber principum* de la Bibliothèque Colbert. — Collection de Camps, T. LXVII (Bibl. imp., Paris).

Digitized by Google

laient nous faire croire que les torts étaient du côté de nos bourgeois, l'Empereur déclare nettement que le prince de l'Empire, l'évêque de Metz, se refuse à rendre justice aux bourgeois de Metz, pour les dommages qu'il leur a causés, et cela par esprit batailleur et malicieux [1]. Henri avertit le Roi de France que lui, en vertu de son autorité impériale, il a donné ordre à son fidèle le comte de Bar et l'a prié, par amour pour lui, d'assister de ses forces militaires les bourgeois messins contre leur évêque. Ayant appris que Jean d'Aspremont s'est adressé aux grands et aux barons du royaume de France pour nuire aux bourgeois messins, l'Empereur sollicite de la loyauté du Roi de France d'empêcher ses feudataires de ne donner ni secours ni avis contre l'Empire, contre le comte de Bar et contre les bourgeois messins.

Louis VIII adressa à ses prévôts de Champagne la copie de cette lettre, qu'il fit accompagner d'un ordre daté de Saint-Germain-en-Laye, au mois de février, d'avoir à refuser à l'évêque de Metz tout avis ou tout secours contre le Roi des Romains, le comte de Bar et les bourgeois messins.

Il est évident que le duc de Lorraine, neveu du comte de Bar, dut recevoir la même lettre du Roi des Romains, puisqu'il était aussi vassal de l'Empire. Mais il n'en tint pas compte et mal lui en prit.

La chronique de Saint-Vincent nous apprend qu'en 1233 les Messins, aidés du comte de Bar, prirent à leur tour l'offensive, et ils allèrent assiéger le château de Floranges, sur la Fensch, qui, situé au confin du Barrois, appartenait à la famille de Lorraine. Ils firent de même à l'égard du Neufchastel et d'autres

[1] *Non consentiens in strenuitate et malitiâ.*

Digitized by Google

maisons appartenant soit à la Lorraine, soit à l'évêché. Albéric ajoute le nom de deux autres châteaux, Vry et Sancy. Le premier était une citadelle que les bourgeois avaient construite à deux heures de marche au nord ; le second était un château du Barrois. Cela suppose que ces forteresses avaient été prises par l'évêque auparavant.

Le succès fut complet en faveur des Messins, et cela les encouragea à venir, toujours avec le comte de Bar, assiéger, en 1234, le château qu'avait construit Jean près du prieuré de Saint-Germain.

La chronique de Saint-Vincent dit brièvement que les défenseurs de ce manoir se rendirent à discrétion.

Albéric de Trois-Fontaines dit que le siége, commencé en 1232, dura deux ans, et que le duc de Lorraine ayant suivi l'exemple de son neveu le comte de Bar, s'était fait l'auxiliaire des Messins.

La chronique des évêques de Metz, rédigée en 1270, est bien plus explicite sur cet événement, sans être plus véridique.

Ne se doutant pas que nous retrouverions les actes d'acquisition du comté de Metz, bien distincts de l'acte d'acquisition des fiefs de l'évêché, que détenait la dernière comtesse de Metz, le chroniqueur ecclésiastique nous raconte que l'évêque Jean d'Aspremont acquit le comté de Metz et quatre châteaux nobles avec leurs dépendances, savoir : Sarrebourg, Sarralbe, Turquestein et Herrestein, qui étaient du fief susdit, et il les donna à l'église de Metz, en propriété perpétuelle.

L'évêché jouissait de la paix et de la tranquillité quand un homme ennemi vint semer la zizanie entre l'évêque et les bourgeois messins. Quel était cet homme ennemi ? On pouvait supposer que ce fut

Digitized by Google

Symon de Dagsbourg, mais le chroniqueur va se charger plus loin de nous détromper sur ce point. Cet écrivain ayant bien soin, dans sa partialité, de sauter par-dessus le siége des Tappes, et le siége de Metz, œuvre de Jean d'Aspremont, arrive tout de suite à nous dire que, poussés par leur orgueil, les Messins vinrent mettre le feu à Chatés, villa que l'évêque possédait devant Metz. Ils crevèrent les yeux à un clerc et commirent d'autres méfaits qu'il serait trop long de rapporter.

L'évêque Jean d'Aspremont, à bout de patience, excommunia les bourgeois messins et, quittant la cité, il lança contre elle l'interdit de toute cérémonie religieuse, puis il se retira dans le château dit de Saint-Germain, qu'il avait fortifié devant Metz. Les membres du paraige de Port-Sailly, qui lui avaient juré fidélité, ne tardèrent pas à le rejoindre dans cette forteresse. Leurs maisons furent rasées et leurs biens confisqués.

Voyant l'insuffisance des armes spirituelles, l'évêque de Metz — continue notre chroniqueur — songe à recourir au bras séculier du duc de Lorraine et du comte de Bar, ses fidèles qui étaient tenus envers lui par les liens de la vassalité féodale. Mais ceux-ci, corrompus à prix d'argent, non-seulement quittèrent l'évêque qu'ils devaient défendre, mais ils eurent la lâcheté de soutenir en véritables traîtres la Commune de Metz pendant trois ans et de venir à l'improviste assiéger les membres du paraige de Port-Sailly dans le château de Saint-Germain. A cette nouvelle, l'évêque, qui avait envoyé son frère en France pour lui ramener des chevaliers, se voyant sans ressource, d'autant plus que l'évêque de Verdun, son cousin, ne pouvait le rejoindre, envoya un

Digitized by Google

homme courageux en Teutonie, à l'étranger, pour implorer le secours des illustres comtes d'Herrenstein et de Dagsbourg, et d'autres nobles qui avaient à leur solde de valeureux chevaliers. Il fit tant qu'une forte armée se présenta sur la rive droite de la Moselle la nuit. Hommes et bêtes étaient fatigués et hésitaient à passer la rivière qui était très-haute. Les Messins qui entouraient le château de Saint-Germain (situé à deux kilomètres de la rive gauche de la Moselle) pressèrent les assiégeants, comptant que l'armée des ennemis ne franchirait la Moselle que le lendemain matin. Mais quel fut leur étonnement de voir déboucher les soldoyeurs allemands que commandait Simon de Dagsbourg!

Les assiégés, — et les Messins étaient altérés de leur sang, — n'avaient plus que des vivres pour huit jours. Le siége traînait à nouveau en longueur quand intervint l'évêque de Toul, qui s'agenouilla devant Jean d'Aspremont et lui persuada d'accepter un traité de paix, ce qu'il fit à la condition que tous les membres du paraige qui l'avaient soutenu rentreraient dans le libre usage de leurs personnes et de leurs biens.

Le récit de cette chronique des évêques de Metz a été accepté sans contrôle par nos auteurs anciens [1] et modernes [2] qui, surenchérissant sur ce récit, ont fait de Jean d'Aspremont un membre du paraige de Port-Sailly. Il est essentiel de faire ressortir l'infidélité de cette narration.

[1] La chronique de Ph. de Vigneules, — la chronique en vers de Metz n'ont fait que traduire plus ou moins exactement notre chronique épiscopale.

[2] *Revue d'Austrasie.*

Digitized by Google

L'ordre de l'Empereur donné au comte de Bar et au duc de Lorraine montre ce qu'il faut penser de cette inculpation de trahison, à prix d'argent, mise en avant par notre chroniqueur, à l'imitation d'Albéric de Trois-Fontaines. Ce n'est pas un ennemi de l'évêché qui souleva les Messins contre leur évêque, c'est bien ce personnage qui, dans son orgueil, voulut, comme les évêques de pays voisins, exercer ce qu'on appelait les droits régaliens dans toute leur étendue.

L'intervention du comte de Dagsbourg est rendue très-vraisemblable par les actes de foi et hommage de 1227 et la capitulation de Kaiserslautern le 17 avril 1233, où il parle formellement de la guerre soulevée contre l'évêque de Metz par les bourgeois et le comte de Bar.

Il est très-vraisemblable qu'il soit venu au secours des assiégés du châtel Saint-Germain, comme le raconte notre chroniqueur, mais ce qui n'est pas admissible, c'est de faire croire que c'est Jean d'Aspremont qui a dicté les conditions de la paix. Il les a subies, au contraire, et ce qui le prouve d'une façon irréfutable, c'est qu'à dater de cette époque il n'a plus songé à faire revivre, à l'égard des Messins, les droits ni le titre de comte de Metz. Cette institution a été enterrée sous les décombres du châtel Saint-Germain, qui n'a jamais été relevé de ses ruines depuis ce moment. Vers 1255 le successeur de Jean d'Aspremont, l'évêque Jacques de Lorraine, semble annoncer quelque velléité de recommencer la lutte. Il acheta l'advocatie de Châtel, que possédait le sire Pierre, fils du sire Pierre, ancien chevalier de Neufchatel. Ce qui prouve que les évêques de Metz renonçaient de faire du châtel Saint-Germain le centre de leur juridiction

Digitized by Google

seigneuriale, c'est qu'ils la reportèrent au châtel Saint-Blaise. Ce n'est qu'en 1283 que les religieux de Saint-Vincent rentrèrent en possession du mont Saint-Germain par une bulle du pape Martin. Ils rebâtirent leur prieuré et leur église: celle-ci, en 1679, fut réparée comme étant encore le but de pieux pèlerinages.

Enfin plusieurs chartes nous permettent d'expliquer cet appui singulier que l'évêque Jean trouva dans une catégorie de la population de Metz, que le chroniqueur appelle le paraige de Port-Sailly. En attendant que nous nous expliquions sur cette institution municipale messine des paraiges, nous pouvons dire que nous remarquons, comme possédant des biens au bas du Neufchastel, plusieurs membres de la famille messine qui tirait son nom de la porte Sailly, notamment Henry de Port-Sailly qui, en 1206, jouissait de l'advocatie d'Orly.

Vers 1190, un *Garsilius de Porta-Saliæ* figure dans un acte de restitution d'une vigne située à Augny. Un autre acte de 1207 dit formellement que Henri de Port-Sailly, fils de Garsire de Port-Sailly, alors décédé, possédait plusieurs familles serves à Augny.

Cette famille de Port-Sailly était peut-être parente de celle de Neufchastel, ou mieux un de ses membres avait peut-être reçu la mission de défendre le châtel Saint-Germain.

Nos recherches sur ce *castellum* nous ont amené à établir une série de seigneurs qui avaient pris leur nom de ce manoir.

En 1141, Hugues, chevalier de Châtel, signe une charte donnée à l'abbaye Saint-Vincent, où il est question de confirmer la possession de l'église Saint-Germain de Châtel avec ses dépendances.

Digitized by Google

En 1150 paraît un Richard du Châtel qui, en 1161, porte le titre de chevalier. Il vivait encore en 1171.

Son fils, Henri de Châtel, indiqué déjà en 1163, succéda sans doute à son père dans le manoir. Une charte en parle encore en 1180. Il eut pour successeurs, et peut-être pour fils, Guillaume de Châtel, mentionné en 1184, et le seigneur Étienne de Chastel, indiqué en 1196.

En 1212 se montre, dans le pays Messin, Henri de Chastel avec son fils Hugues. En mai 1221 Henri, chevalier de Châtel, et son fils Hugues, donnent leur domaine de Champenois aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et cela en présence de Simon, seigneur de Rozérieulles, village voisin. En 1219, une charte fort intéressante nous parle de Symon, chevalier de Châtel, frère, sans doute, d'Henri, qui reconnaît que leur père, qu'il ne nomme pas (sans doute le sire Étienne de Chastel), avait profité de sa position de protecteur du couvent de Saint-Vincent pour se donner le droit d'élire et de destituer le *villicus* d'Amanvillers. Symon de Chastel renonce à ce droit et reçoit en échange un droit d'usage dans la forêt qui sépare Châtel, d'Amanvillers, et il s'oblige de garder ce bois au nom des religieux. Ce chevalier vivait encore en 1246, puisque les moines de Saint-Vincent se plaignaient amèrement de ses abus d'autorité à Amanvillers.

D'après ces donations de biens, situés soit à Amanvillers, soit à Champenois et nullement à Châtel, il est permis de conjecturer que ces seigneurs habitaient en dehors du manoir de Châtel, sur les confins d'Amanvillers et de Champenois. Or, précisément, nous trouvons à l'extrémité du territoire du village de Châtel, non loin d'Amanvillers et de Champenois,

Digitized by Google

le vieux château de Montigny-la-Grange, perdu au milieu des bois et rebâti au seizième siècle, sans que l'histoire ait gardé le souvenir de ses fondateurs. Cette forteresse, flanquée de tours carrées et entourée de fossés pleins d'eau, a dû être créée par les sires de Chastel quand l'évêque de Metz, Jean d'Aspremont, se fut emparé du *castellum* du mont Saint-Germain. S'expliquerait alors facilement la coutume de ces seigneurs de s'appeler parfois de *castris*, c'est-à-dire des châteaux, au lieu de *castellum* ou du châtel.

C'est Symon, chevalier des châteaux, qui fut évincé par l'évêque. En 1235, un Pierre de Chastel, sans doute son frère, était maître-échevin. Remarquons que, d'après la chronique du doyen de Saint-Thiébaut, cette élection aurait été faite à l'issue de la guerre de Saint-Germain, qui dura quatre ans, et pendant laquelle Metz resta sans Maître-Échevin; d'où nous pouvons induire que c'était précisément cette élection du Maître-Échevin qui fut le point de départ de la zizanie, suivant l'expression du chroniqueur épiscopal messin. Pierre de Chastel pourrait bien être l'homme ennemi qui poussa les Messins à la résistance contre les prétentions de suzeraineté de Jean d'Aspremont. Le populaire le récompensa en le nommant maître-échevin, car ce fut lui qui, le dernier, fut élu par le suffrage universel. Son successeur fut nommé par le princier et les cinq abbés désignés dans la charte de Bertram, et c'est peut-être la mise en exécution complète de cette charte que réclamait Jean d'Aspremont. C'est sous le maître-échevinat de Pierre de Chastel que fut reportée, au bas de la colline, le long de la Seille, l'enceinte de Metz, sans doute compromise par le siége précédent. La *porte Muselle* se trouva alors sans emploi et ayant l'air

Digitized by Google

d'une citadelle au milieu de la ville. On fit raser le donjon municipal qui, accolé à la *porte Muselle,* serait resté comme une menace permanente pour la bourgeoisie. Aussi un amateur, que je soupçonne être un ecclésiastique, voulut montrer que l'on n'était pas dupe de cette concession de la municipalité, à ce que nous appellerions l'élément démagogique. Un beau matin on trouva, dans les fondations de cette tour de *porte Muselle,* un tronçon de colonne antique sur laquelle était gravée, en lettres d'or, l'inscription suivante :

HÆC EST STRUCTURA NOBILIUM QUÆ PROCESSU TEMPORIS DEFICIENTE JUSTITIA, CONVERTETUR AD IGNOBILES.

c'est-à-dire que le gouvernement de Metz qui, jusqu'alors, avait été le monopole de l'aristocratie, devait tomber entre les mains de la vile multitude. C'est ainsi, qu'inspiré par la politique, on faisait déjà, à Metz, des plaisanteries aux archéologues du temps, pour persifler l'autorité locale.

III.

LES VOUÉS DE L'ÉGLISE DE METZ.

Nous venons d'assister à la fin des comtes de Metz, et nous avons vu la part prise par l'évêque Jean d'Aspremont dans la disparition de cette dignité impériale. C'était le résultat d'une lutte séculaire entreprise par nos évêques contre nos comtes, lutte dont les phases, quoique très-curieuses, étaient mal connues. Dans chacune des villes épiscopales de la Gaule les évêques parvinrent, la plupart, à obtenir des rois mérovingiens le droit d'empêcher les *burg-graffs* de convoquer les serfs ecclésiastiques pour statuer,

Digitized by Google

comme représentants du souverain, sur leurs différends ou sévir sur leurs méfaits, et pour leur réclamer des contributions comme agents du fisc. C'était ce qu'on appelait une exemption du roi, *emunitas regia.*

L'église de Trèves exhibe des diplômes d'immunité qui remontent aux rois d'Austrasie Théodebert et Sigebert. L'évêché de Metz ne peut montrer qu'une charte de Charlemagne, datée de l'an 775, et encore est-elle suspecte d'interpolations [1]. Cette exemption fut accordée à l'évêque Engelram quand le chef de la dynastie carolingienne se trouvait à *Carisiaco,* que l'on a dit, jusqu'à ce jour, être Quiersy, mais qui pourrait bien être, dans l'occurrence, Chérisey, près de Metz, ancienne localité qui s'est aussi appelée *Carisiacum.*

A en croire ce document, l'église de Metz aurait déjà reçu le privilége de l'exemption royale des prédécesseurs de Charlemagne, savoir: de Sigebert et de Dagobert, sans doute qui ont longtemps résidé dans leur palais austrasien de Metz. Il est probable que ces chartes étaient conformes à la formule de concession d'*emunitas,* que nous trouvons en tête du recueil du moine austrasien Marculf, qui vivait à Metz et à Trèves au huitième siècle. Cette exemption, confirmée à l'évêché de Metz par Charlemagne, était moins large que celle obtenue par l'évêché de Trèves. Par cet acte, les gens de l'église Saint-Étienne de Metz (c'est-à-dire de la cathédrale et, par induction, de toutes ses succursales, paroisses et abbayes)

[1] Cette charte, envoyée de Metz à Paris à la fin du dix-huitième siècle, existe en original aux archives de l'Empire où Pardessus a pu l'étudier d'assez près pour déclarer qu'il la considère comme parfaitement authentique.

Digitized by Google

échappaient bien à la juridiction, soit civile, soit criminelle ou fiscale des comtes de Metz et des *pagi* circonvoisins de la vallée de la Moselle et de ses affluents, mais ils leur restaient subordonnés pour le service militaire, les gardes, les patrouilles et pour l'entretien des routes et des ponts [1]. Si une contestation survenait au sujet de ces trois exceptions à l'*emunitas,* elle était portée devant les juges de l'évêché, il est vrai, mais présidés par le *graff* [2]. Qu'était-ce que ces juges épiscopaux? C'était les gens les plus dignes de foi [3] que les habitants [4] de chaque domaine rural de l'évêché désignaient et qui statuaient, au nombre de sept ou de douze, sous la présidence de l'évêque ou de l'abbé; et, le plus souvent, ce poste était rempli par un ecclésiastique délégué, qui recevait le titre de prévôt [5].

Mais aucun membre du clergé ne pouvait connaître d'une affaire entraînant une condamnation corporelle un peu grave, en vertu du principe que l'église chrétienne a horreur du sang. Dans ce cas, les évêques se firent représenter par des laïcs qui prirent le titre d'*advocati,* que l'on a traduit par avoués, ou *voués,* ce qui signifie gens appelés en aide. Cette intrusion des laïcs dans les procès de gens d'église débuta de la façon la plus naturelle. Les évêques étaient chargés à la fois de la gestion des intérêts spirituels et des intérêts matériels de leur église. Ils

[1] *Ost publicum; Wacta,* mot tudesque que les Allemands ont conservé sous la forme de *Wachten.*

[2] *Combes cum judicilitus episcopi deducant rationes.*

[3] *Viri probabiles.*

[4] *Manentes.*

[5] *Præpositus.*

Digitized by Google

ne pouvaient suffire à une besogne qui dut croître en proportion des progrès du christianisme.

Ils s'adjoignirent, à l'instar des apôtres, un serviteur, un diacre, puis un archidiacre, aidé de diacres, pour organiser la partie matérielle du culte. En Orient, les diacres furent renvoyés à l'autel, et leurs fonctions d'administrateurs passèrent à un ecclésiastique appelé régulateur de la maison, économe. Cela suffisait pour une gestion normale; mais quand les propriétés des églises donnèrent lieu à des procès, les évêques sentirent l'utilité de s'adjoindre devant les tribunaux des gens spéciaux ayant l'habitude de la parole et connaissant le droit et les coutumes. C'était ce qu'on appelait des *advocati,* des *défenseurs.*

En 416, le concile de Milève nous montre des évêques priant les empereurs romains de donner des ordres aux juges pour que ceux-ci fournissent aux églises des défenseurs instruits. C'était ce que déjà avait réclamé un concile tenu à Carthage en 401. Un canon de ce concile fait à chaque évêché une obligation de se choisir un *advocatus.* Un concile tenu à Rome, sous le pape Eugène II, répète cette obligation, pour les évêques, d'avoir chacun dans son église de bons avocats ou défenseurs.

Le Code Théodosien consacra législativement cette institution, qui fut respectée par les Francs, comme le prouve la loi salique, qui exigea qu'une église eut un advocat différent dans chaque comté ou *pagus,* et pour éviter les usurpations, l'*advocatus* ne pouvait pas avoir de propriété foncière dans le pays où il était voué d'église.

Les grands se jetèrent avidement sur cette place de voués d'églises. Un concile de Châlons, en 650, prévoyant le danger, défendit aux moines de prendre

Digitized by Google

des laïcs pour défenseurs. Afin d'éloigner plus sûrement les gens d'épée, on exigea que les voués d'églises fussent de bons jurisconsultes. La fonction de ces dignitaires consista, dans l'origine, à sauvegarder les biens des églises dont ils étaient les protecteurs. En cas de procès ou en cas d'attaque de vive force, le voué devait traduire le demandeur ou l'agresseur devant le tribunal du *graff,* et il était chargé de l'exécution de la sentence civile ou criminelle.

Le voué d'église avait aussi la mission de faire enregistrer dans les recueils de la municipalité la plus voisine, les actes de donations faites à son église. Il prêtait, en outre, serment en justice aux lieu et place du chef de la communauté religieuse qu'il représentait. Enfin, il était choisi par l'évêque ou par l'abbé en présence du comte du *pagus* où étaient situés les biens confiés à sa surveillance.

Tel fut le rôle assigné aux voués de l'église de Metz. Le premier personnage qui apparaisse dans notre histoire revêtu de cette dignité est un nommé Flitomer; il vivait en 578, sous Childebert. Les *Annales metenses* lui donnent le titre d'avoué de l'église de Metz[1]. En 756, un Wulfrann, voué de l'évêché[2], signe après l'évêque Chrodegang la charte de création de l'abbaye Saint-Gorgon, à Gorze.

Nous avons vu qu'en 775, l'église de Metz obtint de Charlemagne une exemption restreinte de juridiction. L'importance du Voué de l'église de Metz ne

[1] *Advocatus ecclesie metensis.* — Gengoulf, que l'Église a canonisé et qui comptait une église de son nom à Metz, à Toul et à Trèves, était, d'après ce que nous apprend Grégoire de Tours, *défenseur advocatus* du monastère de Bèze, en Bourgogne, sous Clother.

[2] *Advocatus episcopatus.*

Digitized by Google

s'en accrut pas autant qu'on pourrait le croire. Une charte de Charlemagne donnée à l'abbaye de Prüm, près de Trèves, le 10 décembre 800, nous initie à la situation qui était faite aux voués ecclésiastiques dans la vallée de la Moselle et de la Meuse. Ils convoquaient en chaque domaine les manants trois fois par an. Ils traduisaient les délinquants devant les échevins du lieu désignés par l'Évêque ou par l'Abbé. Ils avaient la police des plaids et la charge de l'exécution des sentences. Le tiers des amendes était alloué au Voué pour ses peines, et pendant son séjour, lui et douze personnes de sa suite étaient hébergés aux frais de la communauté.

Les échevins statuaient, présidés, comme nous l'avons déjà vu, par un prévôt ecclésiastique. Ce délégué ne put pas suffire à sa tâche, et la présidence ne tarda pas à incomber au chef du domaine, au *villicus,* et à son défaut au plus âgé des échevins, qu'on appela *major,* par abréviation de *major natu,* d'où est dérivé le mot : *maire,* en allemand *mayer.*

Une charte de 787 nous montre l'évêque de Metz Engelram obligé de réprimer les usurpations du comte Volmar, qui était à la fois le voué de l'évêché et celui de l'abbaye Saint-Nabor. Nous avons d'autres chartes où les évêques de Metz durent déterminer les droits des voués de nos différentes abbayes. Mais nous ne voyons pas que l'évêché eut à se plaindre de ses voués. Nous l'expliquons par la situation inférieure que faisait au Voué de l'église de Metz la charte d'exemption. Nous ne ferons jamais assez remarquer, que ce dignitaire n'avait pas le droit de conduire les vassaux de l'évêché de Metz à la guerre. Aussi, en 882, quand paraissent les Normands, l'histoire nous les montre combattant sous les ordres du comte de Metz,

Digitized by Google

conformément à l'*emunitas* de 775, ayant à ses côtés non pas l'*advocatus* de l'évêché, mais bien l'évêque lui-même. Le voué devait y être, mais seulement au second plan.

Ce défenseur de l'église de Metz n'en était pas moins un puissant personnage. Les évêques de Metz leur donnaient pour résidence principale le château de Saint-Blaise, et comme accessoire défensif le Châtel-Saint-Germain. Jusqu'au treizième siècle, ce manoir de Saint-Germain servit de centre à une circonscription administrative dépendant immédiatement de l'évêché. On l'appelait le *Val des quatre mairies*. Elle se composait du territoire des quatre villages de Châtel, Scy, Moulins et Ars. En cas d'alerte, c'était dans le château de Saint-Germain que les habitants se retiraient et tenaient leurs plaids-annaux. Du Chatel-Saint-Blaise ou Neufchastel ressortissaient le territoire de Montigny et tous les gens de l'évêché habitant la banlieue. C'était leur lieu de refuge en cas de guerre.

C'était devant le portail de la cathédrale qui regardait la place de Chambre que le Voué de l'église de Metz tenait ses plaids-annaux, assisté des échevins des gens de l'évêque à Metz, que l'on appelait les *échevins de Chambre*. Ils statuaient sur les questions soulevées entre les vassaux de l'évêque qui habitaient Metz.

Quant aux débats soulevés entre les vassaux de l'évêque habitant la banlieue, ils étaient jugés par les échevins de Montigny, village que traversait la voie de Scarpone avant d'entrer en Metz. La première cathédrale où aient officié les évêques de Metz se trouvait à Montigny, c'est-à-dire sur le petit monticule qui se trouve au sud de Metz, sur le versant

Digitized by Google

duquel s'installèrent les abbayes de Saint-Arnould, de Saint-Félix, de Saint-Symphorien, près de l'église Saint-Pierre-aux-Arènes, et du baptistère de Saint-Jean et près de la tombe de saint Clément. Ce fut ce monticule, appelé depuis *montiniacum*, Montigny, qui fut le premier territoire donné aux évêques de Metz. Et il semble que ce soit en souvenir de ce fait, qu'à Montigny nos évêques persistèrent à exercer une autorité seigneuriale, quoique ce village ne leur appartint plus en totalité.

Chaque plaid était précédé de la lecture solennelle d'une charte énumérant les droits de l'Évêque sur ses vassaux, les droits du Voué de l'évêché et des officiers subalternes qui l'aidaient dans ses fonctions judiciaires ou administratives. Cette charte ne nous est parvenue que sous forme d'une copie remaniée et interpolée. La plus ancienne copie connue date de l'an 1372, mais l'original a dû être composé vers l'an 1197, en même temps que la charte de commune qui énumère les droits de l'Empereur et de l'Évêque sur les bourgeois de Metz.

Le voué de Neufchastel ou monseigneur le Voué, comme l'appelle la charte des droits de l'Évêque, élisait avec l'évêque de Metz un personnage chargé d'organiser les plaids-annaux sur les degrés de Chambre. Il prenait le titre de *Maire de Chambre* et de Montigny, et résidait dans la maison-forte que l'évêque possédait à Montigny. A son entrée en fonctions, il payait au Voué 5 sols et autant à sa sortie, et 5 sols d'oublies le jour de Noël. C'était ce maire qui donnait lecture de la charte seigneuriale et qui présidait le tribunal des échevins sous le porche du portail Saint-Étienne de la cathédrale. Toute condamnation supérieure à douze deniers se

Digitized by Google

partageait pour un tiers au Voué, et pour deux tiers à l'Évêque.

On voyait à Montigny les ateliers des sept fabricants d'instruments aratoires à qui les évêques de Metz avaient concédé le monopole de cette fabrication. Le Voué avait la garde de ce monopole, et pour ses soins il recevait chaque année trois socs de charrue de la communauté des sochiers. C'était le Maire et les échevins de Montigny qui étaient chargés de percevoir les socs pour les autres fonctionnaires privilégiés, l'Évêque, son Sénéchal, le Maître-Échevin de Metz et les trois maires de Metz; quant au Maire de Montigny, il avait les socs hors de service pour lui.

Ces offices de socheries étaient à vie. A la mort d'un sochier, les six autres se réunissaient sous la présidence du Maire de Montigny pour élire un successeur au défunt.

Remarquons que de tous les dignitaires de l'évêque il n'y avait que le Sénéchal qui, après le Voué, eut droit à un soc. Cette mention du Sénéchal nous sert à dater la charte que nous analysons. L'office de Sénéchal ayant été supprimé en 1198, par Bertram, il va de soi que l'original de la charte des droits de l'Évêque et du Voué de Metz est antérieure. C'est ainsi que nous lui donnons la date de 1197, époque de troubles survenus dans Metz et qu'il fallut apaiser par des transactions réciproques passées entre l'Évêque et ses bourgeois.

L'office de sénéchal d'un évêque consistait à porter la bannière seigneuriale du prélat à la tête de ses vassaux[1]. Or, nous avons insisté sur ce point, que

[1] On a souvent confondu le *senescalcus* avec le porteur de plats, le *dapifer*, nous ne savons pourquoi.

Digitized by Google

l'exemption de Charlemagne forçait les évêques de Metz à laisser conduire leurs vassaux par le comte du *pagus* où ils résidaient. Un sénéchal n'était donc qu'une superfétation dans l'évêché de Metz, et devait être une cause de conflits avec le Comte de Metz et avec le Voué de l'évêché. Il ne faut pas nous étonner de voir cette fonction supprimée en 1198, et l'archevêque de Trèves confirmer cette suppression en 1231[1].

L'évêque de Metz possédait, à Montigny, dix-huit fermes, ce qui montre quelle était l'importance de cette localité, qui devait alors s'étendre le long de la voie scarponaise, depuis les remparts de Metz jusqu'au pied de la montagne Saint-Blaise, que dominait le *Neufchastel*. Les dix-huit laboureurs de Montigny devaient faire toutes les corvées agricoles pour le voué du Neufchastel, dans ses terres, comme pour l'évêque, ou lui payer une certaine somme s'il n'avait pas de terres, ce qui prouve que le Neufchastel était un fief laissé au Voué, mais qu'il n'était pas un bien de famille.

Le Voué de l'Évêque était tenu de garder l'eau de la Moselle, c'est-à-dire de surveiller la pêche depuis

[1] Inventaire de l'évêché de Metz. Layette K. En dépit de ces deux chartes, nous voyons au quinzième siècle reparaître l'office de la sénéchauderie de l'évêché de Metz dans la famille Groignat, qui le transmit par mariage aux Chaverson et ceux-ci aux de Heu. Mais il était devenu une fonction purement honorifique qui n'avait plus rien de guerrier. Et il nous est resté l'énumération des droits du Sénéchal de Metz, qui prouve qu'il avait surtout dans ses attributions d'armer les chevaliers que faisait l'Évêque, de présenter les vassaux qui prêtaient foi et hommage, de servir à table le prélat et d'ouvrir la salle des plaids. Chaque juif qui entrait dans Metz et dans l'évêché payait au Sénéchal la singulière redevance de trois dés bien marqués et trente deniers.

Digitized by Google

Outre-Fosse, près de Montigny, jusqu'à l'Épine, à l'entrée de Jouy. Il avait le droit de saisir les délinquants et de les conduire soit à la prison de l'Évêque, à Montigny, soit dans les oubliettes du Neufchastel. Il avait le droit de saisir les engins et de les brûler sur le pont de la Moselle qui était jeté entre Montigny et Moulins, à l'entrée de la vallée de Châtel-Saint-Germain, pont qui a survécu, quoique la rivière ne passe plus sous ses arches antiques. La communauté des pêcheurs devait payer au Voué douze danrées de poisson.

En cas de mort de l'Évêque, le Voué de Montigny devait se rendre à l'hôtel épiscopal, avec ses gens, pour le garder et prendre les coupes, les hanaps et la vaisselle, qu'il rendait au nouvel élu. Pendant tout ce temps le Voué, avec sa suite, était traité aux frais de l'évêché.

Si l'Empereur venait à Metz avant qu'il y eut un évêque de nommé, le Voué devait porter au souverain les clefs du palais épiscopal pour y loger, s'il voulait, comme chez tout vassal de l'Empire. Quand l'Empereur quittait Metz, c'était au Voué qu'il devait rendre les clefs de l'*Osteil*. Et le Voué, pendant ce temps, résidait dans la Court-l'Évêque.

Le Voué de Neufchastel devait poursuivre tous les méfaits commis à Montigny. Il avait le droit de s'y faire traiter une fois par an, lui et son escorte, qui ne pouvait pas être plus grande que de trois chevaliers. Le repas devait comprendre trois oies plumées, un plat de porc et de bœuf, un plat de bœuf à la moutarde et des poules au brouet.

Le Voué de Neufchastel avait droit au tiers des amendes encourues par les gens de Montigny.

Les échevins de Montigny étaient nommés à vie.

Digitized by Google

Si l'un d'eux mourait, les autres se choisissaient leur nouveau collègue. En cas de ballottage, c'était l'Évêque et le Voué qui procédaient à l'élection.

Le Maire de Montigny percevait 18 deniers sur les gens de Montigny, et il tenait cette somme comme un fief de l'évêché. Il avait droit à un cierge d'une livre le jour de la Chandeleur. Il était assisté d'une espèce d'huissier appelé le doyen.

Le doyen de Montigny devait balayer, le jeudi saint, la balustrade qui séparait le portail Saint-Étienne de celui de Notre-Dame-la-Ronde, parce que c'était là que l'Évêque procédait au lavement des pieds des assistants. Les gens qui étaient venus aux plaids-annaux quelque temps auparavant avaient sali cette place.

Le doyen de Montigny devait, le samedi saint, mettre de l'eau aux grands bénitiers de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, dit à l'agneau qui était dans l'intérieur de la cathédrale. Il en agissait de même à la Pentecôte, parce que c'était lors de cette solennité et à Pâques que l'Évêque donnait le baptême. Il avait, pour ses peines, un cierge d'un quart de livre à la Chandeleur.

Le doyen rendait ses comptes en présence du Maire et des échevins de Montigny, pour établir que toutes les redevances étaient payées. Ce jour-là ils étaient festoyés comme à un tel jour il appartient, dit la charte.

Nous avons énuméré précédemment les noms des seigneurs qui ont occupé le Neufchastel et, par conséquent, qui ont été les voués de l'évêché de Metz jusqu'au treizième siècle. La chronique messine nous apprend que l'évêque Jacques de Lorraine, désirant consolider l'autorité épiscopale, acheta du seigneur

Digitized by Google

Pierre, fils du seigneur Pierre, jadis chevalier de Neufchastel, la vouerie des chatels devant Metz. Dom Calmet a traduit, en note, ce mot de *castris ante metim* par *Châté devant Metz*. Je crois qu'il s'est trompé et qu'il faut traduire littéralement par la vouerie des *châteaux* devant Metz, ce qui s'appliquait au *castellum* du mont Saint-Germain et au *novum castrum* du mont Saint-Blaise. Tout est clair alors dans la conduite de Jacques de Lorraine. Il a acheté à la famille de Neufchastel le fief de la vouerie épiscopale, fief qui avait pour siége le châtel Saint-Germain et le châtel Saint-Blaise, ces deux manoirs que nous avons vus jouer un rôle si important sous Jean d'Aspremont, quand il s'est agi de supprimer les comtes de Metz et les maitres-échevins nommés par les Messins eux-mêmes.

C'était tellement bien dans le système de Jacques de Lorraine de faire disparaître la vouerie épiscopale, que nous le voyons en même temps acheter la vouerie municipale, institution bien distincte, et qui jusqu'à ce jour a été confondue par nos écrivains: ce qui me pousse à l'étudier avec quelques développements.

IV.

DÉFENSEURS, VOUÉS DE LA CITÉ DE METZ.

Il nous faut, pour ces fonctionnaires municipaux si mal connus, faire une excursion dans le droit romain, comme nous l'avons essayé pour les voués de l'évêché. Cela est indispensable, puisque d'après nous, le Voué de la cité de Metz, qu'on appelait le Grand Voué pour le distinguer de celui de l'évêché, est une transformation de l'ancienne institution mu-

Digitized by Google

nicipale gallo-romaine, le défenseur de la cité. Comme c'est la première fois que cette corrélation est relevée, on nous permettra de nous étendre un peu sur ce point.

J'ai déjà établi dans un chapitre précédent que Metz avait joui, sous les Romains, de tous les avantages d'une ville alliée, et qu'elle avait été élevée au rang de municipe. J'ai énuméré quels étaient les principaux fonctionnaires qui ont administré la capitale des Médiomatricks à l'époque gallo-romaine. J'ai montré comment le maître-échevinat messin dérivait des anciens décurions. Parmi les fonctionnaires municipaux que *Divodurum* a connus, j'ai appelé l'attention sur le défenseur de la cité. Comme l'indique son titre, ce personnage était chargé de prendre près des magistrats et près du souverain lui-même la défense des gens opprimés par des agents de l'administration. Cette place, réminiscence incontestable des anciens tribuns de la République, avait été créée, au quatrième siècle, en faveur des prolétaires. Ces défenseurs étaient élus par toute la population de la cité. Ce qui avait dû ramener les esprits vers cette application du suffrage universel, c'était de voir dans chaque ville les chrétiens le pratiquer à l'égard du chef de leur communauté, leur évêque.

Les défenseurs des cités furent chargés de parler pour les malheureux qui ignoraient la loi. Ils devaient être des jurisconsultes. Aussi, leur laissa-t-on le droit de connaître des affaires qui ne dépassaient pas 50 sols [1], et ils devinrent juges de police municipale. Les questions plus importantes au civil et les procès criminels continuèrent à être jugés par les

[1] 750 francs de notre monnaie.

Digitized by Google

principaux du municipe, assistés du président de la province ou du comte de la cité.

Les classes industrielles et commerçantes commencèrent, dès lors, à jouer un rôle actif dans les villes. Et suivant la remarque d'un auteur [1], « l'insti» tution généreuse des défenseurs des cités, forte » par elle-même et par ses relations avec les cor» porations, devint plus forte encore par son alliance » avec l'épiscopat. »

Les évêques furent souvent appelés par le suffrage populaire aux fonctions de défenseurs de leur cité. En l'an 331, l'empereur Constantin leur donnait le droit de statuer au civil sur toutes les questions; mais en l'an 398, Arcadius et Honorius réduisirent cette juridiction anormale à n'être qu'un simple arbitrage volontaire pour les laïcs, mais obligatoire pour les gens d'église. Le prestige religieux aidant, les évêques ne tardèrent pas à devenir le premier magistrat de leur cité, et pour me servir de l'heureuse expression d'un éminent écrivain [2], l'organisation des cités gauloises offrit l'aspect d'un régime municipal ecclésiastique. Les évêques statuaient assis au-devant de la porte de leurs cathédrales, entre deux statues de lions couchés, souvenir du siége du roi Salomon. En qualité de défenseurs de la cité, ils recevaient la déclaration de gens qui voulaient authentiquer leurs conventions, les faisaient rédiger par un scribe public dont nous aurons à nous occuper un peu plus loin. C'était ce qu'on appelait rédiger des actes entre lions [3]. Comme défenseurs

[1] *Histoire du Droit français*, par Laferrière, t. II, p. 306.
[2] *Histoire de la civilisation en Europe*, par M. Guizot.
[3] *Inter leones*. — De là cette habitude de représenter des lions

Digitized by Google

de la cité les évêques veillaient à ce que les donations fussent insérées dans les registres municipaux, ce qui conduisit à placer les archives des cités dans les cathédrales, ainsi que cela eut lieu à Metz pendant des siècles.

Cette esquisse sur la situation qui était faite aux évêques gallo-romains nous initie aux services que rendirent au peuple Médiomatrick nos vingt-deux premiers évêques, sur le compte desquels nous savons peu de chose, pour ne pas dire rien. En lisant les noms des prélats qui se sont succédé dans notre cathédrale à partir de Constantin, nous avons sans doute sous les yeux, non-seulement les noms de nos évêques, mais des défenseurs de *Divodurum*, c'est-à-dire les véritables ancêtres de notre magistrature communale. Ce sont eux qui ont aidé nos décurions à fonder ces établissements municipaux d'utilité publique que nous avons imités, mais que nous n'avons pas encore su dépasser, tels que la conduite des eaux de Gorze, les bains et les lavoirs publics, les halles, les abattoirs, un marché au poisson, un port marchand.

Celui de nos prélats que l'histoire nous montre nettement jouant le rôle de défenseur de Metz, c'est l'évêque Auctor. Ce pieux personnage avait été membre de la corporation des cordonniers messins. Il demeurait dans ce qu'on appelait le petit faux-bourg [1], assemblage de masures échelonnées le long de la voie de Mayence, près du *macellum* grandiose qui a laissé son nom à notre rue Mazelle.

couchés sous les péristyles des porches des anciennes cathédrales, comme cela se remarque à Plaisance, Parme, Vérone, Arles, au Mans.

[1] *Vicetum*.

Digitized by Google

Près de la demeure d'Auctor se voyaient les ruines d'un ancien temple élevé au dieu des marchands, à Mercure, au pied duquel coulait une source. Auctor, élu évêque et défenseur de la cité par ses concitoyens, ne crut pouvoir mieux les remercier qu'en les dotant d'une fontaine publique qu'il alimenta avec la source qui sortait de terre près de son échoppe. La légende s'est emparée de ce fait pour l'envelopper de son cortége habituel d'explications miraculeuses.

Il est passé à l'état de croyance qu'Auctor était à l'ouvrage, le tire-pied au genou, l'alène d'une main, la manique de l'autre, quand le peuple messin vint lui apprendre qu'il l'avait élu évêque par acclamation. Le pauvre savetier messin tout ébahi, laisse tomber son alène qui se fixe à terre. Aussitôt jaillit une source d'eau vive. La foule crie au miracle, et devant une telle manifestation divine, Auctor se déclara prêt à prendre en main les intérêts religieux des Médiomatricks.

Les banquiers lombards, les changeurs, s'installèrent, au moyen âge, sur les débris du temple de Mercure, et ils valurent à cet endroit le nom de place du Change.

On voyait encore, à la fin du dix-huitième siècle, au milieu de cette place, une fontaine que le peuple appelait la source de Saint-Auctor; ses eaux fraîches et limpides avaient la précieuse vertu de guérir les petits enfants de la maladie de la neige [1].

[1] Cette source coule aujourd'hui dans la cave d'une maison particulière, et se rend de là dans le canal de la Seille. Luxembourg a conservé la source de Saint-Quirin, son premier apôtre; ses eaux jouissent des mêmes propriétés qu'autrefois on attribuait à celles de la source Saint-Auctor.

Digitized by Google

Les Médiomatricks n'eurent qu'à s'applaudir de leur choix, quand, en l'an 451, Attila vint faire jouer le bélier contre leurs murailles. L'armée des Huns se présenta devant la partie de l'enceinte qui faisait face au midi [1]. Cette partie des fortifications romaines de Metz, qui était le plus facilement accessible, était défendue à chaque extrémité par une petite citadelle, l'une regardant la Moselle (où sont les tours de l'Esplanade ; il y avait là une poterne conduisant vers la rivière [2]) ; l'autre, où est le clocher de l'église Saint-Martin (il y avait là une poterne conduisant vers la Seille [3]). A distance égale de ces deux citadelles, au milieu de cette face des fortifications, s'élevait une petite forteresse qui défendait l'entrée dans Metz de la voie Scarponaise [4] ; c'était ce qu'on appela la porte Scarponaise [5]. C'est à cet endroit que s'attaqua surtout Attila. En avant de cette porte, à plusieurs centaines de pas, s'élevait, en dehors de l'enceinte, l'église Saint-Jean, ancien baptistère dont les évêques de Metz firent leur cathédrale, ayant délaissé l'église que saint Clément avait érigée près des Arènes, sur les rives marécageuses de la Seille. La cathédrale Saint-Jean, monument massif en pierre, devait jouer le rôle d'un fort détaché [6].

Grâce à la solidité de leurs remparts, les Médiomatricks surent résister aux assauts multipliés des

[1] Entre le jardin Boufflers et l'église Saint-Martin.

[2] Devenue plus tard la porte d'Anglemur.

[3] Devenue plus tard la porte aux Arènes.

[4] A la rencontre actuelle de la rue Serpenoise et de la rue de l'Esplanade.

[5] Devenue, par corruption de langage, la porte Serpenoise.

[6] Tout comme le fait aujourd'hui la lunette d'Arçon, en avant de la porte Serpenoise actuelle.

Digitized by Google

Huns, stimulés sans doute par l'exemple du Comte de leur cité, mais certainement par celui de leur Évêque. Attila recourut à la ruse. Voyant qu'il ne pourrait avoir raison d'une ville aussi bien défendue, il donna l'ordre de lever le siége, et il s'en vint surprendre Scarpone, cité leucquoise, qui, mieux que Metz, était enveloppée complétement par les eaux de la Moselle dans toute l'étendue du circuit de ses murailles, et qui devait offrir une résistance non moins assurée. Se fiant à cette probabilité, les Médiomatricks sortirent de leurs murs pour aller à leur cathédrale, évêque en tête, remercier Dieu de leur délivrance. Ce devoir semblait d'autant plus rigoureux à remplir qu'on était à la veille de la grande solennité de Pâques. Attila attend que le peuple messin soit tout à ses prières dans la cathédrale; le siége de Scarpone est levé sans bruit, et en quelques heures les Médiomatricks, surpris au milieu de leurs cérémonies religieuses, tombent au pouvoir des Huns et leur ville est livrée aux flammes. Attila emmène tous les habitants, évêque en tête, qu'il abandonne à ses soldats pour en faire leur volonté à plaisir. Il les conduit à Dieuze[1], localité importante qui avait été, comme son nom l'indique, choisie pour chef-lieu de dix *pagi* circonvoisins. Auctor n'oublia pas sa mission d'évêque et de défenseur de la cité. Ce courageux prélat sut agir avec un tel bonheur sur l'esprit d'Attila, que ce chef barbare ordonna de rendre la liberté aux Médiomatricks qui retournèrent relever de ses cendres leur ville incendiée. Ils trouvèrent debout, au milieu des ruines fumantes, un petit oratoire où se trouvait déposé un caillou teint du sang de

[1] *Decempagi.*

Digitized by Google

saint Étienne. Cette préservation miraculeuse donna l'idée de faire désormais de cet oratoire le chœur d'une nouvelle église dont Auctor fit sa cathédrale.

Les Francs envahirent la Gaule à leur tour, mais leurs chefs non-seulement respectèrent la personne des évêques de nos cités, mais ils les firent entrer dans leurs conseils et acceptèrent le baptême de leurs mains.

Auctor laissa son bâton pastoral à de pieux personnages dont la chronique s'est contentée de nous transmettre les noms. Il en est trois qui portent des noms grecs, Phronime, Grammace et Agathumbre[1]. Ce dernier, qui vivait à la fin du cinquième siècle, passe pour avoir été législateur de notre cité, titre sous lequel on a parfois désigné les défenseurs des cités. Nous avons voulu remonter à la source de ce renseignement, et nous avons trouvé qu'au seizième siècle un maître-échevin de Metz, Michel Praillon, possédait dans sa bibliothèque un manuscrit ancien de la chronique des évêques de Metz, en marge duquel une main plus moderne avait écrit le mot législateur en regard du nom d'Agathumbre; voilà toute la garantie que l'on a sur la vérité de ce renseignement. Ce titre de législateur fut authentiquement porté cinq siècles plus tard par un membre de la municipalité de Metz, comme nous le verrons.

Nous sommes mieux renseignés sur un successeur d'Agathumbre, sur Villicus, que les Messins se don-

[1] Φρονιμος l'intelligent, Γραμματιχος le lettré, Αγαθομβρος la bonne pluie, étymologie d'où un littérateur du temps de Charlemagne a conclu :

Post Fronimus sanctum sapienter rexit ovile.
Grammatus instruxit large de grammate plebem.
Emicat ecclesiæ danaüs Agatimber in æde.

Digitized by Google

nèrent pour évêque en l'an 548. Son collègue de Poitiers, l'élégant poëte Venance le Fortuné, félicite [1] notre prélat de savoir prendre en main la défense de ses ouailles, et cela au prix d'incessantes démarches, de prières et même de larmes. Villicus se souvenait du rôle de défenseur de la cité de Metz, rempli par ses devanciers.

La religion catholique ayant été déclarée la croyance officielle, les évêques devinrent des personnages politiques importants qui suivaient les souverains dans leurs voyages et même dans leurs expéditions militaires. Ils cessèrent forcément de joindre les fonctions de défenseurs des cités à leur charge épiscopale. Les archives municipales restèrent déposées dans les cathédrales, comme le prouvent des formules de testament du sixième siècle [2].

Mais ce fut un laïc puissant de la localité qui reçut la charge du défenseur. En 578, c'était un personnage du nom de Théodmond qui exerçait la fonction de défenseur de la cité de Metz [3]. Nous avons de cette époque des formules mérovingiennes qui nous montrent que l'on continuait à insérer dans les registres publics les actes de mandat, de donation, de testament, en présence de l'honorable défenseur et de toute la curie [4]. Un jurisconsulte [5] nous apprend qu'au sixième siècle, plusieurs procédures, qui jadis s'ac-

[1] *Fletibus assiduis acquiris gaudia plebi...*
Tu quibus es murus vulnera nulla timent.

[2] *Gestis reipublicæ municipalibus titulis in archiis basilicæ sancti N...*

[3] *Theodmund defensor civitatis mettensium.*

[4] *Inter codices publicos... in presentiâ de illo laudabili defensore et omni curiâ publicâ.*

[5] L'interprète des sentences de Paul.

Digitized by Google

complissaient devant les présidents de province, se passaient devant les juges des cités [1]. Il nous semble que juge est le nouveau terme sous lequel on connaisse désormais les défenseurs des cités dans la Gaule mérovingienne. En effet, nous voyons en 600 le juge Gondulf, et en 669 le juge Bonitus figurer parmi les personnages de la cour d'Austrasie. C'étaient les successeurs de Théodmond dans la charge de défenseur de la cité de Metz.

La preuve de la transformation du nom de défenseur en celui de juge, ressort du capitulaire de l'an 802, qui, exigeant que tout plaideur porte lui-même la parole devant les échevins, fait une exception en faveur des malades et des gens ignorant la loi. Le capitulaire, dans ce cas, permet au *judex* de prendre la parole pour ces derniers.

Une charte inédite [2] de l'an 886 nous montre en fonction le juge messin, c'est-à-dire l'ancien défenseur de la cité. Nous voyons le débat porté devant les échevins que préside le comte; mais, détails précieux, le juge demande quelle est la loi des parties, car c'était alors le statut personnel qui régissait les tribunaux, la procédure et la sentence étaient différentes, suivant que les échevins suivaient la loi des Francs, ou celle des Burgundes ou le droit romain.

Les sept échevins statuaient, le comte appliquait la loi et le juge, autre détail à noter, voyait s'il y avait lieu à critiquer la sentence.

Le juge de Metz continua à veiller à ce que les

[1] *Judices civitatum.*

[2] Cartulaire de l'abbaye de Gorze. — *Venerunt in placitum coram Scenulfo judice, interrogavit Scenulfus quæ esset lex... judicaverunt scabini... sequitur comes.*

Digitized by Google

donations fussent insérées dans les archives municipales et à ce que les principaux actes fussent rédigés en présence de témoins instrumentaires. Aussi voyons-nous, en 945 et 957, le juge messin Folcrad prendre part à des chartes concernant l'abbaye de Sainte-Glossinde, et le juge Anselme authentiquer une charte de 967.

Pendant près d'un siècle nous ne rencontrons plus de juge dans nos chartes messines. Il nous faut arriver jusque en l'année 1056 pour trouver la mention du juge Wezelin. Mais à partir de cette époque toute lacune disparaît. Une charte de l'an 1058 nous apprend que la fonction de juge de Metz était remplie par un personnage du nom de Menzon. En 1090 et 1095 le juge messin s'appelait Burchard. En 1121, ce n'est plus seulement juge, comme ses devanciers, que s'intitule un nouveau personnage nommé Albert, mais bien juge messin, et il prend ce titre dans un grand nombre de chartes [1].

Il semble que ce terme de juge donnait lieu à des équivoques, et il devait paraître d'autant plus malsonnant que les juges de Metz, pas plus que les défenseurs des cités, ne rendaient la justice; aussi, à partir du onzième siècle, le juge messin prit, par analogie avec les défenseurs des églises, le titre de Voué [2] messin, ce que la population nomma le Grand Voué pour le distinguer du Voué de l'évêché, qui, parfois pour se distinguer, s'appelait le voué de Neufchastel.

C'est à la fin du onzième siècle que se rencontre à Metz l'emploi simultané des titres de juge et de

[1] En 1140, 1143, 1144 et 1147.
[2] *Advocatus metensis.*

Digitized by Google

Voué de la cité de Metz, portés indifféremment par le même personnage. En 1090, l'évêque Heriman institue en faveur de l'abbaye Saint-Félix des foires annuelles, en souvenir de la translation des reliques de saint Clément, et cela, remarquons-le, du consentement de la cité et du peuple messin. Heriman date sa charte du temps qu'Henri III était empereur, que Théodoric était duc, Folmar était comte, Burchard était juge à Metz, et dans le corps de l'acte il est dit que Burchard occupait la vouerie de la cité et était le Voué de Metz.

Cette charte prouve en outre le prestige dont jouissait le Voué de la cité. C'était lui qui était chargé de la police de la foire à tenir pendant huit jours chaque année devant l'abbaye Félix, monastère qui devait s'appeler, à dater de cette translation de reliques, abbaye de Saint-Clément. Et pour ce service, le Voué de Metz recevait en fief le pré de *Pournoy,* qu'il ne pouvait transmettre qu'à celui de ses héritiers qui exercerait la vouerie de la cité ; cette clause nous apprend que la vouerie de la cité était devenue héréditaire. Le Voué de la cité avait à surveiller spécialement les tavernes et les boucheries installées sur le champ de foire. Pour égayer la fête, le Voué était obligé d'organiser des courses de chevaux et de fournir un cheval de quinze sous qui devenait la récompense du vainqueur. Nos chroniques nous apprennent que cette foire de Saint-Clément, tenue le long de la route de Saint-Privat, était très-fréquentée chaque année et les courses fort suivies.

Ce qui dut conduire les Messins à laisser Heriman créer une foire à leurs portes et pouvant faire concurrence à la leur, c'est que l'abbaye de Saint-Arnould jouissait déjà depuis un siècle de ce droit

Digitized by Google

d'avoir aussi sa foire. Nous avons la copie de la charte par laquelle, en 942, l'évêque Adalbéron établit une abbaye près de l'église de Saint-Arnould, qui jusqu'alors était restée érigée en une collégiale dépendant de la cathédrale de Metz.

Adalbéron déclare que, du consentement de son clergé et des fidèles laïcs de son église, il fait plusieurs donations à la nouvelle abbaye, notamment le territoire avoisinant l'église de Saint-Arnould, et le droit d'y faire la police. Mais Adalbéron excepte les délits commis sur la voie publique, dite route royale, qui longeait le monastère. Les délinquants devaient être appréhendés par des fonctionnaires que l'Évêque laisse supposer être des officiers de l'évêché, si l'on prend à la lettre ce qu'il dit [1], mais qui n'étaient autres que ceux de l'Empereur. En effet, cette charte d'Adalbéron fut régularisée par un diplôme impérial dans lequel, au III des ides de juin 949, Othon donnait aux religieux de Saint-Arnould le droit de tenir un marché chaque année, le jour de la fête de saint Arnould, et lui concédait, en même temps, la terre environnant le monastère avec les gens y résidant [2]. Ce n'est donc pas l'Évêque qui a donné le *bannum* de l'abbaye Saint-Arnould, mais bien l'Empereur.

[1] *A nostris ministerialibus — in publicâ viâ quæ dicitur regia captus secundum leges adjudicabitur.*

[2] *De mercato annuali in festivitate Sci Arnulphi cum terrâ et hominibus in circuitu monasterii.*

Une charte d'Étienne de Bar, évêque, dit, par erreur, en 1126, que cette foire fut fondée par le pape Léon IX. — *Annale mercatum qd in festo dedicationis Eccl. S. Arnulphi habet à Leone IX.* Ce n'était qu'une restitution de droit de foire, et encore fallut-il l'assentiment de l'empereur Henri III, *per assensum Henrici tertii regis.*

Digitized by Google

Si l'on admet qu'Adalbéron voulut avoir la police de la foire Saint-Arnould, les bourgeois messins ne donnèrent pas leur adhésion à cette manière de voir de leur évêque. En l'an 1050, sous Adalbéron III, ils supprimèrent la foire de Saint-Arnould. En 1090 Herimann la rétablit, et ce qui prouverait, au besoin, que l'intervention des officiers de l'évêché avait été la cause du conflit avec la cité, c'est qu'Heriman donna la police de la foire de Saint-Arnould au Voué de la cité, comme il l'avait fait pour celle de Saint-Clément. Ce fonctionnaire municipal devait recevoir cinq deniers de chaque boutique en particulier et dix sols de l'abbaye; les doyens et les échevins qui l'assistaient se partageaient trois sols.

Si l'on veut une nouvelle preuve qu'à Metz *judex civitatis* et *advocatus civitatis* étaient bien la même chose, c'est que cette assimilation se retrouve dans les principales villes du Rhin[1]. En Allemagne, le terme *advocatus civitatis* fait place à l'expression allemande *schultheis*[2] ou *causidicus*. En Italie cette expression fut remplacée par celle de préteur[3].

La synonymie du terme de juge et de voué de la cité n'est pas discutable, puisque dans une charte messine de 1193 il est dit formellement : les juges de la cité, que l'on appelle maintenant les voués[4].

[1] Cologne, Mayence, Worms, Aix-la-Chapelle.

[2] A Fribourg, en Brisgau, Berthold, duc de Zœhringen, donne, en 1120, une charte de franchise d'après le droit de Cologne. Nous y voyons le *judex civitatis* ou *causidicus* chargé de découvrir les criminels et de juger les petits délinquants.

[3] Par l'Édit de Roncale, en 1158, l'empereur Frédéric décide qu'il sera proposé, à chaque ville, des *pretores* ou *advocati* agréables par le comte de la cité.

[4] *Judicibus civitatis qui nunc advocati dicuntur.*

Digitized by Google

C'est cette synonymie qui, ayant échappé à la pénétration de nos historiens, les a conduits à imaginer que les échevins municipaux avaient disparu de notre cité dès le dixième siècle, pour être remplacés par un simple juge. Un historien [1] prétend, sans donner d'autres détails, qu'une guerre éclata en 1182 entre les bourgeois de Metz et le duc de Lorraine, à propos de la fonction de Voué de la cité de Metz. En signalant ce conflit, Wassebourg se contente d'insister sur ce qu'il s'agissait de la fonction de Voué, mais non pas de celle de Comte de Metz. Nous ne pouvons pas imaginer quel intérêt le duc de Lorraine pouvait avoir à s'immiscer dans le choix du Voué de la cité.

C'était un bourgeois messin, du nom de Symon, qui, en 1193, était revêtu de cette fonction de Voué ou de juge de la cité [2]. En 1120 c'était le Comte de Metz, Folmar le Jeune, qui était en même temps le Voué de la cité [3]. En 1121 c'était Albert qui était juge de Metz ; un personnage de ce nom exerçait encore cette fonction en 1143 et, à dater de 1151, un Albert prend le titre de Voué. Il vivait encore en 1161. Vers l'an 1150 se fonda, à une lieue de Metz, sur la Moselle, l'abbaye de Saint-Éloy, qui reçut d'Albert, l'avocat d'icelle cité, et dame Ida, sa femme, des pièces de terre situées près du lieu des exécutions, qu'on appelait Thury [4] en 1179 quand l'emploi de voué était rempli, à Metz, par un messin nommé Pierre, et le comté de Metz appartenait à

[1] Wassebourg. *Chronique de la Gaule-Belgique.*

[2] *Symoni nro judici et advocato dicto.*

[3] *Per comitem Volmarum juniorem advocatum ejusdem civitatis.*

[4] Cet Albert est donné dans le nécrologue de l'abbaye Saint-Éloy comme étant seigneur de Vantoux.

Digitized by Google

Albert de Dagsbourg. La dernière fois qu'il est question du voué Pierre, c'est dans une charte de 1181. Ce serait donc à sa mort, arrivée en 1182, qu'aurait éclaté cette guerre de la Lorraine, ce qui ferait supposer que ce Pierre était de la famille de Lorraine et que les ducs de Nancy réclamaient sa vouerie à titre d'héritiers, ce que les Messins ne voulaient pas admettre. Ils acceptèrent pour Voué l'un d'entre eux, que désigna le comte de Metz, Albert de Dasbourg, et que nous avons déjà vu être un nommé Symon. Il ne nous est signalé qu'à partir de l'an 1193. Il paraît qu'il faisait grande figure dans le pays puisque, lors du traité de paix conclu en 1208 entre le duc de Lorraine, Frédéric, et le comte de Bar, Thiebaut, Simon, Voué de Metz[1], est présenté comme ôtage par le duc de Lorraine avec d'autres seigneurs lorrains[2]. En 1214 il intentait, au nom de la cité, un procès aux commerçants de la ville d'Huy, qui se prétendaient exemptés d'impôt sur les marchandises importées par eux dans Metz. Ils se basaient sur ce qu'ils y avaient pignon sur rue et que, par conséquent, ils étaient bourgeois messins. Le roi des Romains, se trouvant dans notre ville, fit statuer sur ce procès fiscal par le duc de Lorraine et par l'archevêque de Trèves, qui décidèrent que la réclamation du Voué de la cité était fondée, parce que les marchands d'Huy n'habitaient leurs maisons que pendant l'époque des foires, et que l'exemption dont ils excipaient était le privilége des bourgeois de Metz, c'est-à-dire des gens faisant leur demeure habituelle dans nos murs.

[1] *Simonem advocatum metensem.*

[2] Ferry, comte de la cité de Toul; Arnould, de Sierck; Ferry, de Fontoy.

Digitized by Google

Le Voué de Metz était, on le voit, resté fidèle à sa mission de défenseur de la cité. Ses droits furent réglementés dans la charte de commune qui fut élaborée, à titre de transaction, en 1197, à la suite des troubles suscités par les tentatives du coup d'État pratiquées par l'évêque Bertram. Cette charte, que nous avons déjà publiée, nous apprend que le Voué de la cité avait dans ses attributions la surveillance des routes, des foires et des marchés. Il avait la mission d'assurer la circulation des voies publiques, aux pauvres pèlerins comme aux riches marchands.

La corporation des parmentiers[1], c'est-à-dire des tailleurs, devait offrir chaque année au Voué de Metz un chapeau de martre le jour de la fête saint Martin, et lui payer cinq sols.

Le parmentier de l'Évêque devait, de son côté, offrir chaque année un chapeau de martre au Voué de Metz et au Maître-Échevin[2].

Ces redevances supposent une protection. Peut-être étaient-elles un souvenir du temps où le Voué de Metz jouait le rôle de grand maître des métiers, et à ce titre désignait le chef de chaque corporation. C'était là ce que faisaient déjà les défenseurs des cités gallo-romaines.

Les bouchers de Metz exerçaient un commerce

[1] Cette association industrielle était assez importante pour avoir laissé son nom à une de nos grandes voies de Metz, la *rue des Parmentiers*.

[2] La bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, possède un manuscrit enluminé qui représente les divers membres de la famille des de Heu. L'un porte le *chapel de marderin*. Sa miniature semble avoir été un portrait. L'usage de cette coiffure très-chaude s'est perpétué dans nos villages de la Lorraine allemande.

Digitized by Google

dont l'exercice était soumis à des restrictions commandées par l'hygiène publique et par la religion.

Pendant la semaine sainte, aux jours de jeûne, d'abstinence, et pendant le saint temps de carême, il était interdit aux bouchers messins de vendre de la viande, d'en étaler et d'abattre des animaux. Il y avait certains mois de l'année durant lesquels il n'était pas permis à nos bouchers de tuer telle bête qui passait pour avoir la viande plus prompte à se corrompre.

Le Voué de Metz était chargé de veiller à ce que ces prescriptions ne fussent pas violées. Il avait, en outre, à voir si les graisses employées par les fabricants de chandelles ou par les charcutiers n'étaient pas de nature à engendrer la lèpre et la peste. Le jour de la saint André, la corporation des bouchers payait au Voué de la cité une redevance de cinq sols messins. Comme les abattoirs se trouvaient installés contre les trois principales portes de Metz [1], on avait eu l'idée de charger les bouchers de percevoir l'octroi sur chaque marchandise introduite en la ville. Cette perception d'impôt se faisait sous la surveillance du Voué de la cité, qui recevait de la corporation, en signe d'hommage, des ognons et des échalotes le jour de la fête de la Vierge, le 15 août.

Les maçons devaient au Voué de Metz six deniers payables le jour de la Chandeleur.

La corporation des ouvriers métallurgistes qui,

[1] Porte Muzelle, près de la rue actuelle de la Boucherie-Saint-Georges. — Porte Serpenoise, où était l'ancienne rue Vieille-Boucherie, débaptisée par arrêté municipal. — Porte Sailly, où est la rue la Petite-Boucherie.

Digitized by Google

sous les Romains, n'occupait qu'une rue [1], avait pris ensuite un tel développement, qu'elle s'était subdivisée en corporation des febvres [2], cloutiers [3], charrons [4], maréchaux [5], et des sochiers. Chose qui frappe au premier abord, cette dernière n'a pas laissé de nom à une rue de Metz [6], ce qui peut s'expliquer en admettant que les sochiers avaient leurs ateliers à Montigny, comme nous l'avons dit à propos des redevances de l'évêque. Cette corporation des sochiers avait le monopole de la fabrication et de la vente des socs à Metz et dans l'évêché. Elle se composait de sept fabricants. Le Voué de Metz était chargé de faire respecter ce monopole, et pour ce service il recevait, chaque année, un soc de chacun des fabricants, le 15 mai.

Les Messins faisaient fréquemment des processions de reliques de saints pour implorer Dieu en cas d'intempéries de saisons. Les ouvriers avaient l'habitude de se rendre à la chapelle de leur confrairie, musique en tête, avec la bannière de leur saint et les attributs du métier: un gâteau monstre en l'honneur de saint Honoré, quand c'était les boulangers; une botte gigantesque, chef-d'œuvre des cordonniers, destinée à célébrer la mémoire de saint Crépin.

[1] La rue Court-de-Ranzières, souvenir du latin *Ranzeriis*. La maison des fourbisseurs était en Goubelcourt en 1366. En 1350, demeurait Isambau le hyalmier, court de Ranziers, et Friche de Neuramberg ly hyamier.

[2] Place aux Febvres.

[3] Rue des Cloutiers.

[4] Place des Charrons.

[5] Place des Maréchaux.

[6] A moins que ce ne soit Fournirue, la rue des *Furnella*, des fourneaux, où Paul Ferry nous apprend que résidaient au dix-huitième siècle les derniers sochiers messins.

Digitized by Google

Chaque abbaye déposait les reliques de son saint patron sur le maître-autel de son église, et les pèlerins d'accourir.

Le Chapitre de la cathédrale accomplissait au dehors de la cathédrale un grand nombre de cérémonies. Il venait, du haut du pont Saint-Georges, bénir les eaux de la Moselle, à l'entrée du printemps. Il allait à la porte Serpenoise, des rameaux à la main, recevoir l'Évêque qui avait passé la nuit à l'abbaye Saint-Arnould, et rentrait dans la ville au milieu des acclamations populaires, comme Jésus-Christ dans Jérusalem. Le jour de la Purification, tout le clergé de Metz parcourait les rues de la ville un cierge allumé à la main, suivi de la municipalité et de la bourgeoisie tenant aussi son cierge. Enfin, les jours de saint Marc et des Rogations, le clergé arpentait littéralement toute la banlieue et allait même porter les croix et les reliquaires sur le sommet du mont Saint-Quentin.

Le Voué de Metz avait fort à faire pour maintenir en bon ordre la foule pendant ces manifestations pieuses qui étaient la grande distraction du peuple au moyen âge.

Voici de quelle façon primitive le Voué de Metz était payé de ces soins, ce qui prouverait l'antiquité de ces redevances. Pour le jour de la Purification, le Voué de Metz recevait du Chapitre de la cathédrale un cierge du poids d'une livre. Les chandeliers de cire qui avaient leurs étalages à ciel ouvert devant le portail de la cathédrale, devaient, ce même jour de la Chandeleur, payer au Voué de Metz un denier et lui donner un objet de cire, une statuette d'enfant Jésus, un *agnus dei*.

L'abbaye de Saint-Arnould, celles de Saint-Clé-

Digitized by Google

ment, de Saint-Symphorien, de Saint-Vincent, devaient payer chacune au Voué de Metz quatre miches de pain, un denier et un septier de vin. L'abbaye de Sainte-Croix, celle de Saint-Martin devant Metz et l'abbaye de Villers-Betnach ne donnaient que deux miches de pain.

Pour approvisionner les bourgeois de Metz, deux foires se tenaient le long de la Seille, en aval des *Arènes,* en un lieu que le moyen âge nomma le *Champ-à-Seille.* On les appelait les foires Notre-Dame, parce qu'elles s'ouvraient, l'une le jour du Sommeil de la Vierge [1], l'autre le jour de la Nativité de Marie. Le Voué de Metz, pour prix de sa surveillance, recevait le revenu total de l'une ou l'autre de ces foires, à son choix.

Entre le *Champ-à-Seille,* la *porte des Arènes* et l'hôpital Saint-Nicolas, on amenait les fourrages pour les mesurer et les estimer, afin de percevoir le droit d'entrée; c'était une tradition des Romains. Aussi l'endroit en avait-il gardé le nom de Quartal [2]. Sur chaque char d'herbes, le Voué percevait un fort denier.

Le Comte de Metz avait dû insensiblement perdre de son importance aux yeux des populations. N'était-il pas remplacé par le Voué de la cité? C'était ce fonctionnaire qui, d'après la charte de 1197, devait surveiller les chemins, arrêter les voleurs et faire restituer les objets volés. Sa surveillance devait s'étendre sur toute la banlieue dont la charte donne nettement les limites, savoir: une croix placée *ad*

[1] Devenue plus tard l'Assomption. Voir notre *Étude sur un vitrail de l'église Saint-Martin.*

[2] C'est aujourd'hui la place du Quartault.

Digitized by Google

hoc près de Montoy, une autre près de Saint-Julien [1], une autre à la sortie de Jouy, et une autre à l'entrée de Rozérieulles, sur le chemin de Verdun.

Le Voué avait sous ses ordres des soldats qui faisaient le guet du haut du donjon que nous avons vu exister près de la *porte Muselle,* contre la place des Maréchaux ; et pour prix de cette garde, le Voué de Metz recevait une angevine de chaque char qui entrait par la *porte Muselle.*

Nous avons vu qu'en 1235 le donjon de *porte Muselle* fut arasé pour complaire à la bourgeoisie messine qui semble avoir gardé rancune contre cet édifice, sans doute en souvenir d'abus d'autorité commis par le Voué et ses soldats qui soutenaient les prétentions de l'aristocratie.

Le Voué de Metz avait sans doute sa résidence dans ce donjon avec ses hommes d'armes. C'est lorsque cette tour fut abattue, en 1235, que le Voué semble avoir choisi sa demeure à l'extrémité opposée de la ville, près de la *Cour-de Vic,* c'est-à-dire aux environs de la première porte Scarponaise.

Le plus ancien document que nous ayons rencontré sur la demeure du Voué, est un acte précisément de l'an 1235 [2] ; il l'appelle la *Court-du-Voué,* ce qui suppose non-seulement une maison plus ou moins fortifiée, mais de vastes dépendances comme une

[1] C'est la seule qui ait survécu. Comme elle est placée sur un édifice à trois piliers, le peuple la désigne sous le nom de Croix-aux-Trois-Jambes. C'était sans doute une potence à trois piliers, et la hauteur s'est appelée *gerichtsberg,* montagne de la justice, d'où est venu *griesberg* ou Grimont, nom gardé par un château voisin.

[2] Deux maisons, sises *ante curtem advocati metensis.* — Transaction entre l'abbaye de Saint-Pierre et la collégiale de Saint-Thiébaut.

Digitized by Google

ferme en pleins champs. Une *rue du Voué* est mentionnée dès 1264, et un acte de l'an 1297 indique une maison sise le long de la rue du Voué comme se trouvant située devant l'hôpital de la Trinité. J'ai découvert, dans le cartulaire des anciens hospitaliers de la Trinité [1], un document qui précise l'emplacement de l'hôtel du Voué et de ses dépendances. C'est l'acte inédit suivant, daté de l'année 1266 :

« Acquet d'Abert des Arvolx la maxon et la court » que fuit lou woueit de Mez et tuit le resaige que » seiet en lai rouwe lou vouet en alne per lou crant » de Renalt lou conte de Castres et Ysabelle sa feme.

» Cest estape fu faite a feste Bienheureux Nycolas » kant li milliaire corroit per m. c. c. lxvj ans. »

D'après cet acte, la maison et la court du Voué se trouvaient situées rue du Voué. Albert des Arcades, le vendeur, était lui-même Voué de Metz, selon nos chroniqueurs. D'après les documents puisés dans le cartulaire des Mathurins, nous savons que leur église et hôpital de la Trinité, fondés sur l'emplacement du palais du Voué de Metz, se trouvaient situés entre la ruelle des Bonnes-Dames, la rue de Rome-Salle et la grande rue des Boulangers, c'est-à-dire dans l'espace compris entre la statue du maréchal Ney, l'Esplanade et la rue du Heaume.

Près de la cour du Voué était une voie publique d'une largeur assez grande pour permettre d'y procéder aux exécutions. On l'avait appelée la rue de la Mort ou *Nexirue*. Elle était en quelque sorte la dépendance de la court du Voué.

L'acte de l'acquisition faite en 1266 de la maison et

[1] Cabinet de M. Paguet, légué à M. Colchen fils, dominicain, qui l'a vendu à la criée.

Digitized by Google

de la court du Voué, nous prouve que ce fonctionnaire ne demeurait plus dans son palais de la *rue du Voué*. Il avait été obligé de la déserter, comme déjà, en 1235, il l'avait fait pour le donjon de la *porte Muselle*, sans doute à la suite du déplacement de l'enceinte. Le Voué de la cité continua cependant à résider dans Metz, ainsi que l'attestent nos chroniques. Mais où alla-t-il établir sa demeure? Dans un bâtiment crénelé de la rue Nexirue qu'il se fit bâtir, en lui donnant les allures d'une vraie forteresse. Le vulgaire, jusqu'au seizième siècle, n'a pas cessé de l'appeler la *Vouerie*, c'est-à-dire la demeure des Voués.

Il faut reconnaître que dès le commencement du treizième siècle, nous voyons bien le Voué de la cité de Metz donner signe d'existence, mais il ne considérait plus sa dignité que comme un moyen de tirer de l'argent des Messins. Vers l'année 1225, nous remarquons que le Voué de la cité de Metz donne comme dot à sa fille Isabelle une partie des revenus de la vouerie et cède le reste à des particuliers, quand Ysabelle épousa Renault, comte de Bliescastel. Trente ans plus tard, en 1255, l'évêque Jacques de Lorraine se faisait céder, par le voué Albert des Arcades et Yde, sa femme, tous ses droits de voué de la cité de Metz. Cet évêque avait déjà acheté les droits du Voué de l'église de Metz. Il se crut à même d'exercer un pouvoir souverain dans Metz et reprendre, sous une autre forme, la ligne politique de Jean d'Aspremont. Ce n'était plus comme Comte de Metz, mais comme Voué de la cité de Metz, que Jacques de Lorraine voulut comprimer les Messins. Ceux-ci eurent recours à leurs moyens ordinaires. Ils descendirent dans la rue, chassèrent leur évêque de son palais,

Digitized by Google

puis de la ville. Jacques se retira près de sa famille, en Lorraine, et envoya en cour de Rome un ecclésiastique qui rapporta, l'année même 1255, une bulle d'Innocent IV, qui donnait à l'archevêque de Mayence le droit d'excommunier les Messins. Ceux-ci revinrent à récipiscence, mais sans rien céder de leurs franchises communales. Le Voué de la cité de Metz, devenu un feudataire de l'Évêque, ne semble pas avoir fait grande figure dans la cité, où il ne songea qu'à percevoir ses revenus. J'ai découvert un acte de l'an 1279 qui parle de Nicolas de Mozelle, voué messin [1]. Après lui un nommé Pierre fut voué de Metz. Et ce qui montre bien la décadence de cette institution, Pierre, le voué de Metz, cède à pacte de de rachat les revenus de sa charge à Collignon Fransoy, qui les rétrocède en partie à Théophile Fransoy, son fils, et le reste à un bourgeois du nom de Poincignon Lapeirche. Celui-ci laissa sa part de la vouerie de Metz à son fils aîné qui, plus tard, imitant son père, donna sa part de vouerie en dot à sa fille Briotte Poincignon Lapeirche, quand elle épousa Mathieu Soiffroi. Le 18 mai 1337, Mathieu Soiffroi cède à Richard Poujoise sa part des revenus de la vouerie de Metz. Richard Poujoise possédait déjà, du chef de sa femme Agnès, la contre-partie provenant des Fransoy.

Cette translation de l'office de la vouerie entre des mains bourgeoises émut l'aristocratie de Metz. Les membres des paraiges songèrent à racheter à leurs frais la vouerie de Metz. L'acte en fut dressé le 13 juillet 1345, près d'un siècle après l'acquisition qu'en avait faite l'évêque Jacques de Lorraine.

[1] Cartulaire de l'abbaye de Villers-Betnach.

Digitized by Google

Richard Poujoise et Agnès sa femme renoncèrent à tous leurs droits sur la vouerie de Metz, moyennant la somme de mille livres en petits tournois. Comme l'évêque Jacques de Lorraine avait transmis à ses successeurs un droit de rachat, les paraiges se firent donner, le 20 juillet 1345, un titre par lequel l'évêque Adhémar adhérait à la rétrocession de la vouerie de Metz et s'interdisait d'user à l'avenir du pacte de rachat. Pour assurer à cette opération toute l'authenticité désirable, les membres des paraiges firent, le 15 août 1345, enregistrer aux trois mairies de Metz leur titre d'acquisition de la vouerie messine.

Il n'y eut plus dès lors de Voué dans Metz, mais la ville continua à percevoir les redevances affectées à cette charge. L'édifice de la vouerie en Nexirue fut conservé et reçut pour destination spéciale de recevoir les criminels et les condamnés. La chronique rimée du seizième siècle le dit formellement à propos de la dernière exécution qui eut lieu devant cette demeure en 1354.

De la Vouerie communément appelée les prisons.

Nexirue était le lieu propice
A faire criminelle office.
Près de là était la maison
Très-grande à l'antique fasson
Des Vouez l'habitation.
En dedans était la prison
De la cité, où malfaiteurs
Souvent y en avait plusieurs,
Et quand jugez ils étaient,
Ès mains des Voués les mettaient
Pour en faire l'exécution.

Ce palais des voués survécut aux voués et remplit

Digitized by Google

l'office de prison jusqu'à ce que la cité eût fait construire une autre prison au haut de Jurue. C'est ce bâtiment crénelé, avec ses guérites d'angle, qui attire le regard du touriste sur la place Sainte-Croix. Quant à la *Vouerie,* elle est restée la curiosité archéologique de la rue Nexirue. Les façades de ces deux édifices sont constellées de trous, traces des projectiles lancés au milieu des commotions populaires qui ont agité Metz au moyen âge.

DES PRÉTENDUS PRINCES DE METZ.

Je ne sais si je me fais illusion, mais je crois avoir assez clairement démontré que la charge des comtes de Metz et la vouerie de Metz ont été des institutions purement municipales et complétement indépendantes de nos évêques, jusqu'au jour où ceux-ci jugèrent à propos de les acquérir pour en disposer à leur gré.

Qui supposerait que la thèse contraire ait été émise et, qui plus est, soutenue à nouveau en ces derniers temps? Cela ne peut s'expliquer que par l'ignorance où étaient ces écrivains des documents par nous signalés.

La première fois que cette opinion étrange s'est fait jour, c'est dans une *Histoire des évêques de Metz,* composée par un moine de l'ordre de Saint-François, qui occupait notre siége épiscopal en qualité de suffragant. Il se nommait Martin Meurisse et était évêque *in partibus* de Madaure. Cet ecclésiastique prétendit qu'à partir de la dislocation de la monarchie carolingienne, sous Drogon, nos prélats messins avaient été investis de tous les droits de souveraineté

Digitized by Google

sur la ville de Metz et le pays Messin, sans préjudice de l'autorité temporelle concédée en même temps que le spirituel sur tout l'évêché de Metz à nos prélats.

Quand ceci s'écrivait, l'évêque titulaire de Metz était un fils naturel qu'Henri IV, roi de France, avait eu d'Henriette de Verneuil, et que l'esprit de courtisanerie avait fait élire par le Chapitre de Metz, en dépit de la loi et de la morale, malgré ses cinq ans et sa tache canonique de bâtardise. C'est à ce peu digne prélat que Meurisse dédiait son *Histoire des Évêques de Metz,* en s'excusant de n'oser décrire les hauts faits de la personne illustre que le suffragant reconnaissait représenter en son église très-indignement. L'ouvrage que composait Meurisse était une véritable apologie de notre évêché, et il l'avait écrite pour prouver au fils d'Henri IV qu'il avait le droit de s'intituler prince du Saint-Empire, ne pouvant pas se parer légalement du titre de prince de sang royal, et pour montrer au clergé messin que le plus éminent de nos évêques avait été un bâtard de Charlemagne : Drogon, « ce réparateur signalé de la » monarchie française, — dit Meurisse en s'adres- » sant à Henri de Verneuil, — qui peut d'autant » plus raisonnablement entrer en comparaison avec » vous qu'il eut l'honneur d'être le fils de Charles le » Grand et frère de Louis le Débonnaire, de même » que vous avez l'honneur d'être fils d'Henri le » Grand et frère de notre invincible et victorieux » monarque Louis le Juste », c'est-à-dire tout naturellement.

Les bourgeois messins eurent connaissance de l'ouvrage qu'élaborait leur suffragant à la plus grande gloire de leur évêque, et ils apprirent qu'en-

Digitized by Google

traîné par son désir d'en faire un prince, Meurisse avait arrangé d'une façon singulière l'histoire de la Commune de Metz. Ils protestèrent près des Trois-Ordres qui avaient remplacé, dans notre ville, le Conseil du Maître-Échevin. On demanda qu'avant d'être imprimée, l'*Histoire des Évêques de Metz* fût examinée par les magistrats messins. Meurisse se tourna du côté de l'abbesse de Sainte-Glossinde, M^me^ Louise de Lavalette, qui était toute-puissante près du gouverneur de Metz, dont elle était l'enfant naturel. Le 22 mars 1633, le président des Trois-Ordres communiqua à l'assemblée une lettre du duc de Lavalette qui témoignait, porte le procès-verbal de la séance[1], à M. de Monmas, lieutenant du roi, ne trouver bon le procédé qui a été tenu à l'égard du livre de M. de Madaure. L'assemblée décida qu'il serait écrit au duc d'Épernon pour lui faire entendre ce qui s'était passé.

Un an plus tard, le livre de Meurisse sortait des presses de l'imprimeur, le 1^er^ mai 1634, portant le frontispice orné de l'écusson de France, avec la barre de bâtardise et au-dessous ces simples mots : Avec privilége.

Quand, en 1642, l'évêque de Madaure voulut publier son *Histoire de la naissance des progrès et de la décadence de l'hérésie à Metz*, il n'oublia pas les ennuis que lui avaient suscités les Trois-Ordres, et il fit imprimer à Paris cet ouvrage qui (suivant l'expression de nos Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*) est préférable à son *Histoire des Évêques de Metz*, quant à l'exactitude.

Nous sommes entré dans ces détails, non-seule-

[1] Archives municipales de Metz.

Digitized by Google

ment parce qu'ils sont restés ignorés de nos bibliophiles, mais surtout parce qu'ils nous avertissent qu'il ne faut accepter les citations de Meurisse que sous bénéfice d'inventaire.

Ainsi Meurisse, le premier, édita la bulle que Léon IX, de passage à Metz, accorda aux religieux de Saint-Arnould en 1049. Cette bulle débute très-singulièrement par une longue phrase dans laquelle ce pape déclare que s'il se montre aussi libéral envers l'abbaye de Saint-Arnould, c'est pour honorer ce pieux personnage de la cour d'Austrasie et ses parents, savoir : Pépin, duc d'Acquitaine, Drogon son fils, et ses frères Arnoulf, Hugues, Godefroid duc, et leurs descendants, savoir : Charlemagne et autres.

Cette phrase est une interpolation placée sous le patronage de Léon IX, pour faire des Bourbons les petits-fils de Charlemagne. Elle ne se trouve nullement dans la bulle de Léon IX que nous possédons en original à Metz [1]. Dom Calmet a reproduit, dans ses Preuves, cette charte avec l'interpolation, sans se douter de la fraude de Meurisse.

Toujours d'après Meurisse, Louis le Débonnaire aurait laissé le gouvernement de la ville de Metz à Drogon ; et s'appuyant sur le dire d'un chanoine messin, qui écrivait cent ans avant lui, nommé André Mathias, l'évêque de Madaure « conclut que les pre-» miers fondemens de la puissance et de l'autorité » que nos évêques ont acquises par succession de » tems sur la ville de Metz ont été jetés en la per-» sonne insigne de l'archevêque Drogon. »

[1] Archives du département de la Moselle. — Abbaye de Saint-Arnould.

Digitized by Google

Quant à la preuve de cette allégation, Meurisse la trouve dans une phrase qu'il a de parti pris mal traduite. En 841, Charles le Chauve donna à l'abbaye Saint-Arnould la villa de Rémilly. Le rédacteur de la charte fait donner cette villa par le roi, en souvenir de son oncle l'archevêque Drogon, parce que, dit-il, ce personnage avait organisé ce lieu dépendant de la cité soumise à son autorité [1]. Meurisse traduit en marge « la ville de Metz appelée cité du domaine de Drogon. » Cette traduction est d'autant plus défectueuse que le même auteur avait publié, quelques pages plus haut, une lettre dans laquelle un évêque de Toul, écrivant à Drogon, se sert du même terme [2], de façon à montrer qu'il ne s'agit que d'autorité spirituelle et non pas du pouvoir temporel.

Charles le Chauve a voulu dire et a simplement dit que Rémilly faisait partie du diocèse à la tête duquel se trouvait Drogon, diocèse qui comprenait Metz. Meurisse a bien senti qu'il était puéril de faire dater de l'époque carolingienne la suzeraineté des évêques de Metz sur leur ville épiscopale de Metz ; aussi a-t-il déterré dans une prétendue chronique deux chartes de l'empereur d'Allemagne Othon, l'une datée de l'an 959, l'autre de l'année 977, par lesquelles nos évêques reçurent d'abord la concession de la vouerie de Metz et du comté de Metz, puis celle de tous les droits régaliens ; « par ce moyen (pour » me servir des expressions de Meurisse), Othon » établit l'évêque Adalbéron seigneur absolu sur cette » ville de Metz et lui remit en main de quoy affermir

[1] *Locum..... uti civitati suæ ditionis subjectum ordinare.*

[2] *Ut in monasteriis et in ecclesiis et in omnibus quæ vestræ ditioni subdita sunt.*

Digitized by Google

» cette haute puissance dont les évêques ont joui » tant de siècles. »

Meurisse se garde bien de donner même un fragment de ces deux chartes. Il ne les connait que de seconde main. Il les a trouvées mentionnées dans une *Chronique de Metz,* qui appartenait alors au maître-échevin Praillon. Cette chronique messine nous est parvenue, mais mutilée[1]. Il nous manque le premier volume, précisément celui où devait se trouver la mention relevée par Meurisse.

P. Ferry a connu cette *Chronique de Metz,* dite de Praillon, et il n'y a pas vu ce qu'a noté Meurisse. Il a vu aussi entre les mains de Praillon une *Chronique des Évêques de Metz.* Il nous apprend ce détail précieux, que si Praillon collectionnait, ce n'était pas lui qui écrivait ses chroniques; que celles-ci étaient de plusieurs mains[2]. Et il en donne pour exemple que l'article sur Agathumbre est très-concis dans la *Chronique des Évêques de Metz* de Praillon, et écrit d'une écriture très-ancienne, tandis qu'à la marge une main plus récente avait ajouté ce mot *legistlator.* Il n'en a pas fallu davantage pour qu'un moderne ait rangé Agathumbre parmi nos

[1] La bibliothèque d'Epinal possède les volumes compris entre les années 1333 et 1497. Ils proviennent de l'abbaye de Senones.

[2] Voici les propres termes de Ferry : Xe siècle, § 161 : « Au sujet d'Adalbéron que Madaure dit avoir été Comte et Voué de Metz, sans alléguer le passage des *annales* du sieur Praillon, qui est coté en marge et qu'il faut voir; on dit qu'il ne les écrivait point, mais faisait écrire par d'autres ». — C'est cependant cet historien messin qui, d'après un moderne, aurait abondé dans le sens de Meurisse et aurait invoqué aussi les chroniques de Praillon, oui dans la partie que nous connaissons, à dater de 1323. Mais au contraire il déclare suspecte l'assertion de Meurisse, pour la charte d'Othon. (Xe siècle, § 29.)

Digitized by Google

grands hommes. Or le titre de législateur n'est porté que par un seul messin au moyen âge, c'est le signataire d'une charte de l'an 1003. Il était bourgeois et s'appelait Amolbertus. C'est sans doute ce nom mal conservé dans la mémoire du collectionneur qui aura donné lieu à la note étrange relevée par le sagace Paul Ferry.

Il semble que ce soit la lecture rapide de deux chartes que nous possédons qui ait donné lieu à la mention qu'a recueillie Meurisse, sur la prétendue vouerie messine et sur le comté de Metz.

L'abbaye de Saint-Pierre de Metz avait un diplôme de l'empereur Othon, où il est question du comté messin comme territoire, et d'advocatie comme concession aux religieuses d'élire elles-mêmes leur *advocatus,* leur voué. Il est daté du 5 juin 960 [1]. Les archives du même couvent renfermaient un parchemin daté de Thionville en 977, où l'on voit l'impératrice Théophanie obtenir de son mari, en présence de l'Évêque de Metz [2], Théodoric, la confirmation de priviléges, notamment celle d'élire l'*advocatus.* Le collectionneur messin qui, au seizième siècle, a parcouru ces deux chartes, en avait gardé un souvenir peu correct, et à certain temps de là, confondant ce qu'il avait lu, il a transcrit en marge de sa Chronique de Metz, que l'empereur Othon, à la poursuite de l'impératrice Théophanie, étant à

[1] *Histoire des Évêques de Metz.* Meurisse, p. 314. — *Histoire de Lorraine.* D. Calmet. Preuves. — Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre. Paris.

[2] Archives du département de la Moselle. — Abbaye de Saint-Pierre. — Original parchemin, sceau manque. — Les Bénédictins l'ont imprimé dans leur *Histoire de Metz,* III, Preu. 82, d'après le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre.

Digitized by Google

Thionville en 977, donna à l'évêque Théodoric tous les droits régaliens. Nous avons précisément une concession faite de ces droits à un évêque d'Italie par l'empereur Henri, en 1110. Cette charte énumère ce qu'on entendait par droits régaliens, en disant ce sont : la suzeraineté sur les cités, les duchés, les marches, les comtés, le droit de frapper monnaie, de lever les impôts, d'exercer la vouerie, de nommer des centurions, c'est-à-dire des maires.

Nous avons raisonné jusqu'à présent dans l'hypothèse que Meurisse était de bonne foi, et qu'il avait réellement eu entre les mains un certain premier volume, aujourd'hui perdu, des *Annales de Metz*, sinon composé, au moins possédé par un Praillon, un bourgeois messin.

Mais qui prouve donc que ce certain premier volume ait jamais existé? qui nous démontre surtout qu'il renfermait cette précieuse mention de ces deux chartes qui n'auraient été connues que de Praillon? comment expliquer que Praillon se soit contenté d'en prendre la date et une analyse de deux lignes, au lieu de les copier *in extenso* ou au moins par fragments? Aussi les Bénédictins, pour composer leur *Histoire de Metz*, ont-ils été frappés de la singularité de la production de ces deux titres? Ils ont voulu, à tout prix, retrouver ces *Annales de Metz*, ces mémoires de Praillon, maître-échevin. « Quelques recherches, disent-ils, que nous ayons » faites, nous n'avons pu encore les découvrir ». A cette époque on ne pouvait pas dire comme aujourd'hui, ces manuscrits ont été détruits ou brûlés lors de la Révolution de 1793. Les archives ecclésiastiques, alors au grand complet, étaient ouvertes à nos religieux messins.

Digitized by Google

Aussi nos Bénédictins ont-ils fait cette remarque instructive que l'Inventaire de la chancellerie de Vic (c'est-à-dire du Trésor des Chartes de l'évêché de Metz) ne faisait aucune mention de la prétendue donation, par Othon, de la vouerie et du comté de Metz. Et ils complétaient leur remarque par cette judicieuse objection : si une pièce aussi essentielle que cette donation de la vouerie et du comté eût jamais existé, elle aurait sans doute été conservée avec soin. Nos auteurs expriment leur opinion sur ce point, en qualifiant ces documents par ces quelques mots : fausses donations d'Othon I.

Un autre historien messin, Baltus, le notaire, a encore plus vivement pris à partie Meurisse sur ce point, en l'accusant d'avoir interpolé des titres et supposé des documents.

Nous n'allons point aussi loin. Nous ne considérons pas Meurisse comme un faussaire. Car il est possible que les empereurs Othon aient concédé à nos évêques quelques droits régaliens, notamment celui de battre monnaie, privilége qui, effectivement, a été exercé par plusieurs de nos prélats pendant près de trois siècles, sans contestation, semble-t-il, de la part de l'Empereur et des bourgeois messins. Nous admettons très-bien que l'empereur Othon a pu, par une charte spéciale, abandonner à Adalbéron le *jus monetæ cudendæ*, ou même que l'exercice de ce droit a peut-être été localisé, par exemple à *Rumiliacum in pago* ou *in comitatu metense*. Nous avons des monnaies municipales messines qui portent le nom de Rémilly comme atelier monétaire [1].

[1] Voir les spécimens de ces monnaies dans la *Revue de numismatique française*, article de M. Charles Robert.

Digitized by Google

C'était un usage du temps d'assigner à des évêques l'endroit où ils pouvaient frapper monnaie ; ainsi avons-nous les copies de la charte par laquelle Othon donna, paraît-il, en 973, aux archevêques de Trèves le droit de frapper monnaie à Longuion (Moselle) et à Yvoy (Meuse).

Par la charte [1] de 1056, l'empereur Henri reconnaît, sur la demande d'Adalbéron, que les chanoines de Saint-Étienne et de Saint-Paul sont en jouissance du droit de frapper une monnaie particulière à Sarrebourg [2], du même poids et du même titre d'argent que la monnaie de Metz. Ce qui prouve que la concession de ce droit monétaire des membres du Chapitre de la cathédrale était très-ancienne, c'est qu'il leur est confirmé, en 1049, par le pape Léon IX, de passage à Metz, et cela dans les mêmes termes, par une bulle inédite [3].

C'est sans doute la donation faite par Othon du droit monétaire à exercer dans une localité du comté de Metz qui aura été notée, par un collectionneur peu attentif, comme une donation faite du comté de Metz.

Il y a encore une charte qui a dû certainement exister dans les archives de notre évêché ; c'est une charte d'immunité délivrée par l'empereur Othon I. Je vais établir l'existence de ce document à l'aide de pièces inédites, qui nous serviront à démolir le sys-

[1] *Percussurum proprie monete apud Sarburch habeant liberè ; sic tamen ut pondere et puritate argenti a Metensi non discrepet.* (Original en parchemin avec sceau de majesté. Archives du département de la Moselle.)

[2] Voir les spécimens de ces monnaies frappées à Sarrebourg, ans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, articles de M. Monnier. 1865.

[3] Archives du département de la Moselle. C. 60. Orig. parch.

Digitized by Google

tème de Meurisse quant à la suzeraineté sur Metz de nos évêques.

Nous avons déjà, à propos des Voués de l'église de Metz, exposé par suite de quelles circonstances notre évêché fut redevable à Charlemagne de sa charte d'immunité. Notons en passant, pour revenir à Meurisse, que cet historien a eu bien soin de ne publier ce document qu'après l'avoir écourté d'un tiers. Il a laissé de côté les restrictions que Charlemagne avait apportées aux prérogatives de l'église messine, sans doute parce que ces restrictions gênaient la théorie de la suzeraineté de nos évêques remontant à Drogon. Nous les avons indiquées en décrivant la position faite aux comtes de Metz à l'époque carolingienne.

Cette charte d'immunité de Charlemagne fut confirmée par Louis le Débonnaire, sans doute quand ce faible empereur fut rétabli sur son trône dans la cathédrale de Metz, en l'an 835.

Les empereurs germaniques Othon I, Othon II, Othon III, concédèrent chacun à leur tour une charte d'immunité à l'église de Metz.

Nous n'avons pas encore été assez heureux pour mettre la main sur ces titres, mais leur existence est attestée dans la charte donnée, le 10 mai 1052, à Strasbourg, par l'empereur Henri III à notre évêque Adalbéron III. Ce document renferme cette phrase [1], qui n'a jamais été relevée par nos historiens : « Le

[1] *Qualiter vir venerabilis tertius Adelbero sanctæ Metensis ecclesiæ episcopus obtutibus nostris auctoritatem immunitatis antecessorum nostrorum regum Caroli imperatoris, ceu Ludovici filii ejus ac Ottonum imperatorum in qua erat insertum quod non solum iidem antecessores nri verum etiam predecessores eorum Reges videlicet Francorum ecclesiam Sci Stephani, sub defensione consistere fecerant.*

Digitized by Google

» vénérable homme Adalbéron, troisième évêque de » ce nom de l'église de Metz, est venu nous prier » de donner l'appui de notre autorité aux priviléges » d'immunité de nos ancêtres les rois Charles, em- » pereur, de son fils Louis, et des empereurs Othon, » dans lesquels il était inséré que non-seulement » nos ancêtres, mais même leurs prédécesseurs les » rois des Francs, avaient pris sous leur protection » l'église Saint-Étienne... »

Le Trésor des chartes de l'évêché de Metz a donc renfermé des diplômes de Louis le Débonnaire et des trois Othon, premier point acquis à l'histoire de notre cité, et second point, encore plus essentiel, c'était des chartes d'immunité que celle de 1052 ne fait que reproduire. Plus heureux que le nôtre, l'évêché de Trèves a conservé les originaux des chartes d'immunité qui lui furent concédées par Othon I, le 27 janvier 947, à Francfort; par Othon II, le 26 juillet 973, à Aix-la-Chapelle; par Othon III, le 28 décembre 988, à Cologne. Ces documents, que l'on peut consulter dans le *Cartulaire du Moyen-Rhin*, par M. Eltester, donnent une idée des chartes que ces trois empereurs avaient accordées, vers la même époque, à l'évêché de Metz. Ce sont des exemptions d'impôts et de juridictions civiles qu'édictent ces parchemins, mais rien de plus. C'est cette situation privilégiée, faite à tous les membres de l'église de Metz, laïcs ou religieux, qu'une charte, donnée en 983 par l'empereur Othon III à l'évêque Thierry, appelle la loi des familles de l'église Saint-Étienne[1]. Peut-être

[1] *Ut familiis ecclesie sci Stephani legem a predecessoribus nostris regibus ac imperatoribus concessam..... confortamus.* (Bibliothèque impériale, Paris, f. Saint-Germain, n° 1099. Orig.)

Digitized by Google

cette charte est-elle une de celles que visait l'acte de 1052 comme émanant d'un des Othon?

Le 6 août 1070, l'empereur Henri III se trouvant à Worms, croyons-nous, délivra une nouvelle charte [1] de confirmation d'immunité à l'évêque Adalbéron III, où l'existence des chartes précédentes est rappelée de nouveau.

Au commencement du mois de janvier 1208, Philippe de Souabe, roi des Romains, vint à Metz, ainsi que nous l'apprend Regnier de Liége. Et dans les jours qui suivirent l'Épiphanie, dans le palais impérial, se tint une cour plénière à laquelle prirent part tous les grands vassaux de l'Empire. Nos chroniques se taisent sur cet événement, qui a dû cependant faire sensation. Le roi des Romains n'a laissé qu'une trace de son séjour à Metz, c'est un petit diplôme, entièrement inédit et non daté, par lequel l'église de Metz et son clergé sont autorisés à jouir en paix de son antique prérogative et franchise d'immunité [2].

On le voit, il n'était jamais question que de la concession du droit d'*emunitas* remontant à Charlemagne, et il ne s'en agissait pas d'autre, reconnu aux évêques de Metz ou à leur église. Les Messins trouvèrent que cette immunité devait être renfermée dans la limite du diplôme carolingien. Ils soutinrent que les ecclésiastiques qui habitaient Metz devaient tous, sans exception, contribuer à la défense de la cité et fournir des hommes et des bêtes de somme

[1] Archives du département de la Moselle. G. 60; orig., parch., avec débris de sceau.

[2] *Quatinùs Ecclesiam metensem et Clerum pacificè uti et gaudere immunitatis suo jure et antiquâ libertate.* (Archives du département de la Moselle. Orig., parch. G. 60.)

Digitized by Google

pour aider à la construction d'une nouvelle enceinte. L'évêque Bertram et son clergé opposèrent à une telle prétention leur droit d'*emunitas*. Les Messins se firent justice eux-mêmes. Ils pénètrèrent dans les cloîtres, s'emparèrent des palefrois du doyen du Chapitre, des chevaux de l'escorte des abbés de Saint-Vincent, de Saint-Arnould, de Saint-Clément, de Saint-Symphorien, et de tous les prêtres qui se sauvaient de Metz sous le prétexte d'aller tenir un synode au dehors de la ville.

Bertram s'était enfui en lançant sur la ville un interdit des choses divines. Cela n'empêcha pas les Messins de continuer leur œuvre de fortification sur la rive même de la Seille, en avant de la *porte Muselle* et de la *porte Sailly*. Des prêtres, restés dans Metz, ne cessèrent d'officier dans les églises et d'enterrer les morts dans les cimetières des paroisses.

Mais s'opéra au sein de la ville une réaction en faveur de l'Évêque. Les Messins se soumirent à l'arbitrage de Bertram et des abbés de Morimond et de Trois-Fontaines. Ces gens d'église ne pouvaient que condamner nos bourgeois, et ils le firent au mois de juillet 1209, en forçant nos aïeux à aller nu-pieds, en chemise, faire le tour des cloîtres violés, pour venir ensuite se prosterner aux pieds de l'Évêque. Les cadavres inhumés pendant l'interdit furent retirés des cimetières et portés à la voirie. Les vases sacrés qui avaient servi aux cérémonies pieuses furent brisés, vendus, et leur argent distribué aux pauvres ; les autels furent démolis, et, enfin, les chevaux confisqués furent rendus aux abbés. On le voit, l'évêque Bertram faisait rendre justice à son clergé avec toute la rigueur possible, mais il a soin de proclamer que c'est en vertu du droit d'immunité qu'il agit, et que c'est

Digitized by Google

en vertu de ce privilége seul, reconnu par les Messins, que tout homme d'église, à Metz, est exempté de tailles et de contributions [1].

C'est cette exemption qu'au mois de décembre 1218 l'empereur Frédéric confirmait au clergé de l'église de Metz par une autre pièce non moins inédite que les précédentes et datée de Saint-Avold [2].

Au quatorzième siècle, les chanceliers de la Cour impériale jouaient avec les termes juridiques dont ils ne comprenaient pas le sens primordial. Ainsi, étant à Thionville en décembre 1346, Charles IV, empereur, fit délivrer à l'évêque Adémar une charte inédite [3], par laquelle il lui confirme en bloc toutes les donations, tous les priviléges, droits, libertés, immunités et concessions quelconques que les empereurs avaient accordés à son église de Metz.

Le mot immunités a dans cette pièce une acception plus large que dans les pièces précédentes. Aussi dans la charte que le roi des Romains, Frédéric III, adressa de Francfort aux membres du clergé messin, il se contente de déclarer qu'il les confirme dans tous les priviléges généraux et particuliers qu'ils ont obtenus de ses prédécesseurs [4]. Et se trouvant à Metz le 24 septembre 1473, le même empereur déclare confirmer à l'église de Metz les priviléges qui

[1] *Statuimus etiam ut deinceps quod ciues mettenses immunitatem cleri ab omnibus exactionibus seu talliis recognoscant.*

[2] Archives du département de la Moselle. G. 60. Copie parch.

[3] *Omnes donationes factas ac omnia et singula privilegia jura libertates immunitates et concessiones quascunque capitulo tue ecclesie et tuis predecessoribus episcopis metensibus per Romanos Imperatores seu reges.*

[4] *Omnium et singulorum privilegiorum nostris predecessoribus.*

Digitized by Google

lui ont été concédés par Henri III, Henri IV, Frédéric II, Charles IV, et par les papes Eugène II, Innocent II, Alexandre III.

Chose singulière, les chanoines messins semblent n'avoir pas montré à l'Empereur la bulle du pape Léon IX, de l'an 1049. Nous avons retrouvé [1] celle d'Innocent, qui est datée du mois de mai 1137, celle [2] d'Alexandre, qui est du mois de juin 1179. Nous n'avons plus celle du pape Eugène, mais en échange nous en avons découvert une [3] de Célestin, datée de l'an 1192.

Enfin, en février 1531, l'empereur Charles-Quint étant à Bruxelles, confirmait les priviléges que son aïeul, Frédéric III, avait concédés au Chapitre messin [4].

Nous voilà bien loin des chartes d'immunité mérovingiennes et carolingiennes, et nous sommes surtout bien loin des prétendues donations de droits régaliens. En effet, n'est-il pas plus qu'étrange que dans chacun de ces parchemins qui s'échelonnent depuis le huitième siècle, il ne soit pas fait la moindre allusion aux prétendus droits régaliens des évêques? Mais bien au contraire, par cela seul que, jusqu'au quatorzième siècle, il n'est question que de l'immunité telle que Charlemagne l'a concédée, il s'ensuit que les évêques de Metz n'ont jamais joui

[1] Archives du département de la Moselle. — G. 60. — Original parch. avec sceau de plomb et monogrammes.

[2] Archives du département de la Moselle. — G. 60. — Original parchem. avec sceau de plomb et monogrammes.

[3] Archives du département de la Moselle. — G. 60. — Original parchemin.

[4] *Duo privilegia imperatoris Friderici predecessoris et proceri nostri.* (Arch. départ. Moselle. — G. 75.)

Digitized by Google

de la suzeraineté imaginée par Meurisse et son école. En effet, l'Évêque n'avait pas le droit de conduire ni de faire conduire les milices à la guerre, ni celui de veiller sur le territoire et de s'assurer de faciliter les communications dans le pays Messin. Ce soin n'a cessé de regarder les comtes de la cité.

Quand l'empereur Henri IV déclare, en 1070, adopter la charte d'immunité de Charlemagne, par le fait il reconnaît que les restrictions apportées en 765 existaient encore au onzième siècle. Tout le clergé messin et ses gens étaient encore tellement tenus au service militaire général, qu'il fallut une charte de l'empereur Henri III, donnée le 26 février 1056, à Coblentz, pour déclarer que les chanoines messins ne devaient faire les patrouilles et monter la garde à Metz qu'en cas de siége.

En résumé, l'église de Metz, en vertu de ses chartes d'*emunitas,* eut pendant des siècles le droit de s'administrer elle-même au civil comme elle le faisait pour les affaires religieuses, le tout sous la haute surveillance de l'Évêque. Or, si nos prélats avaient eu en main la vouerie et le comté de leur ville épiscopale, on ne comprend pas qu'eux et leur Chapitre aient eu besoin de réclamer à chaque changement de dynastie une charte d'immunité. C'était une charte confirmative de leurs droits régaliens que les évêques de Metz devaient obtenir et on ne nous en montre aucune.

Et encore, le mot régaliens serait-il employé seul dans une charte, qu'il faudrait ne l'accepter qu'avec une grande réserve. Ainsi, nous avons de Rodolphe une lettre patente du mois de juillet 1290, par laquelle cet empereur recevant Lorette de Parroye, abbesse de Remiremont, au nombre des princesses de l'Em-

Digitized by Google

pire, déclare lui transmettre les droits régaliens, c'est-à-dire l'administration de ses droits temporels par un mandataire [1].

Nous avons aussi, du 14 mars 1299, un acte par lequel l'empereur Guillaume, à Francfort, donne par mandataire à Gerard, évêque de Metz, l'investiture des fiefs royaux de sa principauté épiscopale de Metz [2]. En admettant que ces lettres patentes dussent s'appliquer, par la généralité de leur terme, à la vouerie et au comté de la ville de Metz, l'histoire est là pour nous apprendre que les bourgeois messins refusaient de reconnaître Guillaume pour empereur. On comprend que ce souverain ait méconnu les droits des Messins pour en faire litière au profit de son partisan l'Évêque de Metz.

Mais ce fut en vain; les bourgeois messins n'ont pas cessé de s'administrer avec la plus complète indépendance jusqu'à l'annexion des Trois-Évêchés à la France. Nos évêques en prirent leur parti et ils allèrent à Vic jouer au suzerain à l'égard des vassaux de l'évêché.

Si le comté de la cité de Metz eût été concédé aux évêques de Metz par les empereurs, les bourgeois messins auraient payé le rachat de ce droit comme ils le firent pour le droit de battre monnaie, le seul droit régalien que nos prélats semblent avoir obtenu de la générosité des empereurs d'Allemagne [3].

[1] *Sua regalia id est administrationem temporalium per magistrum.... transmittimus.* — Bibl. imp. fonds latin, nº 12866. Orig. parch.

[2] *Regalia feuda principatus pontificatus metensis.*

[3] Les magistrats messins ont même contesté, en 1737, que les évêques aient jamais battu monnaie dans Metz. Des partisans de l'Évêque ont prétendu que la ville n'avait ce droit qu'en vertu de

Digitized by Google

Enfin, la meilleure démonstration de la fausseté des donations du comté à nos évêques, c'est Meurisse lui-même qui nous la fournit. Dans son *Histoire de la naissance et décadence de l'hérésie de Metz,* Meurisse raconte que les prélats messins ont refusé de reconnaître la cession de Metz, que le roi Charles le Simple avait faite à Henri l'Oiseleur. Il conteste une seconde cession faite de Metz à Othon II, en 977, et il constate que ces rois de Germanie, « pour obliger » la ville de Metz à souffrir, voire même à aimer et » chérir leur domination la comblèrent dabord de » graces et de priviléges l'établirent par succession » de tems l'une des quatre villes impériales et l'en- » richirent de tout plein de franchises et de libertés. »

Ainsi, non-seulement il n'est plus question de ces prétendues chartes qui faisaient passer les Messins sous la domination laïque de leurs évêques, mais bien mieux, Meurisse nous montre les empereurs d'Allemagne favorisant chez les Messins le développement de leurs franchises communales.

L'historien des évêques de Metz a eu la bonne fortune de voir sa théorie de la suzeraineté messine reprise en sous-œuvre dans ces derniers temps, par un moderne qui a écrit que pour lui il était incontestable que la plénitude des droits régaliens a ap-

l'engagement qui lui avait été fait le 20 septembre 1383; mais le peu de fondement de cette prétention est aisé à démontrer: pendant tout le temps de l'affranchissement de la ville de Metz, l'on n'y a frappé de monnaies qu'à son coin et aucune à celui des évêques qui n'exerçaient ce droit que dans l'étendue de leur temporalité, comme il se reconnaît par les espèces frappées à Marsal. Bien antérieurement à cet engagement, la ville réglait le prix et le cours des espèces. Il y a deux atours, bien précis à cet égard, de l'an 1534 et de l'an 1538. — Bibl. Metz. Factum D. 395.

Digitized by Google

partenu aux évêques de Metz, et que quant à lui il admettait pleinement les faits énoncés par Meurisse, d'après la chronique de Praillon.

Cet écrivain reconnait que son opinion ne s'appuie sur aucun titre authentique, mais il pense y suppléer en disant : « ce qu'on ne peut nier c'est qu'il y avait » à Metz une tradition sur la donation du comté faite » aux évêques, tradition qui trouvait encore au » seizième siècle un écho dans la chronique manus- » crite des évêques, invoquée en témoignage par » Meurisse. »

Mais précisément nous nions cette tradition, car nous n'en trouvons de trace nulle part et pas même dans les *Annales de Metz* de Praillon. Comme preuve de l'existence de ces chroniques, notre écrivain invoque le témoignage de Paul Ferry, qui n'a jamais connu que les deux volumes qui ont passé de sa bibliothèque en celle de l'abbaye de Senones et que nous pouvons consulter aujourd'hui à Épinal. Et loin de se rendre à la simple affirmation de Meurisse, comme le laisse croire à ses lecteurs notre écrivain, Paul Ferry a écrit ces lignes un peu vertes : « Il est » incroyable si Madaure a pu voir ce titre, il serait » à la chancellerie de Vic où il s'en produit tant » d'autres de moindre importance. » Après avoir démontré l'invraisemblance de l'existence de ces chartes par l'attitude gardée par les évêques de Metz en ce moment et par la comparaison faite avec d'autres chartes contemporaines, Paul Ferry conclut en disant : « Ce qui me rend le tout plus » suspect, c'est que Madaure n'en produit pas le » titre et que depuis il y a eu à Metz des comtes et » voués. » Notre moderne croit avoir répondu en disant qu'il y eut des comtes à Metz, mais qu'à partir

Digitized by Google

de l'acte de donation, ils furent nommés par l'Évêque au lieu de l'être par l'Empereur. Mais c'est précisément ce qu'il fallait démontrer. Nos documents nous attestent l'existence de comtes à la tête de l'administration messine avant et après la prétendue donation du comté à nos évêques, et pas un seul acte ne nous révèle que ces comtes aient reçu l'investiture de la main de nos évêques.

Comme nous l'avons exposé précédemment, ces fonctionnaires ont, au contraire, transmis héréditairement leur dignité à leurs fils, et loin de reconnaître les évêques pour leurs suzerains, ils n'ont pas négligé les occasions de leur déclarer la guerre.

Aussi, notre écrivain ne trouvant rien dans nos Annales qui puisse étayer sa théorie, va chercher ses preuves dans les évêchés voisins, Verdun, Toul et même Cambrai. Est-il bien sûr de l'authenticité des actes de donation du comté de ces cités? J'ai fait une étude spéciale des communes de Toul et de Verdun, et j'ai rencontré sur ma route bon nombre de chartes, sinon fausses, au moins entachées d'interpolations. Mais en admettant que les évêques de Verdun et de Toul aient obtenu des empereurs le comté de leur ville épiscopale, s'ensuit-il nécessairement qu'il en ait été de même pour les évêques de Metz?

C'est surtout dans l'examen des vicissitudes supportées par les franchises communales au moyen âge, qu'il faut se défier des analogies. C'est une étude qui doit être toute locale, et cette localisation en fait la difficulté. Notre moderne, heureux de ses trouvailles par à peu près, s'écrie, à l'adresse de ses contradicteurs : « l'argument dont nous venons de » dire un mot prouve une fois de plus le danger

Digitized by Google

» qu'il y a de traiter de l'histoire d'une ville sans » vouloir ou pouvoir regarder hors de ses murs. » Pour nous, le danger est bien plus grand quand on étudie l'histoire d'une cité en ayant toujours le regard projeté au loin, prêt à saisir au passage les ressemblances les plus forcées. En regardant par-dessus nos remparts, notre écrivain n'a pas vu que le parlement de Metz avait rendu un arrêt qui interdisait à nos évêques le droit de s'intituler princes du Saint-Empire, tout comme à Cambrai, et cela parce que cette dignité ne leur avait jamais appartenu. Pour nous, ce titre de prince porté ou non par nos prélats ne prouve rien : nous n'en parlons que parce qu'il a été mêlé aux débats comme preuve que si les évêques de Metz ne se sont point parés dans leurs actes du titre de comte, c'est qu'ils avaient mieux. « Ils en » portaient un autre, dit notre écrivain, qui supposait » précisément les droits attachés au premier, celui » de prince de l'Empire. » Nous ne pouvons accepter une telle conclusion. La question n'est pas de savoir si les évêques de Metz étaient qualifiés princes de l'Empire, mais princes de Metz. Et comme l'a écrit un maître-échevin de Metz[1], « aucun évêque, jusqu'à » M. de Saint-Simon, n'a jamais entrepris de prendre » la qualité de prince de Metz. Ses prédécesseurs se » sont tenus au seul titre de prince régalien du Saint-» Empire, qui leur appartenait alors par rapport aux » droits dont ils avaient l'exercice dans le pays en » temporalité de l'évêché. » On pouvait être prince

[1] *Mémoire sur l'état de la ville de Metz et les droits de ses évêques avant l'heureux retour des Trois-Évêchés sous la domination de nos Rois.* Factum imprimé à Metz, chez Antoine, 1757, attribué à de Lançon. Bibliothèque de Metz. D. 395.

Digitized by Google

de l'Empire sans être comte et sans en exercer l'autorité ; nous l'avons vu plus haut pour une simple abbesse de Remiremont.

Les évêques de Metz avaient reçu de la générosité des empereurs un certain nombre de seigneuries foncières, dont l'ensemble constituait ce qu'on appelait le temporel de l'évêché. Ces seigneuries formaient tout autant de fiefs pour lesquels les évêques de Metz devaient prestation de foi et hommages. Ils étaient déclarés grands vassaux de l'Empire, à cause de l'importance et du nombre de ces seigneuries qui s'élevaient environ à une centaine. Comme grands vassaux, nos évêques reçurent le titre de princes, et cela d'autant plus facilement pour quelques-uns qu'ils étaient très-proches parents des empereurs.

Il nous serait facile d'énumérer les fiefs que l'évêché tenait de l'Empire, mais je ne veux m'occuper en ce moment que des titres du fief de Sarrebruck, parce que nous y apprendrons de quelle façon peu loyale Meurisse a fait des extraits des pièces qu'il analysait.

Othon III étant à Rome, le 14 avril 998, donna à l'évêque de Metz, Adalbéron II, le château de Sarrebruck avec le droit d'y prélever les impôts et d'y faire tenir un marché. Le 29 mai 1046, l'empereur Henri III, par une charte datée d'Aix-la-Chapelle, donne à la cathédrale de Metz la villa de Sarrebruck, située dans le comté Happenach et dans la vallée de la Rosselle, le *Rosselgau*. Quelque temps après, le château de Sarrebruck était repris à notre prélat pour être donné en fief par l'Empereur à Frédéric, duc de Lorraine. Adalbéron III alla trouver Henri à Mayence, et il en obtint, le 3 du mois d'avril 1065, une charte qui reconnaissait à l'évêque Adalbéron le droit de posséder le château de Sarrebruck, situé

Digitized by Google

dans la vallée de la Sarre et dans le comté de Volmar, et ordonnait au duc de Lorraine de restituer ce manoir.

Or, Meurisse reconnaît avoir eu sous les yeux cette charte à la chancellerie épiscopale de Vic, et il imprime que cette charte, très-belle et très-importante, contient la donation du comté de Sarrebruck, tandis qu'il ne s'agit que du château de Sarrebruck.

C'est avec ce système de faire dire aux diplômes un peu plus qu'ils ne renferment qu'on est arrivé à soutenir la vraisemblance de la suzeraineté épiscopale sur Metz.

Un moderne, cherchant des preuves en dehors de Meurisse et de sa prétendue chronique de Praillon, donne comme prouvant la transmission du comté aux évêques messins, un fragment d'une charte d'Adalbéron I. Nous ne la connaissons que dans l'ouvrage de Meurisse et, par suite, nous la tenons pour très-suspecte de remaniement et d'interpolation tant que nous ne l'aurons pas collationnée avec l'original ou avec une copie authentique [1].

Par cette charte, dit-on, le prélat accorde à une abbaye messine, celle de Saint-Arnould, le droit de haute justice, preuve que lui-même avait été préalablement substitué aux droits de juridiction des anciens représentants de l'autorité centrale dans le pays Messin. Ce diplôme, chose singulière, ne se retrouve pas dans les cartulaires de l'abbaye de Saint-Arnould parvenus jusqu'à nous en un assez grand nombre d'exemplaires. Il n'existait plus dans les archives du couvent quand les Bénédictins de Saint-Arnould ont élaboré leur Histoire de Metz. Ceux-ci mentionnent cette charte d'après Meurisse, en lui donnant la date

[1] Sa date de 942 est fausse pour nous.

Digitized by Google

approximative de 944. Mais il est facile de voir que cette charte est d'une date postérieure.

En 941, à Francfort, Othon I autorisait Adalbéron I à remplacer par des religieux les chanoines qui résidaient dans les dépendances de l'église Saint-Arnould. Au mois de mars 942, conformément à cette autorisation, l'Évêque de Metz installait en ce lieu des bénédictins. Ils se constituèrent en couvent sous la direction d'un abbé nommé Anstée. Ce pieux personnage, en juin 949, alla trouver Othon à Gilenheim, et il en obtint une charte qui leur confirmait la possession de plusieurs domaines ruraux et les revenus d'un marché annuel le jour de la fête de Saint-Arnould, avec la possession du territoire et des hommes existant dans le couvent du monastère[1].

Et l'Empereur ajoute : comme la communauté des moines de Saint-Arnould manque de beaucoup de choses, si l'évêque Adalbéron ou son successeur veut ajouter quelque concession, nous les confirmons d'avance de notre signature et de notre cachet. En conséquence, dûment autorisé par cette lettre patente, Adalbéron donna onze fermes situées dans le circuit du couvent, et il développa par une longue phrase ce que l'empereur Othon avait entendu dire en autorisant de percevoir les revenus de la foire de Saint-Arnould et les redevances du territoire environnant l'abbaye. C'était donc sous le bénéfice d'une autorisation préalable de l'Empereur qu'Adalbéron a tenu le langage remarqué dans la charte par laquelle, en 949, il énumère le droit de ban sur le territoire de Saint-Arnould. Cela est tellement incontestable

[1] *Censum et de mercato annuali in festivitate sancti Arnulphi cum terra et hominibus in circuitu monasterii.*

Digitized by Google

que vers 968, quand son successeur, Théodoric, voulut fonder de même l'abbaye Saint-Vincent hors des murs de la cité, dans le faubourg d'Outre-Moselle, il lui fallut obtenir au préalable, de même, l'autorisation impériale.

Détail plus instructif encore, Théodoric demanda pour ses chers religieux de Saint-Vincent l'extension de la charte d'immunité observée à l'égard de tous les gens d'église du diocèse ; et il lui fut délivré une charte spéciale à cet effet.

Si nos évêques eussent été en possession de tous les droits régaliens depuis 960, Théodoric n'aurait eu que faire de réclamer l'immunité pour un nouveau monastère.

Enfin, dernier argument, si nous n'avons pas le premier volume problématique des annales messines de Praillon, nous avons la chronique des évêques de Metz rédigée par les secrétaires de l'évêché, et nous avons la biographie d'Adalbéron et de Thierry, composée par Sigebert de Gemblours, lorsqu'il était écolâtre à Saint-Vincent au onzième siècle. Il est plus que singulier que ces chroniqueurs gardent le silence le plus complet sur ces donations impériales du comté de Metz. On répond qu'il en est de même pour les chroniques de Verdun et de Toul, et que cependant nul n'a jamais révoqué en doute la concession du comté. C'est une erreur, et M. Clouet a savamment démontré que la donation du comté de Verdun par le comte Frédéric est une fable inventée par Wassebourg qui, comme Meurisse, est le seul qui ait connu la charte de donation. Pareille démonstration est facile à l'égard de la plupart des chartes que les évêques de Toul prétendaient avoir conservées de Dagobert, Charlemagne et ses successeurs ; et la copie de la charte d'immunité donnée par Othon, en

Digitized by Google

984, renferme une grossière intercalation relative au comté. C'était un usage accepté par les mœurs du temps de créer des pièces dans le but de légitimer une opinion historique, généalogique ou théologique; cela s'appelait non pas commettre un faux, mais savoir se procurer des titres probants.

En 859, le pape Nicolas réprimandait Hincmar, archevêque de Reims, et les évêques des Gaules, notamment ceux de Metz, Toul et Verdun, de ne pas se soumettre à certains canons. Il fut répondu au Saint-Père que ces décrétales ne se trouvaient nulle part dans le corps des canons. En effet, il est démontré que ces décrétales, qui fondent la suprématie du pape sur les conciles, ont été imaginées par un faussaire qui les avait intercalées dans un recueil de conciles composé par Isidore de Séville. Quelque temps après, vers 842, un diacre, du nom de Benoît, faisait subir le même travail d'interpolations au recueil des capitulaires, dans le but de dégager le despotisme des souverains des étreintes des assemblées des Champs de Mars.

L'exemple devait porter ses fruits. On vit le grave Trithème imaginer un faux concile qui aurait été tenu à Mayence, en 963, dans le but d'apaiser les troubles de l'Allemagne.

Les évêques de Metz n'ont pas craint d'appuyer de fausses pièces leurs prétentions à l'exercice de droits régaliens. Le Trésor des chartes de l'évêché contenait un mandement de l'official, daté de 1295, qui menaçait d'excommunication quiconque vendrait des socs de charrue au préjudice des sept personnes qui en avaient acquis le droit de vente comme fief de l'Évêque. Il fut facile à Paul Ferry, intéressé dans un procès où cette pièce fut produite, de prouver

Digitized by Google

qu'elle avait été fabriquée après coup et mise aux archives de l'évêché dans le but de donner à l'Évêque des droits qu'il n'avait jamais eus.

Enfin, un Grand-Aumônier de la cathédrale de Metz et en même temps archidiacre de Toul, nommé François de Rosières, fit imprimer, en 1580, son *Stemmatum Lotharingiæ et Barri Ducum*, dans lequel parurent pour la première fois quantité de chartes inédites, qui démontraient à souhait que les princes de Lorraine descendaient en ligne droite de Saint-Arnould et de Charlemagne, et que, par conséquent, ils avaient plus de droit au trône de France que les membres de la famille d'Orléans. Cette publication impressionna vivement les esprits dans la province des Trois-Évêchés, récemment occupée militairement par les Français. Arrêté dans sa demeure, à Toul, le 29 janvier 1583, conduit à Paris et jeté dans un cachot de la Bastille, de Rosières fut mis en demeure de communiquer les originaux de ses fameuses chartes. Il avoua, en tremblant, que ces prétendus documents historiques étaient entièrement de son invention. Le Conseil du Roi le condamna à mort ; mais par l'intervention des princes de Guise, de Rosières en fut quitte pour une amende honorable et pour la destruction de son gros in-folio, qui n'en continue pas moins à figurer dans toutes les bibliothèques historiques.

Ces différents exemples de falsifications de pièces relatives à notre contrée doivent nous rendre prudents. Tant qu'on n'aura pas découvert l'original, la copie authentique, le texte, en un mot, des prétendues donations impériales du comté de Metz, nous sommes en droit d'en nier l'existence, en dépit des affirmations de Meurisse.

Digitized by Google

Aussi, un moderne, qui s'est porté le garant de l'authenticité de ces deux diplômes imaginaires, a cru échapper à la nécessité de la preuve de leur existence, en laissant entendre qu'ils auraient bien pu être détruits par les Messins. « N'oublions pas, » dit-il, que s'il y a eu des auteurs ecclésiastiques » capables de mentir pour la défense de ce qu'ils » appelaient les droits de l'Église, il y a eu aussi des » villes désireuses d'effacer de leur passé toute trace » de dépendance. » Cet écrivain aurait dû tout au moins appuyer son insinuation de quelques faits, et il s'en est bien gardé, sachant que les Messins n'ont jamais détruit de chartes contrariant leurs priviléges. Ils ont combattu leurs adversaires ouvertement, et ils ont tellement peu songé à faire disparaître des documents que, durant tout le moyen âge, les archives municipales sont restées à la cathédrale sous la garde des ecclésiastiques préposés à la surveillance du trésor de l'Évêque et de ses archives.

Ce n'est pas seulement contre les interpolations, ni contre les suppositions de pièces qu'il faut nous précautionner dans l'examen des droits de nos évêques sur la ville de Metz. Nous devons surtout nous prémunir contre des commentaires erronés de pièces reconnues vraies.

Ainsi, nous possédons un rescrit de l'empereur Adolphe de Nassau, daté du mois de février 1298, qui dispense, pour raison de santé, l'évêque de Metz, Gérard de Rélanges, de venir prêter serment de fidélité à l'Empereur, pour les fiefs qu'il tenait de lui, c'est-à-dire quantité de seigneuries qui avaient été données à nos évêques par les prédécesseurs d'Adolphe, telles que celles de Sarrebruck, Albestroff, Hombourg et d'autres châteaux qui constituaient

Digitized by Google

ce qu'on appela le temporel de l'évêché, et dont une partie se trouvait située hors du territoire de l'évêché. Le système féodal admettait de ces ingérences; ainsi, le duc de Lorraine prêtait serment[1] à l'Empereur comme prince de l'Empire, pour l'investiture de la régale des abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Martin, dans le pays Messin.

Adolphe de Nassau ayant été déposé au mois de juin 1298, le nouvel élu, Albert d'Autriche, envoya, le 23 juin 1298, à Gérard de Rélanges, ce qu'en style de chancellerie on appelait une lettre de souffrance pour les régales de son évêché, c'est-à-dire un rescrit d'exemption momentanée de serment pour raison de santé.

Cette lettre fut insuffisante, paraît-il, puisque l'empereur Adolphe en adressa une nouvelle de Francfort, le 14 mars 1299, dans laquelle il dispense Gérard, pour cause de maladie et pour d'autres motifs, de lui prêter momentanément serment de fidélité à l'occasion des fiefs royaux accordés aux évêques de Metz. Comme dans ce rescrit le chancelier a fait appeler par l'empereur Adolphe, notre évêque : Son cher prince, un moderne en a conclu de suite que « les évêques de Metz comptaient parmi » les princes de l'Empire, tant pour Metz que pour » leur domaine temporel, et que Metz, quoi qu'on » ait dit, formait, du dixième au treizième siècle, » comme tant d'autres cités épiscopales d'Allemagne, » de Bourgogne, d'Italie et de France, une véritable » seigneurie ecclésiastique. »

Il est incontesté, et nous nous proposons de démontrer en détail dans une autre étude, que nos

[1] *Codex diplomaticus.* Anno 1256.

Digitized by Google

évêques de Metz figuraient à cause de leur temporel parmi les grands vassaux de l'Empire, ce qui donnait à nos prélats le titre de princes, et ce qui valait à leur temporel le nom de principauté pontificale. Mais induire de là que cette expression de principauté s'appliquait à la cité de Metz, sans autre fondement qu'une assimilation imaginée avec d'autres cités, c'est dépasser les droits d'une saine critique. Et cette observation est d'autant plus fondée que l'inventeur de cette assimilation semble ignorer que Metz s'est toujours distinguée dans l'Empire d'Allemagne comme une véritable enclave ayant passé son existence de ville libre à défendre son autonomie contre ses évêques et ses voisins.

En résumé, je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que de ces divers matériaux coordonnés à grand'peine en l'honneur de notre vieille cité, il se dégage une suffisante démonstration de l'indépendance gardée par la commune de Metz à l'encontre de ses évêques.

L'histoire du comté de Metz se rattache intimement à celle du *pagus metensis* et, par suite, au passé de la cité de Metz. Nos prélats ont acquis, à prix d'argent, le comté de Metz tout autrement que ne l'avançaient nos chroniqueurs monastiques. Ils ne l'ont acquis que pour détruire cette fonction, et nullement pour se targuer de ce titre. Ils ne l'ont jamais obtenu de la munificence impériale.

Nos évêques ont, à un certain moment, nommé les Voués de la cité, que l'on a toujours confondus à tort avec ceux de l'évêché. Nous avons vu que c'était aussi en vertu d'une acquisition faite à prix d'argent que nos prélats ont exercé le droit de nommer les Voués municipaux.

Digitized by Google

En un mot, les relations des évêques de Metz avec les bourgeois de notre cité n'ont jamais été celles d'un seigneur suzerain, et encore moins celles d'un prince avec ses sujets. C'est ce que nous avons cherché à mettre en lumière. Faute de renseignements complets, nous n'avons pu que donner quelques aperçus nouveaux sur cette partie si obscure de l'histoire de Metz; espérons que l'évidence sera produite un jour par la découverte de nouveaux documents.

Digitized by Google

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE

DE LA

CARTE ITINÉRAIRE DE LA GAULE

AU COMMENCEMENT DU CINQUIÈME SIÈCLE,

PAR M. L'ABBÉ LEDAIN.

Le *Travail préparatoire de la Carte itinéraire de la Gaule au commencement du cinquième siècle* a été publié, dans le cours de l'année 1864, par les soins et sous la direction de la Commission de la topographie des Gaules, instituée près du ministère de l'Instruction publique ; il avait été précédé, quelques mois auparavant, de la publication du *Résumé du travail de la Commission*, intitulé : *Les Voies romaines en Gaule, Voies des Itinéraires ;* ce second travail était de la rédaction de M. Alexandre Bertrand, l'un des secrétaires de la Commission de topographie. Des exemplaires de ces deux importants documents ont été adressés, la même année, à l'Académie impériale de Metz et à la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, pour les leur faire connaître, et, probablement aussi, pour en recevoir quelques communications, quelques observa-

Digitized by Google

tions, s'il y avait lieu d'en présenter qui fussent suffisamment fondées. Il est juste de payer à la Commission de topographie le tribut de la reconnaissance, pour les beaux travaux par lesquels elle enrichit la science de la géographie et de la topographie gallo-romaine, travaux qui lui ont coûté des recherches infinies, et pour lesquels aussi elle a dû accueillir de nombreux renseignements, adressés des diverses parties de la France. La belle exécution du *Travail préparatoire de la Carte itinéraire de la Gaule*, en particulier, fait concevoir, dès aujourd'hui, l'idée la plus avantageuse de l'exécution et surtout de l'exactitude du *travail définitif*, et je crois ne point me tromper en disant qu'il est attendu avec une vive et légitime impatience.

Toutefois, après avoir attentivement examiné la partie du travail préparatoire, à laquelle correspondent les départements de la Meurthe et de la Moselle ; après avoir fait la comparaison des tracés de quelques-unes des voies romaines avec les tracés, que la visite des lieux et des observations souvent renouvelées m'ont fait reconnaître sur le terrain même, il m'a paru possible de présenter encore et de faire valoir quelques considérations topographiques, et de donner quelques indications propres à éclairer la Commission de la topographie des Gaules, et à la décider peut-être à introduire un petit nombre de changements dans les tracés de nos voies particulières, et dans les positions antiques, sur son travail définitif.

Ainsi, pour commencer par la voie de Reims à Metz par Toul et Scarpone, je ne puis croire que la section de cette voie, entre Scarpone et Metz, ait suivi la rive gauche de la Moselle, et qu'elle ait décrit un arc

Digitized by Google

de cercle, absolument comme la voie ferrée moderne de Dieulouard à Metz, lorsqu'il était si facile aux Romains d'établir, entre Scarpone et Metz, une autre ligne de communication, directe, plus commode et plus sûre, à une certaine distance de la rive droite de la Moselle. En effet, les Romains, en faisant passer leur voie sur la rive gauche, étaient obligés, dans de nombreux endroits, à côtoyer la rivière, à cause du grand rapprochement des montagnes qui courent à l'ouest, ce qui allongeait sensiblement la distance de Scarpone à Metz, et se trouvait en opposition avec leur système de tendre d'un point à un autre par le plus court chemin. Dans cette hypothèse, il faudrait, aujourd'hui, au moins retrouver quelques restes de cette voie romaine, sur la rive gauche de la Moselle ; or, il est extrêmement douteux qu'il y en existe, et je ne considère pas, comme un argument qui ait de la valeur, celui qui consiste à dire que, puisque la voie ferrée de Dieulouard à Metz suit la rive gauche de la Moselle, la voie antique de Scarpone à Metz a dû de même la suivre. Je crois donc que les Romains, ayant à choisir entre l'arc de cercle et la corde de l'arc pour établir leur voie et relier Scarpone à Metz, ont naturellement préféré la direction par la corde de l'arc, c'est-à-dire, en suivant une ligne à peu près droite, qui partait de Scarpone, se prolongeait sur la droite de la Moselle, souvent à une assez grande distance de cette rivière, et enfin aboutissait à Metz, sans avoir eu, peut-être, à franchir une seule fois, depuis Scarpone, soit la Moselle, soit la Seille.

Ici les preuves abondent pour démontrer que la véritable direction de la voie fut sur la rive droite de la Moselle, assez près de la rive gauche de la Seille, en deux endroits, le premier, près du village de

Digitized by Google

Longeville-lès-Cheminot, le second, en s'approchant de Metz.

Mon point de départ n'a pas été pris sur l'emplacement même de Scarpone, qui, de nos jours, et sous le nom de *Charpagne,* altération évidente des anciens noms *Serpania* et *Scarpona,* est occupé seulement par trois ou quatre habitations de cultivateurs, dans une situation sensiblement élevée, au milieu de jardins et de champs cultivés, dans une grande île formée par deux bras de la Moselle ; mais, après être venu me placer au bas du coude que fait cette rivière, en aval du village de Loisy, après avoir bien reconnu, dans le lointain, devant moi, les positions de Charpagne et de Dieulouard, que j'apercevais au sud-sud-ouest, je me suis retourné vers le nord-nord-est, et je suis parti afin de suivre, depuis la Moselle, et dans une direction opposée à Charpagne, la voie romaine, qui est connue des habitants de la contrée sous les deux noms de *chemin ferré* et de *route,* ou de *chemin des Romains;* l'un de ces habitants me l'a même désignée sous le nom de *route de César.* La voie traverse ici le territoire d'Atton, à l'est de ce village et de la ville de Pont-à-Mousson, et, par conséquent, passe nécessairement sur la droite de la Moselle. Réduite à un étroit chemin d'exploitation, et excavée dans une partie de son parcours, *la route des Romains* conduit pourtant en ligne droite jusqu'à la forêt de Pont-à-Mousson, dans laquelle elle pénètre, au bas du versant oriental de la haute montagne de Mousson, ou de Monçon, ancien nom de la forteresse et du bourg qui furent situés au sommet. Avant d'entrer dans la forêt pour y suivre la voie romaine, j'ai reconnu plusieurs fragments de

Digitized by Google

petites meules de lave parmi d'autres débris gallo-romains.

Dans son passage par la forêt, la voie de Scarpone se retrouve tout entière; elle n'a rien perdu de sa largeur primitive, qui peut être de 15 mètres. Il suffit aussi à un observateur de faire usage de ses yeux pour reconnaître le bombement de la voie, et, sur ses côtés, les traces des anciens fossés. Elle est dans cet état de conservation jusqu'à sa sortie de la forêt, à l'extrémité opposée, c'est-à-dire, au nord-nord-est. Il faut seulement remarquer que, vers le milieu de la forêt de Pont-à-Mousson, dont la largeur, dans cette partie, est d'environ 1 kilomètre et demi, la voie antique est traversée, à angles extrêmement aigus, par un large chemin de tranchée, qui a été pratiqué, en 1829, pour rendre plus facile l'exploitation des coupes. On peut reconnaître le bombement de la voie, sa largeur et ses fossés, dans les parties exploitées, comme dans celles qui ne le sont pas encore, au milieu des massifs de broussailles et de perches, soit de chêne, soit de hêtre. Tout près du point d'intersection de la voie romaine et du grand chemin de tranchée, et dans un taillis récent, je trouvai une maisonnette de bois qui était fermée: j'interrogeai donc sur son usage quelques jeunes villageois de Les Ménils, qui faisaient paître leurs génisses sur l'herbe de la grande tranchée, et ils me répondirent immédiatement que cette maisonnette est appelée *la maison romaine,* parce qu'elle repose sur *la route des Romains;* la voie lui sert effectivement de sol et de fondement. J'appris, plus tard, que la maisonnette est à l'usage du garde-coupe, aux époques d'exploitation de la forêt.

Lorsque je fus sorti par la lisière du nord-nord-

Digitized by Google

est, je vis que la voie romaine avait entièrement disparu à travers les terres cultivées; j'en reconnus néanmoins l'ancienne direction aux cailloux, qui paraissaient dans les rigoles de quelques champs, et, un peu plus loin, sur la même ligne, à certaines parties élevées des prés de Les Ménils. Mais, quand je m'approchai de la nouvelle route départementale de Faulquemont à Pont-à-Mousson, je retrouvai la voie antique, à une petite distance de la Seille, sur la rive gauche, et à un bon kilomètre du village de Cheminot, qui occupe une petite éminence sur la rive droite.

Depuis le point où la voie est traversée, à angle droit, par la route de Faulquemont, il n'est plus possible de la perdre jusqu'à l'extrémité du territoire de Sillegny. Elle sépare ainsi les territoires de Les Ménils, de Bouxières-sous-Froidmont et de Mardigny, qui s'étendent à l'ouest, des territoires de Cheminot, de Longeville-lès-Cheminot et de Sillegny, qui s'étendent du côté de l'est, et, dans ce parcours, elle est assez droite pour que, aux noms de *chemin ferré* et de *route des Romains*, qui lui étaient déjà donnés, les villageois aient ajouté le nom de *chemin de la ligne*, afin de mieux exprimer qu'elle suit une ligne parfaitement droite, et qu'elle marque la séparation de plusieurs territoires.

La voie se retrouve donc sur une étendue de 2 kilomètres; mais, en trois endroits, elle a été livrée au défrichement: c'est, au-dessous de Les Ménils, un peu avant le point où elle est traversée par la route de Faulquemont, et, à une petite distance, au-delà du même point; c'est, enfin, dans la partie défrichée du bois dit de Saint-Arnould. Dans ces trois endroits le terrain de la voie antique est livré

Digitized by Google

à la culture, mais les champs sont couverts de cailloux et de pierres concassées, qui ont été arrachés par la charrue à la couche supérieure de la voie, formée de pierrailles et de gros gravier; ces champs se trouvent sur la même ligne que les parties conservées de la voie.

Depuis le haut des grandes vignes de Longeville-lès-Cheminot jusqu'à la forêt de Sillegny, la voie romaine, dans le cours des dernières années, a été réduite à une bande de terre assez étroite, par suite de l'aliénation faite à des particuliers de l'un de ses côtés, lequel est aujourd'hui défriché et cultivé; toutefois ce qui en reste, ce qui en a été conservé pour l'exploitation des terres, présente encore beaucoup de dureté et de solidité, sans être l'objet d'aucun entretien, excepté près du domaine rural de Marly-au-Bois, où la voie antique est chargée et entretenue, au moyen des moellons, des tuiles, des briques et du ciment, extraits, par le fermier du domaine, des ruines d'une *villa* gallo-romaine voisine; ces ruines se trouvent dans les terres qu'il exploite, derrière la forêt de Sillegny, dans un fond de prairie auquel a été donné le nom de *pré Jauny*, à cause d'une inscription recueillie sur une brique romaine.

La voie descend sur une pente assez longue, sans être rapide, depuis les vignes de Longeville-lès-Cheminot jusqu'à un ruisseau, au-delà duquel sont les terres défrichées du bois de Saint-Arnould. Comme elle n'est point entretenue dans cette partie de son étendue, les ornières et les creux, faits par les voitures et par les eaux pluviales, laissent paraître les pierres et les cailloux qui composaient sa couche supérieure. On voit de même, en grande quantité, les cailloux et les pierres concassées sur les champs voisins, qui occupent,

Digitized by Google

parallèlement et à droite, près de la moitié de l'ancienne largeur de la *route des Romains*, du *chemin ferré*, ou du *chemin de la ligne*, par suite de l'aliénation faite à des particuliers de ce terrain communal.

A la distance de deux hectomètres, vers le nord, des ruines de la *villa* romaine, dont je parlais tout-à-l'heure, la voie antique, sortant des bois, disparaît dans une prairie coupée par un ruisseau, qui coule de l'ouest à l'est ; mais au-delà, on peut en retrouver la trace, si l'on suit constamment les pierrailles et les cailloux qui paraissent sur les champs cultivés ; de cette façon on arrive jusque sur le territoire de Coin-sur-Seille, vis-à-vis de ce village et de son château, du côté de l'ouest. Ainsi, les guides à suivre ici sont les pierres concassées et les cailloux, et il n'y a pas à se tromper au sujet de la véritable direction de la voie romaine, parce que le mélange de ces matériaux annonce un arrangement fait dans un but déterminé, d'autant plus que les cailloux, parmi lesquels il s'en trouve de très-gros, furent amenés des bords de la Moselle, et ne furent nullement extraits des carrières de sable de Cheminot, de Longeville-lès-Cheminot, de Sillegny, de Pomérieux et de Coin-sur-Seille, où l'on n'en trouve pas d'une pareille grosseur.

A ces observations il est nécessaire d'ajouter que la voie antique, depuis le territoire d'Atton jusqu'à celui de Sillegny, passe au milieu de neuf emplacements où il y a des substructions gallo-romaines ; j'en ai visité et compté neuf, mais il y en a peut-être davantage. Plusieurs occupent une assez grande étendue, notamment au-dessous de Les Ménils, et, sur le territoire de la commune de Cheminot et Longeville-lès-Cheminot, dans la partie défrichée du bois

Digitized by Google

de Saint-Arnould. Sur tous les emplacements j'ai vu des moellons, du ciment romain, des fragments de fortes tuiles creuses et de tuiles à rebords, désignées par les villageois sous le nom de *tuiles à la mécanique*, des briques, des tessons de poterie, etc.

Les substructions antiques, qui sont au-dessous de Les Ménils, près du point où la voie romaine est traversée par la route de Faulquemont, s'étendent le long de cette voie, du côté de l'ouest ; il y en a aussi sur l'autre côté. La terre, qui est ici noire comme du terreau, ne laisse subsister aucun doute au sujet de la destruction par le feu des habitations et des édifices gallo-romains qui y avaient été établis. Les champs cultivés ne sont couverts que de débris de toute espèce, mais surtout de fragments de briques et de tuiles à rebords, de façon à faire supposer à l'observateur que ses pieds foulent l'emplacement d'une tuilerie antique. Les tessons de poterie qu'il y peut voir appartiennent à plusieurs variétés, et, par exemple, à la poterie rouge fine, à celle qui est rouge et commune, à celle qui est grise, à la bleue, etc. J'ai recueilli sur cet emplacement trois fragments d'une colonne d'oolithe blanche, qui avait appartenu à un petit édifice. Sur le territoire d'Atton, devant l'entrée de la forêt de Pont-à-Mousson, j'avais vu des fragments de petites meules de lave.

Les substructions des terres défrichées du bois de Saint-Arnould, près de la voie romaine, mais à deux kilomètres au nord de celles du territoire de Les Ménils, occupent, en longueur et en largeur, plus d'étendue que ces dernières. Le fermier de la cense isolée ou du domaine rural de la Vanoue, qui exploite ces terres, éprouve ici les plus grandes difficultés dans le travail de la culture ; ses charrues ne

Digitized by Google

ramènent du sein de la terre et ne retournent que des moellons et des fragments de tuiles, qu'il entasse ensuite, sur quelques lignes, à côté de ses sillons. Il avait découvert un puits antique, que le bon sens et sa propre expérience lui conseillaient de conserver et de réparer, afin de trouver, au temps des pâturages de l'été, l'eau nécessaire pour abreuver ses chevaux et ses génisses, et le menu bétail, au milieu de ces prairies et de ces terres écartées, où d'anciennes sources, aujourd'hui perdues par le défaut d'entretien, pouvaient suppléer à l'insuffisance de quelques petits cours d'eau qui se dessèchent trop facilement[1]. De quel secours n'aurait pas été ce puits à la Vanoue, pendant les années 1857 et 1858, et quelques-unes de celles qui les suivirent, où l'extrême rareté de l'eau des puits et des fontaines, durant une longue sécheresse, obligea souvent à aller prendre de l'eau à la Seille, qui coule à une assez grande distance ! Il était facile, au moyen de travaux peu considérables, d'extraire du puits antique la terre et les débris gallo-romains dont il se trouvait rempli, et de le rétablir dans son premier état pour en tirer une utilité

[1] Une de ces sources, qui ne tarit jamais, se trouve tout près des bâtiments d'exploitation de la Vanoue : elle est abandonnée et se perd dans les terres inférieures, lorsqu'il était si facile de la recueillir dans un petit bassin. Il y eut aussi un étang, à l'ouest de la Vanoue, entre des bouquets de bois ; il a été entièrement desséché, et, aujourd'hui, il n'en reste plus que la digue, près de laquelle on peut voir beaucoup de débris d'un bâtiment détruit ; mais ces débris ne sont pas antiques, et les nombreux fragments de tuiles, répandus sur le sol, ressemblent à ceux de nos tuiles creuses. Ce bâtiment fut peut-être une usine, un moulin établi près de l'étang, au point d'où l'eau s'en échappait ; sa destruction m'a paru remonter à deux cents ans, lorsque les Suédois ravagèrent toute la contrée.

Digitized by Google

réelle ; mieux inspiré et surtout mieux éclairé sur les besoins de sa grande exploitation, le fermier de la Vanoue eût pris ce dernier parti : il préféra, au contraire, laisser entièrement combler le puits [1]. Les anciens Patriarches, grands pasteurs de troupeaux et agriculteurs très-intelligents, avaient toujours eu soin d'entretenir en bon état les puits et les citernes de leurs immenses pâturages : plusieurs de leurs enseignements pratiques pourraient encore, avec avantage, être suivis par les agriculteurs modernes; mais le livre qui les contient, *la Bible, le livre par excellence* est peu lu, de nos jours, parce que ses histoires semblent *trop vieilles* à la plupart des hommes, incapables de goûter les solides instructions dont il est rempli.

Le grand nombre de ruines ensevelies dans les terres défrichées du bois de Saint-Arnould, et l'étendue qu'elles y paraissent occuper, font un peu juger

[1] Le puits était du même temps que les constructions dont il se trouvait entouré ; il était donc de l'époque gallo-romaine. Il recèle peut-être encore beaucoup d'objets antiques, qui y furent jetés à la hâte, lorsque les habitations, au milieu desquelles il était, furent livrées au pillage des Barbares et à une complète destruction. Le propriétaire, ou le fermier, qui aurait entrepris de le faire creuser et nettoyer, afin de procurer de l'eau à ses troupeaux, quand ils viennent paître dans les prairies voisines, et dans les champs d'alentour, après la rentrée des récoltes, aurait aussi été amplement dédommagé de quelques sacrifices d'argent, par la découverte d'une source abondante et celle d'objets antiques, peut-être même précieux, tels que des bijoux romains d'or et d'argent, des ustensiles d'airain, des médailles, etc. Si le puits, aujourd'hui comblé, ne fut pas au milieu d'une bourgade gallo-romaine, il dépendit du moins certainement d'une *villa* très-étendue ou d'un poste romain important. Dans la cour intérieure de plusieurs de nos anciens châteaux, on voit souvent un puits qui a une assez grande profondeur.

Digitized by Google

de l'importance de l'établissement gallo-romain qui avait existé sur cet emplacement, que les forêts envahirent ensuite, avec le cours des siècles. Cependant, il ne faudrait pas croire que les découvertes, qui y ont lieu, se réduisent à des masses de moellons et de tuiles, arrachées aux substructions ou soulevées par la charrue, et dont le fermier du domaine de la Vanoue pourra, pendant plusieurs années, faire un utile emploi pour l'entretien de ses chemins d'exploitation et même de la voie romaine, qui passe près de ses terres, du côté de l'est. Il est souvent arrivé à ses ouvriers de trouver des pièces de très-ancienne monnaie, dont ils firent peu de cas et qu'ils donnèrent aux enfants lorsqu'elles étaient seulement de cuivre ; mais une fois on trouva un petit pot rempli de médailles, et on le porta à Metz.

Les débris de poterie y sont aussi en très-grande quantité : ils appartiennent à la poterie grise, à la poterie rouge fine avec des ornements en relief, à celle qui est couverte intérieurement et extérieurement d'une espèce d'émail clair-bleu, etc. Il y a beaucoup de fragments d'anses et d'orifices de grands vases, d'une terre cuite commune, et ils sont partout répandus sur ces champs, qui présentent encore certaines bosses ou parties élevées, comme si la main de l'homme, ou la charrue n'avait pas, jusqu'ici, entamé quelques ruines demeurées cachées.

Plusieurs débris sont moins faciles à apercevoir à cause de leur petitesse : ce sont de menus morceaux d'enduit de muraille, qui portent les restes d'une couleur rouge assez vive. Les briques striées ou de revêtement, et les fragments de conduits de chaleur, ne sont pas non plus rares sur cet antique emplace-

Digitized by Google

ment, près duquel le terrain, autrefois occupé par la voie romaine, et puis envahi par la forêt, se trouve aujourd'hui entièrement défriché et livré à la culture; mais le champ large, qui en a pris la place, est couvert de pierres et de cailloux qui rendent la culture fort difficile [1].

Les ruines de la petite *villa* romaine, dont j'ai déjà parlé, se trouvent dans les terres du domaine rural de Marly-au-Bois, qui font suite, du côté du nord, à celles de la Vanoue. Ce domaine, de création récente, a été établi sur un défrichement du bois de Saint-Arnould, et les ruines de la *villa*, qui occupaient dans ce bois une très-petite étendue, avaient été entièrement dégagées de la terre et des broussailles dont elles étaient entourées, de façon qu'elles étaient devenues très-apparentes; la permission ou la tolérance du propriétaire les a laissées à la disposition du fer-

[1] Le domaine rural de la Vanoue, à vingt kilomètres de Metz, vers le sud, avec une étendue considérable de terres, passe pour avoir été une propriété des chevaliers de Malte ou de ceux du Temple. Les bâtiments, qui occupent une position solitaire à l'ouest de la voie romaine, ne sont pourtant pas anciens. Construits sur un plan carré, avec une cour au milieu, il paraissent remonter seulement à deux cents ans; ceux dont ils occupent l'emplacement, ont dû être ruinés et détruits pendant les guerres que se faisaient les Lorrains et les Messins. Du reste, plusieurs lieux de cette partie de la contrée rappellent le souvenir des chevaliers du Temple: ainsi, sur le territoire du village de Coin-lès-Cuvry, dans la vallée de la Seille, se trouve un lieu qui est désigné sous le nom de *Petit Pré-du-Temple*; au village d'Arry, sur le versant occidental des collines qui séparent la vallée de la Moselle de celle de la Seille, le nom des Templiers est demeuré attaché à quelques propriétés; enfin, au sommet de la montagne de Mousson, près de Pont-à-Mousson, une *Rue du Temple*, dans le village du même nom, conduit à une antique église dont la construction est attribuée aux Templiers; cette église est devenue une habitation particulière.

Digitized by Google

mier qui exploite ses terres, et qui, en conséquence, extrait des ruines les matériaux nécessaires à l'entretien de la voie romaine, qui passe au bout de son jardin, et dans une petite portion du bois communal de Sillegny, qui s'étend du côté de l'est. Ces ruines intéressantes, et peut-être uniques dans la vallée de la Seille, et que, pour cette raison, il eût fallu conserver dans l'état où elles avaient été découvertes, au lieu de les abandonner à la destruction, sont ainsi devenues une carrière qui pourra encore durer plusieurs années avant d'être épuisée.

La petite *villa*, construite, à environ cinq mètres de la voie romaine, sur un plan rectangulaire, avait eu une longueur de quarante-cinq mètres sur deux de ses faces, celles du midi et du nord, et seulement une longueur de trente-cinq mètres sur les deux autres faces, celles du levant et du couchant. J'ai mesuré au pas les côtés du rectangle, en marchant sur les ruines mêmes. Deux petits pavillons carrés faisaient saillie sur le côté ou la face du nord, mais la principale entrée avait été pratiquée du côté de l'est, près de la voie romaine.

Au commencement de l'exploitation des ruines de la *villa* pour l'entretien des chemins, on y pouvait voir une grande quantité de fort belles briques striées ou de revêtement, des tuiles à rebords, et d'autres grandes briques ou tuiles avec des empreintes de pieds d'animaux, par exemple, de pieds de chien, de mouton, de chevreau, etc., empreintes qui dataient du temps auquel furent fabriqués ces produits de terre cuite. Les matériaux et le ciment, dont les constructeurs avaient fait usage, m'ont paru, en général, plus fins et de meilleure qualité que ceux de même espèce que j'ai vus répandus dans les terres

Digitized by Google

de la Vanoue. Du reste, je trouvai là les mêmes variétés de poterie fine et de poterie commune que ces terres m'avaient déjà présentées. Quelques petites monnaies romaines de cuivre furent recueillies dans les ruines de la *villa* : elles étaient aux effigies des empereurs Tetricus père et fils, et des fils et successeurs de Constantin-le-Grand. Le propriétaire du domaine de Marly-au-Bois, M. Marly, a aussi recueilli deux curieux fers de lance, qu'il avait trouvés au milieu de ses ruines, et il nous les a fait voir, en 1869, à l'une des séances mensuelles de la Société d'archéologie et d'histoire [1].

Dans le but de faire exactement connaître la véritable direction de la voie romaine, depuis Scarpone jusque Metz, et conséquemment d'indiquer le tracé qu'il me paraît nécessaire d'adopter, pour le *Travail définitif de la Carte itinéraire de la Gaule au commencement du cinquième siècle*, je me suis à dessein étendu en décrivant les lieux et quelques-unes des positions antiques, par lesquels passait cette section de la grande voie de Reims à Metz, et en rapportant plusieurs découvertes qui y avaient été faites. Comme ces lieux et ces positions ne sont pas trop rapprochés du point de départ, qui est Scarpone, et du point d'arrivée, qui est Metz, et qu'ils occupent un espace intermédiaire dans la vallée de la Seille, mais sur une ligne qui, entre Scarpone et Metz, s'écarte peu

[1] La découverte, au milieu des substructions du bois de Saint-Arnould, d'une monnaie à l'effigie de l'impératrice Crispine, femme de Commode, me fait connaître que l'on trouve aussi des monnaies romaines des premiers temps de l'Empire, dans les terres livrées au défrichement. Cette monnaie de Crispine, du module du grand bronze, était d'un cuivre très-rouge ; elle avait sans doute été recueillie dans les ruines d'édifices détruits par les flammes.

Digitized by Google

de la ligne droite, il en doit résulter la preuve que, pour le tracé de la même section de voie, les Romains avaient choisi, ainsi que je l'ai dit au commencement de ces *Observations*, la direction par la corde de l'arc de cercle, de préférence à celle qu'ils eussent prise par l'arc de cercle, ce qui serait pourtant arrivé, s'ils eussent suivi, du côté gauche de la Moselle, tous les contours que fait cette rivière.

Il importe aussi de remarquer que la voie romaine, dont nous sommes ici en possession, passe au milieu de nombreux emplacements antiques ; les uns se trouvent tout à côté de sa ligne de parcours, et les autres en sont peu éloignés. J'ai énuméré huit de ces emplacements, dans ma *Cinquième lettre à M. G. Boulangé*, ingénieur des ponts-et-chaussées ; il y en a un neuvième sur le territoire d'Atton, près de la lisière méridionale de la forêt de Pont-à-Mousson. Sur ces terrains, qui renferment et cachent encore plus de ruines et d'antiques débris de constructions qu'ils n'en présentent à la surface du sol, s'élevaient, à l'époque gallo-romaine, de nombreuses habitations, des maisons de campagne, des *villae* ou *villas*, et même, peut-être, un poste militaire. Or, il est naturel de penser et de conclure, de l'existence de tous ces établissements, qu'ils n'avaient pu se former et, en quelque sorte, se grouper ainsi, sur une étendue relativement peu considérable de la rive gauche de la Seille, que parce qu'ils s'y trouvaient placés près d'un grand chemin de l'Empire, très-fréquenté, comme devait l'être la voie romaine de Metz à Scarpone.

Mais, pour affermir notre conviction, au sujet de la direction que je donne à la voie romaine et du tracé que j'indique, il y a une preuve que j'appel-

Digitized by Google

lerai historique, afin de la distinguer des preuves précédentes, qui, s'appuyant sur l'étude et l'observation des lieux, dans la vallée de la Seille, sont, à proprement parler, des preuves matérielles. Cette preuve historique se tire du nom ancien et latin de *Cheminot,* village situé seulement à un kilomètre de la voie de Metz à Scarpone, sur la rive droite de la Seille. Car si le nom moderne de cette position a un rapport direct, une frappante analogie avec le mot français *chemin*, le nom latin *Camenetum*, par lequel *Cheminot* est désigné dans la Donation impériale faite par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Arnould, de Metz, n'a pas un rapport moins direct et une analogie moins frappante avec le mot commun latin *caminus*, dont le sens, dans la langue latine du Moyen-Age, est, en français, celui de *chemin*, tout en conservant, d'après le Dictionnaire, les significations primitives de *fournaise*, de *cheminée*, d'*âtre* et de *foyer*. Ainsi, dans l'origine, le nom propre *Camenetum* peut avoir eu la signification de *domaine*, de *lieu habité*, ou de *réunion d'habitations*, *près* ou *à côté du chemin*, c'est-à-dire, *du chemin des Romains*. De cette façon le souvenir du passage de la voie romaine, dans la vallée de la Seille, se trouve perpétué par le nom historique latin du village de *Cheminot*.

Au reste, on cessera d'être étonné du sens, en apparence nouveau, qui est ici donné au mot latin *caminus*, si l'on réfléchit que le mot *camino* est encore aujourd'hui employé pour exprimer *un chemin*, dans quelques langues néo-latines ou formées du latin, comme l'italien et l'espagnol. C'est assurément un petit détail que celui qui consiste à rappeler une route du Mexique, dont il a été fait mention pendant la dernière expédition française ; ce détail a pourtant

Digitized by Google

de l'importance, parce qu'il fait cesser le doute au sujet du dernier sens attribué au mot *caminus*[1]. Ainsi la route directe de Nopalucan à Acacingo fut appelée *Camino nuevo*, dans les relations de la guerre des Français ; je l'ai lu dans les journaux qui parurent au temps de l'expédition, et j'en ai même pris note avec l'intention de faire, à la première occasion, usage de ce renseignement.

Enfin, il est évident que c'est encore du mot *caminus*, de la latinité de la décadence, que l'on a formé, par abréviation et par corruption, le mot d'une seule syllabe *Kem*, qui sert à désigner *un chemin romain*, dans le département de la Moselle, et plus particulièrement dans l'arrondissement de Thionville, où les villageois, des deux langues française et allemande, n'appellent pas autrement que du nom de *Kems* les voies romaines qui passent sur leurs territoires.

Maintenant, si la dernière question est assez éclaircie, et si nos idées peuvent être fixées au sujet de la direction, par la vallée de la Seille, de la voie de Scarpone à Metz, rien ne m'empêche plus d'en continuer la reconnaissance et de m'approcher de Metz, où fut son point d'arrivée.

Dans mes recherches, et je l'ai dit, je m'étais arrêté sur le territoire de Coin-sur-Seille, lorsque les cailloux de la Moselle et les pierrailles me parurent les seules traces laissées par la voie romaine, sur l'étendue des champs cultivés. Je n'ai point visité les deux territoires de Pournoy-la-Chétive et de Coin-lès-Cuvry, qui font suite, en se rapprochant de Metz, au territoire de Coin-sur-Seille, mais je possède

[1] Le Mexique et la plupart des républiques de l'Amérique du Sud sont des pays de langue espagnole.

Digitized by Google

le témoignage récent de quelques habitants, propriétaires en ces lieux de plusieurs pièces de terre ; or, ce témoignage m'apprend que *l'ancienne route des Romains*, car c'est ainsi qu'ils l'appellent, se retrouve sur le côté et à l'ouest des deux villages de Pournoy-la-Chétive et de Coin-lès-Cuvry, mais seulement à l'état de terrains défrichés, et livrés à une culture difficile, à cause de l'énorme quantité de cailloux répandus dans la partie supérieure du sol de ces champs. Certains propriétaires, un peu plus laborieux et plus patients que leurs voisins, ramassent et enlèvent successivement ces cailloux si incommodes, et les transportent ailleurs afin de nettoyer leurs terres.

Nous voici arrivés aux territoires de Marly et d'Augny, qui s'étendent, le premier, à notre droite et du côté de l'est, le second, à notre gauche et du côté de l'ouest. Les deux villages de Marly et d'Augny sont situés à peu près à la même distance de Metz, vers le sud ; ils sont à sept kilomètres. Ici, le doute, l'embarras n'est plus possible : la belle route moderne, qui vient en ligne droite de Metz, se confond entièrement avec l'antique voie de Scarpone ; du point où nous sommes, elle va directement aboutir à la lunette d'Arçon ou de Montigny. Je me trompe : cette route se détourne un peu avant de passer devant le nouvel édifice du Petit-Séminaire diocésain, mais elle reprend bientôt après la ligne droite, qu'elle avait quittée et qui est aussi celle de la voie romaine. Cette dernière a donc servi de fondement à la voie moderne, qui se trouve ainsi construite et solidement établie sur elle. Du reste, la Statistique de notre département, publiée, en 1844, par M. Verronnais, est en parfait accord avec le témoignage des habi-

Digitized by Google

tants de cette contrée, qui assurent que des vestiges de la voie romaine furent retrouvés, pendant les travaux exécutés pour la nouvelle route de Metz à Cheminot et à Pont-à-Mousson.

Quoique construite sur la voie même de Scarpone, depuis le territoire d'Augny jusqu'à la lunette d'Arçon ou de Montigny, la route moderne n'en a point conservé toute la largeur : l'observateur, qui s'avance dans la direction de Metz, en étudiant le terrain, voit bien, à sa gauche, que certaines bandes étroites de terre sont des parcelles détachées de la route antique, dont les unes sont demeurées communales, et les autres ont été acquises par des particuliers ; les unes aussi sont plantées de jeunes arbres sous la forme de pépinières, et sur les autres croissent et se développent de forts noyers. Ainsi, la réduction de l'ancienne largeur de la voie est ici un premier point à noter.

Le deuxième point à noter concerne le tracé et la construction de la voie antique. Quelques observateurs ont cru que la voie de Metz à Toul, par la vallée de la Seille, et à travers la ville de Scarpone, avait d'abord été une voie gauloise. Comme cette opinion paraît s'appuyer plutôt sur quelques traditions recueillies, et sur des conjectures, que sur des données positives, on peut, sans la rejeter entièrement, s'attacher de préférence à l'opinion commune, et considérer les Romains comme les premiers constructeurs de la voie de Scarpone. Je dirai donc que les ingénieurs romains tracèrent cette route sur le dos de la plaine sablonneuse, c'est-à-dire, par le milieu de la banlieue étendue de Metz que nous appelons *Le Sablon* ; ils l'établirent sur une seule ligne droite jusque Metz, avec des alentours complè-

Digitized by Google

tement dégagés, de façon à permettre à la vue de s'étendre au loin, devant elle et sur les côtés.

Le troisième point à noter est relatif à un autre ouvrage romain, très-important : ce fut le canal destiné à conduire à Metz les eaux de Gorze. Ce canal, en partie élevé sur piles, et en partie souterrain, partait d'un réservoir construit à l'extrémité de l'aqueduc de Jouy, sur la rive droite de la Moselle ; mais, depuis le territoire d'Augny jusque Metz, il suivait, à gauche de la voie romaine et tout à côté d'elle, une direction presque parallèle à cette voie[1].

Enfin, et c'est le dernier point que j'ai à noter, avant de quitter la banlieue du Sablon, le canal conducteur des eaux de Gorze et la voie de Scarpone passaient entre deux positions, où sont aujourd'hui, d'une part, sur la gauche et à une très-petite distance, la cense ou ferme de Saint-Ladre, qui fut une Léproserie, au treizième siècle, et d'autre part, à droite et tout à côté de la voie, le cimetière de Montigny-lès-Metz, dans lequel se trouvent encore quelques ruines de l'antique sanctuaire de Saint-Privat, connu dans nos annales particulières sous le nom de *Mère-Église*.

[1] *Notice sur l'Aquéduc romain de Gorze à Metz* ; deuxième partie, par M. Victor Jacob. *Austrasie* de l'année 1854. L'obligeant auteur de la Notice, que je viens de citer, m'a appris tout récemment que, en 1862, les travaux exécutés, à gauche de la route d'Augny à Metz, dans le jardin de M. Rousseau, libraire, amenèrent la découverte d'un massif d'ancienne maçonnerie, qui parut avoir fait partie du canal dont il est ici question. Les ouvriers, occupés à la démolition de ce massif, trouvèrent, dans les décombres, une médaille de bronze de l'empereur Constant I, un des trois fils et successeurs de Constantin-le-Grand. L'effigie du prince, tournée à droite, et les dernières lettres de la légende,.... NSPFAVG, sont très-reconnaissables.

Digitized by Google

Le style massif et lourd de ces ruines annonce effectivement une construction, dont la date peut se rapprocher de celle du premier établissement de la religion chrétienne dans nos contrées; on y reconnaît les principaux caractères de l'architecture romane. La face septentrionale de l'église, contre laquelle sont appuyées, du côté du nord, des habitations particulières, et la tour carrée et basse, qui est reliée à cette face, mais à son extrémité, du côté du levant, sont les seules parties de l'édifice sacré qui n'ont point été démolies; elles sont bâties en moellons bruts. Les baies en plein cintre de la face, que l'on distingue encore quoiqu'elles soient murées, avaient eu peu d'ouverture. Le chevet ou l'abside se trouvait immédiatement sous la tour carrée; sa voûte en plein cintre s'appuie sur des piliers cylindriques et très-peu élevés.

Ces diverses remarques étant terminées, je puis continuer ce qui a rapport à la direction suivie par la voie de Scarpone, dans la vallée de la Seille. En passant successivement, ainsi que nous l'avons fait, d'un territoire à l'autre, afin de reconnaître, là, les parties de la voie romaine qui ont été conservées, ici, les traces plus ou moins apparentes qui en restent, nous nous sommes insensiblement approchés de la ville de Metz. Or, *la route des Romains*, pour l'appeler par son nom le plus connu, aujourd'hui disparaît, à la vérité, au point même où la route d'Augny, avec laquelle elle se confond entièrement, arrive derrière la lunette d'Arçon ou de Montigny, mais, anciennement, sans dévier de la ligne droite, qu'elle avait suivie jusque là, par le milieu de la plaine élevée du Sablon, elle entrait dans la ville capitale des Médiomatrikes par la porte *Serpanaise* ou *de*

Digitized by Google

Scarpone, qui était située au midi de l'antique enceinte fortifiée, et se trouvait à peu près à un kilomètre du point où la voie est coupée et détruite. Dans l'enceinte agrandie de Metz, et sur l'alignement de l'antique porte *Serpanaise* ou *de Scarpone*, avait été construite, pendant le Moyen-Age, une autre porte, qui fut détruite en 1561, neuf ans après le siége de Metz par l'empereur Charles-Quint. Une nouvelle porte, sous le nom de porte *Serpenoise*, a été rétablie en 1851, après l'établissement du chemin de fer, et de sa gare, qui se trouve en dehors de l'enceinte fortifiée moderne.

Mais ici, l'observateur qui connaît Metz, et qui a visité l'antique métropole de Trèves, *la Rome des Gaules*, pour admirer les restes bien remarquables de la grandeur romaine que l'on y voit encore, trouvera peut-être l'occasion de faire un rapprochement curieux et intéressant. Car de même que la voie romaine de Metz, par la rive droite de la Moselle, arrivait directement à Trèves, depuis le pont de Kontzarbruck, et, avant d'entrer par la porte méridionale dans l'antique cité, passait à côté de plusieurs de ses principaux monuments, comme le grand cirque, les thermes ou bains publics, et l'amphithéâtre ou les arènes, ainsi la voie de Reims, par Toul et Scarpone, traversait en ligne droite tout le territoire du Sablon, depuis Augny, et, avant d'entrer à Metz par la porte méridionale ou *de Scarpone*, passait entre plusieurs monuments publics, qui étaient, à gauche, un cimetière et de nombreux monuments pour les sépultures, et, à droite, les thermes, la naumachie, et l'amphithéâtre, ou les arènes, qui ont laissé leur nom à un pont de la Seille, près de la porte Mazelle, en dehors de l'enceinte

Digitized by Google

fortifiée[1]. Le canal conducteur des eaux de Gorze, dont j'ai précédemment parlé, avait servi à alimenter les fontaines publiques et particulières de Metz, les thermes ou bains publics, et le vaste réservoir de la naumachie, qui, à cause de sa situation au-dessous des

[1] Voici quelles furent à peu près les positions occupées par les divers monuments et grands ouvrages romains que je viens de nommer : à droite du point d'arrivée de la voie romaine, et au sud-est de la porte de Scarpone, se trouvait l'amphithéâtre, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la *Redoute* dite *le Pâté*; les thermes ou bains publics étaient plus bas, c'est-à-dire, au-dessous de l'amphithéâtre, vers le point où s'élève la porte Saint-Thiébault; enfin, la naumachie était au-dessous des thermes, et se rapprochait de la Seille et du point où se trouve la porte Mazelle. Dans la suite des temps, lorsque des oratoires chrétiens, et, après eux, de nombreux monastères et prieurés, avec des églises qui devinrent célèbres, eurent pris la place des monuments romains et peuplé tout ce quartier extérieur de Metz, cette partie de la banlieue fut appelée *les Basiliques*, et c'est sous le même nom qu'il en est fait mention dans les récits des historiens.

Dans une intéressante *Notice historique sur l'ancienne abbaye royale de Saint-Arnould*, de Metz, M. le général Le Puillon De Boblaye, qui a commandé l'École d'application, parle du grand nombre de tombeaux et de sépultures, que les travaux exécutés par le génie et ceux du chemin de fer ont fait découvrir, entre la porte de la Citadelle et celle de Saint-Thiébault, et qui appartenaient à l'époque gallo-romaine et aux premiers temps de la monarchie française. En 1817, M. le baron Chaudruc De Crazannes, écrivant sur les Antiquités de Saintes, dans les *Annales Encyclopédiques*, faisait déjà remarquer que « chez les Romains, les cimetières étoient toujours placés aux avenues des villes, et près » d'une voie publique » et que « tel étoit celui du *Mediolanum* » *Santonum*. »

Au sujet d'un cimetière antique et de nombreuses sépultures, découverts au dehors et au midi de la porte Serpenoise, on peut lire aussi une *Notice sur Metz et ses environs, par M. Victor Simon*, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, de l'année 1851-1852.

Digitized by Google

thermes, et assez près de la porte Mazelle et du cours de la Seille, pouvait, au moyen d'une dérivation, recevoir aussi une partie des eaux de la petite rivière.

Les observations prises sur les lieux mêmes sont assurément les meilleures preuves qui se puissent donner pour établir, avec certitude, le tracé de la voie romaine de Scarpone à Metz par la vallée de la Seille. Cependant, lorsque le témoignage des historiens s'appuie sur la connaissance réelle des antiquités de notre province, il a aussi de la valeur et il n'est point à négliger, et, s'il est arrivé à quelques-uns d'entre eux de s'exprimer dans un sens général, et de ne pas désigner tous les lieux et les positions, par lesquels avaient passé nos voies romaines, nous devons attribuer leur silence, ou leurs omissions, à l'état de conservation de ces anciens chemins, dans le temps où ils écrivaient, et à la connaissance qu'on en avait alors, ce qui pouvait dispenser d'en parler avec des détails topographiques, qui, aujourd'hui, sont devenus nécessaires. Ainsi, les Bénédictins, auteurs de notre grande *Histoire de Metz*, ont consacré tout le commencement de leur premier tome à la partie des antiquités de la ville de Metz, et ce qu'ils ont écrit sur les voies romaines, qui aboutissaient à *Divodurum*, occupe vingt pages in-quarto; néanmoins ils ne nous font pas connaître avec précision la voie de Scarpone à Metz, lorsqu'ils se bornent à dire que « la même route existe encore presque toute entière depuis Scarpone jusqu'à Metz, où elle se rendoit par une Porte qui ne subsiste plus, et que nos anciennes Chroniques nomment par corruption Champenoise [1]. » Mais ce texte de

[1] Tome I, page 183.

Digitized by Google

nos historiens, qui nous laisse dans l'incertitude au sujet de la véritable direction de la voie de Scarpone est complètement éclairci par le R. P. le Bonnetier, Prémontré, dernier prieur et curé de Charpagne [1], par Laurent Mansuy, ancien maire de Dieulouard [2], et par les récents historiens qui ont fait des recherches sur les antiquités de la Lorraine et du pays Messin [3].

Le P. le Bonnetier dit d'abord que « le chemin des » Romains, qui traversait cette forteresse (Serpanne), » paraît avoir été fait sous l'empire d'Auguste, au » commencement de l'ère chrétienne [4]. » Agrippa, gendre et lieutenant d'Auguste, passe en effet, d'après la tradition, pour avoir fait exécuter les premiers ouvrages romains que posséda notre province, et l'on croit généralement que dans leur nombre il faut comprendre la construction de la voie de Metz à Langres, par Scarpone et Toul, et les fortifications dont la ville de Scarpone fut entourée. Le P. le Bonnetier et son annotateur, Laurent Mansuy, nous donnent ensuite plusieurs intéressants détails de topographie, très-propres à fixer nos idées au sujet de la ligne de parcours de la voie de Metz à Scarpone ; la lecture récente de leurs notices vient seulement de me les révéler; mais, du reste, ils s'accordent parfaitement avec les détails plus circonstanciés que j'ai moi-même

[1] Le manuscrit du P. le Bonnetier se trouve à la Bibliothèque de Nancy, mais M. le docteur Lamoureux, de Nancy, en a fait un extrait, qui a été inséré dans les tomes VIII et X des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.*

[2] *Notices sur l'ancienne ville de Serpanne et le Pays Serpannais*, etc., par Laurent Mansuy; Pont-à-Mousson, 1817; in-12.

[3] MM. L. Beaulieu et Auguste Digot.

[4] Selon Laurent Mansuy, page 7.

Digitized by Google

donnés, de façon que mes renseignements reçoivent des leurs une force nouvelle.

Ainsi, selon ces écrivains, *le chemin ferré des Romains* qui conduisait à *Serpanne*, commençait à la *porte Serpenoise* de Metz, et passait tout près de la grosse tour ronde, à la toiture conique, qui a toujours été respectée pour son ancienneté et sa solidité, et que l'on a raccordée avec les nouvelles fortifications, dont, aujourd'hui, elle fait encore partie [1]. Ensuite le chemin romain remontait la vallée de la Seille, non loin de cette rivière, et passait, du côté du levant, au pied de la montagne de *Monson* ou de *Mousson*, qui était la plus connue de toutes les montagnes du pays Serpannais; elle a été anciennement appelée *Mons-Jovis*, et il en est fait mention « dans deux diplômes de l'Empereur Othon, le pre» mier de l'an 936, et l'autre du 13 juillet 943, par » lesquels il confirme les biens et privilèges de l'ab» baye de Gorze, parmi lesquels est un franc-alleu » situé au *Mont-Jupiter*, qu'Angelramme, Évêque de » Metz, avait donné à cette abbaye située dans le » Serpannais, et ailleurs, *Alodium quod Angelram*» *nus sancto Gorgonio dedit ad montem Jovis.* » Or, *Mons-Jovis* est, du côté du nord, à une lieue ou un demi-myriamètre de Serpanne ou Scarpone [2].

Du pied oriental de la montagne de *Mousson*, de *Monson*, ou de *Monçon*, la voie romaine passait sur le territoire d'Atton, à proximité d'un canton, ou d'une saison de terres dite *en Rolle*, où se trouvent des débris provenant d'habitations romaines, et enfin elle arrivait à Scarpone par le ban ou territoire de

[1] D'après Laurent Mansuy, pages 15 et 30.
[2] Mansuy, pages 29 et 30.

Digitized by Google

Lessy, village situé du côté du levant, par rapport à la position occupée par la ville antique [1]. La position de Dieulouard n'est point marquée sur cette ligne de parcours, et nos deux historiens n'en parlent que pour dire que le chemin des Romains était au levant, et à une portée de fusil de l'emplacement actuel des habitations de ce bourg [2]. Ils disent aussi que « la » grand'route, qui passe actuellement au pied de » cette forteresse, n'y a été tracée qu'en 1727. » Dieulouard fut en effet une importante forteresse des Évêques de Verdun, et ces prélats firent même frapper monnaie au château, qui, aujourd'hui, se voit encore [3].

Pour nous, habitants des bords de la Moselle et du val de Metz, nous nous rappelons les circonstances de la construction des deux voies de communication, qui unissent Metz à Pont-à-Mousson par la rive gauche de la Moselle. Or, les travaux exécutés, d'abord, pour la voie ordinaire, par Ars-sur-Moselle, Novéant et Pagny-sur-Moselle, puis, pour la voie ferrée, qui atteint Dieulouard, n'ont amené nulle part la découverte des restes, ou seulement des traces d'un chemin romain qui aurait remonté ce côté de la rivière; le doute à ce sujet n'est pas possible. Cependant, il put y avoir, du même côté, des habitations gallo-romaines : on le suppose d'après la découverte d'antiquités et de sépultures, en divers lieux, notamment sur les territoires d'Ars-sur-Moselle,

[1] *Archéologie de la Lorraine*, etc., par L. Beaulieu; page 114 du tome II; et Laurent Mansuy, pages 27, 29 et 30.

[2] L. Mansuy, page 27.

[3] *Notices sur l'ancienne ville de Serpanne et le Pays Serpannais*, etc., par Laurent Mansuy; pages 24, 25, 26 et 27.

Digitized by Google

d'Ancy et de Novéant [1]. Le côté de la Moselle, où s'exécutèrent en très-grande partie les travaux du canal souterrain venant de Gorze et de l'aqueduc de Jouy, devait naturellement posséder une population d'ouvriers gallo-romains, employés avec les soldats des légions romaines, pour extraire les pierres sur les hauteurs qui dominent la position d'Ancy, pour les tailler et ensuite les amener jusqu'aux emplacements où elles furent mises en œuvre.

Il paraît toutefois qu'une des principales carrières exploitées par les Romains, pour les ouvrages d'utilité publique de notre contrée, se trouvait, sur la rive gauche de la Moselle, près de la position qui est aujourd'hui occupée par le village de Norroy, au nord-nord-ouest de la ville de Pont-à-Mousson. Plusieurs découvertes le font supposer : les nombreuses excavations pratiquées dans le sol et au milieu des rochers, sur les hauteurs de Norroy, l'excellente qualité des pierres qui, dès les temps les plus anciens, les a fait rechercher, et, enfin, la découverte de trois autels votifs dédiés à *Hercule Saxanus* ou des rochers, HERCVLI SAXSANO [2]. Les inscriptions de ces trois autels nous font connaître les noms de trois légions romaines, la huitième, LEG.VIII.AVG., la dixième, LEG.X.GEM. (Geminata), et la vingt-et-unième, LE.XXI, dont les soldats, selon toute apparence, furent occupés à l'extraction des pierres et à d'autres pénibles travaux, pendant leurs cantonnements sur les bords

[1] *Notice sur Metz et ses environs*, par M. Victor Simon, dans les *Mémoires de l'Académie*, de l'année 1851-1852.

[2] *Les Antiquités de Metz*, etc., par Dom Cajot; pages 90 et suivantes. — *Archéologie de la Lorraine*, etc., par L. Beaulieu; tome I, pages 124 et suivantes. — Laurent Mansuy, pages 33 et 34.

Digitized by Google

de la Moselle ou leur séjour au camp de Norroy [1]. M. Beaulieu, à qui les précédents détails sont empruntés, exprime en outre l'opinion que les pierres du magnifique aqueduc romain, dont, après tant de siècles écoulés, nous possédons encore de si beaux restes sur les deux rives de la Moselle, d'une part, près d'Ars, d'autre part, à Jouy-aux-Arches, furent, du moins en grande partie, tirées des carrières de Norroy, et amenées sur des bateaux, qui descendirent, jusqu'aux positions d'Ars et de Jouy, le cours de la rivière [2].

Mais lorsque, à la suite du P. le Bonnetier et de Laurent Mansuy, les deux écrivains que j'ai déjà cités, M. Beaulieu aborde ce qui a particulièrement rapport à la voie de Scarpone à Metz, il a sur eux l'avantage d'en parler d'une façon à la fois plus précise et plus complète. Ainsi, il nomme, l'un après l'autre, avec quelques variantes dans l'orthographe des noms des lieux, tous les territoires traversés par la voie romaine, et que j'ai moi-même nommés; ce sont ceux de Mousson, des Ménils (de Les Ménils), de Mardigny, de Cheminot, de Sailly (Sillegny), de Loinville (Loyville), de Coin-sur-Seille, d'Augney (d'Augny) et de Marly. M. Beaulieu nomme aussi quelques positions particulières, voisines de la route antique : ce sont, la ferme Pragotte, le château de la Grange-aux-Ormes et l'église de Saint-Privat. Enfin, il conduit la voie romaine jusqu'à la porte dite *Scarponaise*, par laquelle il la fait entrer à Metz, et il termine par la remarque que, contrairement à la coutume des Romains, cette voie, au lieu d'une

[1] *Archéologie de la Lorraine*, tome I, page 127.
[2] *Archéologie de la Lorraine*, tome I, page 129.

Digitized by Google

ligne droite, décrit, sans nécessité apparente, un zigzag très-prononcé [1].

Comme on le voit ici, M. Beaulieu assure que *le chemin des Romains* s'écarte sensiblement de la ligne droite : c'est, peut-être, lorsqu'il quitte la position de Scarpone pour passer sur le territoire de Loisy; mais si, en aval de ce dernier village, l'on part du bas du coude que fait la Moselle vers l'orient, le zigzag de la voie romaine jusque Metz n'est pas très-prononcé. Aussi D'Anville a-t-il indiqué cette voie par une ligne droite, tracée, depuis *Scarpona* jusqu'à *Divodurum*, du côté droit de la Moselle, sur la Carte qu'il a placée au commencement de sa *Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains* [2]. Le célèbre géographe a sans doute voulu marquer que les deux positions avaient été en communication entr'elles au moyen de la ligne la plus courte et la plus directe. Mais déjà la voie de Scarpone à Metz se trouvait indiquée par un seul trait droit, sur la Table Théodosienne ou la Carte de Peutinger [3]. D'Anville observe, d'après cette Table, que la Moselle, en changeant de cours, a rangé le lieu où est aujourd'hui Charpagne (Scarpone) dans le diocèse de Metz, et l'a détaché de celui de Toul, dont il avait fait partie [4]. M. Auguste Digot, à ce sujet, s'est expliqué plus clairement : il a dit que la ville de Scarpone était primitivement située sur la

[1] *Archéologie de la Lorraine*, tome II, pages 102, 103, 104 et 105.

[2] Voyez la *Notice de D'Anville*.

[3] Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, ont aussi indiqué par une seule ligne droite, tracée du côté droit de la Moselle, la voie de Scarpone à Metz, sur la carte intitulée : *Descriptio Civitatis Mediomatricorum*, carte qui se trouve à la fin du tome I.

[4] *Notice de D'Anville*, à l'article *Scarpona*.

Digitized by Google

rive gauche de la Moselle, et qu'elle s'y trouvait encore en 366, lorsque Jovin, général romain, livra bataille aux Germains et les vainquit près de Scarpone. Au Moyen-Age, le bras occidental de la Moselle paraît avoir acquis plus d'importance que le bras oriental, et il est ainsi devenu une ligne de séparation, qui a placé Scarpone dans le diocèse de Metz, après que cette ville eût longtemps appartenu au diocèse de Toul [1].

De la comparaison de la topographie actuelle de la plaine, ou plutôt de l'île, dans laquelle se trouve Scarpone, avec la topographie ancienne, il résulte, au témoignage du géographe D'Anville et de M. Digot, que le cours de la Moselle a varié au moins deux fois, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à l'époque moderne. Ainsi, pendant la période gallo-romaine et le commencement du Moyen-Age, le bras principal et le plus important de la Moselle coulait, comme aujourd'hui, au levant de Scarpone, et cette ville était située sur la rive gauche; elle dépendit alors du diocèse de Toul. Mais, pendant le Moyen-Age, la Moselle, sans doute à la suite d'une crue extraordinaire de ses eaux et d'une inondation, comme nous en avons vu quelquefois, paraît s'être en partie détournée du levant de la plaine, où fut primitivement son principal lit, pour prendre son cours au couchant, entre Scarpone et Dieulouard, et Scarpone s'est ainsi trouvé, sur la rive droite de la Moselle, séparé par cette nouvelle limite du diocèse de Toul et enclavé dans celui de Metz. Un auteur s'est

[1] *Mémoire sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains, dans la Lorraine*, par M. Auguste Digot; *Congrès archéologique de France tenu à Metz, en 1846*; in-8°.

Digitized by Google

avancé jusqu'à dire que, pour se faire, du côté du couchant, un passage près de Scarpone, la Moselle avait rompu, entre cette ville et Dieulouard, une suite d'édifices ou plutôt de ruines, dont on voit encore la coupe depuis Scarpone jusqu'à l'autre bord, c'est-à-dire, jusqu'à la rive sur laquelle est situé le bourg de Dieulouard [1].

Si la dernière opinion était fondée, et si on la rapprochait de ce qui a été dit par D'Anville et M. Digot, on pourrait conclure de ces témoignages réunis que, à l'époque la plus reculée de notre histoire, la Moselle ne se divisait point en deux bras, au midi de la position de Scarpone, et que tout le volume de ses eaux s'écoulait, du côté du levant, dans le lit qui est aujourd'hui le plus large et le plus important. Dans cette hypothèse, il faudrait peut-être renoncer à admettre avec le P. le Bonnetier et M. Beaulieu que la ville antique, d'après la tradition locale, avait eu quatre ponts, au moyen desquels les deux parties, qui la formaient, entretenaient des communications suivies et continuelles.

Aujourd'hui, le bras le plus important de la Moselle, ainsi que je l'ai dit, et le seul navigable, est celui qui coule du côté du levant, comme à l'époque gallo-romaine, et, au contraire, le bras qui passe au couchant de Scarpone, sur une partie des ruines de ses édifices détruits, est devenu étroit et très-faible, en sorte qu'il peut ordinairement être traversé à gué. Or, c'est de ce second bras, ou de cet ancien lit de la rivière, que, à diverses époques et au temps des basses eaux, on a retiré des morceaux et des frag-

[1] *Statistique du département de la Meurthe*, par Michel; Nancy, 1822; in-12.

Digitized by Google

ments antiques et curieux, avec des figures et des inscriptions, beaucoup d'autres objets, et surtout une grande quantité de monnaies romaines d'or, d'argent et de bronze, et quelques pièces gauloises d'argent et de potin. Le P. le Bonnetier, dernier prieur et curé de Charpagne, pour sa part, avait recueilli plus de 2000 médailles, trouvées, les unes, dans la rivière, et les autres, au milieu des ruines de la ville antique; il avait aussi fait placer plusieurs morceaux de sculpture dans les murs et la tour de son église, dont il ne reste plus que l'emplacement [1].

Mais la découverte peut-être la plus remarquable qui ait été faite, sous le rapport de la perfection de l'art antique, est celle du bras droit et de la jambe gauche d'une statue de bronze, du plus beau style, et d'un cinquième plus grande que nature. Ces deux morceaux, que les connaisseurs supposent avoir appartenu à une statue de Vénus, à cause de leurs formes correctes et arrondies, ont été trouvés, le 12 octobre 1868, devant Scarpone, dans l'ancien lit de la Moselle, en aval du pont du ruisseau de Dieulouard, à son embouchure dans la rivière. Ils ont été extraits par les ouvriers occupés aux travaux de canalisation de la Moselle, et ils sont aujourd'hui déposés au Musée lorrain de Nancy, avec quelques objets précieux, et beaucoup d'autres monuments et morceaux antiques, déjà recueillis sur le territoire de Scarpone [2].

[1] *Archéologie de la Lorraine*, par L. Beaulieu; tome II, pages 132, 133, 134, 145 et 146.

[2] *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain*; Numéros de Novembre 1868 et d'Octobre 1869. — *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*; Numéro de Février 1869.

Digitized by Google

Le petit exposé topographique, qui a immédiatement précédé la mention de ces découvertes, ainsi qu'on l'a vu, est relatif au cours de la Moselle, et à la situation de Scarpone sur sa rive gauche, pendant la période gallo-romaine. Il me paraît donner lieu à une observation qui, jointe à tous les éclaircissements, dont la voie de Scarpone a été jusqu'ici le sujet, achèvera de démontrer la nécessité d'adopter le tracé par la rive droite de la Moselle, et de renoncer définitivement à celui de la rive gauche, par le côté de Dieulouard. Or, la voie romaine, qui venait de Toul, traversait Scarpone dans la direction du sud-ouest au nord-est; puis, elle sortait par une porte de la partie de l'enceinte fortifiée qui regardait le nord-est, et elle franchissait la Moselle sur un pont, à une très-petite distance de la ville; ensuite, elle ne rencontrait plus aucune rivière sur son passage, dans tout son parcours jusque Metz, ni la Moselle, qui coulait à gauche et dont elle était d'ailleurs séparée par une chaîne de collines, ni la Seille, dont le cours peu rapide, mais assez tortueux, tantôt se rapprochait d'elle, du côté droit, et tantôt s'en éloignait. Ainsi tombe une difficulté incidemment soulevée par des archéologues, qui avaient prétendu que, dans l'hypothèse du tracé de la voie de Scarpone par la rive droite de la Moselle, cette voie aurait eu deux fois à franchir le cours de la rivière, avant de s'approcher de *Divodurum* et d'y entrer.

Deux écrivains viennent, en dernier lieu, donner l'appui de leur témoignage à celui du P. le Bonnetier, de Laurent Mansuy et de M. Beaulieu, dont j'ai rapporté tout ce qu'ils avaient dit de plus précis sur la voie de Scarpone à Metz.

M. Victor Simon, qui fut un des membres les plus

Digitized by Google

actifs de l'Académie de Metz et président de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, avait la louable habitude de visiter les lieux et les emplacements où se faisaient des découvertes d'antiquités, dès qu'il en recevait la nouvelle. Il était ainsi parvenu à bien connaître non-seulement l'intérieur de la ville de Metz, mais encore toute sa partie extérieure, et ses environs à une assez grande distance. Or, dans toutes les Notices qu'il a lues, à ce sujet, aux séances de l'Académie, et qui se trouvent dans nos *Mémoires*, M. V. Simon a eu souvent l'occasion de parler de la voie de Scarpone, parce qu'elle traverse, en remontant, la banlieue du Sablon, où se sont toujours faites les plus nombreuses et les plus intéressantes découvertes d'antiquités. Il désigne donc constamment, sous le nom d'*ancienne route romaine de Scarpone*, la route moderne qui, par le milieu du Sablon, conduit à Augny et à Marly : il la suit, lorsqu'elle passe tout à côté de Saint-Privat et à une très-petite distance de Saint-Ladre ; il la retrouve, vers le sud, à dix kilomètres de Metz, dans la vallée de la Seille, sur la rive gauche de cette rivière ; là, elle lui paraît beaucoup s'élever au-dessus des terres qu'elle avoisine. Mais, sur le ban de Sillegny, M. V. Simon reconnaît une partie très-étendue de la voie, et, de plus, il la trouve recouverte d'une pelouse qui en assurait la conservation. Enfin, il l'a vue, à sa sortie de notre département, lorsqu'elle quitte la vallée de la Seille pour entrer, près du village d'Atton, dans celle de la Moselle. Telles sont, en résumé, les observations qui ont été faites par M. V. Simon, au sujet de la voie romaine de Metz à Scarpone. Les travaux exécutés par le Génie, ceux des particuliers et ceux du chemin de fer, en amenant la découverte

Digitized by Google

de nombreuses sépultures, de cercueils de pierre, et d'autres tombes en maçonnerie ou seulement en pierres sèches, au sud de la porte Serpenoise, ont aussi donné à M. V. Simon lieu de conjecturer qu'un immense terrain, consacré aux sépultures et occupé par un antique cimetière, s'étendait, d'une part, entre la porte de la Citadelle et la porte Saint-Thiébault, et, d'autre part, depuis la lunette d'Arçon ou de Montigny jusqu'à l'excavation connue sous le nom de Sablière de Montigny [1].

M. Auguste Digot, de Nancy, qui s'est fait connaître du monde savant par une foule de travaux historiques et littéraires [2], et surtout par deux importantes histoires, écrites avec une profonde érudition [3], posséda aussi une parfaite connaissance des antiquités de notre province. Sans avoir traité, dans ses histoires, d'une façon spéciale, ce qui a rapport aux voies romaines, il s'en est pourtant occupé chaque fois que la suite de sa narration l'avait amené à en parler [4]. Il se borne à dire de la voie de Reims à Metz, par Toul et Scarpone, que, à

[1] *Notice sur l'Aqueduc romain*, etc.; *Mémoires de l'Académie de Metz*; année 1841-1842 — *Notice sur le Sablon, près Metz, et sur les sépultures qui y ont été découvertes*; *Mémoires* de l'année 1848-1849. — *Notice sur les postes chez les anciens et chez les modernes*, etc.; *Mémoires* de l'année 1850-1851. — *Notice sur Metz et ses environs*; *Mémoires* de l'année 1851-1852.

[2] Ces divers travaux se trouvent dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, de Nancy, et dans ceux de la *Société d'archéologie lorraine*.

[3] *Histoire de Lorraine*; Nancy, 1856; six volumes in-8°. *Histoire du royaume d'Austrasie*; Nancy, 1863; quatre volumes in-8°.

[4] *Histoire de Lorraine*, tome I, pages 57 à 59. — *Histoire du royaume d'Austrasie*, tome I, pages 60 à 62; tome II, pages 110 et 155; tome III, pages 303 et 304; tome IV, pages 222 et 223.

Digitized by Google

Tullum, « elle se confondait avec une voie qui par-» tait d'*Andomatunum* (Langres). » et que, « de » Toul, la route se dirigeait vers Metz, en traversant » *Scarponna*, où elle prenait la rive droite de la » Moselle [1]. » Ceci peut suffire pour montrer que M. Aug. Digot ne fut pas d'un sentiment différent de celui des écrivains, dont j'ai rapporté les témoignages; mais, dans un *Mémoire* particulier *sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains, dans la Lorraine* [2], il a donné des renseignements, et il est entré dans plusieurs détails topographiques, qui nous font juger que la rive droite de la Moselle, où se livra la deuxième bataille gagnée, en 366, par Jovin sur les Germains, fut aussi le côté de la rivière par lequel ces barbares s'étaient avancés jusque sous les murs de Scarpone, en suivant la voie romaine de la vallée de la Seille.

Après avoir cité en entier le passage d'Ammien-Marcellin relatif à deux batailles livrées par Jovin aux Germains, près de Scarpone, M. Digot analyse et explique le texte de l'historien latin, et fait ressortir les diverses circonstances du récit qui sont propres à fixer nos idées, au sujet de la position occupée par les Germains, au bord de la Moselle, et de la topographie des lieux environnants du deuxième champ de bataille. Ainsi Jovin s'approche de Scarpone : il surprend et bat une première troupe considérable de Germains; il s'avance ensuite avec lenteur contre une seconde bande. Les barbares, qui ont dévasté les *villas* voisines, se reposent près

[1] *Histoire de Lorraine*, tome I, page 57.

[2] *Mémoire sur l'emplacement de la bataille gagnée par Jovin sur les Germains, dans la Lorraine; Congrès archéologique de France, tenu à Metz, en 1846*; in-8°.

Digitized by Google

du fleuve, sur la rive droite : les uns se baignent, les autres se teignent la chevelure en rouge, selon leur coutume, les autres, enfin, sont occupés à boire. Instruit par ses éclaireurs, Jovin s'approche, en cachant sa marche dans une vallée par l'épaisseur d'une forêt. Les Germains sont attaqués avec impétuosité, avant qu'ils aient eu le temps de saisir leurs armes dispersées çà et là, et de se réunir en force ; un grand nombre tombent sous les coups des Romains, et il n'y a de sauvés que ceux qui peuvent fuir, en gravissant des sentiers difficiles et tortueux.

Telles sont les principales circonstances de la seconde défaite des Germains, et celles qui se rapportent aux lieux au milieu desquels ils l'ont essuyée. Pour l'observateur, qui connaît un peu la topographie de cette partie de la vallée de la Moselle, comme pour M. Aug. Digot, il est facile de se retrouver dans la description des lieux, dont fait mention le récit d'Ammien-Marcellin. Ainsi, les *villas* voisines, que les barbares ont dévastées, sont celles qu'ils avaient trouvées près de la voie romaine, et dont les emplacements, encore aujourd'hui couverts de ruines et de débris, existent sur les territoires d'Atton, de Les Ménils, de Bouxières-sous-Froidmont, de Longeville-lès-Cheminot et de Sillegny, en un mot, sur la rive gauche de la Seille ; j'ai dit déjà que l'on peut reconnaître neuf de ces antiques emplacements. Dans le nombre des *villas* voisines dévastées, il faut aussi comprendre celles qui furent situées sur la rive droite de la Seille. Peu éloignées de la voie de Scarpone et des *villas* de la rive gauche, elles se trouvaient répandues, entre la petite rivière et la voie romaine secondaire de Metz à la position de Nomeny, sur une étendue qui n'avait pas, en largeur, plus de

Digitized by Google

4 kilomètres. Cette étendue de terre comprend aujourd'hui le territoire de Cheminot, celui de Louvigny tout entier, une partie de celui de Saint-Jure et une partie de celui de Raucourt; je n'y ai pas compté moins de huit emplacements couverts de débris gallo-romains, dont le plus important se trouve tout près du village de Louvigny, mais du côté du couchant.

Maintenant, si je recherche la partie du fleuve, près de laquelle les Germains s'étaient reposés sans défiance, je crois la reconnaître au sud de la position du village d'Atton, immédiatement au-dessous du coude que fait la Moselle vers l'orient. C'est là que Jovin surprend les barbares, après avoir entièrement tourné la montagne de Sainte-Geneviève, et s'être avancé, dans la direction du nord et puis de l'occident, par une vallée et une épaisse forêt, qui sont aujourd'hui connues sous les noms de *vallée de Hollanbois* et de *forêt de Facq*.

Enfin, les sentiers difficiles et tortueux, par lesquels fuient les barbares qui ont échappé au fer des Romains, sont ceux de la forêt de Facq, de la forêt de Pont-à-Mousson et de la haute montagne de Monçon, ou de Mousson; en les gravissant, les Germains sont plus assurés dans leur fuite, que s'ils opéraient une retraite précipitée et en désordre, dans la direction de *Divodurum*, sur la voie même de Scarpone, où les Romains, marchant à leur poursuite, les atteindraient en peu de temps et achèveraient de les tailler en pièces.

Cette analyse du récit d'Ammien-Marcellin et ces détails de topographie comparée, si je ne me trompe, ont pour effet de nous représenter assez exactement l'état ancien des divers lieux et des positions, que nous connaissons pour les avoir visités, et conséquemment

Digitized by Google

de nous donner l'intelligence du plan d'attaque conçu par le général romain, et de la défaite et de la fuite des Germains. D'autre part, si nous rapprochons le fait de la dévastation des *villas*, par ces barbares, du fait moderne de la découverte, sur les deux rives de la Seille, entre la voie de Metz à Scarpone et celle de Metz à Nomeny, de plus de quinze emplacements couverts de débris gallo-romains, nous avons lieu de conclure que les positions des *villas* détruites sont retrouvées, et qu'elles pourraient, au besoin, nous indiquer aujourd'hui la véritable direction de la première des deux voies, si nous n'avions pas d'autres raisons pour en être assurés. Je terminerai donc ici le dernier aperçu, et toute la partie de mon travail relative à la voie de Metz à Scarpone, par une observation au sujet de la Carte de Cassini et de la Carte de France qui a été rectifiée par l'État-Major.

Toutes les voies romaines ne sont point indiquées sur la Carte de Cassini, mais celles que l'on y peut voir, parce qu'une étude plus attentive des lieux en avait fait reconnaître l'existence, sont indiquées par un double trait, comme les grandes routes, et sont en outre accompagnées des indications suivantes, *Ancien Chemin Romain, Ancienne Route Romaine*, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en jetant les yeux sur la partie de la Carte de Cassini, où se trouve retracée, entre Metz et Trèves, mais sur la rive gauche de la Moselle, la voie romaine, depuis le bois de Woippy, près de Metz, jusqu'à la position de Montfort, dans le duché de Luxembourg. La même observation s'applique à la voie de Metz à Trèves, par la rive droite de la Moselle, pour la portion conservée de cette voie, comprise entre Ficht et Tavernen, deux positions qui paraissent avoir appartenu, comme

Digitized by Google

parties d'une terre enclavée, à l'ancien duché de Lorraine, quoiqu'elles fussent voisines de l'électorat de Trèves, entre la Moselle, à gauche, et la Sarre, à droite. Au moyen de ces indications des cartes de Cassini, on peut immédiatement reconnaître les voies romaines ; néanmoins il y a lieu de regretter que toutes celles de notre province, qui étaient encore connues au temps de Cassini, n'aient pas été indiquées par lui, ou par les auxiliaires qui travaillaient sous sa direction, et que la voie de Metz à Scarpone, pour ne parler que de celle-là, se soit ainsi trouvée omise, quoiqu'elle occupât alors, dans la vallée de la Seille, une plus grande étendue qu'elle n'en a aujourd'hui, et qu'elle fût aussi dans un meilleur état de conservation, avant les défrichements qui en ont détruit des parties considérables. On découvre donc, sous le dernier rapport, plusieurs omissions sur les cartes de Cassini, qui, du reste, sont généralement exactes en ce qui concerne la topographie.

Des omissions du même genre ne sont pas, peut-être, à relever sur la Carte de l'État-Major, où les grandes routes et les chemins de grande et de petite vicinalité se trouvent exactement indiqués; mais comme les voies romaines n'y sont distinguées que par des traits simples, seulement plus droits que ceux des chemins ordinaires, et sans aucune indication écrite, il faut avoir déjà un peu l'usage de cette Carte pour les reconnaître, et il en résulte que, dans les commencements, on est exposé à prendre ces traits simples, quoique plus droits, pour les limites des territoires communaux. La voie de Metz à Scarpone n'a point été omise sur la Carte de l'État-Major, et, entre les villages de Les Ménils, de Bouxières-sous-Froidmont et de Mardigny, d'une part, et ceux

Digitized by Google

de Cheminot, de Longeville-lès-Cheminot et de Silleguy, d'autre part, elle indique réellement la séparation des territoires; la ligne un peu brisée, qui la représente, pourra servir de guide, si le tracé de cette voie est rectifié sur le *Travail définitif de la Carte itinéraire de la Gaule, au commencement du cinquième siècle.*

Enfin, il est nécessaire de tenir compte de la distance qui sépare Scarpone de Metz, suivant le tracé plus direct que j'ai fait connaître. Cette distance, en mesure itinéraire moderne, est de environ 3 myriamètres, ou, ce qui revient au même, de 30000 mètres. En mesure itinéraire ancienne, la même distance, entre Scarpone et Metz, fut de XII (12) lieues gauloises, d'après l'Itinéraire d'Antonin, et de XIIII (14), d'après la Table Théodosienne ou la Carte de Peutinger. D'Anville, à l'article *Scarpona* de sa Notice de la Gaule, à ce sujet dit que l'indication plus forte de la distance est préférable à la plus faible. Or, si nous prenons pour éléments de calcul, ou plutôt, pour les deux facteurs d'une multiplication, le nombre de 14 lieues gauloises, qui représente la plus forte distance de *Scarpona* à *Divodurum*, et le nombre de 2210 mètres, 207 millièmes, qui, d'après l'opinion commune des archéologues, représente l'étendue d'une seule lieue gauloise, nous obtenons, au produit, le nombre de 30942 mètres, 898 millièmes, qui revient à celui de 30000 mètres et quelque chose de plus, c'est-à-dire, au nombre marqué tout-à-l'heure pour la distance moderne, par le tracé direct, entre la position de Scarpone et la ville de Metz; car il est bon d'observer que cette distance est d'un peu plus de 3 myriamètres. D'où il suit que la mesure itinéraire ancienne de 14 lieues gauloises

Digitized by Google

se retrouve ici exactement dans la mesure itinéraire moderne. Ce résultat est propre à donner satisfaction aux savants qui, pour le tracé des voies romaines, et pour la détermination des stations ou des gîtes militaires, cherchent à accorder les distances de nos cartes géographiques ou topographiques modernes avec les distances marquées sur les anciens Itinéraires.

Maintenant, je puis dire, en toute assurance, que les divers éléments de preuve, c'est-à-dire, l'étude et l'observation des lieux, dans la vallée de la Seille, le témoignage des écrivains et des historiens de notre province, et, enfin, le juste rapport de la distance moderne à la distance ancienne, se trouvent réunis, pour nous déterminer à préférer le tracé de la voie de Metz à Scarpone, par la rive gauche de la Seille, au tracé, par la rive gauche de la Moselle.

Pour compléter mes *Observations sur le Travail préparatoire de la Carte itinéraire de la Gaule*, il me reste à parler de la voie de Metz à Trèves par la rive droite de la Moselle. Cette seconde partie des Observations n'aura pas l'étendue de la première, où il ne s'agissait pourtant que de prouver la nécessité de changer une ligne courbe, un arc de cercle, en une ligne seulement un peu brisée, et de tracer cette nouvelle ligne à droite du cours de la Moselle. Je puis, en effet, être facilement dispensé de présenter les détails des recherches et des découvertes, qui ont rapport à la voie de Metz à Trèves, et aux deux stations militaires de *Caranusca* et de *Ricciacum*, situées sur cette voie, par le motif que je les ai précédemment donnés, avec beaucoup d'étendue, dans mes *Lettres à M. G. Boulangé*, publiées en 1857, et dans la réimpression des mêmes Lettres. Je vais donc

Digitized by Google

ici plus m'attacher à résumer ce qui a été dit déjà qu'à le répéter.

M. Huguenin, jeune, ancien professeur d'histoire au lycée de Metz, M. Victor Simon et M. G. Boulangé ont exprimé l'opinion que, à l'époque gallo-romaine, et, plus tard, sous les rois mérovingiens d'Austrasie, une longue voie centrale, à laquelle se rattachaient d'autres voies intérieures, de moindre importance, partageait la ville de Metz, du midi au nord: ils l'ont considérée comme le prolongement de la grande voie, qui entrait à *Divodurum* par la porte de Scarpone. Cette voie centrale, dans sa première partie, portait le nom de *Scarponensis vicus*, duquel a été formé celui de *rue Serpenoise*, encore aujourd'hui en usage; sa partie septentrionale, qui montait sur la pente de la colline pour conduire au palais et à la porte du nord, était appelée la voie ou la *rue de la Station*, *Stationis vicus*. Le tracé actuel des rues Serpenoise, de la Vieille-Boucherie, du Porte-Enseigne, du Plat-d'Étain, de Taison, du Haut-de-Sainte-Croix, et des Trinitaires, a paru aux mêmes écrivains indiquer la ligne, ou plutôt l'antique direction, suivie par la voie romaine de Scarpone traversant Metz [1].

La porte du nord, par laquelle cette voie romaine sortait de l'enceinte fortifiée de *Divodurum*, devait se trouver à l'extrémité de la rue des Trinitaires, près du couvent actuel des Carmélites, dont les caves

[1] *Sainte Glossinde*, par M. Huguenin, jeune; *Souvenirs du roi saint Sigebert*, par le même; dans la *Revue de l'Austrasie*, de l'année 1853. — *Notice sur Metz et ses environs*, par M. Victor Simon; dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, de l'année 1851-1852. — *La Caner; Hombourg-le-Château*; par M. G. Boulangé; dans la *Revue de l'Austrasie*, de l'année 1857.

Digitized by Google

et les principaux murs, de construction romaine, annoncent un édifice qui se rattachait à un système de fortification; c'est l'opinion de M. G. Boulangé, et ce fut aussi celle de M. V. Simon. Il est en effet probable que la porte du nord, point de départ, ou de sortie, de la grande voie de Metz à Trèves, se trouvait sur l'alignement formé aujourd'hui par la rue de la Glacière, à droite, et l'impasse qui lui correspond, à gauche, derrière la maison des Dames Carmélites. Il se peut encore que la rue de la Boucherie-Saint-Georges et celle des Capucins, ou de l'ancien Jardin-des-Plantes, indiquent plus exactement jusqu'à quelle limite s'était étendue la fortification primitive de l'antique cité. Mais ce qui paraît certain, c'est que la même enceinte, du côté du sud-est, s'étendait seulement jusqu'à la rue des Cloutiers et à celle des Murs, et que, du côté opposé, au nord-ouest, elle ne descendit pas au-dessous des rues Chèvremont, du Haut-Poirier et des Jardins [1].

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, qui ont, l'une et l'autre, leur point d'appui sur l'état des lieux, sur la découverte de nombreuses substructions romaines et des fondations de grosses murailles, et particulièrement sur l'escarpement très-sensible, que présente cette partie de la cité, aux trois expositions du levant, du nord et du couchant, il y a un fait dont il est impossible de douter, c'est celui de la découverte de la voie romaine de Trèves dans la rue Marchant,

[1] Lorsque M. Dietz, chef des ateliers du Chemin de fer, à Montigny-lès-Metz, fit exécuter des travaux dans sa maison de la rue Chèvremont, vis-à-vis le grand magasin construit au XV^e^ siècle, les ouvriers trouvèrent, dans les caves, des fondations faites avec d'énormes quartiers de pierre et les restes d'une grande porte de ville.

Digitized by Google

pendant les travaux qui y furent exécutés, en 1867, pour l'établissement d'un aqueduc souterrain conducteur des eaux de la ville. La présence de la voie antique fut alors parfaitement reconnue, à la profondeur de 2m,50, par M. Lorrain, bibliothécaire, qui suivit avec attention tous les travaux et recueillit même, dans les terres de remblai et les débris gallo-romains, plusieurs monnaies romaines et quelques deniers carlovingiens. Comme la découverte de cette section de voie, à son point de sortie de Metz, avait eu lieu devant la maison que j'habite, il me fut également facile d'en étudier le mode de construction. Une première couche de pierres de roche, arrangées à plat, se trouvait, à la profondeur de trois mètres, sur un fond de terre argileuse ; au-dessus, une deuxième couche, assez épaisse, n'était composée que de sable et de cailloux ; la troisième couche était formée de pierres bleues du pays, placées de champ et très-serrées ; c'est ce qu'on est convenu d'appeler du nom de *hérisson* ; enfin, la couche supérieure, ou la quatrième, se composait de sable, de cailloux et de petites pierres, tassés et cimentés par l'effet de la circulation des chariots. Une seconde voie avait recouvert la voie romaine, sur toute son étendue : c'était une voie du Moyen-Age, formée d'une couche épaisse de toute espèce de débris gallo-romains, de tuiles, de briques, de ciment, de cailloux et de pierres concassées.

Telle fut, pendant l'été de 1867, l'intéressante découverte que l'on fit dans la rue Marchant, c'est-à-dire sur la déclivité (*in clivo*), ou sur la pente orientale de la colline dominée par l'antique église de Sainte-Ségolène ; or, la rue Marchant est la continuation de celle des Trinitaires, à l'extrémité de laquelle on

Digitized by Google

suppose que se trouvait une porte monumentale, la porte du nord, qui était probablement appelée *la porte de Trèves*, comme celle qui donnait entrée dans la ville, du côté du midi, était appelée *la porte de Scarpone*.

Plusieurs années avant les travaux d'excavation entrepris dans la rue Marchant, des restes de la même voie romaine avaient été reconnus au milieu de l'ancien retranchement de Guise, où se trouve établi le grand Arsenal d'artillerie. L'ancienne porte de Sainte-Barbe, qui dépend aujourd'hui de l'Arsenal, comme porte de sortie sur le côté du levant, mais qui est toujours fermée, est une construction du treizième siècle ; du moins le style ogival et simple de son architecture le fait ainsi juger. Cette porte est de la même époque que la muraille flanquée de tours, qui fut construite au Moyen-Age pour agrandir, de ce côté, l'enceinte fortifiée de Metz. Elle était autrefois à l'extrémité de l'une des plus grandes lignes de communication intérieure de la ville de Metz, et l'on y arrivait directement depuis la porte Serpenoise. Or, la porte de Sainte-Barbe nous indique, aujourd'hui, le point de l'enceinte fortifiée par où passait la voie romaine de Trèves. La ligne de parcours suivie ensuite par cette voie, lorsqu'elle commençait à s'éloigner de Metz, peut être celle de la route de Bouzonville, indiquée sur la Carte de l'État-Major, et adoptée par la Commission de la topographie des Gaules[1] ; mais cette direction ne peut être prise que depuis le

[1] Lettre, datée de Paris le 19 mars 1864, et adressée par M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la Commission de la Topographie des Gaules, à M. de Bouteiller, président de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

Digitized by Google

village de Saint-Julien-lès-Metz jusqu'à celui d'Antilly, qui est situé seulement à dix kilomètres de Metz. Au-delà, la route moderne n'a plus aucun point de contact avec la voie romaine, qui traversait l'étendue du territoire dépendant de Chailly-lès-Ennery, puis le bois de Flévy et celui qui s'étend au nord de Chelaincourt et de Mancy, deux annexes de Bettelainville.

Au point précis, où se trouve situé, au bord de la Bibische (*Bibersa*, en latin), le moulin de Luttange, ou des Chênes, la voie de Trèves sortant des bois, si les bois anciennement ne se sont étendus que jusque là, franchissait la petite rivière sur un pont de pierre ; elle remontait ensuite du vallon, et se dirigeait, en ligne droite, vers la position occupée, de nos jours, par le hameau d'Elzing, sur la Caner (*Canera*, en latin). Toute cette portion de voie romaine a été conservée, et il est facile de la suivre depuis la Bibische et le moulin des Chênes jusqu'à la vallée de la Caner. Elle passe ainsi au nord du village de Luttange, et au midi des deux villages de Kirsch-lès-Luttange et de Metzeresche. L'état de conservation de la voie, sa largeur et sa solidité sont ici dignes de l'attention d'un observateur ; elle est, en outre, recouverte d'une pelouse et bordée de haies vives et épaisses, sur une partie de son étendue.

Au midi de la position occupée par le village de Metzeresche, la voie romaine, après avoir passé à côté d'une chapelle ruinée, qui fut sous le vocable de saint Sébastien, se perd dans un fond marécageux pour reparaître bientôt et ne plus s'arrêter que devant la vallée de la Caner, sur le haut de l'Escherberg. J'imagine que de rudes travaux et des efforts persévérants furent nécessaires à la généra-

Digitized by Google

tion d'habitants de la contrée, qui entreprirent la destruction de la voie devant le hameau d'Elzing. Néanmoins son passage est demeuré indiqué par plusieurs emplacements couverts de ruines et de débris gallo-romains, et particulièrement par celui qui est connu sous le nom allemand de *Heidenfeld*, qui signifie, dans notre langue, *la terre des Païens*, ou *le champ des Gentils*. Ce confin ou canton de terre se trouve, sur la rive droite de la Caner, à une très-petite distance d'Elzing, mais du côté du nord, où il a pour limite naturelle un ruisseau, connu sous le nom d'Ourtbach, qui descend la vallée des villages de Veckring et de Helling. Dans ces terres, les découvertes d'antiquités romaines de toute espèce furent toujours nombreuses, seulement on s'est occupé un peu tard à recueillir les objets que la charrue ramenait du fond du sol, et ceux qui étaient en la possession des particuliers d'Elzing et de Buding. Je suis peut-être le premier dont l'attention, en 1827 et en 1828, se soit portée sur cette mine curieuse d'antiquités, dont l'exploration a eu pour résultat, de l'avis de M. G. Boulangé, ingénieur des ponts-et-chaussées, *l'éclaircissement d'un point fort intéressant de la géographie gallo-romaine de notre province* [1].

Au-delà des champs de *Heidenfeld*, mais en-deçà du moulin de Helling, qui est mis en mouvement par l'Ourtbach, l'observateur retrouve un morceau de la voie de Trèves : il est connu sous les deux noms de *Sangenweg (chemin du vallon)* et de *Roemerweg (chemin des Romains)*, et il est désigné de même sur le plan cadastral de la commune de Bu-

[1] Lettre de M. G. Boulangé, en date du 19 septembre 1856.

Digitized by Google

dling-Elzing. C'est un chemin large et solide, que l'on reconnaît immédiatement pour une section d'ancienne route aujourd'hui peu fréquentée. Il est donc inutile d'aller chercher la continuation de la voie de Metz à Trèves sur le haut des collines, qui bornent la vallée de Helling, du côté du nord, et au sommet de la montagne du Hackenberg. Aussi, M. Hetzrodt, ancien conseiller de la Régence de Trèves, et M. Lejeune, expert du Cadastre, tous deux suffisamment instruits de l'état de cette dernière montagne, qui s'élève en forme de pain-de-sucre, ont-ils déclaré qu'il n'y a point de vestiges d'ancien chemin et que *l'inspection du terrain en montre l'impossibilité*[1].

Il ne faut pas davantage chercher la voie romaine, comme paraît l'indiquer le *Travail préparatoire de la Carte itinéraire de la Gaule*, au point occupé aujourd'hui par le village de Budling, qui est situé dans une espèce de cul-de-four, au bas du versant septentrional du Hackenberg: aucun chemin romain ne fut construit dans cette direction, à cause des grandes difficultés que présentait le terrain, au milieu de plusieurs collines et au pied du Hackenberg.

Ainsi, la voie de Trèves, après avoir passé au midi de cette montagne, dans la vallée de Helling, puis, par la position où se trouve le village de Veckring, avait traversé le territoire qui dépend aujourd'hui des deux villages de Monneren et de Sainte-Marguerite, les derniers du canton de Metzerwisse, du côté

[1] *Notices sur les anciens Trévirois; suivies de recherches sur les Chemins Romains qui ont traversé ce pays.* Par J. B. M. Hetzrodt, Conseiller de Régence, etc. 2me Édition. Tréves, F. A. Gall, 1825. — *Notice sur les Voies Romaines du département de la Moselle*, par M. Lejeune, expert du Cadastre; tome Ve des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.*

Digitized by Google

du levant. Elle avait ensuite atteint la position occupée par le village de *Kalembourg*, le premier du canton de Sierck, et qui est désigné sous le nom de *Bourg-le-Roman*, sur une carte de l'*Archidiaconé de Sarbourg, de l'année 1656, par N. Sanson d'Abbeville.* Il restait encore plusieurs vestiges de la voie antique, au couchant de Kalembourg, en l'année 1823, lorsque M. le comte de Villers, père, du château de Bourgesch, et M. l'abbé Bettinger, curé de Waldweistroff, visitèrent l'emplacement du fort romain *[castellum]*, qui avait été construit du côté du levant ; ils mirent par écrit leurs observations, après une visite attentive des lieux faite par l'un et l'autre séparément, et ils se les communiquèrent ensuite, d'où il est arrivé que la Note de M. le comte de Villers s'est retrouvée dans les papiers du vénérable curé.

Le tertre autrefois couvert d'une pelouse, qui indique l'emplacement de l'ancien fort de Kalembourg, est peu éloigné de la grande forêt de Kalenhowen, qui s'étend, en longueur et en largeur, au nord-est du département de la Moselle. Ce fut dans la même forêt que M. Teissier, sous-préfet de Thionville, et archéologue érudit et zélé, suivit, en 1821, la voie de Trèves, afin de continuer des recherches, qui eurent pour résultat la découverte de la position exacte de *Ricciacum*, station romaine, ou lieu de gîte militaire, sur la voie de Metz à Trèves, entre cette dernière ville et *Caranusca*, une autre station, dont la position restait à déterminer. M. Teissier fit alors la remarque, en de nombreux endroits de la forêt de Kalenhowen, que la voie antique n'avait rien perdu de sa première largeur, qu'elle était encore bombée à la surface, et que les traces des anciens fossés

Digitized by Google

étaient apparentes. L'ancien conseiller de la Régence de Trèves, M. Hetzrodt, parlant, à son tour, des vestiges qui restent de la même voie, à gauche de la forêt de Münzingen, et près des villages d'Oberleuken, de Borg et d'Eift, au-delà de la limite actuelle du département de la Moselle, a dit que « ces vestiges » sont, surtout, très-bien conservés dans les forêts, » où ils ont une largeur de cinq mètres environ, » et, en quelques endroits, plus d'un mètre de hau» teur[1] ».

Un grand nombre d'années s'était écoulé, depuis que M. Teissier et M. Hetzrodt avaient fait leurs observations sur l'état de conservation de la voie de Trèves, lorsque j'eus l'occasion d'en faire de toutes semblables, en suivant la voie de Scarpone, dans la forêt de Pont-à-Mousson, au bas du versant oriental de la haute montagne de Monçon ou de Mousson: je vis que cette voie, avec ses fossés, disparaît à peine sous la couche des détritus de végétaux et d'humus qui l'a recouverte. Il en avait été de même de la section de cette voie qui traversait l'ancien bois de Saint-Arnould, avant le défrichement auquel elle a été, en partie, si mal-adroitement livrée. J'en ai conclu que les chemins romains se trouveront toujours mieux conservés dans les bois qu'en rase campagne, parce qu'ils y sont préservés des entreprises ou des anticipations de l'homme par les broussailles et les arbres, qui les couvrent, et que l'on se borne à abattre, au temps des coupes, sans entamer le terrain même.

[1] Pages 158 des *Notices sur les anciens Trévirois; suivies de recherches sur les Chemins Romains qui ont traversé ce pays.* Par J. B. M. Hetzrodt, etc. Trèves, 1825; in-12.

Digitized by Google

En se plaçant, pour ses recherches, sur la voie de Trèves, qui avait traversé, d'abord, la forêt de Kalenhowen, puis, le territoire des villages de Kirschnaumen et d'Evendorff, M. Teissier n'eut plus qu'à la suivre, ou plutôt, à en suivre la trace, pour arriver jusque sur l'emplacement de *Ricciacum*, qui se trouve, du côté de l'est, à la distance d'un kilomètre du village de *Rätzing*, dont le nom moderne est évidemment dérivé de celui de la station gallo-romaine. Je pourrais ici poursuivre, et faire connaître la direction de la voie antique, lorsqu'elle quitte la position de *Ricciacum* et, un peu plus loin, le département de la Moselle, pour traverser une partie de l'ancien Électorat de Trèves, qui appartient aujourd'hui à la Prusse; mais comme ce ne serait pas faire autre chose que répéter ce que j'ai dit ailleurs, dans un travail imprimé, je crois devoir m'arrêter, toutefois en ajoutant que, malgré les nombreuses interruptions de sa ligne actuelle de parcours, l'antique direction de la voie de Metz à Trèves nous est maintenant assez connue pour qu'il nous soit possible de nous en écarter.

Ce point étant admis et accordé, on sera, peut-être, également prêt à admettre ce que je vais proposer, au sujet des emplacements des deux stations gallo-romaines de *Caranusca* et de *Ricciacum*, qui furent établies sur la voie de Trèves. Or, si, d'une part, nous sommes réellement en possession de la ligne de cette voie, nous avons aussi, d'autre part, tout à côté de la voie, deux emplacements, couverts de ruines et de débris gallo-romains, qui me paraissent convenir aux positions que nous voulons retrouver.

Le premier emplacement se trouve dans la vallée

Digitized by Google

de la Caner, près du hameau d'Elzing, qui est situé à vingt-six kilomètres de Metz. Deux de nos Statistiques départementales, celle de M. de Viville, ancien secrétaire général de la préfecture de la Moselle, et celle de M. Verronnais, imprimeur, évaluent, la première, à trente-trois, la seconde, seulement à vingt-huit kilomètres, la même distance entre Metz et Elzing; mais je crois que l'on peut s'en tenir au nombre de vingt-six kilomètres, lorsqu'on suit la ligne la plus droite. Par la route de Bouzonville, que nous avons quittée au village d'Antilly, à dix kilomètres de Metz, et par la voie romaine, qui avait traversé les bois de Flévy et de Chelaincourt, la distance peut bien être de vingt-huit kilomètres.

Or, l'emplacement, voisin d'Elzing, que j'ai fait déjà connaître par son nom allemand de *Heidenfeld*, qui se traduit en français par celui de *terre des Païens*, ou de *champ des Gentils*, n'occupe pas, du moins en apparence, une grande étendue, et si l'on se borne à un examen rapide et superficiel du terrain, on sera disposé à passer outre et à aller plus loin, ainsi que cela est arrivé à M. Lejeune, expert du Cadastre, et à quelques touristes après lui. Mais si l'observateur fait attention à l'affaissement de la colline de l'Elzingerberg, dont la terre légère et sablonneuse a glissé vers la partie inférieure; si, d'autre part, il considère que le lit de la petite rivière s'est élevé, avec le cours des siècles, et que le fond actuel de la vallée est bien au-dessus du niveau primitif, il sera amené à penser que beaucoup de ruines sont encore cachées dans la terre.

Cependant, il y a, en faveur de la position, des raisons plus décisives que celle que je viens de donner. L'emplacement gallo-romain de *Heidenfeld*

Digitized by Google

est près de la Caner, dans une vallée peu profonde et abondante en fourrage, sur la ligne même d'un grand chemin de l'Empire, dont on retrouve des parties très-bien conservées, au levant et au couchant de la position. Un second chemin romain, qui remonte des bords de la Moselle, passe ensuite sur les hauteurs, au couchant de la vallée de la Caner, et traverse, au-dessus des villages d'Inglange et de Buding, toute l'étendue des terres nommées *les Landriches* et anciennement couvertes d'un bois, ce second chemin, dis-je, vient se souder à la voie principale au-dessus d'Elzing, et, au point de jonction, il n'est plus séparé du hameau que par une distance de trois hectomètres. Tous les habitants de cette contrée le désignent par le nom de *Kemweg*, dans lequel nous retrouvons, sous une forme altérée, le mot de la basse latinité, *caminus* (dont les Espagnols ont fait leur mot *camino*), avec la terminaison allemande *weg*, qui signifie aussi *un chemin*, de façon que les deux parties dont se compose le mot *Kemweg* expriment, chacune séparément, l'idée de *chemin*. Il est, du reste, généralement admis que la rencontre de deux ou de plusieurs voies romaines, près d'une position antique, donnent à cette position une importance particulière.

Mais ce ne fut point là le seul avantage de la position qu'occupe aujourd'hui Elzing; elle eut encore celui de se trouver entre deux camps romains, établis à de faibles distances, et probablement destinés à la couvrir elle-même, parce qu'elle n'était pas fortifiée. Car, de même que l'importante position de Scarpone, dont j'ai parlé dans la première partie de ce travail, fut voisine des camps romains de *Cuite*, près de Diculouard, et de *Mousson*, sur la montagne de ce

Digitized by Google

nom [1], ainsi notre station gallo-romaine, et le point où se réunissent les deux chemins romains, se trouvèrent sous la protection du *camp de César* et du *retranchement Roemerweg*. Or, le *camp de César* s'étendait sur *les Landriches*, au-dessus de la position du village de Buding, et il n'était pas à plus de deux kilomètres de celle d'Elzing; la tradition locale en a conservé un souvenir, et même les noms allemands de *Kèsberg (colline de César)* et de *Kèsbesch*, ou *Kèsbusch (bois de César)*, qui sont donnés à la colline et au petit bois de Buding, du côté du couchant, fixent réellement nos idées au sujet de l'existence de ce camp romain. Il était traversé par la voie qui remontait des bords de la Moselle, et, aujourd'hui, on peut encore voir, sur l'étendue qu'il avait embrassée, de nombreuses *excavations, mares circulaires*, ou *mardelles*, comme on peut s'attendre à en trouver sur toute cette frontière du département de la Moselle, qui touche de si près à l'Allemagne. A dix kilomètres, au-dessous de Toul, le camp romain de Jaillon *(Gavillo)*, qui avait été établi sur une éminence légèrement arrondie, a fait désigner, sous le nom de *plaine de Késer* ou *de César*, la vaste plaine qu'il dominait : la route communale, appelée le *Chemin des Romains*, traverse le camp dans toute sa largeur, et va rejoindre la grande voie qui conduisait de Toul à Scarpone [2]. Par ce nom de *plaine de Késer*, qui est donné à la plaine voisine du camp de Jaillon, il est facile de juger que les noms de *Kèsberg* et de *Kèsbusch* ne furent pas non plus

[1] Pages 103 et 122 du tome I de l'*Archéologie de la Lorraine*, etc. par L. Beaulieu, etc. Paris, Le Normant, 1840.

[2] Pages 91 et 93 du tome I de l'*Archéologie de la Lorraine*, etc. par L. Beaulieu.

Digitized by Google

arbitrairement attribués à la colline et au bois du territoire de Buding, qui se trouvèrent le plus rapprochés du *camp de César*.

Ce dernier camp s'étendait au nord-nord-ouest de la position d'Elzing; *le retranchement Roemerweg*, au contraire, s'étend au sud-sud-est de la même position, et il en est seulement éloigné de trois kilomètres. La proximité de la voie romaine, nommée *Roemerweg*, en allemand, qui passait dans la vallée de Helling et de Veckring, et au midi du Hackenberg, a fait donner le nom même de la voie au retranchement romain, qui fut, sans doute, aussi destiné à assurer la liberté du passage par la vallée.

Ici peuvent, fort à propos, se placer plusieurs observations, qui me sont fournies par un *Mémoire* étendu et savant, que j'ai trouvé dans le *Magasin encyclopédique*, de l'année 1811, dont Millin, membre de l'Institut de France, fut le principal rédacteur [1]. M. Grégoire D'Essigny, fils, auteur de ce *Mémoire*, à la vérité, n'y a parlé que des voies romaines et des camps de la Picardie, mais les détails où il est entré sont d'une application si générale, et en même temps si exacts, qu'ils conviennent aux voies et aux camps romains des autres provinces de la France, et d'une façon spéciale à ceux de notre province.

M. Grégoire D'Essigny a donc remarqué la proximité qui existe entre les *Voies romaines* et les *Camps de César*, auxquels ce nom particulier est donné, à cause de l'usage où l'on est d'attribuer à ce grand

[1] Description des Voies romaines, vulgairement appelées *Chaussées de Brunehaut*, qui traversent la Picardie, et particulièrement de celle qu'Agrippa conduisit depuis Lyon jusqu'à Boulogne, et qui passe par Soissons, Noyon, Amiens, etc.; par L. A. J. Grégoire D'Essigny, fils.

Digitized by Google

homme tous les travaux des Romains dont il nous reste des vestiges. Mais, quand une fois un poste avait été occupé par des légions, il devenait pour les Romains comme nos places; ils le retrouvaient à la première occasion. D'où il est arrivé que les camps romains ont plus d'une fois servi, non-seulement au peuple qui les avait établis, mais encore aux peuples et aux nations qui sont venus après lui, qui lui ont succédé, du moins autant qu'il leur a été possible d'en faire usage, selon la différence des armes, et la manière de faire la guerre. On peut, en général, remarquer que les lieux, où l'histoire et les traditions locales nous apprennent que des camps romains avaient existé, sont voisins des routes. De là découle la conséquence, à peu près certaine, que les routes, dans le voisinage desquelles ces camps furent placés, sont l'ouvrage des Romains.

Communément, d'une ville à l'autre, d'une position à la position voisine, les voies romaines étaient alignées; mais, chaque voie, dans sa totalité, formait un grand nombre d'angles pour rencontrer les villes importantes. Grivaud de la Vincelle a dit aussi que les Romains, autant qu'ils le pouvaient, suivaient la ligne droite dans la direction de leurs chemins, mais que, à la rencontre ou à la descente des montagnes, ils les conduisaient en arc de cercle, afin d'en adoucir la pente. Ils choisissaient de préférence des plateaux, et ne traversaient les terrains marécageux que lorsqu'il leur était impossible de les éviter [1].

Les *voies romaines* sont plus élevées que le terrain voisin; elles présentent souvent une surface formée

[1] *Recueil des monuments antiques découverts dans l'ancienne Gaule*, par Grivaud de la Vincelle; tome I.

Digitized by Google

de sable mêlé dans un lit de cailloux. D'où il suit que les restes de cailloutis, que l'on remarque sur beaucoup d'anciens chemins peu fréquentés, ou même abandonnés, peuvent nous porter à croire qu'ils sont de construction romaine, parce que le cailloutis est alors l'ouvrage de l'art et nullement celui de la nature. Par le mot de *cailloutis* il faut ici entendre toute espèce de pierres globuleuses et ignescentes, de diverses couleurs, le gravier et les galets, que l'on trouve sur la grève des fleuves et au fond des rivières, et encore les pierrailles de différentes sortes, selon les pays traversés par les chemins romains.

Des fossés bordent toujours les voies romaines, de chaque côté, au point même que les petites *voies*, coupées dans le talus d'une montagne, se trouvent séparées de cette montagne par un fossé destiné à les rendre sèches, en donnant aux eaux, et aux terres entraînées par la pente naturelle, un dégagement qui n'embarrasse jamais la *voie*.

Les derniers Empereurs romains, qui firent travailler aux chemins, furent les Constantin et Gratien. Leurs successeurs ne s'en occupèrent plus, d'abord, parce que les travaux, entrepris pour ces grands ouvrages, avaient été continués pendant plus de trois cents ans, et qu'il ne devait rester presque rien à faire, ensuite, parce que l'Empire fut dans un état de trouble qui empêchait désormais les entreprises considérables. Lorsque les nations étrangères et barbares eurent envahi une partie des pays soumis aux Romains, elles n'eurent ni le courage ni les moyens de continuer leurs travaux ; elles se bornèrent à assurer les conquêtes qu'elles avaient faites. De sorte que les parties, qui nous restent des grands chemins,

Digitized by Google

sont l'ouvrage des Empereurs romains, qui ont su les rendre durables pour plus de dix-huit siècles.

Ces remarques sont extraites du *Mémoire* de M. Grégoire D'Essigny sur les voies romaines de la Picardie, mais elles peuvent, avec non moins de justesse, être appliquées aux voies du département de la Moselle. Elles confirment tout particulièrement les observations, que j'ai eu lieu de faire sur les parties conservées de la voie de la rive gauche de la Seille, depuis Scarpone, et sur celles de la voie de la rive droite de la Moselle, depuis Metz, surtout entre le moulin de Luttange, ou des Chênes, et la position d'Elzing. Le *diverticulum*, ou la voie de communication, qui vient, au-dessus d'Elzing, se souder à la voie principale, présente aussi, sur son ancienne ligne de parcours jusqu'à la Moselle, plusieurs parties conservées, auxquelles peuvent encore s'appliquer les mêmes remarques sur les voies de la Picardie.

Puisque nous voici revenus au hameau d'Elzing, après un rapprochement, qui avait son utilité pour les voies romaines dont je me suis occupé dans ce travail, j'espère qu'on ne fera plus difficulté de reconnaître l'ancienne importance qu'avait eue cette position, au point de rencontre de deux voies très-fréquentées, et entre deux camps romains peu éloignés. Son importance résulte encore des découvertes d'antiquités, qui ont été faites dans les champs de *Heidenfeld*. Ainsi, les monnaies romaines, recueillies sur cet emplacement tout couvert de débris gallo-romains, n'appartenaient pas seulement aux règnes de deux ou de trois empereurs, mais elles pouvaient former une suite, non pas complète, qui commençait aux premiers empereurs et ne finissait qu'aux fils et successeurs de Constantin-le-Grand. Il y avait eu

Digitized by Google

là, par conséquent, un établissement d'une longue durée.

Je ne puis dire la même chose d'un autre établissement, dont la découverte, vers l'année 1822, fut due à M. l'abbé Welter, curé de Kemplich, et à M. Bizot de Charmoy, alors officier du génie. A quatre kilomètres de la voie de Trèves passant par la vallée de Helling, entre les villages de Kemplich et de Menskirchen, et dans un canton de la forêt de Kemplich connu sous le nom allemand de *Schweinseck* (*coin, quartier, retraite des sangliers*), M. Welter et M. Bizot de Charmoy voulaient faire une petite reconnaissance des ruines romaines, qui paraissent occuper là une assez grande étendue sous les buissons et les arbres. Un seul ouvrier travaillait : il mit bientôt à découvert une portion d'épaisse muraille, construite en moellons piqués de petit appareil. D'un coup de pioche qu'il donna il fit tomber d'un trou, dans lequel on les avait déposées, à l'époque de la construction de l'édifice, beaucoup de petites pièces romaines de cuivre. Or, ces monnaies, dont plusieurs étaient d'une fabrique extrêmement barbare, appartenaient seulement à quatre empereurs, à Victorin, père, à Tetricus, père, à Tetricus, fils, et à Claude II, qui fut surnommé le Gothique, après une victoire signalée, remportée par lui sur les Goths, dans la Moesie supérieure, l'an 269 de J. C. et 1022 de la fondation de Rome. M. Bizot de Charmoy prit pour lui plusieurs de ces petites monnaies de cuivre, et M. Welter conserva les autres, qu'il eut l'obligeance, quelques années plus tard, de me donner. Il y en avait encore quarante-quatre, mais, dans ce nombre, trente-et-une étaient à l'effigie du seul Tetricus, père. Cet empereur, que les troupes des Gaules avaient élu,

Digitized by Google

l'an de Rome 1020 et 267 de J. C., s'était maintenu, dans cette partie de l'empire, pendant tout le règne de Claude-le-Gothique et une partie du règne d'Aurélien, son successeur, l'an 1023 de Rome et 270 de J. C. Ainsi, la découverte des monnaies plus nombreuses de Tetricus, père, et de quelques-unes de son fils, déclaré par lui César, l'an 1020 de Rome et 267 de J. C., peut fixer, au temps de cet usurpateur de l'autorité impériale, dans les provinces de la Gaule, la construction du grand édifice, ou du poste fortifié, dont MM. Welter et Bizot de Charmoy retrouvaient les ruines, en 1822. Il est vrai que, dans la suite, on découvrit aussi, sur le même emplacement, des monnaies de Valentinien I et de Valens, son frère, deux empereurs qui avaient régné cent ans plus tard, et divers objets de bronze, des fragments de verre, des tuiles à rebords, des tuyaux carrés de terre cuite qui avaient servi de conduits de chaleur, et, enfin, des tuyaux ronds de plomb, dont le garde-champêtre de Kemplich, nommé Villermont, put bien retirer le poids de vingt-cinq livres, qu'il vendit à son profit, avec beaucoup de moellons extraits des ruines; mais la découverte des monnaies à l'effigie de Valentinien I et à celle de Valens prouve seulement que l'édifice, ou, peut-être, le poste fortifié, existait encore sous le règne de ces deux princes, c'est-à-dire, pendant le quatrième siècle.

La série des monnaies impériales romaines, recueillies près du hameau d'Elzing, annonce, au contraire, qu'un établissement, plus ancien que le précédent, y avait été créé par les premiers conquérants des Gaules. Il est en effet facile d'en placer les commencements sous le règne de l'empereur Hadrien, dont les monnaies ont été communes à

Digitized by Google

Elzing. Cette station, sur la voie de Metz à Trèves, aurait donc eu une existence dès la première moitié du deuxième siècle de l'ère chrétienne, puisque le règne d'Hadrien, successeur de Trajan, est compris entre les années 117 et 138 de Jésus-Christ.

Ainsi, la connaissance des monnaies romaines, découvertes à Elzing, d'une part, nous fait remonter jusqu'au temps où cette position fut choisie par les Romains pour leur servir de lieu de gîte militaire, et, d'autre part, nous permet de déterminer approximativement la durée de l'établissement qu'ils y avaient formé.

L'aisance, dont paraissent avoir joui les habitants de la station gallo-romaine d'Elzing, et le degré de civilisation, auquel ils étaient parvenus, nous sont ensuite révélés par la découverte de plusieurs autres restes antiques. Mais, pour me borner aux seuls objets de poterie, parce que j'ai parlé déjà, avec assez d'étendue, des objets qui n'appartiennent pas à cette classe, dans mes *Cinq lettres sur Caranusca*, je dirai ici que l'archéologue, qui voudrait prendre la peine d'étudier, seulement sous le rapport de la *céramique*, le champ d'antiquités de *Heidenfeld*, y pourrait recueillir des échantillons brisés de la plupart des variétés, connues dans les Gaules, de la poterie gallo-romaine. J'y ai trouvé presque toutes celles qui ont pu être observées, ou recueillies, sur les glacis extérieurs de Metz, entre la porte de la Citadelle et la porte Saint-Thiébault, à la suite des travaux annuels du Génie, et de ceux qui furent exécutés pour l'ouverture de la nouvelle porte Serpenoise et l'établissement de la gare du chemin de fer.

La poterie rouge fine m'a paru avoir été surtout commune chez les habitants de la station d'Elzing.

Digitized by Google

On sait que cette variété de pâte a reçu des auteurs différents noms : elle a été appelée *terre sigillée*, de l'expression latine *terra sigillata*, puis, *terre de Samos*, et, enfin, *terra campana*. C'est par le dernier nom que M. Beaulieu l'a quelquefois désignée, dans son *Archéologie de la Lorraine*, aux endroits de ce livre où il était amené à parler des découvertes de vaisselle antique de terre et d'autres ustensiles [1]. Cette pâte rouge très-fine, ainsi nommée *terra campana*, fut en grand usage chez les Romains pour la fabrication de la vaisselle de table, comme les assiettes, les plats, les tasses, les coupes, les patères, etc., et pour celle des vases de luxe de grandes dimensions, qui servaient à l'ameublement et à la décoration des appartements. Les vases les plus élégants reçurent des ornements en relief, qui représentaient de gracieuses guirlandes de feuillages et de fleurs, des trépieds, des oiseaux, et diverses figures de divinités, d'hommes ou d'animaux. On peut voir aussi quelques-uns de ces ornements sur le bord de plusieurs patères.

Parmi les nombreux tessons, ou débris, de la même terre rouge sigillée, qui furent trouvés, en 1827, dans les champs de *Heidenfeld*, lorsque je fis fouiller ce terrain, il y en eut plusieurs qui portaient des ornements. Ainsi, sur le fragment en trois petits morceaux d'un élégant vase, je vois représenté un captif nu, debout et tourné à gauche; il a les mains attachées derrière le dos, et, devant lui, une bête féroce, probablement une panthère, s'élance pour le dévorer. Mesuré en 1827, l'arc de cercle, décrit par

[1] *Archéologie de la Lorraine*, par L. Beaulieu, pages 68 et 69 du tome I, et pages 21, 35, 36 et 116 du tome II.

Digitized by Google

ce fragment, donnait à la circonférence supérieure du vase un diamètre de dix pouces. Sur le fragment d'un autre vase de la même pâte, presque calciné par le feu, paraissent alternativement un petit amour ailé et en pleurs, et un gracieux vase à large ouverture. Enfin, un vase d'une pâte commune, et de la couleur du gris foncé, avait eu sept pouces de diamètre à sa partie supérieure.

C'est encore faire connaître l'importance de l'emplacement gallo-romain d'Elzing, que de rappeler brièvement quelques-unes des autres découvertes qui y ont eu lieu. On a trouvé de nombreux fragments de grands vaisseaux de terre cuite, appelés *dolia* par les Romains et destinés à contenir l'eau, le vin et l'huile, d'autres fragments de petites meules trusatiles de lave, et, enfin, des tuyaux carrés de terre cuite, percés latéralement de trous rectangulaires, pour l'usage soit d'un *vaporarium* de bain, soit des maisons particulières, dont il fallait chauffer les appartements. Il fut un temps où les travaux de la culture, dans les champs de *Heidenfeld*, ramenaient continuellement de pareils débris au-dessus du sol.

Ainsi, à l'importance de la position même, assise près du point de rencontre de deux voies romaines, et entre deux camps romains, se joint aussi celle qui résulte naturellement de découvertes qui attestent, chez les anciens habitants du lieu, un état assez avancé de civilisation, et l'aisance et la prospérité dont ils avaient joui.

Mais, du moins, la distance moderne de 26 kilomètres, qui sépare Elzing de Metz, correspond-t-elle suffisamment à la distance ancienne de 13 lieues gauloises, indiquée par le chiffre XIII, sur la Carte de Peutinger, entre les deux positions de *Caranusca*

Digitized by Google

et de *Divodurum*, pour que nous puissions croire que l'emplacement de la station de *Caranusca* est retrouvé ? Si je fais ici la même opération de calcul, que j'ai faite, lorsqu'il s'est agi de comparer entre elles la distance ancienne et la distance moderne de Scarpone à Metz, je trouve que le nombre de 2210 mètres, 207 millièmes, qui, d'après l'évaluation commune, représente l'étendue d'une seule lieue gauloise, et le nombre 13, multipliés l'un par l'autre, donnent un produit de 28732 mètres, 691 millièmes, qui excède, de 2732 mètres, 691 millièmes, le nombre de 26000 mètres, considéré comme devant représenter la distance réelle d'Elzing à Metz. Ce résultat, probablement, ne satisfera pas les archéologues qui tiennent pour exactes les distances marquées sur la Carte de Peutinger, et celles de la Carte de l'État-Major ; ils iront donc chercher, à 28 kilomètres de Metz, c'est-à-dire, à une lieue gauloise plus loin qu'Elzing, la position de *Caranusca*. Mais si, au contraire, il est juste de faire d'abord valoir l'avantage que présentait, sous le rapport stratégique, la position d'Elzing, et les découvertes d'antiquités qui y ont eu lieu à toutes les époques, il me paraît aussi raisonnable que l'on cède quelque chose dans une question de chiffres, et que l'on consente à négliger une fraction de distance, qui, en réalité, est peu considérable, pour s'en tenir au nombre de 26 kilomètres, comme à celui qui correspond le mieux au nombre ancien de la Carte de Peutinger. Je dis ceci précisément à cause des doutes, auxquels ont donné lieu les variantes du chiffre de la même Carte, pour la distance comprise entre *Divodurum* et *Caranusca*. Car, quoique le chiffre XIII ait été préféré pour cette distance, et que les chiffres XLII et XVII soient

Digitized by Google

considérés comme des erreurs dues aux copistes des manuscrits, nous n'avons pas la certitude que le nombre XIII ne contient aucune unité de trop. Une erreur de ce genre était d'ailleurs possible, puisque l'expérience démontre que l'addition ou le retranchement d'un X est chose fréquente dans les manuscrits, et que, d'autre part, il y a des exemples du II changé en V, du V en II et de I en L [1].

Je crois donc que l'on doit s'en tenir à ce qui existe, à ce qui a été reconnu et constaté à la suite d'observations répétées, et, enfin, à la tradition locale, qui a attaché le nom de *Heidenfeld* au seul emplacement gallo-romain voisin d'Elzing, quoique, sur la même ligne de la voie romaine, il y ait plusieurs autres emplacements, assez rapprochés du premier, et comme lui couverts de ruines, mais d'une moindre étendue. Dans l'ancien duché de Nassau, aujourd'hui incorporé au royaume de Prusse, le nom de *Heidenfeld* est donné à un vaste emplacement antique, voisin du village d'Heddernheim, en souvenir de l'établissement romain qui y avait existé, et aussi à cause des intéressantes et nombreuses découvertes qu'on y a faites, et qui ont servi à enrichir les musées de Darmstadt, de Wiesbaden et de Mayence, et quelques collections particulières. L'opinion commune des archéologues rhénans est qu'une ville, ou, du moins une importante station militaire, s'était élevée sur cette partie du territoire d'Heddernheim. Le nom du confin, ou du canton *Heidenfeld* d'Elzing, très-probablement, n'a

[1] Citation empruntée à la Lettre, datée de Paris le 19 mars 1864, qui fut adressée par M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, à M. de Bouteiller, président de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

Digitized by Google

point eu une origine différente, et l'on peut, avec beaucoup de raison, supposer qu'il rappelle et perpétue le souvenir de la station militaire détruite. Il paraît même que, dans les deux derniers siècles, la tradition, au sujet de l'établissement romain, fut assez constante, parmi les habitants des bords de la Caner et ceux de la vallée de Helling, pour décider nos historiens de cette époque à fixer la position de *Caranusca* sur la montagne du Hackenberg, qui s'élève, vers l'est, seulement à 4 kilomètres d'Elzing [1]. En faisant ce choix, ils s'éloignaient peu du véritable emplacement, mais ils quittaient entièrement la voie romaine de Trèves, qui avait passé par la vallée de Helling, et nullement sur les montagnes qui la bornent du côté du nord.

Au lieu de placer *Caranusca* sur le Hackenberg, l'historien de Thionville, M. le sous-préfet Teissier, voulait qu'on en cherchât la position dans un rayon de dix kilomètres, au nord et à l'est de cette montagne [2]. D'abord, c'était évidemment s'éloigner du Hackenberg plus qu'il ne fallait; en second lieu, c'était admettre l'hypothèse d'une voie de Trèves du côté du nord, lorsqu'il est certain qu'il n'y en existe pas, et que la véritable ligne de parcours se trouve,

[1] Bertholet, *Histoire du duché de Luxembourg* etc., tome I. — Dom Cajot, les *Antiquités de Metz*. — Les Religieux Bénédictins, *Histoire de Metz*, tome I.

[2] « Le *Mémoire* sur la route de Metz à Trèves, par *Caranusca* » et *Ricciacum*, n'est pas complet, parce que je n'ai pu jusqu'à » présent déterminer la position de la première de ces stations. » — « La position de *Caranusca* n'est pas encore parfaitement » connue; elle flotte autour du mont dit Le Hackenberg, dans un rayon de dix kilomètres, au nord et à l'est. » — Notes des pages 425 et 427 de l'*Histoire de Thionville*, par M. Teissier.

Digitized by Google

au contraire, du côté du midi, presque au pied du Hackenberg. Toutefois, en exprimant son opinion, au sujet de la position que pouvait avoir occupée la station de *Caranusca*, l'érudit sous-préfet ne la donnait que sous une forme dubitative ou conditionnelle, parce que les renseignements qu'il avait reçus des maires des communes étaient incomplets, et qu'il voyait pour lui-même la nécessité de faire de nouvelles recherches, relativement à la voie romaine, qu'il connaissait imparfaitement, et aux diverses positions antiques, qui lui avaient été signalées, soit sur la voie même, soit tout près des lieux qu'elle traversait.

Mais les derniers doutes, au sujet de la position de *Caranusca*, me paraissent levés, depuis les travaux qui furent entrepris, en 1844, pour l'établissement d'un chemin de grande communication, entre le village de Kédange, situé sur la route de Metz à Bouzonville, et le village de Kœnigsmacker, situé sur la route de Thionville à Sierck. Les découvertes d'antiques fondations, de médailles romaines et d'autres objets, dans les tranchées qu'il fallut alors ouvrir près d'Elzing, furent assez importantes pour que M. Gérard, membre de l'Académie de Metz, jugeât, après une visite attentive des lieux, en devoir faire le sujet d'un *Mémoire*, auquel, peut-être, il manque un peu plus de développement, avec la mention des recherches et des découvertes anciennes, dont il était difficile de n'avoir pas eu connaissance, au moment où s'exécutaient les travaux. A la fin de son *Mémoire*, M. Gérard exprime l'opinion que l'établissement gallo-romain, découvert près d'Elzing, était le même que la station de *Caranusca* de la Carte de Peutinger[1].

[1] *Recherches sur l'emplacement de Caranusca, et Notice sur*

Digitized by Google

A la difficulté, qu'il y avait eu, d'abord, de concilier la distance moderne et la distance ancienne, entre Metz et Elzing, se joignait aussi celle de retrouver un nom de lieu, qui eût un rapport de ressemblance avec le nom de *Caranusca*; car ce serait, seulement, par voie de conséquence éloignée, que l'on pourrait arriver à dire que ce nom s'est retrouvé, sous une forme altérée, dans *Canera*, qui est, dans les documents du Moyen-Age, le nom latin de la petite rivière, qui descend cette vallée, et qui, à Elzing, fut traversée par la voie de Metz à Trèves. Or, la même difficulté ne s'est plus présentée, lorsqu'il s'est agi de rechercher l'emplacement de *Ricciacum*, le second dont il me reste à parler. En effet, le nom gallo-romain de cette position se reconnaît parfaitement dans les formes modernes, *Rizich, Ritzingen, Ruitzing* et *Ritzing*, qui sont employées par nos historiens pour désigner la deuxième station, établie sur cette voie pour les courriers et les troupes de l'Empire [1]. Il est vrai que la plupart d'entr'eux la placent au village même de *Ritzing* (*Ritzingen*, en allemand), et que M. Teissier est le seul qui en ait découvert l'ancien emplacement, près de la voie romaine, sur le penchant d'un tertre, à l'exposition du levant et du midi, et dans une situation très-riante, mais à l'est de la position occupée aujourd'hui par le village de *Ritzing*, qui, après la destruction de *Ricciacum* par les envahisseurs de l'Empire romain, fut construit plus au

les antiquités découvertes à Elzing, arrondissement de Thionville, par M. Gérard. *Mémoires de l'Académie de Metz*; *1845-1846*.

[1] Bertholet, Dom Cajot, les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, M. Teissier et M. Bégin. Dans la nomenclature des historiens je puis aussi comprendre Philippe Cluvier, auteur d'un ouvrage latin sur la *Germanie antique*.

Digitized by Google

couchant, de l'autre côté de la forêt et du coteau[1]. Néanmoins il faut dire que le nom moderne de *Ritzing*, avec ses petites variantes d'orthographe, a été d'un grand secours pour faciliter la découverte du véritable emplacement de *Ricciacum*. Cet emplacement n'est pas à plus d'un kilomètre du village de Launstroff, il est cultivé, et il fait partie du territoire de Scheuerwald, hameau cédé à la Prusse par le traité du 20 novembre 1815.

D'après les déclarations de témoins dignes de foi, le lieu de gîte militaire de *Ricciacum*, comme celui de *Caranusca*, était formé de plusieurs agglomérations d'édifices et d'habitations, dont on peut encore retrouver les emplacements ; les habitants de cette contrée vous les indiqueront, si vous parcourez avec eux leur territoire. Cependant, le principal emplacement est celui que visita avec plus d'attention M. le sous-préfet Teissier. Les monnaies de bronze, de moyen module, aux effigies d'Antonia, femme de Drusus senior, de Vespasien, de Domitien, et celles, de grand module, aux effigies d'Antonin-le-Pieux, de Faustine, mère, et d'Alexandre-Sévère, ont été communes à *Ricciacum* ; mais il serait impossible de dire quelle a été la quantité des petits bronzes, découverts avec les effigies de Gallien, de Tetricus, père, de Postume, de Claude-le-Gothique, de Constance Chlore, de Maximien, de Constantin-le-Grand et de ses quatre fils. Sur les monnaies des derniers empereurs de cette nomenclature, les inscriptions abrégées TRP et SIS, gravées à l'exergue du revers, nous

[1] Le site de *Caranusca* fut aussi agréable, puisque cette station se trouvait tout à la fois sur le penchant d'une colline, au bord d'une petite rivière et d'un ruisseau, et dans deux vallées.

Digitized by Google

font connaître qu'elles furent frappées dans les ateliers monétaires de Trèves, et de Siscia en Pannonie. La monnaie, la moins ancienne qu'on ait vue, était de l'empereur Valentinien I, qui cessa de régner en l'année 375 : M. Teissier en a conclu que *Ricciacum* fut détruit à peu près dans le même temps, lorsque le flot des peuples d'outre-Rhin commença à se répandre sur cette partie des Gaules [1].

Le point intéressant, qui est maintenant à examiner, est celui des distances. Du côté du sud-ouest, d'où nous sommes venus, Ritzing, situé près de la voie romaine, se trouve à 22 kilomètres d'Elzing, qui est à 26 kilomètres de Metz ; le total de ces deux distances nous donne 48 kilomètres depuis Metz jusqu'à Ritzing. Or, si le nombre de 2210 mètres, 207 millièmes, qui, comme il a été dit déjà, représente l'étendue d'une seule lieue gauloise, est multiplié par le nombre 10, puisque le chiffre X marque, sur la Carte de Peutinger, la distance en lieues gauloises qui séparait *Caranusca* de *Ricciacum*, nous obtenons un produit de 22,102 mètres, 070 millièmes, qui, à une fraction près, mais une fraction insignifiante, revient aux 22,000 mètres de la distance moderne d'Elzing à Ritzing. Ainsi, de ce côté, il n'y a aucune difficulté à fixer, près du dernier village, la position de *Ricciacum*.

Mais, en partant de là pour nous diriger, du côté du nord-est, vers l'antique métropole de Trèves, pourrons-nous de même trouver une mesure kilométrique, qui se rapporte exactement à la mesure

[1] *Note sur Ricciacum, station ou lieu de gîte militaire sur la voie de Metz à Trèves* ; par M. Teissier, Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville, et Associé Correspondant. *Mémoires de l'Académie de Metz ; 1821-1822.*

Digitized by Google

ancienne en lieues gauloises, marquée sur la Carte de Peutinger, pour la distance qui séparait *Ricciacum* de Trèves? Je n'hésite pas à répondre non, et la raison en est bien simple. De Ritzing à Trèves, la distance réelle, en kilomètres, peut être évaluée environ au double de la distance d'Elzing à Ritzing, soit 44 kilomètres, ou 44,000 mètres, puisqu'il y en a 22,000 entre ces deux dernières positions. Or, d'après la Carte de Peutinger, il n'y aurait eu, entre *Ricciacum* et Trèves, que 10 (X) lieues gauloises, c'est-à-dire, une distance seulement égale à la distance de *Caranusca* à *Ricciacum*. N'est-ce pas ici le cas de se rappeler ce qu'écrivait, sous la date du 19 mars 1864, à M. de Bouteiller, le Secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, M. Alexandre Bertrand, quand il lui faisait observer « que l'addition ou le retranchement d'un X est » chose fréquente dans les manuscrits, » et que « la Commission a relevé, pour sa part, quatorze » exemples d'erreurs de ce genre, en étudiant six » manuscrits seulement? » Des termes précis de la même lettre de M. Bertrand, il résulte aussi que la Commission de topographie admet, en réalité, le chiffre de trente-neuf lieues gauloises, pour la distance totale ancienne de Metz à Trèves, et celui de dix-huit ou de dix-neuf, et non de quatorze, pour la distance partielle de Ritzing à Trèves [1]. On voit donc

[1] « En passant par Saint-Julien-lès-Metz, Chailly-lès-Ennery, » bois de Flévy, moulin des Chênes, pour arriver (sur la F. 37) » à Metzeresche et *Elzing*, les XIII lieues gauloises nous conduisent » jusqu'à Budling, à deux lieues au nord d'Elzing, qui n'est en » réalité, par ce tracé, qu'à 11 lieues de Metz ou 11 lieues et $\frac{1}{2}$, soit » 26 kilomètres. D'Elzing à Ritzing il y a d'ailleurs 8 lieues, et » non 6, comme l'indique votre tableau ; et, enfin, de Ritzing à

Digitized by Google

que, en proposant ici l'addition d'un X au chiffre de la Carte de Peutinger, pour la distance comprise entre *Ricciacum* et Trèves, je rentre parfaitement dans le système adopté par la Commission de topographie, puisque le total de mes distances n'est pas supérieur à quarante-deux lieues gauloises. Ce système fut celui de Philippe Cluvier, qui avait évalué, à vingt lieues gauloises, la distance de Trèves à Ritzing, et, à vingt-deux, celle de Ritzing à Metz. Je ne veux rien dire de la transposition qu'il avait faite de *Caranusca* à *Saarburg*, ville allemande qu'il appelait *Saranusca* [1]: il la faut considérer comme

» Trèves, 18 ou 19, et non 14, toujours en mesurant sur la Carte » de l'État-Major ». On voit, par cet Extrait de la lettre de M. Alexandre Bertrand à M. de Bouteiller, que la Commission de topographie arrivait à un total de 39 lieues gauloises, pour la distance qui avait séparé Metz de Trèves. Il me semble que 12 lieues gauloises, de Metz à *Caranusca*, répondent assez bien aux 6 lieues modernes, qui séparent Elzing de Metz; que 8 lieues, de *Caranusca* à *Ricciacum*, répondent aussi aux 4 lieues de pays, qui sont entre Elzing et Ritzing; et, enfin, que les 18 ou 19 lieues gauloises, de *Ricciacum* à Trèves, répondent aux 9 lieues de pays qui séparent effectivement Ritzing de Trèves. Ce qui, pour la distance moderne de Metz à Trèves, revient, en réalité, à 19 lieues de pays, suivant l'ancienne manière de compter; doublez ce nombre de 19 lieues, et vous obtiendrez celui de 38 lieues gauloises, qui, dans le système de la Commission de topographie, doit marquer la distance entre les deux cités antiques.

[1] Iter igitur inter Maguntiacum et Augustam Trevirorum, locaque in eo sita sic se habuerunt. quibus expositis, ad alia eorumdem Trevirorum itinera transeamus. Tabula iter, ab Augustâ Trevirorum ad Divodurum Mediomatricûm, refert hujusmodi:

Augusta Trevirorum	
Ricciaco	X.
Caranusca	X.
Divodurum Mediomatricorum	XLII.

Millia passuum hodiè numerantur inter Augustam et Divodurum

Digitized by Google

une simple hypothèse, dont les preuves étaient à fournir. La Commission de topographie, qui a vu l'impossibilité d'établir la voie de Metz à Trèves avec les chiffres de la Table, ou plutôt, de la Carte de Peutinger, se montrait néanmoins disposée à placer *Ricciacum* à *Ritzing*, à cause de la ressemblance de nom, et parce qu'il y a des ruines près de Ritzing [1].

En conséquence, et dans le but de résumer ce qui a particulièrement rapport à la position de Ritzing, je dirai qu'elle se trouve à proximité de la grande voie de Metz à Trèves; que plusieurs emplacements, couverts de ruines, font conjecturer que les habitations et les édifices y avaient formé plusieurs agglomérations, dont l'ensemble fut important; que les

XLIV. unde, corruptos esse numeros millium in tabulâ, manifesto patet. *Ricciacum* hodiè esse vicum *Ritzing*, haud procul Mosellâ et opido *Sirick*, XXI mill. supra Augustam, nomen simul, et situs diserte testantur. Medio fermè itinere inter Ritzing et Augustam ad Saravum flumen situm est opidum Saarburg. quod ego *Saranuscam* olim dictum fuisse conjecerim; transpositaque à recto ordine vocabula: quumque ab Augustâ ad vicum *Ritzing* millia sint passuum XXI; auctorem tabulæ millia notasse colligo inter Augustam et Saranuscam X, totidemque inter hanc et Ricciacum. A Ricciaco porro Divodurum usque millia sunt XXIII: pro quibus XXII auctorem tabulæ scripsisse suspicor. Iter igitur ab Augustâ Trevirûm Divodurum usque Mediomatricorum rectè sic notaveris in tabulâ:

Aug. Trevirorum	
Saranusca	X.
Ricciaco	X.
Divodurum Mediomatricorum	XXII.

Philippi Cluverii Germaniae antiquae liber secundus; quo Germania Cisrhenana describitur. Paginâ 64.

[1] Notes 2 et 3 de la page 44 de l'opuscule intitulé: *Les Voies Romaines en Gaule; Voies des Itinéraires. Résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules; par Alexandre Bertrand. Paris, 1864.*

Digitized by Google

découvertes d'antiquités romaines, surtout dans l'un des emplacements, ont été nombreuses et intéressantes; enfin, que le nom moderne de *Ritzing*, donné au village construit un peu à l'écart, et à quelque distance de la voie et des ruines, a trop de ressemblance avec le nom gallo-romain de *Ricciacum*, pour qu'on puisse songer à chercher ailleurs cette station.

Cependant, je dois faire encore mention d'une antique position, par laquelle avait passé la même voie romaine, qui est ici appelée *le Kem* [1]. Cette position est aujourd'hui occupée par le village de Kirschnaumen, qui, comme celui de Ritzing, appartient au canton de Sierck; mais il n'est qu'à 43 kilomètres de Metz, dont Ritzing est séparé par une distance de 48 kilomètres. Or, au siècle dernier, vers 1742, des antiquités romaines intéressantes, des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, et divers objets, furent trouvés dans les substructions de Kirschnaumen; il y eut aussi plusieurs cercueils de pierre avec des inscriptions. D'autres découvertes furent faites en 1842 et en 1856, et toujours des monnaies romaines se trouvèrent mêlées aux autres objets, parmi lesquels étaient des armes, des colliers, des vases avec des ornements en relief. Mais la plus importante découverte est celle du mois d'avril 1858, dont notre confrère M. Abel a rendu, à la Société

[1] « Ces vestiges de l'ancien chemin sont appelés par les gens du » pays *le Kem*; cette dénomination, commune aux deux voies » romaines allant de Metz à Trèves, a peut-être quelqu'affinité avec » le mot français *chemin*. » Note 6 de la page 159 de l'opuscule intitulé: *Notices sur les anciens Trévirois; suivies de recherches sur les Chemins Romains qui ont traversé ce pays. Par J. B. M. Hetzrodt, etc. Trèves, 1825.*

Digitized by Google

d'archéologie et d'histoire de la Moselle, un compte détaillé, qui a été inséré dans le Bulletin du mois de novembre de la même année. Six sépultures, rangées en ligne, furent alors trouvées, à la profondeur de deux mètres, dans le village même de Kirschnaumen, mais à son extrémité du côté de la ville de Sierck. Le propriétaire du terrain, qui entreprenait d'y construire une maison, put recueillir, parmi les ossements, des boucles de ceinturon en argent, des agrafes de tunique en or avec des arabesques repoussées, des plaques de manteau en argent damasquiné avec des rubis, trois fragments d'ivoire sculpté, un mors de cheval avec des extrémités ornées et argentées, une agrafe de harnais en argent, des fers de lance, des pointes de flèche et de javelot, des lames de *spathium*, des grains de collier en verroterie, un vase de bronze recouvert d'une belle patine, beaucoup d'autres objets, et, enfin, un sol d'or, à fleur de coin, de l'empereur d'Orient Anastase I, qui mourut en 518, à quatre-vingt-huit ans, frappé de la foudre. On a rapporté à M. Abel que cette monnaie d'or avait été trouvée dans la bouche du premier squelette, qui lui parut être celui d'un chef, parce qu'il était entouré des objets les plus élégants et les plus précieux de la découverte. Comme la monnaie d'Anastase I déterminait l'époque de l'inhumation des corps ainsi ramenés à la lumière, M. Abel et, après lui, M. l'abbé Cochet, n'ont conservé aucun doute sur l'origine franque des six sépultures de Kirschnaumen[1]. Je crois bien que le style des divers ornements d'or et d'argent,

[1] *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*; Numéros du 11 Novembre 1858 et du 10 Mars 1859.

Digitized by Google

de cette intéressante découverte, leur a fait aussi adopter l'opinion, dans laquelle ils se sont tous deux rencontrés. M. Abel, qui nous a instruits, avec un grand détail, de tout ce qu'il avait vu et examiné à Kirschnaumen, a pourtant oublié de nous apprendre encore une chose qui était propre à nous intéresser : il ne nous a point dit ce que sont devenus tous les objets francs, ou gallo-francs, qu'il a pris soin de nous énumérer et de nous décrire ; ont-ils été, peut-être, emportés en Russie, où l'heureux inventeur, et propriétaire de ces objets, avait coutume, chaque année, d'aller faucher les foins et les moissons d'un boyard, ou d'un riche seigneur russe ?

Le village d'Evendorff est voisin de celui de Kirschnaumen, et il en dépend pour la mairie et pour la paroisse. Or, en 1849, un *aureus* de l'empereur Vespasien fut trouvé sur son territoire, et, d'après l'empreinte en cire qui m'en fut adressée, il était d'une très-belle conservation. Autour de la tête laurée du prince, tourné à droite, on lisait, de droite à gauche, la légende : IMP CAESAR VESPASIANVS AUG, et, sur le côté du revers était représentée une femme, entièrement vêtue, assise sur la *sella* et tournée à gauche ; sa tête portait une espèce de coiffure assez semblable à un petit casque, sa main droite élevait un rameau d'olivier, et sa main gauche tenait un caducée appuyé contre le bras ; cette figure était entourée de la légende, qui se lisait aussi de droite à gauche : COS ITER TR POT. Cette pièce d'or avait été pesée, et sa valeur intrinsèque fut de vingt-trois francs.

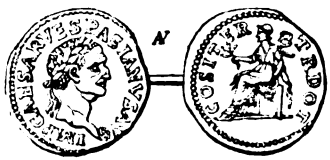

Digitized by Google

Dans la contrée tout à la fois gallo-romaine et forestière, où nous ne sommes plus que pour un moment arrêtés, il y eut aussi, soit au milieu des bois, soit sur d'anciens défrichements, des buttes de terres rapportées, qui, d'après l'opinion généralement adoptée, servirent de tombeaux. M. le sous-préfet Teissier avait appris que ces tombelles antiques n'étaient pas rares dans l'arrondissement de Thionville, et il en avait vu plusieurs ; il les croyait antérieures à la conquête romaine. Mais les cantons de notre département où les tombelles, *tumuli*, paraissent avoir été plus nombreuses, sont ceux de Sierck, de Metzerwisse et de Bouzonville [1]. Ainsi, M. de Vellecour, père, ancien inspecteur des eaux-et-forêts, en avait remarqué plusieurs dans *la plaine du Juif*, près du village de Haute-Sierck; il s'en trouvait encore dans la forêt, près de Kerling-lès-Sierck, puis, près de Launstroff, à l'extrémité du département de la Moselle qui touche à la Prusse. Il y a environ trente ans qu'on voyait aussi quatre *tumulus* gaulois dans la forêt des *Quatre-Seigneurs*, qui commence au pied du Hackenkerg, et s'étend au nord-est de cette montagne, jusqu'à ce qu'elle se confonde avec la forêt de Kalenhowen. Mais, pendant les défrichements successifs, auxquels fut soumise, depuis 1834, la forêt de Schirmerter, qui s'étendait au nord-est de la Kalenhowen, dont elle n'était qu'un ancien démembrement, cinq *tumulus* gaulois furent ouverts et fouillés, en présence de M. Dorr, banquier à Metz et acquéreur de la forêt. Dans chaque *tumulus* on trouva les ossements de plusieurs cadavres, des tessons de poteries

[1] *Histoire de Thionville*, par M. Teissier, 1828 ; page 24, *texte et note*.

Digitized by Google

grossières, des anneaux de bronze non soudés, qui paraissaient avoir entouré les bras et les jambes des personnes inhumées, parce qu'ils en occupaient la place, etc.[1] Je crois que, dans la même découverte, il y eut aussi un certain nombre de haches de silex, et beaucoup de charbons avec les ossements humains.

Ainsi se trouvent entièrement terminées les observations, qu'il m'avait paru utile de présenter, sur un petit nombre de points du *Travail préparatoire de la Carte itinéraire de la Gaule au commencement du cinquième siècle.* Par la connaissance personnelle, acquise depuis long-temps, d'une grande partie des lieux et des positions, dont il est parlé dans le présent *Mémoire*, je me suis cru fondé à demander, et j'ai nourri l'espoir d'obtenir, quelques rectifications aux tracés des deux voies romaines de Scarpone à Metz, et de Metz à Trèves par la rive droite de la Moselle. Je sais aujourd'hui que mon espoir n'a point été déçu, puisque déjà la Commission de la topographie des Gaules, dans sa séance du 19 avril 1870, a jugé que *mes arguments*, au sujet d'un autre tracé de *la voie de Scarpona à Divodurum, lui ont paru mériter d'être pris en sérieuse considération*[2]. J'ose espérer que le jugement de la savante Commission ne me sera pas moins favorable, lorsqu'elle aura reçu communication de mes observations relatives à la voie de Metz à Trèves, et aux deux stations de *Caranusca* et de *Ricciacum*, qui furent situées sur cette voie, mais

[1] *Statistique du département de la Moselle*, par Verronnais, 1844; page 207, au mot *Kirschnaumen*.

[2] Les mots soulignés sont les propres expressions de la Lettre, en date de Paris du 20 Avril 1870, que m'a fait l'honneur de m'adresser M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules.

Digitized by Google

qui, jusqu'à ce jour, sont demeurées pour elle incertaines et indéterminées. Toutefois, je ne puis me dispenser d'avouer qu'*une carte topographique*, ajoutée à tout ce que j'ai écrit sur *les voies romaines*, ici et précédemment, eût été d'un utile secours pour suivre les nombreux détails dans lesquels je suis entré. J'ai tâché de suppléer à ce défaut de mon œuvre, car c'en est un réel, par une description exacte et presque minutieuse des lieux, et par une nomenclature étendue et variée des positions. Ainsi aidé et guidé, le lecteur pourra facilement se reconnaître et continuer sa marche, tantôt sur la Carte de Cassini, tantôt sur la Carte de l'État-Major. Enfin, plusieurs faits archéologiques, et des éclaircissements puisés à diverses sources, auront contribué, je l'espère, à rendre assez complet le travail de recherches auquel je les ai rattachés.

Metz, le 15 mai 1870.

Digitized by Google

EXTRAITS DES LETTRES

DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES,

A M. L'ABBÉ LEDAIN.

Paris, le 28 janvier 1869.

Monsieur l'abbé,

M. Aug. Prost nous a appris que, mieux que personne, vous êtes au courant des découvertes archéologiques, de l'époque celtique, qui ont eu lieu dans la forêt de Kalenhowen. Nous désirons donc savoir de vous à quelle commune du département de la Moselle appartient, principalement, la partie de cette forêt dans laquelle les découvertes ont été faites, afin d'en pouvoir parler dans le *Dictionnaire d'archéologie celtique*.

Paris, le 4 février 1869.

Nous recevrons, avec la plus vive reconnaissance, le livre que vous publiez : mais hélas ! dans six ou huit mois, ce sera bien tard pour les localités dont les noms commencent à la lettre C et finissent à L. S'il y avait déjà, au point de vue de l'*archéologie celtique*, quelques renseignements dans les feuilles

Digitized by Google

qui sont tirées, ne pourriez-vous pas nous les communiquer en épreuves corrigées, et nous en ferions usage, en renvoyant à votre livre comme s'il avait paru. L'impression de notre *Dictionnaire*, qui est un répertoire général pour toute la France, est commencée depuis plus d'un an, et nous abordons la lettre A.

Si cela vous était agréable, je vous ferais parvenir quelques publications de la Commission propres à vous intéresser.

Ville-d'Avray, le 8 juillet 1869.

Monsieur l'abbé,

M. le G^al^ Creuly m'avait prévenu de votre arrivée, et je serai enchanté d'avoir l'honneur de vous voir. Veuillez bien faire déposer, à mon adresse, chez le concierge du ministère de l'Instruction publique, le petit paquet que vous m'avez destiné : je pourrai l'y faire prendre samedi.

Si vous êtes libre mardi, de midi à deux heures, et si vous voulez bien venir au même ministère, et demander le bureau de la Commission de la topographie des Gaules, vous m'y trouverez avec MM. Bertrand et le général Creuly ; nous serions très-contents de vous voir.

Paris, le 27 décembre 1869.

J'ai reçu les nouvelles feuilles que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser : elles m'ont vivement inté-

Digitized by Google

ressé. Dans quelque temps nous les lirons en Commission, et je ne doute pas que cette lecture n'ait une heureuse influence pour le *tracé définitif* des voies romaines, dans le pays que vous avez personnellement étudié. Dès que j'aurai reçu les dernières feuilles de votre texte, je me ferai un plaisir de signaler votre ouvrage dans des *Revues parisiennes*.

Paris, le 20 avril 1870.

Je m'empresse de vous faire connaître que, dans sa séance d'hier, la Commission a examiné, avec la plus grande attention, les pages de votre livre relatives à la voie de *Scarpona* à *Divodurum*. Vos arguments lui ont paru mériter d'être pris en sérieuse considération..... Nous attendons la feuille suivante de votre ouvrage pour étudier vos observations sur la voie de Metz à Trèves.

Paris, le 9 juillet 1870.

Nous allons examiner, à notre prochaine séance, les observations que vous avez faites sur les voies, et je m'empresserai de vous apprendre le résultat de notre travail de révision. Vos premières indications nous ont été si utiles, que j'espère que les dernières ne nous seront pas moins profitables.

Vous n'oublierez pas que vous possédez deux monnaies gauloises, l'une de bronze et l'autre d'or, que je convoite beaucoup pour la collection du Musée impérial de Saint-Germain. Je ne saurai trop insister pour que vous donniez la préférence à notre Musée,

Digitized by Google

lorsque vous serez disposé à vous dessaisir de ces deux monnaies rares et inédites.

Paris, le 14 juillet 1870.

Monsieur l'abbé,

La Commission a déjà commencé l'examen des dernières feuilles de votre ouvrage : elle m'a chargé de vous faire quelques observations, sur lesquelles elle tient à connaître votre avis.

Il est évident que, sur la Carte de Peutinger, le tracé de la voie de Metz à Trèves est incorrect. Les chiffres sont loin de faciliter l'assimilation des stations anciennes avec des localités modernes. Ainsi, à la rigueur, le chiffre XLII, qui coïncide singulièrement avec le nombre des lieues qui séparaient les deux villes, pourrait être un total, et nullement l'indication de la distance de Metz à la première station.

D'autre part, la Carte indique X lieues entre Trèves et *Ricciacum*, et il y en a réellement 19. Pensez-vous que *Ritzing* occupe véritablement la position de *Ricciacum*? N'y aurait-il pas une autre localité du nom de *Rizich* (village, ou lieu-dit), qui serait à 10 lieues gauloises de Trèves? Avant d'abandonner tout-à-fait un texte, il faut user de tous les moyens de contrôle que l'on a à sa disposition, et s'il est impossible de s'aider de la Carte de Peutinger pour partir de Metz, il faut au moins essayer de prendre le point de départ à Trèves.

Si nous sommes ainsi un peu minutieux, c'est que nous tenons à approcher le plus possible de la vérité. Mieux que personne vous pouvez nous aider dans

Digitized by Google

cette recherche, et déjà nous avons reconnu qu'il y avait lieu de changer notre tracé primitif qui passe sur les hauteurs.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'expression de mes sentiments respectueux.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
Secre.

Digitized by Google

Digitized by Google

AGRICULTURE.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ, EN 1869,

PAR M. BAUR,

MAÎTRE DE DESSIN ET CHEF DU BUREAU DES DESSINATEURS A L'ÉCOLE IMPÉRIALE D'APPLICATION DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.

HUITIÈME ANNÉE DE LA NOUVELLE SÉRIE.

Nature et position des instruments.

BAROMÈTRE.

Position géographique de sa cuvette.	Latitude.....	48°07'07"
	Longitude, à l'est de Paris.....	3°50'11"
	Altitude, d'après le nivellement Bourdaloue.....	195m,75

Ce baromètre est de Fortin ; le diamètre intérieur de son tube est de 11mm,7. Après correction pour la température, il donne les hauteurs absolues. Il est placé dans un bureau chauffé, au troisième étage. Son altitude est de 12m,64 plus forte que pour les observations antérieures à 1862. Il faut donc diminuer celle-ci de 1mm,18 pour les rendre comparables à celles de la nouvelle série.

THERMOMÈTRE.

Les thermométrographes sont fixés sur une lame de glace, à 7 mètres au-dessus du sol. Dans aucune saison les rayons du soleil n'atteignent, ni eux, ni le mur au-dessous d'eux. Une lame de verre les abrite de la pluie. Le thermomètre à maxima sert encore pour les observations journalières.

UDOMÈTRES.

On observe deux udomètres : l'un, de 0m,20 de diamètre, est placé au centre de la cour du cloître, à 3 mètres au-dessus du sol et à l'altitude 185m,54 ; l'autre, de 0m,60 de diamètre, est placé au sommet d'un toit pyramidal, à l'altitude 206m,45. Celui-ci distribue les pluies dans quatre jauges correspondant aux vents pluvieux nord-ouest, nord-est, sud-est et sud-ouest. Les observations du

Digitized by Google

premier sont seules imprimées en détail, mais la direction du vent pluvieux est déduite des observations du second [1], et le résumé donne la quantité totale de pluie recueillie, dans celui-ci, par les quatre aires du vent.

Il faut diminuer de $\frac{1}{15}$ les observations antérieures à 1862 pour les rendre comparables à celles de l'udomètre de la cour.

TENUE DES REGISTRES.

Les registres manuscrits donnent, pour les observations de dix heures et de quatre heures, tous les détails qui sont imprimés pour celles de midi. Les thermométrographes sont observés chaque jour à midi. On attribue invariablement le minimum au jour de l'observation et le maximum à la veille. Quand on peut constater que les véritables extrêmes d'un jour civil diffèrent de ceux qui lui sont attribués par cette règle, on indique, par un chiffre de renvoi, le véritable extrême au bas de la colonne des phénomènes journaliers. C'est aussi à midi qu'on observe les udomètres; la quantité de pluie mesurée est inscrite au jour de l'observation.

RÉSUMÉ.

Pour obtenir les *pluies par régions,* du résumé intitulé vents et hydrométéores, on a porté par parties égales, sur chacune des régions adjacentes, les pluies recueillies par les vents nord, sud, est, ouest. On ne doit donc tirer aucune conclusion de la comparaison des sommes annuelles des quatre colonnes, avec les nombres intitulés *pluies sur le toit,* nombres qui donnent réellement, *pour chacune des régions, les quantités d'eau recueillies à l'udomètre du toit.*

TABLEAU SYNOPTIQUE DES OBSERVATIONS.

Dans ce tableau, les centres des cercles qui représentent les phases de la lune occupent des places correspondant aux heures de ces phases. Ces heures sont inscrites au-dessous, en temps moyen astronomique commençant à midi. Les désignations A et P, pour l'apogée et le périgée, sont placées, aux dates de ces phénomènes. Enfin les hauteurs des grandes marées sont données, d'après la connaissance du temps, et placées un jour et demi après chaque zyzygie.

[1] On marque, pour le vent pluvieux, la direction sud quand le rapport des pluies tombées dans les régions sud-est et sud-ouest est plus grand que 0,4: et de même pour les directions ouest, est, nord.

Digitized by Google

Notations adoptées dans le registre.

CONFIGURATION DES NUAGES.

Les chiffres 1 et 3, placés après les notations, indiquent que les nuages sont petits ou très-grands.

Cr....	Cirrus.....	Nuages en filaments déliés.
Cm ...	Cumulus.....	Nuages en forme de balle de coton.
St....	Stratus.....	Couche étendue, continue, horizontale.
Cr Cm.	Cirro-Cumulus.	Ciel pommelé, petites balles serrées.
Cr St..	Cirro-Stratus...	Pommelures en couches horizontales.
Cm St.	Cumulo-Stratus.	Réunion d'un grand nombre de cumulus passant à la teinte grisâtre et uniforme des *nimbus* ou nuages à pluie.

NOTA. La première indication est celle des nuages qui dominent.

NÉBULOSITÉ.

Les chiffres placés dans cette colonne expriment le nombre de dixièmes du ciel qui sont couverts par les nuages ou la brume.

VENTS.

Leur direction est suivie d'un chiffre qui exprime la force : **1**, vent faible ; **2**, vent ordinaire ; **3**, vent fort ; **4**, bourrasques.

PHÉNOMÈNES.

Pour plusieurs d'entre eux, les chiffres 1 et 3 indiquent leur intensité.

S	Serein, ciel sans nuages.
V	Ciel voilé.
V1, V3	— légèrement ou fortement.
C	Ciel couvert.
C1, C3	— transparent ou sombre.
Bl	Brouillard.
Bl1, Bl3	— léger ou dense.
P	Pluie.
P1, P3	— fine ou très-forte.
N	Neige.
N1, N3	— légère ou abondante.
R	Rosée.
G bl	Gelée blanche.
Gv	Givre.
Grs	Grésil.
Grl	Grêle.
Or	Orage voisin.
Tn	Tonnerre éloigné.
Ec	Eclairs éloignés.
Tp	Tempête.
Hs	Halo solaire.
Hl	Halo lunaire.

? Désigne une observation douteuse ou qu'on n'a pas pu faire.
! Désigne une observation sûre, quoiqu'elle paraisse anomale.

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT. Bar. à 0°.	10 H. DU MAT. Temp. extér.	MIDI. Bar. à 0°.	MIDI. Temp. extér.	MIDI. Config. des nuages.	MIDI. Nébulosité.	MIDI. Phénomènes	MIDI. Vent.	4 H. IU Bar. à 0°.
	mm	o	mm	o					mm
1	?	?	749,60	4,2	Cm St	10	C	O 1	?
2	748,56	4,0	748,45	4,7	Cm St	10	C 5	SO 2	748,51
3	?	?	748,64	8,2	Cm St	10	»	S 1	?
4	749,78	6,0	750,85	7,5	Cm St	9	»	SO 2	751,29
5	752,01	5,8	751,32	6,2	Cm St	10	C	O 1	749,11
6	752,99	7,9	753,51	8,7	St	10	C	SO 1	754,64
7	753,42	9,2	753,29	9,4	»	10	P 1 C	ONO 2	754,09
8	757,08	6,8	757,28	7,3	Cm St	10	C	N 2	758,54
9	759,41	5,5	758,71	6,2	Cm St	10	C	O 1	758,16
10	?	?	757,45	2,8	Cm St	10	C	SE 1	?
11	752,54	0,9	751,57	2,8	Cm 1	0	»	E 2	751,65
12	751,68	- 2,0	751,27	- 0,3	»	0	S	E 2	750,15
13	748,01	- 1,5	747,59	- 0,7	Cm St	10	C	E 1	746,51
14	745,95	- 0,5	745,77	0,3	»	0	S	SE 1	745,80
15	745,57	1,8	745,72	4,0	St	10	C 1	SO 1	745,74
16	751,04	5,2	751,50	5,3	Cm St	10	C	S 1	752,28
17	?	?	754,66	4,0	Cm St	5	»	E 1	?
18	757,43	2,7	756,45	0,8	Cm	3	»	SSE 1	757,72
19	758,97	- 4,1	758,57	- 1,2	»	0	S	NE 1	758,57
20	757,09	- 4,0	755,98	- 0,8	Cr Cm 1	2	»	E 1	754,85
21	750,27	- 2,7	749,90	- 0,1	Cm St	10	C	E 1	750,27
22	752,28	- 5,7	752,24	- 3,2	Cm St	10	C	N 1	752,29
23	753,52	-10,0	752,79	- 8,2	»	0	S	E 1	750,80
24	?	?	748,75	- 7,5	»	0	S	E 1	?
25	750,32	- 9,0	749,43	- 5,0	»	0	S	SE 1	749,27
26	746,21	- 8,2	745,88	- 5,0	»	0	S	SE 1	744,98
27	742,70	- 6,4	742,22	0,5	»	0	S	SO 1	739,17
28	735,16	3,5	735,12	4,5	»	10	P 1 C	SO 1	734,93
29	733,11	7,0	734,31	8,3	»	10	P 1 C	SO 2	736,58
30	742,56	5,9	743,68	7,2	Cm St	8	»	OSO 2	745,41
31	?	?	740,65	9,1	Cm	5	»	SO 2	?
			Moyennes.						
1 à 10	753,32	6,46	752,91	6,52		9,9			753,50
11 à 20	752,03	- 0,17	751,91	1,42		4,0			751,45
21 à 31	745,13	- 2,84	745,00	0,05		4,8			744,65
1 à 31	749,91	0,72	749,78	2,58		6,2			749,57

Digitized by Google

R. EXTRÊMES. Maximum.	R. EXTRÊMES. Moyen	PLUIE en 24 h. en millim	PLUIE en 24 h. Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
o	o	mm		
4,8	3,7	0,75	SO	Pluie fine à 11 h. du matin et à 2 h. 1/2 du soir.
6,1	4,2	1,30	SO	Id. par intervalles le matin.
8,3	6,5	0,10	SE	Id. la nuit.
8,3	6,7	0,90	SO	Id. id.
8,7[1]	6,5	»		Id. fine par interv. à partir de 6h du soir et V assez f.
9,4	7,7	2,20	O	Id. id. le m., très-fine le soir à partir de 6h du soir.
9,4	6,8	2,80	O	Id. id. par intervalles matin et soir.
7,5	6,9	1,30	NO	Id. id. la nuit et brouillard.
6,9	6,0	»		Brouillard.
2,9	2,2	»		
3,2	1,2	»		Gelée blanche très-forte.
1,3	- 1,0	»		Brouillard et gelée blanche.
0,3[2]	- 1,2	»		Bl_1. G bl_1. Qq flocons de neige à 10 h. du matin.
4,0[3]	1,1	»		Brouillard$_1$.
5,3[4]	2,1	»		Bl_1. G bl_3. Pluie fine le soir à partir de 2 h.
6,0	4,5	0,70	SE	Pluie jusqu'à 10 h. du matin et Bl_1. P le s. par int.
5,0	4,0	0,30	O	
1,3	0,8	»		
0,7	- 2,3	»		
0,9	- 2,3	»		
0,6	- 1,3	»		Brouillard peu dense.
- 2,7	- 5,4	»		G bl_3. Neige de 9 h. 1/4 à 11 h. 1/2 du matin.
- 6,8	- 9,4	»		
- 4,1	- 7,8	»		
- 4,8	- 7,9	»		
0,5[5]	- 4,8	»		Gelée blanche$_3$. Brouillard matin et soir.
4,5[6]	- 2,3	»		Idem. Idem, idem.
9,0[7]	3,4	1,20	SO	Pluie fine matin et soir.
8,9	6,0	1,30	SO	Idem le matin et par intervalles le soir.
8,4	5,7	0,35	S	Idem la nuit.
11,8	7,5	0,15	SO	Idem par intervalles le matin.
Moyennes.		Somm		
25 7,23	5,70	9,35		
43 2,80	0,69	1,00		
26 2,30	- 1,48	3,00		
96 4,05	1,55	13,35		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 8°,0 | [2] 0°,1 | [3] 1°,0 | [4] 4°,5 | [5] -0°,5
[6] 1°,8 | [7] 5°,5

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT.		MIDI.						4 H. 30
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Phénomènes	Vent.	Bar. à 0°.
	mm	o	mm	o					mm
1	754,14	10,6	754,16	11,0	Cm St	10	»	O 2	754.28
2	759,27	7,6	759,27	8,0	»	10	P 1 C	O 2	759.52
3	748,80	5,7	748,84	6,8	Cm St	10	C 3	SO 1	746.65
4	755,02	10,1	755,70	11,0	Cm St	10	C 3	O 1	749.98
5	757,09	10,0	757,46	11,2	Cm St	10	C 1	S 1	757,16
6	753,81	5,1	753,61	9,3	»	0	S	S 1	755,51
7	?	?	751,47	10,8	Cm Cr 1	1	»	O 1	?
8	747,80	9,3	747.19	12,2	Cr Cm	4	»	S 2	745.17
9	?	?	744.26	10,9	Cm St	10	C 1	O 3	?
10	752,00	8,5	751,87	8,8	Cm St	10	C	SO 2	750,06
11	749.95	10,2	750,28	11,5	Cm St	10	C 1	SO 2	750.04
12	748.15	9,4	746,80	10,1	Cm St	10	C 1	O 2	748.29
13	749,15	5,4	750.64	6,8	Cm 3	6	»	NE 1	751,17
14	?	?	756.70	5,2	Cm	5	»	O 1	?
15	757,50	6,4	757,12	7,0	Cm St	10	C	O 1	756,88
16	753,49	5,8	753,18	7,5	Cr	3	V	SO 1	753.09
17	749,28	5,4	748,80	9,3	Cr 3	1	»	S 1	748.33
18	742,52	8,4	742,68	10,9	St Cr	5	»	S 1	742.80
19	744.32	5,3	743,88	6,3	»	10	P C 3	N 1	745,56
20	743,79	5,4	743,54	7,8	Cm St	10	C 1	NO 1	742,88
21	?	?	741,66	8,2	Cm St	10	C	E 1	?
22	740,57	4,9	740,47	5,1	Cm St	10	C	E 1	740,57
23	740 72	4,3	741,24	6,3	Cm St	10	C	NE 1	742,25
24	735,30	3,0	733,44	5,0	Cm	4	»	N 1	731.66
25	748,57	1,6	748,57	3,5	Cm St	10	C	O 1	748,55
26	747,41	5,9	747,89	7,4	Cm St	10	C	O 2	747,95
27	748,47	7,7	748,06	8,4	Cm St	10	C	O 2	747,96
28	?	?	740,30	5,7	»	10	N C 3	O 3	?
Moyennes.									
1 à 10	748,24	8,36	748,18	10,00		7,5			747.01
11 à 20	748,68	6,83	749,56	8,24		7,0			748.59
21 à 28	746,50	4,57	745,20	6,20		9,3			746,62
1 à 28	747,92	6,78	747,75	8,25		7,9			747,53

Digitized by Google

R. EXTRÊMES.		PLUIE en 24 h.		PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
Maximum.	Moyen	en millim	Vent pluvieux	
o	o	mm		
12,8	10,2	»		Vent très-fort le soir à partir de 7 h.
9,3	8,1	1,50	SO	Idem la nuit et pluie par intervalles.
11,5[1]	6,7	0,70	SO	Pluie de 2 h. 1/2 du soir à 6 h.
12,0	9,2	3,85	SO	Id. par intervalles matin et soir.
12,2	10,6	0,55	SE	Id. fine jusqu'à 8 h. du matin.
12,5	8,3	»		Brouillard très-dense jusqu'à 9 h. 1/2 du matin.
13,3	9,1	»		Rosée.
12,6	9,3	»		Id.
11,9	9,9	0,75	SO	Pluie la nuit. Orage de 6 h. à 7 h. du soir et tempête.
11,2	9,0	0,15	SO	Id. le soir à partir de 6 h.
11,8	9,7	7,05	SO	Vent très-fort la nuit et pluie jusqu'à 11 h. du matin.
10,6	9,8	0,05	SE	Pluie fine par interv. le mat. et le soir. Tempête à 9h.
8,0	5,9	0,05	NO	
8,0	3,8	»		
8,5	6,9	»		Gelée blanche.
9,2	7,0	»		
10,9[2]	6,0	»		Idem.
12,0	8,5	»		Pluie très-fine de 4 h. à 6 h. du soir.
9,4[3]	7,3	11,85	NO	Id. matin et soir.
9,8	6,9	16,40	N	Id. le matin jusqu'à 8 h.
10,0	7,0	»		Rosée.
5,7	4,8	»		Id.
6,9	5,1	»		Id.
5,2	2,7	»		Gelée blanche.
5,0	2,8	3,80	S	Neige jusqu'à 8 h. 1/2 du matin.
9,2	5,8	1,35	SO	Pluie par intervalles le matin.
9,7	7,0	0,20	SE	Id. très-fine par intervalles matin et soir.
6,2[4]	4,4	2,25	O	Pluie par int. mat. et s. Neige à midi et grésil à 2h 1/4.
Moyennes.		Somm		
11,93	9,02	7,50		
9,82	7,16	35,40		
7,24	4,92	7,60		
9,84	7,19	50,50		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 10°,5 | [2] 10°,3 | [3] 6°,6 | [4] 5,2

Digitized by Google

Jours	Bar. à 0°.	Therm. extér.	Bar. à 0°.	Therm. extér.	Nuages dominants.	Hauteur moyenne.	Phénomènes divers.	Vent.	Bar. à 0°.	Therm. extér.
	mill.	°	mill.	°					mill.	
1	735,12	5,0	732,78	6,2	Cm 3	7	»	NO 3	732,96	7
2	725,51	6,0	722,02	6,2	Cm St	10	C 1	N 3	732,60	6
3	739,65	1,2	740,69	3,0	Cm St	10	C	NO 1	740,84	1
4	749,49	- 0,8	749,51	0,6	Cm	2	»	N 1	749,52	1
5	746,77	2,0	745,55	1,9	Cm St	10	C	O 1	745,65	2
6	740,49	3,5	742,26	4,3	Cm St	10	C	N 1	742,41	1
7	?	?	748,55	- 0,2	Cm	1	»	E 2	?	
8	744,47	- 2,4	745,77	- 0,4	Cm 3	4	»	E 1	745,76	
9	756,96	- 0,8	756,61	0,8	Cm	4	»	S 1	756,59	1
10	729,55	1,7	726,24	3,2	Cm	6	»	NE 1	725,88	3
11	725,56	1,0	725,61	2,0	Cm St	10	»	N 1	725,40	1
12	730,45	1,3	731,08	2,1	»	10	N 1 C 1	N 1	731,17	2
13	735,59	1,8	735,11	2,8	Cm St	10	»	E 1	735,18	3
14	?	?	732,75	2,7	Cm St	10	»	ENE 1	?	
15	735,67	0,3	735,57	1,2	»	10	Pl C	NE 1	735,54	1
16	736,36	0,8	734,73	1,6	Cm St	10	C 1	N 1	734,64	1
17	734,31	2,7	735,18	5,3	Cm	8	»	SE 1	735,31	3
18	741,77	4,8	742,54	7,9	St	10	C 1	NE 1	743,05	4
19	744,01	7,4	745,22	8,9	Cm St 1	10	C 1	OSO 2	741,60	8
20	728,06	6,5	728,10	7,2	Cm St	9	»	S 3	728,31	8
21	?	?	731,19	9,0	Cm	5	»	N 1	?	
22	737,84	6,2	737,98	7,9	Cm St	10	»	NE 2	738,57	7
23	744,58	4,9	744,51	6,7	Cm St 1	10	C 1	NE 2	744,52	5
24	745,45	5,0	745,10	4,0	Cm St	10	C	E 2	745,16	3
25	742,90	2,8	742,88	4,9	Cm 1	0	V 1	E 1	742,59	4
26	741,21	4,9	740,81	6,5	Cm	8		NE 1	740,96	6
27	730,68	2,3	731,04	3,0	Cm St	10	C	N 2	731,14	2
28	?	?	731,46	0,0	»	10	N 1 C	N 1	?	
29	?	?	731,62	3,1	Cm	8	»	N 1	?	
30	734,90	4,5	735,36	4,0	Cm St	10	C	S 1	735,41	4
31	736,95	4,9	736,86	5,4	Cm St	10	C	S 1	737,04	4
					Moyennes.					
1 à 10	737,86	1,69	738,98	2,58		6,4			737,70	3
11 à 20	734,17	3,00	733,79	4,17		9,7			733,77	4
21 à 31	739,04	4,19	736,98	5,14		8,0			739,15	4
1 à 31	736,94	2,91	736,60	4,00		8,0			736,79	3

Digitized by Google

R. EXTRÊMES. Maximum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. en millim.	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
°	°	mm		
8,0	4,5	6,20	O	Pluie par interv. le matin. Grésil à 2h et à 4 h. du s.
7,0	3,8	6,20	O	Bourrasques. Grésil. Pluie et neige par intervalles.
4,0	1,6	4,10	O	Vent très-fort la nuit. Neige à 2h et à 4h du soir.
2,8	- 0,2	»		Gelée blanche très-forte.
5,0	2,3	»		Pluie le soir à partir de 4 h. Grésil à 8 h. du soir.
7,0	4,1	10,50	O	Id. jusqu'à 7h du mat. Grs à 4h du s. et pluie par int.
1,8	- 0,7	0,40	NO	Gelée blanche très-forte.
0,8	- 1,7	»		Idem. Qq flocons de neige à 4 h. 1/2 du soir.
3,2[1]	- 0,5	»		Idem très-forte.
5,8	1,6	»		
3,2	1,6	»		
2,8	1,0	2,40	NO	Neige presque continue matin et soir.
3,5	1,3	0,50	SE	Id. la nuit.
3,0	1,2	»		Quelques flocons de neige par intervalles le matin.
2,0	0,8	1,20	NO	Neige la nuit et le matin.
3,3[2]	2,3	1,20	N	Id. à partir de 10 h. 1/2 du matin et le soir.
7,9[3]	2,9	0,60	NO	Gelée blanche.
8,9	4,0	»		Brouillard.
9,8	6,6	0,80	SO	Pluie la nuit jusque vers 7 h. du matin.
9,2	6,7	3,70	S	Id. fine par intervalles le soir.
11,5	6,0	0,80	NO	Id. par intervalles le matin.
9,0	6,0	»		Vent très-fort la nuit.
6,9	5,0	»		
5,2	3,5	»		
7,0	3,0	»		
8,5	3,8	»		
4,5	3,4	0,65	O	Pluie et neige par intervalles matin et soir.
4,2	0,9	1,95	NO	Neige le matin.
7,2	2,3	1,10	N	Pluie à 11 h. 1/2 du soir.
5,4[4]	1,5	0,85	N	Id. fine par intervalles matin et soir.
9,0[5]	5,0	0,75	S	Brouillard. Pluie à 8 h. du soir.
Moyennes.		Somm		
4,54	1,46	27,40		
5,56	2,80	10,40		
7,13	5,66	6,10		
5,79	2,67	43,90		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 1°,7 | [2] 2°,9 | [3] 5°,6 | [4] 4°,5 | [5] 7°,5

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT		MIDI.						4 H. DU	
	Bar. à 0°.	Temp extér	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Phénomènes	Vent.	Bar. à 0°.	Te
	mm	°	mm	°					mm	°
1	738,80	6,6	738,55	9,0	Cm 1	6	»	NE 1	738,51	9
2	740,15	7,6	739,72	10,6	Cm 1	0	»	NE 1	739,35	11
3	739,58	8,9	738,46	11,0	Cm 3	6	»	SO 2	738,97	10
4	?	?	745,65	10,8	Cm 3	10	C 1	NO 3	?	
5	747,48	7,0	747,75	9,3	Cm 1	0	»	N 1	748,64	10
6	752,67	6,7	752,04	11,6	Cm 1	2	»	N 1	751,91	12
7	749,45	11,0	749,70	11,0	»	10	P 1 C	O 1	748,27	11
8	747,64	12,4	747,33	13,8	Cm St	9	»	SO 1	747,46	13
9	748,21	12,3	747,62	15,3	Cm	3	»	SE 2	748,85	14
10	747,54	15,0	747,47	18,2	Cr 1	0	»	E 1	746,42	20
11	?	?	749,68	19,9	»	0	V 1	O 1	?	
12	755,13	17,3	752,84	20,8	»	0	S	SO 1	751,99	21
13	753,10	16,6	752,60	21,2	Cm Cr 1	0	»	N 1	750,77	23
14	748,19	17,8	747,09	21,3	»	0	»	S 1	745,12	22
15	743,65	18,8	742,61	21,0	Cm	5	»	S 1	741,29	21
16	735,77	11,0	735,16	13,5	Cm St	10	C 1	SO 2	733,27	13
17	730,10	11,8	730,30	11,8	Cm St	10	C	S 2	730,47	12
18	?	?	735,08	10,9	Cm St	10	C	N 1	?	
19	746,48	7,5	746,62	9,4	Cm St	10	C	N 1	746,88	9
20	748,20	7,8	747,75	10,9	Cm	2	»	SSE 1	747,83	11
21	748,67	10,0	748,71	13,3	Cm St	10	C 1	S 2	748,76	13
22	748,76	14,5	748,21	16,1	Cm St	5	»	SSE 1	748,28	17
23	748,57	15,0	747,90	18,6	Cm 1	1	»	SSE 1	747,71	19
24	745,21	15,0	745,00	18,9	Cm St	9	»	O 1	744,00	19
25	?	?	749,80	14,5	»	5	V 3	N 1	?	
26	749,17	13,5	749,29	16,3	Cm St	6	»	E 1	746,92	18
27	746,54	17,8	746,58	20,9	»	0	S	E 3	745,70	21
28	749,37	18,0	749,08	20,8	Cm 1	1	»	E 1	748,72	22
29	748,14	17,5	747,37	21,4	»	0	S	E 1	745,56	23
30	745,15	14,0	744,88	16,3	»	0	S	N 1	743,61	18
					Moyennes.					
1 à 10	745,67	9,72	745,39	12,06		4,6			745,02	13
11 à 20	744,85	13,58	745,97	16,07		4,7			745,45	16
21 à 30	747,73	15,03	747,69	17,71		3,7			746,88	19
1 à 30	746,12	12,78	745,68	15,28		4,3			745,08	16

Digitized by Google

t. EXTRÊMES.		PLUIE en 24 h.		PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
Maximum.	Moyen	en millim	Vent pluvieux	
°	°	mm		
10,7	6,4	4,25	E	Pluie la nuit.
13,7	8,1	»		Id. de 4 h. à 4 h. 1/2 du soir.
11,9	7,6	0,10	S	
11,9	6,1	1,50	SE	Id. la nuit et par intervalles jusqu'à 1 h. du soir.
11,7	5,9	0,20	E	Gelée blanche.
13,2	7,3	»		Brouillard et gelée blanche.
14,2	10,3	0,02	SO	Pluie très-fine par interv. le matin et à 5h 1/2 du soir.
15,3[1]	12,2	2,40	SO	Id. par interv. le matin et presque continue le soir.
18,2	12,8	2,50	SO	Brouillard très-dense jusqu'à 9 h. 1/2 du matin.
20,5	14,3	»		Rosée et un peu de brume le matin.
21,3	15,6	»		Id. idem id.
22,2	15,7	»		Id. idem id.
23,3	16,7	»		Id. idem id.
23,0	17,1	»		Id. idem. Eclairs le soir à partir de 7 h.
22,0	18,0	»		Quelques gouttes à 11 h. du matin.
15,0	12,9	1,40	SO	Pluie de 8 h. à 10 h. 1/4 du matin.
15,3	10,1	0,70	SO	Id. par interv. matin et soir. Grésil à 4 h. du soir.
14,9	11,1	2,80	S	Id. la nuit et par intervalles le soir à partir de 4 h.
11,4[2]	7,8	0,60	O	Id. par int. matin et soir. Grs à 11 h. 1/4 du matin.
14,0	7,8	3,20	NO	Gelée blanche et brouillard très-dense à 6h du matin.
16,1[3]	10,4	»		
18,6[4]	13,4	»		
20,0	14,3	»		Rosée.
20,9	15,9	»		Bl,. Pluie par interv. le soir. Orage à 5 h. du soir.
16,9	13,1	0,60	NO	Rosée.
20,9[5]	13,0	»		Id.
21,9	15,6	»		Id. Quelques gouttes à 10 h. 1/2 du soir.
22,0	16,2	»		Id.
23,0	16,7	»		
18,3	12,4	»		
Moyennes.		Somm		
14,13	9,13	10,97		
18,06	13,25	8,70		
19,86	14,07	0,60		
17,35	12,15	20,27		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 14°,5 | [2] 10°,8 | [3] 15°,0 | [4] 18°,2 | [5] 18°,4

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT. Bar. à 0°.	10 H. DU MAT. Temp. extér.	MIDI. Bar. à 0°.	MIDI. Temp. extér.	MIDI. Config. des nuages.	MIDI. Nébulosité.	MIDI. Phénomènes	MIDI. Vent.	4 H. DU S. Bar. à 0°.
	mm	o	mm	o					mm
1	744,93	14,9	744,55	16,4	»	0	S	E 1	744,44
2	?	?	745,54	15,3	»	0	V 1	E 1	?
3	745,14	15,0	745,15	16,1	Cm St	8	»	N 1	745,76
4	739,31	14,3	739,49	14,8	»	10	P C	SO 2	739,50
5	744,27	11,2	743,84	15,0	Cm St	9	C 1	E 2	741,72
6	?	?	731,21	20,5	Cm St	10	C	SO 1	?
7	731,22	16,3	732,41	16,0	Cm St	10	C 1	S 1	730,71
8	735,72	16,2	734,06	18,0	Cm St	9	»	SO 2	734,44
9	?	?	740,55	12,0	Cm St	10	»	S 1	?
10	736,75	16,5	736,68	17,0	»	10	P I C	SO 1	736,82
11	739,95	15,6	740,17	17,2	»	10	P C	SO 1	740,25
12	743,72	18,7	744,02	19,8	Cm	6	»	S 1	743,91
13	746,46	16,2	746,42	18,3	Cm 1	1	»	N 2	746,22
14	743,63	15,2	743,17	18,8	Cm	5	»	NE 2	743,22
15	739,41	13,2	739,59	12,8	»	10	P C 3	NE 1	739,56
16	?	?	736,81	20,5	Cm	8	»	ESE 1	?
17	?	?	740,05	16,5	Cm St	10	C 1	O 3	?
18	741,66	16,0	741,95	14,8	»	10	P I C	SO 2	739,78
19	741,21	13,0	740,41	18,0	Cm	4	»	SO 2	740,48
20	741,81	13,5	741,05	15,6	Cm	2	»	O 1	741,10
21	737,24	13,2	738,94	16,1	Cm St	10	C 1	NNE 1	738,91
22	746,05	10,0	746,39	15,2	Cm	5	»	SO 2	746,28
23	?	?	748,58	14,7	Cm	5	»	S 1	?
24	744,76	15,2	744,15	17,5	Cm	6	»	ENE 1	743,91
25	739,65	16,5	739,54	20,0	Cm	5	»	ESE 1	736,01
26	735,43	17,5	734,19	20,3	»	2	»	S 1	734,87
27	739,67	18,0	739,72	19,9	Cm St	8	»	S 1	739,15
28	740,20	17,0	740,19	19,2	Cm St	10	C 1	S 2	739,97
29	742,93	15,1	743,44	18,3	Cm St	9	»	O 1	743,60
30	?	?	747,11	15,5	Cm St	10	C 1	NE 1	?
31	745,82	12,5	745,53	14,8	Cm St	6	»	O 1	746,01
				Moyennes.					
1 à 10	739,33	14,79	739,35	15,91		7,6			738,78
11 à 20	742,23	15,18	741,36	17,23		6,6			741,82
21 à 31	741,30	15,00	742,25	17,05		7,6			740,71
1 à 31	741,04	15,00	741,05	16,74		7,0			740,53

Digitized by Google

E. EXTRÊMES.		PLUIE en 24 h.		PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
Maximum.	Moyen	en millim	Vent pluvieux	
o	o	mm		
17,9	11,4	»		
18,5	11,9	»		Rosée.
18,5	12,2	»		Id.
15,5	13,9	7,40	SO	Pluie la nuit et presque continue le soir.
20,5[1]	13,9	13,40	O	
22,0	14,3	»		Un peu de pluie le soir à partir de 8 h.
19,0	15,5	1,25	S	Pluie, par int. le mat. Orage de 5h 1/2 à 6h du soir.
19,2	15,6	1,20	SE	Pluie la nuit et par interv. le soir à partir de 4 h.
18,2[2]	13,7	4,50	SO	Idem.
18,5	14,8	2,00	S	Pluie[3] à partir de midi et toute la soirée.
20,0	14,5	15,20	SO	Pluie de midi à midi 1/2 et de 1 h. à 1 h. 1/2.
20,9	15,1	0,65	SO	Rosée.
19,0	14,8	»		
21,6	16,3	»		
20,5[3]	15,9	7,20	NE	Pluie par intervalles matin et soir.
21,2	15,3	0,60	NE	Brouillard. Pluie, par interv. à partir de 3h du soir.
18,5	15,2	0,40	SO	Pluie, jusqu'à 8h du matin et vent très-fort le matin.
18,9[4]	15,0	0,45	SO	Id. par interv. le soir. Averse très-forte à 7h 1/4.
19,0	15,2	8,00	SO	Id. à 9 h. du matin et à 9 h. du soir.
17,5	12,6	1,00	O	
19,0	13,9	5,70	NE	Pluie par int. matin et soir. Tonnerre à 4h du soir.
15,6	11,9	2,50	S	Idem le matin.
17,5	11,9	»		
20,2[5]	15,0	»		Rosée.
22,2	15,7	»		Id.
21,2	17,4	9,20	NE	Orage de 2 h. à 5 h. 1/2 du matin et à 2 h. 1/2 du soir.
22,5	17,3	3,40	SO	Orage de 6 h. 1/4 à 7 h. 1/4 du soir.
20,7	17,0	4,50	S	Pluie par interv. matin et soir. Orage à 10h 1/2 du s.
20,5	17,4	1,50	S	Id. id. id.
15,0	11,7	0,15	SO	Qq gouttes mêlées de neige à 8h du m. et à 11h du soir.
15,2	12,1	»		Pluie mêlée de neige de 2 h. à 2 h. 1/2 du soir.
Moyennes.		Somm		
18,78	13,70	29,75		
19,71	14,97	33,30		
17,48	13,85	26,95		
19,18	14,44	90,20		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 14°,5 | [2] 16°,5 | [3] 14°,8 | [4] 16°,9 | [5] 19°,3

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT. Bar. à 0°.	Temp. extér.	MIDI. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Contig. des nuages.	Nébulosité.	Phénomènes	Vent.	4 H. DE Bar. à 0°.	Temp.
	mm	o	mm	o					mm	
1	750.77	11,7	751,02	13,4	Cm St	8	»	NNO 1	751,15	17
2	751,95	14,2	751,05	14,8	Cm 1	3	»	E 1	751,00	18
3	748 65	16,3	747,86	17,0	Cm	1	»	S 1	746,05	1
4	746,10	17,3	746,02	21,2	Cm St	7	»	SO 1	745,18	23
5	750,88	19,3	750,28	20,8	Cm St	9	»	O 1	750,25	23
6	?	?	753,42	22,0	»	0	S	E 1	?	
7	752,28	23,0	752,65	23,0	Cm 1	1	»	ESE 1	752,57	20
8	748,00	23,0	747,14	25,0	Cm	4	»	O 2	747,05	20
9	747,96	13,3	747,22	16,0	Cm 1	1	»	N 1	745,28	15
10	744,82	15,0	744,87	16,3	Cm St	5	»	OSO 2	744,36	16
11	746,29	11,2	746,00	13,0	Cm	8	»	NNO 2	745,42	15
12	745,97	14,3	742,93	17,0	»	0	S	E 1	742,82	17
13	?	?	738,07	22,0	Cm	3	»	O 1	?	
14	733,33	19,0	730,11	21,3	Cm	5	»	SO 3	730,22	20
15	742,10	13,1	743,38	15,6	Cm	8	»	O 3	743,63	16
16	744,93	12,3	745,97	13,4	»	10	P 1 C 1	O 3	747,80	13
17	754,13	12,8	755,34	14,3	Cm St	3	»	NO 1	756,35	13
18	746,93	11,3	746,44	11,6	Cm St	10	»	O 1	744,77	13
19	742,21	12,0	741,78	14,3	Cm	4	»	N 1	741,78	16
20	?	?	742,17	15,0	Cm	8	»	N 1	?	
21	743,13	13,9	743,50	16,8	Cm St	8	»	NNE 1	743,48	13
22	747,82	15,0	748,08	15,6	Cm St	9	»	N 1	747,92	13
23	749,94	13,8	750,29	14,4	Cm St	10	C 1	N 2	748,28	13
24	747,83	16,0	747,86	17,3	Cm St	9	»	N 1	746,70	15
25	746,24	16,3	746,16	17,0	Cm St	6	»	N 1	745,90	14
26	745,94	16,8	745,68	19,4	Cm	3	»	N 1	745,64	20
27	?	?	747,43	22,3	Cm	1	»	E 1	?	
28	747,66	19,3	747,33	20,1	Cm St	6	»	N 1	746,32	20
29	746,59	12,0	746,50	15,8	Cm 1	1	»	E 2	745,41	10
30	745,18	12,3	745,54	15,0	»	10	P 1 C	E 1	744,45	13
				Moyennes.						
1 à 10	749,04	17,28	749,21	19,15		3,9			748,50	18
11 à 20	744,49	13,50	743,06	15,61		6,1			743,74	13
21 à 30	746,71	15,07	746,82	17,17		6,3			746,20	15
1 à 30	746,85	15,28	746,36	17,31		5,4			746,19	15

Digitized by Google

T. EXTRÊMES.		PLUIE en 24 h.		PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
Maximum.	Moyen	en millim	Vent pluvieux	
°	°	mm		
14,8[1]	10,4	0,50	NO	
17,0	10,8	»		Brouillard.
20,5	14,4	»		Rosée. Quelques gouttes à 8 h. du soir.
21,2[2]	14,2	»		Eclairs et tonnerre dans le lointain à 5 h. du soir.
22,0	17,0	»		
23,0	19,0	»		Rosée.
26,4	19,6	»		Id.
26,2	20,4	»		Id. Tn à 11 h. 5 minutes. Qq gouttes à midi 1/4.
19,1	13,5	»		
18,0	14,7	»		
17,0[3]	12,0	»		Quelques gouttes à 2 h. et à 4 h. du soir.
19,5	11,9	»		Pluie fine par intervalles à partir de 8 h. du soir.
24,0	18,0	0,30	SE	Orage de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du soir.
22,0	18,0	13,90	NO	Pluie par interv. mat. et soir. Orage à 2h 1/2 du soir.
17,5	13,8	13,80	O	Id. id. id.
15,0	12,5	2,20	SO	Id. et Grs à 8h et à 11h du mat. Pluie, par int. le s.
16,9	11,9	0,50	O	Id. par intervalles le soir à partir de 7 h.
15,9[4]	12,9	3,20	SO	Id. id. matin et soir.
16,0	12,0	1,60	O	Id. le soir à partir de 6 h.
16,8[5]	12,4	6,70	O	Id. de 7 h. à 8 h. du soir.
18,2	12,1	0,10	NO	Orage de 4 h. à 5 h. du soir.
18,2	12,1	0,45	NO	Brouillard très-dense.
18,0	14,3	»		Rosée.
19,0	14,9	»		Id.
19,3	13,8	»		Id.
21,5	14,6	»		Id.
22,3	16,2	»		Id.
23,7	17,5	»		Id.
17,2	12,6	»		Id.
15,8[6]	12,2	0,85	NE	Pluie de 11 h. du matin à 2 h. du soir.
Moyennes.		Somm		
73 21,02	15,38	0,50		
00 18,06	13,55	42,00		
69 19,32	14,01	1,40		
,14 19,46	14,30	43,90		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 14°,5 | [2] 20°,8 | [3] 15°,2 | [4] 15,0 | [5] 16°,0 | [6] 13°,6

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT.		MIDI.							4 H. DU S[illegible]	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Phénomènes		Vent.	Bar. à 0°.	Temp. [illegible]
	mm	°	mm	°						mm	
1	745,22	14,4	742,91	15,8	»	10	P	C	N 1	742,80	17,1
2	745,34	18,1	745,55	19,1	Cm St	10	C		ESE 1	742,98	19,1
3	744,18	16,7	744,16	20,8	Cm St	7		»	N 2	?	?
4	?	?	746,43	21,8	»	0	S		NE 1	?	?
5	745,61	20,1	744,98	24,1	»	0	S		N 2	744,64	25,0
6	745,86	23,2	746,47	24,0	Cm St	8		»	NE 1	747,24	25,3
7	750,82	20,9	750,80	22,8	Cm St	9		»	NNO 1	750,16	22,7
8	749,85	20,0	749,57	24,0	Cr St	7		»	N 1	749,16	25,4
9	750,22	23,2	750,43	26,7	Cm	3	V		O 1	750,32	27,6
10	753,69	22,0	753,79	25,0	Cr 1	0	V		N 2	755,76	25,0
11	?	?	753,84	24,0	»	0	V	1	E 2	?	?
12	749,05	22,7	748,42	28,9	»	0	V	1	SE 1	747,27	28,4
13	744,91	24,0	745,06	27,0	»	0	V		NNE 1	745,78	29,0
14	749,63	16,3	750,09	19,8	Cm 1	0		»	N 2	750,04	20,0
15	750,71	19,0	750,66	20,8	Cm St	10		»	NO 2	750,66	21,3
16	750,11	21,0	749,73	23,8	Cm	3		»	O 2	749,02	24,0
17	748,06	21,0	747,29	24,3	»	0	S		N 1	746,30	25,0
18	?	?	745,32	22,7	»	0	S		ENE 1	?	?
19	745,39	20,5	745,74	24,8	»	0	S		NNE 1	745,74	26,0
20	745,75	23,4	745,38	26,8	Cm	4		»	SO 1	744,76	27,3
21	744,84	22,5	744,61	25,2	»	0	S		NE 1	744,62	28,4
22	745,73	24,5	745,77	27,5	»	0	S		N 1	744,91	29,1
23	746,78	25,8	746,06	28,5	»	0	S		N 1	745,99	29,3
24	742,75	25,2	741,60	29,0	»	0	S		N 1	741,62	30,1
25	?	?	741,87	25,0	Cm St	10	C	1	O 1	?	?
26	741,85	22,3	742,56	25,3	Cm 1	2	V	1	O 1	742,41	21,7
27	745,93	22,5	745,75	23,8	Cm 1	8		»	SO 3	745,97	25,0
28	745,56	23,1	745,04	25,9	Cm 1	0		»	SE 1	745,06	27,1
29	746,11	21,0	746,01	24,5	Cm St	10		»	SE 1	745,96	25,1
30	750,09	24,0	750,18	27,4	Cm	1		»	S 1	750,05	29,0
31	747,97	25,8	746,89	29,1	Cm 1	2		»	O 1	746,87	29,1
					Moyennes.						
1 à 10	747,42	19,84	747,29	22,21		5,4				747,67	23,0
11 à 20	747,98	20,99	748,17	25,99		1,9				747,20	25,7
21 à 31	745,56	23,67	744,89	26,47		3,0				745,15	27,5
1 à 31	746,89	21,60	746,72	24,30		3,4				746,55	25,3

Digitized by Google

EXTRÊMES.		PLUIE en 24 h.		PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
Maximum.	Moyen	en millim	Vent pluvieux	
o	o	mm		
19,3[1]	15,7	6,60	NE	Pluie par intervalles le matin et le soir.
20,9	16,8	10,80	N	Id. le matin. Tonnerre lointain de 1h à 2h du soir.
23,0	18,2	5,00	NO	Id. id.
21,1[2]	17,8	»		Rosée.
25,5	18,5	»		Id.
25,0	20,2	»		Id.
26,0	20,0	»		Id.
26,7[3]	20,1	»		Brouillard.
28,7	22,1	»		Id.
25,0	20,4	»		Rosée.
26,3	19,2	»		Id.
28,1	20,6	»		Id.
29,3	22,0	»		Id.
21,8	17,6	»		
24,0[4]	18,0	»		
26,4	20,9	»		Id.
26,5	21,0	»		Id.
25,1	19,2	»		
26,8	19,7	»		Id.
29,2	21,9	»		Id.
28,8	21,7	»		Id.
29,3	21,9	»		Id.
30,5	22,1	»		Id.
30,3	25,3	»		Id. Tn, Ec lointains de 5h à 6h et de 8h à 9h du s.
26,8	21,9	»		
26,5	22,1	»		
25,9[5]	20,5	0,04	SO	Pluie, à 11 h. 1/4 du matin.
28,0	20,4	»		Bourrasque et éclairs de 10 h. à 10 h. 1/4 du soir.
27,8[6]	23,7	2,50	SO	Pluie à 8h et à 11h du matin. Ec, Tn à 3h 1/4 du soir.
29,1	22,9	»		Éclairs à partir de 9h du soir. Pluie à 11h et tonnerre.
30,5	23,6	0,10	SO	Bq et Tn à 1h 1/4 du s. Pluie par interv. à partir de 4h.
Moyennes.		Somm		
24,20	18,96	20,40		
26,35	19,98	»		
28,50	22,17	2,64		
26,42	20,43	23,04		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 18°,3 | [2] 23°,7 | [3] 25°,7 | [4] 22°,7 | [5] 25°,5 | [6] 26°,1

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT. Bar. à 0°.	Temp. exter.	MIDI. Bar. à 0°.	Temp. exter.	Config. des nuages.	Nébulosité	Phénomènes	Vent.	4 H. DU SOIR. Bar. à 0°.	Temp.
	mm	°	mm	°					mm	
1	?	?	745,69	25,5	Cm St	10	»	O 1	?	
2	742,62	16,9	745,29	19,9	Cm St	10	C	O 2	745,55	
3	748,54	19,0	748,45	20,9	Cm	4	»	O 1	748,42	
4	748,59	20,5	748,20	24,0	Cm	2	»	O 1	748,24	
5	747,95	22,7	748,25	21,9	Cm St	6	»	NNE 2	748,08	
6	747,42	18,6	747,50	18,2	»	10	P 4 C	NO 1	740,97	
7	749,87	15,4	750,05	18,2	Cm	6	»	N 1	749,14	
8	?	?	745,92	20,5	Cm	3	»	OSO 1	?	
9	740,40	17,5	740,94	19,7	»	10	P C	O 3	740,95	
10	758,49	15,5	758,95	16,2	Cm	8	»	O 3	758,97	
11	740,56	12,0	741,22	14,4	Cm	3	»	O 2	741,21	
12	746,78	15,5	747,22	16,1	Cm St	7	»	O 2	747,55	
13	747,72	16,0	747,58	19,8	Cm 1	1	»	O 2	747,54	
14	748,92	16,1	748,79	20,5	Cm St	8	»	O 1	748,86	
15	?	?	749,76	17,0	Cm St	9	»	S 1	?	
16	751,96	14,1	751,88	18,4	Cr 3	3	»	N 1	751,88	
17	749,77	16,5	749,55	17,8	Cm St	9	»	NO 1	749,25	
18	750,88	14,8	750,77	16,9	Cm St	10	»	N 1	750,67	
19	750,64	15,7	750,61	19,0	Cm	4	»	NE 1	750,59	
20	751,16	15,7	750,54	20,2	Cm	3	»	N 1	750,48	
21	750,23	17,2	749,97	20,2	Cm 1	1	»	NNO 1	749,55	
22	?	?	751,08	17,1	Cm St	10	»	N 1	?	
23	750,86	17,5	750,96	19,0	Cm St	10	»	N 2	751,06	
24	751,06	16,2	750,91	20,0	Cm	3	»	N 1	750,85	
25	750,45	18,5	750,58	24,5	»	0	V 1	NNE 2	750,55	
26	751,88	20,5	751,20	25,0	»	0	S	E 3	748,56	
27	751,85	20,9	751,29	24,5	»	0	S	ESE 3	751,32	
28	749,98	22,2	749,00	25,2	»	0	S	E 2	748,85	
29	?	?	747,50	24,8	»	0	S	E 1	?	
30	744,92	19,1	744,92	20,0	Cm St	10	C 1	O 3	745,27	
31	749,74	18,8	749,65	21,0	Cm	1	»	NE 3	748,99	
				Moyennes.						
1 à 10	748,46	18,24	748,72	20,28		6,9			744,76	
11 à 20	748,38	15,15	748,45	18,01		5,7			748,29	
21 à 31	750,11	18,99	749,69	21,75		5,2			749,30	
1 à 31	748,08	17,42	748,01	20,07		5,2			747,55	

Digitized by Google

EXTRÊMES.		PLUIE en 24 h.		PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
	Moyen	en millim	Vent pluvieux	
	°	mm		
	21,5	17,80	S	Orage de minuit à 1 h. 1/4 du matin.
	16,5	»		
	17,0	»		Rosée.
	21,7	»		
	19,9	»		
21,0	17,0	0,50	NO	Brouil. Pluie à 11h 3/4 du mat. Orage de 4 à 5h du s.
20,5[1]	15,3	8,70	NO	
22,0	15,0	»		Pluie le soir à partir de 8 h.
19,0	16,8	1,00	SO	Id. par intervalles matin et soir.
17,8	14,7	10,25	O	Id. la nuit. Pluie fine à 6 h. du soir.
17,1	13,6	0,30	N	Id. fine par intervalles le matin.
19,8[2]	14,6	»		Rosée.
20,7	14,9	»		Id.
22,5	18,3	»		Id.
20,2	15,8	»		Pluie très-fine jusqu'à 8 h. du matin.
20,1	14,5	»		
20,2	15,6	»		Brouillard le matin. Pluie fine à 1 h. 1/2 du soir.
19,2	15,0	0,30	NO	Rosée.
20,2	14,6	»		Id.
23,4	15,8	»		Id.
21,9	16,1	»		Id.
18,5[3]	14,8	»		
20,1	15,8	»		Id.
24,5[4]	16,4	»		Id.
26,1	18,1	»		
25,5	20,0	»		
26,2	20,1	»		Id.
26,3	19,8	»		
27,8	20,9	»		
21,0	17,8	»		Id. Pluie fine à 1 h. 1/4 du soir.
21,0	16,3	»		
Moyennes.		Somm		
21,89	17,52	38,25		
20,34	15,25	0,60		
25,53	17,82	»		
21,97	16,89	38,85		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 19°,5 | [2] 18°,3 | [3] 17°,5 | [4] 22°,8

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT. Bar. à 0°.	10 H. DU MAT. Temp. extér.	MIDI. Bar. à 0°.	MIDI. Temp. extér.	MIDI. Config. des nuages.	MIDI. Nébulosité.	MIDI. Phénomènes	MIDI. Vent.	4 H. DU S Bar. à 0°
	mm	o	mm	o					mm
1	750,58	15,0	750,14	18,5	»	0	V	E	5 750,16
2	750,23	13,0	749,98	15,2	Cm	6	»	O	2 749,97
3	749,49	14,0	748,74	16,0	Cm	5	»	N	1 746,53
4	746,34	16,0	745,09	20,5	»	0	S	ESE	2 745,22
5	?	?	744,62	24,0	Cm	5	»	S	3 ?
6	745,12	19,1	744,94	22,5	Cm	5	»	O	1 745,09
7	746,31	17,0	746,45	20,8	Cm	8	»	OOE	2 746,46
8	746,48	19,5	745,56	22,0	»	0	S	E	1 745,66
9	745,77	21,0	745,67	23,2	Cm	8	»	OS	1 745,61
10	738,60	22,3	737,64	24,8	Cm	8	»	S	5 735,56
11	737,18	16,5	737,38	16,5	Cm St	10	C	S	2 737,46
12	?	?	736,69	15,2	Cm St	10	C	O	4 ?
13	738,89	15,5	737,95	17,2	Cm St	10	C	O	5 738,06
14	748,00	15,0	747,78	17,3	Cm St	10	C	OO	5 747,55
15	742,21	19,9	741,51	21,2	Cm	5	»	O	5 741,25
16	740,90	14,5	740,73	16,3	Cm St	10	»	O	5 740,85
17	747,24	15,0	746,78	18,5	Cm	1	»	O	2 746,67
18	745,54	17,0	745,54	21,5	»	0	S	OO	1 745,64
19	?	?	736,52	17,5	Cm	8	»	OO	2 ?
20	739,15	12,0	737,41	16,8	Cr Cm	8	»	O	2 735,81
21	740,36	13,9	741,93	14,1	Cm St	8	»	N	2 741,96
22	749,26	12,4	750,17	15,0	Cm St	9	»	NOOO	2 750,05
23	754,79	13,7	754,28	15,8	Cm	1	»	OOO	2 754,58
24	753,00	14,8	752,07	18,0	Cm	6	»	OON	1 752,07
25	750,10	18,0	749,85	19,0	Cm	7	»	N	1 749,86
26	?	?	749,16	21,0	»	0	S	N	1 ?
27	748,13	12,5	747,82	17,3	Cm	0	»	O	1 747,76
28	744,46	17,0	745,96	20,4	Cm St	8	»	SO	1 745,85
29	742,08	16,9	741,74	21,8	»	0	V	S	2 741,5
30	740,65	18,9	739,77	23,0	Cm St	6	»	E	2 739,58
				Moyennes.					
1 à 10	746,55	17,45	745,88	20,75		4,5			743,53
11 à 20	742,14	15,68	740,61	17,80		7,2			741,18
21 à 30	746,98	15,54	747,08	18,54		4,5			746,78
1 à 30	745,54	16,17	744,52	19,03		5,4			741,65

Digitized by Google

t. EXTRÊMES. Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
o	o	mm		
19,3	13,6	»		
17,0	11,5	»		
20,5[1]	15,9	»		Rosée.
24,0[2]	16,0	»		Id.
25,2	20,1	»		Pluie de 9 h. du soir à minuit.
23,2	19,4	6,80	O	
22,5	17,8	»		
24,0	18,7	»		Brouillard.
24,8[3]	19,9	»		Rosée.
26,1	20,1	»		Orages à 6 h. et à 10 h. du soir.
18,3	15,7	22,10	SO	Quelques gouttes le matin et le soir.
18,2	14,8	1,35	S	Pluie à 2 h. 1/2 du soir. Tempête toute la journée.
18,5	15,0	2,50	SO	Vent très-fort le jour. Pluie de 4 à 6 h. du soir.
20,1	15,8	2,80	SO	
22,5	17,4	»		Pluie le soir à partir de 6 h. et vent très-fort.
18,5	15,5	4,10	NO	
21,5[4]	15,9	»		
22,3	16,5	»		
18,8	15,6	0,35	NO	Id. la nuit et de 3 h. à 5 h. 1/2 du soir.
17,3	13,1	2,70	NO	Averses par intervalles le soir à partir de 6 h. 1/2.
16,0	13,3	10,50	E	Pluie le soir par intervalles à partir de 8 h.
16,8	13,4	0,40	NO	Id. la nuit.
18,0[5]	13,4	»		Rosée.
18,5	13,9	»		Pluie fine à 7 h. 1/2 du matin.
21,3	17,8	0,40	SO	Id. id. la nuit.
21,7	17,5	»		
19,0	14,2	»		Brouillard très-dense.
21,8[6]	16,4	»		Rosée.
23,3	16,5	»		Brouillard.
25,0	18,9	»		Rosée. Tp à partir de 3h du s. Orage de 5h à 8h du s.
Moyennes.		Somm		
22,66	17,28	6,80		
19,60	15,32	35,90		
20,14	15,51	11,30		
20,80	16,10	54,00		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 18°,5 | [2] 23°,2 | [3] 24°,2 | [4] 20°,3 | [5] 17°,0 | [6] 21°,0

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT. Bar. à 0°.	Temp. extér.	MIDI. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Phénomènes	Vent.	4 H. Bar. à 0°.	T. ex.
	mm	o	mm	o					mm	
1	?	?	751,67	2,5	Cm St	10	C	O 1	?	
2	753,85	5,0	752,93	6,3	Cm St	10	C 1	O 1	755,06	
3	741,77	7,0	741,65	8,0	Cm St	10	C	O 1	741,39	
4	750,67	10,4	750,52	11,3	Cm St	9	C	N 3	750,21	
5	738,70	6,4	739,65	6,5	Cm St	10	C	N 3	739,52	
6	732,16	9,0	732,55	9,5	»	10	P C	O 3	732,58	
7	?	?	744,97	6,0	Cm	3	»	S 1	?	
8	744,09	5,4	743,54	7,9	Cm	5	»	O 1	745,29	
9	743,47	7,8	742,46	8,0	Cm St	10	C	O 1	742,40	
10	742,26	3,5	742,54	4,0	Cm St	10	»	NO 1	742,50	
11	746,37	1,5	748,12	2,1	Cm St	10	C 1	O 2	748,05	
12	757,12	2,0	757,14	3,4	Cm	3	»	N 1	757,05	
13	756,12	0,4	755,17	2,0	Cm St	10	C 1	N 1	754,55	
14	?	?	749,12	6,5	Cm St	10	»	O 3	?	
15	747,89	9,5	747,71	10,0	»	10	P C	O 2	747,57	
16	748,24	9,8	747,74	10,3	»	10	P 1 C	N 2	747,66	
17	750,69	9,0	751,04	9,2	St	10	C	E 1	751,05	
18	757,52	5,8	757,37	6,0	Cm St	10	C 3	E 1	757,55	
19	756,71	3,8	755,41	4,0	St	10	C 3	O 1	754,99	
20	748,31	5,2	748,00	6,3	Cm St	10	C 1	N 1	747,82	
21	?	?	748,58	3,2	Cm St	10	C	N 1	?	
22	738,53	0,2	736,60	1,5	Cm 1	0	»	O 2	736,48	
23	731,72	2,0	731,44	2,6	Cm	1	V 1	S 1	731,54	
24	735,60	2,0	735,30	3,5	Cm St	8	»	NE 1	735,77	
25	738,39	- 0,8	738,07	2,5	»	0	V 1	N 1	738,05	
26	744,20	3,7	743,60	4,0	Cm St	10	C	O 1	743,45	
27	742,19	6,3	742,23	7,5	Cm St	10	C 1	O 1	742,08	
28	?	?	733,07	11,0	Cm	10	P C 3	SO 3	?	
29	747,10	1,5	747,09	2,8	Cr Cm	8	»	O 3	747,08	
30	728,73	8,0	727,82	8,5	Cm St	10	C	N 1	727,70	
					Moyennes.					
1 à 10	740,87	6,81	742,21	7,00		8,7			740,61	
11 à 20	752,10	5,22	751,70	5,98		9,3			751,81	
21 à 30	738,31	2,54	738,38	4,71		6,7			737,77	
1 à 30	744,10	4,98	744,10	5,90		8,2			743,73	

Digitized by Google

ÉR. EXTRÊMES. Maxi-mum.	Moyen.	PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
°	°	mm		
7,3 [1]	3,4	0,20	O	Pluie fine la nuit.
8,0 [2]	5,3	0,50	SO	Brouillard. Pluie fine par intervalles matin et soir.
12,0 [3]	9,2	6,60	SO	Vent très-fort la nuit. P, idem idem.
12,0	8,7	4,00	SO	Idem. P, idem idem.
9,5 [4]	6,5	1,40	O	Pluie le soir à partir de 6 h. 1/4 et vent très-fort.
9,8	7,2	23,20	SO	Id. le matin.
7,0	3,8	1,50	O	Brouillard. Gelée bl. Pluie fine le soir à partir de 4 h.
9,0	6,4	»		Pluie très-fine le soir à partir de 4 h.
9,0	7,8	0,50	SO	Id. par intervalles le matin et le soir.
5,0	3,6	2,70	O	Qq gouttes à 10 h. du mat. et pluie fine par int. le soir.
3,2	2,4	0,20	NO	Neige la nuit et par intervalles le matin.
4,0	2,0	»		
6,5 [5]	2,0	»		Brouillard, et gelée blanche très-forte.
10,0	6,0	»		Pluie le soir à partir de 4 h. 1/2.
10,3 [6]	8,4	11,50	SO	Id. par intervalles matin et soir.
11,6	10,3	0,80	O	Brouillard. Pluie, par interv. le matin. Bruine le soir.
9,5	8,7	»		
6,5	3,8	»		Brouillard et bruine le matin.
5,0	4,2	»		Id. et brume toute la journée.
6,3	5,2	2,00	SO	Id. id. idem.
				Pluie la nuit.
6,5	4,9	»		
2,6 [7]	0,9	»		
4,0	1,0	»		
4,0	2,4	»		Gelée blanche.
4,0 [8]	1,0	»		Brouillard.
				Gelée blanche et brouillard.
7,5 [9]	3,6	»		
11,0 [10]	7,5	5,20	SO	Pluie fine le soir à partir de 3 h.
11,6	9,3	21,50	SO	P, par int. le matin. Tp et pluie le soir à partir de 3h.
8,5 [11]	4,8	3,90	SO	Tempête et pluie par intervalles matin et soir.
8,5	4,5	3,50	SE	Pluie et neige à partir de 7 h. du soir.
				Id. le matin par intervalles.
Moyennes.		Somm		
8,86	6,16	40,40		
7,49	5,17	14,50		
6,80	3,97	34,10		
7,72	5,20	89,00		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] 5°,0 | [2] 7°,5 | [3] 9°,2 | [4] 9°,0 | [5] 3°,5 | [6] 10°,0
[7] 1°,5 | [8] 3°,2 | [9] 6°,0 | [10] 7°,8 | [11] 3°,5

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT.		MIDI.						4 H. DU S	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Phénomènes	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. ext
	mm	°	mm	°					mm	°
1	739,73	0,9	739,81	1,0	Cm St	10	C	N 1	739,71	0
2	742,10	- 0,3	741,81	0,3	Cr St	5	»	NE 1	741,80	0
3	738,33	- 1,5	738,13	- 0,8	Cm St	10	C	N 1	738,13	- 1
4	744,06	- 2,3	744,92	- 0,8	Cm St	10	C	S 1	744,90	- 1
5	?	?	747,25	- 1,8	Cm	1	V	SE 1	?	
6	756,40	- 2,3	755,75	0,0	Cm	4	»	E 2	755,76	0
7	755,00	0,7	751,93	1,3	Cm St	10	C	E 1	751,68	1
8	747,15	- 0,3	746,43	0,3	Cm St	10	C	E 1	745,44	0
9	745,20	1,4	744,60	3,3	Cm St	10	C 1	SE 1	744,80	2
10	746,31	- 0,8	745,60	1,2	»	3	Bl 1	NE 1	745,57	1
11	740,96	0,8	739,94	2,8	Cr Cm	9	»	N 1	739,90	2
12	?	?	737,71	3,3	Cm St	10	C	S 1	?	
13	742,43	3,3	742,10	3,0	Cm St	8	»	SSO 1	742,09	3
14	736,39	4,0	736,26	3,3	Cm St	10	C	S 1	736,22	3
15	737,85	3,0	740,69	7,2	Cm St	9	C 1	SO 3	740,64	6
16	745,99	4,8	745,89	6,3	Cm St 1	10	C	S 2	745,74	5
17	736,41	6,3	738,94	6,3	Cm 1	3	»	NO 4	738,95	6
18	744,00	3,3	741,60	3,0	»	10	P 1 C 3	S 2	741,34	3
19	?	?	736,33	10,2	»	10	P C 3	O 3	?	
20	740,92	3,3	740,33	6,2	Cm St	10	C	O 1	740,32	3
21	736,33	4,2	735,03	3,7	»	0	S	SE 1	735,02	3
22	730,33	0,0	730,10	0,8	Cm St	10	C 1	N 1	730,01	1
23	735,03	1,8	735,58	3,2	»	10	P 1 C	O 1	735,60	2
24	737,34	1,0	737,33	1,0	»	10	N 1 C 3	N 1	737,64	0
25	?	?	735,19	- 1,8	»	10	N C	N 1	?	
26	?	?	732,83	- 7,3	Cm St	10	C 1	NE 1	?	
27	730,79	- 3,3	730,64	- 3,3	Cm St	10	C 1	OSO 1	730,63	- 4
28	738,81	- 4,3	739,24	- 1,8	Cm Cr	3	»	NO 1	741,43	- 3
29	733,03	- 3,8	732,94	- 3,0	St	10	C	SO 1	734,39	- 3
30	733,10	- 9,8	733,90	- 3,3	»	0	V 1	S 1	733,73	- 6
31	743,04	- 7,8	741,64	- 7,3	Cm St	10	C 1	SE 1	741,31	- 6
					Moyennes.					
1 à 10	745,81	- 0,37	745,62	0,44		7,1			745,28	0
11 à 20	740,62	4,40	740,02	6,02		8,9			740,70	3
21 à 31	739,87	- 2,69	738,42	- 1,81		7,5			739,77	1
1 à 31	742,16	0,23	741,26	1,44		7,8			741,96	1

Digitized by Google

...mes. ...oyen		PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
°	°	mm		
	0,2	1,80	O	Neige la nuit et par intervalles le matin.
	0,1	»		
	1,0	0,20	N	Idem. N, de 11 h. du matin à 4 h. du soir.
	2,2	»		
	3,0	»		Gelée blanche.
1,5[2]	- 2,3	»		Idem très-forte.
2,0	1,0	»		
5,3[3]	0,7	»		Brouillard. Gelée blanche. Pluie et verglas le soir.
5,5	1,5	3,30	SE	Id.
3,0	0,6	»		Gelée blanche et brouillard très-dense.
6,0	3,0	»		Brouillard.
5,5	4,4	»		Pluie de 1 h. à 4 h. 1/2 du soir.
6,0	5,3	1,20	SO	Id. fine vers 9 h. du soir.
7,2	4,0	1,25	SO	Id. par int. le mat. Av et Tn à 4[h] et Grl à 7[h]10 du s.
7,2	5,0	7,80	NO	Id. le soir.
9,8	6,2	12,00	O	Vent très-fort le soir. Pluie à partir de 8 h. du soir.
6,5	5,8	10,80	SO	Tempête et pluie la nuit. Vent très-fort le jour.
7,3	6,1	1,60	SO	Pluie la nuit et le soir.
10,2	7,7	6,70	SO	Id. presque continue le matin et le soir.
6,4	5,7	3,20	O	Id. le soir à partir de 8 h. 1/2.
6,1	4,7	1,70	SO	Id. la nuit.
3,2[4]	1,3	»		Id. le soir à partir de 7 h.
3,2	2,1	2,40	O	Id. toute la journée.
1,2	1,0	3,50	S	Id. et neige matin et soir.
1,5	- 2,2	2,20	N	Neige matin et soir.
- 3,5[5]	- 6,4	1,80	N	Id. le soir à partir de 3 h. 1/2.
- 1,8[6]	- 4,7	4,25	N	Id. le matin jusqu'à 11 h. 1/2.
- 1,4	- 4,2	»		
- 2,7	- 3,8	»		
- 5,5	- 7,8	»		
- 3,8	- 7,1	»		Pluie très-fine et verglas de 7 h. 1/2 à 10 h. du soir.
oyennes.		Somm		
1,48	- 0,54	5,30		
7,20	5,10	44,55		
- 0,59	- 2,45	15,85		
2,59	0,60	65,70		

Maximum du jour constaté à 4 h. du soir.

[1] - 0°,5 | [2] 0°,9 | [3] 1°,0 | [4] 2°,5 | [5] - 5°,2 | [6] - 3°,2

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1869. — **Pressions atmosphériques.**

MOIS.	MOYENNES DES PRESSIONS, à 10 heur.	à midi.	à 4 heures	Différence des moy. de 10 h. et de 4 h.	Plus gr. différences de 10 h. à midi, en montant.	DATES.	en descend.	DATES.	Plus gr. différences de midi à 4 h., en montant.	DATES.	en descend.	DATES.	Plus grandes différences entre deux midi, en montant.	DATES.	en descend.	DATES.	PRESSIONS EXTRÊMES, minima absolus.	DATES.	maxima absolus.	DATES.	Différences des pressions extrêmes.
	mm	mm	mm	mm	mm		mm		mm		mm		mm		mm		mm		mm		mm
Janvier	749,91	749,78	749,57	0,34	1,23	30	1,11	20	2,22	29	3,05	27	9,34	29-30	7,10	27-28	733,11	29	739,41	9	26,30
Février	747,92	747,78	747,55	0,39	1,49	13	1,35	12	1,49	12	2,72	4	12,20	23-24	7,76	27-28	734,14	1	757,50	15	23,36
Mars.	736,94	736,60	736,79	0,15	2,66	1	1,63	16	0,59	22	2,66	10	18,67	2-3	15,12	19-20	722,02	2	749,52	4	27,50
Avril..	746,12	745,68	745,08	1,04	0,27	5	1,10	14	1,21	9	2,49	3	11,54	18-19	7,45	15-16	730,10	17	753,13	12	23,03
Mai...	741,04	741,05	740,55	0,51	1,19	7	1,30	21	0,68	26	2,73	23	10,65	21-22	12,63	5-6	730,71	7	748,58	23	17,87
Juin...	746,83	746,36	746,19	0,64	1,48	15	3,22	14	2,18	21	2,01	23	13,47	14-15	7,96	13-14	730,11	14	754,15	17	24,03
Juillet.	746,89	746,72	746,55	0,34	0,61	6	1,38	31	0,77	6	0,99	17	5,03	13-14	5,42	11-26	739,88	24	753,79	10	13,91
Août...	748,08	748,01	747,55	0,53	0,67	2	0,98	28	0,35	30	6,55	6	6,00	11-12	4,98	8-9	738,49	10	754,96	16	15,47
Septem	745,54	744,52	744,63	0,71	1,57	21	1,74	20	0,19	30	3,56	20	9,83	13-14	8,03	9-10	733,85	20	754,79	25	20,94
Octobre	747,25	747,00	746,40	0,85	0,89	29	1,54	26	1,19	20	2,11	16	13,29	19-20	10,52	25-26	731,84	19	754,28	23	22,44
Novem.	744,10	744,10	743,73	0,37	1,55	11	1,93	22	0,47	24	0,64	15	14,02	28-29	11,98	21-22	727,70	30	757,57	18	29,87
Décem.	742,16	741,26	741,96	0,20	2,84	15	2,40	18	2,19	28	0,19	8	13,70	28-29	12,26	30-31	730,01	22	755,76	6	25,75
ANNÉE. Moy.	745,22	744,90	744,71	0,51	....		....		....		....		.....		.....		731,83	..	754,20	..	22,37
Moy. de 10h et de 4h :	744,96	Ext.			2,84	13 déc.	3,22	14 juin	2,22	26 janv.	6,55	6 août.	18,67	2-3 mars	15,12	19-20 mars	722,02	9 mars	759,41	9 janv.	29,87

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1869. — **Températures de l'air.**

MOIS.	MOYENNES DES TEMPÉR.			TEMPÉR. JOURNAL. EXTRÊMES.				Plus grandes différences en 24 heures				TEMPÉRATURES MINIMA				TEMPÉRATURES MAXIMA				Différences des tempér. extrêmes.
	à 10 h.	à midi.	à 4 heur.	MOYENNES DES minima.	MOYENNES DES maxima.	MOYENNES DES différences	MOYENNES DES moy.	des minima.	DATES.	des maxima.	DATES.	les plus hautes	DATES.	les plus basses	DATES.	les plus hautes	DATES.	les plus basses	DATES.	
	o	o	o	o	o	o	o	o		o		o		o		o		o		o
Janvier	0,72	2,58	2,16	-0,96	4,05	5,01	1,55	6,8	27-28	5,3	25-26	6,2	8	-12,0	23	11,8	31	-6,8	23	23,8
Février	6,78	8,25	7,82	4,53	9,84	5,31	7,19	5,7	14-15	4,2	24-25	9,0	12	- 0,5	14	13,3	7	5,0	25	13,8
Mars..	2,91	4,00	3,70	-0,45	5,79	6,24	2,67	4,7	27-28	5,2	6-7	4,2	20	- 4,2	8 9	11,5	21	0,8	8	15,7
Avril..	12,75	15,28	14,25	6,95	17,35	10,40	12,15	4,9	6-7	7,0	15-16	14,0	15	0,0	5	23,3	13	10,7	1	23,3
Mai...	15,00	16,74	16,95	9,70	19,18	9,48	14,44	6,4	3-4	5,5	29-30	14,3	29	4,8	1	22,5	27	15,0	30	17,7
Juin...	15,28	17,31	17,58	9,14	19,46	10,32	14,30	7,7	12-13	7,1	8-9	14,5	8	4,3	12	26,4	7	14,8	1	22,1
Juillet.	21,60	24,30	23,38	14,43	26,42	11,99	20,43	6,8	28-29	7,5	13-14	19,5	29	11,5	4	30,5	23-24	19,3	1	19,0
Août..	17,42	20,07	20,67	11,81	21,97	10,16	16,89	6,5	8-9	6,8	29-30	18,0	1	8,0	8	27,8	29	17,1	11	19,8
Septem	16,17	19,03	19,42	11,40	20,80	9,40	16,10	6,9	4-5	7,8	10-11	15,6	6	6,0	2	26,1	10	16,0	21	20,1
Octob..	8,09	10,00	10,41	4,61	11,49	6,88	8,05	6,6	17-18	4,4	16-17	11,9	1	- 5,4	31	19,6	2	0,5	29	25,0
Novem	4,98	5,90	5,94	2,68	7,72	5,04	5,20	6,0	28-29	4,0	2-3 5-10	9,0	16	- 2,6	13	12,0	4	2,6	22	14,6
Décem.	0,23	1,44	1,44	-1,39	2,59	3,98	0,60	6,5	25-26	5,8	19-20	5,2	19	-10,4	31	10,2	19	-5,5	30	20,6
												11,8	..	- 0,0	..	19,6	..	7,5	..	19,6
ANNÉE. (Moy.	10,16	12,08	12,14	6,04	13,89	7,85	9,96	.....	.....	.....	.....									
ANNÉE. (Extrêmes								7,7	12-13 juin	7,8	10-11 sept.	19,5	29 juillet	-12,0	25 janv.	30,5	23 juillet	-6,8	23 janv.	25,0

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1869. — **Vents et Hydro-météores.**

MOIS.	Nombres de jours où, à midi, le vent a été									Nombres de jours de							NÉBUL. MOYENNES				Pluies dans la cour							
	N	NE	E	SE	S	SO	O	NO	Nul.	pluie.	grêle.	neige.	gelée.	gelée bl.	ton., or.	brouillard.	à 10 heur.	à midi.	à 4 heures	moyennes.	pour les régions NE	SE	SO	NO	totales.	Maxima en 24 heures.	DATES.
																					mm	mm	mm	mm	mm	mm	
Janvier.	2	1	8	4	3	8	4	1	»	13	»	2	15	7	»	10	7	6	6	6	»	1,0	8,4	4,0	13,4	2,8	17
Février.	2	2	2	»	5	4	12	1	»	15	»	2	1	3	»	1	8	8	8	8	8,2	2,7	18,4	21,2	50,5	16,4	20
Mars...	10	6	6	1	4	1	1	2	»	18	»	11	19	5	»	2	8	8	8	8	1,6	2,7	16,9	22,7	43,9	10,5	6
Avril...	7	2	5	3	5	4	3	1	»	13	»	»	»	3	1	4	4	4	4	4	2,2	5,2	6,3	6,6	20,3	4,3	1
Mai....	5	4	4	1	7	8	4	»	»	21	»	1	»	»	3	1	8	7	8	8	22,7	7,1	53,2	7,2	90,2	15,2	11
Juin....	10	1	6	1	1	2	7	2	»	12	»	»	»	»	3	2	6	5	4	5	0,9	0,3	16,6	26,1	43,9	13,9	14
Juillet..	12	4	2	2	1	3	5	2	»	6	»	»	»	»	2	4	3	3	4	12,0	»	2,6	8,4	23,0	10,8	2
Août...	8	3	4	»	1	1	11	3	»	7	»	»	»	»	1	2	4	5	5	5	0,2	8,9	15,0	14,8	38,9	17,8	1
Septem.	4	»	3	1	4	1	17	»	»	12	»	»	»	»	2	3	6	5	6	6	5,3	5,9	31,9	11,0	54,0	22,1	10
Octobre	3	3	4	»	4	3	11	3	»	10	»	3	7	6	»	9	7	6	7	7	0,3	8,6	24,8	1,4	35,0	14,2	1
Novemb	9	1	2	»	2	1	14	1	»	18	»	2	8	4	»	9	8	8	9	8	»	3,5	82,0	3,5	89,0	23,2	6
Décemb	6	3	3	4	6	3	4	2	»	17	1	7	18	4	1	4	9	8	9	9	4,2	5,1	34,7	21,7	65,7	12,0	16
Somme	76	30	49	17	45	39	93	18	»	162	1	28	68	32	20	49	»	»	»	»	57,6	54,0	310,8	148,6	567,8	> Max. en 24 h.	
Maxima.										Max.	Déc.	Max.	Max.	Jan.	Fév.	Jan.	Moy. pr l'année.				Pluies sur le toit.						
Nombres prop. pour 1000 vents.	208	82	134	47	118	107	255	49	»												39,2	47,8	216,9	130,8	434,5	23,2	6

Digitized by Google

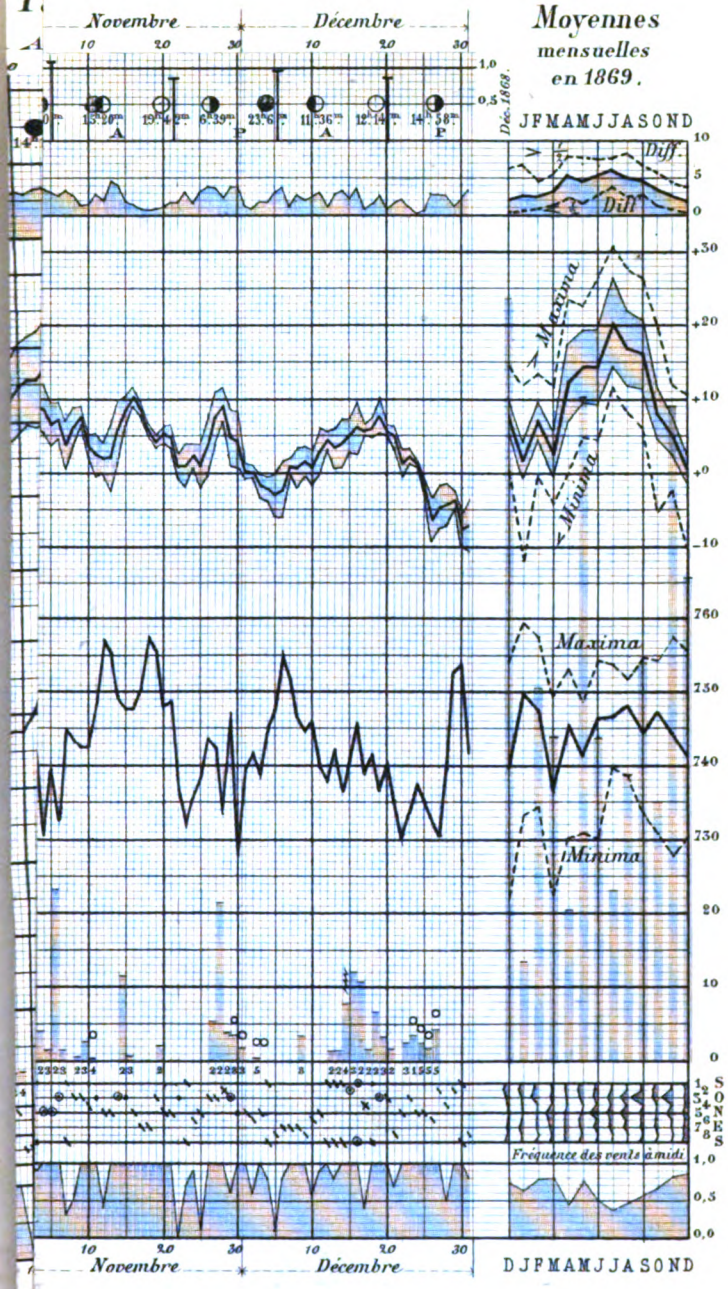

Henry Etienne, Lith. à Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1869-1870.

NOTA. — Les chiffres romains indiquent la section du catalogue, et les chiffres arabes le numéro de la section.

I. — Ouvrages publiés par des membres de l'Académie.

ABEL (CHARLES). — *Recherches sur d'anciens ivoires sculptés de la cathédrale de Metz.* Metz, Rousseau-Pallez, 1869, grand in-8° de 55 p. et 3 pl.; extrait des Mémoires de la *Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*..... IV 795

— *Rabelais, médecin stipendié de la cité de Metz.* Metz, F. Blanc, 1870, in-8° de 87 p.; extrait des Mémoires de l'*Académie impériale de Metz*, année 1868-1869. IV 796

BOILEAU (P.). — *Instruction pratique sur les scieries.* Paris, E. Lacroix, 1861, in-8° de 108 p. et 4 pl. XXII 19

BOULANGÉ (GEORGES). — *Boppard sur le Rhin et le monastère de Marienberg: Notes de voyage adressées à la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle.* Octobre 1868. Metz, Rousseau-Pallez, 1869, in-8° de 23 p. et 6 pl..... IV 797

CHAUTARD (J.).— *Résumé des observations météorologiques faites à la Faculté des sciences de Nancy, accompagné de la discussion des orages dans le département de la*

Digitized by Google

Meurthe. Nancy, Sordoillet et fils, 1870, in-8° de 51 p. et 2 tableaux..... XI 84

CHEVRIER.— *De quelques faits propres à servir à l'histoire du soufre.* Paris, Gauthier-Villars, in-4° de 3 p. XII 78

DUBOIS (EDMOND). — *Cours de navigation et d'hydrographie.* Paris, Arthus-Bertrand, grand in-8° de 671 p., avec de nombreuses figures dans le texte et plusieurs planches gravées..... IX 57

GUERRIER DE DUMAST (Le baron A. P.). — *Le petit château de Lunéville: historiette en deux journées.* Nancy, Sordoillet et fils, 1869, in-8° de 48 p. et 3 pl.; extrait des Mémoires de l'*Académie de Stanislas*... IV 798

— *Sur la question de l'Atlantide: quelques remarques linguistiques;* extrait du t. XIII des Mémoires de l'*Académie de Stanislas.* Nancy, veuve Raybois, 1869, in-12 de 12 p. et 1 carte..... XVI 799

— *De la Sériculture, abusivement nommée Sérici-culture;* extrait du Bulletin du 4e trimestre de 1869 de la *Société régionale d'acclimatation et de progrès.* Nancy, 1870, in-8° de 37 p..... XXI 800

HUOT (PAUL).— *Les plénipotentiaires de Rastatt,* d'après l'ouvrage allemand: *der Rastatter gesandtenmord, von Karl Mendelsohn-Bartholdy.* Paris, librairie internationale, 1869, in-18 de 162 p..... IV 801

LAPAIX (CONSTANT). — *Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés.* Nancy, MDCCCLXVIII, in-4° de 318 p., 7 pl. et nombreux dessins dans le texte..... IV 802

LAURENT (JULES). — *Florins de Bar émis sous le duc Robert;* extrait de la *Revue numismatique,* t. XIV, 1869. In-8° de 7 p..... IV 803

LECADRE (Docteur AD.). — *Étude statistique, hygiénique et médicale relative au mouvement de la population du Havre en 1868.* Havre, Lepelletier, 1869, grand in-8° de 74 p.; extrait du Recueil des publications de la *Société impériale havraise d'études diverses,* pour l'année 1869..... III 185

Digitized by Google

LECLERC (L.). — *Notice sur Nicolas Remy, procureur général de Lorraine, Discours de réception à l'Académie de Stanislas.* Nancy, Sordoillet et fils, 1869, in-8° de 107 p.; extrait des Mémoires de l'*Académie de Stanislas*, 1868..... IV 804

LÉVY (ISAAC). — *Les veillées du vendredi, morale en exemples.* Paris, L. Blanc, in-12 de 166 p..... I 65

MAGUIN (M. H.). — *Compte rendu des travaux du Comice agricole de l'arrondissement de Metz durant l'année 1868-1869.* Metz, F. Blanc, 1869, in-8° de 7 p. XXI 238

MICHEL (ÉMILE). — *De l'Enseignement et de l'utilité du Dessin, Discours prononcé à la séance publique du 9 mai 1869;* extrait des Mémoires de l'*Académie impériale de Metz*, année 1868-1869. Metz, F. Blanc, 1869, in-8° de 43 p..... XVIII 26

MORIN (Le général). — *De l'Insalubrité des poêles de fonte ou de fer, élevés à la température rouge*, in-4° de 12 p.; extrait des Comptes rendus des séances de l'*Académie des Sciences*, t. LXVIII..... III 186

ORDINAIRE DE LACOLONGE. — *Recherches théoriques et expérimentales sur le ventilateur à force centrifuge.* Paris, J. Baudry, 1869, in-8° de 138 p. et 1 pl.; extrait des Annales du *Conservatoire impérial des arts et métiers.* XI 82

— *Un puits doit-il être ouvert ou foncé?* Bordeaux, G. Gounouilhou, 1868, grand in-8° de 15 p.; extrait des Mémoires de la *Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, t. V, p. 249..... XXII 20

— *Examen des divers moyens proposés pour faire contribuer la traction à l'adhérence des locomotives.* Bordeaux, G. Gounouilhou, 1868, grand in-8° de 15 p. avec figures dans le texte; extrait des Mémoires de l'*Académie des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, t. V, p. 279..... XXII 21

— *Note sur l'écoulement des eaux de toiture.* Bordeaux, G. Gounouilhou, 1869, in-8° de 19 p. avec fig. dans le texte; extrait du Bulletin de la *Société philomatique de Bordeaux*..... XXII 22

Digitized by Google

PASSY (FRÉDÉRIC).— *Communauté et Communisme.* Paris, Pichon-Lamy et Dewez, 1869, in-32 de 96 p. III 187

PUYMAIGRE (TH. DE). — *Sur la Poésie populaire.* In-8° de 21 p..... XVII 334

QUETELET (AD.). — *Sur les étoiles filantes du mois d'août 1869 observées à Bruxelles;* extrait des Bulletins de l'*Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXVIII, nos 9 et 10, 1869. In-8° de 22 p..... XI 83

— *Sur les orages observés en Belgique pendant l'année 1868 et le premier trimestre de 1869;* extrait des Bulletins de l'*Académie royale de Belgique*, 2e série, tome XXVII, n° 4, 1869. In-8° de 26 p..... XI 84

— *Note sur l'aurore boréale du 6 octobre et les orages de 1869;* extrait des Bulletins de l'*Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXVIII, n° 11, 1869. In-8° de 26 p..... XI 85

— *Notice sur les aurores boréales des 15 avril et 13 mai 1869, et sur le bolide observé à Bruxelles le 31 mai de la même année;* extrait des Bulletins de l'*Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXVII, n° 6, 1869. In-8° de 19 p..... XI 86

— *Sur le tome XIXe des Annales de l'observatoire royal de Bruxelles. — Communication du Dr Hannover de Copenhague, sur le phénomène de la menstruation;* extrait des Bulletins de l'*Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXVIII, n° 8, 1869. In-8° de 22 p. XV 87

— *Physique sociale, ou Essai sur le développement des facultés de l'homme.* Bruxelles, C. Maquardt, 1869, grand in-8° de 485 p..... I 88

REBOULLEAU (Le docteur). — *Note sur la Syphilisation.* Constantine, L. Marle, 1869, grand in-8° de 43 p. XV 255

RENARD (N. A.). — *Théorie des actions des aimants sur les corps magnétiques et diamagnétiques, dans l'hypothèse d'un seul fluide électrique.* In-8° de 38 p.; extrait des Mémoires de l'*Académie de Stanislas*, 1868. XI 89

RIOLACCI (Le docteur D.). — *De l'Apparition et du développement de la vie sur le globe; conférence faite à*

Digitized by Google

l'hôtel de ville de Metz. Metz, F. Blanc, 1868, in-8° de 20 p..... I 66

— *De la place de l'homme dans la création; conférence faite à l'hôtel de ville de Metz.* Metz, F. Blanc, 1868, in-8° de 23 p..... I 67

— *Des origines Européennes et Françaises; conférence faite à l'hôtel de ville de Metz.* Metz, J. Mayer, 1870, in-8° de 24 p..... V 112

— *De la science du langage, des langues et de la localisation de la langue articulée.* Metz, F. Blanc, 1868, in-8° de 19 p..... V 113

— *Le jour de l'an et les étrennes dans l'antiquité romaine.* Metz, F. Blanc, 1869, in-8° de 15 p..... IV 805

ROBERT (CHARLES). — *Épigraphie de la Moselle.* Paris, A. Lévy, 1869, in-4°, un fascicule de 40 p. et 3 pl. IV 806

— *État actuel de la numismatique de Toul;* ext. de la *Revue numismatique,* t. XIII, 1868. In-8° de 16 p. et 1 pl. IV 807

SALMON (C. A.).— *Conférences sur les devoirs des hommes.* Paris, L. Hachette et Cie, 1869, in-8° de 826 p.. I 68

SCOUTETTEN (Le professeur). — *De la conservation et de l'amélioration des vins par l'électricité;* Mémoire présenté à l'*Académie des Sciences de Paris* (Institut). Metz, Nouvian, 1869, in-8° de 8 p..... XXI 239

— *Formation et marche des orages; Discussion à la séance du 11 mai 1869, à Metz, de l'Association scientifique de France.* Metz, F. Blanc, 1869, in-8° de 16 p.. XI 90

— *Histoire chronologique, topographique et étymologique du choléra, depuis la haute antiquité jusqu'à son invasion en France en 1832.* Paris, Victor Masson et fils, 1870, in-8°, 119 p. et 2 pl..... XV 258

SIMONNET (JULES). — *Rapport au nom de la commission chargée de décerner, en 1869, le prix académique annuel de 1000 francs, institué par décret impérial du 30 mars 1869.* Dijon, Rabutot, in-8° de 12 p. XXIV 30

TERQUEM (O.).— *Deuxième Mémoire sur les foraminifères du système oolithique.* Metz, Lorette, 1869, in-8°, p. 142 à 194, pl. IX à XXI (2 exempl.)..... XIII 173

Digitized by Google

— *Sur l'étude des sciences et sur leurs progrès, Discours prononcé le 25 mai 1869, à la Séance générale de la Société des sciences médicales de la Moselle.* In-8° de 16 p..... XXI 99

II. — Ouvrages divers.

Anonyme. — *Du besoin de répandre l'enseignement agricole pratique et utilitaire dans les campagnes.* Montbéliard, A. Macler, 1868, in-18 de 128 p..... XVI 100

— *Les octogénaires,* traduction libre, de *de Senectute* de Cicéron, chantée à Strasbourg, le 7 novembre 1869, etc. In-12 de 15 p..... XVII 335

ARTUR (J. F.). — *Quatre Mémoires: 1° Indication des principales erreurs théoriques sur lesquelles La Place a basé sa théorie capillaire; — 2° Application des effets des actions moléculaires des corps à l'explication des résultats obtenus par M. Becquerel; — 3° Examen des recherches sur la capillarité, de Simon, de Metz; — 4° Mémoires sur les retards de l'ébullition et de la congélation des liquides observés par M. Dufour.* Paris, Berthoud frères, 1869, in-8° de 58 p..... XI 91

BERGE (HECTOR).— *Poésies diverses.* Paris, Vanier, 1869, in-12 de 204 p..... XVII 336

BROSSART (P. J.). — *Guide pratique pour la culture du pommier, la fabrication du cidre, les irrigations des prairies, drainages et oseraies.* 4e éd., considérablement augmentée, chez l'auteur, à Saint-Pol (Pas-de-Calais)..... XXI 240

CANONGE (JULES).— *Varia, sourire, aimer, songer; Souvenances.* 4e éd., 1869, in-18 de 242 p.... XVII 337

CHANTEAU (MAURICE DE).— *Allocution de M. le bâtonnier et éloge de Harvier,* prononcés à l'ouverture de la conférence des avocats à la Cour impériale de Metz, du 6 décembre 1869. Metz, Nouvian, 1869, grand in-8° de 33 p..... IV 808

CHERVIN aîné. — *Du Bégaiement considéré comme vice de*

Digitized by Google

prononciation, Mémoire lu à la Sorbonne le 5 avril 1866. Paris, Jules Delalain et fils, 1867, grand in-8° de 64 p..... XV 259

CHEVREUL (E.).— *Considérations sur l'enseignement agricole en général et sur l'enseignement agronomique au muséum d'histoire naturelle en particulier.* Paris, imprimerie impériale, in-8° de 31 p..... XVI 101

DELPHIS DE LA COUR. — *Ingres et les peintres de son temps*, étude qui a obtenu le prix décerné par la *Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn-et-Garonne.* Tours, Ladevèze, 1869, gr. in-8° de 46 p. XVIII 27

DEUSY (ERNEST). — *Du crédit agricole, moyen de le créer.* Arras, Brissy, 1869, in-8° de 16 p..... III 188

DENZA (P. FRANCESCO). — *Le aurore polari del 1869.* (L'aurore polaire de 1869 et les phénomènes cosmiques qui l'ont accompagnée.) Torino, S. Giuseppe, 1869, in-12, 42 p..... XI 92

Divers. — *Compte rendu général du concours régional agricole de Chartres, du 1er au 10 mai 1869.* Chartres, Georges Durand, 1869, in-12 de 168 p..... XXIV 31

DUPLESSIS. — *Étude sur l'origine et la ferrure du cheval chez les Gaulois.* Paris, imprimerie impériale, 1867, grand in-8° de 14 p. (2 exempl.)..... IV 809

— *De l'origine de la ferrure à clous chez les Gaulois.* Rennes, Catel, grand in-8° de 22 p. (2 exem.). IV 810

— *Recherches historiques et archéologiques sur l'origine de la ferrure du cheval;* Mémoire lu à la *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, année 1865-66. In-8° de 158 p. compris dans le t. v des Bulletin et Mémoire de cette Société..... IV 811

— *Mémoires historiques et archéologiques.* Metz, Rousseau-Pallez, 1870, grand in-8° de 66 p..... IV 817

FOUBERT (L.). — *De l'Impôt sur les valeurs mobilières.* Paris, Guillaumin et Cie, 1869, in-8° de 94 p. III 190

GERMER-DURAND (E.) — (Voir aux publications de l'*Académie du Gard.*)

GIRARD (MAURICE). — *Notice sur la vie et les travaux de*

Digitized by Google

M. Adolphe Doumerc, docteur en médecine, membre fondateur de la Société Entomologique de France; extrait des Annales de cette Société. Paris, Félix Maleteste et Cie, 1869, in-8° de 16 p..... IV 814

GODELLE (M. C.).— *Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Metz, du 3 novembre 1869: des principes fondamentaux de la famille moderne.* Metz, Nouvian, 1869, grand in-8° de 53 p..... I 70

LARRIEU (A.). — *Guerre à la guerre.* Paris, Guillaumin et Cie, in-18 de 92 p..... III 189

LE JOLIS (AUGUSTE). — *De l'influence chimique des terrains sur la dispersion des plantes;* extrait des procès-verbaux de la 27e session du *Congrès scientifique de France,* à Cherbourg, septembre, 1860. Cherbourg, Mouchel, in-8° de 28 p..... XIV 116

— *Des prétendues origines scandinaves du patois Normand,* Mémoire lu à la Sorbonne dans la séance publique du Comité des travaux historiques, le 16 avril 1867. In-8° de 8 p..... IV 813

— *Mousses des environs de Cherbourg;* extrait des Mémoires de la *Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg,* t. XIV. Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert, 1868, in-8° de 46 p..... XIV 117

LE ROY (ALPHONSE). — *L'Université de Liége depuis sa fondation.* Liége, J. G. Carmanne, 1869, grand in-8° de 590 p. à 2 colonnes, avec plan de la bibliothèque de l'*Université*..... IV 812

LE RUSTE (FÉLIX). — *L'Église catholique est-elle infaillible?* 3e édition. Paris, E. Dentu, 1870, in-12 de 102 p..... I 69

MAUMENÉ (E.). — *Observations critiques au sujet des études sur le vin, ses maladies, causes qui les provoquent; Procédé nouveau pour le conserver et le vieillir, de M. Pasteur.* Orléans, Émile Puget et Cie, 1866, grand in-8° de 16 p..... XXI 244

MOWAT (ROBERT). — *Noms propres anciens et modernes;*

Digitized by Google

études d'onomatologie comparée. Paris, Didier et Cie, 1869, grand in-8° de 60 p..... IV 815

MUSQUARD (EUGÈNE DE).— *De l'éducation rationnelle des vers à soie et de la décentralisation de la sériciculture en France.* Lyon, Aimé Vingtrinier, 1869, grand in-8° de 20 p..... XXI 242

PENQUER (Mme AUGUSTE).— *Velleda, poëme.* Paris, Didier et Cie, 1869, grand in-8° de 304 p..... XVII 337

PETIT-LAFITTE (AUG.). — *Type des constructions rurales dites métairies ou bordes, dans la vallée inférieure de la Garonne;* extrait du *Congrès scientifique de France,* 28e session, t. IV. In-8° de 15 p..... XXI 241

PHILIPPAR (E.). — L'*Acide carbonique considéré dans ses rapports avec l'agriculture.* Paris, veuve Bouchard-Huzard, 1869, in-8° de 42 p..... XII 243

QUANTIN (MAX.). — (Voir aux publications de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*)

REBOUL (ROBERT-MARIE). — *Louis-François Jauffret, sa vie et ses œuvres.* Aix, Achille Makaire, 1869, grand in-8° de 147 p., orné d'un portrait photographié. IV 816

ROSENZWEIG. — (Voir aux publications de la *Société Polymatique du Morbihan.*)

TERME. — *Compte rendu de la Société de Bienfaisance pour l'enseignement des Bègues indigents.* Paris, siége de la Société, 1869, in-8° de 14 p..... XV 260

VIANSSON (L.). — *Les Octrois, Rapport au Comice de Metz dans sa séance du 27 mars 1870.* In-8° de 10 p. III 191

III. — Publications officielles.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. — *Rapport de l'inspection de 1869 et autres documents sur la sériciculture.* Paris, Victor Masson et fils, grand in-8° de 146 p.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.* 4e série, t. IX,

Digitized by Google

janvier à juin, 1869, de 549 p.; t. x, juillet à décembre 1869, de 609 p. Paris, imprimerie impériale, 1869, grand in-8°.

— *Discours prononcé par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, le 23 avril 1870.* Paris, imprimerie impériale, in-4°, 4 p.

ACADÉMIE DE NANCY.— *Rentrée solennelle des facultés de droit, des sciences, des lettres et de l'École de médecine et de pharmacie, le 16 novembre 1869.* Nancy, Sordoillet et fils, grand in-8° de 95 p.

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE. — *Procès-verbaux des délibérations du Conseil général du département de la Moselle,* session de 1869. Metz, V. Maline, 1869, in-8° de 421 p.

— *Procès-verbaux des séances du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité, et rapports, etc.,* années 1867, 1868, 1869 et 1870. Metz, V. Maline, 1869, in-8° de 123 p.

— *Bulletin de l'instruction primaire pour le département de la Moselle,* 29e année, 1869, avril à décembre; 30e année, 1870, janvier à mars. Metz, Alcan, in-8°.

MAIRIE DE METZ.— *Procès-verbaux des séances du Conseil municipal,* année 1869, du 25 janvier au 13 novembre. Metz, F. Blanc, 1869, in-4°, 273 p.

— *Réponse au questionnaire sur les octrois;* extrait des registres des délibérations du Conseil municipal, in-4° de 52 p.

HOSPICES. — *Compte rendu de l'Administration des hospices civils de Metz, pour l'exercice 1868,* in-4° de 74 p.

IV. — Publications des Sociétés savantes.

A. — SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Ain.

BOURG. — *Annales de la Société impériale d'émulation de l'Ain,* janvier à décembre 1869. Bourg, Milliet-Bottier, 1869, in-8° de 388 p.

Digitized by Google

Aisne.

SAINT-QUENTIN.— *Travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.* 3e série, t. VIII, 1868. Saint-Quentin, Jules Moureau, 1869, grand in-8° de 425 p.

— *Bulletins du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin.* T. XVII, 1868; t. XVIII, 1869. Saint-Quentin, Jules Moureau, 1868 et 1869, in-8° de 288 p.

Allier.

MOULINS. — *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier.* T. X, 4e liv., p. 289 à 432, avec 2 pl.; t. XI, 1re liv., p. 1 à 132, avec 2 pl. Moulins, C. Desrosiers, 1868 et 1869, grand in-8°.

Ardennes.

MÉZIÈRES. — *Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes.* 26e année, nos 5 à 10, mai à décembre 1869; 27e année, nos 3 et 4, mars et avril 1870. Mézières, Lelaurin, in-8°.

Ariége.

Voir Garonne (Haute-).

Aube.

TROYES. — *Organisation de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube,* 6e édition. Troyes, Dufour-Bouquot, 1869, grand in-8° de 85 p.

— *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* T. XXXIIe de la collection, t. V, 3e série, année 1868. Troyes, Dufour-Bouquot, grand in-8° de 476 p.

Bouches-du-Rhône.

AIX. — *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.* Aix, Marius Illy, 1869, in-8°, 63 p.

Digitized by Google

MARSEILLE.— *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.* Année 1868-1869. Marseille, Barlattier-Frissot, 1869, in-8° de 469 p., 6 pl. et un portrait.

Calvados.

CAEN. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* 1869. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8° de 564 p.

— *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie.* 2e série, 1er vol., 1865-1866, et 2e vol. 1867. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1867 et 1868, in-8° de 376 p. avec 12 pl., et de 541 p. avec 4 pl.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie.* T. v, 10e année, 1er, 2e et 3e trim. 1869, p. 246 à 388. Paris, Derache, 1869, in-8°.

— *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.* 3e série, 6e vol., XXVIe vol. de la collect., 2e partie, p. 383 à 770; 3e série, 7e vol., XXVIIe vol. de la collect., 1re partie, p. 1 à 597; 3e série, 8e vol., XXVIIIe vol. de la collect., 1re liv., p. 1 à 148 et 5 pl. Paris, Derache, 1869, in-4°.

Charente-Inférieure.

LA ROCHELLE. — *Bulletin de la Société d'agriculture et du Comice agricole de l'arrondissement de La Rochelle.* Année 1869. La Rochelle, G. Mareschal, 1869, in-8° de 50 p.

Drôme.

VALENCE. — *Bulletin des travaux de la Société départementale d'agriculture de la Drôme.* 2e série, t. III, nos 35 à 39; 2e série, t. IV, n° 40. Valence, Jules Céas et fils, 1869 et 1870, in-8°.

— *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.* 5e année, janvier 1870, 16e liv. Valence, Chenevier et Chavet, grand in-8° de 128 p.

Digitized by Google

Finistère.

BREST. — *Bulletin de la Société académique de Brest.* T. v, année 1868-69. Brest, Gadreau, 1869, in-8°, 629 p. et 7 pl.

Gard.

NÎMES. — *Dictionnaire topographique du département du Gard, rédigé sous les auspices de l'Académie du Gard,* par M. E. Germer-Durand, membre de cette académie. Paris, imprimerie impériale, MDCCCLXVIII, in-4° de 298 p. à 2 col.

— *Mémoires de l'Académie du Gard.* Novembre 1867, août 1868. Nîmes, Clavel-Ballivet et Cie, 1869, in-8° de 769 p. et 2 pl.

— *Bulletin de la Société d'agriculture du Gard.* 1er Bull., avril 1870. NÎMES, Clavel-Ballivet et Cie, 1870, in-8° de 52 p.

Garonne (Haute-).

TOULOUSE. — *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* 7e série, t. I. Toulouse, Rouget frères et Delahaut, 1869, grand in-8° de

— *Recueil de l'Académie des jeux floraux,* 1869; id. 1870. Toulouse, Rouget frères et Delahaut, 1869 et 1870, in-8° de 454 et 367 p.

— *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége.* 3e série, t. XX, mars à décembre 1869; 3e série, t. XXI, janvier à mars 1870. Toulouse, Rouget frères et Delahaut, in-8°.

— *Bulletin de la Société impériale archéologique du midi de la France.* N° 1. Toulouse, A. Chauvin et fils, in-4° de 11 p. à 2 colonnes.

— *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831.* T. IX, 4e et 5e liv., p. 191 à 285. Toulouse, 1869, in-4°.

Digitized by Google

Gironde.

BORDEAUX. — *Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.* T. v, 4e cahier, p. 277 à 394, avec 7 pl. et dessins dans le texte; t. vi, 1er et 2e cahiers, p. i à xxxii, et 1 à 144; t. vii, de lix-446 p. Paris, J. B. Baillière, 1867, 1868 et 1869, grand in-8°.

— *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.* T. xxiv, 3e série, t. iv, 5e et 6e liv., p. 353 à 572, avec une carte de l'île de Crète. Paris, J. B. Baillière, 1868 et 1870, grand in-8°.

— *Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* 3e série, 30e année, 1868, 3e trim., p. 317 à 519. Paris, E. Dentu, 1868, in-8°.

— *Documents publiés par l'association du libre-échange de Bordeaux.* 1re, 2e, 3e et 4e publications. Bordeaux, Gounouilhou, 1869 et 1870, in-8°, p. 1 à 367.

Hérault.

MONTPELLIER. — *Bulletin de la Société centrale d'agriculture et des Comices agricoles du département de l'Hérault.* 56e année, janvier à décembre 1869. Montpellier, Pierre Grollier, 1869 et 1870, in-8°, 547 p.

Indre.

CHATEAUROUX. — *Annales de la Société d'agriculture de Châteauroux.* N° 67, 4e trim. 1868. Châteauroux, veuve Migné, 1868, in-8°, p. 400 à 496.

Indre-et-Loire.

TOURS. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.* 108e année, t. xlviii, avril à décembre, 1869. Tours, Ladevèze, 1869, grand in-8°, p. 105 à 432.

Isère.

GRENOBLE.— *Bulletin de l'Académie Delphinale.* 3e série,

Digitized by Google

t. IV, 1868. Grenoble, Prud'homme, 1869, in-8° de 160 p., avec appendice renfermant un diplôme et un sceau.

Loire.

SAINT-ÉTIENNE.— *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* T. XII, année 1868, 4e livraison. Saint-Étienne, veuve Théolier aîné et Cie, 1868, in-8° de 338 p.

Loire (Haute-).

LE PUY. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.* T. XXIX, 1868. Le Puy, M. P. Marchesson, 1869, in-8°, 810 p.

Loire-Inférieure.

NANTES. — *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* 1868, 1er et 2e sem.; 1869, 1er sem. Nantes, veuve Mellinet, in-8° de 357 p. et 3 pl., et de 219 p.

Loiret.

ORLÉANS. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.* T. X, grand in-8° de 405 p., avec un glossaire; t. XI, texte grand in-8° de 544 p. et un atlas in-4° de 14 pl. Orléans, Herluison, 1869 et 1868.

Lozère.

MENDE. — *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.* T. XX, 1869, de 509-27 p.; t. XXI, 1870, janvier à mars, p. 1 à 144 et 1 pl. Mende, C. Privat, 1869 et 1870, in-8°.

Loir-et-Cher.

BLOIS. — *Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.* T. Ier, 1re liv., janvier 1870. Blois, J. Marchand, 1870, grand in-8° de 47 p.

Digitized by Google

Maine-et-Loire.

ANGERS. — *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.* XXXVIII^e^ et XXXIX^e^ années, VIII^e^ et IX^e^ de la 3^e^ série, 1867-1868. Angers, P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1868, in-8°, 225 p. et 6 pl.

— *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.* T. XI, 1868, n^os^ 2, 3 et 4, p. 173 à 420, avec carte du cours de la Loire; t. XII, 1869, n^os^ 1 et 2, p. 1 à 163 et 1 pl. Angers, P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1868 et 1869, in-8°.

Manche.

CHERBOURG. — *Mémoires de la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg.* T. XIV (2^e^ série, t. IV). Paris, J. B. Baillière et fils, 1869, grand in-8° de 387 p. et 1 pl.

SAINT-LÔ.— *Notices, Mémoires et Documents, publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.* 1^er^ vol., 2^e^ partie, 224 p.; 2^e^ vol., 212 p.; 3^e^ vol., 222 p. Saint-Lô, Élie fils, 1857, 1864 et 1868, in-8°.

— *Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes, par Réné Toustain de Billy, publiés par la Société d'histoire, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.* 1^re^ partie, villes de Saint-Lô et de Carentan, 1^re^ liv. Saint-Lô, Élie fils, 1864, in-8° de 193 p.

Marne.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.* Année 1868, 318 p.; année 1869, 142 p. Châlons-sur-Marne, J. L. Leroy, in-8°.

— *Le Cultivateur de la Champagne, Bulletin des travaux des Comices agricoles de la Marne.* XXII^e^ année, avril 1869 à février 1870; XXIII^e^ année, mars 1870. Châlons-sur-Marne, T. Martin, 1869 et 1870, in-8°.

Digitized by Google

REIMS. — *Travaux de l'Académie impériale de Reims.* 45e vol., année 1866-1867, nos 1 et 2; 46e vol., année 1866-1867, nos 3 et 4. Reims, P. Dubois et Cie, 1869, in-8° de 336 et 602 p.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — *Société des sciences et arts de Vitry-le-François.* III, 23 avril 1868 — 17 janvier 1869. Vitry-le-François, F. V. Bitsch, 1869, in-8°, 170 p. et 3 pl.

Mayenne.

MAYENNE. — *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.* 11e année, 1er et 2e trim. Mayenne, Galbrun, 1869, in-8°, 26 p.

Meurthe.

NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1868. Nancy, Sordoillet et fils, 1869, in-8°, 596 p. et 20 pl., cartes, etc.

— *Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine.* 2e série, VIIIe vol., 368-192 p. et un plan de Lunéville; IXe vol., 453 p. et 16 pl.; Xe vol., 388 p. et 20 pl.; XIe vol., 594 p. et 7 pl. Nancy, A. Lepage, 1866, 1867, 1868, 1869, in-8°.

— *Le Bon Cultivateur, Recueil agronomique publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy.* 49e année, avril à décembre 1869, p. 129 à 476; 50e année, février à avril 1870, p. 33 à 112. Nancy, Sordoillet et fils, in-8°.

— *Société régionale d'acclimatation et de progrès, fondée à Nancy, pour la zone du nord-est: séance publique du 10 avril 1870.* Nancy, Sordoillet et fils, 1870, in-8°, 15 p.

Moselle.

METZ.— *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.* Xe vol. Metz, Rousseau-Pallez, 1868, grand in-8°, 258 p. et 6 pl.

— *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la*

Digitized by Google

Moselle. 11e année. Metz, Rousseau-Pallez, 1868, grand in-8° de 179 p. et 3 pl.

— *Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle*. 12e cahier. Metz, Jules Verronnais, 1870, in-8° de 164 p. et 2 pl.

— *Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Metz*. Mai à décembre 1869, p. 89 à 224. Metz, F. Blanc, 1869, in-8°.

— *Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*. 1868. Metz, J. Verronnais, 1869, in-8° de 180 p. avec 7 pl. et tableaux.

Morbihan.

VANNES. — *Dictionnaire topographique du département du Morbihan, rédigé sous les auspices de la Société polymathique du Morbihan*, par M. Rosenzweig. Paris, imprimerie impériale, MDCCCLXX, in-4° de 317 p. à 2 col.

Nord.

CAMBRAI. — *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*. T. XXX, 2e partie. Cambrai, Simon, in-8° de 664 p. et 4 pl.

DOUAI.— *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai*. 2e série, t. IX, 1866, 1867. Douai, Lucien Chepin, 1868, grand in-8°, 717 p. et 6 pl.

DUNKERQUE.— *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. 1868-1869, 14e vol. Dunkerque, veuve Benjamin Kien, 1869, in-8°, 384 p.

LILLE. — *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*. Année 1868, IIIe série, 6e vol. Lille, L. Quarré, 1869, in-8° de 678 p.

— *Archives de l'agriculture du nord de la France, publiées par le Comice agricole de Lille*. 17e année, 18e vol. de la collection, juin, juillet, août, octobre, novembre

Digitized by Google

et décembre 1869 ; 18e année, 19e vol. de la collection, janvier et février 1870. Lille, Blocquel-Castiaux, in-8°.

VALENCIENNES. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique.* 20e année, t. XX, n° 3, mars 1869. Valenciennes, in-8°, p. 109 à 124.

Oise.

BEAUVAIS. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.* T. VII, 1re et 2e parties. Beauvais, D. Père, 1868, grand in-8° de 467 p. avec 20 pl. et une carte du pays et comté de Clermont.

Pas-de-Calais.

ARRAS.— *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts d'Arras.* 2e série, t. III. Arras, A. Courtin, 1869, in-8° de 358 p.

— *Du libre-échange et des traités de commerce;* extrait des procès-verbaux des séances des 11 et 18 décembre 1869 du *Cercle agricole du Pas-de-Calais.* Arras, A. Courtin, 1869, in-8° de 15 p.

Puy-de-Dôme.

CLERMONT-FERRAND. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.* T. X (41e vol. des Annales). 1868. Clermont-Ferrand, Ferdinand Thibaud, in-8°, 444 p.

Pyrénées (Basses-).

PAU. — *Annales de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées.* 5e année, 1869. Pau, E. Vignancour, 1869, grand in-8° de 51 p.

Rhin (Bas-).

STRASBOURG. — *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Strasbourg.* 1re année, nos 1 à 11, janvier à décembre, 1868, 176 p.; 2e année, nos 1 à 7, janvier à août 1869, p. 1 à 112. Strasbourg, grand in-8°.

Digitized by Google

— *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Strasbourg.* T. VI^e^, 2^e^ liv. Strasbourg, G. Silbermann, 1870, in-4°, 201 p. et 20 pl.

Rhin (Haut-).

COLMAR. — *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.* 10^e^ année, 1869. Colmar, Camille Decker, 1870, grand in-8°.

— *Bulletin de la Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin.* 1^er^ trimestre 1869, 2^e^ série, t. I, n^o^ 1. Colmar, Hoffmann, 1869, in-8°, 51 p.

MULHOUSE. — *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.* T. XXXIX, avril à décembre 1869, p. 145 à 708 et 34 pl.; t. XL, janvier à mars 1870, p. 1 à 60 et 1 pl. Mulhouse, L. L. Bader, 1869 et 1870, grand in-8°.

Rhône.

LYON.— *Mémoires de la Société littéraire de Lyon.* Année 1868. Lyon, Aimé Vingtrinier, 1869, in-8°, 160 p. et 2 pl.

— *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Classe des sciences, t. XVII^e^. Lyon, Ch. Palud, 1869-1870, grand in-8°, 313 p. et 9 pl.

— *Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société d'agriculture, etc. de Lyon.* 3^e^ série, t. XI, 1867. Lyon, Pitrat aîné, grand in-8° de 976 — CLXXXVIII p. avec 12 pl. et cartes.

Saône-et-Loire.

CHALON-SUR-SAÔNE. — *Bulletin de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône.* N° 40, 1^er^ avril 1870. Châlon-sur-Saône, Sordet-Montalan, in-8° de 27 p.

Saône (Haute-).

VESOUL. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* 3^e^ série, n° 1. Vesoul, A. Suchaux, 1869, in-8° de 167 p. et 6 pl.

Digitized by Google

Sarthe.

LE MANS. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* 2e série, t. XI, t. XX de la collection (1869-1870), 4e trim. de 1869. Le Mans, Edmond Monnoyer, 1869 et 1870, grand in-8° de 400 p.

Seine.

PARIS. — *Académie des inscriptions et belles-lettres, Comptes rendus des séances.* Nouvelle série, t. I, 1865, 496 p.; t. II, 1866, 469 p.; t. III, 1867, 386 p.; t. IV, 1868, 480 p. Paris, Auguste Durand, 1865, 1866, 1867 et 1868, in-8°.

— *Association scientifique de France.* T. V, Bulletins 118 à 126, 2 mai à 27 juin 1869; t. VI, Bulletins 127 à 152, 4 juillet à 26 décembre 1869; t. VII, Bulletins 153 à 169, 2 janvier à 24 avril 1870. Paris, Gauthier-Villars, in-8°.

— *Institut des provinces de France.* T. XXXVIIe, session à Moulins, en 1870, des congrès scientifiques de France; programmes et règlements. Moulins, C. Desrosiers, 1870, in-4° de 12 p.

— *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.* T. XXXI, 4e série, t. I. Paris, Dumoulin, 1869, in-8°, 258 — 171 p.

— *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France.* 1868, 173 p.; 1869, 1er, 2e, 3e et 4e trim., 171 p. Paris, Dumoulin, in-8°.

— *Comptes rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie.* T. I, 1869, p. 1 à 272; t. II, 1870, p. 1 à 176. Paris, au siége de la Société, grand in-8°.

— *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.* 3e série, t. IV, nos 1 et 2, et 4 à 11; t. V, nos 1 et 2. Paris, veuve Bouchard-Huzard, 1868 et 1869, in-8°.

— *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique publiés par la Société impériale et centrale d'agriculture de France.* Année 1867. Paris, veuve Bouchard-Huzard, 1869, in-8° de 312 p.

Digitized by Google

— *Société de la Carte géologique de France; assemblée générale du 4 avril 1869, discussion des statuts.* Lyon, Rey et Sezanne, 1869, in-8° de 24 p.

— *Bulletin de la Société protectrice des animaux.* T. XV, février à décembre 1869; t. XVI, janvier à mars 1870. Paris, au siége de la Société, 1870, in-8°.

— *Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle.* 39e année, mai à décembre 1869; 40e année, janvier à mars 1870. Paris, 1869 et 1870, au siége de la Société, grand in-8°.

— *Journal d'éducation populaire, Bulletin (mensuel) de la Société pour l'instruction élémentaire.* 5e série, août-septembre 1867, t. III, nos 8-9; juin-juillet, août-septemb., octobre-novembre et décembre 1868, t. IV, nos 6 et 7, 8 et 9, 10 et 11, et 12; février et mars 1869, t. V, nos 2 et 3. Paris, au siége de la Société, in-8°.

Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — *Bulletin de la Société impériale d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.* 2e série, t. IV, nos 3 et 4, juillet et octobre 1869; t. V, no 1, janvier 1870, p. 1 à 88. Versailles, Ch. Dufaure, 1869 et 1870, in-8°.

Seine-Inférieure.

HAVRE. — *Procès-verbaux des séances de la Société impériale havraise d'études diverses.* Du 12 mars au 22 octobre 1869. Havre, Lepelletier, grand in-8°, 64 p.

— *Recueil des publications de la Société impériale havraise d'études diverses, de la 35e année, 1868.* Le Havre, Lepelletier, 1869, grand in-8°, 509 p.

— *Groupe havrais de la ligue de l'enseignement. Vœu en faveur de l'inscription dans les lois françaises du caractère obligatoire de l'instruction primaire, etc.* Havre, F. Sautallier et Cie, 1870, in-4° avec cartes et tableaux.

ROUEN. — *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.*

Digitized by Google

Année 1867-68, 570 p.; 1868-69, 440 p. Rouen, H. Boissel, 1868 et 1869, in-8°.

— *Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.* Année 1868-1869, n° 11, août à décembre 1868, janvier et février 1869; n° 12, mars à juin 1869. Rouen, E. Cagniard, 1869, in-8°, p. 461 à 720.

— *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.* T. XXI, contenant les cahiers 156 et 157; 177e cahier, 4e trim. 1866. Rouen, H. Boissel, in-8°, p. 379 à 421 et 151 à 257.

— *Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure.* T. XIII, 1er, 2e et 3e cahiers, p. 1 à 108. Rouen, H. Boissel, 1869, in-8°.

Sèvres (Deux-).

NIORT. — *Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.* 2e série, t. VIII, de 192 p. et 3 pl.; 2e série, t. IX, de 356 p. Niort, L. Clouzot, grand in-8°.

— *Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.* N° 1, janvier 1870. Niort, L. Clouzot, grand in-8° de 16 p.

Somme.

ABBEVILLE. — *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville.* 1867 et 1868. Abbeville, Briez, C. Paillart et Betaux, 1869, in-8° de 784 p. et 2 cartes.

AMIENS. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province.* T. VIIe, Amiens, Caillaux, 1869, in-4° de 510 p.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Année 1868, nos 3 et 4; année 1869, nos 1 à 4, p. 1 à 292. Amiens, Caillaux, 1869, in-8°.

— *Mémoires de la Société linnéenne du nord de la France.*

Digitized by Google

Année 1867. Amiens, Caillaux, 1869, in-8° de 456 p. et 1 pl.

Tarn-et-Garonne.

MONTAUBAN. — *Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.* 1867. Forestié neveu, 1868, grand in-8°, 402 p.

Var.

TOULON. — *Bulletin trimestriel du Comice agricole, horticole et forestier de l'arrondissement de Toulon.* 20e année, octobre, novembre et décembre 1869, n° 4. Toulon, aux archives du Comice, in-8°, p. 97 à 128.

Vienne.

POITIERS. — *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.* Nos 135 à 143, mars à décembre 1869. Poitiers, Henri Oudin, 1869, in-8°, p. 69 à 299.

Yonne.

AUXERRE. — *Répertoire archéologique du département de l'Yonne,* rédigé sous les auspices de la *Société des sciences historiques et naturelles* de ce département, par M. Max. Quantin. Paris, imprimerie impériale, MDCCCLXVIII, in-4° de 290 p. à 2 col.

B. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Allemagne.

GŒRLITZ. — *Neues Lausitzisches Magazin* (Nouveau magasin de la Lusace), *im Anftrage der Oberlausitzischen Gesellschaft der Wissenschaften, herausgegeben von Professor Dr G. G. Struve.* 45 Band, zweites Heft; 46 Band, erste und zweite Abtheilung; 47 Band, erstes Heft. Gœrlitz, C. Remer, 1869 und 1870, in-8°.

MUNCHEN. — *Sitzungberichte der Kœnigl. Bayer., Akademie der Wissenschaften zu München* (Procès-verbaux

Digitized by Google

des séances de l'Académie royale des sciences de Munich). 1867 II, Heft II, III, p. 173 bis 459; 1868 II, Heft II, III, IV; 1869 I, Heft, I, II, III, IV, p. 1 bis 578, mit 4 Tafeln; II, Heft 1, p. 1 bis 144, mit 1 Tafel. München, F. Straub, 1869, in-8°.

— *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der Kœniglich, Bayerischen Akademie der Wissenschaften* (Dissertations de la classe de philosophie et de philologie de l'Académie royale des sciences de Bavière). XI Band, dritte Abtheilung. München, G. Franz, 1868, in-4°, 284 p.

— *Abhandlungen der mathematisch-physikalischen Classe der Kœniglich Bayerischen Akademie der Wissenschaften* (Dissertations de la classe de mathématique et de physique de l'Académie royale des sciences de Bavière). X Band, zweite Abtheilung. München, G. Franz, 1868, in-4°, p. 321 bis 730, mit 13 Tafeln.

— *Abhandlungen der historischen Classe der Kœniglich Bayerischen Akademie der Wissenschaften* (Dissertations de la classe d'histoire de l'Académie royale des sciences de Bavière). XI Band, erste Abtheilung. München, G. Franz, 1868, in-4°, 269 p.

— *Uber die Entwicklung der Agriculturchemie* (Sur le développement de la chimie agricole); *Festrede zur Vorfeier der Geburts-und Namensfesten Siener Majestat Ludwig II, Kœnigs von Bayern, gehalten, etc., von August Vogel.* München, in Verlag der Akademie, in-4°, 49 p.

— *Denkschrift auf Carl Friedr. Phil. von Martius* (Biographie de Charles Fréd. Phil. de Martius). *Von C. F. Meissner Professor, etc.* München, G. Franz, 1869, in-4°, 28 p.

TRIER. — *Jahresbericht der Gesellschaft für nutzliche Forschungen zu Trier* (Annales de la Société des recherches utiles de Trèves). Von 1865 bis 1868. Trier, F. Lintz, 1869, in-4°, 113 p., mit V Tafeln.

Digitized by Google

Belgique.

ARLON. — *Annales de l'Institut archéologique de la province de Luxembourg.* T. v, 2e, 3e et 4e cahiers, 1867, 1868 et 1869. Arlon, P. A. Bruck, grand in-8°, p. 79 à 387.

BRUXELLES.— *Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 38e année, 2e série, t. XXVII et XXVIII, 1869. Bruxelles, M. Hayez, 1869, in-8° de 771 p. et 6 pl.; 689 p. et 4 pl.

— *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* T. XXXIV, 1867-1870. Bruxelles, F. Hayez, 1870, in-4°, 670 p. et 31 pl.

— *Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* Collection in-8°, t. XXI. Bruxelles, F. Hayez, 1870, in-8°, 600 p. et 3 pl.

— *Observations des phénomènes périodiques pendant les années 1867 et 1868;* extrait du tome XXXVIII des Mémoires de l'*Académie royale de Belgique.* In-4° de 141 p.

— *Annales de l'observatoire royal de Bruxelles.* T. XIX, Bruxelles, M. Hayez, 1869, in-4° de LVII — 508 p.

LIÉGE. — *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois.* T. IX, 1re et 2e liv. Liége, J. G. Carmanne, 1868 et 1869, in-8°.

MONS. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* Mons, Duquesne-Masquillier. 1869, in-8°, 442 p. et 24 pl.

États-Unis d'Amérique.

COLUMBIA.

WASHINGTON. — *Letter of the Vice-président of the national Academy of science* (Lettre du Vice-Président de l'Académie nationale des sciences au Président du Sénat des États-Unis, sur les travaux de cette académie

Digitized by Google

pendant l'année 1866). Washington, mars 1867, in-8° de 94 p., 3 pl. et une carte.

— *Letter of the President of the national Academy of sciences* (Lettre du Président de l'Académie nationale des sciences au Président du Sénat, sur les travaux de la Société pendant l'année écoulée, 1867). Washington, july 1868, in-8° de 44 p.

— *Monthly Report of the Deputy spécial commissioner of the revenu* (Rapport mensuel de la députation spéciale des commissaires du revenu, etc.). Washington, Morel, 1869, in-4° de 84 p.

— *Report of the commissioner of agriculture for the year 1867* (Rapport des commissaires pour l'agriculture pour l'année 1867). Washington, government printing office, 1868, in-8° de 512 p.

— *Annual Report of the Board of regents of the Smithsonian institution, for the year 1867* (Rapport annuel de la chambre des Régents de l'Institut Smithsonien, pour l'année 1867). Washington, government printing office, 1868, in-8° de 506 p.

PENSYLVANIE.

PHILADELPHIE. — *Annual report of the Board of controllers of public schools, for the year 1867* (Rapport annuel de la chambre des surveillants des écoles publiques, pour l'année 1867). Philadelphie, 1868, in-8° de 243 p. avec plans de 34 écoles.

WISCONSIN.

MADISON. — *Transactions of the Wisconsin State agricultural Society*, vol. VII, 1861-1868 (Transactions de la Société d'agriculture de l'État du Wisconsin). Madison, Atwood et Rublee, 1868, in-8°, 592 p.

— *Outline of an address délivred before the Wisconsin State agricultural Society, september 27 1860* (Esquisse d'une adresse présentée à la Société d'agriculture de l'État de Wisconsin). Madison, Smith et Calloton, 1861, in-8° de 22 p.

Digitized by Google

— *Statistics exhibiting the History, climate and productions of the State of Wisconsin* (Statistique exposant l'histoire, le climat et les productions de l'État de Wisconsin, rédigée pour le bureau de l'émigration, publié par ordre de la législature). Madison, Atwood et Rublee, 1869, in-8°, 55 p.

Grande-Bretagne.

MANCHESTER. — *Proceedings of the Literary and philosophical Society of Manchester* (Travaux de la Société littéraire et philosophique de Manchester). Vol. v, session 1865-66; vol. vi, 1866-67; vol. vii, 1867-68. Manchester, Sowler and Sons, 1866, 1867, 1868, in-8° de 194, 196 et 224 p. avec dessins dans le texte.

— *Mémoires of the Literary and philosophical Society of Manchester* (Mémoires de la Société littéraire et philosophique de Manchester). Third series, third volume. London, H. Baillière, 1868, in-8°, 313 p. et 7 pl.

Italie.

MONCALIERI. — *Bulletino meteorologico dell' osservatorio del R. collegio Carlo Alberto.* Vol. iv, num. 1-12, 132 p.; vol. v, num. 1, 12 p. Torino, 1870, in-4°.

Luxembourg (grand-duché de).

LUXEMBOURG. — *Publications de la section historique de l'Institut* (ci-devant Société archéologique du grand-duché), *constitué sous le protectorat de Sa Majesté le roi grand-duc.* T. XXIII (I), de 216 p. et un plan de la forteresse de Luxembourg; t. XXIV (II), de 315 p. et 13 pl. Luxembourg, V. Back, 1868 et 1869, in-4°.

— *Bulletin de la Société des sciences médicales du grand-duché de Luxembourg*, 1869. Luxembourg, Th. Schrœll, in-8° de 193 p.

Russie.

DORPAT. — *Meteorologische Beobachtungen ausgestellt in Dorpat in Jahr 1868* (Observations météorologiques

Digitized by Google

faites à Dorpat, en 1868). Zweiter Jahrgang. Dorpat, Heinrich Lackmann, 1869, grand in-8°, 84 p.

SAINT-PÉTERSBOURG.— *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* T. XIII, nos 4 et 5 (dernier), p. 322 à 587 et 3 pl.; t. XIV, nos 1 à 3, p. 1 à 335. Saint-Pétersbourg, imprimerie de l'Académie impériale des sciences, in-4°.

— *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* VIIe série, t. XII, nos 4 et 5 (dernier), 104 p. et 1 pl.; t. XIII, nos 1 à 8 (dernier), 742 p. avec 15 pl.; t. XIV, nos 1 à 7, 542 p. et 18 pl. Saint-Pétersbourg, Eggers et Cie, 1868 et 1869, in-4°.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Repertorium für Meteorologie herausgegeben von der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften.* Band I, Heft 1. (Répertoire pour la météorologie, publié par l'Académie impériale des sciences). 1869. In-4°, 169 p. et 3 pl.

— *Vorschlœge betreffend die Reorganisation meteorologischen Beobachtungssystemes in Russland. Berich ciner commission der Akademie* (Considérations sur la Réorganisation du système d'observations météorologiques en Russie. Rapport d'une commission de l'Académie); extrait du Bulletin de l'*Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.* 1869. In-8° de 24 p.

— *Annales de l'observatoire physique central de Russie.* Année 1865. Saint-Pétersbourg, A. Jacobson, 1869, in-4° de 121 p.

V. — Revues et Journaux.

Le Cabinet historique, revue mensuelle, etc. 15e année, 4e à 12e livraisons, avril à novembre 1869; 16e année, 1re à 3e livraisons, janvier à mars 1870. Paris, 1869 et 1870, in-8°.

Nature, A Weekly illustrated Journal of Science (Nature, Journal illustré des sciences). Nos 1 à 26, novembre 1869 à avril 1870, 668 p.; no 27 et 28, mai 1870, p. 1 à

Digitized by Google

40. London, R. Clay, Sons et Taylor, 1869 and 1870, grand in-8° sur 2 colonnes.

Revue de l'Est [l'Austrasie]. 28e année. Nouvelle série, 6e année, janvier à octobre 1869, p. 1 à 443. Metz, Rousseau-Pallez, 1869, grand in-8°.

Le Courrier de la Moselle. 41e et 42e années, du 9 mai 1869 au 15 mai 1870. Metz, F. Blanc, in-folio.

L'Indépendant de la Moselle. 39e et 40e années, du 9 mai 1869 au 15 mai 1870. Metz, J. Mayer, in-folio.

Le Moniteur de la Moselle. 18e et 19e années, du 9 mai 1869 au 15 mai 1870. Metz, V. Maline, in-folio.

Le Vœu national, écho du pays Messin. 21e et 22e années, du 9 mai 1869 au 15 mai 1870. Metz, Rousseau-Pallez, in-folio.

Journal de la Société agricole de l'Est de la Belgique. 20e année, nos 18 à 52, 5 mai — 27 décembre 1869; 21e année, nos 1 à 17, 5 janvier, 25 avril 1870. Liége, Desoer, in-folio.

Manuscrits déposés aux archives de l'Académie pendant l'année 1869-1870.

ABEL (CH.).— Rapport sur la candidature de *M. Duplessis*, à la place de membre titulaire de l'*Académie impériale de Metz*.

— Rapport sur la candidature de *M. Constant Lapaix*, au titre de membre correspondant de l'*Académie impériale de Metz*.

CHABERT (F. M.).— Notice sur *M. Leroy*, de Château-Bas.

CHEVRIER (GERVAIS). — Rapport sur la candidature de *M. E. Huber*, au titre de membre correspondant de l'*Académie impériale de Metz*.

CUNY (AIMÉ). — La Vaccine à Metz.

DEMOGET. — Étude sur les Électrophores.

DIEU. — Rapport sur la candidature de *M. Colin*, au titre de membre correspondant de l'*Académie impériale de Metz*.

Digitized by Google

GÉHIN. — Rapport sur la candidature de *M. Leprieur*, à la place de membre titulaire de l'*Académie impériale de Metz.*

GOULIER (le colonel). — Rapport sur la candidature de *M. Dargnies*, à la place de membre titulaire de l'*Académie impériale de Metz.*

— Rapport sur la candidature de *M. le colonel Humbert*, à la place de membre de l'*Académie impériale de Metz.*

— Note sur *les roulelles.*

GRELLOIS (E.). — Note sur un ouvrage de M. le docteur *Reboulleau*, intitulé : *la Syphilisation.*

— Note sur les Thermomètres de *M. Baudin.*

GUERRIER DE DUMAST. — Extrait d'une lettre adressée à *M. Dommanget.*

MICHEL (EMMANUEL). — Essai sur l'orthographe.

THILLOY. — Rapport sur la candidature de *M. Bonvarlet*, au titre de membre correspondant de l'*Académie impériale de Metz.*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Signes abréviatifs.

✠. Chevalier de la Légion d'honneur.
O. ✠. Officier — —
C. ✠. Commandeur — —
G. O. ✠. Grand officier — —
G. C. ✠. Grand-croix — —
A. ❶. Officier d'Académie.
I. ❶. Officier de l'Instruction publique.

Bureau pour l'année 1870-1871.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DE LA MOSELLE.
Président titulaire : M. JACQUET, A. ❶, professeur de rhétorique au lycée.
Président honoraire : M. GRELLOIS, O. ✠, médecin principal de première classe.
Vice-Président : M. CHEVRIER, A. ❶, professeur de physique au lycée.
Secrétaire : M. JULES LEJEUNE, avocat.
Secrétaire-Archiviste : M. MARCUS, ✠, ancien officier du génie.
Trésorier : M. DE SAINT-MARTIN, ✠, chef de bureau des ponts et chaussées en retraite.

Agent : M. LEGOUT.

Digitized by Google

Mutations.

Membre honoraire : HENNOCQUE, C. ✱, colonel d'artillerie en retraite, ancien député au Corps législatif [1].

Membres titulaires : DEMOGET, architecte de la ville de Metz ; — FOURNIER (J. B.), C. ✱, général de brigade du génie, commandant de l'École d'application de l'artillerie et du génie [2] ; — HUMBERT, C. ✱, colonel du génie en retraite, bibliothécaire de l'École d'application de l'artillerie et du génie.

Associés-libres non résidants : BARRÉ (ADOLPHE), ingénieur des mines [3] ; — BOUTEILLER (ERNEST DE), A. ✱, ancien capitaine d'artillerie, député au Corps législatif [4].

Correspondants : BONVARLET, ancien négociant, consul de Danemark ; à Dunkerque ; — COLIN (LÉON), médecin principal de l'armée, professeur à l'École de médecine du Val-de-Grâce ; — HUBER (ÉMILE), ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, ingénieur civil ; — LAPAIX (CONSTANT), graveur héraldique.

Membre honoraire réorganisateur de l'Académie.

DATE de l'admission.	M.	Art. 8 du Règlement.
1819.		HERPIN (J. CH.), docteur en médecine ; rue Taranne, 7, à Paris.

Membres honoraires.

MM.	
1823.	BALSAC (le baron de), O. ✱, ancien préfet de la Moselle ; à Rodez.

[1] Était membre titulaire.
[2] Était associé-libre non résidant.
[3] Était membre titulaire.
[4] Était membre titulaire.

Digitized by Google

1845. BARRAL (J. A.), O. ✻, ancien élève et répétiteur de chimie à l'École polytechnique, membre du Conseil général; rue Notre-Dame-des-Champs, 82, à Paris.

1841. DAUBRÉE (AUGUSTE), O. ✻, I. ❶, inspecteur général des mines, membre de l'Institut (Académie des sciences); rue de Grenelle-Saint-Germain, 19, à Paris.

1823. DUPIN (le baron CHARLES), G. O. ✻, sénateur, membre de l'Institut (Académie des sciences et Académie des sciences morales et politiques), etc.; rue du Bac, 24, à Paris.

1853. HENNOCQUE, C. ✻, colonel d'artillerie en retraite, ancien député au Corps législatif; à Longeville-lès-Metz.

1831. LEJOINDRE (CHARLES), C. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, député au Corps législatif; rue des Saints-Pères, 52, à Paris.

1865. LEMUD (AIMÉ GEORGES de), ✻, peintre; à Pont-à-Mousson.

1866. LE VERRIER (URBAIN), G. O. ✻, sénateur, membre de l'Institut (Académie des sciences); rue des Saints-Pères, 1, à Paris.

1853. MALHER (le comte), C. ✻, ancien préfet de la Moselle; à Versailles.

1836. MORIN (ARTHUR), G. O. ✻, général de division, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris.

1836. PIOBERT (GUILLAUME), G. O. ✻, général de division, membre de l'Institut (Académie des sciences); à Paris.

1868. QUETELET (ADOLPHE), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique (Sciences); à Bruxelles.

1846. ROBERT (CHARLES), O. ✻, intendant général inspecteur; rue des Saints-Pères, 9, à Paris.

Digitized by Google

1832. SAULCY (L. FÉLICIEN J. CAIGNART de), G. O. ✱, sénateur, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); rue du Cirque, 17, à Paris.

1828. SULEAU (le vicomte de), C. ✱, sénateur, ancien préfet de la Moselle. (Décédé en février 1871.)

1833. SUSANE (LOUIS), C. ✱, général de division, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre; à Paris.

1860. THOMAS (AMBROISE), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts); à Paris.

1847. WOIRHAYE (CHARLES-FR.), O. ✱, ancien représentant du peuple, conseiller à la Cour de cassation; rue Bonaparte, 18, à Paris.

Titulaires.

MM.

1858. ABEL (CHARLES), docteur en droit; rue Nexirue, 18.

1830. BLANC (F.), rédacteur du *Courrier de la Moselle;* rue du Palais, 10.

1843. BODIN (F.), ✱, artiste mécanicien à l'École d'application; rue Haute-Pierre, 6.

1856. BOUCHOTTE (ÉMILIEN), ✱, ingénieur civil; place de la Comédie, 8.

1865. CAILLY (CHARLES), ancien magistrat, avocat à la Cour impériale; rue Nexirue, 14.

1853. CHABERT (F. M.); rue de l'Esplanade, 18.

1867. CHEVRIER (GERVAIS), A. ✱, professeur de physique au lycée; rue du Grand-Cerf, 8.

1864. COLLIGNON (CLAUDE), I. ✱, principal émérite; rue des Bénédictins, 9.

1865. CUVIER (OTHON), pasteur de l'Église chrétienne réformée; rue des Clercs, 2.

1870. DEMOGET, architecte de la ville de Metz; rue des Bénédictins.

1863. DOMMANGET (J. PH.), ✱, doyen des avocats à la Cour impériale; rue aux Ours, 14.

Digitized by Google

1869. FLECK (l'abbé), professeur au grand séminaire; rue d'Asfeld.

1864. FOURNIER (J. B.), C. ✱, général de brigade du génie, commandant l'École d'application de l'artillerie et du génie.

1855. GERANDO (le baron GUSTAVE de), O. ✱, procureur général près la Cour impériale; au palais de justice.

1869. GÉHIN, pharmacien; place Saint-Louis, 8.

1863. GOULIER (C. M.), O. ✱, I. ❶, lieutenant-colonel du génie, professeur à l'École d'application; rue du Petit-Paris, 11.

1837. GRELLOIS (EUGÈNE), O. ✱, médecin principal de première classe, médecin en chef de l'École d'application; rue de la Garde.

1864. HANRIOT (CHARLES), ✱, I. ❶, inspecteur d'académie; rue Poncelet, 7 (ancienne rue du Heaume).

1870. HUMBERT, C. ✱, colonel du génie en retraite, bibliothécaire de l'École d'application de l'artillerie et du génie.

1864. JACQUET (AUGUSTIN), A. ❶, professeur de rhétorique au lycée; rue des Pères-Saint-Georges.

1867. LEDAIN (l'abbé AD.); rue Marchant, 15.

1868. LEJEUNE (JULES), avocat; rempart Serpenoise.

1864. MAGUIN (HENRI), avocat à la Cour impériale, membre du Conseil général; rue Saint-Marcel, 42.

1863. MARCUS (ADOLPHE), ✱, ancien officier du génie, membre du Conseil général; rue des Prisons-Militaires, 20.

1836. MARÉCHAL (FÉLIX), O. ✱, A. ❶, docteur en médecine, maire de la ville de Metz, membre du Conseil général; quai Saint-Pierre, 23.

1863. MICHEL (ÉMILE), peintre; rue des Prisons-Militaires, 4.

1857. MOUZIN (ÉDOUARD), directeur de l'École de musique; rue des Récollets, 8.

Digitized by Google

1858. PETSCHE, ✱, ingénieur des ponts et chaussées; place de Chambre, 45.
1847. PROST (AUGUSTE); rue du Palais, 24.
1843. PUYMAIGRE (le comte THÉODORE de); place Saint-Martin, 3.
1857. SAINT-MARTIN (L. B. de), ✱, conducteur principal, chef de bureau des ponts et chaussées en retraite; rue de l'Évêché, 49.
1856. SALMON (AUGUSTE), ✱, A. ❶, ancien représentant du peuple, président de chambre à la Cour impériale; rue Serpenoise, 60.
1863. SEROT (ÉDOUARD), ✱, président de chambre à la Cour impériale; rue Saint-Marcel, 38-40.
1830. SIMON-FAVIER, pépiniériste; rue d'Asfeld, 8.
1836. TERQUEM (OLRY), ancien pharmacien; rue des Jardins, 6.
1862. THILLOY (JULES), A. ❶, conseiller à la Cour impériale; rue des Clercs, 15 *bis*.

Associés-libres résidants.

MM.

1844. ANDRÉ; rue Royale, 2.
1837. BOUCHOTTE (ÉMILE), ✱; place de la Comédie, 8.
1827. DIDION (ISIDORE), C. ✱, général de brigade d'artillerie, du cadre de la réserve, rue des Trinitaires, 1 *bis*.
1847. DIEU (SOSTHÈNE), O. ✱, docteur en médecine, pharmacien principal de première classe en retraite; rue des Trois-Boulangers, 4.
1843. DUFRESNE (ANTOINE), conseiller de préfecture honoraire; rue des Prisons-Militaires, 8.
1836. HARO, docteur en médecine; place Saint-Étienne, 10.
1862. ISNARD (AUGUSTIN), O. ✱, médecin principal de première classe en retraite; rue Poncelet, 2.
1837. LAPOINTE (EUGÈNE), agronome; à Maizery.
1852. MARDIGNY (PAUL GEORGIN de), ✱, ingénieur en

Digitized by Google

chef des ponts et chaussées ; rue des Bons-Enfants, 1.

1836. MARÉCHAL (L. C.), O. ✱, peintre d'histoire, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts) ; rue de Paris, 4.

1838. MÉZIÈRES (L.), O. ✱, I. ❶, recteur émérite, rue du Pont-Moreau, 1.

1856. PÊTRE (CHARLES), A. ❶, statuaire ; rue de l'Évêché, 30.

1868. RIOLACCI, O. ✱, médecin-major au 80e régiment de ligne.

1849. SALIS (le baron de), ancien représentant du peuple ; rempart Saint-Thiébault, 6.

1849. SAULCY (ERNEST M. J. CAIGNART de), ✱, ancien lieutenant de vaisseau ; place Saint-Martin, 8.

1828. SCOUTETTEN (HENRI), O. ✱, I. ❶, médecin principal de première classe en retraite ; rue des Clercs, 11.

1847. VIRLET (ÉDOUARD), O. ✱, colonel d'artillerie en retraite ; rue Nexirue, 20.

1849. WORMS (JUSTIN), banquier, directeur du comptoir d'escompte ; rue des Clercs, 9.

Associés-libres non résidants.

MM.

1863. ADERER (ADOLPHE), A. ❶, professeur de rhétorique au lycée de Versailles.

1863. ALMERAS LATOUR (le baron LOUIS-M.), O. ✱, conseiller à la Cour de cassation ; quai Saint-Michel, 23, à Paris.

1864. BABINET (LÉON), ✱, A. ❶, capitaine au 5e régiment d'artillerie.

1867. BARRÉ (ADOLPHE), ingénieur des mines ; à Vienne (Autriche).

1837. BÉGIN (ÉMILE), docteur en médecine ; rue Fabert, 42 *bis*, à Paris.

1850. BOILEAU (PROSPER), O. ✱, chef d'escadron d'ar-

Digitized by Google

tillerie en retraite; rue de la Bibliothèque, 7, à Versailles.

1847. BOULANGÉ (GEORGES), ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Arras.

1863. BOURGEOIS, I. ✪, inspect. d'académie; à Beauvais.

1856. BOUTEILLER (ERNEST de), A. ✪, ancien capitaine d'artillerie, député au Corps législatif.

1846. CAZALAS (L.), O. ✱, médecin inspecteur, membre du conseil de santé; à Paris.

1853. CHASTELLUX (de), ✱, sous-préfet; à Savenay.

1847. CLERCX (JOSEPH), ancien conservateur de la bibliothèque de la ville de Metz; à Belletanche, près Metz.

1864. CROVA (ANDRÉ), A. ✪, professeur de physique au lycée de Montpellier.

1857. DU COLOMBIER (MAURICE), directeur du télégraphe; à Amiens.

1863. DUFRESNOY, directeur de la manufacture des tabacs; à Bordeaux.

1836. DURUTTE (le comte CAMILLE); rue Jurue, à Metz.

1847. ÉMY (CHARLES), C. ✱, colonel d'artillerie en retraite; à Ancy, et rue des Prisons-Militaires, 1, à Metz.

1855. GUÉPRATTE (l'abbé LOUIS), directeur du collége de Bitche.

1835. HANRIOT (THÉODORE), ✱, I. ✪, professeur de physique à la faculté des sciences de Rennes.

1851. JACQUOT (E.), O. ✱, ingénieur en chef des mines, chef du service des machines à vapeur du département de la Seine; rue de Berlin, 12, à Paris.

1858. LACOULONCHE (de), ✱, A. ✪, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne; rue de Seine, à Paris.

1847. LANGLOIS, O. ✱, docteur en médecine, pharmacien en chef en retraite; à Paris.

1848. LAVERAN, ✱, médecin inspecteur, sous-directeur

Digitized by Google

de l'École impériale de médecine militaire; à Paris.

1859. LECLERC (LAURENT), O. ✠, premier président de la Cour impériale de Nancy.

1848. LÉVY (MICHEL), G. O. ✠, membre de l'Académie impériale de médecine, médecin inspecteur, directeur de l'École impériale de médecine militaire; à Paris.

1837. LUCY (ADRIEN), O. ✠, ancien receveur général; rue de Clichy, 47, à Paris.

1844. MAILLOT (FRANÇOIS-CLÉMENT), C. ✠, médecin inspecteur, ancien président du conseil de santé; à Paris.

1858. MAUROUARD, ✠, directeur de la poudrerie de Saint-Ponce (Ardennes).

1847. MENGIN-LECREULX (GABRIEL), G. O. ✠, général de division du génie; à Paris.

1843. MICHEL (le chevalier EMMANUEL), ✠, conseiller honoraire à la Cour impériale de Metz; à Tulle (Corrèze).

1843. PLASSIARD, ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Lorient.

1857. RAILLARD (EMMANUEL), ✠, ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Lille.

1862. RIVES (THÉODORE des), O. ✠, sous-intendant militaire en retraite; à Strasbourg.

1844. SAINT-VINCENT (le baron PAUL de), ✠, conseiller à la Cour impériale de Nancy.

1835. TARDIF DE MOIDREY (l'abbé RENÉ), au château d'Hannoncelles (Meuse).

1863. TERQUEM (ALFRED), I. ✠, professeur de physique à la faculté des sciences; à Strasbourg.

1862. TRAUTMANN, ✠, ingénieur en chef des mines; à Dijon.

1851. VAN DER STRATEN-PONTHOZ (le comte FRANÇOIS); rue de la Loi, 13, à Bruxelles.

1852. VIAL (JULES), ✠, chef d'escadron d'état-major,

Digitized by Google

professeur à l'École impériale d'état-major; à Paris.

1858. VIGNOTTI (AUGUSTE), ✱, chef d'escadron d'artillerie; à La Fère.

1847. VINCENOT, O. ✱, lieutenant-colonel du génie en retraite; à Bordeaux.

1847. VINCENOT (L. L.), ancien professeur de mathématiques; à Pont-à-Mousson.

1865. WELTER (J. B.), ✱, chef d'escadron d'artillerie; à Strasbourg.

1857. WOLF (C.), ✱, I. ◐, astronome à l'Observatoire impérial; à Paris.

Agrégés-Artistes.

MM.

1867. BAUR (F.), professeur de dessin à l'École d'application; rue des Jardins.

1858. BELLEVOYE (ADOLPHE), graveur; rue du Four-du-Cloître.

1849. BELLIÉNI, opticien; rue Fournirue, 6.

1853. COUVREPUIT, ancien économe à l'hospice Saint-Nicolas; place Saint-Louis.

1838. NOUVIAN, imprimeur-lithographe; rue Neuve-Saint-Louis, 1.

Agrégés-Cultivateurs.

MM.

1854. KLEINHOLT, architecte-paysagiste; rempart Serpenoise, 19.

1849. SAMSON, médecin vétérinaire; rue de la Paix.

Correspondants.

MM.

1856. ABORD (HYPPOLYTE), avocat; à Autun.

1859. ALLARD (CAMILLE), médecin-inspecteur des eaux thermales de Saint-Marc et Royat (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

1861. ANCELON (É. AUGUSTE), docteur en médecine; à Dieuze.
1861. AUBURTIN-LALLEMAND (ERNEST), docteur en médecine; rue Bonaparte, 18, à Paris.
1833. AUDOY (J. VICTOR), C. ✱, général de brigade; à Lavaur.
1859. BEAUDOUIN (JULES), ✱, géologue; à Châtillon-sur-Seine.
1854. BELHOMME, ancien directeur du jardin botanique de Metz; rue Mouffetard, à Paris.
1861. BELLIN (GASPARD), juge suppléant au tribunal de première instance; à Lyon.
1855. BENEYTON (AMÉDÉE), percepteur; à Colmar.
1862. BENOIT (LOUIS), maire de Berthelming (Meurthe).
1867. BERIGNY, A. ✱, docteur en médecine, secrétaire de la Société de météorologie de France; à Versailles.
1865. BONVALLOT (ÉD.), conseiller à la Cour impériale de Colmar.
1869. BONVARLET, ancien négociant, consul de Danemark; à Dunkerque.
1835. BOUILLET (J. B.), ✱, naturaliste, directeur du musée; à Clermont-Ferrand.
1832. CAHEN (SAMUEL), hébraïsant; à Paris.
1868. CARRA DE VAUX (le baron A. F.), juge au tribunal de la Seine; rue de Tournon, à Paris.
1854. CARRÉ (MICHEL), homme de lettres; à Paris.
1845. CARPENTIN (le major), O. ✱, commissaire impérial près le premier conseil de guerre; à Marseille.
1859. CASTAN (AUGUSTE), bibliothécaire de la ville; à Besançon.
1821. CAUMONT (A. de), O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Caen.
1843. CHAMPIGNEULLE, propriétaire; à Thury (Moselle).

Digitized by Google

1867. CHAUTARD (J.), I. ❶, professeur de physique à la faculté des sciences de Nancy.

1826. CHENOU, ❋, I. ❶, doyen de la faculté des sciences de Poitiers.

1849. CIVRY (VICTOR BARRISIEN de), homme de lettres; à Paris.

1868. CLOUET (l'abbé); à Verdun.

1870. COLIN (LÉON), médecin principal de l'armée, professeur à l'École de médecine du Val-de-Grâce; à Paris.

1866. COLNET D'HUART (de), docteur ès sciences, professeur de physique à l'athénée de Luxembourg.

1852. COLSON, ❋, docteur en médecine; à Noyon.

1862. DEBLAYE (l'abbé); à Lunéville.

1845. DÉGOUTIN (ALPHONSE), conseiller à la Cour impériale de Nancy.

1821. DELCASSO (LAURENT), O. ❋, I. ❶, recteur émérite; à Strasbourg.

1868. DUBOIS (ÉDOUARD), ancien officier de marine, professeur d'hydrographie à l'École impériale navale; à Brest.

1845. DUMONT, ❋, juge au tribunal; à Saint-Mihiel.

1852. ENGLING, professeur à l'athénée de Luxembourg.

1832. FÉE (ANT. L. A.), O. ❋, I. ❶, membre de l'Académie impériale de médecine, professeur d'histoire naturelle à la faculté de médecine de Strasbourg.

1845. FISTIÉ (JOSEPH), cultivateur, à Grosbliederstroff (Moselle).

1846. FLORENCOURT (de), président de la Société des recherches utiles; à Trèves.

1837. FRANCK, docteur en médecine; à Montpellier.

1866. FROMONT (AUGUSTE), homme de lettres; à Lille.

1858. FRÉCOT (HENRI), O. ❋, ingénieur en chef des ponts et chaussées; rue des Récollets, à Metz.

1845. GÉNOT, propriétaire; à Maizières (Moselle).

Digitized by Google

1866. GENTIL (Émile), A. ✪, fabricant de papier; à Mainbottel.
1829. GLŒSENER (Michel), membre de l'Académie royale de Belgique (sciences); à Liége.
1859. GOMART (Charles), ✱, secrétaire général du Comice agricole; à Saint-Quentin.
1851. GIRARDIN (Jean), O. ✱, A. ✪, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), doyen de la faculté des sciences de Lille.
1839. GUERRIER DE DUMAST (le baron Aug.-Prosper), C. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Nancy.
1843. GUILLAUME (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la chapelle ducale; à Nancy.
1850. HÉRICOURT (le comte Achmet d'), ✱, secrét. perp. de l'Académie d'Arras; à Souchez, près Arras.
1863. HUART (Adolphe), homme de lettres; à Paris.
1870. HUBER (Émile), ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, ingénieur civil; à Sarreguemines.
1868. HUBERT (Louis), receveur des domaines; à Crèvecœur (Oise).
1857. HUMBERT (Gustave), A. ✪, ancien sous-préfet, professeur de droit romain à la faculté de droit de Toulouse.
1845. HUOT (Paul), conseiller à la Cour impériale de Colmar.
1854. KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), membre de l'Académie royale de Belgique (lettres); à Bruges.
1861. LACRETELLE (Henri), homme de lettres; boulevard Haussmann, 96, à Paris.
1852. LAFONTAINE (de), associé de l'Académie royale de Belgique (lettres), ancien gouverneur du duché de Luxembourg. (Décédé en février 1871.)
1870. LAPAIX (Constant), graveur héraldique; à Nancy.
1854. LARCHEY (Lorédan), bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine; rue de Londres, 29, à Paris.

Digitized by Google

1836. LASAUSSAYE (Louis PETIT de), O. ✠, I. ✪, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), recteur de l'Académie de Lyon.
1830. LAURENT (Jules), conservateur du musée d'Épinal.
1856. LECADRE (Ad.), ✠, doct. en médecine ; au Havre.
1860. LE GENTIL, juge au tribunal civil ; à Arras.
1860. LENOIR (Victor), architecte du gouvernement ; boulevard de la Madeleine, 17, à Paris.
1844. LEPAGE (Henri), ✠, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine ; à Nancy.
1865. LERAS (Napoléon), ✠, I. ✪, docteur ès sciences, inspecteur d'académie ; à Auxerre.
1831. LEVALLOIS, O. ✠, inspecteur général des mines ; rue Belle-Chasse, 44, à Paris.
1864. LÉVY (Isaac), rabbin ; à Lunéville.
1865. MAHON DE MONAGHAN (Eugène), ✠, vice-consul de France ; à Luxembourg.
1843. MANSUY, médecin vétér^re^ ; à Frouard (Meurthe).
1847. MARY, O. ✠, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées ; à Paris.
1852. MATHÉRON (Ph. P. Émile), ✠, ingénieur civil ; à Marseille.
1867. MATHIEU (Émile), docteur ès sciences, professeur de mathématiques ; à Rozérieulles.
1856. MEAUME, ✠, avocat, professeur à l'École forestière ; à Nancy.
1838. MERSON (M. L.), ✠, major en retraite ; à Paris.
1863. MÉZIÈRES (Alfred), ✠, A. ✪, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Paris ; rue Madame, 44, à Paris.
1862. MICHELANT (Henri), ✠, bibliothécaire au département des manuscrits de la bibliothèque impériale ; rue Forest, 5, à Paris (Montmartre).
1862. MILLIEN (Achille), homme de lettres ; à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1863. MIRCHER (Hyppolyte), O. ✠, colonel d'état-

Digitized by Google

major, chef de la mission militaire française en Égypte.

1830. MOREAU (CÉSAR), ancien vice-consul de France à Londres; à Paris.

1856. MOREAU DE JONNÈS (ALEXANDRE), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques); 16, rue Oudinot, à Paris.

1863. MOUGENOT (LÉON), archéologue; à Nancy.

1841. MUNARET, docteur en médecine; à Lyon.

1843. NEYEN (AUGUSTE), docteur en médecine; à Vianden.

1837. NICOLAS (MICHEL), ✱, I. ✪, professeur de philosophie à la faculté protestante; à Montauban.

1846. NOTHOMB (de), propriétaire à Longlaville (Moselle).

1857. ORDINAIRE DE LACOLONGE (LOUIS), ✱, chef d'escadron d'artillerie en retraite; allée de Tourny, 22, à Bordeaux.

1869. PASSY (FRÉDÉRIC); à Neuilly, près de Paris.

1843. PELTE, ✱, agronome; à Woippy, et rempart Belle-Isle, 6, à Metz.

1844. PERREY (ALEXIS), ✱, I. ✪, professeur de mathématiques à la faculté des sciences de Dijon.

1841. PIROUX (JOSEPH), ✱, A. ✪, directeur de l'École des sourds-muets; à Nancy.

1853. POLAIN (MATHIEU-LAMBERT), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie royale de Belgique (lettres), administrateur-inspecteur de l'université de Liége.

1868. QUETELET (ERNEST), membre de l'Académie royale de Belgique ; à Bruxelles.

1850. QUIQUANDON (JACQUES), ✱, lieutenant-colonel du génie; à Marseille.

1868. REBOULLEAU, docteur en médecine, médecin des hôpitaux civils; à Constantine (Algérie).

1836. REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation du royaume de Prusse; à Berlin.

Digitized by Google

1867. RENARD (N. A.), I. ✪, professeur de mathématiques à la faculté des sciences; à Nancy.

1851. ROISIN (le baron FERDINAND de), ✱; à Trèves.

1849. SCHIAVETTI, opticien; à Brest.

1857. SCOUTETTEN (LOUIS), ✱, médecin-major au 5e régiment d'artillerie; à Strasbourg.

1837. SELYS LONGCHAMPS (le baron EDMOND de), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique (sciences naturelles); à Liége.

1852. SICHEL (JULES), O. ✱, docteur en médecine; rue de la Chaussée-d'Antin, 50, à Paris.

1850. SIMONIN (EDMOND), ✱, I. ✪, docteur en médecine, directeur de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie; à Nancy.

1860. SIMONNET (JULES), conseiller à la Cour impériale; à Dijon.

1866. STAAFF (le lieutenant-colonel F. N.), ✱, attaché militaire à la légation de S. M. le roi de Suède et de Norwége; à Paris.

1825. TASTU (Mme AMABLE); rue de l'Ouest, 44, à Paris.

1860. TRANCHARD, ✱, adjoint à l'intendance militaire; à Givet.

1830. TRÉLAT (ULYSSE), ✱, docteur en médecine; hospice de la Salpétrière, à Paris.

1864. TURCK (LÉOPOLD), ancien représentant du peuple, docteur en médecine; à Plombières.

1854. UHRICH, C. ✱, colonel en retraite; à Roissy-en-Brie (Seine-et-Marne).

1827. VILLEROY (FÉLIX), ✱, agronome; au Rittershoff, commune de Hasselt (Bavière).

1826. VINCENT (H. J. H.), O. ✱, I. ✪, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); à Paris, 60, rue Notre-Dame-des-Champs.

1842. VIOLLET (J. B.), ingénieur civil; rue Saint-Louis, au Marais, 79, à Paris.

1854. VION (MICHEL), A. ✪, chef d'institution; à Amiens.

Digitized by Google

1828. WAHU, ✻, docteur en médecine, médecin principal; à Alger.

1859. WOGUE (L.), gradué grand rabbin, professeur de théologie et d'hébreu au séminaire israélite; rue Ville-Hardouin, 16, à Paris.

1852. WURTH-PAQUET, président de la cour supérieure de justice de Luxembourg.

Sociétés savantes correspondant avec l'Académie par voie d'échange de leurs publications.

FRANCE.

Ain. Société impériale d'émulation, agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain, à *Bourg*.

Aisne. Société académique de *Laon*.

— Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de *Saint-Quentin*.

— Comice agricole de *Saint-Quentin*.

Allier. Société d'émulation de l'Allier, à *Moulins*.

Alpes-Maritimes. Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes, à *Nice*.

Ariége. Voir *Garonne (Haute-)*.

Aube. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à *Troyes*.

Aveyron. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à *Rodez*.

Bouches-du-Rhône. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'*Aix*.

Calvados. Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de *Caen*.

— Société des antiquaires de Normandie, à *Caen*.

— Société linnéenne de Normandie, à *Caen*.

— Société d'agriculture et de commerce de *Caen*.

Charente-Inférieure. Société d'agriculture de *La Rochelle*.

— Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de *Rochefort*.

Côte-d'Or. Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de *Dijon*.

Doubs. Académie des sciences et belles-lettres de *Besançon*.

Digitized by Google

Drôme. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à *Valence.*

— Société départementale d'agriculture de la Drôme, à *Valence.*

Eure. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à *Évreux.*

Finistère. Société académique de *Brest.*

Gard. Académie du Gard, à *Nîmes.*

Garonne (Haute-). Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de *Toulouse.*

— Société impériale d'archéologie du midi de la France, à *Toulouse.*

— Académie des jeux floraux, à *Toulouse.*

— Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, à *Toulouse.*

Gironde. Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de *Bordeaux.*

— Société linnéenne de *Bordeaux.*

— Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde, à *Bordeaux.*

— Société d'agriculture de la Gironde, à *Bordeaux.*

Hérault. Société centrale d'agriculture du département de l'Hérault, à *Montpellier.*

Indre-et-Loire. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à *Tours.*

Isère. Académie delphinale, à *Grenoble.*

Jura. Société d'émulation du Jura, à *Lons-le-Saulnier.*

Loir-et-Cher. Société des sciences et lettres de la ville de *Blois.*

Loire. Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à *Saint-Étienne.*

Loire (Haute-). Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du *Puy.*

Loire-Inférieure. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, à *Nantes.*

Loiret. Société archéologique de l'Orléanais, à *Orléans.*

Lozère. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à *Mende.*

Maine-et-Loire. Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'*Angers.*

— Société industrielle d'Angers et du Maine-et-Loire, à *Angers.*

Digitized by Google

Manche. Société des sciences naturelles de *Cherbourg.*
Marne. Le Cultivateur de la Champagne, Bulletin des Comices agricoles de la Marne, à *Châlons.*
— Académie impériale de *Reims.*
— Société des sciences et arts de *Vitry-le-François.*
Meurthe. Académie de Stanislas, à *Nancy.*
— Société d'archéologie lorraine, à *Nancy.*
— Société centrale d'agriculture de *Nancy.*
Meuse. Société du musée de *Bar-le-Duc.*
Moselle. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à *Metz.*
— Société d'histoire naturelle de la Moselle, à *Metz.*
— Société des sciences médicales de la Moselle, à *Metz.*
— Comice agricole de l'arrondissement de *Metz.*
— Société d'horticulture de la Moselle, à *Metz.*
Nord. Société d'émulation de *Cambrai.*
— Société impériale d'agriculture, de sciences et d'arts, à *Douai.*
— Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à *Dunkerque.*
— Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de *Lille.*
— Commission historique du département du Nord, à *Lille.*
Oise. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à *Beauvais.*
Pas-de-Calais. Académie impériale d'*Arras.*
Puy-de-Dôme. Académie des sciences, belles-lettres et arts de *Clermont-Ferrand.*
Pyrénées (Basses-). Société d'agriculture du département des Basses-Pyrénées, à *Pau.*
Pyrénées-Orientales. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à *Perpignan.*
Rhin (Bas-). Société des sciences naturelles de *Strasbourg.*
Rhin (Haut-). Société d'histoire naturelle de *Colmar.*
— Société industrielle de *Mulhouse.*
Rhône. Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de *Lyon.*
— Société des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie de *Lyon.*
Saône-et-Loire. Société éduenne d'*Autun.*
— Société d'histoire et d'archéologie de *Châlon-sur-Saône.*
Saône (Haute-). Société d'agriculture de la Haute-Saône, à *Vesoul.*

Digitized by Google

Sarthe. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au *Mans.*

Seine. Académie des sciences (Institut impérial de France), à *Paris.*

— Société impériale des antiquaires de France, à *Paris.*

— Institut des provinces, des sociétés savantes et des congrès scientifiques, à *Paris.*

— Société impériale et centrale d'agriculture de France, à *Paris.*

— Société impériale zoologique d'acclimatation, à *Paris.*

— Association scientifique de France, à *Paris.*

— Académie nationale, agricole et manufacturière et Société française de statistique universelle, à *Paris.*

— Société française de numismatique et d'archéologie, à *Paris.*

— Société philotechnique, à *Paris.*

— Muséum d'histoire naturelle, à *Paris.*

— Le Cabinet historique, revue publiée par M. L. Paris, à *Paris.*

— Académie des beaux-arts (Institut impérial de France), à *Paris.*

Seine-et-Oise. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à *Versailles.*

Seine-Inférieure. Société havraise d'études diverses, au *Havre.*

— Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, à *Rouen.*

— Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de *Rouen.*

— Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à *Rouen.*

— Société d'horticulture, à *Rouen.*

— Société des sciences naturelles de *Rouen.*

Sèvres (Deux-). Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à *Niort.*

Somme. Société impériale d'émulation d'*Abbeville.*

— Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à *Amiens.*

— Société des antiquaires de Picardie, à *Amiens.*

Var. Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à *Toulon.*

Vosges. Société d'émulation du département des Vosges, à *Épinal.*

Algérie. Société archéologique de la province de Constantine, à *Constantine.*

Digitized by Google

ALLEMAGNE.

Naturwissenschaftlichen Verein, zu *Bremen*.
Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften, zu *Görlitz*.
Königliche physikalische-œkonomische Gesellschaft, zu *Königsberg*.
Königliche bayerische Akademie der Wissenschaften, zu *München*.
Gesellschaft für die nützliche Forschungen, zu *Trier*.

BELGIQUE.

Académie d'archéologie de Belgique, à *Anvers*.
Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art dans la province de Luxembourg, à *Arlon*.
Institut archéologique du Luxembourg, à *Arlon*.
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à *Bruxelles*.
Observatoire royal de *Bruxelles*.
Société libre d'émulation de *Liége*.
Institut archéologique liégeois, à *Liége*.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à *Mons*.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Columbia. Smithsonian institut, in *Washington*.
— Coast Survey office, in *Washington*.
— Departement of Agriculture, in *Washington*.
— Patent office, in *Washington*.
Connecticut. Academy of Science of Connecticut, in *New-Haven*.
— Connecticut state Agricultural Society, in *Hartfort*.
Massachussets. Zoological museum at Harvard college, in *Cambridge*.
Michigan. Agricultural Society of the State of Michigan, in *Detroit*.
Missouri. Academy of Science of *Saint-Louis*.
New-York. University of the State of New-York, in *New-York*.
Ohio. Ohio state Board of agriculture, in *Columbus*.
Wisconsin. Wisconsin State agricultural Society, in *Madison*.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Philosophical Society of *Cambridge*.
Zoological Society of *London*.
Litterary and philosophical Society of *Manchester*.

Digitized by Google

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Cercle agricole et horticole du grand-duché de Luxembourg, à *Luxembourg*.
Institut Luxembourgeois (ci-devant Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques, puis Société archéologique du grand-duché), à *Luxembourg*.
Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg, à *Luxembourg*.
Société des sciences médicales du grand-duché de Luxembourg, à *Luxembourg*.

PAYS-BAS.

Société néerlandaise pour l'industrie, à *La Haye*.

RUSSIE.

Société impériale d'agriculture de *Moscou*.
Académie impériale des sciences de *Saint-Pétersbourg*.
Observatoire physique central de *Saint-Pétersbourg*.
Société d'archéologie et de numismatique de *Saint-Pétersbourg*.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Suède. Lunds Universitet, à *Lund*.
Norwége. Kongelige norske Frideriks Universitet, à *Christiania*.
— Observatoire de *Christiania*.

SUISSE.

Zurich. Société des antiquaires de *Zurich*.

Le Secrétaire-Archiviste,

A. MARCUS.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Séance publique.

Pages.

Discours prononcé par M. Eug. Grellois, président. — Éloge de M. le sénateur baron Ch. de Ladoucette..... 1

Compte rendu des travaux de l'année 1869-70, par M. Cailly, secrétaire..... 37

Rapport sur le concours d'agriculture, par M. H. Maguin... 57

Rapport sur le concours littéraire, par M. Collignon..... 69

Études sur les grands orateurs contemporains, par M. Delphis de la Cour..... 79

Ad musam, par M. Louis Guibert..... 119

Deux femmes, par Mlle Mélanie Bourotte..... 127

Rapport de la Commission du concours d'histoire et d'archéologie, par M. A. Prost..... 131

Essai archéologique sur l'église de Chazelles, par M. A. Lemaire..... 135

Rapport de la Commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours ouvert par l'Académie impériale de Metz pour la composition d'un Glossaire du patois messin, par M. Salmon..... 173

Programme des concours ouverts pendant l'année 1870-71.. 185

Bureau de l'Académie impériale de Metz pour l'année 1870-71 189

Littérature.

Étude sur M. le colonel Cournault, par M. Salmon..... 193

Sciences.

Notice sur les eaux de la ville de Metz, par M. E. Grellois... 233

Sur quelques points de géologie concernant le département de la Moselle, par M. Barré..... 275

Troisième mémoire sur les foraminifères du système oolithique, par M. O. Terquem..... 299

Digitized by Google

Histoire. — Archéologie.

Journal de Henri Messer, publié par MM. A. Bonvarlet et J. Thilloy 391
Des institutions communales dans le département de la Moselle, par M. Ch. Abel..... 439
Quelques observations sur le travail préparatoire de la carte itinéraire de la Gaule au commencement du cinquième siècle, par M. l'abbé Ledain..... 565

Agriculture.

Observations météorologiques faites à Metz, en 1869, par M. Baur..... 633

Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1869-70..... 685
Liste des membres de l'Académie 717
Sociétés savantes correspondant avec l'Académie 733

FIN DU VOLUME.

ERRATUM.

Page 400, ligne 29.

Remplacer la note [1] par celle-ci :

[1] Wasenquin : probablement Masenguet, village voisin du Câtillon, canton du Câteau, arrondissement de Cambrai (Nord).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

2600212

Widener Library
3 2044 100 861 392

Digitized by Google